HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

5095
A

BULLETIN

DE LA

Société Préhistorique FRANÇAISE

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

(Decret du 28 Juillet 1910).

Fondée, en 1904, sous le titre de *Société préhistorique de France.*

Séance du 28 Janvier 1915

SOMMAIRE

PAGES

Séance mensuelle du 28 Janvier 1915 33

M. Harmois (Paris). — A propos de l'usage des Haches polies et de deux Haches des Côtes-du-Nord 48

Marcel Hébert (Paris). — A propos de La Roche aux Fras et de ses Légendes 49

M. A. Sellier (Paris). — Une Pierre-Figure de la Seine 49

Marcel Baudouin (Paris). — Fréquence de la bifidité des racines des Dents antérieures chez les Squelettes de l'Ossuaire des Cous, à Bazoges-en-Pareds (Vendée) [*Prise de date*] 50

Dr J. Ferrier (Paris). — Etude des Dents préhistoriques de la Sépulture Néolithique de Vendrest (Seine-et-Marne). Recherches sur la tendance à la bifidité des racines des canines et des prémolaires [Examen de 1359 dents reconnaissables et à racine visible] 51

Marcel Hébert (Paris). — A propos du Tableau de l'église Saint-Merri et de l'hypothétique Cromlech de Nanterre 53

P. de Givenchy (Paris). — Suite à l'Etude des Ciseaux Néolithiques (Ciseaux à coupe cylindrique ovoïde) (5 *Fig.*) 57

Tome XII. — N° 1. — Janvier. — Année 1915.

PUBLICATION MENSUELLE

Ne se vend pas isolément au Numéro.

PARIS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

21, rue Linné, Ve.

1915

LIBRARY
JUN 14 1965
UNIVERSITY OF TORONTO

GN
811
A1S62
t. 12

ORDRE DU JOUR

de la Séance du Jeudi 25 Février 1915, quatre Heures :

Salle M (3e ÉTAGE), à la SORBONNE, rue Saint-Jacques.

1° Correspondance et Communications du Secrétariat général.

2° Présentations.

3° Communications.

HURE [Mlle Augusta] (Sens, Yonne). — *Pointes Mousteriennes retouchées à la base [Grattoirs-retouchoirs] du Senonais* (Présentation des Pièces).

A. DESFORGES (Rémilly, Nièvre). — *Les Polissoirs mobiles recueillis en Nivernais.*

Marcel BAUDOUIN (Vendée). — *Découverte d'un Menhir* DEBOUT, *totalement* ENFOUI *dans la vase d'une Alluvion marine, en Vendée* [1er Fait observé; fouille 1906].

A. BRASSEUR (Gournay, S.-I.). — *Note sur les Haches polies (Fig.).*

AVIS TRÈS IMPORTANTS.

I. — *L'enregistrement dans le Bulletin des opinions librement émises au cours des séances n'implique ni approbation ni désapprobation de la part de la Société et n'engage en aucune façon sa responsabilité.*

II. — *Le Conseil d'Administration de la Société a pleins pouvoirs en ce qui concerne la Rédaction du Bulletin et des Mémoires, et décide, en dernier ressort, des Manuscrits qui doivent y figurer.*

COTISATIONS DE 1915.

Conformément à l'Art. 4 du Règlement, les Cotisations pour 1915 seront mises en recouvrement dans le cours du quatrième mois de l'année 1915. Elles doivent être adressées à M. MAURICE GILLET, Trésorier de la S. P. F., 30, rue Gardenat-Lapostol, Suresnes (Seine).

Le mode d'envoi le plus pratique est le Mandat-carte ou Mandat-lettre. Les Sociétaires, dont la cotisation n'aurait pas été reçue au 15 Avril 1915, seront priés de vouloir bien, pour éviter toute interruption dans le service du Bulletin, faire honneur au Recouvrement postal, qui leur sera (sauf entente particulière avec le Trésorier) adressé à domicile majoré de 0,75 centimes pour

LIBRARY
DEC 6 1965
UNIVERSITY OF TORONTO
1028154

Société Préhistorique
FRANÇAISE.
1915.

Fondée le 17 Janvier 1904, sous le nom de Société Préhistorique de France.
Reconnue d'Utilité publique par Décret du 28 Juillet 1910.

STATUTS [1]

I. — But et Composition de l'Association.

Article Premier. — L'Association, dite *Société Préhistorique Française*, fondée en 1904, a pour but :

1° De grouper les personnes qui s'intéressent à l'étude des époques les plus reculées de l'Histoire de la France et de ses colonies ;

2° De réunir les documents qui permettront de reconstituer cette Histoire ;

3° De s'intéresser à la conservation des *Gisements et Monuments* préhistoriques ;

4° D'encourager les *Fouilles* relatives à la Préhistoire ;

5° D'organiser soit des *Congrès préhistoriques* ; soit des *Conférences*, à Paris ou en province ;

6° De faciliter les *Échanges* entre collectionneurs.

Sa *durée* est illimitée.

Elle a son *siège* à Paris.

Art. 2. — La Société se compose de membres titulaires, de membres à vie, et de membres donateurs.

Pour être *Membre titulaire*, il faut : 1° être présenté par deux membres de l'Association, et agréé par le Conseil d'Administration ; 2° payer une *Cotisation annuelle*, dont le minimum est de *douze francs*.

Pour être *Membre à vie*, il faut racheter les cotisations, en versant une somme fixe d'au moins *deux cents francs*.

Pour être *Membre donateur*, il faut être membre *titulaire* ou *à vie*, et avoir versé, *à titre de don* à la Société, une somme d'au moins *cent francs*, en dehors de la cotisation.

(1) Nouveaux Statuts, acceptés par le Conseil d'Etat pour la Reconnaissance comme *Établissement d'Utilité publique ;* ratifiés par le Conseil de la S. P. F. le 19 Octobre 1910, et par l'Assemblée générale extraordinaire du 23 Novembre 1910

Art. 3. — La qualité de membre de l'Association se perd :

1° Par la *démission* ;

2° Par la *radiation*, prononcée, pour motifs graves, par le Conseil d'Administration, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée générale.

II. — Administration et Fonctionnement.

Art. 4. — L'Association est administrée par un Conseil composé de *quinze* Membres, *élus*, pour *trois* ans, par l'Assemblée générale. Le vote par correspondance ou par procuration est admis.

Le renouvellement du Conseil a lieu par *tiers* tous les ans.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit au remplacement de ses membres, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

Les membres sortants sont rééligibles.

Ce Conseil choisit parmi ses membres un Bureau, composé d'un Président, de trois Vice-Présidents, d'un Secrétaire général, d'un Trésorier, et d'un Secrétaire des Séances.

Le Bureau est élu de la façon suivante, après l'Assemblée générale de l'année : Le *Président* et les *Vice-Présidents* sont nommés pour une année; ils ne peuvent être réélus dans les mêmes fonctions pour l'année suivante. — Les autres membres du Bureau sont nommés pour *trois ans* et rééligibles.

Les Présidents sortants, en outre, font de droit partie du Conseil pendant *trois ans*.

Art. 5. — Le Conseil se réunit *tous les mois*, et chaque fois qu'il est convoqué par son président, ou sur la demande du quart de ses Membres.

La présence du *tiers* des Membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

Art. 6. — Toutes les fonctions de Membre du Conseil d'Administration et du Bureau sont gratuites.

Art. 7. — L'Assemblée générale des Membres de l'Association se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration, ou sur la demande du quart au moins de ses Membres.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'Administration. Son Bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour, et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les Membres de l'Association.

Le vote par procuration est admis sur les questions mises à l'ordre du jour.

Art. 8. — Les dépenses sont ordonnancées par le Président. L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Président.

Le représentant de la Société doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

Art. 9. — Les délibérations du Conseil d'Administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association, constitutions d'hypothèques sur les susdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénation de biens dépendant du fonds de réserve, et emprunts, ne sont valables qu'après l'approbation de l'Assemblée générale.

Art. 10. — Les délibérations du Conseil d'Administration, relatives à l'acceptation des dons et legs, ne sont valables qu'après l'approbation administrative, donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du Code civil et les articles 5 et 7 de la loi du 4 février 1905.

Les délibérations de l'Assemblée générale, relatives aux aliénations de biens dépendant du fonds de réserve, ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

Art. 11 — La nomination et la détermination des pouvoirs des personnes, chargées de diriger des travaux pour le compte de l'Association, sont réservées au Conseil d'Administration, qui, pour chaque cas particulier, prend les mesures nécessaires.

III. — Fonds de Réserve et Ressources Annuelles.

Art. 12. — Le fonds de réserve comprend :

1° La dotation ; 2° Le dixième au moins du revenu net des biens de l'Association ; 3° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ; 4° Le capital provenant des libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé.

Art. 13. — Le fonds de réserve est placé en rentes nominatives sur l'Etat ou en obligations nominatives de chemins de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'Etat.

Il peut être également employé à l'acquisition des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association.

Art. 14. — Les recettes annuelles de l'Association se composent

1° Des cotisations et souscriptions de ses membres ;

2° Des subventions, qui pourront lui être accordées ;

3° Du produit des libéralités dont l'emploi immédiat a été autorisé ; des ressources créées à titre exceptionnel, et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;

4° Du revenu de ses biens.

IV. — **Modification des Statuts et Dissolution.**

Art. 15. — Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'administration, ou du dixième des membres titulaires, soumise au Bureau un mois avant la séance.

L'Assemblée extraordinaire, spécialement convoquée à cet effet, ne peut modifier les statuts qu'à la *majorité des deux tiers des membres présents.*

L'assemblée doit se composer du *quart*, au moins, des *membres en exercice.*

Art. 16. — L'Assemblée générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association, et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle ; et, cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents. Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la *majorité des deux tiers* des membres présents.

Art. 17. — En cas de dissolution volontaire, statutaire, prononcée en justice ou par décret, ou en cas de retrait de la reconnaissance de l'Association comme établissement d'utilité publique, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires, chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique.

Ces délibérations sont adressées sans délai au Ministre ne l'Intérieur et au Ministre de l'Instruction publique.

Art. 18. — Les délibérations de l'Assemblée générale, prévues aux articles 15, 16 et 17, ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

V. — Surveillance et Règlement intérieur.

Art. 19. — Le Président devra faire connaître, dans les trois mois, à la Préfecture tous les changements survenus dans l'Administration ou la Direction.

Les registres et pièces de comptabilité de l'Association seront présentés sans déplacement, sur toute réquisition du Préfet, à lui-même ou à son délégué.

Le Rapport annuel et les Comptes sont adressés chaque année au Préfet, au Ministre de l'Intérieur, et au Ministre de l'Instruction publique.

Art. 20. — Un *Règlement*, préparé par le *Conseil d'administration* et approuvé par l'*Assemblée générale*, arrête les conditions de détail, propres à assurer l'exécution des présents *Statuts*. Il doit être adressé au Ministre de l'Instruction publique et au Ministre de l'Intérieur.

RÈGLEMENT

Article premier. — La Société s'interdit toute matière étrangère à son objet, et notamment toute discussion politique ou religieuse.

Art. 2. — Tout membre nouvellement élu devra acquitter, dans le mois qui suivra son admission, le montant de la cotisation de l'année — Il lui sera adressé les Bulletins de l'année en cours, ayant paru avant son admission.

Art. 3. — Tout membre, qui n'aura pas payé sa cotisation de l'année, après deux avis du Trésorier, dont le dernier sera recommandé, pourra être considéré comme démissionnaire, sur avis du Conseil d'Administration.

Art. 4. — Les cotisations sont mises en recouvrement dans le premier mois de l'année par les soins et sur les reçus du Trésorier.

Art. 5. — Le Président veille à l'exécution des statuts, dirige les délibérations et représente la Société.

Le Secrétaire général est chargé de l'exécution des décisions du Bureau et du Conseil de la Société ; de la correspondance ; de la conservation des documents remis ; de la *Rédaction* et de la *Gérance* du Bulletin périodique ; et, d'une façon générale, de l'exécution de toutes les mesures intéressant la Société.

Le Secrétaire est chargé de la rédaction des procès-verbaux des séances et de la préparation des réunions du Conseil d'Administration, et des Assemblées générales annuelles.

Le Trésorier encaisse les recettes de la Société et en solde les dépenses.

Art. 6. — *Le Président-fondateur* et les *Présidents d'honneur* sont admis aux délibérations du Conseil d'administration.

Art. 7. — Une séance est tenue le quatrième jeudi de chaque mois, au siège de la Société. Des séances supplémentaires pourront être organisées, sur la proposition du président.

Art 8. — Les travaux de chaque séance ont lieu dans l'ordre suivant : lecture du procès-verbal de la séance précédente ; lecture de la correspondance, et communications du secrétaire général ; proclamation des nouveaux membres ; présentations de pièces ; communications verbales ; communications écrites.

Art. 9. — La Société publie un Bulletin, dans lequel paraîtront les travaux présentés par ses membres, et dont il aura été donné connaissance en séance. Aucun travail présenté antérieurement à une autre société ne pourra être accepté dans la forme même où il aura été déjà produit.

Art. 10. — Les manuscrits devront être remis au Secrétaire général, dans la semaine qui suivra la séance. Les membres, prenant part à une discussion, remettront au Secrétaire général, avant la fin de la séance, une note résumant leur argumentation.

Art. 11. — Tout membre pourra être prié par le Président de condenser un mémoire dont la publication entraînerait des dépenses disproportionnées avec les ressources de la Société.

Le Conseil d'Administration de la Société a pleins pouvoirs en ce qui concerne la rédaction du Bulletin et décide, en dernier ressort, des manuscrits qui doivent y figurer.

L'enregistrement, dans le Bulletin, des opinions librement émises au cours des séances, n'implique ni approbation, ni désapprobation de la part de la Société, et n'engage en aucune façon sa responsabilité.

Art. 12.— Les auteurs recevront une épreuve, qui devra être retournée, dans un délai maximum de quatre jours, au siège de la Société. Passé ce délai, les corrections seront faites d'office.

Les auteurs devront s'entendre pour les tirés à part avec l'imprimeur de la Société.

Art. 13. — Le Bureau décide du choix des figures.

Art 14. — Les membres titulaires et les membres à vie reçoivent seuls les publications de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 1915

I. — Bureau.

Président : MM. Dr ATGIER (1914) (1).
Vice-Présidents : LOUIS GIRAUX (1914).
LE BEL (1914).
EMILE TATÉ (1914).
Secrétaire général : Dr MARCEL BAUDOUIN (1913).
Secrétaire : PAUL DE GIVENCHY (1913).
Trésorier : MAURICE GILLET (1914).

II. — Autres Membres du Conseil.

1° *Membres de Droit.*

MM. ADRIEN DE MORTILLET, *Président d'Honneur.*
LÉON COUTIL, ancien *Président* (1911).
ARMAND VIRÉ, ancien *Président* (1912).
EDMOND HUE, ancien *Président* (1913).

2° *Membres élus.*

MM. BALLET (Dr), ancien *Président*, Paris (1914).
J. BOSSAVY, ancien *Vice-Président* (Seine-et-Oise) (1912).
ADRIEN GUÉBHARD (Dr), anc. *Président* (Alpes-Mar.)(1913).
PAGÈS-ALLARY, ancien *Vice-Président* (Cantal) (1912).
THIOT, ancien *Vice-Président* (Oise) (1912).
O. VAUVILLÉ (Aisne) (1913) (2).

Adresses :

Secrétaire général [*Siège social*] : 21, rue Linné, PARIS-V.
Trésorier : 30, rue Gardenat-Lapostol, SURESNES (Seine).
Bibliothécaire : CH. GÉNEAU, 8, rue Abbé-de-l'Epée, PARIS-V.
Archiviste : HARMOIS, Office colonial, Palais Royal, Paris.
Conservateur des Collections : EDMOND HUE, 60, rue de la Pompe, PARIS-XVI.
LABORATOIRE et BIBLIOTHÈQUE : 250, rue Saint-Jacques, PARIS-V.

Avocat Conseil de la S. P. F. : M. FÉLICIEN PARIS.

(1) Les *Années* indiquent l'année d'entrée au Conseil d'administration.
(2) Deux membres en moins, par suite de décès [Martial Imbert, en 1914].

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE FRANÇAISE

AU 31 DÉCEMBRE 1914 (1).

MM.

ADLER (J.), Pharmacien en chef Hôpital Rothschild, 76, rue de Picpus, Paris-XII.

ALBAILLE (S.-J.), Naturaliste-géologue, Domaine de l'Ardide, Béziers (Hérault).

ALIBERT, D. M., Médecin en Chef de l'Hôpital, rue Villenouvelle, Montauban (Tarn-et-Garonne).

ALLOUARD (G.), Instit^r. public, Seuilly, par Chinon (Indre-et-Loire).

ALMGREN (Oscar), D. M., D^r phil., professeur agrégé à l'Université, Upsala (Suède).

AMBAYRAC (Hippolyte), Professeur en retraite, 6, place Garibaldi, Nice (Alpes-Maritimes).

ANDRIEU (Léopold), Capitaine, Villa Mireille, rue Demouilles, Toulouse (Haute-Garonne).

ARAGON (Henri), Président de la Société Archéologique et d'Histoire du Roussillon Château Roussillon, par Perpignan (Pyrénées-Orientales).

ARCHAMBAUD (Marius), Commis principal des Postes et Télégraphes, 113, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris-VI. — Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

ATGIER, D. M., 20, rue de Paris, Livry (Seine-et-Oise).

AUBIN (E.), Greffier de Paix, rue Saint-Laurent, Montoir-sur-le-Loir (Loir-et-Cher).

AUBLANT (Charles), 26, rue de Strasbourg, Périgueux (Dordogne).

AUDINET, Villa des Muguets, Boulevard Félix-Faure, Chatellerault (Vienne).

AUGIER (Marius), Capitaine en retraite, 29, Cours Saint-Martin, Orange (Vaucluse).

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (Vicomte), Château de Kergonano, Baden (Morbihan).

AYMAR (Alphonse), Inspecteur des Contributions directes, 15, avenue Croix-Morel, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

(1) Le nom des Membres fondateurs est précédé d'un Astérisque.

Bachelay (Emile), Agriculteur, Ménerval, par Haussez (Seine-Inf.).

Bachimont, D. M., Nogent-sur-Seine (Aube).

* Ballet, D. M., anc. médecin militaire, 20, r. Bonaparte, Paris-VI.

Baquié (Georges), Géologue, Correspondant de la *Société d'Etudes des Sciences naturelles de Béziers*, Nissan (Hérault).

Barbier (H.), Pharmacien, Pacy-sur-Eure (Eure).

Barbier (Antoine), Lorgues (Var).

Barbier (Paul), Aide-Pharmacien, 31, rue Saint-Corneille, Compiègne (Oise).

Bardié (Armand), Industriel, Président de la *Société linnéenne de Bordeaux*, 59, Cours de Tourny, Bordeaux (Gironde).

Barreau (J.-B.), Conducteur des Ponts et Chaussées, 2, rue Faidherbe, Tours (Indre-et-Loire).

Barthélemy (Antonin), Industriel, Apt (Vaucluse).

Barthère F., Officier d'Administration de 1re classe d'artillerie coloniale, Tananarive (Madagascar).

Baud (Paul), Préparateur à la Faculté des sciences, 37, Rue Gay-Lussac, Paris-V.

* Baudouin (Marcel), D. M., Homme de lettres, Rédacteur en chef de l'*Homme préhistorique*, Cor. Min. Inst. Publ. (Vendée), 21, rue Linné, Paris-V.

Baudoux (Jean), Industriel, Fansanville, par Benzenville (Eure).

Baurain (E.), Propriétaire, 10, rue des Boucheries, Compiègne (Oise).

Bayol (Edouard), Percepteur, Bonnieux (Vaucluse).

Bazin (A.), Sous-Ingénieur des Ponts et Chaussées, en retraite, Rebais (Seine-et-Marne).

* Beaupré (Comte Jules), Membre non résidant du *Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 18, rue de Serre, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Begouen (Le Comte), Eté : Château des Espas, par St-Girons (Ariège). — Hiver, 16, Rue Velane, Toulouse (Haute-Garonne).

Bellefontaine (A. de), Ingénieur, Villa-Cadio, Binic (Côtes-du-Nord).

Bellucci (Joseph), Professeur à l'Université, 9, via Cavour, Perugia (Italie).

Bénard (Paul), Astorville, par Callender, Ontario (Canada).

Benoist (Jules), Directeur d'Ecole, Etaples (Pas-de-Calais).

Benoist (Sylvain), Propriétaire, Vachères (Basses-Alpes).

Berry (Edward-E.), Vice-Consul de Grande-Bretagne, Monte-Verde, Bordighera (Italie).

Bertheau de Chazal (Jules), Notaire, 31, Rue Jean-Macé, Brest (Finistère).

Berthiaux (Paul), Archéologue, Caissier des Usines R. Sachet, Montereau (Seine-et-Marne).

Berthier (Victor), 37, rue de l'Arbalète, Autun (Saône-et-Loire).

Bertin (Arcade), Instituteur public dans les Écoles de la Ville, 83, rue du Chemin Vert, Paris-XI

Bidault de Grésigny, Château de Boulay, par Beaudrières (Saône-et-Loire) (Eté) ; — 10, rue Molière, Lyon (Rhône) (Hiver).

Blanc (Baron Albert), Privat docent à l'Université de Rome, 56, rue Fontanella di Borghète, Rome (Italie).

Blavier (P.), Château de La Bellière, par Montrevault (Maine-et-Loire).

Blin (Charles), 14, Villa des Couronnes, rue Chanzy, Asnières (Seine).

* Bloch (Adolphe), D. M., 24, rue d'Aumale, Paris-IX.

Bocquier (Émile), Inspecteur primaire, Bressuire (Deux-Sèvres).

Boismoreau (E.), D. M., Saint-Mesmin-le-Vieux (Vendée).

Boissy d'Anglas, Ancien Ministre plénipotentiaire, Sénateur de l'Ardèche, 45, Boulevard Berthier, Paris-XVII.

Bonaparte (Prince Roland), 10, avenue d'Iéna, Paris-XVI.

Bonneau (Auguste), D. M , ancien interne des Hôpitaux de Paris, 13, rue du Chemin de fer, Mantes-sur-Seine (Seine-et-Oise).

Bonnet (Alexandre), 54, boulev. Bineau, Neuilly-sur-Seine (Seine).

Bordage (Edmond), Docteur ès-Sciences, Chef de laboratoire à la Sorbonne (Laboratoire de l'Évolution des Êtres organisés), 3, rue d'Ulm, Paris-Ve.

Borosdine (Elie). Professeur, rue Neglinnayh, Maison de l'Ecole impériale des Théâtres, Moscou (Russie).

Bossavy (J.), Inspecteur des Postes et des Télégraphes, 12, Avenue de Paris, à Versailles (Seine-et-Oise).

Bossavy (Laurent), capitaine d'artillerie coloniale, Saint-Louis (Sénégal).

Bosteaux-Paris, Maire, Cernay-lès-Reims (Marne).

Bottin (Casimir), Receveur des postes en retraite, Ollioules (Var).

Bouchot (Adrien), Adjudant-chef, 42e régiment d'infanterie de ligne, Belfort (Haut-Rhin).

Bougault (Alfred), Ingénieur des Arts et Manufactures, 55, rue de Boulainvilliers, Paris-XVI.

Bouillet (P.), D. M., 17, rue de l'Annonciation, Paris-XVI.

Bouillerot (Raoul), Directeur-fondateur de la *Revue préhistorique illustrée de l'Est de la France*, 50, rue des Forges, Dijon (Côte-d'Or).

Boulanger (C.), ancien Notaire, Péronne (Somme).

Boulet, Villa Sarrobert, Fleurines, par Pont-Sainte-Maxence (Oise).

Bourdon (E.), Rozet-Saint-Albin, par Neuilly-Saint-Front (Aisne).

Bourgeade (Eloi), Les Planchettes, par Riom-ès-Montagne (Cantal).

Bourrilly (Joseph), Lic. en droit, Juge de paix, Marguerittes (Gard).

Bourrinet (Pierre), Instituteur, Teyjat par Javerlhac (Dordogne).

Bousquet (Maurice), 11, rue de la Tour, Paris-XVI.

Boutanquoi (Olivier), Instituteur, Nampcel (Oise).

Bout de Charlemont (H.), 21, r. Pierre-Dupré, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Boutillier du Retail (Madame E.), 46, rue Gourien, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Boyard (Charles), Instituteur, Nan-sous-Thil, par Précy-sous-Thil (Côte-d'Or).

Brasseur, Sous-Ingénieur des Ponts et Chaussées, Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).

Brice-Cardot (Mme), 26, rue Gay-Lussac, Paris-V.

Brognard (L.), Pharmacien, 16, rue Gambetta, Lillebonne (S.-Infre.).

Brulard, D. M., Montréal (Yonne).

Brunehault (L.), Archéologue, Pommiers (Aisne).

Buchin (Marcel), D.-M., 78, boulevard Sébastopol, Paris-X.

Cahen (Albert), Receveur des hospices, 19, rue du Bastian, Le Havre (Seine-Inférieure).

Caillaud (Madame G.), Archéologue, Château de La Guérinière, à Cormelles-le-Royal (Calvados).

Calmels (L'abbé A.), curé, Saint-Rémy-de-Laguiole (Aveyron).

Camichel (P.), D. M., Médecin-major de 2e classe au 24e régiment d'Infanterie, 29, Avenue Trudaine, Paris-IX.

Camps (Mme Pauline), Officier d'Acad., 62, r. Cortambert, Paris-XVI.

Camus (Paul), 15, boulevard Henri-IV, Paris-IV.

Cantacuzène (Le Prince Georges), ancien Diplomate, 13, rue de la Trémoille, Paris-VIII.

Cartailhac (Émile), Correspondant de l'Institut, Professeur de Préhistoire à la Faculté des Lettres, 5, rue de la Chaîne, Toulouse (Haute-Garonne).

Cartereau, Agent voyer, Montfort-le-Rotrou (Sarthe).

Cathelin (F.), D. M., 21, rue Pierre-Charron, Paris-XVI.

Castelfranco (Pompéo), Directeur du Musée Archéologique, Via Principe Umbertos, 5, Milano, (Italie).

Cassin (Paul), D. M., 15, place du Palais, Avignon (Vaucluse).

Catelan (Louis), Le Buis-les-Baronnies (Drôme).

* Cazalis de Fondouce, Ingénieur civil, 18, rue des Étuves, Montpellier (Hérault).

Cazenave (le Commandant), Géologue, 4 *bis*, rue Mertens, Bois-Colombes (Seine).

Celos (Gabriel), Archéologue et Folkloriste, 46, rue du Four, Paris-VI ; et 6, rue des Champs, Bernay (Eure).

Chaillan (L'abbé Joseph), curé, Quinson (Basses-Alpes).

Chance (Gaston), Archéologue, Mailly (Marne).

Chantre (E.), Fontville, par Ecully (Rhône).

* Chapelet (H.), Caissier central de la Compagnie P.-L.-M., 25, rue du Petit-Musc, Paris-IV.

Charvilhat (G.), D. M., 4, r. Blatin, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Chatelet (C.), 32, rue du Vieux-Sextier, Avignon (Vaucluse).

Chaumier (Edmond), D. M , Directeur de l'Institut vaccina 4, rue Corneille, Tours (Indre-et-Loire).

* Chauvet (Gustave), Notaire honoraire, 30, rue du Jardin des Plantes, Poitiers (Vienne).

* Chervin, D. M., ancien Président de la *Société d'Anthropologie de Paris,* 82, avenue Victor-Hugo, Paris-XVI.

Chevallier (Pierre), 8, Place Dancourt, Paris-XVIII.

Chiris (Marcellin), Rec. des Postes et Télég., Grasse (A.-M.).

Chomereau (Gaston de), Lieutenant au 7e Régiment d'infanterie, 18, rue Victor-Hugo, Cahors (Lot).

Clair (Louis), Administrateur des biens des Aliénés de la Seine, 5, Avenue Franco-Russe, Avenue Rapp, Paris-VII.

Clastrier (Stanil), Sculpteur-statuaire, Prof. à l'Ecole des Beaux-Arts, 20, rue Saint-Sépulcre, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Clément (Paul), Instituteur, Artins, par Couture (Loir-et-Cher).

Cloutrier, Sous-ing. des Ponts et Chaussées en retr., Gien (Loiret).

Coiffard (Joseph), 4, rue des Degrés, Villebois-Lavalette (Charente).

Collaye (Adrien), Agent principal des Chemins de Fer, Signy-l'Abbaye (Ardennes).

Colas, Instituteur, St-Germain-Laval, près Monteraux (Seine-et-Marne).

Colas (Ernest), Bonnières-sur-Seine (Seine-et-Oise).

Colin, D. M., ancien médecin milltaire, 2, rue d'Ulm, Paris-V.

Colini (Dr Giuseppe), Direttore del Museo nazionale di villa Giulia, via Farino, 7, Rome (Italie).

Collet (Abbé), 14, Rue de Marquetra, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Colleu (J.-B.), Huissier, Collinée (Côtes-du-Nord).

Commoxt (V.), Professeur à l'Ecole normale, 7, Avenue d'Edimbourg, Amiens (Somme).

Conde de la Vega del Sella (Pr), Calle del Sol, Orviedo (Espagne).

Conil (A.), Château de Mézières, Ste-Foy-la-Grande (Gironde).

Corot (Henry), Archéologue, Savoisy (Côte-d'Or).

* Costa de Beauregard (Comte Olivier), Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

Cotte (Ch.), Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Notaire, Pertuis (Vaucluse).

Cauderay (H.), D. M., 85, boulevard de Strasbourg, Le Havre (Seine-Inférieure).

Courrent, D. M., Embres en Castelmaure, Saint-Jean de Barrou (Aude).

* Courty (Georges), Géologue, professeur à l'Ecole spéciale des Travaux publics, 64, rue Vercingétorix, Paris-XIVe.

Cousset (Arthur), Commis principal des Contributions indirectes, Etaules (Charente-Inférieure).

* Coutil (Léon), Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Saint-Pierre-du-Vauvray (Eure).

Couvreur-Perrin, Viticulteur, Rilly-la-Montagne (Marne).

Crova (Mme B.), 27, rue Asselin, Cherbourg (Manche).

Crova, Capitaine de frégate, 27, rue Asselin, Cherbourg (Manche).

Dabadie (Frédéric), 132, rue de la Victoire, Bruxelles (Belgique).

* Daleau (François), Bourg-sur-Gironde (Gironde).

D'All-Osso (Le Professeur), Directeur du Musée, Ancône (Italie).

Dalmon (H.), D. M., Bourron-Marlotte (Seine-et-Marne).

Dauphin (Louis), Pharmacien-naturaliste, Carcès (Var).

Debruge (A.), Commis principal des Postes et Télégraphes, Constantine (Algérie).

Deglatigny (Louis), 11, rue Blaise-Pascal, Rouen (Seine-Infér.).

Delamain (Robert), Archéologue, Jarnac (Charente).

Delaporte (R.), Docteur en droit, Avoué, Chateaulin (Finistère).

Delort (J.-B.), Professeur en retraite, Cosne (Nièvre).

Delvincourt (E.), Archéologue, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Crécy-sur-Serre (Aisne).

Demitra, Cantonnier-chef de la ville de Reims, Reims (Marne).

Denier, Etudiant en médecine, 25, rue Nicolo, Paris-XVI.

Denoyelle (L.), Artiste-peintre, 3, rue d'Amiens, Beauvais (Oise).

Dervieu (Le Lieut.-Colonel), 4, rue du Doyen, Bourges (Cher).

Desailly (L.), Ingén. civil des mines, 134, rue de Rennes, Paris-VI.

Deserces, Avoué, 14, rue de l'Evêché, Angoulême (Charente).

* Desforges (A.), Instituteur, Rémilly, (Nièvre).

Desloges (Armand), ancien Président de la *Société Normande d'Etudes préhistoriques*, Rugles (Eure).

Desmazières (O.), Receveur particulier des finances, Marennes Charente-Inférieure).

Devoir, Capitaine de vaisseau, rue de l'Amiral-Linois, Brest (Finistère).

* Deydier (Marc), Ex-Notaire, Correspondant du Musée de l'Instruction publique, Cucuron (Vaucluse).

Deyrolle, Médecin-major au 28e Régiment d'artillerie, Vannes (Morbihan).

Deyrolle (Les fils d'Émile), Naturalistes, 46, rue du Bac, Paris-VII.

Dharvent, Membre de la *Commission départementale des Monuments historiques*, 42, rue du Faubourg-Saint-Pry, Béthune (Pas-de-Calais).

* Doigneau (A.), Conservateur du Musée, 45, Boulevard Thiers, Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Dollot (Auguste), Ingénieur, Correspondant du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, 136, Boulevard Saint-Germain, Paris-VI.

Domezan, D. M [Rayons X], 7, rue Font-Froide, Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Doranlo, D.-M., Mathieu (Calvados).

Dramard, 9, rue Saint-Vincent, Fontenay-sous-Bois (Seine).

Drioux (G.), Professeur à l'Ecole de Malroy, Dammartin-sur-Meuse (Haute-Marne).

Drouet, D. M., 36, rue de Varenne, Paris-VII.

Druher (L.), Voray, canton de Rioz (Haute-Saône).

Dubalen (E.), Directeur du Musée, Mont-de-Marsan (Landes).

* Dubus, Économe honoraire des Hospices du Havre, 2 et 4, petite rue du Marquis, Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure).

Ducourtioux, 14, rue François-Miron, Paris-IV.

Dulau et Cie, 37, Soho Square, Londres-W (Angleterre).

Dumas (Mme Vve U.), Baron, par Saint-Chaptes (Gard).

Dupont (E.), Directeur des Docks, Le Havre (Seine-Inférieure).

Durand (Charles), Bourron (Seine-et-Marne).

Dutot, Ancien Greffier du Tribunal de Commerce, 56, rue Montebello, Cherbourg (Manche).

Duvaux (Léon), Professeur d'Histoire au Collège, 108, rue du Pont, Bonneville (Haute-Savoie).

Ede (Frédéric), Artiste peintre, Montigny-sur-Loing (Seine-et-Marne).

Espina (Olivier), Commis des Contrib. directes, Gabès (Tunisie).

Estaunié (Désiré), Secrétaire de Commune mixte, Montagnac, Arr. d'Oran (Algérie).

Evrard (Charles), Notaire, Maire, Varennes-sur-Argonne (Meuse).

Exsteens (L.), anc. Pharm., 21, r. de Loxum, Bruxelles (Belgique).

Fasset-Arbouin, Industriel, Cognac (Charente).

Favraud (J.), Palethnologue, Ancien inspecteur primaire, 94, rue de Périgueux, Angoulême (Charente).

Féraud, Agent-voyer cantonal, Remoulins (Gard).

Ferrier, D. M., Dentiste des Hôpitaux, 5, rue de Lisbonne, Paris-VIII.

Ferton (Le Ct Charles), Chef d'escadron d'artillerie de réserve, Bonifacio (Corse).

Feuvrier (Julien), Conservateur du Musée archéologique, 8, rue des Romains, Dole (Jura).

Fiévé (G.), D. M., Jallais (Maine-et-Loire).

Fleurieu (Comte Alphonse de), 26, avenue Kléber, Paris-XVI ; Eté Château de Marzac, par Les Eyzies-de-Tayac (Dordogne).

Fleury, Capitaine, 3e Spahis, 14, rue d'Ecosse, Dieppe (Seine-Inférieure)

Florance (E.), Archéologue-naturaliste, 16, Boulevard Eugène-Riffault, Blois (Loir-et-Cher).

Fontes (Joaquim), Caminho do Forno do Tijolo, 11-D, Lisbonne (Portugal).

Forrer (R.), Dr Phil., Conservateur du Musée archéologique, Universitätsstrasse, 4, Strasbourg (Alsace).

Forsyth Major (C. J.), D. M., chez M. A. C. Southwell, Bastie (Corse).

* Foucault (Eugène), 50, rue de Messei, Flers (Orne).

Foucher, Fabricant d'Orgues, 17-19, rue de la Véga, Paris-XII.

Fougerat (Mme), 46, avenue Mozart, Paris-XVI.

* Fouju (G.), Vice-président de la *Société d'Excursions scientifiques*, 33, rue de Rivoli, Paris-IV.

Franchet (L.), 11, rue Barreau, Asnières (Seine).

Frappier, Archéologue, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Fuchs (A.), Libraire-Editeur, Saverne (Alsace).

Gadant (René), Conservateur du Musée de l'Hôtel Rolin, Autun (Saône-et-Loire).

Gadeau de Kerville (Henri), Président de la *Société Normande d'Etudes Préhistoriques*, 7, rue Dupont, Rouen (Seine-Inférieure).

Gaillard, Conservateur du Musée, Muséum d'Histoire naturelle, Lyon (Rhône).

Gaillot (Henri), 3, r. des Pavillons, Champigny-sur-Marne (Seine).

Gaillot (L.), Hôpital de Redeyel, par Metlaoui (Tunisie).

Gamber, Éditeur de l'*Homme préhistorique*, 7, rue Danton, Paris-VI.

Gardez (Honoré), Archéologue, rue de Pouilly, Reims (Marne).

Garfitt (G.-A.), Homesfield, Scheffield (Angleterre).

Garnier, Logis de Vaux, Saint-Palais-sur-Mer (Charente-Inférieure).

Garnier (Mlle) Logis de Vaux, Saint-Palais-sur-Mer (Charente-Inférieure).

Garrisson (Eugène), 19, rue des Augustins, Montauban (Tarn-et-Garonne).

Gasnier (F.), Docteur en Droit, 9, rue de Strasbourg, Nantes (Loire-Inférieure).

Gasser (A.), Directeur de la *Revue d'Alsace*, Mantoche (Haute-Saône).

Gaudin, D. M., Archéologue, Les Sables d'Olonne (Vendée).

Gaudelette (Le Général), 48 *bis*, rue d'Auteuil, Paris-XVI.

Gaurichon (Le Commandant J.), de la 9e section militaire, 58, rue de la Fuye, Tours (Indre-et-Loire).

Géneau (Ch.), Etudiant, 17, bd. Saint-Marcel, Paris-XIII.

Gennevaux (Maurice), Conservateur du Musée de la Société Archéologique, 5, rue Saint-Paul (place Saint-Roch), Montpellier (Hérault).

Genson (Eugène), Domaine de Fontéranes, Béziers (Hérault).

Gérin-Ricard (Cte de), Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Hiver : rue Vulfran-Puget, 33, Marseille (Bouches-du-Rhône). — (Eté) : Château de Valdone, Peyrin (B.-du-Rh.).

Geuthner (Paul), Libraire-antiquaire, 13, rue Jacob, Paris-VI.

Gidon, D. M., Docteur ès-sciences, Professeur à l'École de Médecine, 12, rue Singer, Caen (Calvados).

Gillet (Maurice), Ancien Inspecteur des Postes et des Télégraphes, 30, rue Gardenat-Lapostol, Suresnes (Seine).

Gillet (Numa), Artiste Peintre, Les Ayeules, Montigny-sur-Loing, (Seine-et-Marne).

Gimon, Capitaine, 143e Régiment d'Infanterie, Castelnaudary (Aude).

Girardot (Abel), Conservateur du Musée, 28, rue des Salines, Lons-le-Saunier (Jura).

Giraux (Henri), 22, rue Saint-Blaise, Paris-XX.

* Giraux (Louis), 11, rue Eugénie, Saint-Mandé (Seine).

* Givenchy (Paul de), 84, rue de Rennes, Paris-VI.

Givord, Receveur de l'Enregistrement, Roussillon (Isère).

Gobillot (Louis), D. M., Maire, Conseiller général, La Trimouille (Vienne).

Goby (Paul), Ancien vice-président de la *Société Archéologique de Provence*, 5, boulevard Victor-Hugo, Grasse (Alpes-Maritimes).

Gorey, Homme de lettres, 33, boulevard de Clichy, Paris-IX.

Gorodzow (Basil A.), Professeur, *Musée Historique Impérial*, Moscou (Russie). [Mockba; Nemopureckiù Myzéùs].

Goury (Georges), 5, r. des Tiercelins, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Graff, Directeur de l'Ecole municipale, Issou, par Gargenville (Seine-et-Oise).

* Granet (Léonce), Propriétaire, Roquemaure (Gard).

Grillet (E.)., Propriétaire, Igé (Saône-et-Loire).

* Guébhard (Adrien), D. M., Professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Paris, Saint-Vallier-de-Thiey (Alpes-Maritimes).
Guébhard (Roland), Saint-Cézaire (Alpes-Maritimes).

Guelliot (Octave), D. M., 9, rue du Marc, Reims (Marne).
Guénin (G.), A. U., Professeur au Lycée, 78, Rue de Paris, Brest (Finistère).
Guérin (J.-W.-M. de), Lieutenant-colonel, Le Mont-Durand, Guernesey, Ile de Guernesey (Angleterre).
Guichard (Xavier), Chef de la Sureté, 36, quai des Orfèvres, Paris-I.
Guignaber (A.), Pharmacien, Membre de la *Société d'Archéologie de Bordeaux*, Pauillac (Gironde).
Guillaume, D. M., 63, boulev. de la République, Reims (Marne).
Guillaume, Maître-Mineur, Redeyel par Metlaoui (Tunisie).
Guillon (André), 12, rue Pérignon, Paris-VII.
Guimet (Emile), Directeur du *Musée Guimet,* Musée Guimet, Paris-XVI.
Guy (A.), Ingénieur aux Chemins de fer du Midi, 6, rue Levieux, Bordeaux (Gironde).
Guyochin, D. M., 171, faubourg Poissonnière, Paris-IX.

Hamal-Nandrin, Conservateur-adjoint du Musée archéologique liégeois, 51, quai de l'Ourthe, Liège (Belgique).
Hamonic, D. M., 7 *ter*, rue Clauzel, Paris-IX.
* Hanotaux (G.), ancien Ministre, Membre de l'Académie française, 15, rue d'Aumale, Paris-IX.
Harlé, Ingénieur en chef des Ponts et Ch., 36, r. Émile-Fourcand, Bordeaux (Gironde).
Harmois (A.-L.), Office colonial, Palais-Royal, Paris.
Hauser (O.), Archéologue, Bâle (Suisse).
Hautin (Georges), 44, Avenue de Fredy, Villemomble (Seine).
Hébert (M.), 99, boulevard Arago, Paris-XIV.
Hémery (Marcel), Agriculteur, 6, rte de Clermont, Compiègne (Oise).
Henriot, 183, boulevard Voltaire, Paris-XI.
Héomet (Henri), Représentant de commerce (produits chimiques), 198, boulevard de Strasbourg, Billancourt (Seine).
Hermann, Libraire, 6, rue de la Sorbonne, Paris-V.
Hervé (Max), Etudiant en médecine, rue de l'Alboni, 5, Paris-XVI.
Heuzé (Henri), 110, rue de Paris, Vincennes (Seine).
Hincelin (Marcel), 8 *bis*, Boulevard de l'Ouest, Le Raincy (Seine-et-Oise).
Hommey, D. M., Sées (Orne).
Houry, Géologue, 4, rue de Meudon, Issy (Seine).

Houssay (F.), D. M., Pont-Levoy (Loir-et-Cher).
Hubert (G.), Ancien interne des hôpitaux de Paris, interne de l'Asile de la Maison-Blanche, Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise).
* Hue (Ed.), Médecin-vétérinaire, 60, rue de la Pompe, Paris-XVI.
Hugueniot, Représentant d'Assurance et de Commerce, Notre Dame de l'Isle, par Port-Mort (Eure).
Hugues (Albert), Saint-Geniès-de-Malgoirès (Gard).
Huret, Ingén. des Arts et Manuf., 24, pl. Malesherbes, Paris-XVII.
Hure (Mlle Augusta), Membre de la *Société géologique de France* et de la *Société des Sciences de l'Yonne*, 14, rue Savinien-Lapointe, Sens (Yonne).
Hutinel, Ex-Professeur de Lycée, Vitteaux (Côte-d'Or).
Hutteau (Léonce), archéologue, Etampes (Seine-et-Oise).

Icard, D. M., 8, rue Colbert, Marseille (Bouches-du-Rhône).
Institut Géologique de Mexico, Mexico (Amérique Centrale).
Ingelbeen (L'abbé René), Villa Dubochet-Clarens, Montreux (Suisse).

Jacques, D. M., Secrétaire général de la *Société d'Anthropologie de Bruxelles*, 42, rue du Commerce, Bruxelles (Belgique).
Jacquot (Lucien), Avocat, Juge honoraire, 6, rue Fantin-Latour, Grenoble (Isère).
Jarraud (Albert), Propriétaire, 10, rue de Metz, Cognac (Charente).
Jodin (Alexandre), Président du Tribunal d'Hell-Ville, Nossi-Bé (Madagascar).
Joleaud (L.), 16, Plage du Prado, Marseille (Bouches-du-Rhône).
Joly (Pierre), Vétérinaire principal de 2e classe, Directeur du 8e Ressort vétérinaire de l'Armée, 92, avenue de Grammont, Tours (Indre-et-Loire).
Jousset de Bellesme, D. M., Château Saint-Jean, Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).
Jullian (Camille), Prof. au Collège de France, 30, rue du Luxembourg, Paris-VI.
Jullien (J.), D. M., Joyeuse (Ardèche).

Kessler (Fritz), Archéologue, Horbourg, près Colmar (Alsace).
Kreutzer, Artiste-peintre, 44, rue de la Pompe, Paris-XVI.
Kungl.-Vitterhets Historie och Antikvites Akademien, Stockholm (Suède).

Lablotier (Anatole), Bourogne (Territoire de Belfort).
Laboratoire de Géologie, Faculté des Sciences de l'Université, Besançon (Doubs).
Labrie (J.) (L'abbé), curé, Frontenac (Gironde).

Lafay (Gilbert), 5, rue du Bel-Air, Mâcon (Saône-et-Loire).

Laguionie (Gustave), Officier de la Légion d'honneur, Directeur des Grands Magasins du Printemps, 10, avenue Hoche, Paris-VIII.

Laire, Instituteur, Belleval-sous-Chatillon, par Cuchery (Marne).

Lalanne, D. M., D. Sc., Castel d'Andorte, Le Bouscat (Gironde).

Lambert (H.-J.), 36, faubourg Saint-Nicolas, Beaune (Côte-d'Or).

Lamotte (Louis), D. M., Ancien Interne des Hôpitaux de Paris, 65, rue des Halles, Beauvais (Oise).

Lançon (P.), Receveur des Postes, Redeyef, par Mettaoui (Tunisie).

Langlassé (René), 52, quai National, Puteaux (Seine).

Laprévotte (P.), Membre de la *Société d'Archéologie Lorraine*, 14, rue Victor-Hugo, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Larmigny, Industriel et Archéologue, Château Porcien (Ardennes).

Laroze (Pierre), Courrenson, par Gondrin (Gers).

* Lazard (F.), Propriétaire, Maire de Sivergues, Apt (Vaucluse).

Le Bel, 250, rue Saint Jacques, Paris-V.

Lebrun, Licencié es-sciences, Professeur adjoint au lycée, 8, rue du Puits-Salé, Lons-le-Saunier (Jura).

Leclerc, Instituteur, Solers (Seine-et-Marne).

Lecomte du Noüy (Jacques), 30, boulevard Flandrin, Paris-XVI.

Legrand, Interne en Pharmacie, Asile de la Maison-Blanche, Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise).

Lehmann-Nitsche (Dr Robert), Professeur à l'Université, Conservateur du *Museo nacional*, La Plata (République Argentine).

Lejay (A.), 12, Rue Richebourg, Lons-le-Saunier (Jura).

Leloutre (Stanislas), Membre de la *Soc. Arch. de Soissons*, 2, Impasse du Château, Soissons (Aisne).

* Le Maire (André), 143, boulevard Saint-Michel, Paris-V.

Lemaitre, Comptable, boulevard Jamin, 62, Reims (Marne).

Lénez, D. M., Médecin-major de 1re classe, Médecin Chef des salles militaires de l'Hospice mixte, Commercy (Meuse).

Leprince (Mlle Marie), Sarcelles (Seine-et-Oise).

Leroy (Georges), Directeur d'École, r. Jean-Macé, Le Mans (Sarthe).

Leroux (Alcide), Avocat, et Président de la *Société Archéologique de Nantes*, 2, place Saint-Pierre, Nantes (Loire-Inférieure). — Saint-Germain Langounnet (Morbihan).

Lesueur, D. M., 60, rue Saint-Germain, Bezons (Seine-et-Oise).

Létienne, D. M., 8, rue des Creux, Louveciennes (Seine-et-Oise).

Lewis (A. L.), 35, Beddington Gardens, Wallington Surrey (Angleterre).

Lissajous (Marcel), Géologue, 10, quai des Marans, Mâcon (Saône-et-Loire).

Luppé (Mme la Marquise de), 29, rue Barbet-de-Jouy, Paris-VII.

Mac Alister (R. A.), Professeur à l'University Collège, Newlands Clonskcagh Co, Dublin (Angleterre).

Maertens (J.), Conservateur du Cabinet d'Archéologie de l'Université, 66, rue d'Ypres, Gand (Belgique).

Magni (Antonio), D. M., Inspecteur royal des fouilles et des monuments d'antiquité, Via Annunziata, 19, Milan (Italie).

Mahoudeau (D.-M.), Professeur à l'Ecole d'Anthropologie, 188, avenue du Maine, Paris-XIV.

Malaussène (J.), Juge au Tribunal civil, Carpentras (Vaucluse).

Malga (abbé), Cels, par Luzech (Lot).

Mann (F. W.), D. M., 1, Campden Hill Mansions, Kensington, W. London (England).

Manteyer (G. de), Archiviste paléographe, ancien membre de l'Ecole française de Rome, Château de Manteyer, près La-Roche-des-Arnauds (Hautes-Alpes); — 34, quai de Béthune, Paris-IV.

Marchadier (René), 20, rue de l'Isle-d'Or, Cognac (Charente).

Marchandeau, Inspecteur des Télégraphes, Ajaccio (Corse).

Marignan (Emile), D. M., Marsillargues (Hérault).

Marlot (Hippolyte), Géologue, Villa Bellevue, Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire).

Marmagne (A.), Commis des Ponts et Chaussées, Coulommiers (Seine-et-Marne).

Martel (E.-A.), Directeur de *La Nature*, 23, rue d'Aumale, Paris-IX.

Martel (Louis), Notaire, Sault (Vaucluse).

Martin (Anfos), Inspecteur primaire, Montélimart (Drôme).

Martin (Bernard Henri-), Etudiant, Villa Montmorency, 6, avenue des Sycomores, Paris-XVI.

* Martin (Henri), D. M., Villa Montmorency, 6, avenue des Sycomores, Paris-XVI.

Martin (Henri-Charles) (Mme), 60, r. Boulainvilliers, Paris-XVI.

Martz, Conseiller à la Cour, 30, rue des Tiercelins, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Masfrand (A.), Président de la *Société Les Amis des Sciences et des Arts*, Rochechouart (Haute-Vienne).

Massé (Ed.), 14, rue Saint-Faron, Meaux (Seine-et-Marne).

Matthis (Charles), Propriétaire, Niederbronn (Vosges-Alsace).

Maudemain, Palethnologue, 118, Boulevard Voltaire, Paris-XI.

Maury (J.), Directeur des fouilles de M. Le Bel, Laugerie, Les Eyzies-de-Tayac (Dordogne).

Maury, Instituteur, Mallargues, près Allanche (Cantal).

Mautalent (Mme), 10, rue de la Pompe, Paris-XVI.

Mazéret (Ludovic), Archéologue, Gondrin (Gers).

Menand (Emile), Avoué, rue Saint-Saulge, Autun (Saône-et-Loire).

MENNETRIER (Ch.), Capitaine au 4e Tirailleurs Indigènes, Dar-Caïd-Ito, par Meknès (Maroc).

MERCIER (Gustave), Avocat, Vice-Président de la *Société archéologique de Constantine*. Cor. de l'Inst. publique, 6, rue de France, Constantine (Algérie).

MEUNIER (Henri), 21, rue de Versailles, Bougival (Seine).

MEURISSE (Georges), Archéologue, 33, rue de Tambour, Reims (Marne).

* MIGUET (Emile), 1, Boulevard Henri-IV, Paris-IV.

MIQUEL (Jean), Barroubio, par Aiguevives (Hérault).

* MOIRENC, Agent-voyer cantonal, Bonnieux (Vaucluse).

MOLLANDIN (H.), Capitaine du Train, 7e Escadron, Dôle (Jura).

MONTANDON (Raoul), Architecte, 46, rue du Stand, Genève (Suisse).

MOREAU, Pharmacien honoraire, 56, Boulevard Blossac, à Chatellerault (Vienne).

MOREL (Gaston), 55, rue Jeanne-d'Arc, Rouen (Seine-Inférieure).

MORGAND (E.), D. M., L. D., 8, rue Escudier Boulogne-sur-Seine.

MORIN-JEAN, Artiste-peintre, 33 bis, boulevard de Clichy, Paris-IX.

* MORTILLET (Adrien de), Professeur à l'Ecole d'Anthropologie, 154, rue de Tolbiac, Paris-XIII.

* MORTILLET (Paul de), 36, boulevard Arago, Paris-XIII.

MOUSSON-LANAUZE, D. M., Ancien interne, place de la Tourelle, 3 *bis*, Saint-Mandé (Seine).

MULLER (H.), Bibliothécaire à l'Ecole de Médecine, Conservateur du Musée Dauphinois, Grenoble (Isère).

MUNRO (Robert), Elmbank, Largs, Ayrshire (Ecosse).

Musée des Antiquités (M. le Conservateur), Nîmes (Gard).

Musée (*Les Amis du*) *de Saint-Pons*, Saint-Pons (Hérault).

Musée Archéologique de Besançon (M. le Conservateur), Besançon (Doubs).

Musée impérial historique de Russie, Moscou (Russie).

Musée National Suisse [*Schweitzerische Landes-Museum*], Zurich (Suisse).

Musées royaux des Arts décoratifs et industriels (Bibliothèque des), Parc du Cinquantenaire, Bruxelles (Belgique).

NERSON (Fernand), Valréas (Vaucluse).

NEVEU (Raymond), D. M., 107, rue de Sèvres, Paris-VI.

NOBIS (Charles), D. D., Avocat, Le Val, Saint-Bomer-les-Forges (Orne).

NŒNS (Joseph. H.), 8, rue du Casino, Saint-Nicolas, (Waës), près Gand (Belgique).

NOURRY (Emile), Libraire-éditeur, 62, rue des Ecoles, Paris-V.

NOVITAL (Albert de), 5, rue des Dominicains, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

OLIVIER, D.-M., 29, rue du Rhône, Genève (Suisse).

OUDOT (Robert), 14, place de la Bonneterie, Troyes (Aube).

PAGÈS-ALLARY (Jean), Industriel, Murat (Cantal).

PANIAGUA (A. de), Archéologue, 11, rue Christiani, Paris-XVIII.

PAS (Le Comte Edmond de), villa Marguerite Savigny-sur-Orge, (Seine-et-Oise) (Été). — L'Hiver : Cagnes (Alpes-Maritimes).

PASSEMARD (Emmanuel), Villa Naoh, rue d'Alsace, Biarritz (Basses-Pyrénées).

PATTE (Étienne), 79, rue du Connétable, Chantilly (Oise).

PAUL (Mme), 5, rue Justin-Paul, Etain (Meuse).

PAUL (Félix), 5, rue Justin-Paul, Etain (Meuse).

PAVLOW (A. P.), Professeur de Géologie à l'Université, Moscou (Russie).

PEABODY (Charles), Instructor in European Archéology, 197, Brattle Street, Cambridge, Mass. (U. S. A.).

Peabody Museum of Harvard University, Harvard University, Cambridge, Massachusseth (U. S. A.).

PELLEGRIN (Charles), Ingénieur civil des Mines, 24, rue Emile-Zola, Bessège (Gard).

PERRIER (Louis), D. M., Professeur chargé du cours d'Anthropologie à la Faculté libre protestante, rue du Moustier, 8, Montauban (Tarn-et-Garonne).

PETIT (M.) (Le Capitaine), 1er Etranger, Guercif, Maroc-Oriental.

PÉZARD (Georges), Capitaine au 94e Régiment d'Infanterie, Bar-le-Duc (Meuse).

PHILIPPE (L'abbé J.), Curé, Breuilpont (Eure).

PHILIPPE (Eugène), Percepteur, 46, rue du Faubourg-Saint-André, Beauvais (Oise).

PIGORINI (Dr Louis), Directeur du *Museo Preistorico*, *Etnografico e Kircheriano*, 26, Via Collegio Romano, Rome (Italie).

PINCHON, D. M., Médecin-major de 2e classe, au 29e Dragons, Provins (Seine-et-Marne).

PINON (Paul), Délégué-adjoint de Madagaseur et Dépendances, près l'Office Colonial, 37, rue de Simplon, Paris.

PIROUTET, Licencié ès-sciences, Salins (Jura).

PISTAT (Louis), 171, rue du Barbâtre, Reims (Marne).

PLAINCHAMP (M.), 29, boulevard Murat, Paris-XVI.

PLESSIER (L.), Ancien Président de la *Société historique*, 9, rue de Lancry, Compiègne (Oise).

POILANE (Alfred), Huissier, Montrevault (Maine-et-Loire).

POISSON (Georges), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 1, Cité Vaudoit, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Pokrowsky (Alexandre), Professeur agrégé de l'Université de Kharkow, rue Technologuitcheskaja, Kharkow (Russie).
Pons (Raymond), Maire de Reillac, par Livernon (Lot).
Pontier, D.-M., Géologue, Lumbres (Pas-de-Calais).
Postel (Gustave), à la Madone, Corneville-sur-Risle (Eure).
Poulain (Georges), Archéologue, Saint-Pierre-d'Autils (Eure).
Poutiatin (Prince Paul Arsenievitch), Basseinaja, 60, log. 68, Saint-Pétersbourg (Russie).
Prudhomme (Maurice), Propriétaire, 54, rue Vinchon Laon (Aisne).

Quénel (Clément), 19, rue des Goguenettes, Compiègne (Oise).
Quillier, Archéologue, 18, rue Saint-Luc, Châteauroux (Indre).

Ramond-Gontaud, Assistant au Muséum, 18, rue Louis-Philippe, Neuilly-sur-Seine (Seine).
Raspail (Mme Juliette François-), 11, rue Joseph-Bara, Paris-VI.
Rasquin (Albert de), Ingénieur, 26, rue Martin-Bidouré, Constantine (Algérie).
Ratinet (M.), Inspecteur des Contributions indirectes, Chaumont (Haute-Marne).
Rau (Général de division, du cadre de réserve), 67, rue de Miromesnil, Paris-VIII (Hiver); — La Frécheuse, près Sedan (Ardennes) (Été).
* Raymond (Paul), D. M., Professeur agrégé des Facultés de Médecine, 34, avenue Kléber, Paris-XVI.
Raynaud (Georges), 21, rue Saint-Paul, Paris-IV.
Reber (B.), Conseiller municipal, Conservateur du *Musée épigraphique*, 3, cour Saint-Pierre, Genève (Suisse).
* Renault (Georges), Conserv. du Musée, Vendôme (Loir-et-Cher).
Rey (Lucien), Ingénieur, 60, rue des Mathurins, Paris-VIII.
Reynier (Ph.), Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).
Reygasse (Maurice), Administrateur-adjoint, Tebessa (Algérie).
Ricaud (Mme), 118, Boulevard Voltaire, Paris-XI.
Roberdet (Gaston), 5, rue d'Espagne, Tunis (Afrique du Nord).
Roché (Gaston), Garde général des Eaux et des Forêts, Batna (Algérie).
Rodet (Paul), D. M., 36, boulevard du Righi, Nice (Alpes-Maritimes).
Roland, Instituteur, Villevenard (Marne).
Rollet (H.), Président de l'*Association des Naturalistes de Levallois-Perret*, 62, rue Voltaire, Levallois-Perret (Seine).
Romain (Georges), Courtier, Correspondant de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, 26, rue du Gymnase, Sainte-Adresse (Seine-Inférieure).

ROMIEU (André), D. M., 32, rue Balard, Montpellier (Hérault).
ROMIEU (Marc), Chef de laboratoire à la Faculté de Médecine 32, rue Balard, Montpellier (Hérault).
ROTHSCHILD (Baron Edmond de), 41, faub. St-Honoré, Paris-VIII.
ROUGÉ (Jacques), Ligueil (Indre-et-Loire).
ROULLEAUX-DUGAGE (G.), Député de l'Orne, Maire, Rouellé (Orne).
ROUSSEAU (Lucien), Propriétaire, Cheffois, par La Chataigneraie, (Vendée).
ROUSSEAU (Philéas), Institut^r public, Simon-la-Vineuse (Vendée).
ROUSSEL (Georges), Négociant, Les Grandes Ventes (Seine-Inf^re).
ROUXEL (Georges), 58, quai Alexandre III, Cherbourg (Manche).
RUTOT (A.), Conservateur du Musée Royal d'Histoire Naturelle de Belgique, membre de l'*Académie royale de Belgique*, 189, rue de la Loi, Bruxelles (Belgique).

SAGE (Marius), Facteur des Postes, Malemort (Vaucluse).
SAINT-DIDIER (Baron de), 1 *bis*, place de l'Alma, Paris-XVI.
SAINT-PÉRIER (Comte René de), D. M., 24, rue du Bac, Paris-VII.
* SAINT-VENANT (J. de), Inspect. des eaux et forêts, 1, rue de la Petite-Armée, Bourges (Cher).
SALLE (Robert), Médecin aide-major, 30, rue Jeanne d'Arc, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
SALLE (Louis), Directeur du *Trait d'union commercial*, 69, rue de la République, Rouen (Seine-Inférieure).
SALOMON (A.), Conducteur des Ponts et Chaussées, 44, rue Gambetta, Bapaume (Pasde-Calais).
SANDARS (Horace), 10^H, Queen Anne's Mansions, Westminster, London, SW (Angleterre).
SARASIN (Fritz), Docteur ès-sciences et en médecine, Directeur du Musée zoologique de Bâle, Spitalstrasse, 22, Bâle (Suisse).
SARTORIUS-PREISWERK (F.), Arlesheim, près Bâle (Suisse).
SAVOYE (Me M.), Odenas (Rhône).
SCHAUDEL (L.), Receveur principal des Douanes, 43, rue Jeanne-d'Arc, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
SCHETELIG (Pr Haakon), Conservateur du Musée, Bergen (Norvège).
SCHEURER (Ferdinand), Corr. Min. I. P., 21, Rue de Turenne, Belfort.
SCHLEICHER (Ch.), Palethnologue, 34 *bis*, rue Molitor, Paris-XVI.
SCHMIDT (F.), Ingénieur civil des Mines, 125, rue de Rome, Paris-XVIIe.
* SCHMIDT (O.), 86, rue de Grenelle, Paris-VII.
SCHMIT (Émile), Pharmacien, 24, rue Saint-Jacques, Châlons-sur-Marne (Marne).
SCHMIT (Valdemar), D. M., Professeur à l'Université, Musée national, 12, Frederiksholm Canal, Copenhague K (Danemark).

Sellier (A.), Fatigrafo, Calle San-Andrès, 9, La Coruna (Espagne).
Siffre, D. M., 97, Boulevard Saint-Michel, Paris-V.
Siret (Louis), Ingénieur, Cuevas-de-Vera, province d'Almeria (Espagne).
Societa Archeologica, place Roma, 7, Come (Italie).
Société française des Fouilles archéologiques, 29, rue Tronchet, Paris-VIII.
Société Jersiaise (M. E. Toulmin-Nicolle, Secrétaire), 9, Pier Road, Jersey (Angleterre).
Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher (M. le Président de la), Blois (Loir-et-Cher).
Société d'Études des Sciences naturelles de Nîmes (M. le Président de la), quai de la Fontaine, Nîmes (Gard).
Socley, Archéologue, 17, Quai Gauthey, Dijon (Côte-d'Or).
Soubeyran (Emile), D. M., Andeville (Oise).
Soudan (Edward), Luzy (Nièvre).
Soulingeas (Joseph-Ambroise), 19, rue Albouy, Paris-X.
Sourdille, D. M., Ex-Interne des Hôpitaux de Paris, Chirurgien suppléant des hôpitaux, 11, rue Kléber, Nantes (Loire-Inférieure).
Spas, Directeur du service des Douanes, Bastia (Corse).
Sturge (Allen), D. M., Icklingham Hall, Mildenhall, Suffolk (Angleterre).

Tabariès de Grandsaignes, 44, rue d'Auteuil, Paris-Auteuil.
Tapp, Archéologue, 57, Saint-James Street, Piccadilly, S. W. Londres (Angleterre).
Tarbé des Sarlons, 34, avenue de Chatillon, Paris.
Tatarinoff (Eug.), Professeur, directeur du Musée, Soleure (Suisse).
* Taté (E.), 123, avenue Mozart, Paris-XVI.
Taté fils (Claude), Etudiant, 123, avenue Mozart, Paris-XVI.
Terrade (Albert), Conducteur des Travaux au Canal du Nord, 33 bis, rue de Rouen, Beauvais (Oise).
Tessier (Georges), D. M., Villa Ketty, rue Gambetta, Biarritz (Basses-Pyrénées).
Testot-Ferry (A.), Capitaine de frégate, 48, boulevard de la Blancarde, Marseille (Bouches-du-Rhône).
Testut (Léo), D. M., Professeur d'Anatomie à la Faculté de Médecine de l'Université, 3, avenue de l'Archevêché, Lyon (Rhône).
Théoleyre, Archéologue, 52, rue du Roi de Sicile, Paris-IV.
Thierry (Paul), 106, rue Vercingétorix, Paris-XIVe.
* Thiot (L.), Palethnologue, Marissel, par Beauvais (Oise).
Thuret, Propriétaire, Château de Chabontière, Sers (Charente).

Touflet (Albert), Palethnologue, Rugles (Eure).

Trassagnac, D. M., Médecin-major de 1re classe, 5e Régiment d'artillerie, Verdun (Meuse).

Tryon-Montalembert (Le Marquis de), 5, rue Monsieur, Paris-VII.

Urpar (Jules), D. M., 28, rue des Arènes, Arles-sur-Rhône (Bouches-du-Rhône).

Varaldi (René), Ingénieur-chimiste, Cannes, La Bocca (Alpes-Maritimes).

Vareilles (Léon), 3, rue Bonneterie, Avignon (Vaucluse).

Vassy (A.), Fabricant de produits pharmaceutiques, route de Lyon, Vienne (Isère).

Vauvillé (O.), Archéologue, 17, rue Christiani, Paris-XVIII; — Été : Pommiers (Aisne).

Veber (René), Avocat, avoué agréé au Tribunal de Commerce, 20, rue Rotrou, Dreux (Eure-et-Loir).

Vedel (Louis), Géologue, Molières-sur-Cèze (Gard).

Vésignié (Louis), Capit. d'artillerie, 2, rue de Dun, Bourges (Cher).

Vetel, Sous Chef de Bureau à la Préfecture de Police, 49, rue Monsieur-le-Prince, Paris-VI.

Vial (Honoré), Propriétaire, rue de la République, 6, Le Cannet, (Alpes-Maritimes).

Vialis (René), Adjoint principal des Affaires indigènes, Sélibaby (Mauritanie).

Vigoureux (E.C.), Consul général de la République Argentine à Monaco, 27, rue d'Angleterre, Nice (Alpes-Maritimes).

Villaret (E. de) (Général), Chef de la Mission militaire française en Grèce, Athènes (Grèce).

Villeneuve (Chanoine L. de), Directeur du *Musée Anthropologique de Monaco*, Monaco.

Villemereuil (Adrien de), 52 *bis*, boulev. Saint-Jacques, Paris-XIV.

Viollier, Conservateur du Musée National Suisse, Zurich (Suisse).

Viot (Jean), Etudiant ès-Science, Chatillon-Coligny (Loiret).

Viré (Armand), Docteur ès-sciences, Directeur de Laboratoire au Muséum d'Histoire naturelle, 8, rue Lagarde, Paris-V (Hiver). — Souillac (Lot) (Eté).

Voinot, D. M., Haroué (Meurthe-et-Moselle).

Vouga (Paul), D. Phil., Conservateur du Musée archéologique, Neuchâtel (Suisse).

Weise (Mme), 58 *bis*, rue d'Assas, Paris-VI.

Westropp (Thomas Johnson), M. A., M. R. I. A., 115, Strand Road, Sandymount, Dublin (Irlande).

WIEDMER-STERN (J.), ancien Président de la *Société Suisse de Préhistoire*, Rabbenthal Trepp, 10, Berne (Suisse).

WUHRER (Mlle M. L.), 66, rue Gay-Lussac, Paris-V.

ZABOROWSKI (S.), Professeur à l'Ecole d'Anthropologie de Paris, ancien Président de la *Société d'Anthropologie de Paris*, 18, rue des Aubépines, Thiais (Seine).

Services et Echanges.

A. — FRANCE [*Services*].

BIBLIOTHÈQUE : *Société Préhistorique Française*, 250, rue Saint-Jacques, Paris-V.

LABORATOIRE : *Société Préhistorique Française*, 250, rue Saint-Jacques, Paris-V.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL : *Société Préhistorique Française*, 21, rue Linné, Paris-V.

TRÉSORERIE : *Société Préhistorique Française*, M. M. GILLET, 30, rue Gardenat-Lapostol, Suresnes (Seine).

COMMISSIONS : *Société Préhistorique Française* (*Enceintes*). — M. A. VIRÉ, 8, rue Lagarde, Paris-V.

B. — FRANCE ET ETRANGER [*Echanges*].

Revue Anthropologique [Ecole d'Anthropologie], 15, rue Ecole-de-Médecine, Paris-VI.

Prehistoric Society of East Anglia W. G. CLARKE, 12, Saint-Philip's Road, Norwich (Angleterre).

Membres donateurs.

MM. Prince Roland BONAPARTE. — † Lionel BONNEMÈRE. — Mme Lionel BONNEMÈRE. — Léon COUTIL. — Louis GIRAUX. — Docteur A. GUÉBHARD. — M. LE BEL. — † Henri MAROT. Docteur Henri MARTIN. — Mme MAUTALENT — J. PAGÈS-ALLARY. — Docteur Paul RAYMOND. — Baron Edmond de ROTHSCHILD. — † Baron Gust. de ROTHSCHILD. — Lucien ROUSSEAU.

Membres à vie.

MM. G. COURTY (1910); Henri GIRAUX (1911); Louis GIRAUX (1910); Dr A. GUÉBHARD (1904); Georges de MANTEYER (1908); Mme Charles-Henri MARTIN (1910); Mme MAUTALENT (1910); M. le Baron Edmond de ROTHSCHILD (1904); M. L. COUTIL (1911); FASSET-ARBOUIN (1912).

Membres décédés (1).

MM. * Marquis de LIGNERIS (†1904). — * GILLET (†1904). — * VOUGA (†1904). — * Marquis de NADAILLAC (†1904). — * Paul NICOLE, *ancien Vice-président* († 1904). — Vicomte René de MONTJOYE (†1905). — * BONNEMÈRE (Lionel), *ancien Président* (†1905). — TOMASI (P.) (†1906). — ALIX (G.) (†1906). PIETTE, *Président d'Honneur* (†1906). — RAMONET (†1906). E. FOURDRIGNIER, *ancien Vice-président* (†1907). — Dr MACHELARD (†1908). — F. ARNAUD (†1908). — HOULÉ (†1908). V. BOGISIC (†1908). — R. de RICARD (†1908). — * LOMBARD-DUMAS (†1909). DUMAS (Ulysse) (†1909). — BABEAU (Louis) (†1909). — PRANISHNIKOFF (Ivan) (†1909). — AUDÉOUD, Général (†1909). — CHANTECLER (Charles) (†1909). — ANDREWS (J. B.) († 1909). — WAVRE (William) († 1909). — CHAMPAGNE († 1910). — Léon ROBERT († 1910). — BUSSIÈRE († 1910). — TABARIÉS DE GRANDSAIGNES († 1910). — MEYER (Théodore) († 1910). — BELLIER († 1910). — GIROD (Dr P.) († 1911). — MALLET (†1911). — * H. MAROT (†1911). — RIALLAND (†1911). * Bon G. DE ROTSCHILD († 1911). — P. DU CHATELLIER († 1911). FOUGERAT († 1911). — O. HEUZÉ († 1911). — SANTOS ROCHA (A. dos) († 1911). — DEBENS († 1912). — * BONNET (†1912). — HEIERLI († 1912). — DELAUNAY († 1912). — POL-BAUDET († 1912). — * STALIN († 1912). — MOREAU DE NÉRIS (†1912). — VALÉRIAN (Isidore) (†1912). — FOREL († 1912). — Dr NAULIN († 1913). — LORRIN († 1913). — Th. BAUDON († 1913). — LE CONIAT († 1913). — C. VIRÉ († 1913). — SOLON († 1913). — PUECH († 1913). — BROCHET († 1914). — * H. MARMOTTAN († 1914). — Martial IMBERT († 1914). — PADER († 1914). — J. DÉCHELETTE (G.) († 1914). — AUDÉOUD (G.) († 1914). — LETAILLEUR († 1914). — SCHWAEBLÉ (G.) († 1914). — Dr BERTHOLON († 1914). — Cne Maurice BOURLON (G.) († 1914). — Désiré DOUET († 1915).

Membres morts au Champ d'Honneur (1914-1915).

MM. J. DÉCHELETTE. — Ct AUDÉOUD. — Ct SCHWAEBLÉ. — Cne M. BOURLON.

(1) * Membres *Fondateurs*. — (G.), Tués à l'ennemi (Guerre de 1914-1915). — † décédés.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE FRANCAISE
par Pays et Départements français.

I. — France.

1° *Départements.*

Aisne : Bourdon. — Brunehault. — Delvincourt. — Leloutre. — Vauvillé.
Alpes (Basses) : Benoist. — Chaillan (L'abbé)
Alpes (Hautes) : — G. de Manteyer.
Alpes-Maritimes : Ambeyrac. — Chiris (M.). — Goby (P.). — Guébhard (A.). — Guébhard (R.). — Pas (Comte E. de). — P. Rodet. — Varaldi. — Vial (H.). — Vigoureux.
Ardèche : Boissy d'Anglas. - Jullien (Dr).
Ardennes : Collaye. — Larmigny. — Général Rau.
Ariège : Comte Bégouen.
Aube : Bachimont. — Oudot.
Aude : Courrent. — Gimon.
Aveyron : Calmels.
Belfort : Bouchot. — Lablotier. — Scheurer.
B.-du-Rhône : Bout de Charlemont. — Clastrier. — de Gérin-Ricard. — Icard. — Joleaud. — Urpar.
Calvados : Mme Caillaud. — Dr Doranlo. — Pr Gidon. — Leroy.
Cantal : Bourgeade. — Maury. — Pagès-Allary.
Charente : Coiffard. — Deserces. — Favraud. — Delamain. — Fasset-Arbouin. — Jarraud. — Marchadier. — Thuret.
Charente-Inférieure : Atgier. — Cousset. — O. Desmazières. — Garnier. — Garnier (Mlle).
Cher : Vésignié (L.). — Dervieu.
Corse : Ct Ferton. — Forsyth Major. Marchandeau. — Spas.
Côte-d'Or : Bouillerot (R.). — Boyard. — Corot (M.). — Hutinel. — Lambert. — Socley.
Côtes-du-Nord : Bellefontaine. — Boutillier du Retail (Mme). — Colleu. — Petit.
Dordogne : Aublant (Ch.). — Bourrinet. — Maury. — Pr Peyrot. — Fleurieu (de).
Doubs : Laboratoire de Géologie. — Musée archéol
Drôme : Martin (Anfos). — Catelan.
Eure : Barbier. — Baudoux. — Coutil (L.). — Desloges. — Huguenet. — Philippe (L'abbé). — Poulain. — Postel. — Touflet. — Veber.
Eure-et-Loir : Jousset de Bellesme. — Fouju.
Finistère : Bertheau. — Delaporte. — Devoir. — Guenin.
Gard : Bourrilly. — Ducerf. — Dumas (Me). — Féraud. — Granet. — Hugues. — *Musée des Antiquités.* — Perrier. — P. Raymond. — *Soc. Sc. Nat. Nîmes.* — Vedel.
Garonne (Haute) : Andrieu. — Begouen (Cte). — E. Cartailhac.
Gers : Mazéret. — Laroze.
Gironde : Bardié. — Conil. — Daleau. — Guignaber. — Guy. — Harlé. — — Labrie. — Lalanne.
Hérault : Albaille. — *Amis du Musée de St-Pons.* — Baquié. — Cazalis de Fondouce. — Gennevaux. — Genson. — Givord. — Marignan. — Miquel. — Romieu. — Dr Romieu.
Indre : Quillier.
Indre-et-Loire : Allouard. — Barreau. — Chaumier. — Gaurichon. — Rougé.
Isère : Jacquot. — Müller. — Vassy.
Jura : Feuvrier. — Girardot. — Lebrun. — Lejay. — Mollau. — Piroutet.
Landes : Dubalen (E.).
Loiret : Cloutrier. — Viot.
Loir-et-Cher : Aubin. — Florance. — Clément. — Houssay. — Renault. — *Soc. d'Hist. nat. de Blois.*
Loire-Inférieure : Gasnier. — Leroux. — Sourdille.
Lot : Malga. — Viré (A.). — Chomereau.
Maine-et-Loire : Blavier. — Fiévé. — Mennetrier. — Poilane.
Manche : Crova (Mme). — Crova. — Dutot. Rouxel.
Marne : Bosteaux-Paris. — Carré. — Chance. — Demitra. — Gardez. — Guelliot. — Guillaume. — Laire. — Lemaître. — Meurisse. — Perrin-Couvreur. — Pistat. — Roland. — Schmit (E.).
Marne (Haute-) : Ratinet. — Drioux.
Meurthe-et-Moselle : Beaupré (Cte J.). — Goury (G.). — Laprévote. — Martz. — Novital (de). — Salle (R.). — Schaudel (L.). — Voinot.
Meuse : Evrard. — Lénez. — Paul (Me). — Paul (F.). — Pézard. — Trassagnac.
Morbihan : Aveneau de la Grancière.
Nièvre : Delort. — Desforges. — Saint-Venant (de). — Soudan.
Oise : Barbier. — Baurain. — Boulet. — Boutanquoi. — Hémery. — Denoyelle. — Lamotte. — Patte. — Philippe. — Plessier. — Quénel. — Soubeyran. — Thiot. — Terrade.
Orne : Foucault. — Hommey. — Nobis. — Roulleau-Dugage.
Pas-de-Calais : Benoist. — Collet (A.). — Dharvent. — Comte de Pas. — Pontier. — Salomon.
Puy-de-Dôme : Aymar. — Charvilhat (G.). — G. Poisson.
Pyrénées (Basses-) : Passemard. — Tessier.
Pyrénées (Orientales) : Aragon. — Dr Domezan.
Rhône : Chantre (E.). — Gaillard. — Savoye (Me). — Testut (Léo).
Saône-et-Loire : Berthier (V.). — Bidault de Cressigny. — Gadant. —

Grillet. — Lafay. — Lissajous (M.). — Marlot. — Menand.
Saône (Haute-) : Druher. — Gasser.
Sarthe : Cartereau. — Leroy (G.).
Savoie : Blanc (Baron A.).
Savoie (Haute-) : L. Duvaux.
Seine. Paris : Adler. — Ballet. — P. Baud. — Baudouin (M.). — Bertin (A.). — Blin. — Bloch. — Boisy d'Anglas. — Bonaparte (Prince). — Bordage. — Bougault (Alf.). — Bousquet. — Brice-Cardot (Me). — Bouillet. — Buchin. — Camichel. — Camps (Mme). — Camus (P.). — Cantacuzène. — Prince (G.). — Cathelin (Dr). — Chapelet. — Chervin. — Chevallier. — Célos. — Clair (L.). — Colin. — Courty. — Denier. — Desailly. — Deyrolle. — Deyrolle (les fils d'Em.). — Dollot. — Ducourtioux. — Drouet. — Ferrier. — Foucher. — Fougeret (Me). — Fouju. — Gamber. — Gaudelette. — Géneau. — H. Giraux. — Givenchy (de). — Gorey. — Guichard. — Guillon. — Guimet. — Guyochin. — Hamonic. — Hanotaux (G.). — Harmois Henri. — Hébert. — Henriot. — Héomet. — Hautin. — Hermann. — Houry. — Hue. — Huret. — Jodin. — Jullian (C.). — Kreutzer. — Laguionie. — Le Bel. — Lecomte du Noüy. — Le Maire. — Luppé (Mme de). — Martel. — Martin (Bernard). — Martin (Mme Ch. H.). — Martin (H.). — Maudemain. — Mautalent (Me). — Miguet. — Morin Jean. — Mortillet (A. de). — Mortillet (P. de). — Neveu (R.). — Nourry. — Paniagua (de). — Pinon. — Plaiuchamp. — Rau. — Raymond. — Raynaud. — Raspail (Mme). — Rey. — Roy. — Rothschild (E. de). — Ricaud (Mme). — Saint-Périer (de). — Saint-Didier. — Schleicher (Ch.). Schmidt (F.). — Schmidt (O.). — Siffre. — Soulingeas. — Tryon-Montalembert (de). — *Société française des Fouilles Archéologiques.* — Stéchert. — Tabariès de Grandsaignes fils. — Tailleur. — Tarbé des Sablons. — Taté. — Taté fils. — Théoleyre. — Vauvillé. — Vetel. — Viré (Armand). — Weise (Me). — Wührer (Mlle).
Seine. Dép. : Cazenave. — Dramard. — Gaillot. — Gillet. — Giraux (L.). — Héomet. — Heuzé. — Langlassé. — Meunier. — Morgand. — Mousson-Lanauze. — Plainchamp. — Ramond-Gontaud. — Rollet. — Zaborowski.
Seine-et-Marne : Bazin. — Bellier. — Berthiaux (S.). — Colas. — Dalmon. — Doigneau. — Durand. — Ede. — Gillet. — Leclerc. — Marmagne. — Massé. — Pinchon. — Reynier.
Seine-et-Oise : Atgier. — Bonneau. — Bossavy. — Colas (E.). — Graff. — Frappier. — Hincelin (M.). — Hubert. — Hutteau. — Legrand. — Leprince (Mlle). — Lesueur. — Létienne. — Meunier. — Tryon-Montalembert (de).
Seine-Inférieure : Bachelay (E.). — Brasseur. — Brognard. — Cahen (A.). — Cauderay. — Costa de Beauregard. — Deglatigny. — Dubus. — Dupont. — Fleury. — Gadeau de Kerville. — Morel. — Romain. — Salle.
Sèvres (Deux-) : E. Bocquier.
Somme : Boulanger. — Commont. —
Tarn : Camichel.
Tarn-et-Garonne : Alibert. — E. Garrisson. — Perrier.
Var : Barbier. — Bottin. — Bossavy (L.). — Dauphin (L.). — Moulin. — Testot-Ferry.
Vaucluse : Augier. — Barthélémy. — Bayol. — Cassin (P.). — Chatelet (C.). — Cotte. — Deydier. — Lazard (F.). — Malaussène. — Martel. — Masse. Moirenc. — Nerson. — Sage. — Vareilles.
Vendée : Baudouin (Marcel). — Boismoreau. — Gaudin. — L. Rousseau. — Ph. Rousseau.
Vienne : Audinet. — Gobillot. — Chauvet.
Vienne (Hte) : Masfrand.
Yonne : — Brulard.

2° *Colonies.*

Algérie : Debruge. — Mercier. — Rasquin (de). — Reygasse. — Roché (G.).
Calédonie (Nouvelle) : Archambaud.
Oran (Dép.) : Estaunié — Petit.
Maroc : Mennétrier. — Petit.
Sénégal-Niger : Bossavy.
Tunisie : Espina. — Gaillot. — Guillaume. — Lanson. — Roberdet.
Madagascar : Barthère. — Jodin.

II. — Étranger.

Alsace-Lorraine : Forrer. — Fuchs. — Kessler. — Matthis.
Angleterre : Dulau. — Garfitt. — de Guérin (Guernesey). — Lewis. —

Mac Alister. — Mann. — Sandars. — Sturge (Allen). — Tapp. — *Société Jersiaise* (Jersey).
Belgique : Dabadie. — Exsteens. — Hamal-Nandrin. — Jacques (Dr). — Nœns. — Maertens. — *Musées Royaux.* — Rutot.
Canada : Bénard (Paul).
Danemark : Schmidt (Valdemar).
Ecosse : R. Munro.
Espagne : Conde de la Veza dell Sella. — Sellier. — Siret.
Etats-Unis : Peabody.
Irlande : Westropp.
Italie : D'All Osso. — E. Berry. — Bellucci (J.). — Castelfranco. — Colini. — Magni. — Pigorini. — *Soc. arch. Comense.*
Mauritanie : Violis (R.).
Mexique : Institut géologique.
Monaco : Villeneuve (Chanoine de).
Norvège : Schetelig (Pr H.).
Portugal : Fontès (J.).
République Argentine : Pr Lehmann-Nitsche.
Russie : Borosdine (E.). — Gorodzow. — *Musée impérial historique* (Moscou). — Pavlow (Pr). — Pokrowsky (A.). — Poutiatin (Prince).
Suède : Almgren (Dr O.).
Suisse : Hauser. — Ingelbeen. — Montandon. — *Musée* (Zurich). — Olivier. — Reber. — Sartorius Preiswek. — Sarrazin. — Viollier. — Vouga. — Tatarinoff. — Wiedmer-Stern.

Commission des Monuments Mégalithiques (1915).

Sur la proposition du Conseil d'Administration, en 1909, il a été créé une Commission des Monuments Mégalithiques, chargée de centraliser tous les documents et d'étudier toutes les questions posées au sujet de ces vestiges préhistoriques.

Ont été nommés membres de cette Commission, en dehors du Président, du Secrétaire général, du Secrétaire et du Trésorier, faisant partie de droit des Grandes Commissions : MM. A. de Mortillet, H. Martin, A. Guébhard, A. Viré, L. Coutil, E. Hue, anciens présidents; MM. Atgier, ancien vice-président; L. Giraux, ancien trésorier; Fouju et O. Desmazières (C. I.).

Par suite, la Commission est composée, en totalité, pour 1914, des personnalités suivantes : Dr Atgier, Dr Marcel Baudouin, L. Coutil, O. Desmazières, Fouju, L. Giraux, M. Gillet, P. de Givenchy, A. Guébhard, E. Hue, Dr Henri Martin, A. de Mortillet, A. Viré.

Délégués départementaux de la Société.

Aublant (Dordogne). — Dr Marcel Baudouin (Vendée). — — J. Beaupré (Meurthe-et-Moselle) — V. Berthier (Saône-et-Loire). — Cazalis de Fondouce (Hérault). — L. Coutil (Eure). — A. Debruge (Constantine). — Doigneau (Seine-et-Marne). — Doranlo (Calvados). — Ducourtioux (Morbihan). — Florance (Loir-et-Cher). — Jullien (Ardèche). — Gaurichon (Indre-et-Loire). — Girardot (Jura). — Gobillot (Vienne). — Dr A. Guébhard (Alpes-Maritimes). — Jacquot (Isère). — F. Mazauric (Gard). — E. Passemard (Basses-Pyrénées). — Pagès-Allary (Cantal). — L. Schaudel (Meurthe-et-Moselle). — Thiot (Oise).

Liste des Présidents de la Société.

1904. — Émile RIVIÈRE, *Président fondateur.*
1905. — † Lionel BONNEMÈRE.
1906. — Adrien de MORTILLET, *Président d'Honneur.*
1907. — Dr BALLET, ancien Médecin militaire.
1908. — † Théodore BAUDON, D. M., ancien Député de l'Oise.
1909. — Dr A. GUÉBHARD, Professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Paris.
1910. — Dr H. MARTIN, ancien *Secrétaire* de la Société.
1911. — L. COUTIL, ancien *Vice-président* de la Société.
1912. — Armand VIRÉ, ancien *Vice-président* de la Société.
1913. — Edmond HUE, ancien *Vice-président* de la Société.
1914-1915. — Dr ATGIER, ancien *Vice-président* de la Société.

AVIS DIVERS

Les Membres, prenant part aux discussions, sont priés de remettre au Secrétariat une note, **avant la fin de la Séance** (Art. 10. du Régl.).

Par Décision ministérielle du 20 *mars* 1907 [n° 5449], *les* **Militaires** *sont autorisés à faire partie de la* Société préhistorique Française *et des* Congrès préhistoriques de France ; *mais ils ne peuvent y remplir aucune fonction d'Administration ou de Direction.*

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE FRANÇAISE

Les **Mémoires** *ne sont mis en vente en Librairie qu'au prix de* Vingt Francs, *dans les mêmes conditions que les* Bulletins *de la S.P.F.*

Aucune remise n'est faite aux Libraires sur ce prix.

L'engagement de souscription (Quinze francs) aux Mémoires *n'est valable que pour une année ; mais il sera toujours renouvelé d'office, sauf contre-ordre en temps voulu (c'est-à-dire six mois avant la fin de l'année en cours), de la part des Souscripteurs.*

SÉANCE DU 28 JANVIER 1915

Présidence de M. LE BEL.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

La Séance est ouverte à 4 heures sous la Présidence de M. Le Bel, Vice-Président.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance (24 Décembre 1914), qui est approuvé.

A propos du procès-verbal, communications de M. Harmois (Paris) (*Haches polies des Côtes-du-Nord*); M. Hébert (Paris) et G. Guénin (Brest) [*Chanson des Fradets*].

Correspondance.

Lettres d'Excuses et de Condoléances. — MM. le Dr A. Guébhard; — A. Viré; — Ch. Schleicher; — E. Passemard; — Thiot; — L. Coutil; — L. Schaudel; — J. Viot; — Dr Atgier.

Lettres de Changements d'adresses. — M. F. Schmidt (Paris); A. Sellier.

Lettres d'Avis de Décès. — Mme Douet.

Bibliothèque.

La *Bibliothèque de la Société Préhistorique Française* a reçu les ouvrages suivants :

Proceedings of the Prehistoric Society of East Anglia for 1913-1914. — London, in-8°, 1914 [Volume I, partie IV. Dern. fasc. du tome I, 1908-1914; p. 385-491].

Baudouin (Marcel). — *Le Rocher du Chiron de la Vierge à Sculpture pédiforme de Pitié, commune de La Chapelle-Saint-Laurent* (*D.-S.*). — IXe Congrès Préh. de France, Lons-le-Saunier, 1913. Par., 1914, p. 289-323, 4 fig. — Tiré à part, Paris, 1914, in-8°, 35 p., 4 fig.

Baudouin (Marcel). — *Description de l'Allée couverte et des Menhirs satellites de La Planche à Puare, à l'Ile d'Yeu* (*Vendée*). — IXe Congrès Préh. de France,

Lons-le-Saunier, 1913. Par., 1914, 372-409, 15 fig., dont 4 pl. h. texte. — Tiré à part, in-8°, 40 p., 15 fig.

Baudouin (Marcel). — *La Loi de Position des Menhirs périsépulcraux ou entourant des Mégalithes funéraires.* — *Bull. Soc. Préh. Franç.*, Paris, 1914, 25 juin et 23 juillet. — Paris, 1914, in-8°, 46 p., 31 fig.

Baudouin (Marcel). — *Les Silex taillés du Grand Pressigny* (2e Mémoire). — IXe Congrès Préh. de France, Lons-le-Saunier, 1913. Par., 1914, 226-245, 19 fig. — Paris, 1914, in-8°, 20 p., 19 fig.

Baudouin (Marcel). — *Le Chelléen de Vendée : Trouvailles nouvelles* (2e Mémoire). — IXe Congr. Préhist. de France, Lons-le-Saunier, 1912. Paris, 1914, in-8°, 114-124, 5 fig. — Paris, tiré à part, 1914, in-8°, 11 p., 5 fig.

Baudouin (Marcel). — *Le Pas de la Vierge de l'Allée couverte de Pierrefolle, à Commequiers* (*V.*): *Sculpture pédiforme à Orteils.* — IXe Congrès Préh. de France, Lons-le-Saunier, 1913. Paris, 1914, in-8°, p. 304-347, 7 fig. — Tiré à part, Paris, 1914, in-8°, 24 p., 7 fig.

Nécrologie.

Nous apprenons le décès de plusieurs membres de la S. P. F. :

M. Maurice Bourlon, capitaine de chasseurs à pied, en garnison au Fort de Belle-Epine, à Charny-sur-Meuse (Meuse), puis à Verdun, avant la guerre, *décédé au Champ d'Honneur.*

M. le Dr Bertholon (de Tunis), anthropologiste de valeur, connu par de nombreux travaux de Craniologie et d'Ethnographie, relatifs en particulier à la Tunisie et à l'Algérie, c'est-à-dire à l'Afrique du Nord. Il a beaucoup publié dans les revues locales.

M. Désiré Douet, archéologue, aux Sablons, Valmondois (Seine-et-Oise).

Admission de nouveaux Membres.

Est proclamé Membre de la *S. P. F.* : M.

Poisson (Georges), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 1, Cité Vaudoit, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

[Dr Charvilhat. — A. Aymar].

Présentations et Communications.

M. le Dr Ballet (Paris). — *La Parure aux temps Paléolithiques anciens* [Chelléen, Acheuléen, Moustérien]. — Discussion : A. de Mortillet, Taté, A. Bertin, M. Baudouin, Ballet.

A. Sellier (Paris). — *Une Pierre figure des Alluvions de la Seine.*

Marcel Baudouin (Paris). — *De la tendance à la bifidité dans les Dents mono-radiculaires ou antérieures de l'Ossuaire Néolithique des Cous, à Bazoges-en-Pareds* (*V.*) [Propriété S. P. F.].

Dr Jules Ferrier (Paris). — *Recherches sur la tendance à la bifidité des racines des Canines et Prémolaires de l'Ossuaire néolithique de Vendrest* (*S.-et-M.*) [Propriété S. P. F.].

L. Coutil (Eure) et Dr Brulard (Côted'Or). — *Les Tumulus de Blaisy-Bas et de Saint-Hélier (Côte-d'Or)* [Epées en fer, rasoirs et plans de Tumulus].

Marcel Baudouin (Paris). — *Présentation de Documents photographiques, montrant comment on se préoccupe de la Destruction des Monuments préhistoriques classés* !

Cotisations de 1915.

Les Membres, qui n'ont pas encore adressé le montant de leur Cotisation de l'année en cours (1915), sont priés, conformément à l'Article 4 du Règlement, de vouloir bien remplir cette formalité, le plus tôt possible.

Ceux, dont la Cotisation n'aurait pas été reçue au 15 avril 1915, seront priés, pour éviter toute interruption dans le service du Bulletin, de faire honneur au recouvrement postal, qui leur sera adressé à domicile, dans la deuxième quinzaine du mois d'Avril, majoré de 0 fr. 75 pour les frais (sauf entente particulière avec le Trésorier).

Discours de Rentrée pour 1915.

Discours de M. le Président.

M. E. Taté, vice-président, a prononcé, en ouvrant la séance, le discours suivant, et a cédé ensuite le fauteuil de la Présidence à M. Le Bel, vice-président.

Mes chers Collègues,

L'état actuel de guerre et les circonstances qui l'accompagnent nous privent de la présence de notre sympathique Président, M. Atgier, actuellement sur le front ; de plus un grand nombre de nos membres sont mobilisés ; nous sommes dans l'impossibilité de correspondre avec nos départements occupés momentanément encore par l'ennemi, etc., etc.

Aussi votre Conseil d'Administration a-t-il pris une décision, approuvée par les membres en séance, de supprimer les Elections de 1915 et de proroger pour une année les pouvoirs de votre Direction ; le Bulletin de Novembre vous en a porté l'avis.

Notre dévoué Secrétaire général, dont l'état de santé laisse encore à désirer et auquel nous souhaitons tous un complet rétablissement, a pu assurer, mais combien difficilement, l'apparition de nos Bulletins, à leurs dates habituelles. Il a établi et va nous lire le compte rendu matériel et moral de la Société pour l'exercice écoulé ; et nous n'aurons pas trop de remerciements à lui adresser.

Notre précieux Trésorier M. Gillet, dont le travail a été rendu très difficile par l'état de guerre, notre sympathique Secrétaire des séances

M. de Givenchy, comme également le Conservateur des Collections, notre ami M. Hue, se sont dépensés sans compter et méritent tous nos éloges et tous nos remerciements.

Dans notre première séance de guerre, nous sommes un peu sortis du cadre de nos études, mais n'en n'avons pas moins fait bonne besogne, en radiant de nos listes les Allemands et Austro-hongrois.

Cette radiation *générale* a pu sembler radicale : il n'y a pas, *actuellement*, de distinction à faire ; la guerre engagée devant *finalement* provoquer le rétablissement des divisions ethniques naturelles.

Tous nos collègues ont compris que jamais nous n'avions prétendu exclure de la liste de nos membres les Alsaciens-Lorrains, que nous n'avons jamais cessé de considérer comme des Français. Notre ostracisme ne s'est pas porté non plus contre les Tchèques, les Roumains de Pansylvanie, les Polonais, les Serbo-Croates, etc. : tous peuples, asservis par la force, et que la paix, obtenue et imposée par la victoire de la France et de ses Alliés, délivrera du joug, leur rendant, avec le respect de leurs droits, leur liberté et leur nationalité ethnique.

En attendant ce moment, que nous souhaitons tous ardemment, laissons un peu de côté les questions que nous traitons ordinairement ici et pensons à ceux qui versent leur sang, pour la France et l'Humanité, contre la Sauvagerie et la « Kultur » telle que nous ne pouvons la comprendre.

A tous les nôtres et à nos alliés qui sont sur les champs de bataille, qui ont mis au service de la Patrie et de la Civilisation leur temps, leur science et leur vie, envoyons le témoignage de notre admiration et de notre reconnaissance.

Adressons plus particulièrement toutes nos condoléances aux familles de ceux de nos membres, qui ont perdu glorieusement leur existence dans des combats meurtriers ; souhaitons un prompt rétablissement à nos blessés ; une santé à toute épreuve à nos héroïques défenseurs ; et enfin l'écrasement absolu de nos ennemis, précédant la victoire définitive et complète que nous espérons prochaine.

Rapport de M. le Secrétaire général sur la Situation morale et la gestion du Conseil d'Administration en 1914 de la Société Préhistorique Française.

Mes chers Collègues,

Au nom du Conseil d'Administration de la *Société Préhistorique Française*, j'ai l'honneur de vous soumettre le Rapport sur la *Situation morale actuelle* de notre Association et la *Gestion*, pour l'année écoulée (1914), de votre Conseil, conformément à la Loi et à nos Statuts (Art. VIII).

Messieurs,

Jusqu'à la fin de Juillet dernier, le fonctionnement de notre Société a été absolument *normal*. Et, comme l'a dit notre Vice-Président,

M. E. Taté, dans son discours de rentrée, après notre séance mensuelle, nous nous préparions, tous, à assister au Congrès d'Aurillac, qui devait s'ouvrir, une quinzaine de jours plus tard, au centre de la riante Auvergne.

Mais, au début d'août, la *Mobilisation* générale était ordonnée et bientôt l'ETAT DE GUERRE était déclaré!

Dès lors, la tenue de la Xe session du *Congrès préhistorique de France* devenait absolument irréalisable; et il nous fallait d'urgence, sans attendre les autorisations nécessaires, — lesquelles n'auraient pas pu d'ailleurs nous parvenir à temps! — prendre les mesures voulues, pour ajourner, *sine die*, notre Réunion annuelle provinciale. La Municipalité d'Aurillac et la Préfecture du Cantal furent informées immédiatement par le Secrétariat général du Congrès, en l'absence du Président; et des avis furent envoyés à la Presse, qui, d'ailleurs, ne s'en préoccupa nullement. Elle avait d'autres préoccupations, à cette époque, que la Préhistoire! — Tous nos préparatifs ont donc été vains; et nos circulaires d'excursions, absolument prêtes à paraître, sont restées à l'état d'épreuves. — Tout a dû être abandonné à veau l'eau; et nous sommes, aujourd'hui, dans la même situation qu'au 2 Août dernier....

Malgré la période des vacances et les circonstances exceptionnellement graves que nous traversions, il me fallut pourtant, à la fin du mois de septembre, après avoir pris seul la décision de supprimer les numéros d'août et septembre, en raison des difficultés postales et de l'absence de moyens de transport pour les Clichés, songer à mettre sur pied le numéro d'Octobre du *Bulletin*, pour la séance de rentrée statutaire de notre Société. Par suite de la désorganisation de toutes les Imprimeries et de toutes les maisons de Photogravure, la tâche fut particulièrement malaisée; et, en l'absence de tout article prêt à être publié [tous les auteurs des manuscrits reçus étant mobilisés], votre Secrétaire général dut, à lui seul, remplir les feuilles du numéro de Juillet-Octobre. Il s'en excuse, en même temps qu'il tient à publiquement remercier l'Imprimeur de la réelle bonne volonté mise par ce dernier au service de notre Société.

Comme d'ordinaire, grâce aux soins du Secrétariat des séances, la réunion d'Octobre put avoir lieu normalement. Vous prites alors une mesure de salubrité générale et prononcèrent l'*exclusion des membres de nationalité allemande et austro-hongroise* : mesure qui, de suite, a été mise à exécution. Nombre de Sociétés savantes parisiennes importantes, en particulier la *Société d'Anthropologie*, la *Société nationale d'Acclimatation*, la *Société de Thérapeutique*, etc., etc., ont d'ailleurs procédé de même, à la suite du trop fameux manifeste des Savants allemands, parmi lesquels nous avons eu le regret de trouver des

noms comme ceux de Röntgen et surtout d'Haeckel! Nos anciens collègues allemands et autrichiens ne recevront plus désormais nos Bulletins, que, d'ailleurs, nous aurions été dans l'impossibilité absolue de leur faire parvenir actuellement!

Etant donné les évènements et en raison surtout de ce fait que notre cher Président, M. le Dr Atgier, auquel nous adressons tous nos souhaits et envoyons nos sympathiques compliments, est sur le front des armées depuis le mois d'août, vous avez décidé, en novembre, qu'*il n'y aurait pas en* 1915 *d'Elections générales,* et que le Bureau et le Conseil d'Administration de 1914 serait prorogé d'une année. Il vous a même paru impossible de procéder en décembre à l'*Assemblée générale annuelle,* vu le nombre des nôtres qui font face de l'ennemi.

Rien n'est plus justifié, car il aurait été profondément pénible à notre ami Atgier de se voir privé pendant six mois de l'honneur que vous lui avez fait, parce qu'un devoir, inéluctable et des plus glorieux, étant donné son âge, le retient depuis de trop longs mois loin de nous.

Mais, quelles que soient les circonstances, votre Secrétaire général vous doit, de par une de nos Lois nationales, qu'il a toujours respectées, même quand elles n'ont pour base qu'un chiffon de papier sans sanction, le Compte rendu des Opérations de notre Société en 1914. Il accomplit aujourd'hui ce devoir; et, tout à l'heure, votre Trésorier, conformément à la même Loi, remplira également son mandat, en vous présentant le Rapport sur la Situation financière et les Comptes de l'exercice 1914.

Je n'ai pas besoin devous annoncer que les Rapports du Secrétaire général et du Trésorier ne devront être régulièrement discutés et ne pourront être approuvés qu'à la prochaine Assemblée générale ; mais nous avons tenu à vous les présenter, dès le début de 1915, pour vous permettre de vous rendre un compte exact, en ce moment, de l'état actuel de la *Société Préhistorique Française.*

Mes chers Collègues,

J'ai dit déjà, dans notre Bulletin d'Octobre, quelle perte scientifique nous avions faite en Joseph Déchelette, Conservateur du Musée de Roanne, tué à l'ennemi, comme Capitaine de l'armée territoriale! Notre Vice-Président, M. Taté, lui a adressé l'hommage que la Société lui devait. C'est une perte irréparable pour la Préhistoire et l'Archéologie. Mais son œuvre capitale sera terminée et conservera à tout jamais son nom, rendu impérissable déjà par le sacrifice fait à la Patrie et son admirable mort.

D'autres collègues sont tombés aussi au Champ d'Honneur : M. le commandant Audéoud, du 31e dragons, en garnison autrefois à Lunéville; M. le commandant Schwaeblé, chef de section de préparation

militaire au Ministère de la Guerre; M. le capitaine Maurice Bourlon, fouilleur ardent et collectionneur acharné, chercheur infatigable et véritable Préhistorien, auteur de nombreux travaux techniques.

Nous nous inclinons profondément devant les tombes qui renferment les restes de ces vaillants Français.

Nous devons aussi un souvenir cordial et ému, à nos Collègues, belges et alsaciens, dont nous n'avons plus de nouvelles, et en particulier à M. Rutot et à M. F. Kessler, dont nous soupçonnons les douloureuses tribulations. Nous ne pouvons pas, sachant quelles atrocités abominables et quels actes systématiques de barbarie et de vandalisme ont été commis, en Belgique et en Alsace, comme en France, ne pas songer aux malheurs qui peuvent leur être réservés, car nous sommes sûr, désormais, que ce ne seront pas les Représentants autorisés de la Science allemande, esclaves d'un maître sans foi ni loi, et traitres à leur carrière et à leur mission, qui viendront les défendre sur le sol ennemi!

En dehors des victimes de la guerre, nous avons à enregistrer le décès de plusieurs de nos collègues; et, en premier lieu, celui de M. Martial Imbert (de Paris), disparu le 4 février 1914, à l'âge de 60 ans, dont les obsèques ont eu lieu le vendredi 6 février, à Paris.

M. Martial Imbert était l'un des plus anciens membres de la *S. P. F.* Il était encore Membre de notre Conseil d'Administration et avait été récemment Vice-président de la Société. Il nous aurait présidé sous peu. La *S. P. F.* était représentée à ses obsèques par M. A. de Mortillet, Président d'honneur, qui y a pris la parole au nom de nos Collègues et du Bureau, et par M. Louis Giraux, Vice-président. On doit, vous le savez, à M. Martial Imbert de nombreuses publications préhistoriques. D'ailleurs, c'était un érudit, un orateur, et un écrivain de talent, qui avait sérieusement étudié son pays d'origine (le centre de la France) et fait connaître beaucoup de monuments de la Vienne, de la Creuse et de la Haute-Loire. Nous garderons tous un excellent souvenir de cet homme aimable et énergique.

M. Charles Puech (d'Aurillac, Cantal) a succombé en fin d'année 1913. Né en 1846 à Murat, il était entré dans l'administration des Ponts et Chaussées et y avait fait toute sa carrière. Géologue et préhistorien, membre de notre Société depuis sa fondation, il était l'auteur de recherches, appréciées, sur le Puy Courny et les silex tertiaires de sa région, dont il possédait de magnifiques échantillons.

M. le Dr Bertholon (de Tunis), l'anthropologiste bien connu, correspondant du M. I. P., auteur d'un grand nombre de travaux relatifs en particulier à l'histoire des peuples de l'Afrique du Nord, Membre fondateur de la S. P. F.; c'était un ancien élève de Broca et un ami personnel de notre Président Atgier.

J'ai en outre à signaler la disparition de M. L. Solon, qui habitait

l'Angleterre; de M. Pierre-Alphonse Brochet, mort à l'âge de 73 ans, à Paris; de M. Letailleur, de Baingts (Landes); de M. Désiré Douet, archéologue, aux Sablons, Valmondois (S.-et-O.).

J'ai encore à vous rappeler d'autres morts de la fin de l'année 1913 : M. Pader, vétérinaire principal en retraite, à Bordeaux (Gironde), qui avait assisté à notre Congrès de Nîmes.

M. le Dr Henri Marmottan (de Paris), ingénieur des mines, membre fondateur de la S. P. F., officier de la Légion d'honneur, ancien Député de Paris, ancien Maire du XVIe arrondissement, entomologiste et géologue d'un très grand mérite.

M. Camille Viré, avocat, officier d'Académie, Conseiller municipal de Bord-Ménaïel (Algérie), frère de notre ancien Président, M. Armand Viré, décédé à 48 ans. On lui doit plusieurs importants mémoires, parus dans nos Bulletins et dans l'*Homme préhistorique*.

Enfin, M. Ernest Olivier (de Moulins), naturaliste très distingué, qui n'était pas membre de la S. P. F., mais qui suivait avec assez d'assiduité nos Congrès préhistoriques.

*
* *

Publications. — *a*) *Bulletin.* — L'activité de notre Société, pendant l'année qui vient de s'écouler, ne le cède en rien à celled es années précédentes. Si notre Bulletin est un peu moins volumineux, par suite de la suppression forcée des numéros correspondants aux vacances ordinaires, il n'en contient pas moins encore 520 pages, et de nombreuses communications, intéressantes, parmi lesquelles je vous demande de ne citer que les suivantes, dues au Dr Boismoreau (Découvertes d'un Souterrain-refuge et de deux Pieds humains sculptés entourés d'une Cupule et d'un Fauteuil); au Dr Ballet (Demi-Disques et Pièces à têtes arrondies); à E. Bocquier (Pierre sculptée en Savoie et Découverte d'une Station néolithique sous-marine); à P. de Givenchy (Etude des Ciseaux néolithiques polis, à coupe cylindro-ovoïde), qui a provoqué une discussion tout à fait documentée; à E. Hue (Recherches sur le Néolithique et la progression marine dans le Calvados); à Joleaud, Debruge, Rutot, Mercier, le regretté Bertholon (sur la Géologie et sur les Ossements de la Station de Mechta-Châteaudun); à Kessler (Découverte des Pas du Diable et de Saint Dizier et étude du Menhir percé de Courjenay); à Le Bel et Maury [sur la Glaciation du Périgord et les fouilles de Laugerie-Basse]; à Anfos Martin [sur une station néolithique de la Haute-Vienne]; à Hue et Socley [sur un crâne de Cheval mérovingien]; à L. Rousseau [Découverte d'un Polissoir en granite]; etc., etc.

Notre publication annuelle est d'ailleurs, en 1914, aussi bien illustrée que d'ordinaire.

b) *Mémoires.* — Le Tome III des *Mémoires* était en préparation au

moment de la Déclaration de Guerre; il devait paraître en Octobre 1914. Sa publication sera retardée de sept à huit mois, car nous avons été obligé de tout arrêter jusqu'à ces temps derniers, les maisons de photogravure n'ayant pas pu travailler fin 1914 et l'imprimerie ayant manqué de personnel, par suite de la mobilisation. Mais, depuis quelques semaines, la composition a repris; et, peu à peu, la mise en pages avance. Ce volume contiendra, entre autres, la *Description et la Fouille de la Sépulture néolithique de la Ciste des Cous, à Bazoges-en-Pareds* (*Vendée*), monument qui a été acquis et restauré par notre Société l'an dernier, et qui est à comparer avec celui que nous possédons à Vendrest (Seine-et-Marne).— A cette occasion, je me permets de faire un dernier *Appel* auprès des souscripteurs accoutumés de cette publication, car, dans quelques mois, il serait trop tard pour pouvoir bénéficier des conditions spéciales d'acquisition, réservées à nos seuls membres.

Bibliothèque. — Notre *Bibliothèque*, toujours dirigée par notre collègue, M. Ch. Géneau, préparateur à la Faculté des Sciences, a continué à s'accroître chaque mois dans la proportion que vous savez, puisque nous publions, dans chacun de nos *Bulletins* mensuels, la liste des envois de brochures ; mais je répète encore que beaucoup de nos collègues oublient de nous adresser leurs tirés à part.

La *Bibliothèque* de la *Société Préhistorique Française* possédait, au 30 novembre 1913, 2026 ouvrages et brochures. Elle en a reçu un grand nombre également en 1914 ; mais, en l'absence de M. Géneau, qui est sur le front, il m'est impossible de vous donner des chiffres précis.

Nos *Archives*, administratives et scientifiques, prennent de jour en jour plus d'importance ; il nous faudra, sous peu, en organiser le service, en nommant un ou deux de nos Collègues Archivistes.

Laboratoire. — Notre *Laboratoire* est toujours dirigé par notre excellent collègue, Edmond Hue, notre ancien Président rentré dans le rang. Le Conservateur, zélé et dévoué, de nos Collections, déjà si considérables et si précieuses, toujours à la tâche, n'est plus à l'honneur ; mais, en 1914, il a continué son œuvre de l'an passé. Je n'ai pas à vanter ses efforts et le succès de ses démarches. Mais je suis sûr que, l'an prochain, j'aurais encore à vous signaler, à nouveau, les éminents services qu'en 1915 il nous aura rendus.

Collections. — Certes, en raison des événements, cette année, notre Caisse ne s'est pas remplie! Mais nos *Collections*, au moins, ont encore augmenté chaque jour d'une façon très remarquable. Et même elles ont pris un essor nouveau.

En 1912, nous avions pu meubler le local loué en 1911 pour constituer notre Siège social [250, rue Saint-Jacques]. — Notre propriétaire et cher collègue, M. Le Bel, dont l'inépuisable générosité vous est bien connue, a participé en 1914 plus que personne à cette augmen-

tation et nous a donné, cette fois encore, des preuves, manifestes et multiples, de l'intérêt réel qu'il témoigne à la *Société Préhistorique Française*. Qu'il en soit, publiquement et à nouveau, vivement remercié !

Il m'est absolument impossible de reproduire ici la liste complète des *Dons* qui ont été faits à notre Laboratoire; elle serait trop longue.

Je me borne à reproduire ici la note que m'a remise M. E. Hue, relativement à ce qui a trait à 1914.

M. A. de Paniagua, pointes de flèches en silex et outillage de Temassinin et El Aoulef, au sud du Fort-Flatters, en plein Sahara. — M. le Dr Marcel Baudouin, Moulage au 1/10 de la Pierre à Cupules et Rigoles de *Saint-Aubin* (Suisse); 5 Moulages de la *Pierre à l'Etoile* et autres Sculptures du *Temple des Vaux* à Saint-Aubin-de-Baubigné (D.-S.) [*Roue* et *Etoile*]; *Moulage du Cheval* de la *Dalle à Sculpture de la Grotte de la Source, au Castellet*, commune de Fontvieille (Bouches-du-Rhône); etc. — M. Le Bel, Industrie des « Marseilles » à *Laugerie-Basse*; Moulage du Crâne V de *Mechta-el-Arbi* (Algérie); une Armoire pour les collections; Moulages de la dentition de *Mechta* VI; Tibia platycnémique d'*Ali Bacha*; Calotte crânienne LXXI de *Vendrest*; deux pièces acheuléennes de *Billancourt*; Crâne trépané de *Montigny-sur-Crécy* (Aisne); Crâne de l'Homme écrasé de *Laugerie-Basse*. — M. A. Rutot, Moulages du Crâne du Trou du Frontal N° 1 et sa mandibule; Crâne du Trou du Frontal N° 2 et sa mandibule; Crâne d'Australien ancien et sa mandibule, des environs de *Sidney*; harpon barbelé de *Goyet*, 3e Caverne, niveau 1. — M. P. de Givenchy, un superbe lissoir en silex. — M. le Pr Testut, un moulage du Crâne de *Chancelade*. — M. le Dr Guébhard, un vase à surprise de fabrication moderne. — M. Roland Guébhard, Cartes postales d'Ethnographie soudanaise. — Mme Demarconnay, nombreuses séries d'outils de France et de l'étranger. — M. A. de Mortillet, un moulage de bâton de commandement moderne. — M. Harmois, un crâne de Breton moderne. — M. le Dr Doranlo, une très importante série de silex d'Olendon (Calvados). — M. Edmond Hue, haches de la Guadelouppe. — M. Bossavy, ossements humains et armes du Cimetière de Maisse (Seine-et-Marne). — M. Doranlo, un moulage du menhir de Reviers (Calvados). — M. Philippe Rousseau, objets préhistoriques d'Afrique (Rondelles de Coquilles d'Autruche).

Qu'il me suffise d'ajouter que les dons les plus intéressants sont pour la plupart dus, comme les années précédentes, à notre très distingué et dévoué Vice-Président, M. Le Bel. — En décembre dernier d'ailleurs, notre Conservateur des Collections a publié la liste des moulages et des principales pièces de notre Musée, en signalant le

nom des Donateurs ; on n'aura, qu'à s'y reporter, pour se faire une idée juste des trésors qui nous ont été généreusement offerts pendant ces dernières années. Je renouvelle, en votre nom, à tous ces généreux collègues et confrères, les remerciements les plus sincères de la S. P. F.

Mouvement des Membres. — Cette année, nous eu avons forcément de trop nombreux *décès* à enregistrer ; et, hélas ! plusieurs de nos disparus étaient des collègues qui étaient profondément dévoués à notre Société ! — Nous avons à enregistrer aussi d'assez nombreuses *démissions* à la fin de 1914....

Nouveaux Membres. — En revanche, en 1914, nous avons encore à enregistrer vingt-quatre *admissions nouvelles*, malgré la guerre.

Notre recrutement a donc continué jusqu'en Juillet à se faire dans des conditions excellentes. Et, à l'heure présente, il y a encore, inscrits sur nos listes, près de 550 *membres titulaires.*

Mais la Guerre est venue ; et, dès lors, les admissions se sont arrêtées. — Souhaitons que l'état anormal que nous subissons ne dure pas trop longtemps et que nos finances ne se ressentent pas trop des quelques défections qui, en 1915, paraissent inévitables.

Congrès de 1913. — Le Congrès de Lons-le-Saulnier a été, vous le savez, presque aussi brillant, et comme nombre des membres assistants à la session, et comme communications et comme excursions, que celui d'Angoulême. Aussi avons-nous publié un compte rendu très volumineux ; ce qui a entraîné des dépenses considérables. Heureusement notre Caisse, grâce aux subventions qui nous avaient été accordées par la ville de Lons-le-Saunier, le Conseil général de la Charente, la Chambre de Commerce, et le Ministère de l'Instruction publique, a été parfaitement capable d'affronter pareille dépense.

Le Volume a paru en juillet 1914. Mais je dois vous aviser qu'un certain nombre d'exemplaires n'ont pas pu encore être adressés à leurs destinataires, par suite de l'interruption des communications postales, provoquées par la Guerre.

J'insiste sur les excursions de ce Congrès, exécutées en *Automobiles*, comme à Tours, Nîmes et Angoulême. Elles ont été admirablement réussies au point de vue scientifique, en raison de tout ce qui avait été préparé par notre cher collègue, le Président, M. Léon Coutil.

Administration. — Vous savez qu'un Procès intenté à notre Société par l'un de nos membres, que nous avions été obligé de radier jadis, a été rendu le 16 décembre 1911. Vous savez aussi que nous avions obtenu gain de cause. Je dois rappeler que l'affaire n'est pas terminée et ajouter que notre adversaire, qui avait interjeté appel, vient de mourir. — Nous espérons donc que, sous peu, la bataille finira, faute de contre-attaque !

Diplômes accordés en 1914. — En 1914, les Diplômes suivants ont été distribués :

M. le Dr Fidao et Mme Fidao, à Malesherbes (Seine-et-Marne), diplôme d'honneur, proposé par M. le Dr Atgier dans la séance du 22 janvier 1914.

M. le Pr Testut (de Lyon), diplôme d'honneur, proposé par MM. E. Hue et M. Baudouin, dans la séance du 26 mars 1914.

M. le Pr Rutot (de Bruxelles), diplôme d'honneur, proposé par MM. E. Hue et M. Baudouin, dans la séance du 26 mars 1914.

M. A. Cousset, à Etaules (Charente Inférieure), diplôme d'honneur, proposé par M. Marcel Baudouin, dans la séance du 26 mars 1914.

M. Aymar père (Auvergne), diplôme d'honneur, proposé par M. Pagès-Allary, dans la séance du 28 mai 1914.

M. Paul Boussingault, propriétaire à Maisse (Seine-et-Oise), diplôme pour services rendus, proposé par MM. Bossavy et A. de Mortillet, dans la séance du 28 mai 1914.

M. Bordier, instituteur à Maisse (Seine-et-Oise), services rendus, proposé par MM. Bossavy et A. de Mortillet, dans la séance du 28 mai 1914.

M. Alexis Laigneau, carrier à Maisse (Seine-et-Oise), services rendus, proposé par MM. Bossavy et A. de Mortillet, dans la séance du 28 mai 1914.

M. Antoine Graziani, à Grossa (Corse), services rendus, proposé par M. Louis Giraux, dans la séance du 25 juin 1914.

M. Eugène Daudeville, cantonnier, à Bény-sur-Mer (Calvados), services rendus, proposé par M. Doranlo, dans la séance du 25 juin 1914.

Commission des Enceintes. — La Commission des Enceintes a continué en 1914 la publication de l'*Inventaire bibliographique des Enceintes de France*. Deux nouveaux Rapports ont paru. Mais son Président, notre savant et aimable collègue, A. Viré, a été mobilisé ; et, forcément ses érudites recherches, ainsi que ses fouilles dans le midi de la France, ont dû être interrompues. — Nous exprimons, en ce jour, l'espoir qu'il puisse bientôt, en raison de son âge, être rendu à son Laboratoire et à ses précieux travaux.

Délégués départementaux. — En 1914, ont été nommés *Délégués départementaux* : M. Thiot, pour l'Oise; M. Gobillot, pour la Vienne; et M. Florance, pour le Loir-et-Cher.

Notre Collègue, M. Fritz Kessler (d'Alsace) a été chargé d'une Mission en Sardaigne pour l'Etude des Nuraghi. Vous savez qu'il a accompli son voyage dans d'excellentes conditions et qu'il a rapporté de nombreux documents et photographies, qu'il nous communiquera dès que les évènements le lui permettront.

Commission des Mégalithes. — Votre *Commission des Mégalithes*, dans laquelle sont entrés en 1914 de nouveaux Collègues, a, en 1914, procédé, grâce à l'initiative et la diligence de MM. Florance et Bossavy, à la pose du Poteau indicateur du *Polissoir* Legendre, à Chissay, près Montrichard, propriété de la S. P. F.

D'autre part, en Juillet, M. Lucien Rousseau et M. Marcel Baudouin ont terminé la Restauration de la *Ciste des Cous*, à Bazoges-en-Pareds (Vendée), qui appartient à notre Société. Désormais, on doit espérer qu'on n'y touchera plus, car la population du voisinage a pu voir, par l'importance des travaux exécutés, qu'on tenait à conserver, à tout prix, cet important Monument, unique en son genre, en partie démoli l'hiver dernier par un amateur trop passionné pour les grosses pierres.....

La Société a eu, en effet, à enregistrer cet hiver deux actes de Vandalisme, commis l'un d'entre eux précisément à Bazoges-en-Pareds, sur le Monument lui appartenant. — Les délits ont été signalés, en temps voulu, aux autorités compétentes; mais, comme vous le savez, aucune sanction n'a été apportée à ces faits, très regrettables! Une telle inertie administrative ne peut avoir que des conséquences désastreuses, étant donné que le 2e Mégalithe, qui n'appartenait pas à notre Société, était un Monument *classé*, c'est-à-dire placé sous la protection de l'Etat.....

Collections françaises. — Grâce à nos démarches et à l'initiative de notre Délégué de l'Oise, M. Thiot, le vœu émis relativement à la conservation de la Collection de notre regretté ancien Président, le Dr Th. Baudon, a été, en partie, suivi d'effet utile; et les belles pièces, que notre collègue avait recueillies, ont pu presque toutes être sauvées.

Liberté des Fouilles. — Le Sénat avait voté, en juin 1913, un projet de loi tendant à la création d'une Caisse des Monuments historiques, dans laquelle avait été intercalé, subrepticement, un article très dangereux pour la Liberté des Fouilles préhistoriques.

La *Société Préhistorique Française*, comme la *Société d'Anthropologie de Paris*, s'était émue, en apprenant pareil vote! Elle a agi auprès de la Chambre des Députés; et, après plusieurs interventions, M. le Président de la Commission et M. le Rapporteur de la Loi à la Chambre ont écrit que cet *Article* 6 était, POUR LE MOMENT, retiré du texte de loi. Mais, en présence de cette restriction (*Pour le moment*), sur la proposition de M. le Dr Chervin, avec la *Société d'Anthropologie de Paris*, la *Société préhistorique française* a fait nommer une COMMISSION MIXTE DE VIGILANCE, composée de 4 membres pour ces deux Sociétés, auxquels ont été adjoints 4 membres de la *Société géologique de France*, sollicitée à ce point de vue.

Les Membres de cette Commission de vigilance, nommés en 1914 pour la *Société préhistorique française*, ont été MM. Adrien de Mortillet, Atgier, Le Bel et Marcel Baudouin.

Vous savez que cette Commission a fonctionné au printemps et qu'elle a rédigée une Protestation, énergique et motivée, qui a été adressée au Ministère de l'Instruction publique, après avoir provoqué une Assemblée générale, à Paris, des Délégués des Sociétés savantes de Province.

*
* *

En terminant, je suis encore obligé de redire que le zèle de votre Conseil d'Administration ne s'est pas cette année ralenti une seule minute, malgré nos malheurs. Chacune de nos séances a été aussi suivie qu'à nos débuts et que l'an passé.

Notre excellent Trésorier, M. Gillet, toujours à la peine, mais pas toujours récompensé de son dévouement, vous dira, dans un instant, que nos finances restent excellentes, malgré les défections prévues et nos dépenses sans çesse croissantes. Notre très aimable secrétaire, M. P. de Givenchy, nous apporte toujours un concours des plus dévoués et des plus précieux pour le Secrétariat. — L'avenir reste donc assuré.

J'ai enfin à vous remercier, personnellement, de votre extrême bienveillance à mon égard, et à adresser, en votre nom, à tous ceux qui soutiennent constamment le Bureau dans sa tâche ardue, l'hommage reconnaissant de votre Président, absent et sur la ligne de feu, et de votre Secrétaire général. Je le fais avec une émotion profonde, mais vraiment un peu vécue, étant donné les mois pénibles que nous avons récemment traversés et les misères de l'heure présente.

Messieurs et chers Collègues,

L'année, qui vient de s'écouler, malgré l'abominable forfait d'un Peuple, avide de conquêtes et d'orgies, qui, dans l'intervalle de ses patientes recherches de Laboratoire, n'aspire qu'à violer les Lois internationales et bien d'autres choses encore, et qu'à détruire, avec les Musées et les Œuvres d'Art, les Etablissements scientifiques et sanitaires de ses voisins, n'a pas encore été trop désastreuse pour notre Société. — Souhaitons ardemment que nos Morts glorieux protègent de leurs tombeaux les Vivants qui nous restent, et défendent aussi, contre les bombes des airs, nos précieuses Collections! Désirons violemment que la Paix revienne sur le monde, pour que la véritable Science puisse augmenter chaque jour et son domaine et son pouvoir bienfaisant.

Mais écrasons, à tout jamais, l'aigle trop vorace et malade, dont les ailes, atteintes d'acromégalie, ont cru pouvoir recouvrir, dans un

effort éperdu, l'Europe tout entière, sans se fracturer. — L'œuvre accomplie, nous pourrons enfin travailler, dans le calme propice, sous l'ombre, désormais efficace, d'un nouveau Palais de La Haye.

Rapport de M. le Trésorier sur l'Exercice 1914.

Messieurs et chers Collègues,

Conformément à nos Statuts, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes de la *Société Préhistorique française*, du 1er novembre 1913 au 31 octobre 1914, comptes approuvés par votre Conseil dans sa dernière séance.

I. — Recettes.

1° En caisse au 1er novembre 1913		6.870 55
2° Cotisations. — 528 à 12 fr	6.336 »	
Cotisation de 1913, 1 à 12 fr	12 »	6.348 »
3° Arrérages de rentes	210 »	
Souscription du Ministère de l'Instruction Publique	270 »	
Remboursement de Clichés de 1914	50 »	
Remboursement de Clichés de 1913	12 »	
Vente de Bulletins	26 50	
Vente de Brochures [1 Vendrest]	5 »	
Versement d'un membre donateur	50 »	623 50
Total des recettes		13.842 05

II. — Dépenses.

1° Bulletin. — Frais d'impression	4.021 25	
Frais de clichés	244 30	
2° Frais généraux. — Imprimés divers	135 20	
Impôt des dolmens	1 »	
Papier et enveloppes	15 30	
Local de la rue Saint-Jacques et de la Sorbonne	475 »	
Entretien du Laboratoire	246 10	
Fouilles [Indemnité] pour le Laboratoire	50 »	
Envoi de volumes à l'Exposition de Lyon	5 »	
Fouilles du Comité de Luzech (Souscription)	50 »	
Société française des fouilles archéologiques (Souscription)	20 50	
Association française pour l'avancement des Sciences (Souscription)	20 »	
Frais d'achat du Polissoir de Chissay et achat d'un poteau indicateur	65 25	
Dépenses du Secrétariat général	234 »	
Dépenses du Secrétariat	50 »	
Dépenses de la Trésorerie	236 50	
		5.869 40
3° Frais extraordinaires (Banquet 1913)		37 »
Total des dépenses		5.906 40

III. — Récapitulation.

Recettes	13.842 05
Dépenses	5.906 40
	7.935 65

Au 31 Octobre 1914, l'actif de la Société est de 14.565 50, ainsi constitué :

Espèces en caisse	7.935 65
210 francs de Rente française [*Capital immobilisé*]	6.629 85
	14.565 50

Projet de Budget pour 1915.

I. — Recettes.

540 cotisations à 12 francs	6.480 »
Arrérages de rentes	210 »
Souscription du Ministère de l'Instruction Publique	270 »
	6.960 »

II. — Dépenses.

Impressions et envoi de Bulletins	4.500 »
Frais de Clichés	260 »
Frais d'impressions diverses	200 »
Frais généraux	400 »
Location et frais de Salles	480 »
Impôts	30 »
Deivrs et Imprimés	200 »
	6.070 »

Certifié conforme : le Trésorier,
M. Gillet.

II. — NOTES, DISCUSSIONS ET PRISES DE DATE.

A propos de l'usage des Haches polies et de deux Haches des Côtes-du-Nord.

M. Harmois. — Notre collègue, M. E. Patte, signale deux haches polies de Plomeur-Bodou ou de Trébeurden (Côtes-du-Nord). — Je dois faire part de mes recherches personnelles à ce sujet. Or: 1° dans l'arrondissement de Lannion, il y a très peu de haches polies; 2° dans les deux communes citées, il n'en a jamais été signalé dans les inventaires ! A ma connaissance, il n'en existe qu'une très grande.

Probablement, notre collègue, M. E. Patte, a été trompé sur la provenance; et, comme pour faire un inventaire, il faut être certain de celle des outils ou armes, il y a lieu de se méfier, en achetant chez les marchands des objets de collection, surtout lorsqu'ils ne portent pas d'étiquette de provenance et que l'on ignore de quelle collection ils ont été distraits.

A propos de La Roche aux Fras et de ses Légendes.

M. Marcel Hébert (Paris). — A propos du Conte de *La Roche aux Fras*, rapporté (p. 492) dans le *Bulletin de la Société préhistorique française* (décembre 1914), M. M. Baudouin s'est demandé ce que signifiait le refrain « *des deux derniers jours de la semaine* ».

Il est à craindre que la source citée n'ait commis là une confusion. En effet, les *Fées* et les *Nains*, étant (aux yeux de beaucoup) des âmes incrédules en pénitence, ont grand peur du Samedi (dédié à la *Vierge*) et du Dimanche (consacré au souvenir de la résurrection du *Christ*). — Aussi prennent-ils comme refrain tous les jours de la semaine, sauf les *deux* derniers [*Samedi* et *Dimanche*] ! Si l'on prononçait ces noms devant eux, en ajoutant : « Et voilà la semaine terminée », la longue pénitence à laquelle ils sont condamnés prendrait fin. On trouvera ces explications, avec exemple, dans de La Villemarqué [*Chants populaires de la Bretagne*. Paris, Perrin, 1913. — *Introduction*, p. LII et suiv. ; et p. 35 à 38].

M. G. Guénin (Brest). — Dans le si curieux et si intéressant travail de M.M. Baudouin sur la *Roche aux Fras*, j'ai relevé un passage, dont je puis donner l'explication. La *Chanson* des *Fras*, des *Farfadets*, comprend tous les jours, sauf le samedi et le dimanche!

Quand on les prononce, leur puissance s'évanouit. Le *samedi*, parce que c'est la veille du dimanche, et que, jadis, les veilles d'un jour donné étaient aussi *sanctifiés* que le jour lui-même; le *dimanche*, parce que c'est le jour du Seigneur, qui a remplacé le jour du Soleil. Si les Lutins sont épouvantés, quand on prononce ces deux jours, c'est qu'ils leur rappellent la *défaite* de leur vieux *Culte solaire*. — Je pourrais préciser, car je rechercherai, dans les légendes de *lutins* que j'ai recueillies, les *Chansons de Jours* et les jours *néfastes*.

Une Pierre-Figure de la Seine.

M. A. Sellier (Paris). — J'ai l'honneur de présenter deux *Cartes postales* d'une *Pierre-Figure*, provenant des alluvions de la Seine.

Sur la Carte N° 1, le profil d'un homme, à gauche, est assez grossier ; le trou naturel forme l'œil. En retournant complètement cette image, on obtient à droite un profil humain, plus apparent et mieux fait que le premier (Carte N° 2).

Cette pierre ne semble pas avoir servi d'outil. Cependant elle

est *taillée*. Dans quel but? Serait-ce pour accentuer une *ressemblance*? S'il est permis de se poser la question, elle ne paraît pas facile à résoudre. Ces *retouches* semblent bien dues à une *cause intentionnelle*. Sur la Carte N° 2 elles sont plus importantes que sur la Carte N° 1. Il semble qu'une fois la courbe obtenue on a fait des retouches plus fines, plus soignées, pour parfaire l'arête du côté des profils à conserver.

Je remets cet exemplaire des deux figures (*avers* et *revers*) pour les Collections de la *Société Préhistorique Française*.

Fréquence de la Bifidité des Racines des Dents antérieures chez les Squelettes de l'Ossuaire des Cous, à Bazoges-en-Pareds (Vendée).

[*Prise de date*].

PAR LE Dr

Marcel BAUDOUIN (Paris)

L'examen des *Dents libres*, c'est-à-dire à racines visibles, et des *Alvéoles* vides des maxillaires supérieurs, recueillis par M. Lucien Rousseau et par moi à l'Ossuaire Néolithique des Cous, à Bazoges-en-Pareds (Vendée), a montré une fréquence, véritablement imprévue, de la Bifidité des Racines des Dents dites monoradiculaires ou antérieures (Incisives, Canines et Prémolaires).

1° C'est ainsi que j'ai noté DEUX *Incisives latérales supérieures* (I^2S) nettement bifides, sur un total de 28 dents : ce qui donne une proportion de 7 0/0 environ. — C'est là un fait nouveau et insoupçonné ! — Les *Incisives à sillon longitudinal* sont très nombreuses, d'ailleurs.

2° J'ai constaté, d'autre part, qu'il y avait SIX *Canines inférieures* nettement bifides, sur une trentaine de dents; d'où la proportion de 18 0/0 environ. — Des auteurs avaient déjà indiqué (Hamy, Magitot, Dunogier, etc.) la fréquence de cette bifidité des Canines néolithiques.

On sait d'ailleurs que les Canines, à cette époque, ont toutes un *sillon longitudinal* très marqué et que ce sillon est extrêmement net sur les dents de l'Homme paléolithique (Homme Moustérien de Jersey, par exemple, etc.).

J'ai même noté une Canine néolithique *trifide* : fait unique jusqu'à présent !

3° En ce qui concerne les *Prémolaires*, c'est surtout la *première prémolaire supérieure* (Pm^1S) qui est *bifide* ; et cela dans des

proportions qui paraissent plus fréquentes qu'à l'époque actuelle. J'ai noté, en effet, la bifidité dans plus de 25 0/0 des cas. De plus, cette *bifidité* est toujours plus marquée qu'à l'époque moderne, c'est-à-dire remonte souvent jusqu'à la couronne de la dent ou presque. Magitot avait déjà insisté aussi sur cette constatation.

J'ai noté également un cas de *trifidité*, par dédoublement de la racine externe ; mais ces faits sont d'une explication bien plus facile ici que pour la canine.

Grâce à l'examen des *alvéoles vides* de crânes entiers, j'ai pu constater que souvent la *Bifidité* était SYMÉTRIQUE, c'est-à-dire se voyait des deux côtés de la mâchoire pour cette dent (Pm^1S). D'ailleurs le Pr Hamy avait déjà remarqué le fait pour les Canines.

4° La 2e *Prémolaire* supérieure est beaucoup plus rarement *bifide* que Pm^1S (6 0/0 seulement) ; mais cette bifidité est prouvée par l'examen des alvéoles. — En revanche les *sillons* sont très fréquents, pour cette dent comme pour l'autre.

5° J'ai noté deux cas de *trifidité* pour Pm^1 de la mâchoire inférieure, qui a souvent *trois sillons* (et non pas deux); c'est là aussi un fait tout à fait nouveau.

Il semble résulter de ces constatations que cette tendance à la bifidité pour les Dents antérieures, monoradiculaires actuellement, est vraiment une caractéristique de l'Anatomie néolithique.

On peut même dire que la *Bifidité* de Pm^1S, grâce à sa fréquence, est un caractère néolithique plus important que la *Perforation olécrânienne* (dans la proportion n'est guère que de 20 0/0) et *la Cannelure des Péronés*, encore moins fréquente.

Etude des Dents préhistoriques de la Sépulture Néolithique de Vendrest (Seine-et-Marne). Recherches sur la tendance à la bifidité des racines des canines et des prémolaires.

[*Examen de 1359 dents reconnaissables et à racine visible*].

PAR M. LE Dr

Jules FERRIER (de Paris),

Stomatologiste des Hôpitaux (Hôtel-Dieu).

Voici la statistique que j'ai pu établir, à l'instigation de mon ami, M. le Dr Marcel Baudouin, secrétaire général de la *Société préhistorique française*.

Molaires	haut	260	bifides	»	
	bas	209	—	»	
Prémolaires	haut	98	—	37	
	bas	185	—	»	Sillons indicateurs de 3 et 4 racines, 46.

Canines	haut	55	—	»	quelques Sillons indicateurs 2 racines.
	bas	75	—	2	Sillons indicateurs 2 racines : *toutes* !
Incisives	haut	265	—	»	Sillons 23.
	bas	175	—	»	Sillons toutes.
		1359			

Pourcentage des cas de *Bifidité des Canines du bas*, relativement au nombre des canines du bas = 2,66; relativement au nombre total des canines haut et bas : 1,53; relativement au nombre total des dents : 0,14.

M. Marcel Baudouin. — Je crois devoir souligner les différences qui existent, au point de vue de la *fréquence de la Bifidité* des racines des dents antérieures, pour les Sépultures Néolithiques de Bazoges-en-Pareds (Vendée) et de Vendrest (Seine-et-Marne).

A Bazoges-en-Pareds, les *Canines inférieures bifides* donnent la proportion, énorme, de 18 0/0; à Vendrest, nous n'avons que 2,66 0/0; peut-être 3 0/0 ! — Pourtant, le nombre des deux Canines libres récoltées est à peu près le même dans les deux cas pour chaque dent. — A quoi tient cette différence? J'ai songé à l'influence de la race.

En effet, à Bazoges, nous n'avons, en somme, que des *Dolichocéphales*, tandis qu'à Vendrest il y a presque autant de *Brachycéphales* que de *Dolichocéphales* ! La Bifidité serait-elle par suite, en rapport avec la Dolichocéphalie, c'est-à-dire avec la race la plus vieille de l'Epoque Néolithique? Ce serait assez logique, au demeurant.

Par contre, à Vendrest, la bifidité des Pm^1S est de 37pour 98 : 2 environ ; soit environ 65 0/0, tandis qu'à Bazoges nous n'avons trouvé que 25 0/0. Or ces chiffres sont assez contradictoires avec ceux fournis par la Canine, car il semblerait, *a priori* que la Brachycéphalie devrait rétrécir plutôt la *mâchoire supérieure* que l'*inférieure*; mais peut être n'en est il rien et les modifications de la *mandibule* ont peut-être été les plus importantes, si l'une des races dérive de l'autre; ce qui n'est d'ailleurs nullement prouvé !

Bien entendu, ce n'est là qu'une vue de l'esprit, que des statistiques ultérieures seules pourront légitimer ou contrecarrer.

III. — ARTICLES ORIGINAUX.

A propos du Tableau de l'église Saint-Merri et de l'hypothétique Cromlech de Nanterre (1).

PAR

Marcel HÉBERT.

La citation de « Jacques Du Breuil », par l'Abbé H. Boutin, relatée dans notre *Bulletin* de juillet-octobre 1914 (p. 376), n'est que partiellement exacte.

Il n'est pas question, dans « Du Breuil » — en réalité Du Breul — d'eaux « s'arrêtant devant les pierres et s'élevant à l'entour comme une muraille liquide ». La « muraille » est de l'invention de l'Abbé Boutin. — Ainsi s'embellissent les légendes !

Du Breul, dans son *Théâtre des Antiquitez de Paris*, édité en 1612, ne fait que textuellement copier la phrase des *Antiquitez et recherches* de Du Chesne (2) (dont la première édition est de 1609), que j'avais citée dans le *Bulletin* de juillet 1914.

Or, écrivant « en l'âge octogénaire », Du Breul n'est certes pas allé à Nanterre contrôler l'affirmation de Du Chesne, relativement à l'enceinte de pierres.

Quant à l'assertion du « tourangeau » Du Chesne, elle n'inspire pas, tout d'abord, pleine confiance. Il écrit : On voit, comme il écrirait : On dit. — Lui n'a pas vu :

« Amy lecteur, avoue-t-il dans sa Préface, ne t'imagine pas que j'ay entrepris le voyage de la France, de ce grand et florissant royaume, pour voir toutes les villes, places et chatteaux dont je présente ici les antiquitez et singularitez plus remarquables, ny moins encore afin de contempler les situations d'icelles.

C'est ce que j'ai glané de la moisson fertile
Des plus gentils esprits..... »

Quel est le « gentil esprit » qui a renseigné Du Chesne? Nous l'ignorons. Mais nous retrouvons mention du « parc environné de

(1) Cf. *Bulletin de la S. P. F.*, août 1912; article du Dr Ballet, avec reproduction du tableau (XVIe siècle) de l'église Saint-Merri, représentant Sainte-Geneviève paissant ses brebis dans un champ entouré d'un cercle de pierres fichées, ressemblant à un cromlech. — « On ne sait rien sur l'origine de ce panneau ». *Gazette des Beaux-Arts*, septembre 1892, p. 219.

(2) « Là (Nanterre) se voit le parc où l'on tient que cette sainte vierge (Geneviève) gardoit les troupeaux de son père ; parc tout enceint de grosses pierres pour marque éternelle de sa première et simple condition, et parc lequel n'est jamais couvert d'eaux, encore que tous les champs voisins en soient souvent inondés par le debord de la rivière. ». Du Chesne, *Les antiquitez et recherches*, etc. Edit. 1609, p. 280. Du Breul, *Le théâtre des antiquitez de Paris*, Edit. 1612, p. 1166.

— S'agit-il d'une enceinte en cercle ??... La figuration circulaire pourrait être question d'esthétique.

grosses pierres » dans la *Vie des Saints, du P. Giry* (édit. 1683, tome I, 3 janvier, p. 153) : « On montre auprès du village de Nanterre, lieu de la naissance de la sainte, un parc environné de grosses pierres, où l'on tient qu'elle se mettait dans son enfance pour faire ses dévotions en gardant les troupeaux de son père ; et l'on a souvent observé que la rivière ne couvre jamais ce parc, quoiqu'elle inonde par son débordement toutes les campagnes voisines. »

La phrase, cette fois, n'est pas *copiée*; mais il suffit de la comparer avec celle de Du Chesne, pour être certain que Giry avait cette dernière sous les yeux (je l'ai citée, plus haut, en note). Tout cela donc ne fait, en réalité, qu'un seul et même témoignage. Cependant, étant donné que les ouvrages de Du Chesne, de Du Breul et de Giry eurent plusieurs éditions et furent beaucoup lus, il paraît difficile de contester que quelque chose d'objectif répondît, à Nanterre, à ces affirmations.

Mais quoi ? Un *Cromlech*, comme le pensent certains de nos collègues ? *Cromlech* que l'on aurait, à un moment donné, christianisé, en y incorporant une légende relative à sainte Geneviève ? Certes, *à priori*, la supposition est admissible, puisque l'on connaît tant d'exemples de pareilles transformations (1).

Mais encore faudrait-il, en l'absence de preuves positives, que toute autre interprétation fût impossible.

Or l'interprétation de beaucoup la plus simple, la plus naturelle, c'est celle de Du Chesne, à savoir qu'il s'agit tout bonnement d'une clôture (2).

Du Chesne et Giry, qui croient que Geneviève fut bergère, pensent que c'est réellement l'ancienne clôture du parc où elle paissait les moutons.

Ceux qui ne croient pas que Geneviève ait été bergère admettront que clôture et parc furent arrangés pour satisfaire la dévotion populaire, en lui fournissant une représentation matérielle de la légende. Religieux, patriotiques, ou autres, les pèlerinages sont pleins de ces figurations, localisations, identifications, précieuses aux âmes avides d'être émues.

De fait, l'origine récente de ladite clôture est reconnue par l'abbé Lebeuf dans son *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* (1754) :

« La clôture de pierres du parc où Geneviève restoit, et de laquelle

(1) J'en ai donné récemment un exemple relativement à la vieille pierre sacrée : Chaire de saint Elophe, à Saint-Elophe (Vosges). Cf. *Les Saints céphalophores* dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, janvier 1914.

(2) L'hypothèse d'une simple *Clôture* a été prévue par le Dr M. Baudouin [*Bulletin S. P. F.*, 1912, p. 495].

Du Breul fait mention, ne donne pas plus de force à cette tradition, non plus que la remarque que dans les débordements l'eau n'y atteint jamais. Tout cela est une amplification de ces Tragédies pieuses, dans lesquelles on représentoit, il y a trois ou quatre siècles, la vie de cette Sainte. Il en reste un manuscrit (1) en l'Abbaye de son nom. » (Edit. Féchoz, Tome III, p. 75, note 1).

L'abbé Lebeuf ajoute :

« Hors le Bourg (de Nanterre), à moitié chemin ou environ du pont de Chatou, est encore une autre Chapelle très petite du même titre de Sainte-Geneviève, entourée de quelques arbres, bâtie, à ce que l'on dit, à l'endroit où elle garda les moutons de son père, dans le système qu'elle a été bergère. Mais, pour que cette chapelle en servît de preuve, il faudrait qu'elle fût plus ancienne qu'elle n'est et qu'il ne parût pas, au contraire, qu'elle a été nouvellement bâtie pour aider à confirmer les idées des peintres (2) »

Je n'ai pas à faire ici une étude spéciale de la légende de sainte Geneviève « bergère ». Qu'il me suffise de constater qu'il n'est nullement question de ces fonctions pastorales, ni dans les anciennes *Vies* de la Sainte, ni dans *aucun* des nombreux textes relatifs à sainte Geneviève, depuis le VIe juqu'au XVIe siècle (Cf Ch. Kohler. *Etude critique sur le texte de la Vie latine de sainte Geneviève*, p. VIII).

« A partir du XVIe siècle, écrivait le Curé de Saint-Etienne-du-Mont, M. Lesêtre, on commença à altérer le type traditionnel de la sainte (un cierge à la main, entre un démon qui éteint le cierge, et un ange qui le rallume). A cette époque, un aveugle de Bruges, Pierre du Pont, composa un poème en l'honneur de sainte Geneviève (3), et jugea à propos de ne célébrer en elle que la bergère. L'idée fit son chemin. Les artistes se plurent à traiter ce thème qui leur sembla sans doute plus pittoresque... La légende réussit à s'accréditer à tel point qu'aujourd'hui encore, pour beaucoup d'esprits mal informés, elle tient lieu de l'histoire, et qu'on croit avoir dit tout quand on a appelé sainte Geneviève la « bergère de Nanterre ». (*Vie de sainte Geneviève* (Lecoffre, 1901 ; p. 186).

Non moins explicite est le R. P. Cahier, S. J. :

« Que dans son enfance le sainte ait pu être envoyée aux champs par sa mère (femme un peu rude, comme dit l'histoire), pour surveiller les bestiaux, je ne m'y oppose point. Mais je ne crois pas que

(1) On n'a pu me le procurer, ni à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, ni à la Nationale. — M. H.

(2) Il n'en subsiste rien de nos jours. Une exploitation de graviers (route de Chatou, à un kilomètre environ de la station de Nanterre, à droite), porte encore le nom de Parc Sainte-Geneviève. — M. H.

(3) La *Gallia Christiana*, Tome VII, édit. 1744, col. 766, précise la date : en décembre 1512.

l'idée d'en faire une gardeuse de moutons soit antérieure à l'époque des *bergeries* dans la peinture. En somme, ce n'était pas la représentation acceptée dans l'art populaire avant le XVIIe siècle. Adoptons, si l'on veut, pour excuser les premières dérogations à l'ancien type, que, ne comprenant plus le sens du cierge qui était entre les mains de la sainte, on l'aura pris pour le reste d'une houlette. Mais c'est peut-être faire encore beaucoup d'honneur aux artistes qui ont ouvert la nouvelle voie!

« N'omettons pas toutefois une origine qui peut expliquer plausiblement la dévotion moderne. Une ancienne estampe, voulant faire entendre que la sainte avait rassuré les Parisiens contre la frayeur que répandait Attila, montra Geneviève priant Dieu sur les murailles de Paris, transformé en une sorte de bercail qui entoure et protège les brebis. Au dehors, la fureur de l'invasion barbare est représentée par une bande de loups qui brûlent de forcer l'enceinte. » (*Caractéristiques des Saints*, Tome I, p. 156).

On s'exposerait donc, en tirant quelque conclusion du charmant tableau de l'église Saint-Merri, à gratuitement attribuer une valeur historique à des éléments légendaires. La fantaisie avec laquelle le peintre a représenté la sainte, les montagnes du fond, etc., nous met sur nos gardes, relativement à la clôture. L'eût-il d'ailleurs, dessinée d'après nature, cela ne rendrait pas davantage préhistorique ce détail de la naïve mise en scène d'un pèlerinage populaire.

Bien plus, l'emploi, en la circonstance, du thème de l'*inondation arrêtée* suffirait à nous faire soupçonner le caractère factice de ces constructions. Ce thème revient plusieurs fois, en effet, dans le récit des miracles attribués à la sainte. Un jour, près de Meaux, grâce à sa prière, un orage se déverse sur les champs « circonvoisins », épargnant sa moisson à elle (Bollandistes, *Acta Sanctorum*, I, 3 janvier, p. 147). Au neuvième siècle, une terrible inondation de la Seine entoure, sans y toucher, le lit de Geneviève, pieusement conservé dnas son ancienne demeure : « ambientibus quidem ab aquis circumdatus, sed non infusus ; ascenderant enim aquæ usque ad medium vitrearum... Sancta Genovefa... absens corpore, sed virtute præsens, irruentes aquas cohibuit et in murum suspendit. » (*Act. S.* p. 148, § 8 ; et Lesêtre, *Vie*, p. 76 et 163). — Cette fois, voilà bien les eaux formant muraille !

Il n'y a donc pas là survivance d'une Tradition préhistorique, mais simple utilisation, application nouvelle et ingénieuse au « Parc Sainte-Geneviève, » d'un type de miracle déjà connu. — Nous sommes, en tout cela : légendes, pèlerinage, gravures, tableaux, en plein domaine de la Poésie.

Suite à l'Etude des Ciseaux Néolithiques (Ciseaux à coupe cylindrique ou ovoïde).

PAR

P. de GIVENCHY (de Paris) (1).

La communication, que j'ai faite à notre séance du 22 janvier 1914, sur les Ciseaux polis et fusiformes, a pris, depuis lors, plus d'extension que je n'aurais osé l'espérer. Grâce à l'intervention de M. Adrien de Mortillet, qui en exprimait le désir, cette étude a presque pris l'importance d'un véritable Inventaire.

En effet, d'autres communications ont suivi ; et, dans les séances suivantes, MM. H. Barbier, A. Dubus, Mme B. du Retail, MM. H. Chapelet et Patte ont apporté leur intéressante part contributive à cette étude. Je ne reviendrai pas sur ces dernières communications, qui ont paru au Bulletin.

Mais, depuis le 1er juillet, de nouveaux documents me sont parvenus; de nouveaux ciseaux m'ont été signalés. Ce sont ces communications que je viens exposer aujourd'hui.

C'est d'abord M. l'abbé Breuil, qui m'informe qu'il avait commencé, il y a une dizaine d'années, en étudiant ces sortes de ciseaux, à faire un relevé de leurs trouvailles pour le Département de l'Oise et pays limitrophes.

M. l'abbé Breuil ajoute, très aimablement, que, n'ayant plus guère désormais le loisir de publier des travaux sur le Néolithique, il met cette liste à ma disposition. Je le remercie d'autant plus vivement de son extrême obligeance qu'à cette liste se trouvent joints quelques dessins de très beaux ciseaux, qu'il a dessinés lui-même, d'après les originaux. J'en reproduis ici quelques-uns.

J'ai rassemblé, dans l'état ci-dessous, les différentes localités qu'à bien voulu me signaler M. l'abbé Breuil. Il lui a été difficile de retrouver exactement le nom de tous les possesseurs de ces objets; mais il les a tous vus et notés en son temps.

Notre sympathique Président, M. le Dr Atgier, qui fait en ce moment son devoir de français et de médecin, en dirigeant une ambulance sur le front, m'écrivait en Juillet dernier une lettre, d'où je demande la permission d'extraire cette phrase : « Les savants, « dit-il, ne se seraient pas prononcés pour les appeler *Ciseaux*, que,

(1) Communication faite à la séance du 26 novembre 1914. — Pour les communications précédentes, voir Bulletin, année 1914 : P. de Givenchy, L. Coutil, A. de Mortillet et Dr Marcel Baudouin, page 84; H. Barbier (de Pacy-sur-Eure), page 138; A. Dubus (de Neuchâtel-en-Braye), page 201; Mme B. du Retail (de Saint-Brieuc), page 202; H. Chapelet (de Paris), page 205; E. Patte (de Chantilly), page 461.

Ciseaux Néolithiques fusiformes.

(*Localités signalées par M. l'Abbé* Breuil).

COMMUNE où a eu lieu la Trouvaille.	CANTON DE	DÉPARTEMENT.	PROPRIÉTAIRE DE L'OBJET ET RENSEIGNEMENTS.
Catenoy.	Liancourt.	Oise.	Ex collection Baudon (voir Figure n° 1).
Bailleul-le-Soc.	Clermont.	»	Collection Pouillet à Clermont (voir Figure n° 2).
Précy-sur-Oise.	Creil.	»	Ex collection veuve Brunet à Mello (Oise) voir Figure n° 3).
Betz.	—	»	Collection Plessier, à Compiègne.
Fournival.	Saint-Just-en-Chaussée	»	— —
Tricot.	Maignelay.	»	Ex collection X... (décédé).
Villevert.	Senlis.	»	Collection abbé Muller.
Cires-les-Mello.	Neuilly-en-Thelle.	»	Collection Brunet.
Cramoisy.	Creil.	»	—
Blincourt.	Clermont.	»	—
Gouvieux.	Creil.	»	Collection abbé Muller
Saconin.	Vic-sur-Aisne.	Aisne.	Ecole communale.
Cœuvres.	»	»	Collection Rouzé à Cœuvres : en silex brun des caillasses (voir Figure n° 4).
Longpont.	Villers-Côterets.	»	Ex collection Sainte, garde à Corcy (Aisne).
Nampteuil.	Oulchy-le-Château.	»	Collection Doyen, à Neuilly-Saint-Front (Aisne).
Rozet Saint-Albin.	Neuilly-Saint-Front.	»	— — en roche éruptive noire.
Culoy-Nory ?	Soissons ?	»	Collection Veuve Minot, à Maast-et-Violaine (Aisne): en roche chloroschisteuse.
Crécy-sur-Serre.	—	»	Collection Delvincourt ou Pol Baudet, à Crécy. Trouvé près des bords de la Serre.
Berzy.	Soissons.	»	A l'école.
Pommiers.	»	»	Collection Brunchault, à Pommiers.
Vierzy.	Oulchy-le-Château.	»	Collection Dr Capitan à Paris : semblable à celui de Cœuvres de la Figure 4.
Allaines.	Péronne.	Somme.	Collection Boulanger, à Péronne (voir Figure n° 5).
Andresy.	Poissy.	Seine-et-Oise.	Collection X...

« pour mon compte, je les aurais appelés des *Polissoirs à main*, ou « plutôt des *Brunissoirs*, destinés à polir les objets en bois déjà tail- « lés et sculptés ».

Il était de mon devoir de signaler cette opinion, surtout quand elle émane de notre savant Président

C'est ensuite M. Florance, notre excellent collègue de Blois, qui nous signale un beau type de ciseau poli, trouvé à Saint-Gourgan (Loir-et-Cher), qu'il a vu autrefois, mais qui a été emporté par un fonctionnaire dont il n'a plus l'adresse.

Notre Secrétaire général, M. le Dr Marcel Baudouin, nous signale aussi un très beau ciseau néolithique, remarqué par lui l'été dernier au Musée de Senlis (Oise). Et, puisque nous sommes dans l'arrondissement de Senlis, j'ajouterai en avoir vu également un très bel exemplaire, il y a trois ou quatre ans, à Nanteuil-le-Haudouin (Oise), dans la collection Grégeois (décédé depuis).

M. Harmois (de Saint-Brieuc) a présenté à la Société un ciseau néolithique, en diorite (à type large), provenant de Saint-Glen (Côtes-du-Nord).

M. C. Boulanger, l'éminent archéologue de Péronne, possède dans sa collection un magnifique ciseau néolithique, qu'il m'a très aimablement envoyé en communication. Je suis heureux d'avoir pu faire photographier cette belle pièce, qui est représentée ici (*Figure* 5), grandeur naturelle. Ce ciseau, qui doit être le même que celui signalé plus haut à Péronne, par M. Breuil, a été trouvé à Allaines, près Péronne (Somme), avec deux haches polies en même silex.

Je suis d'autant plus reconnaissant à M. Boulanger d'avoir bien voulu me prêter ce beau ciseau, que cela m'a permis d'y faire une remarque fort intéressante. Ce ciseau (comme on peut s'en rendre compte du reste par la *Figure* 5) possède, en haut et à gauche de son petit tranchant, une légère cassure ou éraflure. Or, dans ma présentation du mois de janvier 1914, le ciseau N° 3 de la Planche I (voir page 86 du Bulletin), qui provient d'Antilly (Oise), et qui fait partie de ma collection, possède aussi, chose curieuse, la même petite cassure, et au même endroit. J'insiste donc tout particulièrement sur ce fait que voilà deux outils, absolument identiques, offrant de plus une cassure identique localisée au même endroit!

Il est bien évident, que cette cassure est... *accidentelle*. Mais vraiment il est difficile d'attribuer au hasard l'endroit, le même sur les deux pièces, où s'est produit cet... *accident*! Il faut donc penser que, si l'outil est susceptible de se casser plus facilement à cet endroit, c'est qu'il s'use davantage sur ce point. Cela semblerait donc indiquer le point faible d'usure ou de fatigue, le point d'appui de travail de ce genre d'outils. J'ajoute que cela semblerait démontrer aussi que ce ciseau se maniait toujours de la main droite, et qu'il

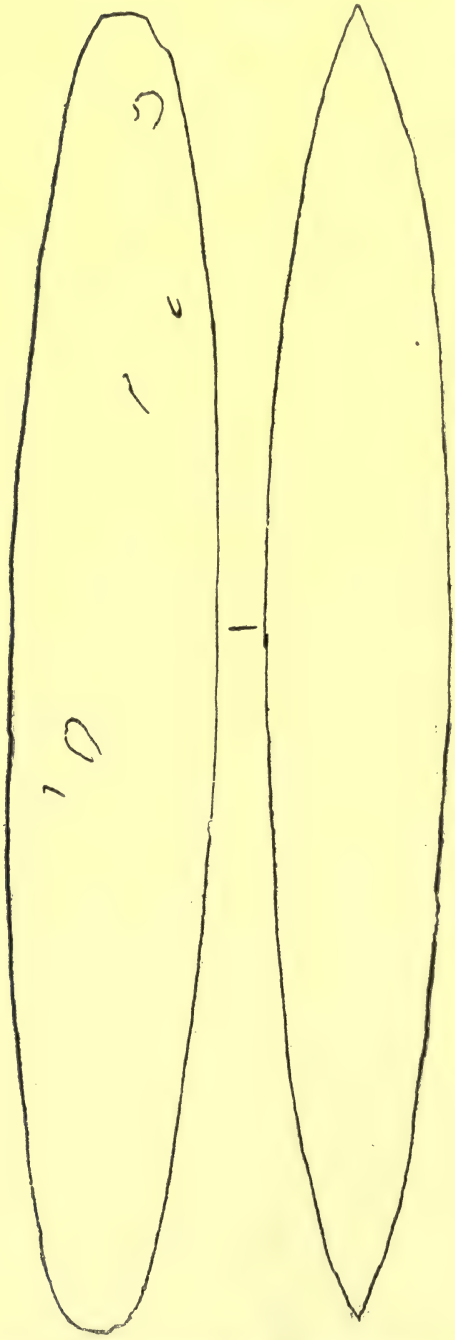

Fig. 1. — Ciseau Néolithique de CATENOY (Oise). — [Ancienne Coll. BAUDON].

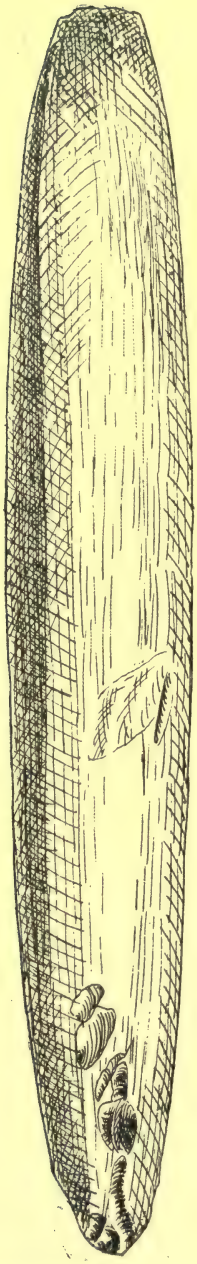

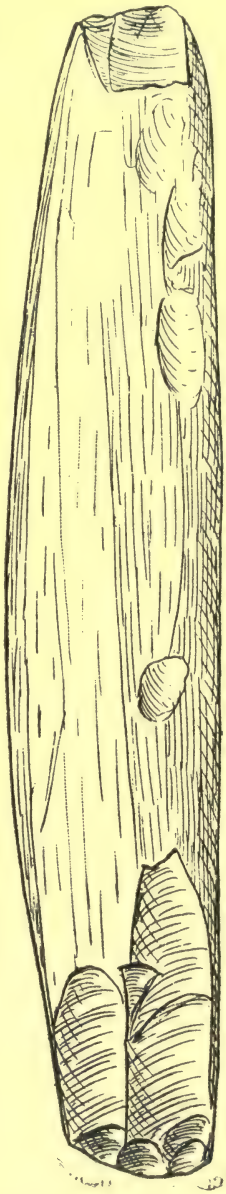

Fig. 2. — Ciseau Néolithique de BAILLEUL-LE-SOC (Oise). — [Coll. POUILLET, à Clermont]. (Dessin BREUIL)].

Fig. 3. — Ciseau Néolithique de PRÉCY (Oise). — Ex. Coll. Veuve Brunet, à Mello (Dessin BREUIL).

appuie ainsi davantage sur la partie gauche du tranchant, ce qui confirmerait les explications données par M. A. de Mortillet (page 90 du Bulletin 1914) sur l'usage de ce genre d'outils, destinés d'après lui à l'usage du bois.

Du reste, si on examine attentivement les ciseaux néolithiques de M. Coutil (Planche II et page 88, du Bulletin, année 1914), on remar-

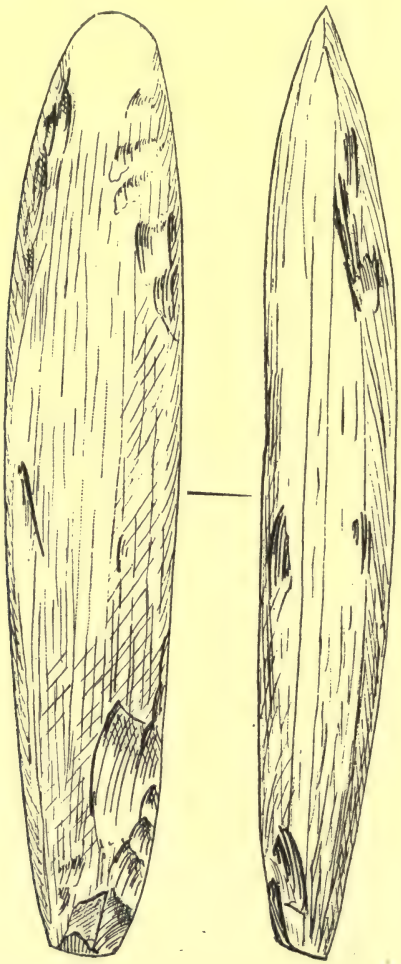

Fig. 4. — Ciseau néolithique de Cœuvres (Aisne). — [Coll. Rouzé (Dessin Breuil).

quera que celui qui porte le N° 3 de cette planche (provenant de Boisemont et étiqueté aussi (161), présente également de l'usure en haut et à gauche. Et notre collègue, dans sa description, a eu soin de le signaler comme : *émoussé à une extrémité.*

Dans ma communication de janvier, à la page 86, à propos de mon ciseau N° 3, d'Antilly, de la Planche I, que je viens de mettre en parallèle avec celui de M. Boulanger, j'ai écrit : « Une légère éraflure a *malheureusement* ébréché un coin du tranchant ». Eh bien, je demande aujourd'hui à supprimer le mot : *malheureusement!* Car vous me voyez, au contraire, enchanté maintenant d'avoir trouvé deux ciseaux, sinon trois, écornés au même endroit!

J'insiste donc sur l'utilité d'étudier parfois les cassures, même les plus légères, sur les outils préhistoriques en pierre. Il ne faut pas les négliger. En voilà une preuve indéniable.

Je terminerai cette étude sur les *Ciseaux néolithiques cylindriques*, en ajoutant qu'ils peuvent se classer, je crois, en deux types : le ciseau à type étroit, et le ciseau à type large; ceux qui ont fait l'objet de cette étude étant presque tous du type étroit.

Mais, dans le type large, il faut être très circonspect. Car, dans cette série on peut, en passant par toutes les largeurs, arriver sans transition à la Hache polie. Et on arrive ainsi à être parfois très embarrassé pour savoir où finit le Ciseau, et où commence réellement la Hache polie. Car il y a des Haches polies cylindriques et à type allongé, qui peuvent prêter à confusion.

C'est ainsi, qu'en réunissant tous ces documents et ces présentations, qui m'ont permis de faire ces deux communications en 1914, il m'est arrivé, au moins deux fois, d'être obligé d'éliminer de cette étude, des ciseaux ou pseudo-ciseaux (ou du moins des outils présentés comme tels), dans l'embarras où je me suis trouvé, en raison de leur largeur, de ne plus savoir si j'avais affaire à un ciseau ou à une petite hache polie.

Fig. 5. — Ciseau néolithique d'ALLAINES (Somme). — [Coll. BOULANGER, à Péronne] (Photographie de GIVENCHY).

Je crois que l'extrême limite de largeur, que l'on peut réserver au ciseau poli, est indiquée par le ciseau N° 7, de la Planche II, page 87,

du Bulletin 1914, collection L. Coutil. — Au delà de cette largeur, on risque de tomber dans la hache polie, le tranchant lui-même s'élargissant.

MM. Marcel BAUDOUIN et A. DE MORTILLET insistent sur l'intérêt qu'il y a à étudier les *cassures* et *usures* de tous les outils.

M. le Dr Marcel BAUDOUIN. — Je trouve fort intéressante la remarque de M. P. de Givenchy, relativement au *côté* de l'outil où l'on remarque, d'ordinaire, les *éclatements* dus à l'usage. Ce côté est le côté *gauche*, l'outil étant supposé en main toujours de la même façon. — Cela semble, en effet, bien indiquer qu'il était toujours *tenu de la même manière* et de la même *main!*

Qui plus est, cette main devait être la DROITE, car, quand on fait fonctionner un outil toujours de cette main, l'*usure* se trouve d'ordinaire *plus marquée* A GAUCHE, ainsi qu'on peut le vérifier sur les pelles de terrassiers et d'agriculteurs *Droitiers* ; chez les *Gauchers* (1), l'usure est en sens inverse. — Dans ces conditions, on a là une preuve, nouvelle, de l'*existence* de la DROITERIE, à l'EPOQUE NÉOLITHIQUE : *Droiterie* qu'on peut démontrer par bien d'autres procédés, et, en particulier, par la *comparaison des os* d'un même squelette néolithique, qui sont tous *plus lourds* à DROITE qu'à gauche (Ex. Sépulture par Inhumation de La Planche à Puare (Ile d'Yeu. V.), relative à un Brachycéphale) ; et aussi par l'étude anatomique des *Paires de Pieds sculptés sur Rochers* et datés astronomiquement comme Néolithiques (2).

(1) A propos des gauchers, je pourrais rapporter une curieuse anecdote. En fouillant un *Puits funéraire*, j'avais trouvé un outil en fer, *moderne*, qu'un pays an y avait subrepticement introduit! — Comme cet outil, d'après la technique de son usure, ne pouvait avoir été utilisé que par un gaucher, j'ai pu ainsi déterminer quel était le faussaire (un gaucher de la commune)!

(2) Marcel BAUDOUIN. — *Sculptures et Gravures de Pieds humains sur Rochers.* — A. F. A. S., Tunis, 1913. Paris, 1914, in-8o.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1915

Présidence de M. LE BEL.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

La Séance est ouverte à 4 heures, sous la Présidence de M. Le Bel, Vice-Président.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance (28 Janvier 1915), qui est approuvé.

A propos du procès-verbal, communications de MM. M. Baudouin, P. de Givenchy et Patte.

Correspondance.

Lettres d'Excuses. — M. le Dr A. Guébhard ; — MM. A. Viré ; — Ch. Schleicher ; — Atgier ; — Lambert ; — Thiot.

Lettres de remerciements. — M. Poisson.

Lettres Diverses. — Le *Musée Impérial Historique de Russie à Moscou* a adressé, par l'intermédiaire du Ministère de l'Instruction publique de France, à la *Société Préhistorique Française*, le texte d'une Protestation contre les actes de vandalisme, scientifique et artistique, commis par les Allemands pendant la Guerre, qui est signée par un grand nombre de Savants Russes et datée du 14 novembre 1914.

M. le Président de la *Société Préhistorique Française*, au nom du Conseil d'Administration et de la *Société Préhistorique Française*, a adressé une lettre de remerciements à M. le Directeur du Musée Impérial Historique de Russie.

Bibliothèque.

Harlé (Ed.). — Un projet de transport du Gouvernement à Bordeaux en 1794. [Extr. *Rev. Hist. de Bordeaux et de la Gironde*, 1914, VII, n° 5, septembre-octobre]. — Tiré à part, 1914, in-8°, 3 p.

Harlé (Ed.) et **Stehlin** (H.-G.). — Un Capridé quaternaire de la Dordogne, voisin du Thar actuel de l'Himalaya [Extr. *Bull. Soc. Géol. de France*, 1913, 3 novembre, t. XIII, 4 février, p. 412-431, 2 fig.]. — Tiré à part, 1913, in-8°.

Harlé (Edouard). — *Lagomys* de la Grotte de la Madeleine et *Phoque* de l'Abri Castanet (Dorgogne) [Extr. *Bulletin Soc. Géolog. de France*, 1913, t. XIII, 4e s, p. 342-351, 1er décembre, fig.]. — Tiré à part in-8°, 1913, 10 p., Fig.

Mahoudeau (Pr Pierre G.). — La recherche du début de l'Ere Humaine [Cours d'Anthropologie Zoologique] [Extr. *Revue Anthrop.*, Paris, 1914, XXIV, n° 9-10, p. 323-341]. — Tiré à part, Paris, in-8°, 1914.

Nouvelle Admission.

Est proclamé Membre de *S. P. F.* :

Devoir, Capitaine de Frégate, rue de l'Amiral-Linois, 24, Brest (Finistère).

[E. Taté. — Marcel Baudouin].

Présentations et Communications.

M. Chapelet (Paris). — *Présentation de Trois Crânes* et d'un Vase de l'époque Gauloise [Dons à la *S. P. F.*].

1° *Crâne de Champagne, trouvé à Saint-Mesmin (Marne) et vase gaulois provenant du même endroit;* — 2° *Crâne trouvé dans les tranchées faites pour la construction du chemin de fer de Bellegarde à Annemasse, aux environs de Saint-Julien-en-Génevois (Haute-Savoie);* — 3° *Crâne sans provenance, intéressant parce qu'il présente la suture métopique persistante.* — Discussion : Marcel Baudouin ; Dr Siffre ; A. de Mortillet.

Hure (Mlle Augusta) (Sens, Yonne). — *Pointes Moustériennes retouchées à la base [Grattoirs-retouchoirs] du Senonais* (Présentation des Pièces offertes à la *Société Préhistorique Française*). — Discussion : A. de Mortillet ; Marcel Baudouin.

A. Desforges (Rémilly, Nièvre). — *Les Polissoirs mobiles recueillis en Nivernais.*

Marcel Baudouin (Vendée). — *Découverte d'un Menhir* debout *totalement* enfoui *dans la vase d'une Alluvion marine en Vendée* [1er fait observé : fouille 1906].

A. Brasseur (Gournay, S.-I.). — *Note sur les Haches polies (Fig.).* — Discussion : A. de Mortillet ; Ed. Hue ; Marcel Baudouin ; Bossavy.

M. A. de Mortillet (Paris). — *Présentation d'Outils en schistes taillés d'Afrique (Soudan)*, au nom de M. de Zeltner [Don à la *Société Préhistorique Française*].

L. Coutil (Saint-Pierre-du-Vauvray, S.). — *Pointes de Flèches de l'Age du Bronze, munies de barbelures à la douille* (Suite). — *La Grotte Néolithique de Courjeonnet.*

Archiviste de la S. P. F.

M. Harmois (de Paris) est nommé Archiviste [Section *des Documents scientifiques*] de la *Société Préhistorique Française.*

Réunions Mensuelles au Laboratoire de la S. P. F.

Désormais, tous les Deuxièmes Jeudis de chaque Mois aura lieu, aux Laboratoire et Musée de la *Société Préhistorique Française*, 250, rue Saint-Jacques, à Trois heures de l'après-midi, une réunion des Membres de la *Société Préhistorique Française.*

Cette réunion, spécialement organisée pour l'*examen des Collections* et la *présentation des Pièces* encombrantes, dont le transport au local de nos séances est toujours malaisé et compliqué, est aussi destinée à faire connaître à tous nos Collègues les ressources en *objets* préhistoriques, dont nous disposons déjà.

Il n'y aura ni procès-verbal ni publication, relativement aux Communications faites ce jour-là.

Avis très importants.

Cotisations de 1915.

Les Membres, qui n'ont pas encore adressé le montant de leur Cotisation de l'année en cours (1915) sont priés, conformément à l'Article 4 du Règlement, de vouloir bien remplir cette formalité le plus rapidement possible.

Ceux, dont la Cotisation n'aurait pas été reçue au 15 Avril 1915, seront priés, pour éviter toute interruption dans le service du Bulletin, de faire honneur au recouvrement postal, qui leur sera adressé à domicile, dans la deuxième quinzaine de ce mois d'Avril, majoré de 0 f. 75 pour les frais (sauf entente particulière avec le Trésorier).

Mémoires (*Tome III. — 1914*).

Il y a urgence à adresser à M. le Trésorier la Cotisation pour le Tome III des Mémoires de la *Société Préhistorique Française*, actuellement sous presse [Souscription : 15 fr. L'ouvrage n'est vendu qu'au prix de 20 francs].

II. — NOTES, DISCUSSIONS ET PRISES DE DATE.

La Préhistoire et les Tranchées.

En réponse à la Circulaire de la *Société Archéologique de la Provence*, insérée dans un numéro antérieur du Bulletin, nous avons reçu la lettre suivante de notre collègue, M. Huber, interne des hôpitaux, Asile de Ville-Evrard (Neuilly-sur-Marne, S.-et-O.).

Ville-Evrard, 11 février 1915.

Mon cher Secrétaire Général,

Je viens de recevoir le Bulletin de la *Société Préhistorique Française* et ai lu avec beaucoup d'intérêt la Circulaire, envoyée par la « Société archéologique de Provence ». Certes, si l'on pouvait visiter certaines tranchées, on y ferait des trouvailles intéressantes, et moi-même j'avais eu cette idée dès le mois d'octobre ; mais je n'ai pu mettre mon projet à exécution. Et voici l'aventure qui m'advint.

Le 25 décembre dernier, je partis pour Chelles, distant de Ville-Evrard de quelques kilomètres, afin de visiter, *au point de vue préhistorique et géologique*, les tranchées, que l'on avait creusées près des fameuses carrières de Chelles. J'étais à peine descendu de bicyclette que j'étais appréhendé, bousculé, traité d'espion, boche et voleur, et autres qualificatifs plus ou moins malsonnants ; puis emmené à Chelles, remis au poste militaire, où je fus interrogé par le commandant de la place, qui, tout heureux d'avoir arrêté un espion, me fit conduire, encadré de soldats, baïonnette au canon, à la gendarmerie de Chelles.

Là j'eus a subir un interrogatoire ; et ce n'est que le soir, mon identité ayant été dûment établie, que le Commandant consentit...., sur l'ordre du Général, à me relâcher. Je restais donc de 3 heures de l'après-midi à 6 heures entre les mains de la gendarmerie et dus me contenter d'une simple exploration du violon.... de la gendarmerie de Chelles.

J'ai tenu à vous mettre au courant de cette petite histoire, afin que vous puissiez avertir les confrères de la *Société Préhistorique Française*, qui seraient tentés par les tranchées de Chelles ! — Chat échaudé craint l'eau froide....

Croyez, mon cher Confrère, à mes sentiments dévoués,

Huber.

M. A. de Mortillet. — Il est assurément très regrettable que notre collègue ait été dérangé dans ses recherches ; mais il n'y a vraiment pas lieu d'en être surpris. Sa mésaventure est même de bon augure. Elle prouve que l'on s'est enfin décidé à exercer partout une active surveillance, afin d'arrêter un peu la louche besogne des espions allemands, qui pullulent encore en France.

M. Edmond Hue. — Si l'auteur de la burlesque équipée dont nous venons d'entendre lecture s'était conformé aux sages conseils du *Manuel des Recherches*, publié par notre Société, il n'eût pas eu l'occasion de formuler des plaintes aussi amères. Le *Manuel*, se basant sur les règles de la courtoisie la plus élémentaire, prescrit de demander au détenteur d'une propriété l'autorisation de pénétrer sur son domaine. Dans cette démarche, plus que jamais obligatoire en temps de guerre, la carte de Membre de la *Société Préhistorique Française* est d'un grand recours. Le titre qu'elle confère, joint au geste courtois qui l'accompagne, ouvre toutes les portes. Il y a bien quelques exceptions dues à des rivalités politiques ou similaires, qu'il est du reste facile de prévoir; mais il vaut mieux laisser le rôle ingrat au propriétaire récalcitrant. Se réclamer de cette carte quand on s'est mis en mauvaise posture est un geste qui porterait préjudice au bon renom de la Société; et j'espère que notre collègue s'est abstenu d'user de ce procédé tardif. Par contre, nous savons que tous les Membres des Sociétés, qui se sont conformés aux prescriptions du *Manuel des Recherches*, ont trouvé, auprès des Officiers commandants des Secteurs, le meilleur accueil et la réponse la plus favorable à leur démarche, quand les exigences du service le permettaient.

M. Marcel Baudouin. — Je vous présente des *Silex taillés*, qui ont été recueillis, en novembre 1914, dans les tranchées militaires de Fitz-James, à Clermont (Oise). Ils ont été cueillis, en place, sur la coupe même du terrain. Ces recherches ont été *parfaitement localisées* comme situation. Le *maître du terrain* étant sur les lieux, on a donc ici tenu compte des indications fournies par M. Hue.

A propos du Cromlech de Nanterre.

M. M. Baudouin. — A propos du Cromlech de Nanterre (1), j'ai parlé du *Miracle des Eaux, se figeant pour ainsi dire autour du Cercle de Pierre*; et je l'ai rapproché du miracle du Passage de la Mer rouge par les Hébreux, que j'ai toujours considéré comme une donnée de Folklore oriental, et non comme un fait d'Histoire.

Je suis heureux de constater que M. Dussaud avait développé déjà cette idée, dans une communication faite à l'*Institut français d'Anthropologie* (22 octobre 1913) et avait rapproché le fait de l'*Arrêt du Soleil* de Josué. Cela prouve que le Cerveau humain est

(1) *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1914 [Voir p. 376].

partout le même et qu'il a été capable d'*inventer* les mêmes miracles, à des distances considérables.....

Dis-moi quelle *circonvolution* tu possèdes ; et je te dirai qui tu es !

Note rectificative sur les Ciseaux Néolithiques.

[*Erratum*].

M. P. de Givenchy (Paris). — Dans ma communication sur les *Ciseaux polis fusiformes*, parue au dernier Bulletin, c'est par erreur que le grand Ciseau double de Catenoy (Oise) est signalé (au tableau de la page 58 et à la figure 1, page 60) comme ayant fait partie de la Collection Baudon, M. le Dr Baudon n'en possédait qu'un moulage. Mais cette magnifique pièce est au Musée de Beauvais depuis 1850 ou 1851, avec les objets du Camp de Catenoy, légués à la *Société Académique de l'Oise* par M. Ledicte Duflos.

Dans sa note sur la *Vente de la Collection préhistorique de M. le Dr Th. Baudon* (voir Bulletin 1914, page 194), notre collègue, M. Thiot, à propos des objets remarquables du Camp de Catenoy qui se trouvent eu Musée de Beauvais, cite ce ciseau double bien connu et ses moulages. Voir, aussi, au sujet de cette belle pièce : *Le Camp de Catenoy (Oise)* ; par N. Ponthieux, [Beauvais, 1872].

Description de quelques Ciseaux polis, à coupe ovoïde.

[Collection Thiot].

M. Paul de Givenchy (Paris). — M. Thiot, notre collègue de Beauvais (Oise), m'a envoyé, trop tard pour que je puisse l'insérer dans ma seconde communication, la description d'une demi-douzaine de ciseaux néolithiques faisant partie de sa collection.

En voici la nomenclature :

1° *Ciseau double en silex lacustre.* — Provenance : Mesnil-sous-Vienne, canton de Gisors (Eure). Longueur : 0m120 ; largeur, 0m025 ; épaisseur, 0m021. — Les deux extrémités sont ébréchées.

2° *Ciseau en diorite.* — Provenance inconnue, mais probablement de la région. Longueur, 0m107 ; largeur, 0m018 ; épaisseur, 0m013. — Bel exemplaire, complètement intact.

3° *Ciseau fragmenté en silex gris pâle.* — Provenance : Saint-Just-des-Marais, canton de Beauvais. Longueur, 0m075 ; largeur, 0m026 ; épaisseur, 0m018. — Tranchant ébréché.

4° *Ciseau fragmenté de même matière et de même provenance.* — Longueur, 0m055; largeur du tranchant, 0m021; épaisseur, 0m009. — Tranchant intact.

5° *Ciseau fragmenté en silex gris foncé.* — Provenance : Milly, canton de Marseille-en-Beauvaisis (Oise). Longueur, 0m058; largeur, 0m023; épaisseur, 0m013. — Tranchant intact.

6° *Ciseau en silex tabulaire, présentant du cortex sur les deux faces.* — Provenance : Quesnel-Aubry, canton de Froissy (Oise). Longueur, 0m118; largeur au tranchant, 0m035 et à l'extrémité opposée 0m024; épaisseur, 0m013. — Sur cet exemplaire, qui est presque plat, le tranchant, un peu émoussé, est poli sur environ 0m040.

M. Marcel Baudouin. — Je dois encore signaler l'existence d'un « *Ciseau*, en jadéite verte, objet d'une extrême rareté » (1), provenant des fouilles des Tumulus de Pornic (L.-I.) exécutées, en 1848, par M. Verger, recueilli par le Dr Guilmin, et décrit par F. Parenteau et *figuré* par lui (2). — Il se trouve, actuellement au Musée Dobrée (Nantes), sous le n° 214, vitrine 5 (Coll. Parenteau).

La Grotte néolithique de Courjeonnet (Marne).

M. L. Coutil fait savoir qu'il a reçu des nouvelles de la *Grotte néolithique* de Courjeonnet (Marne), qu'il a acquise et aménagée pour la *Société Préhistorique Française.*

Notre collègue, M. Roland, instituteur à Villevenard, l'a sauvée de la destruction. Au moment des batailles de la Marne, il s'y était réfugié avec sa famille et des amis. Voyant que la population se trouvait en danger, il conseilla à ceux qui avaient des caves de s'y réfugier; il emmena les autres dans les grottes néolithiques qu'il avait découvertes, et derrière lesquelles les Allemands installèrent leurs tranchées, parfois à 15 mètres de distance, comme pour celle de Courjeonnet, où quatre shrapnells explosèrent sur les voûtes. Une centaine de pièces de canon allemandes étaient établies entre le village et les grottes ; plus de 500 obus français s'abattirent sur la zone occupée par les Allemands; les mitrailleuses faisaient rage.

Les Allemands pillèrent Villevenard et la collection de notre collègue Roland. C'est à peu près au même moment que le Kronprinz déménagea la Collection de Baye, située à 5 kilomètres de distance.

M. Roland a vécu pendant trois jours, avec douze personnes, dans notre Grotte de Courjeonnet ; il n'avait qu'un kilo 500 grammes de

(1) *Cat. du Musée Arch.*, Nantes, 1903, in-8° [V. p. 6].
(2) *Inventaire Arch. de la Coll. Parenteau*, Nantes 1878, in-4° (Pl. 1, n° 2).

pain pour tout le monde; il dut, sous la mitraille et la nuit, essayer de se procurer quelques gros radis à bestiaux, pour tromper la faim de ses onze pensionnaires. Un officier allemand et une patrouille les ayant découverts, ils crurent leurs derniers jours arrivés. — Chose bien surprenante, les barbares n'enlevèrent pas la porte qui fermait la grotte. — Notre monument est donc intact ; et nous devons remercier notre collègue de l'avoir ainsi défendu contre la sauvagerie tudesque.

Anse mobile de seau en bronze, trouvée à Montcy-Saint-Pierre, canton de Charleville (Ardennes).

M. L. Coutil (Saint-Pierre-du-Vauvray) présente, de la part de notre collègue, M. A. Collaye (de Signy-l'Abbaye, Ardennes), une anse de seau en bronze trouvée, il y a une trentaine d'années, à

Fig. 1. — Frise supérieure et anse de seau (Ardennes).

Montcy-Saint-Pierre, canton de Charleville, arrondissement de Mézières, parmi des substructions gallo-romaines, mérovingiennes et du moyen âge, en un point situé à 3 kilomètres de Mézières et 2 kilomètres de Charleville. — Cette anse est la propriété de M. Petitfils, avocat à Charleville ; il nous a dit que l'ancien propriétaire avait nettoyé avec beaucoup de mal la patine de cette anse et l'avait raccommodée avec soin.

Ce qui constitue son intérêt, c'est d'abord la charnière médiane, qui permettait de la replier sur elle-même, de manière à la rendre moins encombrante, lorsqu'elle ne servait plus. Cette anse est

munie, aux deux extrémités, de crochets, dont les ouvertures assez larges sont opposées, afin d'empêcher le seau de se décrocher (ce qui eut été rendu facile, l'anse étant articulée et *par suite moins rigide*).

La seconde particularité consiste dans l'ornementation extérieure, formée de têtes humaines avec moustaches et langue tirée, surmontées de casques; deux zones de chevrons limitent ces têtes sur les deux bords de l'anse, qui mesure $0^{m}25$ d'écartement et $0^{m}20$ de rayon. Ces têtes humaines ont été obtenues, isolément, par la percussion d'un coin en acier sur le métal (bronze jaune, ou laiton).

Ces têtes rappellent celles qui ornent la garniture d'un seau mérovingien, que nous avons vu au Musée de Carlsrhue et qui a été trouvé à Feudenheim (duché de Bade) ; il a été reproduit par M. Wagner, dans son travail, p. 210 (*Fundstatten und Funde... im grossherzogthum Baden. Das Badishe Unterland*, Tome II., *Tübingen*, 1911). La forme du casque qui orne la tête figurée sur l'anse rappelle bien la forme des casques mérovingiens. D'autre part, cette tête ressemble aussi aux têtes humaines des parures scandinaves des IXe et Xe siècles : ce qui nous permet de supposer que cette anse pourrait être localisée entre les IXe et XIIIe siècle (Casque à bombe et à nasal).

Il est regrettable de ne pas avoir le seau lui-même ou sa garniture métallique, car on pourrait aussi le dater avec précision (1).

1) Séance du 25 juin 1914.

III. — COMMISSION DES ENCEINTES.

Commission d'étude des Enceintes préhistoriques et Fortifications anhistoriques.

M. Armand Viré, Président de la Commission, retenu à l'armée, envoie le 68e Rapport de la Commission, consacré à la suite des

INVENTAIRES BIBLIOGRAPHIQUES DES ENCEINTES DE FRANCE

XLVIII

LOT

L'inventaire bibliographique et topographique des Enceintes du Lot a été publié au Bulletin de la *Société préhistorique française*, V, 1908, p. 23-24 et 70-81. Nous ne le reproduirons pas ici ; mais il est nécessaire d'y faire un certain nombre d'additions.

Nous commencerons par donner plus complètement la bibliographie de la question d'Uxellodunum, ou, selon les manuscrits : Velutdunum (Leyde, sans date) (1), Uxelludonum (id.), Uxellodonum (id.), Auxilliodunum (Amsterdam, IXe ou Xe s.), Veludunum (Paris, 5763, Xe s.), Uexellodunum (Paris 5056, XIIe s.).

Uxellodunum est, on se le rappelle, la dernière des grandes places fortes assiégées par César. Placée sur une montagne escarpée de toutes parts, elle tint en échec le conquérant qui n'en put venir à bout qu'en coupant souterrainement les conduits naturels d'une grande source, qui alimentait d'eau les habitants. Sa chute mit un terme définitif à la résistance des Gaules.

Le récit circonstancié du siège nous est donné dans le VIIIe livre des Commentaires, rédigé par Hirtius, qui, malheureusement, ne nous fournit pas les détails topographiques suffisants à déterminer l'assiette de cette place d'une façon absolue. Le texte nous dit toutefois que cette ville était située « in finibus Cadurcorum ». Il semble donc qu'il n'en faille point chercher le site en dehors de

(1) Certains auteurs ont cru récemment pouvoir lire, dans un grattage de ce manuscrit, la variante Usercadunum. D'après une excellente photographie qu'a bien voulu nous communiquer M. l'abbé Lejeune, cette lecture résiste difficilement à un examen sérieux.

l'ancien Quercy (Lot et Tarn-et-Garonne). Néanmoins, les commentateurs en situent l'emplacement en des points du Quercy très différents ou même en des régions complètement étrangères au Quercy.

Les principaux emplacements proposés ont été les suivants : Le Puy d'Issolud, entre Martel et Vayrac ; Luzech ; Capdenac ; Cahors ; Puy l'Evêque ; Carennac ; Murcens ; le Pech d'Estillac, commune de Sainte-Alauzie, dans le département du Lot ; Lauzerte et Bonne, près de Saint-Antonin, dans le Tarn-et-Garonne ; Uzerche et Ussel, dans la Corrèze ; enfin Issoudun, dans le Cher ; et même Lusignan, dans la Vienne !

Comme pour Alésia (Voir *B. S. P. F.*, **Côte-d'Or**), nous réunissons ici sous un même titre tous les travaux qui se rapportent à la question, sans nous préoccuper de l'opinion des auteurs sur l'emplacement de cet Oppidum. Nous citerons [entre crochets] cette opinion, chaque fois qu'il nous aura été possible de la connaître.

BIBLIOGRAPHIE D'UXELLODUNUM

C. Julii Cæsaris. — *De bello gallico commentariorum libri VII* (Livre VIII, texte d'**Hirtius**). Voir manuscrits et éditions, à l'article *Alesia* (Côte d'Or, B. S. P. F., T. 10, 1913, p. 405).

Suetonius. — *De Juliio Cæsare.*

Plutarque. — *Vie de César.*

Strabon. — *Géographie.*

Ptolémée. — *Géographie.*

Paulus Orosius. — *Historiarum adversus paganos libri VII*, p. 493 (Edition de Cologne, 1582, n° 8).

Frontin. — *Stratagèmes*, lib. III, cap. 7.

Scriptores rerum galliarum, p. 580, IX.

Charte *du roi Raoul* (935).
[Puy d'Issolud].

Chartes (apocryphes?) de 941, 944 et 945 de l'abbaye de Tulle.
[Puy d'Issolud].

Charte *de 1393 sur les privilèges de Capdenac* (Contestée).
[Capdenac].

Jean de Azula. — Edit. des Commentaires, Venise, 1490.

Vascosan. — *Tableau comparatif des noms anciens et modernes des lieux cités dans les huit livres de la guerre des Gaules* (*Edition des Commentaires*), 1543.
[Capdenac].

Estienne (Charles). — *Dict. historico-geographico-poeticum.*
[Capdenac].

Guyon de Maleville. — *Esbats sur la province du Quercy.* Manuscrit de 1580 environ, édité par la Soc. des Et. litt., scient., et art., du Lot, en 1900.
[Luzech-ville].

Lurbe (Gabriel de). — *Garumna,... Oldus...*, etc. Bordeaux, 1593, in-8°.
[Capdenac].

Junius (François du Jon, dit) in **Ortelius.** — *Thesaurus geographicus*, Anvers 1596.
[Issoudun].

Marlianus. — *Veteris Galliae locorum tabula alphabetica*, in : édit. de César d'Alde Manuce, 1513.
[Pas de conclusion nette].

Vigenère. — *Edit. des Commentaires*, 1603.
[Capdenac].

Merula. — *Cosmographiæ generalis libri tres*, in-4°, 1605.
[Puy-d'Issolud].

Jos. Just. Scaligeri Cœsaris a Burden filii *opuscula varia antehac non edita*, Paris 1610.
[Puy d'Issolud].

Papire Masson. — *Descriptio fluminum Galliæ*, Paris, 1610.
[Capdenac].

Labbe (Phil.). — *Pharus-Galliæ antiquæ*, Moulins, 1644.
[Puy d'Issolud d'abord ; et ensuite un hypothétique Puy d'Issoldun, près du Château de Martelas, aux environs de Capdenac!]

Labbe (Phil.). — *Tableaux méthodiques de la géographie royale*, 1646.

Coulon (R. P.). — *Les rivières de France, ou description géogr. et hist. du cours des fleuves qui arrosent les Provinces du royaume de France*, Paris, 1644, p. 508.
[Capdenac].

Justel. — *Histoire de la maison de Turenne*, Paris 1645.
[Puy d'Issolud].

Hauteserre. — *Rerum Aquitaniæ lib. quinque*, in-8°, 1648.
[Puy d'Issolud].

Samson. — *Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule*, 1627 1663.
[Cahors].

Louvet. — *Traité de l'Histoire de l'Aquitaine*, 1659.
[Puy d'Issolud].

Fouillac (l'abbé de). — *Annales du Quercy* (Manuscrit).
[Puy d'Issolud].

Id. — *Dissertation sur Uxellodunum* (Manuscrit).
[ID.].

Gissey (Odo de). — *Les miracles de Notre-Dame-de-Rocamadour*, Villefranche-d'Aveyron, G. Verdeilhié, 1666.
[Puy d'Issolud].

Lebret. — *Histoire de la ville de Montauban*, 1666, p. 13.
[ID.].

Hadriani Valesii (A. de Valois) *notitia Galliarum ordine litterarum digesta*, Paris 1675, in-f°, p. III.
[Pas de conclusion].

Lamontre (ou de la Montre). — Parallèle de la situation de *l'ancienne ville d'Uxellodunum*. Journal des Savants, 24 mars 1698, p. 134.
[Contre Cahors].

Clarke. — *Edit. des Commentaires*, Londres 1712, et Glascow 1750.
[Puy d'Issolud].

Oberlin. — *Id.*, Leipzig 1805.
[Puy d'Issolud, avec doute].

Baluze. — *Hist. Tutelensis*, Paris 1717, p. 332 et 333.
[Puy d'Issolud, avec réserves].

L'abbé de Vayrac. — *Dissertation sur la véritable situation d'Uxellodunum*. Mercure de France, août 1725.
[Puy d'Issolud].

Longuerue (l'abbé de). — *Descr. hist. et géogr. de la France ancienne et moderne*, 1722.
[Puy d'Issolud].

D'Alembert et Diderot. — *Encyclopédie*, 1772.
[Capdenac].

Cornuau. — *Plan et mém. dressés à la demande de Turgot, sur Uxellodunum*. Manuscrit à la Bibliothèque Nationale ou peut-être aux Affaires Etrangères?
[Puy d'Issolud].

Augier (l'abbé). — *Lettre sur le mot Uxellodunum*. Mercure de France, juillet 1725, p. 1546.
[Luzech-ville et pas Carennac].

Mostolac (abbé Lafage de). — *Ibid.*, février 1726.
[Luzech-ville].

Dom Bousquet. — *Histoire des Gaules et de la France*, I, 1738, note de la p. 287.

Lefranc de Pompignan. — *Œuvres diverses*, Paris 1753, II, p. 291 à 304.
[Luzech-ville].

Dom de Brezillac. — *Dict. top. des Gaules*, in : 2e vol. *de l'Hist. des Gaules et des conquêtes des Gaulois* de Dom Martin, 1754.
[Puy d'Issolud].

Amable (B.-P.). — *Annales du Limousin*, p. 356.
[Puy d'Issodud].

D'Anville. — *Eclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule*, Paris 1741.

[Puy d'Issolud].

Id. — *Notice de l'ancienne Gaule, tirée des monuments romains*, Paris 1760, p. 45-50.

[ID.].

Id. — *Mémoire sur les cartes de l'ancienne Gaule*. Acad. des Inscriptions et Belles Lettres, 9 février 1779.

[ID.].

Barbou. — *Edit. des Commentaires*, 1755.

[Cahors].

Anquetil. — *Histoire de France*.

Caylus (Comte de). — *Recueil d'antiquités*, 1767.

[Capdenac].

Cathala-Coture. — *Hist. polit., eccles., et litt. du Quercy*, Montauban 1785, 3 vol. in-8°.

[Puy d'Issolud].

Toulongeon. — *Traduction des Commentaires*.

[Cahors].

Champollion-Figeac. — *Nouvelles recherches sur la ville gauloise d'Uxellodunum*, Paris 1820, plan.

[Capdenac].

Barbié du Bocage.

[Puy d'Issolud].

Walkenaer (le Baron). — *Géographie ancienne, hist. et comparée des Gaules cisalpine et transalpine, suivie de l'analyse géographique des itinéraires anciens*, Durfort 1839, 3 vol., in-4°. Atlas de 9 cartes.

[Capdenac, avec réserves].

Achaintre (N.-L.) et **E. Lemaire**. — *Edit. des Commentaires*, Paris, 1819.

[Puy d'Issolud].

Wilgrin de Taillefer. — *Antiquités de Vésone*, 2 vol. in-4°, 1821-26.

[Luzech].

J.-C. — *Observations sur la ville d'Uxellodunum*. Paris, Constant Chantepie, 1822.

[Lusignan Vienne].

Lacoste. — *Histoire du Quercy*.

[Capdenac].

De Gaujal. — *Essais hist. sur le Rouergue*, I, 1824.

[Capdenac?].

Malte-Brun. — *Précis de géographie universelle*, VII, 1825.

[Capdenac].

Delpon (J.-A.). — *Statistique du département du Lot*, Paris, Bachelier, 1831, I, p. 421; II, p. 56.

[Capdenac].

Anonyme. — *Essai sur la position d'Uxellodunum*, Ann. du Lot, 1831.

Id. — *Ibid.*, 1831, p. 95 et ssq.

Id. — *Rivalité entre Puy d'Issolud, Capdenac et Luzech*, Bull. mon. I, 1834, p. 14 et 15; XLIII, p. 585.

Chaudruc de Crazannes (le Baron). — *Coup d'œil chronologique sur les monuments historiques du département du Lot*, Cahors 1838.

[Pas de conclusion].

Du Mège (Al.). — *Hist. gén. du Languedoc*, I, 1840. Notes et additions.

[Capdenac].

Marvaud. — *Hist. du Bas-Limousin*, Paris et Tulle 1842.

[Capdenac].

Michelet. — *Hist. de France.*

[Capdenac].

Dufaur de Montfort. — *Uxellodunum et Capdenac.* Congr. scient. de France, 14e session tenue à Marseille en septembre 1846, Marseille 1847, II, p. 124.

Desobry et Bachelet. — *Dict. général de biographie et d'histoire*, 1857.

[Cite Cahors, Uzerche et Capdenac].

Amédée Thierry. — *Hist. des Gaulois*, II, p. 334, 1857.

[Puy d'Issolud].

Guilhou (l'abbé Adolphe). — *Un épisode des annales du Quercy*, Ann. du Lot, 1859.

[Luzech ou Capdenac].

Bial (Paul). — *Uxellodunum*, Mém. Soc. Emul. du Doubs, 3e série, III, 1859, p. 583.

[Puy d'Issolud].

Creuly (le général) et Alfred Jacobs. — *Examen hist. et topogr. des lieux proposés pour représenter Uxellodunum* (plans), Rev. des Soc. Savantes, Paris, Durand, 1860, III, 2e série. — Reproduit dans l'annuaire du Lot, 1861.

[Luzech-la-Pistoule].

Creuly (Général). — *Carte de la Gaule sous le proconsulat de César. Examen des observations critiques auxquelles cette carte a donné lieu en Belgique et en Allemagne*, Rev. arch., 1864.

Mary-Lafon. — *Hist. du Midi de la France*, I, p. 63.

[Puy d'Issolud].

Rouland. — *Rapport à l'Empereur*, 1861. Moniteur universel du 25 novembre 1861.

[Luzech-la-Pistoule].

Henri Martin. — *Histoire de France*, 4e édit. 1860, p. 189.

[Puy d'Issolud].

Gay de Vernon. — *Sur Uxellodunum*, Congr. scient. de France, 16e sess. tenue à Limoges en 1859. Limoges 1860, I, p. 232.

Combet. — *Sur la position d'Uxellodunum*, Congr. scient. de France, tenu à Limoges en 1859. Limoges 1860, I, p. 228.

[Uzerche].

Anonyme. — *Texte et traduction du siège d'Uxellodunum*, Annuaire du Lot, 1861.

Larouverade (de). — *Etudes sur le Bas-Limousin*, 2e fasc., Tulle 1861.

[Puy d'Issolud].

Bial (Paul). — *Uxellodunum*, Mém. soc. d'émul. du Doubs, 1859.

[Puy d'Issolud].

Id. — *Note sur la fouille d'un tumulus au Puy d'Issolud*, Mém. Soc. d'Emul. du Doubs, 3e série, VI, p. 1, 1861.

Id. — *Chemins, habitations et oppidum de la Gaule au temps de César* (fig., 2 pl.), Mém. Soc. Emul. du Doubs, VII, 1862, p. 312 et 314.

[Puy d'Issolud].

Bourdin (M.). — *Rapport de la Commission des fouilles de Luzech*, Ann. du Lot, 1862.

[Pas de conclusion].

Guilhou (l'abbé A.). — *Uxellodunum, Ibid.*

[Luzech].

Castagné. — *Rapport de la Commission des fouilles du Puy d'Issolud. Ibid.*

[Puy d'Issolud].

Cessac (J.-B.). — *Uxellodunum. Aperçus critiques*, Paris, Dentu, 1862.

[Puy d'Issolud].

Id. — *Notices complémentaires. Ibid.*

[ID.].

Id. — *Lettre au directeur du Collège Sainte-Anne à Augsbourg*. Moniteur Universel, 6 mars 1863.

[ID.].

Id. — *Observations touchant les fouilles exécutées à Luzech*, Paris, Dentu, 1863.

[ID.].

Id. — *Un dernier mot sur Uxellodunum. Ibid.*

[ID.].

Id. — *Mém. sur les dernières fouilles d'Uxellodunum. Ibid*, 1864.
[ID.].

H. de B. — *Ussel-Uxellodunum*, Ussel, 1863.
[Ussel].

Périé (Raphaël). — *Lettre sur Uxellodunum*, Cahors 1863.
[Puy d'Issolud].

Id. — *Histoire du Quercy*, T. I, Cahors 1861.
[ID.].

Combet. — Manuscrit envoyé à la Commission de Topographie des Gaules et intitulé : *Recherches topographiques sur la ville d'Uxellodunum.*
[Uzerche].

Id. — *Journal le Corrézien*, n° 10, 1863, décembre 1865, mai 1867.
[ID.].

Cuquel (l'abbé). — *Uxellodunum à Murscens*, Cahors, Plantade, 1865.
[Murscens].

Id. — *Observations sur un mémoire adressé par M. Castagné à M. de Pébeyre, préfet du Lot, touchant les ruines de Murscens*, Cahors, Combarieu, 1868.
[Murscens].

Fallue (Léon). — *Analyse raisonnée des Commentaires*, p. 33.
[Luzech].

Sarrette (A.). — *Quelques pages des Commentaires de César*, 1863.
[Ussel].

Id. — *Uxellodunum. Aspect tout nouveau de cette question* (fig.). Bull. mon. 4e série I (XXXI), Caen 1865, p. 113-134; XLIII, p. 585.
[Ussel].

Laquiante, Montaut, Delpon, Cipières. — *Rapport de la Commission des fouilles de Capdenac,* Annuaire du Lot, 1865.
[Capdenac].

Cessac (J.-B.). — *Uxellodunum. Fouilles exécutées à Luzech, à Capdenac et au Puy d'Issolud*, Paris, Dentu, 1865.
[Puy d'Issolud].

Nadal (J.-B.-D.). — *Uxellodunum. Etudes hist. et critiques sur l'emplacement de cette ville celtique*, Cahors 1865.
[Luzech-la-Pistoule].

Id. — *Uxellodunum.* Journal du Lot, 27 mai et 7 juin 1815.
[Luzech-la-Pistoule].

Lunet (l'abbé). — *Itinéraire de Caninius Rebilus... Siège d'Uxellodunum*, Rodez 1865.
[Capdenac].

Morin. — *Recherches sur Uxellodunum*, Figeac, 1865.
[Capdenac].

Bertrandy. — *Première lettre sur Uxellodunum, adressée à M. Léon Lacabanne*, Cahors 1865.
[Puy d'Issolud].

Id. — *Deuxième lettre...*, Cahors 1865.

Id. — *Troisième lettre...*, Cahors 1866.

Divers. — *Sur l'emplacement d'Uxellodunum*, Congr. arch., 32e session, Caen 1866, p. 443.

Trémeau de Rochebrune (Alph.). — *Huit jours dans la Corrèze, ou impressions de voyage dans le Bas-Limousin*. Bull. des trav. de la Soc. hist. et scient. de Saint-Jean-d'Angely, 4e année, 1866.

Devals. — *Mém. sur l'occupation romaine dans les pays correspondant au Lot et au Lot-et-Garonne*. Congr. arch. de France, Séances tenues à Montauban, Cahors et Guéret, 32e session, Caen, 1866, p. 70.
[Pas de conclusion].

Tamisey de Larroque (Philippe). — *De l'opinion de l'Empereur sur l'emplacement d'Uxellodunum*. Rev. de Gascogne, VII, 1866, Auch 1866, p. 245.

Id. — *De la question de l'emplacement d'Uxellodunum*. Rev. d'Aquitaine, Paris, Dumoulin, 1865.
[Puy d'Issolud?]

Galotti (L.). — *Lettre à M. Philippe Tamisey de Larroque sur l'emplacement d'Uxellodunum*, Agen, Noubel, 1866.
[Pas Luzech].

Chabouillet. — *Compte rendu détaillé des lectures faites à la section d'archéologie*. Rev. des Soc. savantes des départements, 4e série, III, 1866, 1er sem., p. 544.

Sarrette (le colonel). — *Sur Uxellodunum*. Soc. franc. d'archéologie. Institut des Provinces de France. C. R. du Congr. arch. de Guéret. Guéret 1866, p. 37.
[Ussel].

(Napoléon III). — *Hist. de Jules César* (Plans) II, Paris 1866.
[Puy d'Issolud].

Guirondet. — *Uxellodunum, 1er et 2e mém.* Mém. Soc. l., sc. et a. de l'Aveyron, IX, 1859 à 1867, p. 427.
[Capdenac].

Id. — *Uxellodunum et Puy d'Issolud. Ibid.* X, 1868 à 1873, p. 61.
[ID.].

Boisse. — *Fouilles de la grotte de Bouche-Roland. Visite du Puy d'Issolud et de Capdenac, à la recherche d'Uxellodunum, Ibid.*, VI, p. 45, 1859 à 67.

Salmon. — *Vellaudunum. Etudes historiques*, 1866.

Beaumont (Vicomte de). — *Indication des centres de population établis à l'époque gallo-romaine, tels que Oppida et Camps retranchés.* Mém. soc. l., sc. et a. de l'Aveyron, X, p. 249.

Castagné. — *Mémoire sur les ouvrages de fortification des oppidums gaulois de Murcens, d'Uxellodunum et de l'Impernal;* Congr. arch. de France, sess. de Toulouse en 1875; Tours, Bousrez, 1875.
[Puy d'Issolud].

Malinowski. — *Recherches sur le véritable emplacement de l'Uxellodunum de Jules César.* Courrier du Lot, fin 1876.

Id. — *Travail manuscrit à rechercher.*
[Cahors].

Dinter (Collection Teubner). — *Edit. des Commentaires* : 1° *Leipsig,* 1876; 2° *Leipsig,* 1890.
[Luzech-la-Pistoule, peut-être Capdenac. — Luzech, Capdenac ou Puy d'Issolud].

Poulbrière (J.). — *Excursions arch. dans le département du Lot.* Bull. mon., 5e série, V, Paris 1877, p. 576.

Constans. — *Edit. des Commentaires,* Paris, Delagrave, 1877.
[Puy d'Issolud].

Nadal. — *Etudes sur le texte d'Hirtius,* liv. VIII, chap. XXXII, XL, XLI, XLII, XLIII. Bull. et mém. Soc. des Etudes hist., sc., et arch. du Lot, IV, Cahors 1878, p. 17.

Desjardins. — *Géogr. de la Gaule romaine,* Paris 1878, p. 422.
[Sans conclusion].

Duruy (Victor). — *Histoire des Romains,* III, Paris 1881, p. 224.
[Puy d'Issolud].

Calmon (Marc). — *Le siège d'Uxelodunum,* drame en 5 actes et en vers. Lyon, 1881.

Reclus (Onésime). — *France, Algérie et Colonies,* Paris, Hachette, 1883, p. 284.
[Pas de conclusion].

Limayrac (L.). — *Etudes sur le moyen âge,* Cahors, Girma, 1885.
[Pech d'Estillac, commune de Sainte-Alauzie (Tarn-et-Garonne)].

Benoit et Dosson. — *Commentaires sur la guerre des Gaules,* Paris 1893, p. 461, 462 et 530.

Noé (Gal de la). — *Principes de la fortification antique,* Paris, Leroux, 1888, Fas. I, p. 314.
[Pas Puy d'Issolud. Peut être emplacement non encore signalé].

Trutat (Eugène). — *Le Midi pittoresque,* Limoges, Bardou, p. 187.
[Puy d'Issolud].

Id. — *Ibid.,* p. 225 et Bull. Arch. de Tarn-et-Garonne IX, p. 102, « d'après plusieurs antiquaires ».
[Bonne, près Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne)].

Bial (Paul). — *A propos d'une fouille de tumulus gaulois au Puy*

d'Issolud (*Uxellodunum*). Bull. Soc. sc., hist., et arch. de la Corrèze XIX, 1897, p. 411.

Id. — *Note supplémentaire sur la fouille d'un tumulus au Puy d'Issolud, Ibid* XX, p. 149.

Latreille (**M.**). — *Recherches sur l'emplacement d'Uxellodunum.* Bull. géogr. hist. et descriptive, Paris 1901. (*Simple analyse du manuscrit envoyé*).

[Lauzerte].

Daymard (**J.**). — *Excursion à Luzech. Recherche de l'emplacement d'Uxellodunum.* Bull. Soc. Et. sc., l., et a. du département du Lot, XXVIII, 1903, p. 251 à 263.

Champeval (**J.-B.**). — *Cartulaire des abbayes de Tulle et de Rocamadour*, Brive 1903.

[Puy d'Issolud].

Gras. — *Uxellodunum.* Bull. Soc. Et. sc., hist., et a. XXVIII, fas. IV, p. 261, 1903.

[Luzech].

Esquieu (**L.**). — *Sur un texte d'Hirtius. Ibid.* XXIX, 1904.

Viré (**Armand**). — *Guide du Lot (Rocamadour, Padirac, Lacave), Guide du touriste, du naturaliste et de l'archéologue* (*Collection Boule*), Paris, Masson, 1907.

[Puy d'Issolud, avec doute].

Anonyme. — *D'Uxellodunum à Martel* (*Discours de MM. le Maire de Vayrac, J. Nouaillac, E. Bombal*, etc.), Paris 1912.

[Puy d'Issolud].

Jullian (**Camille**). — *Histoire de la Gaule*, II, 499; III, 556.

[Puy d'Issolud].

Schneegans (**V.**). — *Lettre à propos d'Uxellodunum.* La Petite Gironde, 18 octobre 1912.

[Luzech].

Viré (**Armand**). — *Les fouilles projetées de Luzech, B. S. P. F.*, IX, 1912.

[Recherches sans parti pris].

Comité d'initiative de Luzech. — *Sur l'Impernal, à Luzech* (*Lot*). *Recherches préhistoriques et historiques sous la direction de M. Armand Viré*, Cahors, 1913.

[Fouiller d'abord; rechercher plus tard le nom ancien].

Brousse (**J.**) et **Lejeune** (**L.**). — *La question d'Uxellodunum. Préface par Boyer d'Agen*, Paris, Leroux, 1912.

[Uzerche].

Ducourtieux (**Paul**). — *Le véritable emplacement d'Uxellodunum au Puy d'Issolud, commune de Vayrac* (*Lot*). *Observations à MM. Brousse et Lejeune sur la question d'Uxellodunum*, Limoges, Ducourtieux et Goût, 1912.

[Puy d'Issolud].

Brousse et Lejeune. — *Puy d'Issolud n'est pas Uxellodunum. Réponse à M. Paul Ducourtieux*, Limoges illustré, septembre 1912.
[Uzerche].

Anonyme. — *Uxellodunum*, Républicain du Lot, 24 août 1912.
[Puy d'Issolud].

Id. — *Uxellodunum*. La Dépêche, août 1912.
[Puy d'Issolud].

Id. — *Au Puy d'Issolud*. Le Lot à Paris, 1er novembre 1912.
[ID.].

B. — *Les fêtes de Martel*. La Défense, 25 août 1912.
[ID.].

Albe (Le chanoine Edmond). — *Uxellodunum*. La Défense, 1er septembre 1912.
[Puy d'Issolud avec réserves].

Larrigaldie (L'abbé). — *Réponse de Capdenac à M. l'abbé Albe*. La Défense, 8 septembre 1912.
[Capdenac].

Lalande (Philibert). — *Encore un mot*. La Défense, 8 septembre 1912.
[Puy d'Issolud].

Anonyme. — *Sur une fête de l'héroïsme*. La Dépêche, août 1912.
[Puy d'Issolud].

Pélissié (Le Dr). — *Capdenac, Luzech ou Puy d'Issolud?* La Défense, 15 septembre 1912.
[Luzech-l'Impernal].

Laroussilhe (F. de). — *Cherchons Uxellodunum*, Le Réformateur du Lot, 22 septembre 1912.
[Capdenac].

Id. — *Puy d'Issolud n'est pas Uxellodunum*. Le Réformateur, 29 septembre 1912.

Schneegans (V.). — *Uxellodunum*. La Petite Gironde, 18 octobre 1912.
[Luzech, l'Impernal].

Lucie (Emile). — *La poésie d'Uxellodunum*. Le Quercynois, 23 septembre 1912.

Laurens. — *A la gloire d'Uxellodunum*. Express du Midi, 5 octobre 1912 et les nos précédents.
[Capdenac].

Labry (Raoul). — *Une excursion archéologique à Luzech*. Le Journal du Lot, 13 novembre 1912.

Comité d'Initiative de Luzech. — *Uxellodunum*. Journaux du Lot de novembre 1912.
[Annonces de fouilles].

Lejeune (L). — *A propos d'Uxellodunum*. Courrier du Centre, 15 novembre 1912.

Anonyme. — *Uxellodunum au Conseil municipal de Vayrac.* La Défense, 8 décembre 1912.

[Puy d'Issolud].

Comité d'études d'Uxellodunum. La Défense, 15 décembre 1912, la Dépêche, etc.

[Annonces de fouilles à Luzech].

Labry (Raoul). — *L'Impernal romain.* Journal du Lot.

[Examen des ruines romaines de l'Impernal de Luzech].

Ardenne de Tizac (d'). — *L'identité d'Uxellodunum et de Capdenac.* L'Express du Midi, 11 octocre 1912.

[Capdenac].

Laroussilhe (F. de). — *Puy d'Issolud n'est pas Uxellodunum.* Le Réformateur du Lot, 22 décembre 1912.

Beaurepaire-Froment (de). — *Uxellodunum.* Le Réformateur du Lot, 22 décembre 1912.

[Puy d'Issolud].

Laurens. — *Uxellodunum et Capdenac.* Express du Midi, 31 décembre 1912.

[Capdenac].

Rayssac (Gaston). — *La question d'Uxellodunum.* La Semaine auvergnate, 20 mars 1913.

[Plutôt Capdenac].

Brousse (J. R. de). — *Les fouilles de Luzech. Uxellodunum.* Le Télégramme, 25 mars 1913.

[Annonce de fouilles et de souscriptions].

Verdier (Jules). — *Etude favorable sur les brochures de MM. Brousse et Lejeune.* Le Corrézien, 26 mars 1913.

Nussac (L. de). — *Uxellodunum.* La République de Brive, 30 mars 1913.

[Uzerche].

Labry (Raoul). — *Les fouilles de l'Impernal.* Journal du Lot, 28 mai 1913.

[Analyse des premières trouvailles : mur gaulois à poutres clouées; tuiles et poteries romaines signées, etc.].

Anonyme. — *La question d'Uxellodunum.* Le Temps, mai 1913.

[Uzerche].

Id. — *Les fouilles de l'Impernal.* La Petite Gironde, 30 mai 1913.

[Compte-rendu des fouilles].

Viré (Armand). — *Lettre au Comité d'Uzerche.* La Dépêche, 10 juin 1913.

[Il faut fouiller sans préjuger la solution].

Labry (Raoul). — *Les fouilles de l'Impernal.* Journal du Lot, 11 juin 1913.

[Suite des fouilles sur l'emplacement des villas romaines].

Anonyme. — *Uxellodunum.* Le Midi royaliste, 22 juin 1913.

[Uzerche].

Charles. — *Les fouilles de l'Impernal à Luzech.* La Dépêche, 23 juin 1913.

[Compte-rendu des fouilles].

Viré (Armand). — *Les fouilles de 1913 à l'Impernal de Luzech* (Lot). Bull. Soc. Préhist. franç., X, n° 6, 26 juin 1913.

[Compte-rendu sommaire des fouilles].

Anonyme. — *Uzerche-Uxellodunum.* La Croix de Paris, 1er juillet 1913.

[Uzerche].

Lajouanie (E.). — *Le Limousin d'autrefois. Une conférence sur Uxellodunum.* Courrier du Centre, 8 juillet 1913.

[Uzerche].

Id. — *Uzerche-Uxellodunum.* Réveil de la Corrèze, 16 juillet 1913.

[Uzerche].

Anonyme. — *Uxellodunum.* Echo de Paris, 22 juillet 1913.

Petit (Albert). — *La question d'Uxellodunum.* Les Débats et Courrier du Centre, 25 juillet, 16 et 23 septembre 1913, la Croix de la Corrèze, 27 juillet 1913.

[Fouilles d'Uzerche].

F. G. — *Discussion sur les limites des différents peuples gaulois.* Le Corrézien, 28 juillet 1913.

[Puy d'Issolud].

Gorey (Albert). — *L'énigme d'Uxellodunum.* La Dépêche, 20 juillet, la Liberté du Cantal, 29 juillet 1913.

[Résumé des fouilles de l'Impernal].

Le Nain Jaune. — *Enfin est-ce bien Uxellodunum?* Echo de Paris, 30 juillet 1913.

Anonyme. — *Uxellodunum.* Neue Züricher Zeitung, 30 juillet 1913.

Id. — *Uxellodunum.* La Gazette de France, 31 juillet 1913.

Meunier (le chanoine). — *Preuves hist. et linguistiques en faveur du Puy d'Issolud.* Union catholique de Rodez, 31 juillet 1913.

[Puy d'Issolud].

Grillière (Dr). — *Les races du Haut et Bas-Limousin.* Limoges illustré, 1er août 1913.

[Uzerche].

Anonyme. — *Uxellodunum.* Le Télégramme, 1er août 1913.

[Puy d'Issolud].

Id. — *Les prétentions d'Uzerche contre le Puy d'Issolud.* Télégramme, 2 août 1913.

[ID.].

Id. — *Uxellodunum.* L'Avenir du Tonkin, 5 août 1913.

[Fouilles d'Uzerche].

Gorey (Albert). — *Où était Uxellodunum?* Le Télégramme, 10 août; — la Liberté, 9 août 1913.

D'Ardenne de Tizac. — *Encore Uxellodunum.* Le Ralliement, 15 août 1913.

Anonyme. — *Examen du site d'Uxellodunum...* Revue française, 17 août 1913.

Commission des fêtes de Martel. — *Uxellodunum.* La Défense, 17 août.

[Reproduction d'un rapport du Préfet du Lot au Ministre de l'Instruction Publique vers 1865].

A. D. — *La querelle d'Uxellodunum.* Le Midi historique, 21 août 1913.

Anonyme. — *Conférence de M. A. Viré, à Vayrac.* Télégramme, 26 août 1913.

Id. — *Puy d'Issolud ne peut-être Uxellodunum.* Express du Midi, 29 août 1913.

Marfond (Gabriel). — *Uxellodunum, oppidum Pétrocorien.* Le Combat Périgourdin, 10, 17, 31 août, 28 septembre 1913.

[Luzech, Pech de la Nène].

Jean du Quercy. — *Une galéjade.* Ralliement, septembre 1913.

Meunier (le chanoine J.-M.). — *L'emplacement d'Uxellodunum. Intervention de la linguistique. Uxellodunum aboutit à Issolu.* — Le Télégramme, 1er septembre 1913.

[Puy d'Issolud].

Anonyme. — *Uxellodunum. Capdenac, Luzech et Uzerche, paraissent devoir être écartés.* L'Eclair, 2 septembre 1913.

[Puy d'Issolud avec doute].

Anonyme. — *Exposé de l'opinion de M. de Laroussilhe.* Les Nouvelles, 4 septembre 1913.

[Contre Puy d'Issolud].

Anonyme. — *Uxellodunum.* Echo de Paris, 4 septembre 1913.

Maurice Bouygues (Dr). — *Uxellodunum.* Echo de Paris, 5 septembre 1913.

[Puy d'Issolud].

Paul Bourdarie. — *Uxellodunum.* Echo de Paris, 7 septembre 1913.

[Puy d'Issolud].

Anonyme. — *Fouilles d'Uxellodunum.* Excelsior, 13 septembre 1913.

[Uzerche].

Reboul (Jacques). — *Un Nuremberg français.* Le Temps, 13 septembre 1913.

[Uzerche].

Vayrac (l'abbé P.). — *Simples questions à MM. Brousse et Lejeune. Objections contre Uzerche.* Limoges illustré, 15 septembre 1913.

[Puy d'Issolud].

Jean du Quercy. — *Encore la linguistique*. Télégramme, 17 septembre 1913.

[Puy d'Issolud].

Petit (Albert). — *Résumé du texte d'Hirtius. Uzerche et Luzech restent en ligne contre les prétentions de Puy d'Issolud*. Les Débats, 16 septembre 1913.

Id. — *Reproduction des lettres de M. le chanoine Meunier et du Dr Mézard*. (M. A. Petit conclut en écrivant que l'amour-propre local ne peut que fournir les idées, et qu'il faut s'en rapporter aux fouilles). Les Débats, 23 septembre 1913.

Id. — *Les limites des Cadurques ne peuvent être reculées indéfiniment. Il ne suffit pas d'un « oppidum à boucle » pour répondre à toutes les conditions*. Les Débats, 2 octobre 1913.

[Contre Luzech].

Mézard (Dr G.). — *La question d'Uxellodunum*. Courrier du Centre, 21 septembre 1913.

[Puy d'Issolud].

Meunier (le chanoine J.-M.). — *La question de l'emplacement d'Uxellodunum*. Le Temps, 22 septembre 1913.

[Puy d'Issolud].

Reboul (Jacques). — *Précis de l'histoire d'Uzerche, le « Nuremberg français »*. Journal du Caire, 28 septembre 1913.

Lejeune (l'abbé). — *Réponse à F. Vayrac*. Limoges illustré 1er octobre 1913.

[Uzerche].

A. A.-P. — *Uxellodunum*. Journal des Débats, 2 octobre 1913.

Laurens. — *Où était Uxellodunum?* Journal de l'Aveyron, 5, 12, 19, 26 octobre 1913.

[Capdenac].

Jean du Quercy. — *La question d'Uxellodunum. Une réponse*. Le Télégramme.

[Puy d'Issolud].

Anonyme. — *Le cas Uxellodunum*. Le Temps, 14 octobre 1913.

[Uzerche].

Anonyme. — *Réponse de MM. Brousse et Lejeune, au comité de Vayrac*. Le Temps, 14 octobre 1913.

[Contre Puy d'Issolud].

Anonyme. — *Uxellodunum*. L'Aveyron républicain, 22 octobre 1913.

[Pas Issolud].

Dr Morely. — *Uxellodunum*. Le Corrézien, 28 octobre, 2, 29 novembre 1913.

[Uzerche].

Piédevigne (Jean). — *Encore Uxellodunum.* Le Télégramme, 31 octobre 1913.

[Article de linguistique].

Meunier (le chanoine J.-M.). — *Uxellodunum aboutit phonétiquement à Puy d'Issolud.* Le Télégramme, 14 octobre 1913.

[Puy d'Issolud].

Id. — *L'évolution phonétique de la ville d'Uxellodunum.* Le Télégramme, 28 octobre 1913.

Id. — *Toujours Uxellodunum. Id.*, 10 novembre.

Id. — Issolu devenant Icholu. *Id.*, 18 novembre.

Id. — Uxellodunum, Uxollu et Euxolu. *Id.*, 23 novembre 1913.

Teulière (l'abbé). — *Uxellodunum.* Limoges illustré, 1er novembre, 1er décembre 1913.

[Puy d'Issolud].

Anonyme. — *Issolu et Icholu.* Télégramme, 2 novembre 1913.

Petit (M.). — *La question d'Uxellodunum. Compte-rendu de la réunion de la Soc. d'ét. hist. et arch. d'Uzerche (Corrèze).* Le Télégramme, 3 novembre; Le Corrézien, 8 novembre 1913.

[Uzerche].

Davillé (Louis). — *Uxellodunum.* Revue des ét. hist., 2 novembre et décembre 1913.

[Uzerche].

Laurens. — *Etymologie des noms en ac.* Courrier de l'Aveyron, 9 novembre 1913.

[Capdenac].

A. P. (de Pau). — *La question d'Uxellodunum.* Le Télégramme, 12 novembre 1913.

[Puy d'Issolud].

Th. P. — *La question d'Uxellodunum.* Le Télégramme, 12 novembre 1913.

Louis Ricome. — *Discussion étymologique sur les noms en ac* Journal de l'Aveyron, 16 novembre 1913.

E. Bombal — *Les fouilles de Monceaux, près Argentat.* Courrier du Centre, 19 novembre 1913.

Th. P. et Jean du Quercy. — *La question d'Uxellodunum. Une facétie, une graphie.* Télégramme, 19 novembre 1913.

Bombal (Eusèbe). — *Uxellodunum.* Courrier du Centre, 19 novembre 1913.

[Puy d'Issolud].

Morély (Dr Paul). — *Uzerche est-il Uxellodunum?* Le Corrézien, 20 novembre 1913.

[Uzerche].

Anonyme. — *Compte-rendu de la réunion de l'Uzerchoise à Paris.* Le Limousin de Paris, 23 novembre 1913.

[Uzerche].

B. Marque. — *La question d'Uxellodunum.* Le Corrézien, 26 novembre 1913.

Anonyme. — *Uxellodunum à Uzerche.* L'Echo français de Mexico, 26 novembre 1913.

Viré (Armand). — *L'oppidum de l'Impernal à Luzech (Lot). Les fouilles d'Uzerche et du Puy d'Issolud.* Bull. Soc. Préhist. franç. X, n° 10, 27 novembre 1913.

[Compte-rendu des fouilles dans les trois localités].

Laurens (D.), Dubois (A.). — *Réponse à M. A. P., de Pau. Le problème avance-t-il?* Le Télégramme, 29 novembre 1913.

Lagarde (Edmond). — *Uxellodunum. Etude pour contribuer à la fixation de son emplacement.* Le Télégramme, 2 décembre 1913.

[Pas le Puy d'Issolud].

Marque (B). — *Encore la question d'Uxellodunum.* Courrier du Centre, 2 décembre 1913.

[Uzerche].

Id. — (Réponse à Jean du Quercy). Télégramme, 7 décembre 1913.

Brousse (J. de). — *Uxellodunum dans l'Alsace* (Facétie réclame sur un ouvrage exposé rue Alsace, à Toulouse). Télégramme, 4 décembre 1913.

Jean du Quercy. — *Est-ce Puy d'Issolud?* (Art. de linguistique). Le Télégramme, 4 décembre 1913.

Id. — *Que le célèbre oppidum n'était pas entouré par la boucle d'une rivière.* Télégramme, 5 décembre 1913.

Anonyme. — *La question passionne.* Télégramme, 6 décembre 1913.

[Puy d'Issolud].

Id. — *Uxellodunum.* La Dépêche, décembre 1913.

[Puy d'Issolud].

Jean du Quercy. — *Courte réponse à M. Edmond Lagarde.* Le Télégramme, 9 décembre 1913.

[Puy d'Issolud].

Forot (Victor). — *Uxellodunum-Uzerche.* Le Corrézien, 10 décembre 1913.

[Uzerche].

Anonyme. — *Uxellodunum,* 12 décembre 1913.

[Puy d'Issolud].

Teulière (l'abbé Cl.). — *Uxellodunum.* Le Télégramme, 14 décembre 1913.

[Puy d'Issolud].

Bombal (Eusèbe). — Le Corrézien, 15 décembre 1913.

[Puy d'Issolud].

Forot (V.). — *Etude des remarques de M. Combet.* Le Corrézien, 11 décembre 1913.

Th. P. — *Uxellodunum* (Inscription de Lucter). Télégramme, 14 décembre 1913.
[Pas Uzerche].

Bessieux (Cl.). — *Uxellodunum.* Télégramme, 18 décembre 1913.

Dubois (A.). — *Uxellodunum.* Télégramme, 19 décembre 1913.

Jean du Quercy. — *Ce que traduit M. Bessieux. Ce que voit M. Brousse.* Télégramme, 21 décembre 1913.
[Puy d'Issolud].

Id. — *Un mot à M. Claude Bessieux.* Télégramme, 22 décembre 1913.

Id. — *Dernier mot à M. Edmond Lagarde.* Télégramme, décembre 1913.

Anonyme — *Uxellodunum.* La Dépêche, 21 décembre 1913.
[Puy d'Issolud].

Anonyme. — *Uxellodunum.* La Dépêche, 17 novembre 1913.
[Puy d'Issolud].

Id. — *Id.* Le Lot à Paris, 21 décembre 1913.
[Puy d'Issolud].

Bombal (Eusèbe). — *Uxellodunum.* Le Corrézien, 22 décembre 1913.
[Puy d'Issolud].

Muzac (A). — *Fouilles du Puy du Tour.* Courrier du Centre, 22 décembre 1913.

Marque. — *Uxellodunum.* Corrézien, 30 décembre 1913.

Anonyme. — *Uxellodunum.* Dépêche, 31 décembre 1913.
[Puy d'Issolud].

Anonyme. — *Ce qu'en pense M. Jullian.* Télégramme, 2 et 14 janvier 1914.
[Puy d'Issolud].

Marque. — *Uxellodunum.* Télégramme, 2 et 8 janvier 1914.
[Uzerche].

Plantadis (J.). — *La Cité des Lémovices.* Courrier du Centre, 5 janvier 1914.
[Puy d'Issolud].

Bombal (Eusèbe). — *Uxellodunum* (A propos des limites de Quercy). Le Corrézien, 8 janvier 1914.

Anonyme. — *Uxellodunum.* (Monnaie d'or de Cuzance). La Dépêche, 14 janvier 1914.

Id. — *Uxellodunum.* La Dépêche, 21 janvier 1914.
[Puy d'Issolud].

Id. — *Pensée délicate.* (Plantation à Alésia de noix provenant du Puy d'Issolud). Le Lot à Paris, 25 janvier 1914.

Id. — *Uxellodunum.* La Dépêche, 27 janvier 1914.
[Puy d'Issolud].

Id. — *Uxellodunum* (Revue des livres). La Liberté, 2 février 1914.

Dr Maurice Bouygues. — *Le Puy d'Issolud est bien Uxellodunum.* Broch., in-8° de 106 p., Limoges, Ducourtieux, 1914.

Anonyme. — *Uxellodunum.* La Dépêche, 4 février 1914.
[Puy d'Issolud].

Id. — *A propos d'Uxellodunum.* La Dépêche, 6 février 1914.
[ID.].

B. — *Au sujet d'Uxellodunum.* La Dépêche, 13 février 1914.
[ID.].

L. L. (Lejeune). — *La question d'Uxellodunum. Les savants du Lot contre Issolud. C.-R. de la réunion de la Soc. des Etudes d'Uzerche.* Le Quercynois à Paris, nos de février 1914.
[Uzerche].

Anonyme. — *Conférence sur Uxellodunum.* Dépêche, 1er mars 1914.

Roques (J.-B.). — *Puy d'Issolud est Uxellodunum.* Le Quercy à Paris, 1er et 8 mars 1914.

Anonyme. — *Uxellodunum.* La Dépêche, 4 mars 1914.
[Capdenac].

Id. — *Uxellodunum.* La Petite Gironde, 5 mars 1914.
[Capdenac].

Id. — *Document important.* Télégramme, 13 mars 1914.
[Puy d'Issolud].

Trespech (Jean). — *Les origines romaines de la ville d'Ussel.* Limoges illustré, 13 mars 1914.

Albe (le chanoine Edmond). — *Luzech. Résultat des fouilles de 1913. Prochaine campagne de 1914.* La Défense, 15 mars 1914.

Anonyme. — *Contre Issolud. Question à M. J.-B. Roques.* Le Quercy à Paris, 22 mars 1914.

Id. — *Uxellodunum.* Le Télégramme, 23 mars 1914.

Chambon (Emmanuel). — *La limite Nord du Quercy, à propos d'Uxellodunum.* Journal du Lot, 25 mars 1914.
[Puy d'Issolud].

Id. — *Les limites des Cadurques et des Lémovices, d'après les lieux appelés Fines sur les itinéraires romains.* Journal du Lot, 27 mars 1914.

Anonyme. — *Uxellodunum.* La Dépêche, 29 mars 1914.
[Pas Capdenac].

E. C. — *La charte de Philippe-le-Long de 1320.* Journal du Lot, 1er avril 1914.

[Capdenac].

Anonyme. — *Uxellodunum.* La Petite Gironde, 3 avril 1914.

[Puy d'Issolud].

Id. — *L'emplacement d'Uxellodunum.* La Dépêche, 5 avril 1914.

[Puy d'Issolud].

Soulier (le chanoine). — *Uxellodunum.* Croix de la Corrèze, 5 avril 1914.

[Puy d'Issolud].

J.-B. Roques et J. Plantadis. — *Uxellodunum.* Le Quercy à Paris, 5 et 12 avril 1914.

[Puy d'Issolud].

Anonyme. — *Dans la Presse.* Le Télégramme, 10 avril 1914.

[Puy d'Issolud].

Lejeune (J.). — *Questions posées à J.-B. Roques.* Le Quercy à Paris.

[Uzerche].

Lafage (Léon). — *Le Printemps dans l'Oppidum.* Le Temps, 25 avril 1914.

[Luzech, l'Impernal].

Lejeune (L.). — *La question d'Uxellodunum.* La Croix de la Corrèze, 10 et 14 mai 1914.

[Uzerche].

Anonyme. — *Représentation théâtrale à Vayrac (Le siège d'Uxellodunum).* La Petite Gironde, 12 juin 1914.

Anonyme. — *Uxellodunum.* Le Télégramme, 26 juin 1914.

[Puy d'Issolud].

Id. — *Le Dolmen-club de Bellac à Uzerche.* La Petite Gironde, 19 juillet 1914.

[Pas de conclusion].

Lejeune (L.). — *La question d'Uxellodunum.* Le Corrézien, 23 juillet 1914.

[Uzerche].

Anonyme. — *Une vieille cité en péril.* Le Siècle, 23 juillet 1914.

[Uzerche].

Jean du Quercy. — *Une brochure sur Uxellodunum.* Le Télégramme, 24 juillet 1914.

Meunier (le chanoine). — *L'emplacement d'Uxellodunum.* L'Univers, 27 juillet 1914.

[Puy d'Issolud].

Anonyme. — *La question d'Uxellodunum.* Le Télégramme, 30 juillet 1914.

[Puy d'Issolud].

Pour les autres Enceintes du Département du Lot, il faut faire à l'Inventaire de 1908, les additions suivantes :

3 et 4. **Brengues.**

[Bull. mon., I, 1834, p. 15].

14. **Castelnau-Moutratier.** — *Truco de Maourelis.*

[La Nature, supplément du n° 946, 18 juillet 1891, *fig.*].

24. **Cras.** — *Murcens.*

[Bull. Mon., I, 1834, p. 15; XXXIV, p. 657; XLIII, p. 587, 1875. — ANONYME, *Sur la découverte d'une muraille gauloise à Murscein.* Rev. arch., 1868. — DICT. GAULES, 1875. — AURÈS (A.), *Détermination du pied gaulois déduite des dimensions des murailles de l'Oppidum de Mursens.* Mem. Acad. du Gard, 1868-69, p. 17. — CASTAGNÉ, *Mém. sur la découverte d'un Oppidum avec murailles et emplacements d'habitations gauloises à Mursens, commune de Cras, adressé à M. de Pébeyre, préfet du Lot.* Cahors, Laytou, 31 mars 1868. — CUQUEL (l'abbé), *Observations sur un mémoire adressé par M. Castagné à M. de Pébeyre, préfet du Lot, touchant les ruines de Mursens.* Cahors, Combarieu, 1868. — TRUTAT (Eugène), *Le Midi pittoresque.* Limoges, Barbou, p. 172 et sqs. — CAUMONT (Arcisse de), *Le mur de Laudunum, comparé aux murs de l'oppidum découvert à Mursens (Lot) et au mur découvert cette année au Mont Beuvray (Saône-et-Loire).* Bull. mon., 4e série, Caen, 1868, p. 659. — DE LA NOÉ (lieutenant-colonel), *Principes de la fortification antique.* Bull. de géogr. hist. et descriptive, 1887, n° 5 et 6, p. 63.

48. **Saint-Jean-Lespinasse.** — *Les Césarines.*

[CALVET, *C. F. A.* — *Recherches nouvelles sur le camp des Césarines.* Mém. Soc. des l., sc., et a. de l'Aveyron, I, 1837-38, Rodez].

56. **Lacave et Rocamadour.** — *Rocher des Abeilles ou Roc de Mandaval.*

[A. VIRÉ, *B. S. P. F.*, V, 1908, p. 372; et VI, 1909, p. 457].

57. **Limogne.** — *Marcigaillet.*

[PECHDO (Dr), *B. S. P. F.*, VI, 1909, p. 79].

58. **Calès.** — *Le Castela.*

[VIRÉ (Armand), IBID, 1909, p. 457].

59. **Payrac.** — *Le Pech des Monges.*

[ID., *Ibid.*].

60. **Duravel.** — *Le siège de l'Anglais.* « Restes de retranchements... sur la hauteur qui décrit une sorte de cirque naturel au nord de ce bourg ».

[DELONCLE (Charles). — *Puy-l'Evêque et ses environs.* Montauban, 1867].

III. — ARTICLES ORIGINAUX.

La Parure aux Epoques Paléolithiques anciennes.

Par le Dr

BALLET (de Paris).

On semble s'être peu préoccupé des objets de parure, appartenant aux époques paléolithiques anciennes. Beaucoup de personnes même les nient, car l'être, qui vivait à ces époques lointaines, était, suivant elles, incapable de s'élever à l'idée de Parure. Je ne saurais partager cette opinion. Avant les Moustériens du type de Canstadt, les Chelléens et les Acheuléens ont fabriqué des pièces remarquables et possédaient déjà un outillage bien plus complet qu'on ne le croit généralement. Une hache de Saint-Acheul, présentée par notre distingué collègue, M. de Givenchy, est un vrai bijou par le fini de la taille et l'harmonie des proportions! Je pourrais citer un instrument de Chelles, dans le Musée de la *Société Préhistorique Française*, qui est une merveille de délicatesse et de fini. Cet objet, assez petit, ovalaire, fabriqué avec ce silex si caractéristique de Chelles, présente un talon et une pointe aiguë avec un tranchant linéaire à la périphérie.

Il est donc évident qu'au Quaternaire inférieur c'est un être intelligent, qui fabriquait des objets de cette sorte. Il n'est donc pas hors de propos de rechercher les objets de parure de cette époque.

En dehors des Stations Solutréennes et Magdaléniennes, je crois qu'on n'a rien signalé dans ce genre et que l'on a semblé croire que le goût de la Parure n'existait pas avant.

Cependant d'éminents Préhistoriens, de Quatrefages, Hamy, avaient pensé que ces ornements devaient être des cailloux perforés. M. Hamy dit que les ornements, trouvés dans les alluvions à *Elephas primigenius* sont des pièces *d'enfilage*, fabriquées avec des cailloux ou des fossiles de la craie, *Tragos* particulièrement (1). L'auteur ne s'étend pas davantage, ne décrit rien et ne paraît pas avoir souvent rencontré ces pièces perforées, pourtant assez fréquentes dans les alluvions anciennes. Ces objets sont fort intéressants, quelquefois même presque jolis, malgré leur rusticité. C'est que Benvenuto Cellini n'était pas encore venu....

(1) Hamy. — *Traité de Paléonthologie humaine*. 1870, p. 201 et suiv.

On rencontre fréquemment des rognons de silex, perforés naturellement, et plus ou moins retouchés. M. Hamy en a trouvé dans le Dolmen des Vignettes, Léry (Eure). Nous savons donc qu'à l'époque néolithique ces pièces avaient une signification ! Mais on ne saurait, je crois, y voir un objet de parure, étant donné le poids de ces rognons.

Dans les sablières de la Seine, on rencontre fréquemment de semblables rognons, en place, associés à ce que j'appelle des *Plaquettes*, pièces qui font l'objet de ce travail. Je dis en place, car je ne saurais partager cette opinion de brassages et de remaniements dans les couches alluviales profondes du bassin de la Seine. Tout s'y est déposé tranquillement, régulièrement, ainsi qu'on peut le constater. On peut presque partout y observer la succession des couches mentionnées par M. Ladrière. On y trouve trois lits de cailloux, séparés par des sables diversement colorés et des couches argileuses. A la base, confinant à la craie, on rencontre l'*Elephas antiquus* et l'outillage chelléen et peut-être pré-chelléen. Au-dessus se trouve l'Acheuléen et l'*Elephas primigenius*. A la partie médiane, on rencontre le Moustérien. Les patines sont très différentes. A la partie médiane, la patine varie du jaune au jaune rougeâtre. Elle est bleue ou grise, quelquefois blanche, à la partie inférieure. Il n'est pas rare de rencontrer des pièces très fines, intactes, et des fossiles tertiaires très fragiles, au milieu de cailloux volumineux ! Leur intégrité exclut l'idée de remaniement.

On admet généralement, sans discussion, que toutes les « Balastières » sont brassées et remaniées. Si quelqu'un fait une tranchée dans les mêmes terrains, il est encore admis que tout est en stratigraphie ! C'est ainsi qu'il se produit des courants d'origine inconnue qui influencent les esprits et cela dans tout ordre d'idées.

Je ne saurais trop recommander la lecture d'un article de notre collègue, M. Houry (1). Cet article, très bien fait, est une démonstration complète de la régularité des couches, à Billancourt, sur une étendue considérable. C'est un fait que j'ai observé et vérifié maintes fois, depuis vingt-cinq ans que j'explore ces sablières.

Cette croyance aux remaniements est plus théorique que réelle, ainsi que semble le démontrer une observation prolongée et rigoureuse. Quand il y a remaniement, le phénomène est très visible. Le parallélisme des strates a disparu et les éléments sont mêlés en désordre. Ce qui se produit le plus souvent, ce sont des

(1) *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, octobre 1911.

affaissements avec éboulis, venant de la surface. L'eau s'est infiltrée, entraînant les éléments ténus et le phénomène apparaît d'une façon évidente. En un mot le remaniement est toujours visible, quand on veut se donner la peine de voir.

Les pièces qui font l'objet de ce travail proviennent des couches inférieures et moyennes. Elles sont donc Chelléennes, Acheuléennes et Moustériennes. Les objets de parures rencontrés par moi, consistent en Silex, perforés naturellement, plus ou moins retouchés au trou et à la périphérie; en Gravillons perforés; et en Fossiles tertiaires de diverses espèces.

I. — Plaquettes en silex retouchées a la périphérie, avec trou plus ou moins martelé.

Ces objets de parure se rencontrent fréquemment, dans les alluvions anciennes. Leur aspect particulier les fait distinguer des nombreux cailloux à trous qui n'ont pas reçu cette destination.

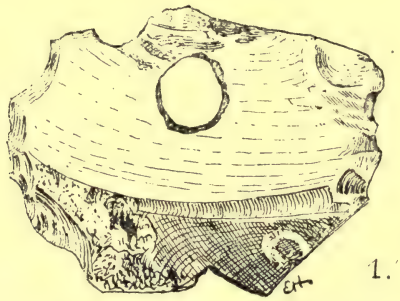

Fig. 1. — Plaquette retouchée à la périphérie. — *Saint-Georges-sur-Eure* (E.-et-L.). [ACHEULÉEN].

Les primitifs ont employé le silex parfois *quoique* percé; dans d'autres cas, *parce que* percé. On trouve des haches, des couteaux, des racloirs, etc., percés d'un trou naturel. Les silex de parure ont été utilisés, *parce que* percés. On s'est efforcé d'enlever le plus de matière possible près du trou de suspension, et l'on y est souvent arrivé d'une manière surprenante, ne conservant parfois qu'un mince filet pour la suspension. La pièce suivante (*Fig.* 1) vient de Saint-Georges-sur-Eure (Eure-et-Loir). C'est une plaquette retouchée à la périphérie, dont le trou naturel a été manifestement régularisé. C'est un des plus jolis spécimens que j'ai trouvés; il vient d'un milieu où ne se rencontrent que des pièces acheuléennes, comme en fait foi la belle hache en silex

semblable, trouvée dans le même gisement, et déposée au Musée de la *Société Préhistorique Française*.

Il semble qu'on ait essayé parfois de régulariser la pièce (*Fig.* 2 et 3). L'une a une forme trapézoïdale (*Fig.* 2); l'autre est sensi-

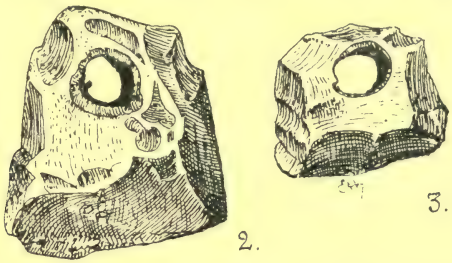

Fig. 2 et 3. — Pièces trapézoïdale et carrée. — *Grenelle* (Seine) [CHELLÉEN].

blement carrée (*Fig.* 3). Toutes deux proviennent de Grenelle, rue Miollis, au niveau de la craie. C'est à ce niveau qu'a été rencontré, dans la même sablière, l'*Elephas antiquus*.

On dirait que dans les pièces suivantes (*Fig.* 4 et 5), on ait voulu figurer un anneau. Dans la *Figure* 4 on a conservé une mince

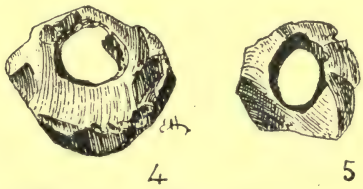

Fig. 4 et 5. — Pièces en Anneau.

bande de silex pour la suspension. Le hasard seul serait insuffisant, à mon avis, pour résoudre une pareille difficulté. D'ailleurs, la pièce présente des retouches bien évidentes. — Le N° 5 est plus extraordinaire encore.

La pièce suivante est très habilement retouchée sur les deux faces. Elle provient de Billancourt et a été trouvée par notre collègue M. Houry. Le trou a été visiblement travaillé des deux côtés. Cette pièce très intéressante est représentée sur les deux faces (*Fig.* 6).

Les pièces, qui viennent ensuite, proviennent toutes de Billancourt et de niveaux différents : Acheuléen et Moustérien. Quelques-unes sont assez jolies de couleur et de patine. L'une d'elles (Pl. I; *Fig.* 4), présente une forme allongée, qu'on rencontre peu.

Dans le N° 5, la pièce la plus volumineuse de la Planche I, on a su, comme précédemment, conserver dans le haut une faible épais-

seur de silex. Le trou est manifestement retouché. Les pièces figurées sous les N°s 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 (Pl. I) sont assez petites. Elles ont été prélevées sur des morceaux de silex perforés naturellement, mais de manière à conserver un trou de suspension.

Je ne crois pas qu'on ait mentionné ces pièces jusqu'à présent. Si on les a vues, et c'est probable, on les a dédaignées, sans même y prêter attention. Certains chercheurs à ma connaissance en ont trouvé de plus belles que celles que je vous présente ; mais ils n'ont pas eu l'idée de les publier. Nos collègues Thieullen et M. Bertin ont présenté des pièces similaires, mais sans succès.

Thieullen n'a peut-être pas su les présenter avec assez de calme ; et, de plus, il les mêlait aux pierres-figures, dont personne ne voulait entendre parler. Quant à M. Bertin, il me permettra de lui

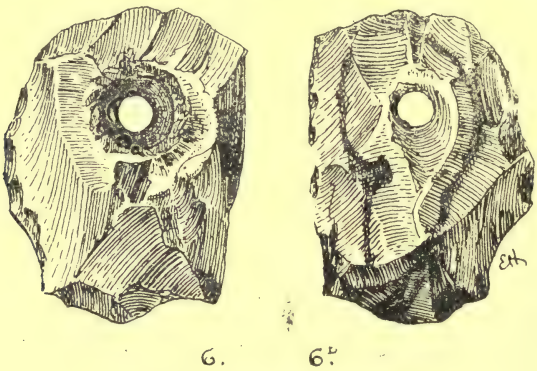

Fig. 6. — *Billancourt* (Houry).

dire qu'il ne nous a présenté que des échantillons trop grossiers, trop roulés, et qu'il n'avait pas recueillis en place dans les couches alluviales. M. Bertin, aussi, a voulu y voir des pierres-figures ; et ceci est encore impardonnable actuellement. Les pierres-figures, qui existent certainement, viendront sans doute à leur heure.

On dit généralement, quand elle est trop hâtive, qu'une question n'est pas mûre. — Il serait plus exact de dire que ce sont les esprits qui ne sont pas mûrs pour la question !

Depuis vingt-cinq ans que j'étudie la question (on ne me reprochera pas, j'espère, de parler trop vite), j'ai pu faire une sélection, avec l'aide éclairée de notre collègue M. Houry ; et je crois que les échantillons que je vous présente réalisent la Bijouterie de ces époques si lointaines. Les magasins de la rue de la Paix ne devaient venir que beaucoup plus tard....

On pourra peut-être m'objecter que quelques pièces paraissent bien lourdes pour avoir servi de pendeloques. Cependant nous

PLANCHE I. — PARURE PALÉOLITHIQUE ancienne.

savons que certains sauvages se chargent d'ornements très volumineux. L'essentiel est de reconnaître dans ces silex l'interven-

tion d'un être intelligent; et je crois qu'avec un peu d'attention on arrivera à cette conviction, que je n'ai acquise qu'après de longues années d'étude.

II. — Gravillons perforés naturellement et intentionnellement.

Ces petits éclats de calcaire siliceux, appelés Gravillons par les ouvriers, plats généralement, très usés, à angles arrondis et percés d'un trou, semblent appartenir exclusivement aux dépôts fluviatiles. Malgré leur fréquence et leur étrangeté, on ne paraît guère s'en être occupé. On ne paraît pas avoir approfondi la cause de la *Perforation*. Les uns ont voulu y voir l'action de l'eau courante, mais sans bien se rendre compte comment cette cause aurait pu agir ! La vitesse d'un cours d'eau varie suivant qu'on la prend au fond ou à la surface. Elle est plus grande sur la rive concave et se ralentit sur la rive convexe. La rive concave tend de plus en plus à se creuser, tandis que la rive convexe tend de plus en plus à s'avancer. On peut, par la pensée, décomposer un cours d'eau en un très grand nombre de filets, ayant des vitesses variables.

Pour qu'un de ces filets agisse en vrille sur un gravillon, il faudrait d'abord que le gravillon, perpendiculaire à ce filet, fût immobilisé : condition qui peut se réaliser pour quelques spécimens, mais qu'on ne saurait généraliser à des milliers d'exemplaires ! De plus le filet d'eau agissant à la surface du gravillon eut usé toute cette surface et n'eut point creusé un canal cylindrique, soit à une extrémité (c'est le cas le plus commun), soit au milieu, comme cela se remarque souvent. A mon avis, l'eau n'a pu être la cause du phénomène !

D'autres observateurs ont cru le trou creusé par des Mollusques, que l'on qualifiait de *Lithophages*. Les mollusques qui creusent la pierre ne la mangent pas. Ils la creusent pour se faire un abri ou logis. Ex : les Pholades, qui se font des cavités pyriformes. Le moule intérieur de ces cavités, très commun dans le calcaire néocomien, m'avait bien intrigué au début de mes études paléontologiques. Les ouvriers appelaient ces objets des queues de casserole ; et, en effet, la ressemblance est très grande.

Les Oursins se creusent des godets assez profonds et très réguliers sur des morceaux de silex. L'idée de mollusques inconnus passant au travers d'un gravillon pour aller en perforer un autre, et ainsi de suite, comme des clowns, me paraît impossible à soutenir.

Je crois donc qu'il faut chercher ailleurs le mécanisme de ces perforations. Chacun a pu remarquer les dépôts qui se forment dans les fossés qui bordent une route, aprés de violents orages. Cette boue, ce magma, se dessèche, se durcit ensuite, sous l'influence du retour de la chaleur. Si vous soulevez la croûte de ce dépôt, vous trouverez les couches sous-jacentes percées de canaux en tous sens. Ce sont des Annélides, des fêtus de Graminées, des radicelles, des menus branchages, qui les ont formés. Cette boue du fossé est tout à fait analogue aux dépôts sédimentaires qui jadis ont donné naissance aux Calcaires. A la longue, le dépôt se solidifie ; le calcaire se forme, s'infiltre de silice ; les matières organiques disparaissent, mais les canaux restent. Ils sont plus ou moins sinueux, ayant conservé la forme des radicelles et des petites branches. A la longue encore, le calcaire ainsi formé se

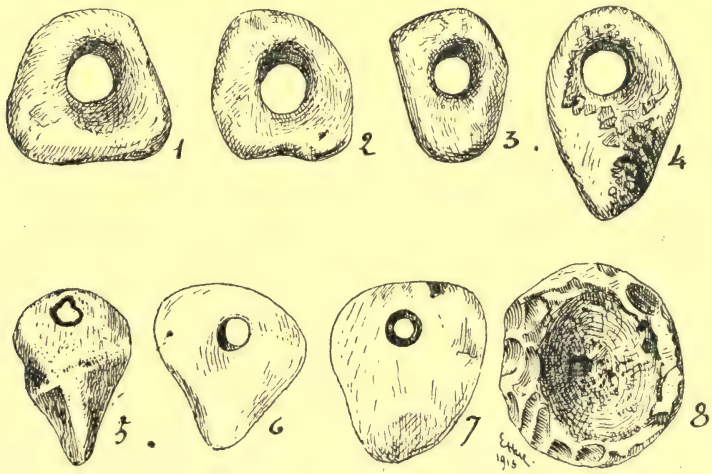

PLANCHE II. — GRAVILLONS PERFORÉS UTILISÉS [*Paléolithique ancien*] OU NON.

délite à l'air libre ; l'eau de pluie, qui dissout le calcaire, favorise cet effritement. Les morceaux qui sont entraînés dans les cours d'eau emportent avec eux un fragment du canal primitif. C'est probablement ainsi qu'il faut expliquer l'origine des trous dans les gravillons trouvés dans les alluvions (Pl. II ; *Fig.* 1, 2, 3, 4).

Nous savons que ces gravillons ont été employés comme ornements aux époques Néolithiques. On en a trouvé dans des Sépultures : à Vendrest, etc. Mais ceux que je présente ayant été trouvés dans les couches alluviales, on ne peut que conjecturer leur

emploi. Ces petites pierres sont vraiment jolies et il semble probable qu'elles devaient être utilisées aux époques anciennes.

Voyons donc s'il ne serait pas possible d'obtenir quelques notions plus précises. Laissant de côté les gravillons à trous obliques ou sinueux, examinons ceux qui sont percés d'un trou cylindrique, perpendiculaire aux deux faces, et bien placé pour la suspension.

Ce sera d'abord une présomption. Voici un gravillon (Pl. II ; *Fig.* 6), réunissant ces conditions. — A côté j'en présente un autre (Pl. II ; *Fig.* 7), percé par moi-même avec une pointe de silex, ramassée au hasard dans la sablière. — Il est certain que ce trou sera semblable au premier, quand l'eau l'aura usé en passant dessus pendant des siècles.

Voici un exemple un peu plus probant. C'est un gravillon très heureusement percé pour la suspension. Le trou, à la partie supérieure, est manifestement usé par le lien de suspension. Ce trou, peut-être naturel, a donc été utilisé (Pl. II, *Fig.* 5).

Enfin voici un gravillon indiscutablement percé par l'homme ! On l'a attaqué des deux côtés, en formant deux troncs de cône, adossés par le sommet. — On peut, après cet exemple, affirmer que les Paléolithiques anciens utilisaient les gravillons percés comme parure, et qu'au besoin ils en perforaient eux-mêmes (Pl. II, *Fig.* 8).

III. — Ossements empruntés a des Fossiles variés : Tragos, Spongiaires divers, Dentales, Serpula spirulea, Natica, Voluta, Encrines, etc...

1° Coscinopores (*Tragos globularis*). — Bien qu'on ait beaucoup parlé des Coscinopores, pour les rejeter hors du domaine scientifique, je crois qu'il y aurait encore quelque chose à en dire. Les Spongiaires présentent un canal central plus ou moins étroit, mais s'élargissant dans certaines espèces jusqu'à prendre l'aspect hypocratériforme. Autour du canal central existent en plus ou moins grand nombre des canaux latéraux : Exemple l'Eponge commune. Le Tragos présente quelquefois deux ou trois canaux, se croisant à angle droit. Dans son terrain d'origine, la craie, le Tragos a toujours son canal bouché par une craie, très dure. Il est très difficile de déboucher un Tragos, sans le casser ou le détériorer. Je ne connais pas d'exemple de Tragos débouché dans son terrain d'origine. Peut-être y en a-t-il ? J'en ai vainement cherché dans les Musées et les Collections particulières. Dans les terrains quaternaires, le Tragos est presque toujours débouché. On en trouve quelques-uns encore comblés ou débouchés à moitié. Ces

fossiles ont servi de Parure, nous le savons, aux époques Néolithiques. On en a trouvé dans les Sépultures : à Vendrest, etc ; M. Hamy en a trouvé dans une sépulture du fer à Echinghem, près Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). On en a trouvé à Chelles, à Saint-Acheul, dans bien des Dolmens (Pl. III ; *Fig.* 9 à 14).

Comment ont donc été débouchés les Tragos ? Bien des personnes ont cru que les courants devaient suffire. Mais le fossile tout entier eut été roulé, usé : ce qui n'est point le cas ; et on comprend peu qu'une craie si dure puisse s'user à l'intérieur en

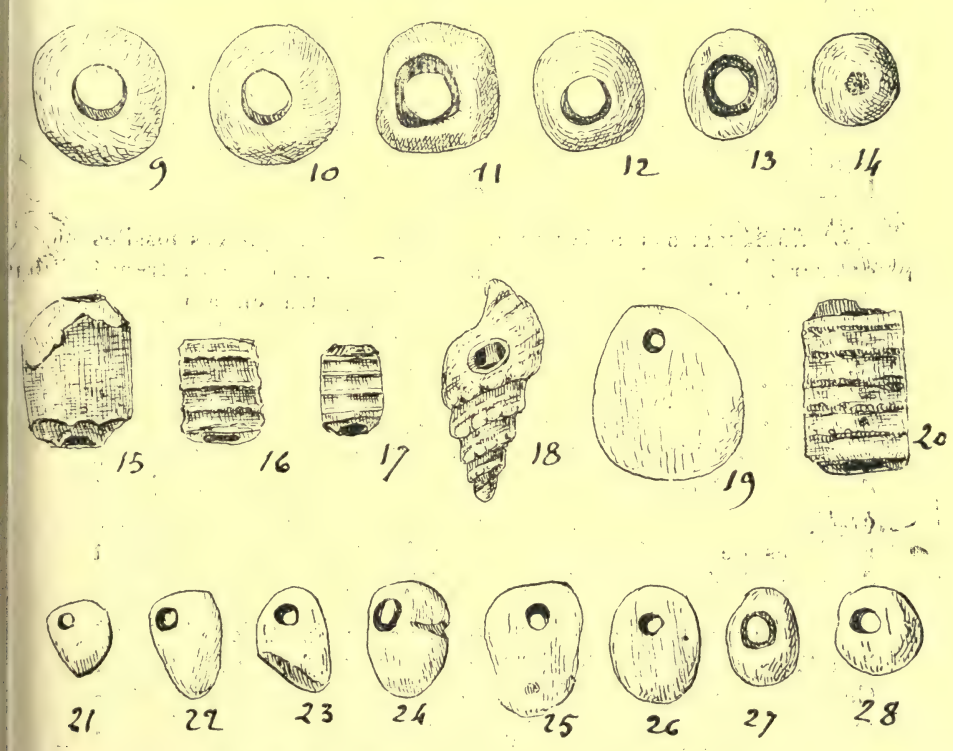

PLANCHE III. — FOSSILES PRÉPARÉS [*Paléolithique ancien*].

roulant. Je n'oserais certes pas dire que tous ont été débouchés par l'Homme. Cependant on trouve de très larges trous, présentant des hachures à l'orifice.

Lyell (1) semble admettre qu'on en a percé artificiellement pour en faire des colliers et des bracelets. Rigollot le croyait aussi, car, disait-il, on les trouve en tas, très souvent.

(1) LYELL. — *L'Ancienneté de l'homme.* — 1870, p. 129 et suiv.

Si l'on compare l'orifice d'un Tragos encore bouché par la craie à celui d'un Tragos de même grosseur, mais débouché, on trouve presque toujours le canal singulièrement agrandi (Pl. III ; *Fig.* 13-14).

Cette remarque, faite par Thieullen, paraît probante (1). Mais, en admettant que le trou soit toujours naturel, il paraît impossible d'admettre que ces perles naturelles n'aient pas été utilisées par les Paléolithiques, qui perçaient des gravillons. Les échantillons, trouvés à Billancourt, sont identiques à ceux de Vendrest et d'autres sépultures. — Mais, il faut l'avouer, nous n'avons pas ici la certitude que nous ont donnée les gravillons.

2° Spongiaires divers. — Ce sont des corps tubulaires ou sphériques. Je présente une sorte de Perle (Pl. III ; *Fig.* 15), un petit tube usé aux deux extrémités. Voici une rondelle (Pl. III ; *Fig.* 19) taillée dans un spongiaire. Ces rondelles, variables dans leurs dimensions, sont assez fréquentes (Pl. II ; *Fig.* 8).

3° Articulations d'Encrines. — Nous savons que ces fossiles ont servi de parure aux époques Néolithiques. On en a trouvé dans des Sépultures diverses : à Vendrest. On en a recueilli tout un collier sur un squelette dans la sablière de Vignely (Seine-et-Marne) ; le collier est conservé au Musée de Meaux, où je l'ai vu jadis. Les rondelles des sablières sont identiques. Elles ont dû certainement servir ; mais la preuve ne pourrait être faite que si les articulations offraient des traces évidentes de travail. Il semble que, dans certains cas, le fossile a été évidé ; la partie interne, rayonnée, a disparu, comme dans les rondelles de Vendrest. Des pièces identiques se rencontrent dans les alluvions (Pl. III ; *Fig.* 16, 17, 20).

4° Mollusques divers. — On trouve souvent, et j'en ai déposé à la *S. P. F.*, des perles taillées dans le tube d'un *Dentalium*. Ce sont de petits cylindres nettement tranchés aux deux extrémités. Le travail est trop net pour qu'il ne soit pas intentionnel.

Voici des *Cérithes* dont l'une présente un trou obtenu par usure (Pl. III ; *Fig.* 18) ; l'autre présente un trou de perforation intact. Quelques coquilles du genre *Natica* et *Voluta* offrent un trou placé de la même façon et qui n'est pas celui que font les *Murex*. Ces trous sont intentionnels, comme ceux des escargots des Escargotières d'Afrique, qui sont percés du même côté et de la même façon (côté d'élection).

On trouve quelquefois un petit fossile, *Serpula spirulea*, percé

(1) Thieullen, *Varia*, 1901, p. 8.

d'un trou central. J'en ai déposé quelques exemplaires à la *S. P. F.* — Peut-être ce petit fossile a-t-il été utilisé?

Un travail de ce genre eut sans doute été peu compréhensible, sans les nombreuses figures qui l'accompagnent. Ces dessins remarquables sont l'œuvre de notre collègue, M. Hue, ancien Président, dont l'obligeance est inépuisable. Il a bien voulu les faire pour moi et je lui en exprime ici toute ma reconnaissance.

M. Marcel Baudouin. — Je ne saurais trop féliciter notre éminent collègue et ami, M. le Dr Ballet, de sa savante communication aussi documentée que précise, et surtout de sa présentation des superbes pièces de Parure du *Paléolithique inférieur* de sa Collection.

Jusqu'à présent, en effet, au cours des nombreuses conférences (1) que j'avais faites sur les *Bijoux préhistoriques* (2), faute de renseignements suffisamment circonstanciés, j'avais toujours dit que la Parure ne semblait guère débuter qu'avec le *Moustérien*! Et, à cette occasion, je n'ai jamais manqué de citer les pièces très démonstratives à ce point de vue, trouvées par M. le Dr H. Martin à La Quina [*Canine* avec trace de *perforation*; *phalanges* de renne percée, etc.].

Mais aujourd'hui je m'incline devant les objets qui nous sont soumis, et qui font certainement remonter les restes *matériels* de la Parure paléolithique jusqu'au *Chelléen*.

Certes, les Bijoux et la Parure étaient *très probables* pour ces époques lointaines; mais actuellement la démonstration en est faite et bien faite par les remarquables pièces qui nous sont soumises!

Pour mon compte, j'en suis très aise, puisque je suis convaincu depuis longtemps, que le *Chelléen* était déjà un *Homme très cérébralement évolué*; mais je suis surtout bien heureux, grâce à M. le Dr Ballet, d'avoir enfin aujourd'hui une preuve irréfutable de cette manière de voir.

(1) La Roche-sur-Yon; Fontenay-le-Comte; Les Sables-d'Olonne; Paris; Lisieux; etc.

(2) *Les Bijoux préhistoriques, etc., en Vendée.* — *Rev. du Bas-Poitou*, 1907, p. 249. — *Evolution du Bijou préhistorique.* — *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1907 p. 217-218; p. 256. — *Perforations préhistoriques.* — *Bull. Soc. Anthr.*, Par., 1904, p. 66.

Les Tumulus de Blaisy-Bas et de Saint-Hélier (Côte-d'Or).

(Etude sur les Epées de Fer à antennes et les Rasoirs de bronze).

PAR

L. COUTIL (Eure) et le Dr BRULARD (Côte-d'Or).

Le département de la Côte-d'Or est un des plus connus par ses nombreux et riches tumulus, dont plusieurs ont fourni de précieux documents sur la transition de la fin de l'Age du Bronze, et du Premier Age du Fer : nous rappellerons simplement les *tumulus des Mousselots*, lieu dit *la Garenne*, à Sainte-Colombe, près de Chatillon-sur-Seine, explorés par Flouest; de *Magny Lambert*, fouillés par MM. Flouest, Abel Maître, et plus tard, par le Dr Brulard; les *tumulus de Minot*, par H. Corot; les tumulus de Mauvilly, par le vicomte d'Ivory, etc,

En 1911, le Dr Brulard avait préparé pour le Congrès de l'Association française, la fouille d'un tumulus qui contenait vingt huit sépultures de la fin du Hallstatt.

Dans le Gard, les tumulus de l'arrondissement d'Uzès, et ceux du Jura, ont donné de précieux documents, dont quelques-uns de la fin de l'Age du Bronze.

Nous avons pensé, avec le Dr Brulard, que les groupements funéraires de la région de Dijon méritaient une étude spéciale ; et grâce à une subvention de l'Association française pour l'avancement des sciences, nous avons exploré deux groupes, situés sur Blaisy-Bas et Saint-Hélier.

Tumulus de la Fontaine Saint-Julien (Bois Sallé). — En explorant

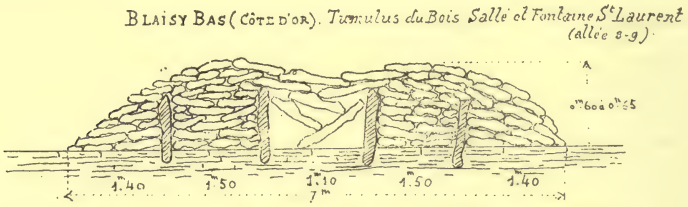

PLANCHE I. — Blaisy-Bas (Côte-d'Or). Tumulus du Bois-Sallé et Fontaine Saint-Laurent.

les bois situés sur les hauteurs de Blaisy-Bas, nous avons reconnu plusieurs petits tumulus de 7 à 8 mètres de diamètre, au-dessus de la Fontaine Saint-Julien, dans le bois Sallé. à gauche de la route de Blaisy à Semur, de chaque côté de la ligne de chasse 8-9. Nous en avons fouillé deux, situés à 2 mètres et à gauche du bord de cette ligne, presque sur la déclivité du coteau dominant les sources. L'un était formé de grandes dalles, avec cavité centrale pro-

venant d'un effondrement d'environ 1 mètre et des interstices très apparents entre les pierres, correspondant au caisson funéraire effondré, de $1^{m}10$ à $1^{m}20$ de côté, et composé de pierres verticales, légèrement inclinées en dedans. Contre ce *loculus*, des pierres plates étaient disposées sans ordre, sur environ $1^{m}50$ de largeur ; et contre un cercle, d'autres blocs placés presque verticalement formaient une sorte de cromlech circulaire. Enfin, contre celles-ci et le pourtour extérieur, de plus larges pierres plates étaient inclinées à 45 degrés (Planche I). Le diamètre était de 7 mètres et l'épaisseur maxima $0^{m}80$. — Aucun débris d'os ou de poterie n'a été retrouvé.

Un autre tumulus se trouvait à 6 mètres de distance ; son diamètre était de 6 mètres sur 7 ; il était beaucoup moins bien construit et composé de pierres posées à plat ; l'effondrement central correspondait à l'affaissement du caisson. Nous n'y avons trouvé que des débris minuscules d'ossements brûlés.

Sur la droite de la ligne de chasse 9-10, nous en avons fouillé un troisième, situé à 60 mètres des deux premiers ; il avait environ 8 mètres de diamètre et $0^{m}60$ d'épaisseur ; au centre existait un effondrement correspondant au caisson écroulé ; nous n'y avons recueilli que des débris d'os humains incinérés et des fragments de poteries.

A côté existe un petit tumulus de 6 mètres de diamètre ; et vers l'Est, de l'autre côté de la ligne, un autre tumulus plus petit ; nous ne les avons pas fouillés, car les trois premiers ne nous avaient rien révélé.

Tumulus du Champ Huliot. — Nous avons continué nos fouilles à 5 kilomètres, vers le Nord, à la limite des communes de Blaisy-Bas et de Saint-Hélier, dans le bois dit *Champ Huliot*, appartenant à Etienne Laurent. Le tumulus est situé à l'altitude de 527 mètres, il fait face au mont Tasselot, dont il est séparé par 3.500 mètres et par une vallée peu profonde où coule l'Oze, alimentée par de très nombreuses sources ; d'ailleurs, le versant situé en contre-bas du tumulus fournit à lui seul près de dix sources, dont une très rapprochée ne tarit jamais ; on se trouve, du reste, à la limite du partage des eaux de la Seine et de la Saône, et dans le voisinage des sources de la Seine.

Construction. — Ce tumulus ressemble à un galgal aplati ; aucun arbre n'a poussé dans sa masse calcaire, composée de pierres sèches, plates et imbriquées, provenant du sous-sol constitué par du calcaire feuilleté : tous les tumulus de la Côte-d'Or sont ainsi constitués. Nous avons remarqué, tout d'abord, une sorte de petit parement dépassant la surface de $0^{m}35$ sur environ 1 mètre à $1^{m}50$ seulement de pourtour. Nous avons fait dégager *ce pourtour circulaire bien appareillé à l'extérieur*, et contre lequel on avait entassé, à plat,

mais avec moins de soin, les blocs intérieurs de remplissage; tandis que la paroi extérieure de ce mur était arcboutée par de larges dalles plates de 0m60 de long, posées à 45 degrés sur une largeur de 3 mètres à 3m50. Le diamètre de la partie centrale mesurait 8m75 à 9 mètres et le diamètre total 15 mètres. Le mur de soutènement du tumulus

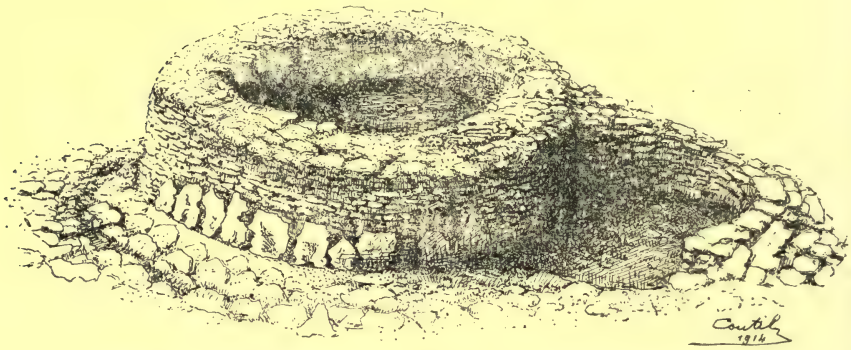

PLANCHE II. — Blaisy-Bas (Côte-d'Or). Tumulus du Champ Huliot (côté Est).

s'élevait à 1m10 ou 1m20, la hauteur maxima du tumulus était de 1m70 (1) (Planche III).

Chambre latérale. — Contre ce mur, au Nord-Est, une petite

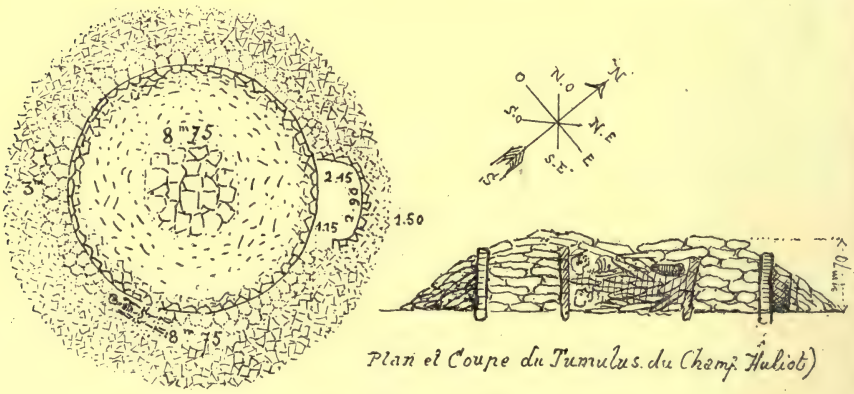

PLANCHE. III. — Plan et Coupe du Tumulus du Champ Huliot.

chambre ou loculus de 2m90 de long sur 2m15 se trouvait entièrement

(1) Des monuments circulaires de même époque ont été découverts à Plougoumelen et à Silfiac (Morbihan), à Herbascat, près Tréguennec (Finistère) ; quant au tumulus du Bois Vert, commune de Villeneuve-les-Convers (Côte-d'Or), exploré par MM. Lorimy et Corot, il offrait une chape circulaire en pierre avec trous, et un noyau de terre; il remonte à la période de la Tène ; il est tout différent de construction.

remplie par des arbustes. Depuis qu'elle a été dégagée, on serait tenté de croire qu'elle a été construite par des bûcherons ou des bergers, car on en retrouve d'à peu près analogues dans les épierrements des champs voisins.

Nous insistons cependant pour faire remarquer que cette chambre est construite entièrement dans l'épaisseur du monument et que l'*on a respecté avec soin le pourtour du mur*; le tout est ancien, car les broussailles actuelles ont poussé sur de vieux pieds d'arbres déjà coupés quinze ou vingt ans avant; les pierres sont tapissées de lichens et d'une très ancienne patine; on doit remarquer aussi que cette case a servi aux bûcherons qui ont démoli le côté Est pour faire une entrée conservant ainsi pour s'abriter les côtés Ouest, Sud et Nord, les plus exposés à la pluie et au vent, ce qui a permis de conserver cette cavité intacte et dans son état primitif; ce détail constitue une autre particularité intéressante du monument (Planche II).

Forme du tumulus. — Il est impossible d'admettre que ce tumulus ait eu la forme d'un cône bien défini, car on retrouverait sur le pourtour les éléments disparus : tout au plus peut-on admettre un très léger éboulement des bords, et cependant il n'a pas découvert le mur circulaire, sauf sur un point et sur environ 1 mètre de longueur. Le centre était un peu déprimé par l'affaissement du loculus central.

Fouilles. — Nous avons tenu à conserver le parement du mur sur son pourtour, ainsi que l'emplacement de la chambre adjacente ; par suite, notre fouille s'est arrêtée à l'intérieur, à environ 1 mètre, à $1^{m}50$ du pied des murs, en dégageant suivant une pente à 45^{0} : nous avons donc exploré, au centre, la moitié de la surface intérieure du tumulus qui a été fouillée jusqu'au sous-sol; nous avons même enlevé $0^{m}60$ d'épaisseur de plaquettes calcaires, constituant le sous-sol naturel, afin d'être bien certain de ne rien laisser (Planche III).

A mi-hauteur et au centre, à $0^{m}70$ de profondeur, nous avons recueilli la moitié du pourtour d'une écuelle tronc-conique en terre grise, à bords incurvés en dedans et mesurant $0^{m}25$ de diamètre sur $0^{m}10$ de profondeur (nous avons retrouvé cette forme dans les tumulus du Jura, c'est une forme typique de la céramique des tumulus du Premier Age du Fer, du Plateau de Ger (Basses-Pyrénées), de Niederweningen (Zurich), du duché de Bade, etc.); cette écuelle se trouvait au centre d'une incinération dont nous avons recueilli les ossements calcinés et les dents, un débris de maxillaire inférieur, des métacarpiens et métatarsiens. Plus bas et au niveau du sol se trouvait une seconde sépulture par incinération avec parcelles crâniennes, de rocher, de maxillaire inférieur, quatre molaires, débris de côtes, de métacarpiens et métatarsiens apparte-

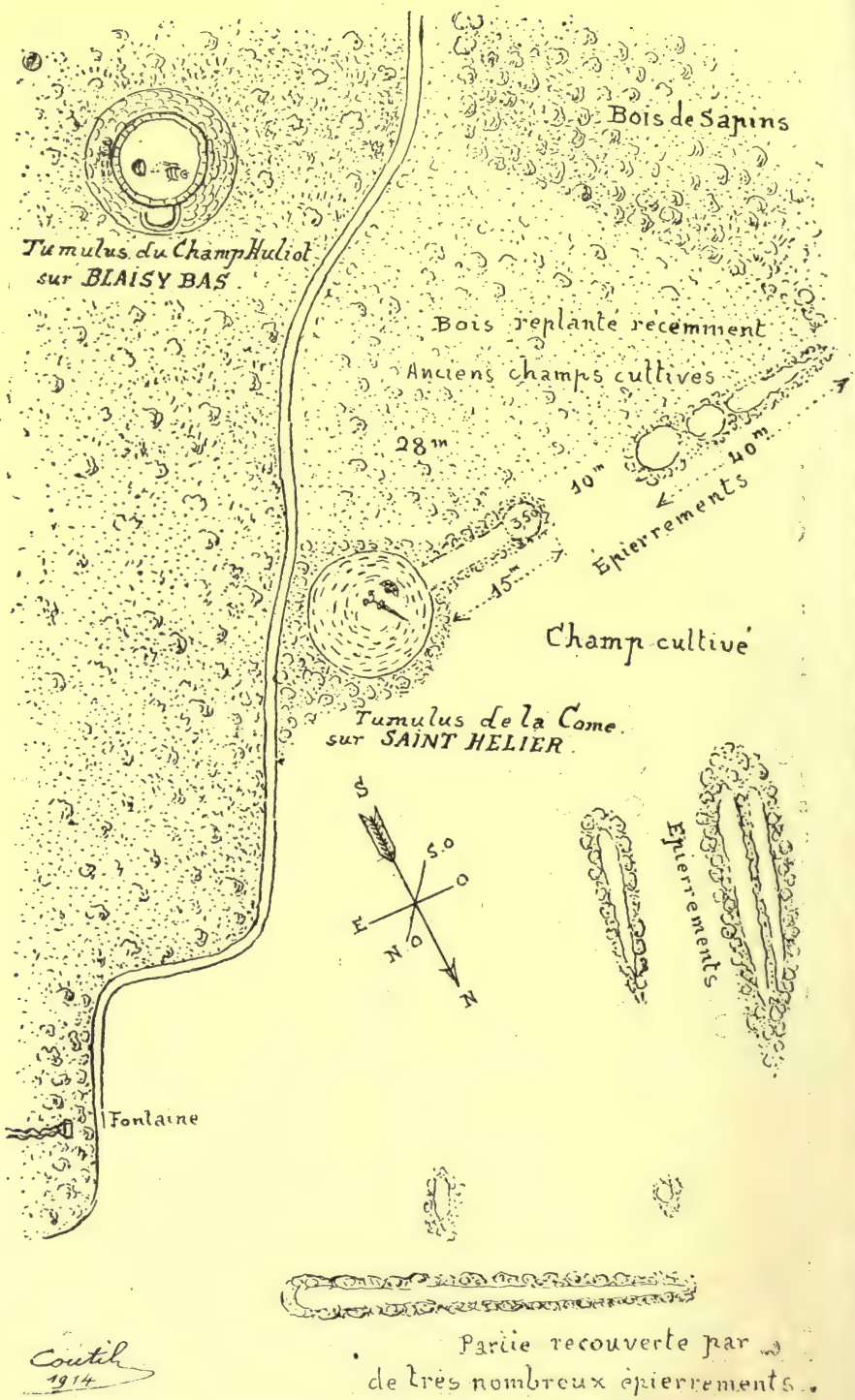

PLANCHE IV. — Plan d'ensemble des Tumulus du Champ Huliot et de la Come.

nant à un individu assez fort et adulte. L'orientation pouvait être Nord-Sud; tandis que la précédente était peut-être Nord-Est et Sud-Est.

En dégageant le pourtour du mur, vers l'Est, nous avons trouvé à environ $0^{m}45$ de profondeur un squelette d'adulte d'environ 45 à 55 ans; nous n'avons conservé que le crâne dont la partie antérieure de la face manque, nous l'avons offert aux collections de la *Société Préhistorique Française*; il a été très habilement réparé par notre collègue Hue, conservateur des collections; l'humérus et le cubitus mesuraient $0^{m}51$; le fémur et le tibia réunis mesuraient $0^{m}74$ et le sujet mesurait environ $1^{m}60$. Aucun débris de poteries ne fut recueilli près des ossements. Il se pourrait que d'autres sépultures existent dans la partie non déblayée au Nord-Ouest, sur le pourtour interne des murs, que nous avons conservée, pour que l'on puisse étudier le monument.

Tumulus de la Come (de la Combe). — A 60 mètres au Nord-Ouest de ce tumulus, à la limite des territoires de Blaisy-Bas, Champrenaut et de Saint-Hélier, au bord des bois, mais sur cette commune et presque en face Tursay, le Dr Brulard remarqua un amas de pierres mesurant 18 mètres de diamètre. Nous hésitions à le fouiller, car il se trouvait tout à côté et adossé à de très nombreux épierrements des champs voisins; mais comme la partie centrale correspondant au *loculus* était effondrée, nous avons décidé de le fouiller.

L'endroit porte le nom de *Sur la Come (Sur la Combe)*. Ce tumulus beaucoup moins intéressant comme construction, se composait de pierres plates calcaires, formant une butte aplatie, peu régulière comme pourtour, et limitée par des broussailles séparant le monument de la plaine; sa hauteur était de $1^{m}18$ à 2 mètres au maximum. La base était formée d'une couche d'argile jaune, d'environ $0^{m}15$ à $0^{m}20$, reposant sur un lit de pierres plates assez bien agencées comme pavage (Planche VI).

Fouille. — C'est en explorant cette couche correspondant à la cavité effondrée du *loculus*, que nous avons aperçu entre deux pierres de $0^{m}35$, un *rasoir en bronze* en arc de cercle, avec trois ouvertures triangulaires et un anneau; il était encore recouvert de terre rougeâtre; il reposait sur une autre pierre plate; sa forme nous était bien connue par la série des types reproduits l'an dernier dans notre conférence du Congrès préhistorique de Lons-le-Saunier. Le Dr Brulard reconnut aussitôt la similitude de ce rasoir semi-lunaire, avec celui qu'il avait découvert dans le *Tumulus des Fourches*, à Magny Lambert (Côte-d'Or), qui porte quatre ouvertures triangulaires; il rappelle aussi celui du *Monceau Laurent*, à Magny Lambert, plus simple et avec deux ouvertures triangulaires, au lieu de quatre. On

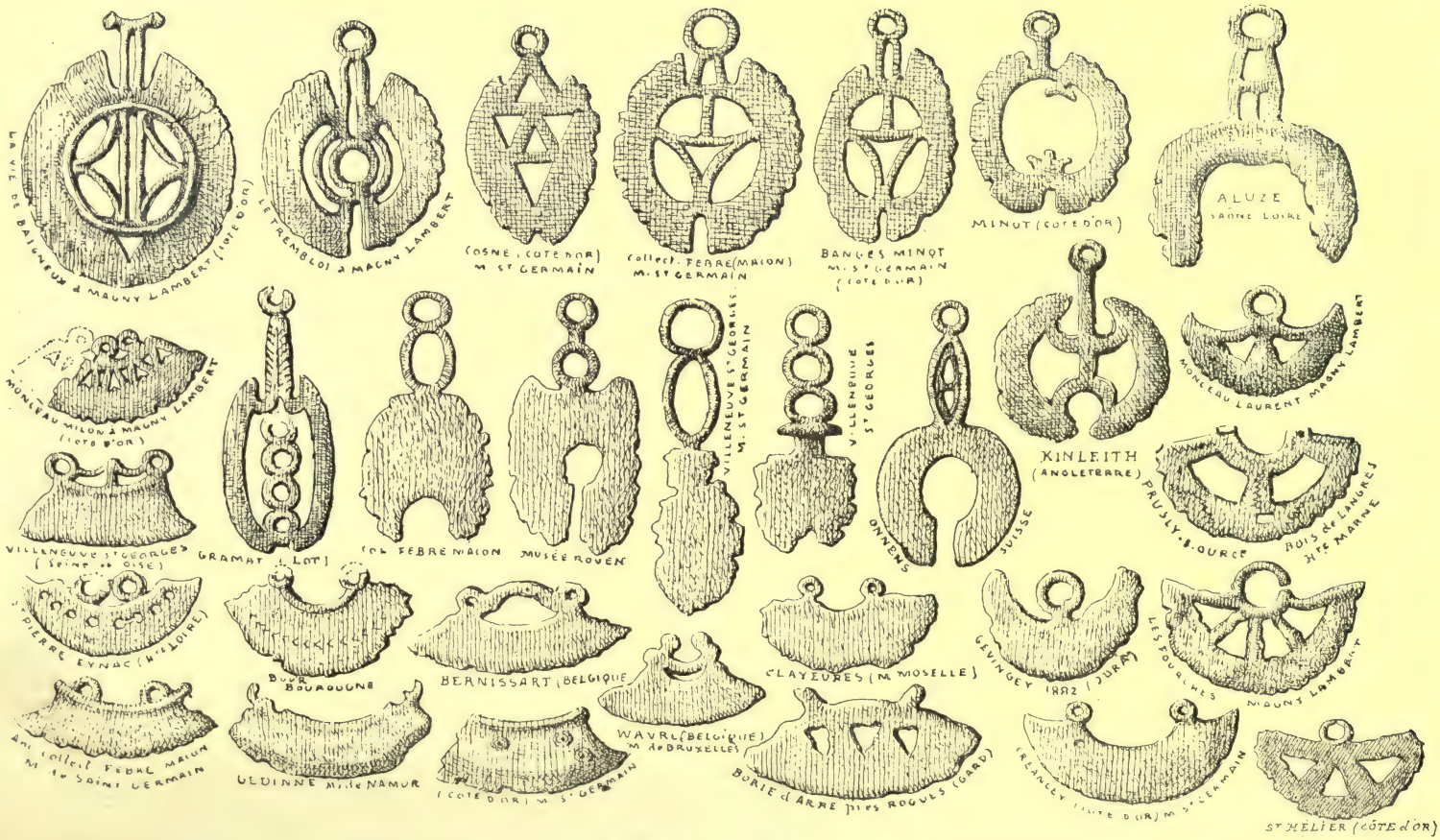

PLANCHE V. — Rasoirs en bronze du Premier Age du Fer.

peut dire que ces rasoirs en hémicycle, avec anneau de suspension, sont spéciaux à la Côte-d'Or, car le *Tumulus du Monceau Milon* en a donné un autre à trois anneaux de suspension accolés; nous pouvons encore les rapprocher de ceux de Saint-Pierre-Eynac (Haute-Loire); de Gevingey (Jura); Créancey (Côte-d'Or); Clayeures (Meurthe-et-Moselle); deux de la Bourgogne du Musée de Saint-Germain; de Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise); Borie d'Arne, près Rogues (Gard); de Bernissart, Gedinne et Wawre (Belgique). Ces rasoirs semblent dériver des rouelles employées comme tranchets, et analogues à celui de Corcelette du musée de Lausanne (1) (Planche V).

A $0^{m}20$ ou $0^{m}25$ du rasoir, notre attention fut à nouveau attirée par des fragments d'os longs brûlés, trois dents incinérées et quatre fragments de poteries. Nos six ouvriers étaient à nos côtés et malgré nos observations voulaient absolument fouiller; c'est ainsi que la pointe d'une épée en fer fut jetée au remblai, un instant avant que la partie médiane ne fut découverte près du rasoir; cette épée qui gisait au milieu des ossements humains, de chien, de porc, de cerf, et des fragments de poteries, était tellement oxydée qu'elle fut brisée en quatre parties sous le poids des personnes qui avaient marché au-dessus, sans prévoir sa présence. Nous avons d'abord recueilli la partie médiane sur une pierre, ce qui nous prouva que la pointe avait été jetée à côté sur les pierres du déblai et avait glissé dans les interstices. Nous trouvâmes aussitôt, et bien en place, l'extrémité supérieure de la lame avec sa garde arquée, mais la poignée très mince était brisée en quatre petits morceaux. Notre collègue Socley, qui cherchait près de nous, souleva une masse bifurquée; c'était le pommeau muni de petites antennes. Cette épée a été réparée par M. Champion, du musée de Saint-Germain, avec la pointe retrouvée après notre départ par notre collègue. Cette épée mesure $0^{m}50$ de longueur totale, dont $0^{m}12$ pour la poignée, et $0^{m}075$ pour le plus grand écartement des antennes, terminées par de gros boutons; la garde arquée mesure $0^{m}045$; la largeur de la lame $0^{m}027$ et sa longueur $0^{m}36$; l'épaisseur de cette lame nous paraît avoir été de $0^{m}008$. Cette lame était épaisse et à section presque elliptique.

Cette forme est bien celle de *Hallstatt*; de *Saint-Foy* (Tarn); de *Sion* (Valais), à poignée de bronze et lame de fer; de *Créancey* (Côte-d'Or), à poignée plus petite avec bouton médian, à garde plus large et à antennes plus divergentes; d'*Alaise* (Doubs) à antennes aussi plus écartées et à garde plus droite; d'*Airolles* (Gard); de *Donges*

(1) Nous rappellerons que les sépultures villanoviennes des environs de Bologne renferment presque toutes dans l'urne cinéraire un rasoir semi-lunaire avec une petite tige terminée par un anneau.

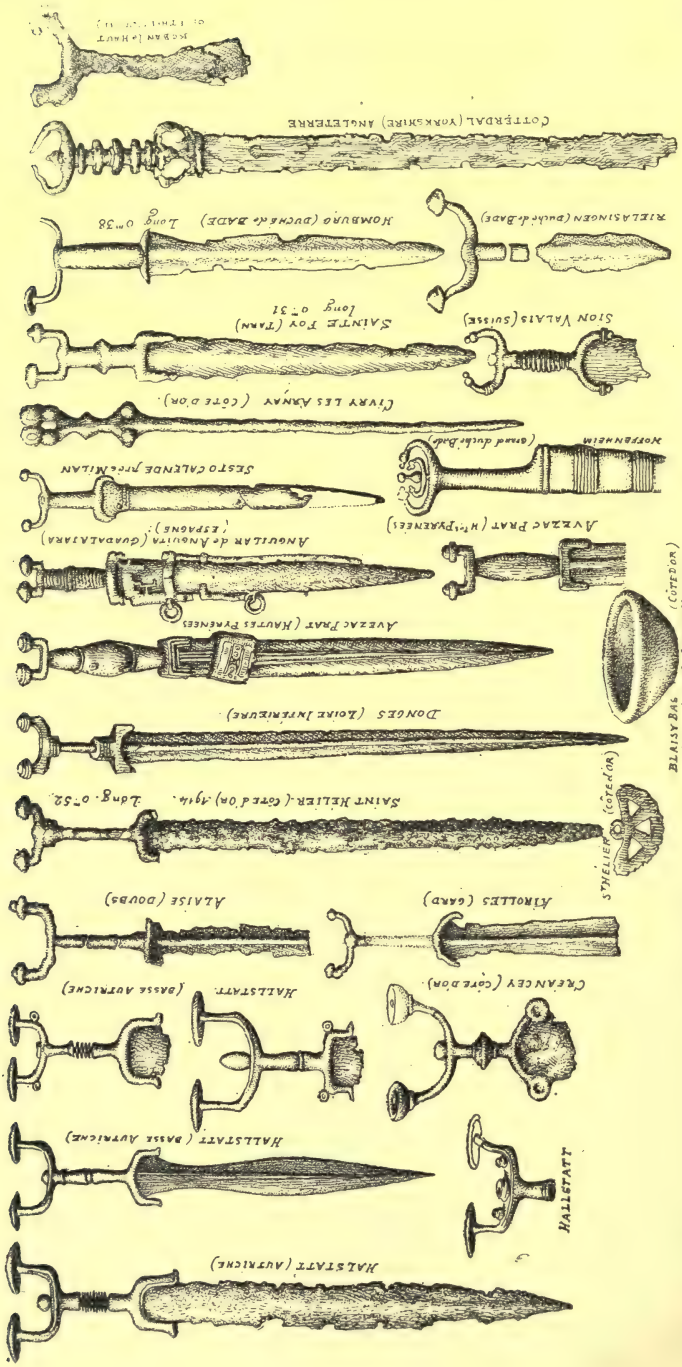

PLANCHE VI. — Epées en fer du Premier Age du Fer. Epée en fer et Rasoir de bronze du tumulus de Saint-Hélier, vase du Tumulus du Champ Huliot, à Blaisy-Bas (Côte-d'Or).

(Loire-Inférieure) ; *Sesto-Calende*, près Milan ; *Koban-le-Haut*, *Ossethie* (Russie). Notre épée se rapproche aussi du type Pyrénéen d'*Avezac-Prat*, du Plateau de Ger, près Tarbes, de *Roquecourbe* (Tarn), et des nombreuses épées courtes de la Nécropole ibérique d'*Aguilar de Anguita*, explorées par le Marquis de Cerralbo ; toutefois, les poignées de ces épées sont plus fortes, les antennes encore plus rapprochées, puisqu'elles se touchent presque, comme sur les épées de *Civry-les-Arnay* (Côte-d'Or) et du *Pont de l'Ouen* (Loire-Inférieure) ; nous citerons encore l'épée de *la Saône*, dans l'île Saint-Nicolas, à 2 kilomètres de Châlons (Collection Milon, à Dijon), et de *Vix-Etrochey* (musée de Châtillon-sur-Seine), la garde est également arquée et débordante, mais la lame des épées est un peu triangulaire et plus large près de la garde. Nous pouvons encore mentionner dans le duché de Bade, les épées à antennes de *Rielasingen* (1), de *Homburg* (2) ; et l'épée *d'Hoffenheim* (3), duché de Bade, offre deux antennes incurvées en dedans et concentriques ; cette terminaison rappelle celle de Sion (Valais), et de Cotterdal (Yorkshire), avec poignée à cordons, mais cette épée de Cotterdal doit être placée dans la période de la Tène (Planche VI).

Il est curieux de voir au musée de Zurich trois fibules de bronze à ressort très long, à arc, contemporaines de la période de la Tène III et trouvées à Giubiasco (Tessin) (4), offrir aussi, par survivance, vers la tête de la fibule, deux antennes à bouton.

M. Schumaker (5), conservateur du musée de Mayence, croit que le prototype des épées à antennes de bronze serait d'origine helvétique ; mais nous ferons remarquer qu'on l'a rencontré à Bologne, Este, Corneto, au début de l'Age du fer ; par suite, nous ne pouvons croire à un prototype Helvète, parce qu'on a trouvé des épées de bronze analogues en Suède, dans le Danemark, et aux environs de Mayence.

Nos ouvriers s'étant par trop intéressés au dégagement des objets et voulant malgré notre défense fouiller à nos côtés, nous avons dû suspendre nos fouilles, et confier à nos collègues, MM. Socley et Bertrand, de Dijon, le soin de déblayer le pourtour Est de ce tumulus, après notre départ. En A, vers l'Est, M. Socley découvrit deux incinérations avec fragments de crânes et plusieurs dents humaines ;

(1) Wagner. — T. I, p. 32, *fig.* 23.
(2) Wagner. — *Fig.* 87, p. 136. Fundstatten und Funde... zeit im grossherzogtum Baden, 1908-1911.
(3) Wagner. — T. II, p. 344, *fig.* 279.
(4) Au Musée de Ulrich, pl. LXV.
(5) Schumaker. — Fundbericht aus Schwaben, t. VII, 1899.

à 3 mètres vers le Nord, une autre incinération, avec fragments de poteries.

En recherchant la pointe de l'épée, vers le Nord-Ouest, il rencontra une autre incinération humaine avec fragments de Crâne et dents usées d'adulte, sans poteries.

A l'Ouest, sous la pointe de l'épée et dans le sol qui n'avait pas été exploré assez profondément au début de la fouille, ils trou-

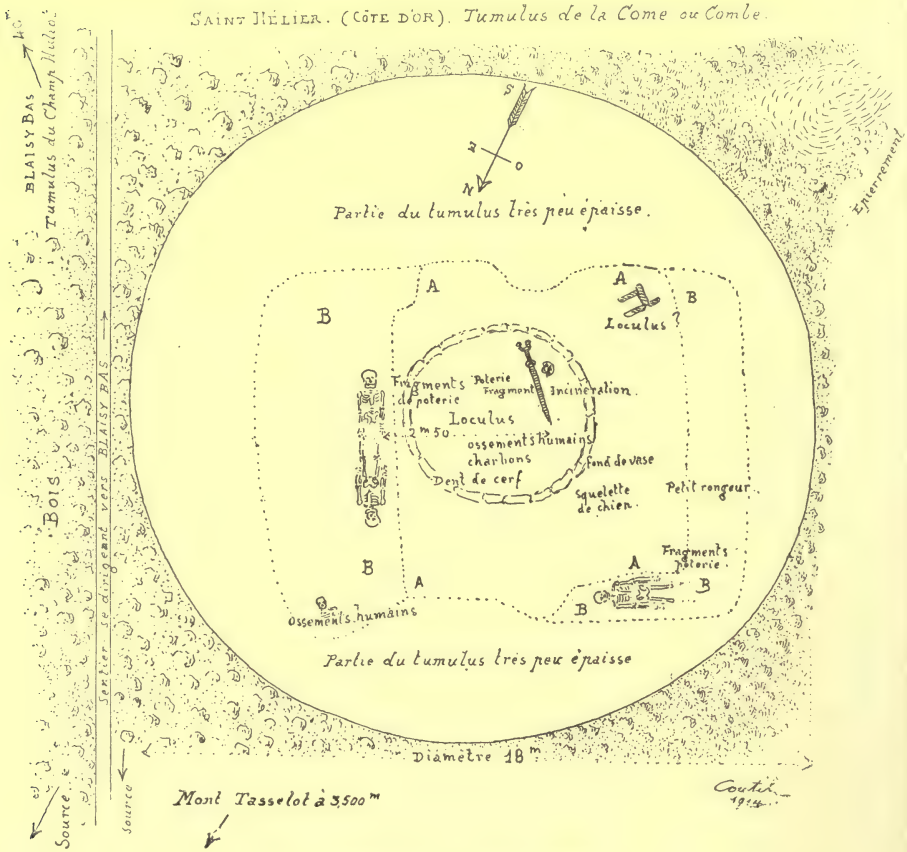

Planche VII. — Mont Tasselot.

vèrent un petit crâne de rongeur, des dents de chien et des ossements d'animaux. Enfin, vers le point P, trois grandes pierres placées verticalement dans l'argile, à peu de distance du bord Sud-Ouest du tumulus ; elles pouvaient faire supposer qu'on les avait placées intentionnellement ; aucune trace d'incinération ne s'y trouvait. Un petit éclat de silex ressemblant à une ébauche du grattoir a été recueilli à 0m80 de la poignée de l'épée (Planche VII).

Autres Tumulus voisins. — Ainsi que nous l'avons déjà mentionné, cette région est riche en tumulus; outre ceux qui restent encore à explorer, nous en citerons un autre peut-être plus important que celui du Champ Huliot (avec chape circulaire), et d'au moins 20 mètres de diamètre; il a été exploré très superficiellement, vers 1912, par M. Cunisset-Carnot, en effectuant quatre cavités, mais sans dégager complètement la partie centrale et profonde du tumulus. Nous ignorons si ses recherches ont donné quelques renseignements; dans tous les cas, ils sont forcément très incomplets. Comme les précédents, ce tumulus se trouve sur les sommets boisés dominant la rivière l'Oze, entre Blaisy-Bas et Turcey, au lieu dit la *Forêt.*

A 8 ou 900 mètres, au Nord de ce tumulus, et à 15 ou 1600 mètres de celui du *Champ Huliot*, M. de Traynel en a fouillé un autre situé aussi sur la même crête boisée, à la même altitude 527, au lieu dit *Chênois*, où il a recueilli des petits bracelets en lignite.

En terminant, nous devons rappeler que l'Association française pour l'avancement des Sciences nous a voté une subvention pour effectuer ces fouilles ; et nous sommes heureux de lui en témoigner toute notre gratitude.

Nous devons remercier aussi M. Bertrand, de Dijon, qui nous a fait obtenir l'autorisation de fouiller les *tumulus du bois Sallé*; et, avec l'aide de M. Foitet, nous a recruté des ouvriers. Nous n'oublierons pas M. Etienne Laurent, propriétaire du tumulus du *Champ Huliot*; *M. Coutet, de Tursay*, propriétaire du *tumulus de la Come*; ni M. Bochot, instituteur à Blaisy-Bas, qui nous ont prêté un concours précieux; enfin, notre dévoué collègue Socley, de Dijon, qui est venu nous aider plusieurs fois, et qui a terminé avec tant de soin la fouille du pourtour du *tumulus de la Côme*, où il a retrouvé quatre incinérations et la pointe de l'épée en fer tombée par mégarde dans les interstices des blocs provenant des déblais; il nous a donné en outre, un plan très précis de ses recherches complémentaires.

Nous espérons, par la suite, continuer nos recherches dans cette région spéciale où l'abondance des sources a séduit et retenu les populations primitives, dont nous retrouvons avec tant de peine les vestiges un peu trop rares pour l'importance et le nombre des Tumulus qui les dissimulent à nos regards.

Pointes de Flèches de l'âge du bronze munies de barbelures à la douille (*Suite*).

PAR

L. COUTIL (Saint-Pierre-du-Vauvray, Eure).

Nous avons déjà décrit plusieurs séries de pointes de flèches, trouvées dans des gisements caractéristiques de l'Age du Bronze; ce qui permet de bien fixer l'époque de leur fabrication (1).

A ce premier groupe de quarante flèches, nous allons en ajouter une nouvelle série aussi importante de trente-six autres, que nous avons étudiées en Italie et dans l'Allemagne du Sud, au cours d'un voyage effectué l'an dernier (*Fig.* 1).

Musée national de Munich (*Bavière*). — Ce Musée possède sept flèches à douille creuse et à ailerons très écartés. Sur quatre exemplaires, la douille porte un appendice acéré et arqué, sur les quatre numéros, 127, 128, 3513, 3354; sur les trois exemplaires 69 K. IV, 125 et 126, la pointe acérée de l'appendice a été brisée; ces pointes mesurent comme longueur de $0^{m}022$ à $0^{m}036$, de la pointe à l'extrémité de la douille, et de $0^{m}012$ à $0^{m}017$ pour le plus grand écartement de la base des ailerons. Le même musée possède une belle série d'autres pointes à douille épaisse, mais sans petite barbelure à la base.

Musée de l'Académie des Sciences de Munich. — Ce Musée renferme onze autres pointes un peu plus fortes et plus allongées, dont cinq proviennent de *Tann, près Altmühlmunster* (1895); une plus fine de *Weihenstefan;* cinq flèches plus grandes de *Meittendorf,* mesurant $0^{m}052$ de longueur de tige et $0^{m}023$ pour l'écartement des ailerons.

Musée de Stuttgart (*Wurtemberg*). — Ce Musée possède six autres flèches; quatre à douille, dont trois assez longues et semblables, trouvées à *Gellmersbach,* mesurant $0^{m}042$ de longueur et $0^{m}020$ d'écartement pour les ailerons; une flèche beaucoup plus petite, sans provenance, mesurant $0^{m}025$ de longueur et $0^{m}014$ pour l'écartement des ailerons.

Deux pointes plates, c'est-à-dire sans douille, trouvées dans un tumulus de *Welsingen,* l'une mesure de $0^{m}046$ de long et $0^{m}020$ d'écartement des ailerons; l'autre beaucoup plus allongée, de $0^{m}06$ de long et $0^{m}015$ pour l'écartement des ailerons; c'est une des plus grandes que nous ayons reproduites : le tumulus qui a donné ces

(1) L. Coutil. — *Etude sur les pointes de flèches de l'Age du bronze munies de barbelures à la douille.* — Bull. Soc. Préhist. Franç., n° 2, 1912, p. 128-134 n° 9.

deux pointes renfermait des bracelets à spirales aux extrémités, une faucille à bouton, deux épingles à tête plate et deux petits poignards à rivets.

Musée de Carlsrhue (*Duché de Bade*). — Ce Musée possède deux pointes de flèches à douille, à peu près semblables, de 0m052 et 0m054 de longueur, et 0m022 d'écartement des ailerons : l'une de *Rheinau, près Rastatt ;* l'autre de *Liedolsheim.* Une troisième provient de Marathon (Grèce); elle est plus petite et mesure 0m034 de

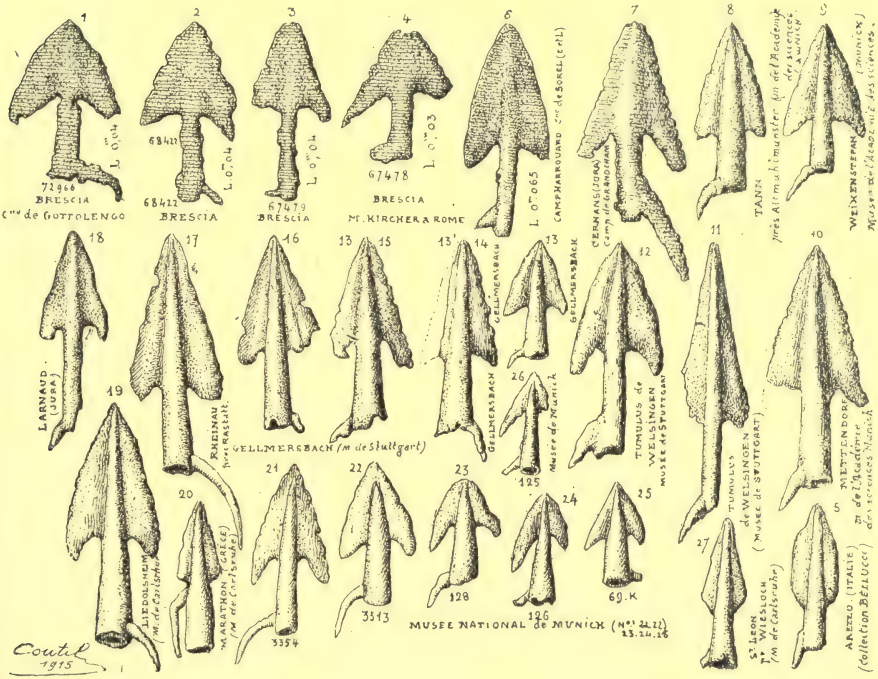

Fig. 1. — Pointes de Flèches de bronze munies de barbelures à la base.

longueur, avec de très petits ailerons de 0m008, un long appendice latéral très peu arqué et presque parallèle à la douille.

Musée Kircher à Rome. — Ce Musée possède quatre flèches plates, sans douille (N° 72.966), de *Gottolengo-Castellaro*, province de Brescia; et une autre (N° 67.478) avec des ailerons également très écartés de 0m025 de distance; tandis que les Nos 68.422 et 67.479 sont plus allongées.

La *Collection de M. Bellucci*, à Pérouse, renferme une pointe à douille creuse de *Cortone*, *province d'Arezzo*, avec petit appendice

latéral, elle mesure 0m034 de long, et porte de petits ailerons ; c'est la seule qui soit munie d'ailerons parmi les cent quatre pointes de flèches en bronze qu'il possède.

Pour la France, nous ajouterons la pointe de flèche plate de la *Cachette de Larnaud* (*Jura*) ; elle est allongée et mesure 0m044 de longueur : elle rappelle un peu celle du tumulus de Welsingen, du Musée de Stuttgart, elle se rapproche aussi de la suivante.

Les fouilles du *Camp Harrouard, commune de Sorel* (*Eure-et-Loir*), ont donné à M. l'abbé Philippe des foyers de l'Age du Bronze reposant au-dessus des foyers néolithiques ; ce camp avait déjà fourni des pointes de flèches plates de l'Age du bronze, que nous avions reproduites et décrites dès 1895, à la suite d'une excursion de la Société normande d'études préhistoriques, en mentionnant les recherches faites depuis 1880, en cet endroit, par M. Lanquetin (de Dreux) ; c'est lui qui a attiré le premier l'attention sur ce gisement très intéressant, et on a oublié de le citer depuis, dans les fouilles récentes (1).

La pointe plate, que nous reproduisons, mesure 0m065 ; elle est munie d'un petit appendice ; elle a été trouvée dans le niveau du Bronze avec une autre pointe de flèche, sans appendice (2).

La pointe de flèche du camp néolithique et de l'Age du Bronze de *Granchamp, commune de Cernans* (*Jura*), du Musée de Saint-Germain, a été recueillie par notre collègue Piroutet, dans le rempart et sous la couche de chaux de ce camp, visité par le Congrès préhistorique de Lons-le-Saunier, en 1913 ; elle est plate, sans douille, avec ailerons écartés de 0m025 et très long appendice acéré, elle mesure 0m045.

Il est à remarquer que ces deux dernières pointes plates à barbelure, comme celle du *camp de la Tourette* (Charente), proviennent de trois camps, formés par un éperon barré, et offrant deux habitats, avec des foyers du Bronze au-dessus ou presque superposés à ceux de l'époque néolithique.

Enfin, une pointe de flèche de bronze, reproduite dans l'*Album Caranda* (Pl. I, *Fig.* 3), possède un pédoncule court.

En répartissant par régions, ces quatre-vingt-treize pointes de flèches, nous verrons que c'est l'Allemagne du Sud, la Suisse, la Hongrie, la France et l'Italie, qui paraissent avoir donné le plus de ces particularités.

Cet inventaire démontre bien que ces appendices étaient intentionnels, et destinés à rendre la blessure plus grave, en fixant la tête de flèche dans les chairs.

(1) L. Coutil. — *Le Camp Harrouard et l'Allée couverte de Marcilly-sur-Eure.* Bull. Assoc. Franç. p. avanc. des Sciences, Congrès, Nantes, 1898.

(2) *Bulletin Soc. Norm. d'études préhistoriques*, XV, pl. X, *fig.* 18.

Suisse (18 exemplaires).

Mœringen (Musée de Zurich).
Corcelette (Musée de Saint-Germain).
Corcelette (Musée de Lausanne).
— (Musée de Neuchâtel).
Corcelette, moule de flèches (Musée de Lausanne).
Valamand, les Ferrages (Musée de Berne).
Estavayer (British Museum).
— (Musée de Fribourg).
Auvernier (Musée national de Zurich).
— —
— —
Wollishofen —
Val de Travers —
Cormondrèche —
Lac de Bienne (Musée de Bienne).
Deux pointes reproduites par V. Gross, dans ses Helvètes.

Allemagne du Sud (43 exemplaires).

Karltein, près Reichenhall (Haute Bavière).
Musée national de Munich (Bavière); 7 exemplaires.
Musée de l'Académie des Sciences; 11 exemplaires.
Tann, près Altmuhlmunster; 5 exemplaires.
Weihenstefan; 1 exemplaire.
Meittendorf; 5 exemplaires.
Musée de Stuttgart; 6 exemplaires.
Gellmersbach; 4 exemplaires.
Tumulus de *Welsingen;* 2 exemplaires.
Musée de Carlsruhe; 2 exemplaires.
Rheinau, près Rastatt.
Liedolsheim.
Hostomitz.
Inzighofen, au Musée de Mayence, citées par Lindinschmidt.
Sigmaringen. — —

Autriche (7 exemplaires).

Musée de Krems (Basse Autriche).
Szekelyfold (Transylvanie).
Dolany (Hongrie); 4 exemplaires.
Musée de Salzbourg (Hongrie).

ITALIE (9 exemplaires).

Casalecchio, près Bologne (Montelius).
Peschiera, lac de Garde; 2 exemplaires.
Gottolengo (Brescia).
Musée Kircher (Rome); 3 exemplaires.
Cortone, province d'Arezzo (Collection Bellucci, à Pérouse).
Reggio della Emilia (Musée de cette ville).

GRÈCE (3 exemplaires).

Marathon (Musée de Carlsrhue).
Athènes et Syracuse (British Museum); 2 exemplaires.

RUSSIE.

Kulundinskaia Kiprinskaia, gouvernement de Tomsk (Sibérie occidentale).
Perm (Russie Orientale).

PERSE.

Kasvin (British Museum).

FRANCE (12 exemplaires).

Cachette de Larnaud (Jura).
Camp de Granchamp, commune de Cernans (Jura).
Cachette de Vénat (Charente); culot de fonte et pointe de flèche.
Camp de la Tourette, commune de la Couronne (Charente).
Camp Harrouard, commune de Sorel (Eure-et-Loir).
Villevenard (Marne).
Aubenas, vallée du Largue (Basses-Alpes).
Alesia (Musée d'Alesia).
Amiens, cachette de Plainseau (Musée d'Amiens).
Vilhonneur, station du bois du Roc (Charente, collection Chauvet).
Ramerupt (Aube), Musée de Troyes.

Soit 93 pointes de flèches à douilles creuses, ou plates, munies de barbelures plus ou moins acérées à la base, dont 43 pour l'Allemagne du Sud, 18 pour la Suisse, 12 pour la France, 7 pour l'Autriche, 9 pour l'Italie, 3 pour la Grèce, 2 pour la Russie, et une pour la Perse (1).

(1) Une pointe de flèche plate en bronze du Cambodge porte à la base une sorte d'appendice trop peu caractérisé pour nous permettre de la classer d'une manière certaine (D. J. B. Noulet). *L'Age de la pierre polie et du bronze au Cambodge, d'après les découvertes de M. Moura.* Matériaux pour servir à l'histoire de l'homme 1879, 14e vol. t. X, p. 320, fig. 104.

On a écrit parfois que les pointes martelées plates étaient antérieures à celles qui sont fondues et à douille; cependant les pointes de Larnaud et de Venat semblent bien prouver que l'usage des pointes plates s'est poursuivi très tard, car ces deux dernières cachettes, par leur ensemble d'objets, le prouvent suffisamment (1).

Nous avons ajouté à ces pointes de flèches une intéressante pointe à anneau, situé à la base. Elle provient du Musée central de Magonza,

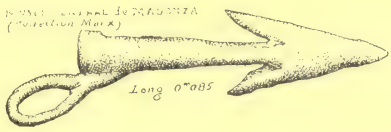

Fig. 2. — Pointe de Flèche de bronze à douille munie d'un anneau à la base, du Musée de Magonza.

collection Marx; elle se rapproche de celles des Musées de Salzbourg et de Krems (Autriche), que nous avons déjà reproduites; *mais elle n'a pas de pédoncule acéré à la base;* elle a été signalée par notre collègue Bellucci dans son étude sur les pointes de flèches au *Congrès Préhistorique de Lons-le-Saunier* (1) (*Fig.* 2).

Les Polissoirs mobiles recueillis en Nivernais.

PAR

A. DESFORGES (Rémilly, Nièvre).

Le Nivernais n'a fourni, jusqu'à ce jour, aucun Polissoir fixe.

Il y avait cependant des ateliers de fabrication de haches polies en divers points, notamment à Fléty, dans la vallée de l'Alène, à la Sablière, commune de Saint-Parize-le-Châtel, dans la Gâtine, commune d'Alligny-Cosne.

Par contre, on y a recueilli un certain nombre de Polissoirs mobiles ou Polissoirs à main. Ces outils, comme l'on sait, étaient destinés à réparer les haches ébréchées, à donner le fil aux tranchants devenus mousses.

Le plus intéressant fait partie de la Collection de M. J. de Saint-Venant, ancien inspecteur des forêts à Nevers, qui l'a signalé au Congrès d'Autun, en 1907. Il a été trouvé dans les fossés du vieux

(1) Pr J. Bellucci. — *Pointes de flèches en bronze, recueillies en Italie*, 1914; et *Cuspidi de freccia in bronzo Loro impiego votivo*, 1914.

château de Toury-Lurcy, canton de Dornes. C'est un parallélipipède à peu près régulier, de grès ferrugineux, mesurant 0m28 de longueur, sur 0m19 de largeur et 0m04 d'épaisseur. L'une de ses faces présente trois rainures fusiformes ; sur l'autre face se voit une légère excavation (1).

M. Etienne Tardy, propriétaire à Saint-Parize-le-Châtel, en a découvert cinq, dans la célèbre station de La Sablière, entre Nevers et Moulins.

L'un d'eux est assez volumineux, il mesure 0m55 dans sa plus grande longueur, 0m21 dans sa plus grande largeur, et de 0m32 à 0m12 d'épaisseur ; la surface supérieure, la seule qui ait été utilisée, est inclinée en formant un angle de 25°. Il est en grès brun très dur.

Les autres sont de dimensions restreintes.

Le plus gros est une petite plaquette presque régulière, de 0m10 sur 0m08 avec une épaisseur uniforme de 0m03; les deux faces sont parfaitement polies; les quatre champs sont taillés; deux présentent des traces d'usure. Ce polissoir, qui a dû être peu utilisé, est en grès brun chocolat très fin et très dur.

Le second, en grès micacé plus tendre, a l'aspect d'un voussoir dont le rayon de courbure serait de 0m30; il a 0m10 de long, sur 0m06 de large, et 0m025 d'épaisseur; ses deux faces sont à peu près polies; trois champs sont taillés; le quatrième est usé et forme une concavité d'environ 0m004 de profondeur, sur laquelle on remarque des concrétions ferrugineuses.

Le troisième est un trapézoïde dont les bases ont 0m12 et 0m09, la hauteur de 0m05 à 0m055, et l'épaisseur 0m028 ; les champs des bases sont usés, le plus grand, à peu près régulièrement, en formant une dépression concave de 0m009 de profondeur, le plus petit en formant une surface gauche; ces deux côtés utilisés présentent de nombreuses concrétions ferrugineuses; l'un des plats, parfaitement poli, offre une légère excavation; l'autre est plus irrégulier; ce polissoir est en grès ferrugineux (*Fig.* 1).

Le dernier (N° V), le plus petit, est en grès ferrugineux excessivement dur; il a 0m10 de longueur, de 0m033 à 0m045 de largeur, et environ 0m028 d'épaisseur; ses grandes faces qui ont été utilisées, sont irrégulièrement usées; les champs sont fortement entamés et présentent des concavités d'un centimètre de profondeur; on y voit des excroissances ferrugineuses (*Fig.* 2).

(1) J. de Saint-Venant. — *La Nièvre préhistorique : Restes des industries des âges de la Pierre.* [Résumé des relevés faits à ce jour]. — *Congrès préh. France,* Autun, Paris, 1908 [p. 131 à 134].

Tous les Polissoirs de La Sablière sont confectionnés en grès provenant des régions voisines de la station.

Le Musée de la *Société académique du Nivernais*, à Nevers, possède un Polissoir, en grès tendre, ayant vaguement la forme d'un

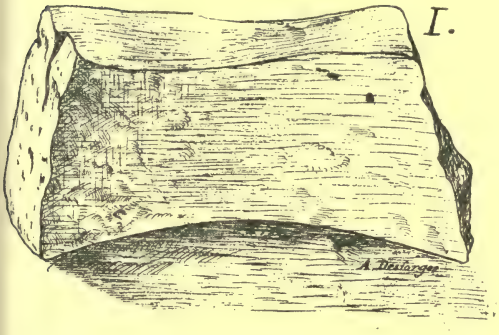

Fig. 1. – Polissoir de la Sablière (N° III).
Echelle : 1/2 Grandeur.

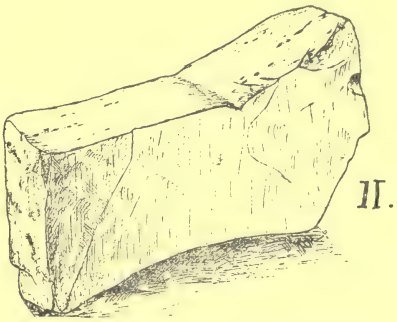

Fig. 2. – Polissoir de la Sablière (N° V).
Echelle : 1/2 Grandeur.

ellipsoïde, dont le grand axe a 0m08 et le petit axe 0m07, et dont la surface est un peu irrégulière. Cet objet a été recueilli, aux environs de Luzy, par feu M. Lucien Gueneau, ancien Président de la Société.

Enfin, ma collection particulière en renferme trois. L'un, trouvé

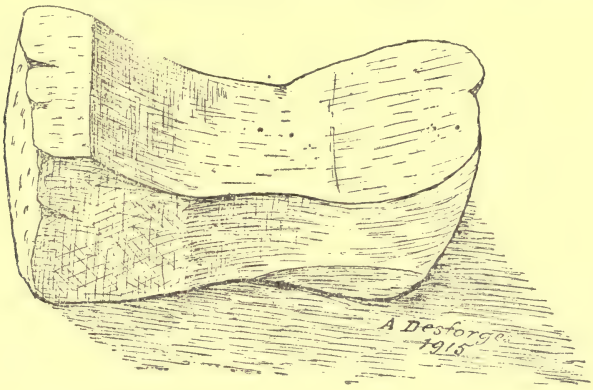

Fig. 3. – Polissoir de la Chaume. — *Echelle* : 3/4 Grandeur.

en 1908, au lieu dit Le Grand Champ, commune de Fléty, est en grès rouge, roche étrangère à la région ; il mesure 0m095 de longueur, 0m035 de largeur et autant d'épaisseur ; sa base est brute ; la partie supérieure est usée et polie, elle forme une concavité régulière, dont le rayon de courbure est de 0m15 ; l'un des côtés est entièrement

poli, l'autre est en partie désagrégé; les extrémités sont irrégulières (*Fig.* 4).

Un autre, en grès très fin, a été trouvé également en 1908, dans la station du Champ Michaud, commune de Fléty. Il est presque cylindrique; il n'a que $0^{m}033$ de longueur et $0^{m}02$ environ de diamètre; l'une de ses extrémités est polie; l'autre est cassée. Cette pièce, n'est donc qu'un fragment; sa surface latérale est formée de huit facettes à peine indiquée et de grandeurs différentes; plusieurs de ces facettes sont légèrement concaves (*Fig.* 5).

J'ai signalé ces deux objets dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, n° 5, de mai 1908, p. 222 et 223 (*Fig.* 4 et 5).

Le troisième polissoir a été recueilli en décembre 1912, dans les champs de la Chaume, commune de Lanty, par un chasseur de

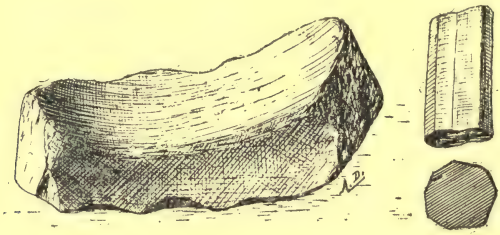

Fig. 4 et 5. — Les deux Polissoirs de Fléty. — *Echelle* : 1/2 Grandeur.

Rémilly, M. Vaderot, qui me l'a offert. Il est en grès gris très fin; c'était, à l'origine, un prisme quadrangulaire, de $0^{m}075$ de longueur, sur $0^{m}038$ de largeur, et $0^{m}034$ d'épaisseur; les quatre grandes faces ont été utilisées et présentent des dépressions plus ou moins profondes : celle de la face supérieure est la plus prononcée, elle a $0^{m}065$ d'ouverture, $0^{m}01$ de profondeur et son rayon de courbure est de $0^{m}05$; celle de la face inférieure n'a que $0^{m}003$ de profondeur; l'une des faces latérales est profondément usée (environ un centimètre de profondeur); l'autre est à peine entamée; par contre, l'arête qui la sépare de la face inférieure est arrondie (*Fig.* 3).

Bien que le Nivernais ait fourni en divers points de nombreux instruments préhistoriques, on remarquera que tous les Polissoirs mobiles recueillis jusqu'à ce jour, proviennent exclusivement de sa frontière méridionale.

SÉANCE DU 25 MARS 1915

Présidence de M. LE BEL.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

La Séance est ouverte à 4 heures, sous la Présidence de M. Le Bel, Vice-Président.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance (25 Février 1915), qui est approuvé.

A propos du procès-verbal, prise de date de M. le Dr A. Guébhard et note de M. G. Poulain.

Correspondance.

Lettres d'Excuses et de Condoléances. — MM. le Dr A. Guébhard ; — A. Viré ; — Ch. Schleicher ; — Thiot ; — Dr Atgier ; — Edmond Hue.

Lettres d'Avis. — M. Deydier.

Lettres administratives. — M. Reynier (Lizy-sur-Ourcq, S.-et-M.) annonce que le Monument Mégalithique de Vendrest (S.-et-M.), qui appartient à la *Société préhistorique française*, n'a pas souffert de l'Invasion Allemande, mais que le Poteau indicateur sur route a été renversé. — Il sera rétabli sous peu.

Bibliothèque.

Rapport sur les Travaux de l'année 1913 de l'*Institut de Paléontologie humaine*, n° I [Extr. *Anthrop.*, Par., 1914]. — Paris, Masson, 1914, in-8°, fig.

Westropp (Th.-J.). — The promontory forts and early remain of the Irland of Connacht. Part. I. Achill. [Extr. *The Journal of the Roy Soc. of Antiq. of Irland*, 1914, Déc., XLIV, Part. 4., 4, p. 297-337, fig.].

Westropp (Th.-J.). — The promontory forts and early remain of the coasts of County Mayo. Part. IV. The Mullet [Extr. *The Journ. of the Proc. of the Royal Soc. of Antiqu. of Irland*, 1914, Juin, Part. 2., XLIV, p. 148-159, 2 fig.].

Feuvrier (Julien).— Les Enceintes et Défenses préhistoriques et anhistoriques de la région de Dôle [IXe *Cong. Préh. France*, 1913, Lons-le-Saunier, p. 686-786]. — Tiré à part, Le Mans, 1914, in-8°, 100 p. ; 34 fig. 3 pl, et 1 carte.

Feuvrier (Julien). — Les Monuments gaulois du Musée de Dôle [Extr. IXe *Congr. Préh. France*, Lons-le-Saunier, 1913, p. 544 548]. — Le Mans, 1914, in-8°, 7 p., 6 fig.

Feuvrier (Julien). — Comment on peut trouver de la Poterie néolithique dans un milieu paléolithique [Extr. *Congr. préh. France, Lons-le-Saunier*, 1913]. — Tiré à part, Le Mans, in-8°, 7 p., 2 fig.

Sage (Marius). — Découverte d'un Gisement néolithique au Quartier de Lagardy (Commune de Malemort, Vaucluse). [Extr. *Homme préhist.*, Paris, 1914], n° 8. — Tiré à part, Le Mans, 1914], in-8°, 16 p., 3 fig.

Baudouin (Marcel). — La Roche aux Fras : Pierre à 95 Cupules et 6 Cavités pédiformes, Ile-Yeu (V.) [Extr. *Bull. Soc. Préh. Franc.*, 1914, XI, p. 484-513, 8 fig.]. — Paris, S. P. F., 1914, in-8°, 30 p., 8 fig. dont 1 pl. hors texte.

Baudouin (Marcel). — Nouvelles remarques sur la Pétrographie de la Station sous-marine de Saint-Gilles-sur-Vic (Vendée) [Extr. *Bull. Soc. Préh. Franç.*, Paris, 1914, 22 oct., p. 390-400]. — Tiré à part, Par., 1914, in-8°, 10 p.

Baudouin (Marcel). — Comment l'Anatomie préhistorique permet de rectifier certaines données de l'Anatomie actuelle : Découverte du second point d'ossification complémentaire des Premiers Métacarpiens et Métatarsiens [Ext. *Bull. Acad. de Médecine*, 4 mars 1915]. — Paris, 4 p., 1915, in-8°.

Nécrologie.

M. Deydier (de Vaucluse) annonce la mort, survenue à Apt, le 18 février 1915, de notre collègue Barthélémy (Antonin), âgé de 41 ans, industriel en ocres, membre de la Chambre de Commerce d'Avignon et de la *Société Préhistorique Française* depuis 1910. — Passionné pour la Préhistoire et l'Archéologie, M. Barthélémy s'était fait une petite Collection locale, intéressante en objets préhistoriques notamment. Il avait contribué quelque peu, avec quelques autres amis, à la partie préhistorique concernant la station de Gargas (Vaucluse) de l'ouvrage de Fernand Sauvé, intitulé « *Gargas Notre-Dame de Bruaux, le Château, la Commune et la Seigneurie* », publié dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* (année 1905, avec tirage à part 1906). — Avec notre confrère, M. Lazard, il avait publié quelques notes *sur une station préhistorique*, dans le *Bulletin de la Société Préhistorique Française* (année 1910, p. 161).

On nous informe du décès du Dr Domezan, Docteur en Médecine, à Perpignan (Pyrénées-Orientales), spécialisé dans les études de *Radiologie*.

Commission des Monuments Mégalithiques.

M. le Capitaine de Frégate Devoir (Brest) a adressé un exemplaire d'un Rapport autographié, ayant pour titre : « *Monuments Mégalithiques du Finistère. Listes officielles et Classements. Notes et Commentaires.* Communication faite au Ministère des Beaux-Arts et à la Préfecture du Finistère. Demande de Classement des Mégalithes sous-marins.

La Commission appuie avec énergie les désiderata de M. Devoir.

L'auteur exprime des craintes au sujet de l'efficacité de certains Classements. — Nous espérons que l'Administration des Beaux-Arts nous donnera les moyens de *tranquilliser, définitivement*, notre Collègue.

Présentations et Communications.

L. Coutil (Saint-Pierre-du-Vauvray, Eure). — *Haches à dimensions anormales de l'Age du Bronze.*

Dr Marcel Baudouin (Vendée). — *Hache à double Bouton de Vendée.*

M. Harmois (Paris). — *Une Hache à bouton des Cotes-du-Nord.*

A. Viré et M. Baudouin (Paris). — *Le Pied de la Mule de Saint-Martin* [2 *Sculptures de Sabots d'Equidés*], *à Padirac* (*Lot*) [Don des Moulages à la S. P. F].

G. Guénin (Brest). — *Les Menhirs à Cupules du Finistère.* — *La Croix des Rochers à Sculptures.*

Dr E. Boismoreau (Vendée). — *Découvertes de Sculptures Néolithiques et d'un Abri sous roche néolithique aux Roches du Diable*, près Quimperlé (Finistère).

Eloi Bourgeade (Cantal). — *Stations Néolithiques de l'Extrême-Sud Algérien, découvertes de nos jours.*

A. Desforges (Remilly, Nièvre). — *Torches en terre cuite de Toury-Lurcy.*

D. Reber (Genève). — *Quelques remarques à propos des Pierres à Nyton, à Genève, et les objets en bronze trouvés sur l'emplacement.*

Dr Jousset de Bellesme (Eure-et-Loir). — *Curieuse survivance des flèches à tranchant transversal.*

Georges Poulain (Eure). — *Sur quelques Coutumes locales, superstitions, légendes, etc., du Département de l'Eure.*

Dons aux Collections.

M. le Conservateur des Collections a enregistré les Dons suivants au Musée de la *Société Préhistorique Française* :

1° CP. 1. 29. — M.-F. de Zeltner. — *Outillage de l'Afrique Occidentale.*

2° CQ. 1. 6. — Mlle A. Hure. — *Grattoirs-retouchoirs moustériens.*

3° CR. 1. 4. — M. Chapelet. — *Crâne gaulois et coupe gauloise de Saint-Memie* (Marne), *ainsi que deux autres Crânes.*

4° BV. 2. — Ecole d'Anthropologie (Echange). — *Un Moulage de la Mandibule de Puy-Moyen* (*Charente*).

Cotisations de 1915.

Conformément à l'Art. 4 du règlement, les Cotisations pour 1915 ont été mises en recouvrement dans le cours du quatrième mois de l'année 1915. Elles doivent être adressées à M. Maurice Gillet, Trésorier de la S. P. F., 30, rue Gardenat-Lapostol, Suresnes (Seine).

Le mode d'envoi le plus pratique est le Mandat-carte ou Mandat-lettre. Les Sociétaires, dont la cotisation n'aurait pas été reçue au 15 avril 1915, sont priés de vouloir bien, pour éviter toute interruption dans le service du Bulletin, faire honneur au Recouvrement postal, qui leur sera (sauf entente particulière avec le Trésorier) adressé à domicile, majoré de 0,75 centimes pour les frais.

II. — NOTES, DISCUSSIONS ET PRISES DE DATE.

Au sujet de Haches polies des Côtes-du-Nord.

M. E. Patte (Chantilly, Oise). — A la suite de ma communication, parue au Bulletin de décembre 1914, M. Harmois a mis en doute l'attribution d'origine de deux haches signalées par moi, se basant sur ce fait qu'il n'a pas connaissance de haches trouvées dans les deux communes signalées et sur la rareté de ces objets dans la région de Lannion.

De ce qu'on ne connaît pas d'objets trouvés dans une localité, peut-on conclure de là à leur absence *totale*?

D'autre part je tiens à affirmer que je *suis absolument sûr* de l'origine de ces pièces, qui m'ont été données par un cultivateur du pays, habitant entre Trébeurden et Plomeur-Bodou. *Celui-ci les a trouvées lui-même*, n'avait aucun motif de me tromper, et m'a du reste remis, en même temps, trois autres haches des mêmes communes (deux en diorite et une en roche à texture fibreuse). Les évènements m'empêchent à l'heure actuelle de donner des renseignements plus précis sur l'inventeur de ces pièces et sur ces pièces elles-mêmes, que je fournirai plus tard, si l'avenir le permet.

Une hache assez grande, en roche verte, que j'ai seulement vue, a été également, à ma connaissance, trouvée dans la lande, à Trébeurden.

Enfin le pays est riche en *Dolmens* et surtout en *Menhirs*; la présence de haches polies n'y est donc point anormale.

Découverte de Castelars en Provence.

[*Prise de date*].

M. A. Guébhard (A.-M.) fait connaître, pour prendre date, qu'à la découverte qu'il fit le 23 août 1914, à 1400 mètres d'altitude, d'un très curieux *Castelars*, en Provence, sont venues s'en ajouter deux autres, récentes, sur la commune de Seillans (Var): l'une à l'extrémité Est (point 775 de l'Etat-Major) de la crête de *la Pigne*, dont l'extrémité Ouest porte une autre enceinte, beaucoup plus simple, désignée sous ce nom de quartier par H. Segond, dans le premier inventaire du Var (1); l'autre, sur le sommet de l'*Eouvière de Caille*, dominant le hameau des Camandrons, au Nord-Est de Seillans. — Toutes deux sont très importantes et seront décrites ultérieurement.

Par contre, sur la colline qui porte, au cadastre de Fayence (Var), le nom de *Castellaras* et que son aspect semblait bien désigner pour l'emplacement d'une enceinte, M. Guébhard n'a trouvé aucune trace sûre de fortification, soit préhistorique, soit médiévale.

Découverte de Sculptures néolithiques et d'un Abri sous roche aux Roches du Diable, près Quimperlé (Finistère).

Par le Dr

E. BOISMOREAU (de Vendée).

[*Prise de date*].

Dans la commune de Locunolé, dans l'arrondissement de Quimperlé (Finistère), on remarque un amas d'énormes rochers, enca-

(1) Dr Adrien Guébhard. — *Essai d'Inventaire des Enceintes préhistoriques* (Castelars) *du département du Var.* — Compte Rendu du Congrès Préhistorique de France, I, Périgueux, 1905, p. 331-395, 32 fig. — Le Mans, Monnoyer, 1906 [Voir p. 391, *fig.* 29].

drant le cours de l'Ellé, dans un vallon sauvage, extrêmement pittoresque, surnommé les ROCHES DU DIABLE.

Ces rochers se trouvent à gauche, en descendant la rivière et sont repérés dans les cartes pour touristes. D'une altitude déjà élevée, ces quatre blocs de granite surplombent la rivière qui coule en cascades au-dessous. Le site est très connu et sa réputation justifiée.

La roche principale porte le nom de *Lucifer*. C'est un bloc de granite énorme, reposant par deux points sur les autres rochers et les dominant. Elle est fixe et ne tremble pas. Les guides du touriste disent qu'elle possède à son sommet des *Trous*, en forme de GRIFFES, et qu'autrefois les druides y faisaient des *Sacrifices humains*. D'après la tradition, le *Diable*, la nuit, est *assis* sur ce roc et pousse de temps en temps des hurlements lugubres. Une fois, un paysan l'aperçut au clair de lune, et, plus audacieux que ses compatriotes, s'approcha, en rampant, du roi des enfers. Il réussit à lui saisir le bout de la queue, quand le démon, furieux, le saisit par la tête et le précipita dans la rivière, où il se broya le crâne contre les rochers.

Je suis allé aux *Roches du Diable* en simple touriste; je ne pensais pas me trouver en présence d'une STATION NÉOLITHIQUE très intéressante.

Mon savant ami, M. le Dr M. Baudouin, m'avait bien prévenu de porter toujours mon attention sur les pierres et rochers dits du *Diable*. Presque toujours il y a des Gravures *néolithiques* dans ces affaires; et la *Légende populaire* a pour but d'expliquer leur signification. Cette fois encore il avait raison!

Comme au *Pas de Saint Roch*, les *Griffes* du diable sont des *Bassins*, des *Cupules* ou des *Rigoles*! Aux *Rochers du Diable* de Locunolé, elles revêtent un caractère grandiose; et j'ai vu là des bassins que je ne puis comparer qu'à ceux de la Filouzière, près des Epesses (en Vendée), ici signalés par M. le Dr M. Baudouin (1).

Sur la pierre, dite *Lucifer*, on remarque une infinité de *Rigoles* et de *Bassins*, de dimensions moyennes. La face zénithale de ce rocher est presque entièrement sculptée... C'est le plus beau travail que j'ai pu encore remarquer! Ce bloc domine toute la vallée et le spectacle qui se déroule à ses pieds, est vraiment grandiose. Il a su inspirer les Néolithiques...

A droite, à gauche, sur la plupart des rochers, qui bordent l'Ellé et le surplombent, on remarque des *Bassins*, dont quelques-uns sont extrêmement typiques et aussi bien creusés que certaines *Laverasses* du Bocage Vendéen! Les *Rigoles* sont nombreuses et bien creusées, plutôt profondes.

(1) *Bull. Soc. Préh. Française*, Paris, 1912, p. 225.

J'ai eu la chance de pouvoir identifier comme époque, de suite, ces fines gravures, en découvrant très vite un *Abri sous roche typique*.

Une sorte d'*Escalier*, plutôt dangereux, descend vers la rivière. A mi chemin on remarque une sorte de *Caverne*, formée par l'éboulement d'énormes blocs de granite et ménageant un espace vaste et assez élevé. C'est l'*Abri sous roche* type.

Une fouille sommaire, faite avec des leviers de pneus (!), m'a permis de trouver, à 0^m35 de profondeur, des SILEX TAILLÉS et de la *Poterie*, que, tout de suite, j'ai reconnue être NÉOLITHIQUE. Dans l'espace de quelques centimètres, j'ai trouvé des *Grattoirs* bien nets; une *pierre de foyer*, toute noircie et polie par le feu; du *charbon de bois*; de nombreux *débris de silex*, plutôt petits, de coloration brunâtre. Ces pièces, très nettes, identifiaient bien les Sculptures des rochers.

Plus bas, vers la vallée, les rochers ont des sculptures très belles; des Bassins de plus de 0^m70 de largeur et plus de 0^m50 de profondeur, bien creusés en hémisphère.

Un travail plus complet résumera toute cette découverte.

Torches supports en terre cuite de Toury-Lurcy.

PAR

A. DESFORGES (Rémilly, Nièvre).

Dans le courant du mois d'avril 1906, le métayer du domaine des Glauds, commune de Toury-Lurcy, canton de Dornes (Nièvre), M. François, découvrit, en creusant le sol près de sa maison d'habitation, cinq Tores, circulaires, ou *anneaux en terre cuite*, placés les uns sur les autres, à 0^m80 de profondeur.

Plusieurs de ces objets furent brisés. Comme toujours « on voulut voir ce qu'il y avait dedans ». Il en restait deux quand une excursion à Toury me permit d'en sauver un d'une destruction presque certaine. Ces tores sont à peu près d'égale grosseur. Celui que je possède mesure 0^m13 de diamètre extérieur et 0^m05 de diamètre intérieur.

Ils sont faits à la main sans l'usage du tour; c'est dire qu'ils sont un peu irréguliers. L'argile avec laquelle on les a confectionnés est grossière et renferme de nombreux grains de quartz. La pâte, à l'intérieur, est noirâtre, tandis que l'extérieur est d'une couleur fauve de terre mal cuite.

Les torches circulaires font leur apparition à l'*Age du Bronze*; les plus anciennes que possède le Musée de Saint-Germain proviennent des Palafittes de la Suisse. On les retrouve à l'Age du Fer et pendant toute la période gallo-romaine. Celles de Toury remontent au début de la conquête; elles sont gauloises, plutôt que romaines. Elles servaient de supports aux jarres et aux amphores au ventre renflé et à la base étroite, pointue même, que l'on fabriquait en Gaule aux premiers siècles de notre ère.

Il peut se faire aussi que ces couronnes grossières aient été utilisées à maintenir les amphores dans le four, pendant la cuisson. Ce procédé était en usage chez les céramistes des environs, notamment à Toulon, à Saint-Pourçain-sur-Besbre, à Vichy (Allier), à Lézoux (Puy-de-Dôme), etc.

Le grand centre de la fabrication des amphores et des supports, dans la région, était Châteaumeillant (Cher), comme Gien est aujourd'hui le centre de la fabrication des assiettes communes, et Montchanin celui de la fabrication des tuiles à emboîtement. Mais il est certain qu'à l'exemple de ce qui se passe aujourd'hui pour ces deux dernières industries on confectionnait aussi des amphores et des supports dans d'autres endroits, où l'on rencontrait une argile convenable. Ainsi s'explique la présence d'une réserve d'anneaux à Toury-Lurcy, où se voit encore aujourd'hui une poterie assez prospère.

Stations Néolithiques de l'Extrême-Sud Algérien découvertes de nos jours.

PAR

Eloi BOURGEADE
(Les Planchettes, par Riom-ès-Montagne, Cantal).

Les dunes de sable, qui s'étendent du petit fort d'Hassi-Inifel à El. Goléa, en passant par Fort-Mahon, Fort-Etienne, Ouargla, sont fréquemment dominées par des rochers calcaires, d'environ 8 à 10 mètres de haut, désignés dans le désert sous le nom de « témoins »; ces témoins servent de point de repère et indiquent la route aux caravanes de ravitaillement de nos missions du Sahara; c'est quelquefois à la base de ces « témoins » qu'ont été trouvés les silex taillés, tels que pointes de flèches, pointes de lances, grattoirs, etc. Quant aux disques ou rondelles percés, ils se trouvent toujours, groupés dans une surface de $0^{m}20$ ou $0^{m}30$, dans le sable des dunes, à environ $0^{m}30$ ou $0^{m}40$ de profondeur; quelquefois à l'abri d'un rocher « témoin », se trouve un foyer, avec nombreux éclats et

blocs de silex, portant encore les traces des anciennes industries préhistoriques (1).

Ce sont des ateliers de taille.

Les disques, en coque d'œufs d'autruche, étaient destinés à la fabrication des colliers, sans aucun doute.

On trouve aussi des stations néolithiques sur les hauts plateaux de Bou-Saada, dans la région de Ghardaia à 650 kilomètres au Sud d'Alger, et dans la contrée d'Ouargla (2).

Grâce à l'obligeance de M. Dumas et de M. Basset, il nous a été donné d'examiner plusieurs centaines de pièces diverses, provenant de ces ateliers en tous points remarquables.

Ultérieurement une étude détaillée en sera faite ; mais, comme quelques-uns de ces ateliers commencent à s'épuiser, — ils ont déjà donné des milliers de pièces, — nous avons tenu à les signaler avant leur disparition. Les outils, les armes, surtout les pointes de flèche qu'elles ont livré, sont d'une exécution parfaite ; quelques-unes sont des merveilles et demandaient la main d'un artiste pour obtenir une taille aussi délicate. On y trouve toutes les variétés connues. Dans la plupart des stations, les objets présentent une patine remarquable ou bien un beau lustré suivant la nature de la roche. Il semble qu'on ait choisi, pour les pointes de flèche, de préférence, les pierres les plus dures et offrant à l'œil les plus belles teintes ; en effet, nombreuses sont les pointes de flèche en calcédoine translucide bleue, se rapprochant de la zaphirine, de la cornaline rouge du Japon ou de la sardoine (rouge-orange) ; les diverses variétés d'agate ont été employées pour la fabrication des lames, grattoirs, pointes, retouchoirs, etc.

Les disques en coque d'œufs d'autruche pétrifiés ont, en général, un centimètre de diamètre, sur un millimètre 1/2 d'épaisseur et quelques-uns ; mais peu ont jusqu'à deux centimètres de diamètre. Le diamètre des trous d'enfilage est variable, et à tous on s'y est pris des deux côtés pour le forage, qui est en forme de cône. M. Dumas, ainsi que moi-même, avons pu reconstituer quelques-uns de ces antiques colliers, en nous basant sur le nombre de disques trouvés ensemble, groupés dans une surface de $0^{m}20$ ou $0^{m}30$ ainsi que je le dis plus haut.

(1) Ces renseignements nous ont été donnés, par notre ami, M. Dumas (de Toulouse), minéralogiste distingué.

(2) Renseignements dus à l'obligeance de M. Basset, instituteur à Levallois-Perret, qui a passé six années en Algérie, et a exploré en compagnie d'indigènes ces trois dernières stations, desquelles il a rapporté 1.150 échantillons de l'industrie lithique.

M. Basset, actuellement à la guerre, nous ayant témoigné le désir d'entrer dans notre Société, nous nous ferons un plaisir, la guerre terminée, de présenter sa candidature à notre Conseil d'Administration.

Discussion sur les Fossiles perforés, trouvés dans les Alluvions, ayant pu servir de Parure aux Epoques Paléolithiques anciennes.

PAR

Georges POULAIN (Eure).

Notre distingué collègue, M. le Dr Ballet, vient, dans un article très documenté, d'attirer l'attention sur la *Parure à l'époque quaternaire ancienne*.

Entre les nombreux spécimens de *Bijoux* de ces temps reculés, trouvés dans les alluvions, il a montré des *Tragos globularis*, dont le canal central a été débouché, peut-être par l'homme, ou, qui du moins étant débouchés, ont pu être utilisés par lui. A ce sujet, je me permets de faire connaître à nos collègues une trouvaille, faite il y a quelques années dans les bas niveaux de la vallée de la Seine, se rapportant à cette question.

A 2 kilom. de Vernon, joli chef-lieu de canton du département de l'Eure, sis aux bords de la Seine, existe, triage de la *Croix-Blanche* (1), une carrière de balast, ouverte lors de la construction du chemin de fer de Paris au Havre, tout proche. Cette carrière est toujours en exploitation. Dans ce dépôt quaternaire, les couches stratifiées sont légèrement inclinées d'amont en aval, dans le sens de l'écoulement actuel des eaux du fleuve moderne. En voici la *coupe stratigraphique*, en commençant de haut en bas :

a) Terre végétale, légèrement rougeâtre, ayant des silex blancs, anguleux, à sa base, 1 mètre.

b) Limon jaune un peu argileux, 1 mètre.

c) Sable jaune avec veines de graviers, 0m70.

d) Cailloux roulés, mélangés de sable blanc, avec, par places, des veines de 0m20 à 0m30 de sable pur et quelques filets de peroxyde de fer, 4 mètres.

Hauteur totale du dépôt : 6m70.

On trouve l'eau à 6m70 de profondeur et avant de rencontrer la craie, qui est, en somme, toute proche.

La Couche D est bien le fond de l'ancien fleuve quaternaire. Les graviers et le sable blanc qui la composent, indiquant une longue action d'eaux courantes et pures, ont surtout été formés par la désagrégation pléistocène des assises crétacées. C'est dans cette couche que j'ai trouvé, moi-même, cinq ou six *Tragos globularis*, PERFORÉS ENTIÈREMENT.

(1) Ce triage se trouve sur la commune de Saint-Marcel.

J'ai aussi ramassé, dans le même strate, des Fossiles, *crétacés* et *tertiaires*, notamment des Gastéropodes. Comme spécimen de la faune quaternaire, on n'a trouvé, jusqu'à présent, que des dents d'*Equus caballus* (Cheval). Les ouvriers, employés habituellement à la carrière, n'ont découvert aucun silex classique, travaillé par l'homme : ce qui ne veut pas dire qu'ils font complètement défaut. Ces ouvriers n'étant pas initiés à ce genre d'objets, ceux-ci ont pu fort bien passer inaperçus. Un des Spongiaires (*Tragos*) trouvés possède un trou, un peu *évasé* sur ses bords, à chaque extrémité. Serait-ce un signe de Perforation *artificielle ?* Je ne viens pas affirmer que ces *Tragos* ont été perforés intentionnellement et qu'ils ont servi de grains de collier ; je signale le fait sans plus.

M. Marcel Baudouin. — Qu'on me permette de rappeler la note du Dr Baudon, parue, ici même, à propos d'une trouvaille, en place, d'un objet de parure du *Paléolithique inférieur* [B. S. P. F, 1911, p. 696, 1 *Fig.*] et l'article de M. Thieullen [B. S. A. P., 1899].

III. — ARTICLES ORIGINAUX.

Le Dolmen de Pierre Levée, Commune de Janville-sur-Juine (Seine-et-Oise).

[*Propriéte de la S. P. F.*].

PAR

Edmond HUE (Paris),

Directeur du Laboratoire de la S. P. F.

Nom. — Le Dolmen de *Pierre Levée* se trouve sur le territoire de Janville-sur-Juine, canton de la Ferté-Alais, département de Seine-et-Oise.

Situation cadastrale. — Le Dolmen de *Pierre Levée*, dessiné et décrit en 1880 par Delessard (voir plus loin *Historique*), est situé dans les numéros parcellaires 1592 partie et 1593 partie, Section A, troisième feuille, lieu dit *Pierre Levée*, du Cadastre de Janville-sur-Juine, dont nous donnons un décalque à la *Fig.* 1.

Le hameau de Janville a été érigé en commune en 1889 et les parcelles cadastrales qui ont constitué son territoire sont de 1818. Dans sa note de 1898, Delessard l'avait, à juste titre, dénommé *Dolmen de Janville-sur-Juine*, nom qui lui a été *légalement* attribué par l'acte notarié d'acquisition du 30 septembre 1910.

Le Dolmen se trouve sur le plateau de Pocancy, à la lisière orientale des bois qui couvrent le versant de ce plateau, au-dessus et au sud de la Mairie de Janville. Il est situé au bord du chemin d'exploitation reliant le chemin des Plaquières à la ferme de Pocancy, auprès de laquelle se trouve une mare (Voir Itinéraire *Fig.* 2).

Propriétaire. — La *Société Préhistorique Française* est propriétaire du Dolmen et d'une parcelle du terrain environnant, mesurant 9 mètres de largeur sur 20 mètres de longueur.

Le Dolmen fut gracieusement offert à la *Société Préhistorique Française* par M. et Mme Edouard Multzer O'Naghten, capitaine du génie en retraite, par vente pour le prix de un franc, M. Georges Courty représentant la *Société Préhistorique Française*.

Nous adressons de nouveau tous nos remerciements aux généreux donateurs, ainsi qu'à M. Georges Courty, qui avait bien voulu continuer les pourpalers que notre regretté collègue Mallet avait si heureusement eommencés (Voir *Acte de Vente*).

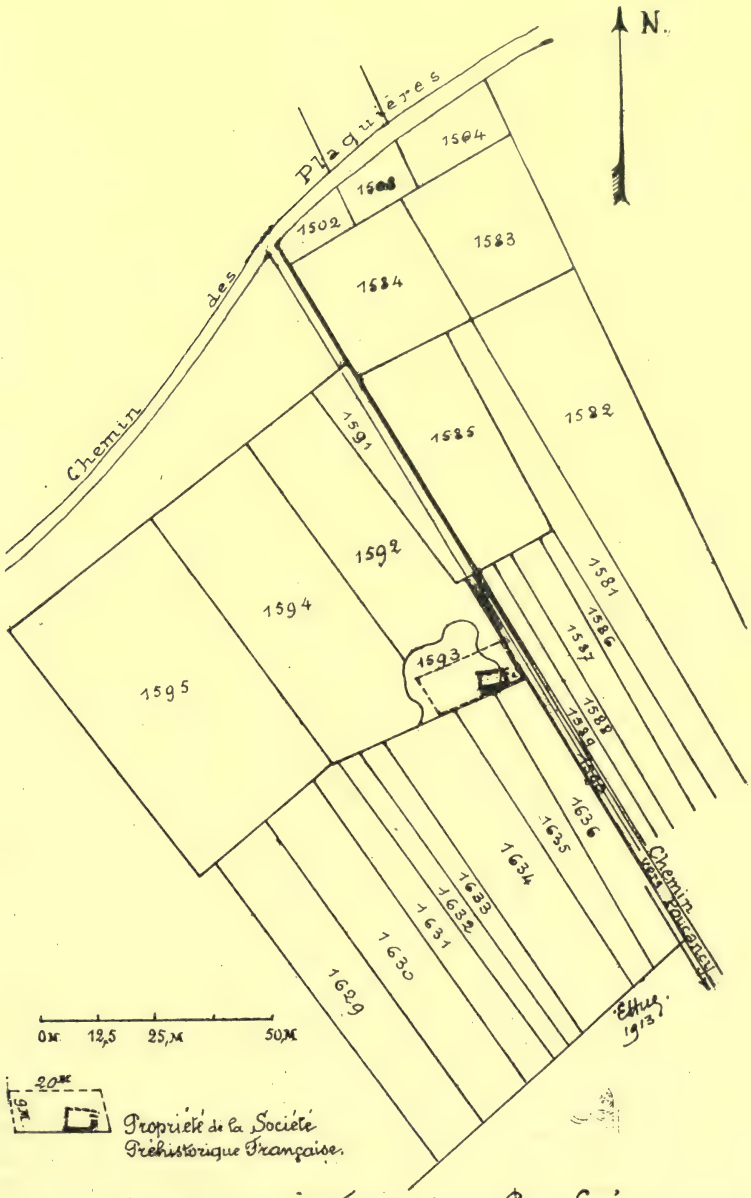

Fig. 1. — Extrait du CADASTRE de Janville-sur-Juine. — Emplacement du Dolmen de *Pierre-Levée*.

Coordonnées géographiques — Les coordonnées géographiques sont les suivantes, d'après la Carte de l'Etat-Major : Longitude Ouest : 0g8′ 30″ ; Latitude Nord : 53g90′.

Altitude. — L'Altitude du dolmen est d'environ 134 mètres.

Géologie des environs. — D'après la Carte géologique au 80.000 de Melun, le plateau de Pocancy et la vallée de la Juine donnent lieu aux remarques suivantes.

Toute la partie centrale du plateau de Pocancy est occupé par le *Limon des plateaux*. En deux points de ce plateau, l'un au N.-O. et l'autre au S -O., sont deux petits affleurements de *Sables granitiques* de Lozère, en bordure du Limon des plateaux.

Sur tout le pourtour du dépôt de Limon des plateaux, et sur une largeur variable, se trouvent des *Meulières, Calcaires* et *Marnes* de *Beauce*, au milieu desquels est la ferme de Pocancy.

Les terrains ci-dessus sont en cultures et atteignent les lisières des bois qui encerclent le plateau et en recouvrent toutes les pentes.

Les Marnes de Beauce sont bordées au Nord, depuis Boinveau jusqu'à Gillevoisin, par les Sables et Grès de Fontainebleau, dont les affleurements touchent aux maisons de Janville (Carrière à pavés de Pocancy). Les autres pentes du plateau sont des *Marnes à Ostrea d'Etréchy*.

La route d'Auvers à Janville court le long d'une bande étroite de Meulières et Marnes de Brie, tandis que le fond de la vallée est rempli par des alluvions modernes.

Dans toute la plaine qui s'étend de Janville à Bouray et dans celle qui se trouve entre le Bois d'Auvers et Chanteloup, nous voyons des dépôts d'éboulis des pentes assez étendus.

Le dolmen se trouve sur la limite des *Meulières* de Beauce et des *Sables* et *Grès* de Fontainebleau, dont les affleurements sont exploités à moins de 200 mètres du monument.

C'est à cause de cette proximité de l'affleurement du banc de Grès de Fontainebleau que nous avons fait des réserves au sujet du bloc B, que M. A. de Mortillet et Delessard déclarent être une table du dolmen. Quant au bloc C, qui n'avait pas été signalé, nous faisons à son sujet les mêmes réserves que pour le bloc B.

Nous sommes particulièrement heureux de remercier ici M. Richard, maire de Janville ; M. Jean, Instituteur à Janville ; et M. Sédart, garde champêtre de la commune, pour le bon accueil qu'ils nous ont toujours fait et pour le dévouement qu'ils apportent à la surveillance du dolmen.

Les habitants de Janville connaissent les origines de *Pierre Levée* et l'entourent d'un discret respect.

En reconnaissance de tous ces dévouements, la *Société Préhistorique Française* a décerné à la Commune de Janville son grand Diplôme d'Honneur, qui figurera dans la salle de la Mairie, à côté de la superbe lithographie de *Pierre Levée*, due au crayon de l'éminent artiste, M. A.-L. Clément.

Cartes postales. — Nous ne connaissons qu'une seule carte postale du Dolmen : avec cette inscription : « Collection J. Viaud, n° 12. Janville-sur-Juine. *La Pierre Levée* (monument druidique) ».

C'est une vue de l'entrée du dolmen, où, selon la coutume, figurent des personnages dont la prétention est de rendre la carte postale plus intéressante. — De tels exemples ne sont pas à l'avantage des Mégalithes.

Itinéraires pour se rendre au Dolmen. — A. *En partant de la*

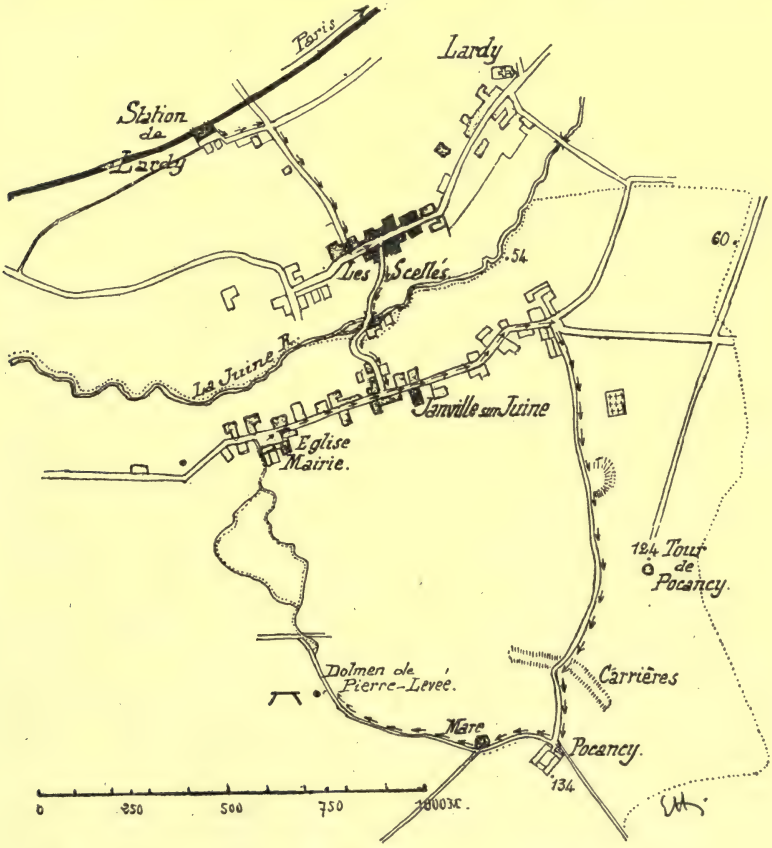

Fig. 2. — Carte des Itinéraires pour se rendre au Dolmen de *Pierre-Levée*.

Gare la plus proche (*Fig.* 2). — La gare la plus proche du Dolmen est la gare de Lardy, à 47 kilomètres de Paris, sur la ligne de Paris à Etampes.

Voici l'itinéraire détaillé pour se rendre au Dolmen de Pierre Levée. En sortant de la gare, prendre à gauche pendant une centaine de mètres et tourner à droite par la route qui conduit à Janville. A 500 mètres de la gare, cette route tombe sur le Chemin de Grande Communication N° 146 de Lardy. La direction de Janville-sur-Juine est indiquée sur la plaque indicatrice. Suivre cette direction, à gauche, pendant 100 mètres, et prendre à droite le Chemin de Grande Communication N° 5 de Lardy, qui conduit au moulin et au pont sur la Juine. Le pont franchi, on suit la route jusqu'à la rue principale de Janville, constituée par le Chemin de Grande Communication N° 17, allant à Bouray, 3 kilomètres.

Si on veut aller à la Mairie et à l'église de Janville, on prend, à sa droite, et, à 200 mètres de là, on trouve la grande place de Janville avec la Mairie et l'Eglise.

En sortant de la Mairie, pour se rendre au Dolmen, il faut prendre en sens inverse le Chemin de Grande Communication N° 17 que l'on vient de parcourir et le suivre pendant 400 mètres, jusqu'à l'extrémité Nord-est du village, où l'on se trouve en présence de trois routes. Celle de gauche, qui se dirige au Nord, est le Chemin de Grande Communication N° 17, conduisant à Bouray 2 kil. 600 et Arpajon, 11 kil. 700; celle du milieu est le Chemin vicinal N° 11, conduisant à Itteville 5 kil. 700 et La Ferté Alais, 9 kil. 200. La route de droite qu'il faut prendre, direction Sud-est, conduit à la ferme de Pocancy, sur le plateau. C'est une très belle route, dominée par la Tour de Pocancy, laissant à gauche le cimetière, puis une carrière de sable et de grès, montant entre deux bois jusqu'au bord du plateau, où se trouvent des carrières de grès. Cent mètres plus loin, on est à la porte de la ferme de Pocancy. Tourner à droite en prenant un chemin d'exploitation qui longe le mur de la ferme et qui se bifurque à 100 mètres de là, au niveau d'une ancienne mare, située à droite. Prendre le chemin de droite qui conduit, à travers les cultures, jusqu'à l'entrée d'un bois, située à 500 mètres de la ferme de Pocancy.

C'est à l'entrée même de ce bois, que se trouve le Dolmen, à gauche du chemin.

En toute saison, les voitures peuvent aller jusqu'à la ferme de Pocancy, qui n'est qu'à 400 mètres du Dolmen.

L'itinéraire total mesure environ 3 kilomètres.

B. *En partant de l'Eglise de Janville.* — On vient d'indiquer ci-dessus l'itinéraire à suivre, en partant de la Mairie.

C. *Troisième itinéraire.* — Il est un autre itinéraire plus court pour se rendre au Dolmen, en partant de la Mairie. Il suffit de prendre le sentier qui longe la Mairie à droite, et qui s'engage parmi

les rochers très pittoresques. Le trajet est charmant. Le sentier aboutit sur le chemin des Plaquières, à 100 mètres au Nord du Dolmen, que l'on rejoint en prenant le chemin d'exploitation allant à la ferme de Pocancy. Un autre sentier, situé à 100 mètres au Sud de celui-ci, conduit également au Dolmen, en passant par une petite terrasse, d'où l'on a un point de vue superbe sur la vallée de la Juine et Etrechy. Il est recommandé de prendre un guide pour ce dernier itinéraire, car la promenade sous bois est assez compliquée et il serait très facile de se tromper de chemin (*Fig.* 2).

I. — Description du Dolmen.

Le Dolmen de Janville se compose de *neuf* piliers debout, un *tombé* en travers de l'entrée et d'une *table*, dont l'angle Nord-ouest est fracturé. Les piliers et la table constituent une très belle chambre, dont le grand axe est presque *Est-Ouest* (*Fig.* 3).

Tous les éléments sont en *Grès de Fontainebleau* et ont été pris sur place ou tout au moins à peu de distance de l'emplacement du monument, qui se trouve sur le sommet d'un affleurement très important de Grès de Fontainebleau, exploités pour faire des pavés. Il y a six piliers debouts à droite, deux debouts au fond et deux à gauche, dont un est tombé en travers de l'entrée. Une grande table forme la couverture du Mégalithe.

Nous allons décrire très rapidement ces divers éléments.

Coté droit. — I. d. — Le *premier pilier de droite* est un petit élément planté derrière le deuxième pilier et à demi enfoui dans les broussailles. Il mesure un mètre hors de terre, sur $0^{m}40$ dans son grand axe et $0^{m}20$ dans son petit axe. La partie supérieure est libre. Ce pilier n'a été signalé que par Mallet, qui lui donne par erreur une largeur de un mètre, mais qui le situe bien dans le prolongement de la ligne des piliers de droite.

II. d. — Le *deuxième pilier de droite* est une dalle carrée verticale, légèrement inclinée en arrière du côté de la chambre; ce pilier présente sur sa face interne plusieurs fissures naturelles, les unes horizontales, les autres verticales. L'arête postérieure est biseautée à 45° et présente plusieurs reliefs ondulés.

Il mesure $1^{m}25$ de hauteur, $1^{m}10$ dans son grand axe, $0^{m}30$ dans son petit axe du côté de l'arête postérieure, et $0^{m}37$ dans son petit axe du côté du bord antérieur. Le bord supérieur est libre.

III. d. — Le *troisième pilier de droite* est un grand bloc rectangulaire, presque vertical, légèrement incliné en dedans, mesurant $1^{m}65$ de haut, $0^{m}95$ dans son grand axe, et $0^{m}30$ dans son petit axe.

La face interne est presque plane; elle ne présente que quelques

reliefs de délitements, surtout dans sa moitié postérieure. Ce pilier est chevauché dans sa partie antérieure par le pilier II, qui en est distant de 0^m20 environ. Le bord supérieur est libre.

IV. D. — Le *quatrième pilier de droite* est une grande dalle irrégulière plantée verticalement, ayant son bord antérieur presque vertical et rectiligne; le bord supérieur est d'équerre sur le bord antérieur. A sa partie la plus postérieure et en dedans, il supporte la table A sur une surface de 0^m15 de long, sur 0^m05 de large, et n'est recouvert par cette table que sur cette région d'appui. Le bord postérieur est irrégulièrement porté en arrière par trois pans arrondis à leurs points de jonction.

La face interne est plane dans sa moitié inférieure; elle offre quelques reliefs de délitement dans son tiers supérieur et postérieur. Le bord supérieur est taillé en arête réunie à la face interne par un plan incliné à 45° environ.

La hauteur au niveau du quart antérieur est de 1^m60; elle atteint 1^m65 vers le quart postérieur au niveau du point d'appui de la table A. Le grand axe mesure 1^m20 du niveau du sol; le petit axe qui mesure 0^m30 en avant, atteint 0^m35 en arrière.

V. D. — Le *cinquième pilier de droite* presque rectangulaire est vertical. Le bord antérieur épouse l'arête postérieure du pilier précédent. Le bord supérieur horizontal dans la plus grande partie de sa longueur, se selève en arrière pour donner appui à la table A sur quelques centimètres carrés de son biseau postérieur. Sauf une petite partie de l'angle antérieur, tout le reste du bord supérieur, est recouvert par la table.

Le bord postérieur est vertical.

La face interne présente un double plan incliné, avec arête médiane selon la diagonale d'arrière en avant et de haut en bas; elle montre de nombreuses cassures de délitements de la roche orientés dans toutes les directions.

Le cinquième pilier de droite mesure 1^m55 de hauteur moyenne, pour 1^m25 dans son grand axe et 0^m30 dans son petit axe.

VI. D. — Le *sixième pilier de droite*, assez régulièrement rectangulaire, est légèrement incliné en dedans.

Le bord antérieur est vertical avec son angle supérieur arrondi naturellement. Le bord supérieur est rectiligne et horizontal, porte sur toute la longueur de son arête externe, le fragment A 1, détaché de l'angle Nord-ouest de la table A; mais la table A n'a pas de contact avec le bord supérieur du sixième pilier et ne le recouvre en aucun point.

Le bord postérieur n'est visible que dans son quart supérieur; le reste de ce bord, ainsi que le tiers postérieur de la face interne sont cachés par le pilier droit du fond du dolmen.

Ce pilier mesure 1m50 de hauteur, 1m40 dans son grand axe et environ 0m30 dans son petit axe.

Piliers du fond. — I. f. — Le *pilier de droite du fond* est un retrait d'environ 0m20 sur le pilier gauche du fond; il est rectangulaire et légèrement incliné en dedans. Le bord supérieur est rectiligne, avec des délitements du côté de la face interne. Le bord externe, rectiligne, s'appuie contre le pilier VI. Le bord interne plus irrégulier, touche le bord interne de l'autre pilier du fond. La face interne présente un ensemble de délitements gréseux superposés et dirigés de bas en haut et de dedans en dehors. Ce pilier ne monte pas jusqu'à la table A, mais est surmonté d'un bloc de grès qui complète la fermeture du fond. La table A ne recouvre que la moitié interne de ce pilier, et le fragment A 1 de la table ne le recouvre en aucun point. Le pilier de droite du fond mesure 1m10 de hauteur, 1m30 dans son grand axe, et 0m30 dans son petit axe, autant que l'on en peut juger pour cette dernière dimension.

II. f. — Le *deuxième pilier du fond* est un gros élément, incliné en avant de 150°, à bord supérieur bilobé avec rainure verticale, ne supportant pas la table A. Le bord interne plus large en haut qu'en bas, touche et recouvre en partie le bord interne du pilier de droite du fond.

Le bord externe, bombé en haut, s'appuie sur le pilier de gauche II g.

Ce pilier mesure 1m50 de hauteur, 1m25 dans son grand axe supérieur, 1m10 dans son grand axe au niveau du sol, et environ 0m35 dans son petit axe.

Coté gauche. — I. g. — Le *premier pilier de gauche* est une dalle rectangulaire, presque régulière, abattue actuellement en travers de l'entrée du Dolmen. La face interne est en dessous ; la face externe est presque plane et se trouve en dessus. Ce pilier s'appuie par son bord supérieur sur le deuxième pilier de droite, auquel il semblait faire vis-à-vis dans l'architectonique primitive du monument.

Alors qu'il était incliné à 45° il y a deux ans, nous avons constaté, à notre dernière visite, qu'il était tombé presque à plat sur le sol.

Ce pilier mesure 1m40 de hauteur, 1m10 à son grand axe, près de la base, 1m05 à son arête supérieure, et 0m30 dans son petit axe.

II. g. — Le *deuxième pilier de gauche* est une superbe dalle de grès rectangulaire, légèrement inclinée en dedans Le bord supérieur est diagonalement taillé en arète, sur deux points de laquelle s'appuie la table A. Le premier point d'appui est situé vers le tiers antérieur, sur une longueur de 0m30 ; le deuxième point d'appui se trouve sur l'angle interne de la terminaison postérieure de l'arète du pilier ; il mesure 0m50 de long.

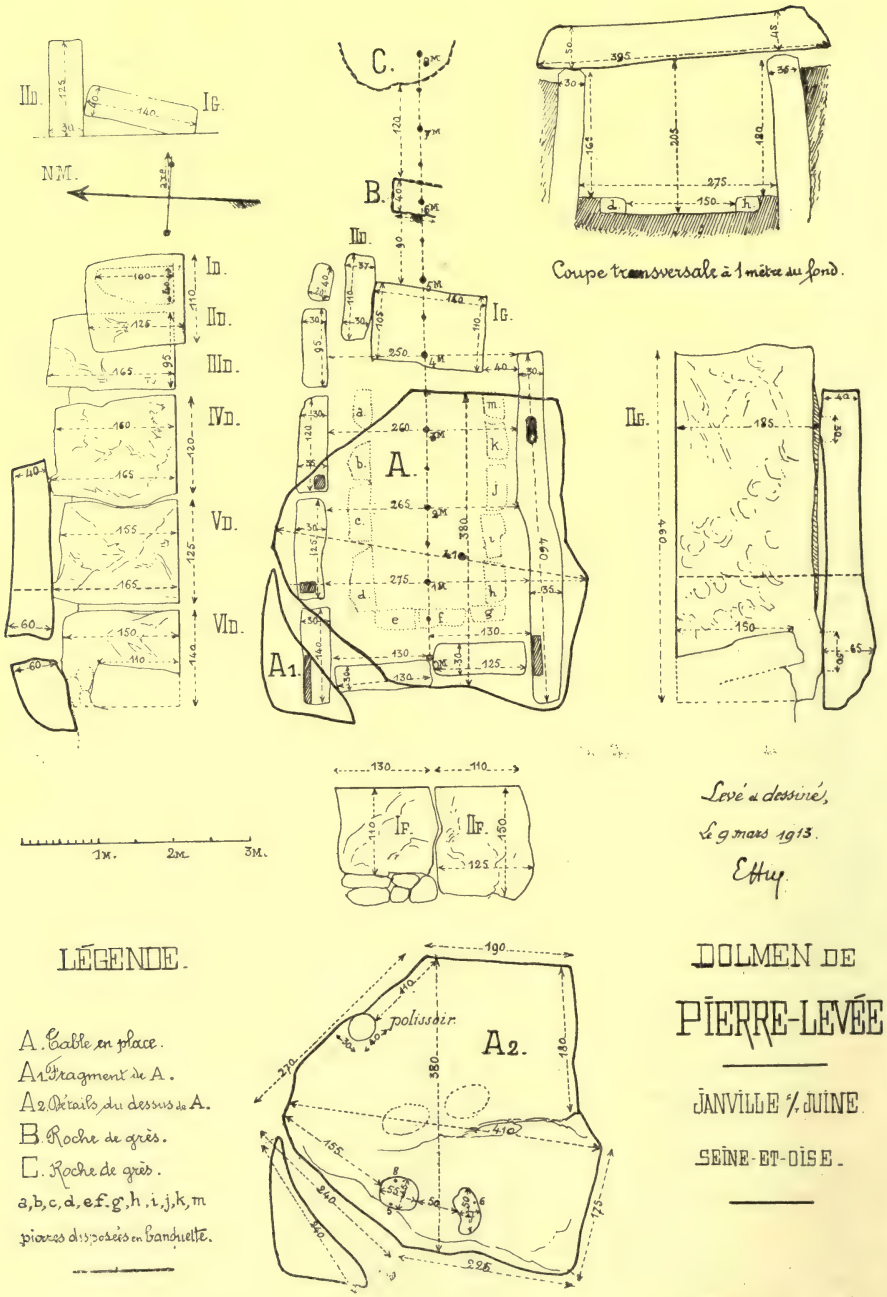

Fig. 3. — PLAN du Dolmen de *Pierre-Levée*, Commune de Janville-sur-Juine.

Le bord antérieur est vertical et présente un renflement en avant, vers son tiers supérieur.

La face interne est cachée en arrière par inclinaison du pilier gauche du fond. Elle présente en bas et en avant une dépression inclinée à 30° en arrière, surmontée d'un renflement parallèle peu accentué, se conjuguant avec un relief vertical situé vers le milieu de cette face.

En arrière de ce relief est creusée une vaste dépression naturelle légèrement inclinée en arrière, présentant plusieurs anfractuosités cupuliformes alignées selon le grand axe de cette dépression. Plusieurs autres dépressions arrondies, séparées par des renflements émoussés constituent la région postérieure et supérieure de cette face interne, tandis que sur le tiers antérieur on voit sept zébrures peu profondes, plus ou moins horizontales.

Toutes ces dépressions et ces reliefs me paraissent naturels.

Quelques mousses à la base et des lichens sur toute la pierre.

Ce pilier mesure $1^{m}85$ de hauteur maximum au niveau des points d'appui de la table. Le grand axe mesure $4^{m}60$, et le petit axe varie de $0^{m}30$ à $0^{m}35$.

Table. — A. La *table A* est une énorme dalle polygonale irrégulière, dont le bord Est est rectiligne et forme linteau ; il mesure $1^{m}90$ de long, sur une épaisseur de $0^{m}40$ environ. Le bord Nord-est est également rectiligne et mesure $2^{m}70$, depuis l'angle du bord Est jusqu'au point où la table s'est rupturée dans sa partie Ouest. Cette rupture qui mesure $2^{m}40$ de long, constitue actuellement le bord Nord-ouest du polygone. Le bord Ouest-est irrégulier et participe à la formation d'une sorte de pointe située vers le milieu du bord Sud.

Les dimensions de cette table sont les suivantes : Axe Ouest-est maximum $3^{m}80$; axe Nord sud $4^{m}10$. L'épaisseur maximum de la table se trouve dans la partie Ouest et atteint $0^{m}65$ environ.

La face inférieure de la tahle présente quelques craquelures, des délitements, sur une surface presque plane.

La face supérieure présente : 1° une Cuvette de Polissage, mesurant $0^{m}40$ de long sur $0^{m}30$ de large et de $0^{m}02$ de profondeur, située sur le bord et vers le milieu de la ligne Nord est ; 2° deux surfaces elliptiques, mal délimitées, peu profondes, situées vers le tiers Ouest de la table, le long d'une longue fissure à direction N.-o.-S.-e. Toute cette partie de la table est si totalement surchargée de mousses et de terreau qu'il n'a pas été possible, même après nettoyage, d'y reconnaître les cuvettes et les rainures de polissage, dont ont parlé les auteurs, soit par description, soit par des dessins, et nous indiquons par un pointillé des plus dubitatifs ce que nous avons cru correspondre à ces descriptions.

3° Presque au sommet du plan incliné formant le bord Ouest de la table existent deux excavations assez profondes, à bords presque à pic, dans lesquelles nous n'avons trouvé aucune trace de taille intentionnelle ou d'adaptation, qu'il est indispensable de constater pour être en droit de classer une excavation dans la catégorie des Bassins (*Fig.* 3).

La cavité située la plus au Nord est rectangulaire, aux angles arrondis avec son grand axe presque Nord-sud ; elle mesure 0^m55 dans son grand axe, 0^m45 dans son petit axe, 0^m08 de profondeur sur son bord oriental, et 0^m05 sur son bord occidental.

La deuxième excavation est située à 0^m50 au Sud de la première et leurs grands axes sont presque perpendiculaires. Elle affecte la forme d'un haricot, et mesure 0^m50 dans son grand axe, 0^m27 dans son petit axe, et 0^m06 de profondeur le long du bord Sud de la dépression.

L'eau des pluies séjourne dans ces dépressions, qui sont actuellement abritées sous une luxuriante végétation.

Points d'appui. — La table A est soutenue par quatre points d'appui, qui sont : 1° sur l'extrémité Ouest du quatrième pilier de droite ; 2° sur l'extrémité Ouest du cinquième pilier de droite ; 3° sur une petite partie du quart antérieur de l'arête supérieure du deuxième pilier de gauche ; 4° sur l'angle interne de la partie terminale du bord supérieur du même pilier.

Tous ces points d'appui sont indiqués sur le plan du Dolmen (*Fig.* 3), par des haches à quadrillage très serré.

A^1. — Le fragment rocheux que j'ai marqué A^1, n'est pas une table du Dolmen, mais un fragment de la table A, qui s'est détaché de l'angle Nord-ouest de cette table, et qui est resté sur place. Il repose par son bord inférieur sur le sol environnant le monument et par sa face inférieure sur une partie de l'arête extérieure du bord supérieur du sixième pilier de droite. La partie fracturée mesure 2^m30 de long, sur une épaisseur d'environ 0^m60, et un mètredelargeur.

Banquette intérieure. — Les pierres, marquées en pointillé sur le plan (*Fig.* 3) et désignées sous les lettres *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, *i*, *j*, *k* et *m*, constituent une Banquette, aménagée à l'intérieur du monument pour favoriser le repos des visiteurs. On se rendra compte de leur disposition sur le croquis de la *coupe transversale* du plan. Ce sont des blocs de calcaire, de dimensions moyennes, empruntés au murger voisin, dit-on, et qui ont été disposés parallèlement aux parois intérieures du mégalithe, dans le but que nous indiquons, et non, ainsi que le prétend Mallet, comme dispositif funéraire de la Sépulture primitive. Nous avons du reste appris à Janville que cet aménagement est *récent*.

Dimensions de la Chambre. — En se reportant au plan du Dolmen, on constate que la partie couverte de la chambre mesure 3m60 de longueur, et que le deuxième pilier de droite s'avance jusqu'à 5m20 du fond du Dolmen. Nous ne parlerons pas de l'avancée problématique du premier pilier de gauche, puisque rien de positif ne nous fixe sur sa position et que nous tenons surtout à éviter les erreurs d'interprétation.

Les largeurs, mesurées au niveau du sol, sont de 2m60 au fond ; de 2m75 à un mètre du fond ; de 2m65 à 2 mètres du fond ; de 2m60 à 3 mètres du fond et de 2m50 à 4 mètres du fond.

La hauteur mesurée selon le grand axe est de 2m05, à 1m75 du fond, et de 1m70 à l'entrée.

Bloc de Grès B du plan. — A 0m80 à l'est du premier pilier de gauche, tombé en travers de l'entrée, et à 6 mètres du fond du dolmen, une grosse pierre B émerge du sol. Elle mesure 0m40 de large, 0m50 de long et une vingtaine de centimètres au-dessus du sol.

Cette roche serait la deuxième table dont parle M. A. de Mortillet et Delessard. Il n'y a pas lieu à confusion à ce sujet, car Delessard signale que notre premier pilier gauche, actuellement tombé devant l'entrée, était *debout* et qu'il participait à former la paroi Sud du Dolmen.

Donc le bloc B est bien celui dont parlent ces deux auteurs ; mais la présence d'autres blocs de grès naturels sur le plateau doit laisser cette affirmation en suspens jusqu'à ce que des fouilles nous aient fixé sur ce point.

Bloc de Grès C du plan. — Environ 1m20 plus à l'Est que le bloc B, nous avons une autre grosse roche de grès C, enfoncée dans le sol et pour laquelle les réserves faites au sujet du bloc B s'imposent d'autant plus que le sol, situé devant le Dolmen, entre le monument et le chemin de Pocancy, a été fortement exploité et surbaissé de près d'un mètre, nous rapprochant ainsi de l'affleurement des Grès de Fontainebleau exploités dans le voisinage.

Murger. — Le Murger, signalé par M. A. de Mortillet et Delessard, entoure la chambre du Dolmen, presque jusqu'au sommet des piliers de soutènement.

Il a disparu du côté de l'entrée du Dolmen, vraisemblablement au moment de l'exploitation dont parle Delessard, exploitation qui a conduit à la découverte du monument.

Provenance des différentes Pierres du Dolmen. — Les pierres du Dolmen proviennent des bancs de Grès de Fontainebleau, qui sont exploités à deux cents mètres de là et qui affleurent sur le plateau et sur les pentes de Janville.

Légendes. — Nous n'avons recueilli aucune légende relative à ce monument.

II. — Trouvailles. — En examinant les dires des auteurs que nous avons cités à l'Historique du monument, nous trouvons les indications suivantes : 1° Une *hache en pierre polie*, trouvée vers 1880, par un habitant du pays (A. de Mortillet).

2° Un *tranchet en silex*, des cendres, quelques pointes et des débris d'Ossements humains ; plus un fragment de meule à broyer le grain (Delessard).

3° Un *grattoir en silex*, auprès du Dolmen (*Bulletin de la Société d'Excursions scientifiques*).

Il était du plus grand intérêt de savoir ce qu'étaient devenues ces trouvailles.

D'après les renseignements obtenus auprès de nos collègues de la région, les trouvailles devaient être aux Musées d'Etampes et de Corbeil.

M. le Dr de Saint-Périer, notre aimable collègue, conservateur du Musée d'Etampes, m'a déclaré, dans sa lettre du 10 mars 1914, n'avoir, au Musée, aucune pièce provenant du Dolmen de Janville-sur-Juine. Le Musée Saint-Jean de Corbeil, que j'ai pu visiter en détail, grâce à l'amabilité de MM. H. Jarry et Creuzet, ne possède aucune pièce provenant du Dolmen de Pierre-Levée.

Je n'ai trouvé à ce Musée que les pièces suivantes, se rapportant à la région :

1° Un beau dessin de *Pierre Levée*, avec dédicace, de M. A. L. Clément.

2° Dans une vitrine, contenant les Collections offertes par de Souancé et Delessard, de Lardy, j'ai trouvé : une *Photographie* du Dolmen ; « un fragment de boucle, en métal blanc, Sépulture de l'âge du bronze, Auvers-Saint-Georges.

« Une portion de *voûte crânienne*, Sépulture de l'Age du bronze, Auvers-Saint-Georges ».

« Une hache en bronze à bords droits, carrière de Pocancy ».

En résumé, toutes les pièces annoncées par les auteurs ont totalement disparu, aussi bien la hache trouvée par le paysan que les pièces trouvées par les préhistoriens locaux.

II. — Historique.

I. Vente d'un Monument Celtique *par M. et Mme Multzer O'Naghten à la Société Préhistorique Française.*

Le 30 septembre 1910.

Par devant Me S. Jeanniard, notaire à Lardy (Seine-et-Oise), enre-

gistré à La Ferté-Alais, le 7 *octobre 1910*, folio 37, case 9, reçu 25 centimes.

Signé : Musy.

M. Edouard Multzer O'Naghten, capitaine du génie en retraite, et Mme Suzanne-Georgina-Auguste Boyer, son épouse, ont vendu à la *Société Préhistorique Française*, représentée par Me Georges Courty :

« 1° Une parcelle de terrain, de forme rectangulaire, d'une contenance superficielle de cent quatre-vingt mètres, à prendre dans une pièce de plus grande étendue en nature de bois et de friche, sise au terroir de Janville-sur-Juine, lieu dit la Pierre Levée, pour tenir la partie vendue par devant au chemin sur une façade de neuf mètres, par derrière au surplus non vendu de la pièce de bois et friche, sur une largeur de neuf mètres, d'un côté, MM. Millouet et Regnault, sur une longueur de vingt mètres, et d'autre côté le surplus de la pièce, dont la dite parcelle est distraite aussi sur une longueur de vingt mètres.

« 2° Et le Monument mégalithique connu sous le nom de « Pierre Levée » se trouvant sur la parcelle de terrain comprise en la présente vente.

« Section A, n° 1592 partie et 1593 partie. »

« Origine de Propriété. — La parcelle de terrain et le monument celtique appartenant en propre à Mme Multzer O'Naghten, qui les a recueillis dans la succession de Mme Suzanne Boyer, sa tante, propriétaire, veuve de Me Charles-Gabriel-Hubert Guillier de Souancé, décédée à Lardy, le 17 juillet 1910, et de laquelle elle est légataire universelle aux termes du testament olographe de Mme de Souancé, en date de Lardy, du 10 novembre 1902, déposé aux minutes de Me Hocquet, notaire à Paris. Mme de Souancé était elle-même propriétaire des immeubles vendus présentement, par acquisition, à M. Benjamin Maleine, charron, demeurant à Bouray, et M. Ludovic Maleine, ouvrier charron, demeurant au même lieu, suivant procès-verbal d'adjudication dressé par Me Degommier, notaire à Lardy, le 23 mai 1880. »

J'attire l'attention sur les origines, officielles, de Propriété, qui remettent au point les erreurs que l'on trouve dans les notes suivantes.

II. — A. de Mortillet [*Revue de l'Ecole d'Anthropologie*, 1895. — Compte-rendu de l'Excursion du dimanche 21 juillet 1895, page 364-365]. — « *Dolmen de Pierre Levée*. — Ce monument est situé à environ 300 mètres au nord de la Ferme de Pocancy, et à peu près à égale distance à l'ouest de la Tour de Janville. L'endroit porte le nom de *Champtier de la Pierre Levée*. Il fait partie de la commune d'Auvers-Saint-Georges, et non de celles de Lardy ou de Bouray, comme on l'a parfois indiqué.

Onze pierres : neuf supports et deux tables composent le Dolmen. Elles forment une chambre assez régulière, exactement orientée de l'Est à l'Ouest et précédée à l'Est d'un Vestibule (*Fig.* 54). La longueur inté-

rieure du Monument est de $4^{m}70$. La chambre proprement dite a les dimensions suivantes : $3^{m}70$ de longueur, $2^{m}65$ de largeur à sa base et au fond, et $2^{m}40$ de largeur dans le bas vers l'entrée ; dans le haut elle n'a que $2^{m}18$ de largeur, les parois latérales étant légèrement inclinés à l'intérieur; sa hauteur est de $1^{m}87$ au fond et $1^{m}72$ à l'entrée. Une forte dalle de $4^{m}10$ de longueur, $3^{m}20$ de largeur et $0^{m}50$ en moyenne d'épaisseur, la recouvre presque complètement, sa paroi Sud comprend quatre supports, la paroi du fond deux et la paroi du Nord un seul.

Le vestibule, large de $1^{m}40$, était formé par deux supports, dont l'un, celui du côté Nord, est venu en tombant buter contre l'autre. Il était recouvert d'une seconde table, renversée depuis longtemps, qui git actuellement à terre en avant du Monument.

La Pierre Levée, entièrement composée de dalles en grès, est encore en partie engagée dans un murger de pierrailles calcaires, qui formait jadis un vaste Tumulus, couvrant complètement le monument. On l'a mise à découvert vers 1860, en enlevant des pierres pour la construction d'un chemin voisin. Depuis lors, elle a été fouillée à diverses reprises. Vers 1865, les cultivateurs qui se mettaient à l'abri dans la chambre, voulant la rendre plus habitable, en baissèrent le sol. En exécutant ce travail, ils trouvèrent les squelettes d'une dizaine d'individus, reposant sur un lit de cailloux ronds ; mais ils ne firent aucune attention aux objets d'industrie et dispersèrent le tout dans les champs. Plus tard, en 1880, de nouvelles fouilles furent faites par un habitant du pays, qui y recueillit une hache en pierre polie. M. de Souancé, possesseur actuel de la hache, se rendit à cette époque acquéreur du Dolmen, dans lequel il entreprit à son tour des recherches. Il ne rencontra que quelques débris d'ossements humains, un petit tranchet en silex et un fragment de grès, portant sur une de ses faces une cavité hémisphérique d'un beau poli, ayant environ une trentaine de centimètres de diamètre. M. Delessard, auquel nous devons ces renseignements, croit que c'est un morceau de meule à broyer le grain au moyen d'un pilon.

En examinant avec soin la face supérieure de la table, nous avons reconnu qu'elle a servi de Polissoir. On remarque, à l'extrémité Ouest, une sorte de bassin arrondi, où l'eau peut séjourner, et tout autour des traces bien reconnaissables, quoique un peu effacées, de cuvettes et de rainures (*Fig.* 55) ».

La *Figure* 54 est intitulée « Plan du Dolmen de la Pierre-Levée, à Auvers-Saint-Georges (Seine-et-Oise). Echelle 1/138 ».

La *Figure* 55 est intitulée « Table du Dolmen de Pierre Levée. A, face supérieure de la table; B, fragment de la Table A; P, P, P., Bassins et Cuvettes » (Dessins de M. Allorge).

III. — Le Préhistorique en Seine-et-Oise. *Conférence faite à l'inauguration du Musée de la Société archéologique de Corbeil-Etampes*, le 13 juin 1898 ; par M. Er. Delessard, Ingénieur des Arts et Manufactures. Paris, Alphonse Picard et fils, 1899. — 24 pp. 6 figures,

1 Pl. h. texte. Page 13 : *La Pierre Levée. Dolmen de Janville-sur-Juine*]. — « Ce monument, en très bon état de conservation, est situé à environ 300 mètres de la ferme de Pocancy. L'endroit porte sur le cadastre le nom de Champtier de la Pierre Levée. Ce Dolmen ne figurant pas sur la Carte générale des Dolmens de France, grande carte exposée au Musée de Saint-Germain, nous avons envoyé, en 1880, dessin et description à M. G. de Mortillet.

Le Dolmen se compose de onze pierres, neuf supports et deux tables. Elles forment une chambre assez régulière, exactement orientée de l'Est à l'Ouest, et précédée à l'Est d'un Vestibule. La paroi Sud est formée de deux pierres debout, et la paroi Nord de cinq. Le fond Ouest est formé de deux dalles : l'une est de dimensions moindre que l'autre, très peu enfoncée en terre et n'allant pas jusqu'à la couverture. Cette dalle paraît avoir servi de porte d'introduction.

La couverture se compose de deux dalles, dont une, côté Est, a été renversée il y a bien des années, et gît par terre en avant du monument. L'autre, la dalle principale, a $4^{m}10$ de longueur, $3^{m}60$ de largeur et en moyenne $0^{m}55$ d'épaisseur. Le poids de cette pierre peut être évalué à 16.000 kilogr. environ. La chambre devait avoir à peu près les dimensions suivantes : longueur $4^{m}30$; largeur en bas à l'entrée $2^{m}25$, au fond côté Est $2^{m}58$. Les supports formant les parois latérales sont légèrement inclinés à l'intérieur. La hauteur des piliers, constatée par les fouilles, est en moyenne de $2^{m}50$.

La Pierre Levée est entièrement construite en dalles de grès ; elle se trouve, du reste, au milieu d'une région parsemée de rochers de cette nature, et tout autour se trouvent des exploitations de carrières pour pavés. Elle a dû être complètement recouverte d'un murger de pierres calcaires, dont il reste encore une partie autour de la base. On l'a mise à découvert il y a, dit-on, une quarantaine d'années, en enlevant des pierres pour la construction d'un chemin vicinal. Vers 1860, les cultivateurs qui se mettaient à l'abri dans la chambre, voulant la rendre plus habitable, en baissèrent le sol. En faisant ce travail, ils trouvèrent les squelettes d'une douzaine d'individus, reposant sur un lit de cailloux ronds ; ils dispersèrent tout le contenu dans les champs. Il est fort probable que bien des objets intéressants ont été perdus pour la science.

Le Dolmen fut acheté en 1872 par M. de Souancé, dans le but de le soustraire à la destruction. Nous fîmes quelques temps après une fouille aussi profonde que possible. Nous ne trouvâmes que des cendres, un tranchet en silex, quelques pointes et des débris d'ossements humains. En avant se trouvait un fragment de grès, portant une fraction de cavité hémisphérique d'un très beau poli, ayant environ $0^{m}30$ de diamètre. Il y a tout lieu de croire que c'est un fragment de meule à broyer le grain, au moyen d'un pilon de la même matière.

En examinant avec soin la surface externe de la table, on remarque à l'extrémité Ouest, une sorte de bassin arrondi, où l'eau peut séjourner, dont le fond est complètement lisse, et tout autour des traces, bien reconnaissables quoique un peu effacées, de cuvettes et de rainures ou stries ».

IV. — *La Pierre Levée de Janville* (Seine-et-Oise) ; par Auguste Mallet. — *Revue Préhistorique*, 2e année, 1907, n° 3. — « En 1895, M. A. de Mortillet a signalé ce Dolmen dans son Cours à l'Ecole d'Anthropologie. On a placé ce Dolmen et à tort sur Bouray, sur Lardy et sur Auvers-Saint-Georges. Il est cadastré à la Mairie de Janville-sur-Juine, lieu dit la Pierre Levée, sous le nom de Mme veuve de Souancé, propriétaire à Lardy. Un sentier, à droite de la Mairie de Janville, conduit directement au Dolmen à travers une colline rocheuse des plus jolies. Il est situé sur le plateau, à 300 mètres de la ferme de Poquency, presque en bordure d'un chemin de terre. Un fouillis inextricable de ronces et de broussailles l'enveloppe, et ne permet pas de le voir dans son ensemble. Sa chambre s'ouvre à l'Est. Elle est orientée très exactement de l'Ouest à l'Est. Sa largeur intérieure, à l'entrée, est de $2^{m}11$, et, au fond, elle est de $2^{m}40$. Sa longueur intérieure, à partir de la dalle de recouvrement, est de $2^{m}97$. La hauteur des supports, au-dessus du sol, est de $1^{m}97$.

Les supports qui soutiennent la dalle, sont au nombre de six, de largeur et d'épaisseur inégales.

Support, à gauche, longueur totale, $3^{m}87$; épaisseur, $0^{m}25$;

1er Support du fond, longueur totale, $1^{m}05$; épaisseur, $0^{m}27$;

2e Support du fond, longueur totale, $1^{m}18$; épaisseur, $0^{m}40$;

1er Support de droite, dans le fond, longueur totale, $1^{m}60$; épaisseur $0^{m}30$;

2e Support de droite, dans le fond, longueur totale, $1^{m}15$; épaisseur, $0^{m}18$;

3e Support de droite, dans le fond, longueur totale, $1^{m}13$; épaisseur, $0^{m}21$.

Le blocage très dur de cailloux calcaires reliés par de l'argile, sur lequel reposaient les squelettes, était entouré d'une forme régulière en grès grossièrement taillés, de dimensions variables, et d'une hauteur moyenne de $0^{m}25$ au-dessus du blocage. Nous voyons à gauche cinq blocs de grès, trois au fond, et trois à droite, un quatrième a été enlevé ainsi que les blocs de l'entrée.

La dalle qui recouvre le Dolmen pèserait 16.000 kilogrammes d'après les calculs de M. Delessard. Elle est de forme irrégulière, plus large vers le fond. Epaisseur, $0^{m}45$; largeur, $2^{m}88$ et $3^{m}70$; longueur $3^{m}05$.

M. Delessard avait remarqué sur cette dalle des traces atténuées de polissage. M. A. de Mortillet confirme cette opinion.

Devant la chambre se trouvent trois supports. Le premier à droite est dans le prolongement des supports de la chambre. Il est resté dans sa position première. Sa hauteur est sensiblement celle des autres supports : sa largeur est de un mètre, et son épaisseur de $0^{m}21$. Sensiblement de même hauteur, et, s'appuyant contre lui, en le couvrant en partie, se voit un second support, d'une largeur de $1^{m}09$ sur une épaisseur de $0^{m}36$. Un troisième support, qui se trouvait primitivement à gauche, est venu s'abattre contre le second support et le caler. Sa largeur est de $1^{m}03$, son épaisseur de $0^{m}33$. Sa partie inférieure est

recouverte de terre provenant sans doute d'une fouille. La longueur de la partie visible est de $1^{m}45$. Le vestibule et la dalle d'entrée ont été détruits à une époque sans doute assez reculée.

La Pierre-Levée, dit M. Delessard, dont nous partageons complètement l'avis sur ce point, a dû être complètement couverte d'un murger de pierres calcaires, dont il reste encore une partie autour de la base. On l'a mise à découvert vers 1858, en enlevant des pierres pour la construction d'un chemin vicinal. Vers 1860, des cultivateurs, qui se mettaient à l'abri dans la Chambre, voulant la rendre plus habitable, en baissèrent le sol. En faisant ce travail, ils trouvèrent les squelettes d'une douzaine d'individus reposant sur un lit de cailloux ronds. Ils dispersèrent tout le contenu dans les champs. Il est fort probable que bien des objets intéressants ont été perdus pour la Science.

Le Dolmen fut acheté, en 1872, par M. de Souancé, dans le but de le soustraire à la destruction. Nous fîmes quelques temps après, une fouille aussi profonde que possible. Nous ne trouvâmes que des cendres, un tranchet en silex, quelques pointes, et des débris d'ossements humains. En avant se trouvait un fragment de grès portant une fraction de cavité hémisphérique, d'un très beau poli, ayant environ $0^{m}30$ de diamètre. Il y a tout lieu de croire que c'est un fragment de meule à broyer le grain au moyen d'un pilon de même matière ».

Ensuite, M. Mallet tend à attribuer cette sépulture à l'époque du bronze, sous le prétexte que l'on a trouvé à Auvers, un cimetière du bronze, dans lequel les squelettes étaient orientés Ouest-Est, encadrés d'un entourage de blocs de grès sur $1^{m}90$ de long, $0^{m}60$ à $0^{m}70$ de large et $0^{m}30$ de profondeur, et reposaient sur une aire de cailloux calcaires.

« Bien qu'aucun objet en bronze n'ait été récolté dans la chambre du Dolmen de Pierre Levée, par suite de sa violation, ou simplement parce qu'il n'y en avait pas, il y a entre le mode de sépulture individuelle de la vallée d'Auvers et celui de la sépulture collective de Janville, une telle analogie, que ces sépultures semblent marquer deux phrases d'une même période rituelle ».

Il nous suffit d'ajouter que Mallet n'a vu ni les unes ni les autres et qu'il tire des déductions de simples on-dits, de même qu'il a inventé, de toute pièce, l'histoire de l'entourage de pierres calcaires, que nous savons n'être qu'une Banquette !

V. — *Bulletin de la Société d'Excursions scientifiques*, Tome V, 1907-1908. L^e^ Excursion. Environs d'Etampes, 23 juin 1907.

Page 16. — « Un sentier nous conduit rapidement au Dolmen de *La Pierre Levée*, situé près de la ferme de Pocancy.

« Ce monument a été souvent désigné comme étant situé sur les territoires de Lardy ou de Bouray, mais c'est bien à Janville qu'il faut dorénavant l'attribuer.

« Ce Dolmen, bien conservé, est surtout remarquable par les blocs qui le composent. La table de recouvrement et les supports sont de grandes dimensions. Les supports du vestibule, choisis aussi rectangulaires que possible, feraient croire qu'ils ont été équarris intentionnellement; il n'en est rien. Au milieu de blocs de grès qui étaient accumulés sur cette colline, les préhistoriques n'avaient que l'embarras du choix et ils ont choisi les pierres qui s'adaptaient le mieux à la construction du monument.

« Situé sur le bord du plateau, ce Dolmen n'est pas appuyé sur le flanc de la Vallée comme un certain nombre d'autres Dolmens des environs de Paris; c'est pourquoi il avait été recouvert de pierres et de terre formant tumulus. La partie du fond, entourée d'arbres, est encore en partie protégée par les matériaux qui le recouvraient.

« C'est en 1860 que ce monument a été découvert, alors que l'on procédait à l'enlèvement des pierres qui composaient le tumulus, pour empierrer les chemins. Vers 1865 ou 1870, en brisant le sol de la chambre, pour en faire un abri, on découvrit une quinzaine de squelettes, reposant non sur des plaques de grès ou de calcaire, ainsi que cela a été constaté dans d'autres Dolmens, mais sur un lit de petits cailloux ronds, probablement apportés des berges de la Juine.

« En 1880, un paysan trouva une hache polie et un grattoir en silex auprès du Dolmen, tout cela suffit pour bien indiquer que nous sommes en présence d'un caveau funéraire.

« Composé de neuf supports et de deux dalles, la chambre mesure $3^{m}70$ de profondeur, $2^{m}65$ de largeur et $1^{m}85$ de hauteur. La table qui recouvre cette chambre mesure $4^{m}10$ sur $3^{m}20$ et $0^{m}50$ d'épaisseur.

« Le vestibule se composait de deux supports, présentant cette particularité, que, venant s'appuyer latéralement et en partie sur les supports de la chambre, ils faisaient saillie par rapport à ceux-ci. Cette disposition rétrécissait le vestibule, qui ne mesure que $1^{m}40$ de large. L'un des supports est renversé et la table qu'il supportait gît un peu en avant du Dolmen.

« Sur la grande table de recouvrement encore en place, on remarque une cuvette naturelle assez profonde, et à côté, des cuvettes et quelques rainures peu accentuées de polissage.

« Ce monument est certainement un des plus beaux types de Dolmen de la région des environs de Paris et, à ce titre, il mérite d'être conservé; avec un peu de frais, il serait possible de relever le support tombé.

« Nous croyons devoir signaler que la dalle de recouvrement, qui a servi de Polissoir, n'a pu être utilisée qu'antérieurement à l'édification du Dolmen, puisque celui-ci avait été recouvert de terre. »

« Cette note est accompagnée d'une Photographie intitulée : Dolmen de *La Pierre-Levée*, commune d'Auvers-Saint-Georges (Seine-et-Oise). Vue du côté de l'entrée; d'après une Photographie de M. A. de Mortillet. »

D'un plan du Dolmen par M. Paul Allorge; et d'un dessin de la table du Dolmen, du même auteur, montrant l'emplacement de

bassins et de traces de polissage.— Ces deux dessins furent publiés, en 1895, par M. A. de Mortillet dans la *Revue de l'Ecole d'Anthropologie*.

VI. — M. Paul de Mortillet, en 1911, dans l'*Homme Préhistorique*, a également publié le plan de M. Allorge.

[*L'Homme Préhistorique*, 9e année, n° 3, Mars 1911, p. 71. Paul de MORTILLET. — Les *Allées couvertes de Seine-et-Oise* ; arrondissement d'Etampes, canton de La Ferté-Alais]. — « *Auvers-Saint-Georges*. — Le dolmen de Pierre-Levée est situé au champtier de ce nom, sur le territoire et au sommet de la colline qui domine le hameau de Janville. L'entrée est orientée à l'Est et l'allée ou le vestibule qui précédait la chambre n'existe plus. La Chambre, bien conservée, mesure 3m70 de long, sur 2m40 de large, et 1m70 à 1m88 de haut. Deux supports forment le fond, un seul le côté Sud et quatre le côté Nord ; sur ces supports repose une forte table de grès, de 4m10 sur 3m30, et 0m50 en moyenne d'épaisseur. A la partie supérieure de cette table, on remarque trois cuvettes pour le polissage des haches et un certain nombre de fines rainures. Mise au jour vers 1860, le sol de la chambre fut creusé par les cultivateurs des environs, pour pouvoir se mettre à l'abri ; ils trouvèrent, dit-on, des ossements humains; mais les déblais et ce qu'ils contenaient furent jetés dans les champs. Les recherches faites plus tard firent découvrir une hache polie, un tranchet et un fragment de grès d'usage indéterminé.

« Ce monument est, depuis 1910, la propriété de la *Société Préhistorique Française* ».

Une figure accompagne cette note ; elle est intitulée « Plan du Dolmen de Janville (D'après Paul Allorge, 1895) ». La commune de Janville-sur-Juine date de 1889.

Nous ne parlerons pas des articles de journaux et autres publications relatives à ce dolmen, parce que toutes ces notes ne font que répéter, sans les citer bien entendu, les dires des auteurs, dont nous venons de publier les travaux.

M. Marcel BAUDOUIN. — Au nom de la S. P. F., et en l'absence de son Président, M. le Dr Atgier, président de la Commission des Mégalithes, sur la ligne de feu, je dois remercier notre dévoué collègue Ed. Hue, membre de cette Commission, d'avoir bien voulu prendre la peine de *décrire*, comme il convient, le *Dolmen de Janville*, propriété de la S. P. F.

J'ajoute que, d'après le plan qu'il nous en donne (qu'il faut rapprocher de ceux déjà publiés), l'Entrée de ce Monument est dirigée à 88° de la boussole, environ.

Dans ces conditions, puisque $88° = 52° L.s. + 15° D.m. + 21° D.p.$ ce Dolmen a son grand axe placé sur la *Ligne solaire* correspon

dant à la *Ligne solsticiale Nord-Lever* et son entrée au point solaire représentant le LEVER *du Soleil au Solstice d'Eté.*

La Déviation de la Méridienne, par suite du phénomène de la Précession des Equinoxes, étant ici de 21°, on peut dater, approximativement, cette sépulture de 5.000 av. J.-C.

Ce qui est tout à fait conforme à la théorie (1).

L'Homme de Mechta-Châteaudun (Algérie).

PAR

Gustave MERCIER (Constantine, Algérie).

La *Société Préhistorique Française*, dans sa séance du 23 octobre dernier, s'est livrée à une intéressante discussion sur le Crâne de Mechta-Châteaudun, d'où il résulte que le terme de race néanderthaloïde, proposé par MM. Bertholon, Debruge et moi-même, pour caractériser notre découverte, doit être rejeté comme impropre. Mais l'accord ne s'est pas fait, entre les membres de la Société, sur les caractères des Ossements qui lui étaient présentés. Alors que les uns, se basant sur les mutilations dentaires, les déformations crâniennes, etc., les classaient dans les Néolithiques, d'autres ont pensé, avec nous, qu'ils présentaient des caractères nettement paléolithiques. Notre savant confrère, M. Rutot (de Bruxelles), a cru pouvoir apporter des précisions plus grandes. Dans une étude insérée au *Bulletin* de février, il attribue la race de Mechta à l'*Aurignacien supérieur* et y voit une reproduction évoluée du type de Galley-Hill et de Combe-Capelle, identification contre laquelle s'élève notre collègue M. Fraipont, dans le *Bulletin* de mars. Enfin, M. le Dr Bertholon a lui-même expliqué (2) que, dans son esprit, l'homme de Mechta, tout en présentant certains caractères avec l'Homme de Néanderthal, en différait sur plus d'un point; et il a émis l'hypothèse d'un croisement entre ce dernier et la race de Tébessa-Redeyef, qui présente une finesse de l'ossature, susceptible d'atténuer les caractères néanderthaliens.

Les opinions les plus diverses, les plus opposées mêmes, ont donc été soutenues. Est-il néanmoins possible de dégager de ces études, à défaut d'une conclusion ferme, quelques considérations susceptibles de rallier les suffrages et de préparer les interprétations que, seules, pourront autoriser de nouvelles découvertes dans l'avenir ? Nous le

(1) Marcel BAUDOUIN. — *L'Orientation de Mégalithes funéraires et le Culte solaire à l'époque néolithique.* — Genève, 1912, in-8° [Voir p. 133].

(2) *Bulletin S.P.F.*, Par., *Janv.*, 1914, p. 46.

pensons ; mais, auparavant, il nous paraît indispensable d'attirer l'attention de la société sur le Crâne n° 2 de Mechta, dont l'examen

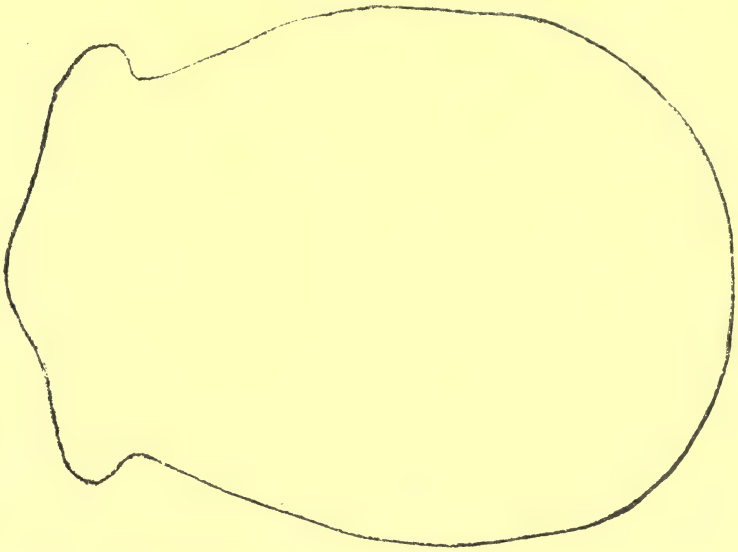

Fig. 1. — NORMA VERTICALIS : Circonférence du Crâne. — *Echelle* : 1/2 Grandeur.

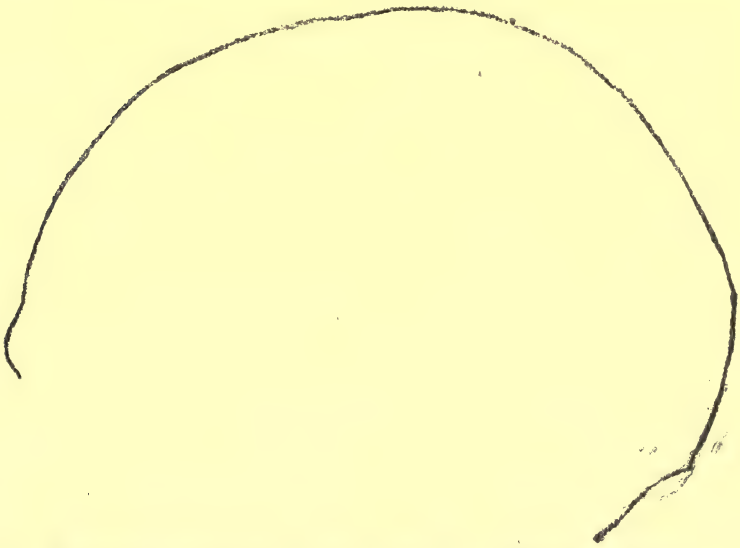

Fig. 2. — NORMA LATÉRALIS : PROFIL du Crâne. — *Echelle* : 1/2 Grandeur.

nous paraît indispensable, pour compléter les données fournies par le Crâne N° 1. Nous en donnons ci-joint, en grandeur réduite

(1/2 Gr.) (*Fig.* 1 et 2), les *Norma lateralis* et *verticalis*, ainsi que des reproductions de la mâchoire (1/3 Gr.) (*Fig.* 3 et 4). Ce crâne, qui figure à notre Collection, a été étudié par M. le Dr Bertholon, pour la *Société archéologique de Constantine* (1).

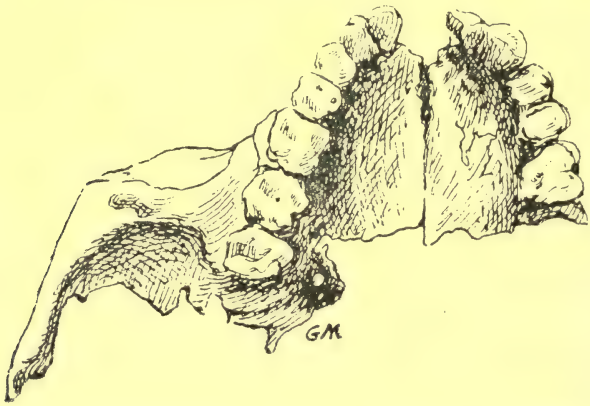

Fig. 3. — Les Maxillaires supérieurs. *Echelle* : 1/3 Grandeur.

Notre confrère donne les mesures suivantes :

Diamètre antéro-postérieur 192 ; diamètre transverse 141 ; frontal max. 118 ; frontal min. 99 ; indice céphalique (long. larg.) : 73,

Fig. 4. — Maxillaire inférieur. — *Echelle* : 1/2 Grandeur.

44 ; orbite largeur 42 ; orbite hauteur 35 ; nez largeur max. 30 ; nez hauteur 52 ; hauteur intermaxillaire 19 ; hauteur totale de la

(1) *Recueil de Constantine*, 1913.

face 86 ; hauteur faciale avec la mandibule 143 ; indice orbitaire 83.33 ; indice nasal 57,69 ; indice facial ophryo-alvéolaire 59.72 ; indice facial total 99.30 ; indice palatin 82.45 (*Fig.* 1 et 2).

Le front, tout en étant moins surbaissé que celui du Crâne de Mechta N° 1, présente ici encore une forme bien particulière. Il est très fuyant, et le bourrelet constitué par la glabelle et les arcs sourciliers, sans être aussi marqué que celui des Crânes paléolithiques d'Europe, est beaucoup plus développé que celui des indigènes contemporains. Il faut certainement écarter toute idée de mutilation ethnique, en ce qui concerne l'aplatissement du front. Comme le dit le Dr Bertholon, il suffit d'avoir manié les crânes souvent déformés des indigènes actuels, pour éviter sur ce point toute confusion. Le crâne qui nous occupe ne porte aucun indice de mutilation. Les os en sont épais et massifs, les insertions musculaires très puissantes.

On me permettra de rapprocher de ces caractères ceux d'un occipital que j'ai découvert à Mechta en 1907, et qui présente, avec une épaisseur inusité des os, une apophyse faisant saillie de plus d'un centimètre en forme de véritable crochet. Ce curieux fragment est actuellement déposé au Musée de Constantine ; j'en ai donné ailleurs des photographies (1). Les muscles qui prenaient leurs insertions autour de cette apophyse devaient présenter un volume vraiment extraordinaire.

Le Crâne de Mechta N° 2 nous paraît surtout remarquable par ses maxillaires, qui méritent un examen approfondi.

Le Maxillaire supérieur présente une usure complète des molaires, conséquence d'une alimentation végétarienne et herbacée. Les deux incisives médianes manquent ; et toute trace des alvéoles a disparu. Les deux incisives latérales, sans changer de place par cheminement, se sont néanmoins développées en profitant du vide créé par l'arrachement des incisives médianes. Les canines sont fortes et usées. Les deux prémolaires et les trois molaires de droite existent ; on ne retrouve à gauche que les deux prémolaires et une molaire ; les deux autres ont disparu avec un fragment du maxillaire (*Fig.* 3).

Le Maxillaire inférieur est, au contraire, complet. Les dents en sont un peu moins usées (*Fig.* 4). *Il ne porte trace que de deux incisives*, dont une est intacte ; l'autre manque, mais est représentée par son alvéole. Ces deux incisives, immédiatement voisines des canines, sont probablement les incisives latérales. Les *médianes ont totalement disparu, sans laisser de traces* ; et les latérales en arrivent à se toucher. Il paraît d'autant plus difficile de faire intervenir ici une

(1) *Recueil de la Société Archéologique de Constantine*, 1907.

migration des incisives latérales qu'elle aurait dû être partagée par les canines et les prémolaires, aucun interstice n'existant entre toutes ces dents, alors que d'autre part on ne peut constater sur le maxillaire supérieur aucune migration analogue. Les mêmes remarques s'appliquent exactement au Crâne de Mechta N° 1, dont les incisives supérieures ont été arrachées, sans provoquer la migration des dents voisines, alors que les incisives centrales inférieures ont disparu totalement, et que ce vide a été comblé par les dents voisines qui n'ont pas laissé entre elles le plus léger interstice.

Ces constatations deux fois répétées ne laissent pas d'être énigmatiques. Faut-il admettre que la Mutilation était pratiquée de très bonne heure sur la mandibule; à un âge beaucoup plus avancé sur le maxillaire supérieur ?

Faut-il aller plus loin encore et conclure que la mutilation pratiquée sur le sujet même à l'âge le plus tendre, dès la naissance de la seconde dentition, n'expliquerait pas une migration aussi étendue ? N'y aurait-il point là chez certains sujets un caractère acquis par l'hérédité, à la suite de mutilations pratiquées sur un très grand nombre de générations ? Le fait ne serait pas sans analogue dans l'histoire naturelle des animaux ni même dans celle de l'homme. Mais nous laissons à d'autres plus compétents le soin de conclure.

Nous voici donc en présence d'un second élément d'appréciation, qui vient apporter une confirmation singulière aux données du premier. Il nous reste maintenant à tenter l'interprétation de ces données.

Le terme de « race néanderthaloïde » pouvant prêter à confusion, ainsi que l'ont montré MM. Henri Martin, A. de Mortillet, Siffre et E. Hue, nous faisons d'autant moins de difficultés pour l'abandonner, que nous estimons qu'il faut se garder d'établir en pareille matière des rapprochements incomplets ou hasardés, *a fortiori* des parentés. Admettons donc que l'homme de Mechta n'ait rien de commun avec celui de Néanderthal, que l'épaisseur des os, un aplatissement du front, moins prononcé toutefois, une forte saillie de la glabelle et certains caractères spéciaux d'infériorité.

Faut-il en conclure, suivant l'hypothèse émise par le Dr Bertholon, qu'il est un résultat du croisement du type de Néanderthal avec celui aux os fins et graciles de Tébessa-Redeyef ? L'hypothèse nous paraît d'autant plus hasardée que rien ne prouve jusqu'ici l'extension en Afrique de la race Néanderthalienne ; d'autre part, l'Homme de Tébessa-Redeyef présente avec celui de Mechta, des caractères absolument dissemblables et qui le rapprocheraient plutôt, comme son industrie elle-même, des Néolithiques sahariens. Cette industrie

est évidemment postérieure à celle de Mechta ; comment dès lors ce dernier type pourrait-il provenir du croisement du type postérieur avec une race étrangère ?

Ces diverses hypothèses étant écartées, et la constatation une fois faite que le Crâne de Mechta diffère complètement des autres types crâniens dont nous possédons des moulages, on est bien obligé d'admettre, avec MM. Henri Martin et Hue, qu'il justifie un groupement spécial. La question est maintenant de savoir à quelle époque il convient de le faire remonter, et quelle a pu être son aire d'habitat.

Nous ne croyons pas qu'on puisse le rattacher au Néolithique, pour l'excellente raison que nous n'avons trouvé, dans le cube considérable des matériaux remués, et dans la profusion des outils de tout genre qui ont été recueillis, ni trace de poterie, ni trace d'outils quelconques, haches ou polissoirs, en pierre polie. Ce mobilier considérable est uniquement composé de silex grossiers de toutes les formes, de dimensions petites ou moyennes, et d'instruments en os. Ces derniers, pointes, couteaux, poignards, atteignent parfois des dimensions de $0^{m}15$ à $0^{m}20$. Ce mobilier est, évidemment, Paléolithique supérieur.

Des considérations sur une prétendue mentalité néolithique ne sauraient prévaloir contre ces constatations. Les mutilations dentaires, les seules qui soient réellement constatées, ont pu tout aussi bien être pratiquées vers la fin de l'époque Paléolithique. La mentalité de l'Homme de Mechta était d'ailleurs telle qu'il *n'enterrait pas ses morts* (1). La horde humaine vivait en plein air, à proximité d'une eau courante, et laissait entassés sur place tous ses déchets, débris de cuisine, restes d'animaux, ordures, ainsi que les cadavres humains, dont les vestiges ont été éparpillés soit par les bêtes, soit par l'action du temps ou des intempéries. Au cours d'une fouille récemment pratiquée au même endroit, j'ai encore recueilli un tibia et un fémur, repliés l'un sur l'autre, et à peu près intacts, alors que le pied et tout le reste du squelette manquaient complètement et n'ont pu être retrouvés. Je ne parle ici, bien entendu, que de l'homme de Mechta plus ancien, celui dont nous étudions les vestiges ; et j'ai indiqué ailleurs que l'escargotière avait servi, à une époque beaucoup plus récente et peut-être néolithique, de lieu d'inhumation à une autre race (2).

Est-il possible d'aller plus loin dans la voie des précisions, et d'affirmer, avec MM. Edmond Hue et Rutot, que la race de Mechta date de l'Aurignacien supérieur ?

(1) Voir, à ce sujet, l'art. de M. J. Leroy dans le *Bulletin* de la Société de février 1914.

(2) *Recueil de Constantine*, année 1907, p. 171 et année 1912, p. 287.

Mais nous ne pouvons accorder à ces dénominations elles-mêmes qu'une valeur toute relative ; elles sont bonnes sans doute, pour les contrées d'Europe qui ont fait l'objet de longues et patientes études ; elles ne peuvent être transposées d'un continent dans un autre que pour désigner un genre d'industrie et deviendraient dangereuses si elles avaient la prétention d'exprimer un synchronisme quelconque.

Les Préhistoriens d'Algérie ont déjà reconnu l'impossibilité où ils se trouvent de faire cadrer le Paléolithique supérieur d'Afrique avec les divisions établies pour les périodes correspondantes de France et d'Europe (1). M. Pallary ne distingue que deux industries bien marquées : l'une à l'Est de la Berbérie, l'autre à l'Ouest, et pour lesquelles il a proposé les dénominations respectives de Gétulienne et d'Ibéro-Maurusienne, cette dernière se retrouvant dans les stations Paléolithiques du Sud de l'Espagne.

L'homme de Mechta se rattache, dans cette classification, au Gétulien, qui lui-même embrasse l'immense période allant du Moustérien au Néolithique, et que d'autres auteurs ont appelés le Capsien à la suite des découvertes faites dans la région de Gafsa (2). Le moment peut paraître venu d'apporter, dans cette trop longue période, quelques subdivisions. Nous proposons de réserver le terme de Capsien à la partie plus récente du Gétulien, qui caractérise l'industrie de Gafsa-Redeyef, et à laquelle se rattachent les escargotières explorées par MM. Latapie et Debruge dans la région de Tébessa. L'industrie plus ancienne et les restes humains qui nous occupent porteraient naturellement le nom de Mechtien, qui caractériserait une race. Entre ces deux termes, peut-être avant ou après eux, les découvertes et les études futures permettront de reconstituer d'autres anneaux de la chaîne. On peut indiquer que l'industrie Mechtienne correspond, sans que ceci implique de synchronisme, à l'Aurignacien, et la Capsienne au Magdalénien.

Il est d'ailleurs évident que la concordance ainsi indiquée n'établit aucune similitude entre les races, aucune communauté entre les origines.

Dans les Hauts Plateaux de la province de Constantine, où les escargotières sont extrêmement nombreuses, un champ presque inépuisable est ouvert aux chercheurs. Souhaitons que leur activité vienne éclairer la solution des problèmes d'anthropologie que pose actuellement la Préhistoire Nord-Africaine.

(1) Cf. Pallary, *Instructions poar les recherches préhistoriques dans le Nord-ouest de l'Afrique*, p. 44 et 94. — Gsell. *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. I, p. 186.

(2) Cf. De Morgan, *les Premières civilisations*, p. 136.

Le Menhir de La Tonnelle (Saint-Hilaire-de-Riez, Vendée), Monument classé, a été détruit à la suite d'une Action humaine.

[*Démonstration scientifique*].

PAR M. LE Dr

Marcel BAUDOUIN (Vendée).

INTRODUCTION.

I. — PREMIÈRE ÉTUDE. — *a*) En 1907, j'ai publié un mémoire, détaillé (1), relatif à la DÉCOUVERTE, à l'ETUDE SCIENTIFIQUE et à la RESTAURATION, exécutée en septembre 1906, du Menhir de La Tonnelle, en Saint-Hilaire-de-Riez (Vendée) (2).

b) La Restauration ayant été jugée utile, ce Mégalithe constituant un *Repère chronologique* de premier ordre pour l'étude des modifications du rivage vendéen depuis l'époque mégalithique, je réussis, ultérieurement (1913-1914), à faire CLASSER, *comme* MONUMENT PRÉHISTORIQUE, ce rare et très intéressant Menhir (3).

c) J'avais obtenu déjà du *Touring-Club de France* (1909) la mise en place d'un POTEAU INDICATEUR, sur Route, pour signaler aux Touristes, fréquentant la *Corniche Vendéenne*, l'existence d'un but de promenade, en une région où il y a peu d'attractions pour les habitués des Stations balnéaires voisines (4).

II. — MENACE DE DESTRUCTION. — *a*) Mais, à une époque récente, fin 1913, le champ où se trouve le Mégalithe ayant *changé* cette

(1) Marcel BAUDOUIN. — *Découverte et Restauration du Menhir de La Tonnelle, à Saint-Hilaire-de-Riez (Vendée). Nouvelle preuve de la réunion de l'Ile d'Yeu au Continent à l'époque néolithique.* — A. F. A. S., Congrès de Reims, 1907. Paris, 1908, t. I, p. 279 ; t. II, p. 843-863, 5 *Fig.* — Tiré à part, Paris, 1908, in-8°, 21 p., 5 *Fig.*

(2) Relativement à la Bibliographie récente de ce Mégalithe, je dois citer ici la note suivante : *Ce qu'un Menhir apprend sur la Géographie* [*L'Illustration*, Paris, N° 3382, 21 décembre 1907, p. 420]. — Cette note est une brève analyse de mon travail de 1907.

(3) Ces dernières années, une *Carte postale* de ce menhir a été éditée à Nantes, avec une légende malheureusement des plus inexactes : « *Saint-Gilles-Croix-de-Vie* (au lieu de *Saint-Hilaire-de-Riez*). *Menhir de l'Epoque gallo-romaine* (au lieu de *Néolithique*), élevé dans un champ, près de Sion ». — Elle porte le N° 46 et montre le menhir, vu par son *Arête Nord-ouest* (et non par une face). La face *Sud-ouest* est à droite; et on voit nettement que, déjà, à l'époque où elle a été faite, le mégalithe penchait légèrement vers le *Sud-ouest* (*Fig.* 4).

En 1906, au contraire [Voir *Fig.* 3; II], il penchait du côté opposé, c'est-à-dire au *Nord-est*.

(4) Ce poteau est placé sur la route de Croix-de-Vie à Saint-Hilaire-de-Riez, à l'embranchement du *Chemin de traverse*, qui mène directement au Menhir (*Fig.* 1; *a*).

année là de *Propriétaire* par suite de la cession du terrain, je fus informé par un ami, cultivateur de la région, d'avoir à ouvrir l'œil, car il était dans les intentions du nouvel acquéreur du sol, racon-

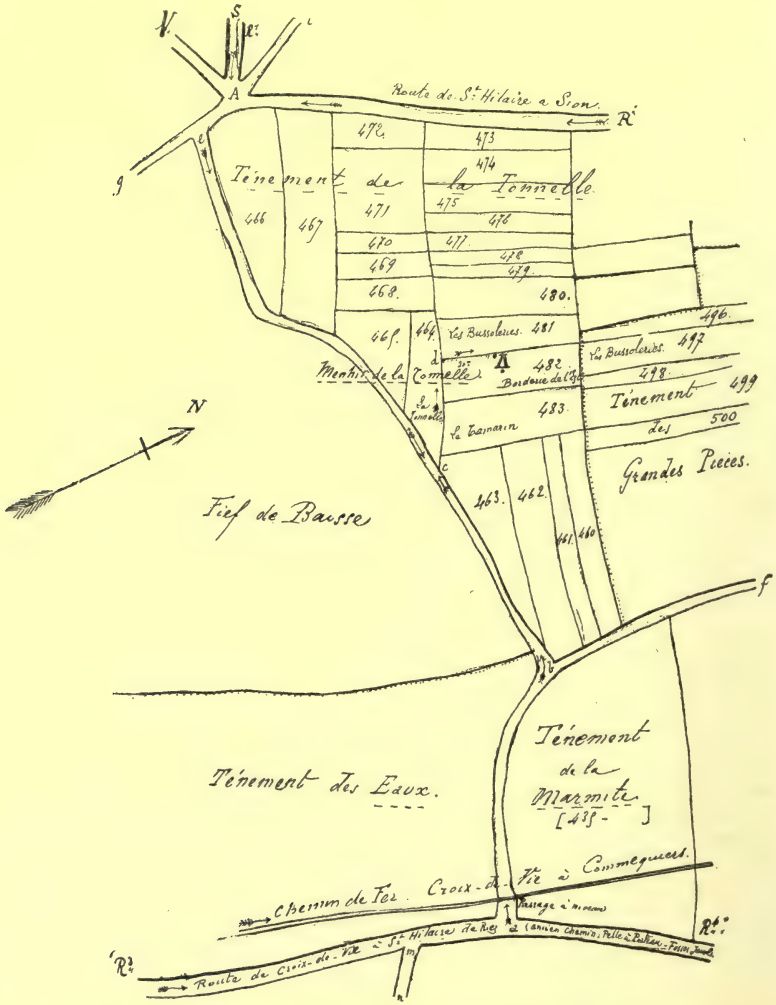

Fig. 1. — Situation CADASTRALE du MENHIR DE LA TONNELLE, Saint-Hilaire-de-Riez (Vendée). — Cadastre réduit de moitié : *Section F.* — *Echelle :* 1/5.000. *Légende :* R', R", *a, b, c, d, Voies d'accès* au Menhir par une Gare.

tait-on dans le pays (1), de DÉTRUIRE CE VESTIGE DES TEMPS PASSÉS, qui, pourtant, ne gênait en rien ni l'exploitation ni la culture de la

(1) *Deux Témoins* pourraient justifier cette affirmation.

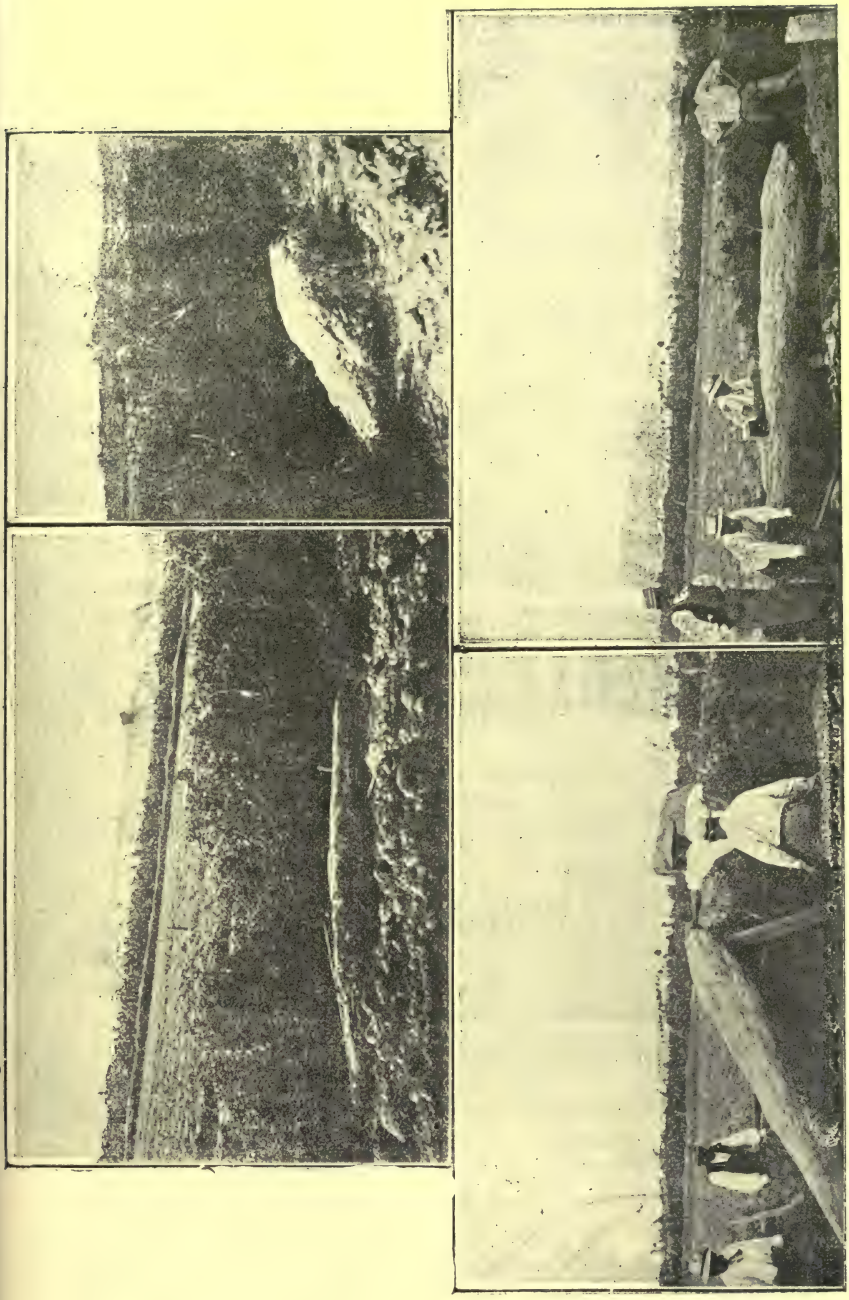

Fig. 2. — Etat primitif et Restauration du *Menhir de la Tonnelle*, à Saint-Hilaire-de-Riez, (V.). — Phot. prises à l'*Est* et au *S* au cours des Travaux, en 1903. — I, II, Le Menhir tombé, en 1906. — III, IV, Travaux de Restauration en 1906. [*Echelle* : 1/50 environ].

pièce de terre, le menhir se trouvant sur le bord même du fossé, sa limite à l'Ouest (1) (*Fig.* 1 et 2).

b) Immédiatement, je PRÉVINS mon excellent ami, M. le Maire de la Commune de Saint-Hilaire-de-Riez, de cette menace et le priai d'aviser le garde champêtre d'avoir à surveiller, à ce point de vue, les allées et venues et les actes du maître du sol.

c) Bien entendu, l'AUTORITÉ LOCALE NE S'ÉMUT EN RIEN *de mes avis* et se désintéressa totalement de la question, un menhir ne pouvant être, d'après une délibération même du Conseil municipal de cette

Fig. 3. — RESTAURATION du MENHIR DE LA TONNELLE, à Saint-Hilaire-de-Riez (V.), en 1906. — Phot. exécutées au cours des travaux (*Réduites*). — *Echelle* : 1/200.
Légende : I, *Redressement* du Menhir. — II, Le *Menhir redressé* (Vue SUD-EST) : Le menhir *penche* nettement du côté du NORD-EST (1906), et non pas au Sud-ouest. — III, Le *Menhir restauré* (Vue de la *Face* SUD-OUEST, à la fin du jour ; ombre portée à l'*Est*).

commune, d'*aucune utilité pratique* ! — Ce que l'on savait depuis longtemps déjà, n'est-il pas vrai ?

d) Je demandai alors le CLASSEMENT D'URGENCE : ce qui ne fut fait qu'après de multiples négociations (2), d'ailleurs.....

(1) Je crois bien que ce qui gênait surtout la propriétaire c'était la *visite* des *Touristes* ! — Aussi s'est-on contenté de *jeter à bas* le menhir, sans le fairesauter à la mine.

Mais cela est une *indication* formelle sur la *conduite à suivre*, en matière de PROTECTION ! On ne sauvera les Monuments, susceptibles d'être visités en pleins champs, que par une *Expropriation* et un *Achat*.

Avis au *Touring-Club de France*.

(2) Lors de cette demande de Classement, on n'a pas jugé, à propos, m'écrivait-on officiellement, « de recourir à l'*Expropriation*, puisque la Loi nouvelle (1913) permet le Classement sans l'autorisation du propriétaire et EMPÊCHE LA DESTRUCTION DES MONUMENTS ».

On va voir qu'au contraire le *Classement a activé la Destruction*.... — Or, cela ne se serait pas produit, si l'on avait, à temps, comme je l'avais demandé dès 1913, procédé à une *Expropriation*, d'office et en règle, motivée par la *menace* faite au début de 1913.

Le *refus de la Propriétaire* de céder le menhir à un prix raisonnable a été indiqué par une lettre du Préfet de la Vendée au Ministère. — Il y a eu aussi une *Décision du Conseil municipal* de Saint-Hilaire-de-Riez, qui n'a pas voulu consentir à poursuivre l'Expropriation, « le menhir n'ayant aucune valeur pratique... ».

La Propriétaire a été avisée d'ailleurs du Classement. — C'est une dame, veuve.

III. — DESTRUCTION. — *a*) Au début de l'année 1914, je fus informé, par un cultivateur du pays, que, comme je l'avais craint, et en exécution de la menace formulée en 1913, le MONUMENT AVAIT ÉTÉ DÉTRUIT, pendant l'hiver 1913-1914.

b) De suite, j'AVISAI mon ami, M. le Maire de Saint-Hilaire-de-

Fig. 4. — Le MENHIR DE LA TONNELLE, à Saint-Hilaire-de-Riez (V.). — Vue de l'*Arête Nord-ouest*. — *Echelle* : 1/20 environ.
Légende : K, Situation des *Blocs de Calage*, placés dans la Tranchée [*Fig.* 5 ; T]. — N. m., Nord *magnétique*. — 482, N° du Champ au Cadastre, Section F [Voir *Fig.* 1].

Riez et M. le Sous-Préfet des Sables-d'Olonne, puisqu'il s'agissait désormais d'un MONUMENT PRÉHISTORIQUE, qui venait d'être CLASSÉ !

c) Je prévins également le *Touring-Club de France*, qui promit de

faire les démarches voulues auprès des Autorités compétentes, à Paris.

d) J'informai, en outre, par lettre, la *Commission des Monuments préhistoriques* au Ministère des Beaux-Arts, en insistant sur les antécédents de cette affaire : le CLASSEMENT, D'OFFICE, grâce à la nouvelle Loi (1), vu la RÉSISTANCE de la *Commune* et de la PROPRIÉTAIRE; la MENACE, parvenue antérieurement à ma connaissance; etc.

I. — DOCUMENTS ADMINISTRATIFS. — PIÈCES OFFICIELLES.

En réponse à mes diverses interventions, j'ai reçu les lettres suivantes, que je crois utile — après avoir cité telle quelle la lettre d'avis (2) — de publier *in extenso*, pour que le lecteur soit très précisément renseigné sur l'efficacité de certaines de nos Lois récentes.

1° *Lettre d'Avis de l'acte commis.*

Saint-Hilaire-de-Riez, le 7 avril 1914,

« Je vien (*sic*) vous écrire ses (*sic*) quelques mots tout particulièrement pour vous faire connaîte (*sic*) que la Pierre de la Tonnelle est *tomber* (*sic*) par terre ; elle a eu *une grande pente* tout liver (*sic*).

Maintenant el et tomber (*sic*). On l'affirme pas; mais on pourrait presque dire que cela a été fait *expré* (*sic*)...

L'on en avait parlé ; et on croyait qu'on vous avait prévenu... »

LETTRE SIGNÉE.

Or, pour qui est bien renseigné sur la mentalité des cultivateurs de nos régions, une phrase comme celle-ci : « On ne l'affirme pas ; mais on pourrait presque dire que cela a été fait *exprès* », doit se traduire ainsi : « *Je suis certain que cela a été fait exprès* ! » — C'est le dicton normand : « Ce n'est point une année à pommes ; mais, pour des pommes, il y en a, cette année »... — Inutile de développer cet aphorisme, bien connu.

2° *Lettres des Autorités.*

MAIRIE DE SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ,
12 avril 1914.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 8 courant, j'ai l'honneur de vous informer que le Menhir de la Tonnelle *s'est renversé seul*, par suite de l'affaissement des terres, dû aux pluies continuelles que nous subissons dans la région.

J'estime que toute malveillance doit être écartée à ce sujet.

Veuillez, etc...

Signée : LE MAIRE.

(1) *Loi du 31 décembre 1913* (*Article 6*).

(2) J'ai, à dessein, respecté l'orthographe de la personne qui m'a renseigné.

SOUS-PRÉFECTURE DES SABLES-D'OLONNE,
15 avril 1914.

Mon cher Docteur et ami,

Vous avez bien voulu me faire connaître que le Menhir de la Tonnelle, de Saint-Hilaire-de-Riez venait d'être classé comme Monument préhistorique et qu'il avait été détruit tout récemment.

Or, de l'enquête à laquelle j'ai fait procéder ces jours derniers à Saint-Hilaire-de-Riez, il résulte que le Menhir de la Tonnelle *n'a point été détruit*, qu'il *s'est renversé* à la suite d'un affaissement du sol, occasionné par les pluies. Toute idée de malveillance *doit donc devoir être écartée*.

Veuillez, etc.

Signé : LE SOUS-PRÉFET.

Il est facile de voir, en comparant ces deux lettres, qui reproduisent les *mêmes idées*, dans les *mêmes termes*, que l'Enquêteur, dont parle M. le Sous-Préfet, s'est borné à prendre l'avis du Maire : ce dont on ne saurait lui faire d'ailleurs un reproche, car, évidemment, il ne pouvait faire cette enquête lui-même et aller examiner lui-même les lieux.... — Le malheur est que le Maire n'a été renseigné, sans doute, lui-même, que par le garde champêtre ou peut-être simplement par la propriétaire...

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE,
6 mai 1914.

Le Préfet de la Vendée
à M. le Sous-Sécrétaire d'Etat, des Beaux-Arts.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, en réponse à votre dépêche du 20 avril dernier, relative au Menhir de la Tonnelle, situé commune de Saint-Hilaire-de-Riez, que ce Monument mégalithique *n'a pas été détruit* ; il est seulement *renversé* sous l'affaissement des terres, dû aux pluies de cet hiver.

Je viens en conséquence... d'indiquer à la propriétaire qu'il lui est interdit d'y porter aucune atteinte, en conformité ds l'article 9 de la Loi du 31 décembre 1913.

Signé : LE PRÉFET.

C'est là la reproduction des lettres précédentes, bien entendu.

*
* *

Ainsi donc, officiellement parlant, un MENHIR RENVERSÉ N'EST PAS DÉTRUIT ! Or, chacun sait pourtant qu'un Menhir, *à terre*, n'a plus, SCIENTIFIQUEMENT parlant, qu'une valeur *très relative* et n'a plus, au point de vue TOURISTIQUE surtout, *aucun intérêt* .. — Concluons que l'Administration des Beaux-Arts n'est pas, en effet, tenu de savoir tout cela.... Mais le *Touring-Club de France* a, au contraire, parfaitement saisi la nuance, ainsi que le prouve la lettre suivante...

TOURING CLUB DE FRANCE,
10 avril 1914.

Monsieur et cher Délégué,

Par lettre en date du 8 courant, vous voulez bien nous faire connaître que le Menhir de la Tonnelle, situé à Saint-Hilaire-de-Riez (V.), *Monument classé*, *restauré*, et, d'autre part, signalé à l'attention des Touristes par un Poteau, placé par les soins de notre Association, vient d'être détruit.

Je m'empresse de vous remercier très vivement de cette communication et de vous faire savoir que nous avons signalé cet acte de vandalisme à l'Administration des Beaux-Arts.

Veuillez, etc.

Signé : LE SECRÉTAIRE DU COMITÉ.

A propos de ce fait, la *Démocratie vendéenne* (de La Roche-sur-Yon) a, d'ailleurs, publié l'entrefilet suivant :

SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ.

Un nouvel acte de Vandalisme. — Il existe, à La Tonnelle, de Saint-Hilaire-de-Riez, un Menhir très important, qui a été classé comme Monument préhistorique, vu son grand intérêt, en vertu des lois récemment votées. Or nous apprenons que ce monument, vieux souvenir de nos ancêtres, vient d'être détruit. Comme une pierre de ce volume ne se déplace pas seule, il faut en conclure qu'on y a un peu aidé... A quoi sert alors d'avoir des Lois, si elles ne protègent rien? On se rappelle qu'il y a quelques mois on démollissait, à Bazoges-en-Pareds, une Sépulture antique [appartenant à la *S. P. F.*]. On n'a pas pu retrouver les coupables. Jusqu'à quand cela va-t-il durer en Vendée ?

Voilà les DOCUMENTS OFFICIELS. — Voyons maintenant quelle est la Vérité, à l'aide des données que peut nous fournir la SCIENCE PRÉHISTORIQUE.

II. — ETUDE SCIENTIFIQUE DU MODE DE LA DESTRUCTION.

Etant donné la *menace*, faite en 1913 et la *lettre d'avis* du cultivateur que j'ai citée plus haut, malgré les conclusions de l'*Enquête administrative*, j'avais conservé de forts doutes sur la véritable *Cause* de la chute de ce Menhir, en raison surtout de ce fait que cette pierre avait été, en 1906, REDRESSÉE PAR MOI dans des conditions de SOLIDITÉ telles que la raison, invoquée par les autorités, ne pouvait pas avoir joué le rôle indiqué. — Je résolus d'en avoir le cœur net.

1° ETAT DES LIEUX (1914). — Aussi, dès mon retour en Vendée, au début de juillet 1914 — c'est-à-dire plus de cinq à six mois après

le prétendu accident (qu'on retienne bien ces dates !), — je me suis rendu sur les lieux, pour constater, *de visu*, *l'état actuel* des choses.

J'ai, en effet, trouvé le *Menhir*, TOMBÉ ; et je dois reconnaître qu'il n'a pas été *brisé* par la chute et qu'il est encore *intact* (*Fig.* 6), à peu près dans les mêmes conditions que, jadis, lorsque je l'ai découvert dans le Fossé voisin (*Fig.* 2). — Il sera donc possible, quand on le voudra, de le redresser et de le restaurer à nouveau : ce qui représentera une DOUBLE DÉPENSE, puisque l'Etat avait déjà fait les frais du premier redressement (1)...

2° ETAT ACTUEL DE LA PIERRE. — Mais voyons dans quelles conditions le Menhir se présente actuellement et s'il existe des *indices*, pouvant nous renseigner sur les causes de cette chute.

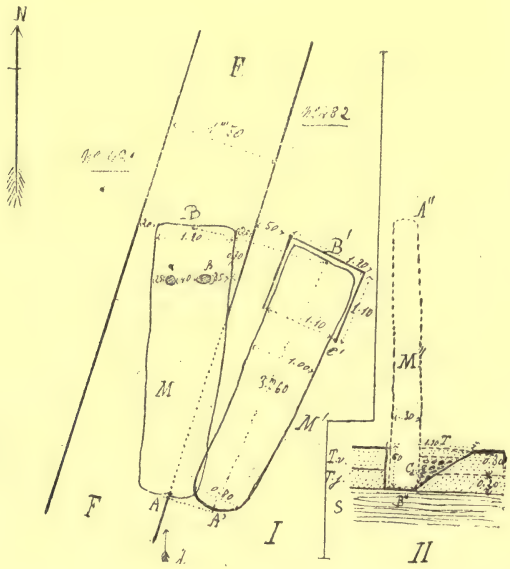

Fig. 5. — SITUATION du MENHIR, *tombé*, DE LA TONNELLE, commune de Saint-Hilaire-de-Riez (V.). — SCHÉMAS *destinés à montrer* COMMENT LE MENHIR AVAIT ÉTÉ CALÉ en 1906. — *Echelle* : 1/100 [d'après le *Cadastre* : Section F].

Légende. — I, MENHIR TOMBÉ *en place*. — F, Fossé ; — A M B, menhir en situation d'origine ; — A' M' B', Menhir *déplacé*, pour le Redressement. — II, MENHIR APRÈS LE REDRESSEMENT (A'' B'') : *Mode de Constitution du* CALAGE, au niveau de la base de la *Face Sud-ouest* ; — S, *Schiste à séricite* ; — Tj, terre jaune du sol ; — T. v., terre végétale ; — Ca, Cailloux de Quartz blanc, pour *Calages* ; — T, Tranchée en plan incliné, où fut placée la base B''.

La pierre est tombée aujourd'hui sur la face qui regardait le *Sud-ouest*, car son sommet est dans le fossé *Ouest*, touchant à la limite

(1) Fond de Mission Marcel Baudouin, antérieure à 1907.

du champ voisin (N° 481). Son grand axe fait, avec l'aiguille aimantée de la Boussole (1), un angle Ouest-Est, de 110° (2).

La base, restée dans le champ N° 482 (*Fig.* 6), au niveau du premier sillon de culture (en juillet 1914, la pièce était en *Blé, heureusement* non encore coupé), à son extrémité Est à 1m40 du fossé, et son extrémité Ouest à 0m80 seulement (au lieu de 0m50 (1907), par suite d'une déviation légère à l'Ouest, en tombant).

A. Sens de la Chute (Ouest). — Le Menhir est donc *tombé*, directement ou à peu près, dans la situation où il aurait dû choir, si on l'avait *attaqué* au niveau de la base de sa face *Sud-ouest*, en enlevant les *Blocs de Calage*, que, précisément, nous avions placés de ce côté, lors de la restauration — pour *prévenir* cette chute — (*Fig.* 5; II; Ca); dans la situation qu'il avait, sur le champ N° 482, avant le relèvement (*Fig.* 3; I; A' B').

Inclinaison de 1913. — Certes, en 1913, le Menhir *penchait bien du côté Ouest*, comme le rappelle la lettre du cultivateur cité. Mais, malheureusement, il existe une *Carte postale* de ce monument (*Fig.* 4), montrant que cette inclinaison n'était alors que *très légère*. Nous possédons une photographie, d'ailleurs exécutée par nous, à peine antérieure à 1913, d'après laquelle la pierre est encore *absolument verticale* !

B. Aspect des lieux. — 1° *Cavité à la base du côté Ouest.* — En examinant avec soin le sol, sous *la base* du Menhir, nous avons fait la constatation suivante.

Il existe, en ce point, non pas des *Terres refoulées* par l'action de la pierre, mais une véritable Cavité, *très nettement visible*, ne pouvant résulter que d'une « Ablation de Terre » à ce niveau. — Donc *quelqu'un a enlevé cette terre*, en *creusant* en ce point (3) !

(1) A l'occasion de cette détermination, nous avons fait deux constatations intéressantes.

1° Le Menhir, qui est en *Granite schisteux*, a fait dévier la boussole, orientée exactement au Nord, de 10°, quand nous nous en sommes *approché* en venant de l'Est; il a alors *attiré* vers lui (à l'Ouest) l'aiguille de 10°. — Il y a donc une quantité assez notable de *Fer* dans cette roche.

2° La Boussole, placée exactement au milieu de la pierre, donne une indication juste (contrôle avec une 2e boussole, placée loin du Menhir).

Par conséquent, il y a en ce point un balancement des influences magnétiques et mise en équilibre de l'aiguille.

D'où la conclusion : Quand on prendra l'orientation de telles pierres, avoir bien soin de se placer à *leur centre* (et non à une extrémité) ou assez loin de la pierre, pour éviter toute action du fer du granite sur l'aiguille.

(2) En 1907, avant le redressement, cet angle n'était que de 50° environ. — La pierre a donc *pivotée vers l'Ouest*, en tombant en 1914, de 60° (110° — 50° = 60°).

(3) Si le Menhir était tombé spontanément, il y aurait eu là des « Terres Refoulées », mais pas de « Trou » !

2° *Absence des Blocs de Calage.* — Qui plus est, ce trou correspond à la base de la *face Sud-ouest.* — Or c'est là que nous avions placé, en 1907, nos *blocs de calage*, comme le prouve la Figure [*Fig.* 5 ; II ; Ca] *publiée dès 1907* dans notre Mémoire. Et ces blocs de calage ne sont plus en place ! — *Donc quelqu'un les a enlevés.* — Sinon la pression de la terre les aurait simplement refoulés et déplacés sous le Menhir..., sans les faire disparaître complètement.

En 1907, nous avions écrit, prévoyant ce qui s'est produit : « On

Fig. 6. — Aspect actuel (1914) du MENHIR DE LA TONNELLE, TOMBÉ, après sa démolition. — Photographie de la ligne Sud. — *Echelle :* 1/40 environ.
Légende : N, Nord magnétique ; — M, MENHIR *tombé* ; — B, *Base* du Menhir ; — S, Sommet du Menhir ; — F, Fossé ; — A", TAS DE TERRE ENLEVÉE de la *base.* — — 431, 482, N^os^ des Champs [Voir *Fig.* 1].

cala le Menhir du côté du *Sud-ouest*, en mélangeant les Cailloux avec la Terre, de façon à avoir un *Béton* solide ; cette opération pourra être, dans l'avenir, un *Repère*, s'il y a destruction du monument ».

On voit que nous avions soupçonné alors ce qui devait arriver en 1914 !

3° *Tas de Terre rapportée au Nord.* — Or qu'est devenue la *Terre* enlevée de la *Cavité* ci-dessus ? — Il est facile de le savoir.

En effet, à 0^m^20 au Nord de la base de la pierre, sur le bord même du Fossé, il existait encore, au début de juillet 1914 (c'est-à-dire plus de *cinq mois* après l'acte commis, malgré les pluies du printemps !),

sur la terre végétale immaculée, un *Tas de Terre jaune*, avec petits *Cailloux de Quartz de filon*, bien isolé, et très net encore.

Il avait 0m40 Nord-sud et 0m50 Est-ouest, pour une hauteur au-dessus du sol naturel (c'est-à-dire de la terre végétale, *couverte d'herbes*) de 0m20.

J'ai photographié ce Tas, en place (*Fig.* 7; A¹), d'un volume de 0mc040 environ.

Or cette *Terre jaune à cailloux*, qui n'est nullement de la terre végétale du champ, mais un « béton artificiel », n'est pas autre chose que ce que nous avions mis, en 1907, à la base du Menhir du côté du Sud-ouest, pour le caler.

Cet amas de terre — ancien Béton — *a donc été apporté* là, *sur la Terre Végétale*; et, comme il n'a pas pu être pris dans le champ du

Fig. 7. — Photographie du TAS DE TERRE SPÉCIALE, extraite à la BASE [côté *Sud-ouest*] (*Fig.* 6; Aᵘ) du Menhir, pour en faciliter la Chute. — Ligne *Sud-ouest*.
Légende: M, Menhir *tombé*; — B, sa base, avec *dépôt* de terre; — A¹, TAS DE TERRE; — *t*, *Terre*; — *c*, *Cailloux*; — T, *Transport* de la terre; — F, Fossé; — T. R., TERRES REFOULÉES par la base B du Menhir M, en TOMBANT au Sud-Ouest — C, Chaintre du Champ N° 482, F.

Menhir, *cultivé en Blé* depuis l'automne 1913, puisque ce champ ne présente nulle part une *Cavité* quelconque (sauf sous la Base du Menhir), il provient, sûrement, de cette Cavité, d'autant plus que les *Cailloux de Quartz* (en *nombre inusité*) révèlent nettement l'origine *artificielle* de ce Béton, dû à un savant mélange, confectionné par nous, pour obtenir un bon *Ciment de calage*, en 1907.....

4° *Tas de Terre sur la Pierre*. — Qui plus est, en juillet 1914 (c'est-à-dire plus de 4 à 5 mois *après* la Chute !), nous avons encore trouvé,

en outre, un *Dépôt de Terre jaune* sur la *face zénithale de la Pierre* tombée, à $0^{m}80$ de la base.

Or cette Terre, forcément *apportée* après la chute, puisqu'elle est semblable à celle du Tas précédent, n'a pu venir là, grâce à une opération, terrestre.., *spontanée*...

Cet amas, de $0^{m}20$ de large et de $0^{m}40$ de long, est donc la preuve d'une autre *intervention humaine*. — Nous l'avons aussi photographié avec soin, pour qu'on ne puisse pas mettre en doute notre constatation précise (*Fig.* 7 ; B).

On pourrait objecter que cette terre a accompagné la base, mise à nu au Nord-est, lors du Renversement, et provient du sol, au niveau du côté Nord-est. — C'est impossible, puisque l'amas est à $0^{m}80$ de la base et que le Menhir n'avait été enfoui, en 1907, que sur une hauteur de $0^{m}50$!

Cet argument est décisif encore, sans parler de la qualité spéciale de cette terre.

Reconstitution des Faits. — En présence de ces constatations, le doute n'est pas permis un instant; et on peut affirmer, scientifiquement, qu'il y a eu une Intervention humaine *au niveau de la Base du Menhir*.

Ce ne peuvent donc être les *Pluies* qui, seules, l'ont fait chavirer...

D'ailleurs, en examinant le bord du fossé, qui aurait dû s'étaler sous l'influence des eaux et être grignoté par elles, il est facile de voir qu'il est resté *normal* et *à pic*. — Certes, autour de la base, il y a bien quelques centimètres cubes de *Terres refoulées* (*Fig.* 7 ; T. R.); mais ce Refoulement n'est que la *conséquence* de la chute (c'est la base du Menhir qui, en sortant de sa cavité, l'a produite), préparée à l'aide d'une manœuvre évidente, dont nous avons retrouvé, encore après 4 à 5 mois, les traces *matérielles*.

1° L'auteur de cet acte a donc, de façon raisonnée, enlevé la Terre *de la Base*, côté *Sud-ouest*, du Menhir, ainsi que les *Blocs de Calage*, démolissant ce que nous avions pris tant de peine à faire en 1907; *creusé un Trou* à ce niveau; puis placé la Terre enlevée dans un *Tas*, à $0^{m}20$ au Nord, où on la voyait encore en juillet 1914, — *se trahissant lui-même*, sans s'en douter....

Puis il n'a eu qu'à *attendre* la suite des événements ou à pousser du coude la pierre dressée, vers ce côté *Sud-ouest*. Celle-ci devait fatalement retourner dès lors au *fossé* d'où elle provenait, soit *spontanément* (ce qui est à la rigueur possible), soit plutôt après un *léger coup de pouce*.....

Plus tard, des enfants, gardiens de bestiaux, vinrent sans doute jouer sur le Menhir renversé et y placer un peu de la terre du Tas en question : d'où la deuxième constatation faite.

2° Si le Menhir s'était renversé *spontanément*, sous une influence quelconque, c'est du côté du *Nord-est* qu'il aurait dû tomber, puisque c'est de ce côté qu'il *penchait en 1907* [cela, de façon voulue par nous dès 1907, pour parer à l'avance, à une inclinaison ultérieure possible vers le fossé, précisément parce que nous supposions réalisable cette action des eaux (*Fig.* 5; II)].

Mais, s'il était tombé au cours de l'hiver 1914 de ce côté *Nord-est*, il aurait *abîmé* la culture en *Blé* de la propriétaire et gêné en 1915 l'exploitation du champ ! C'est pourquoi le Menhir a été assez intelligent pour choir, au Sud-ouest, dans le fossé, de façon à ne détruire aucun épi et à ne gêner ultérieurement personne. — Vraiment, voilà de l'intelligence dans la chute ; ou je ne m'y connais pas ! — Les Pluies et les *Menhirs* [Statues antiques du Dieu-Soleil] auraient-ils donc le respect de leurs Propriétaires actuels ?

Conclusions. — 1° *C. Scientifiques.* — *a*) La vérité est celle-ci : On a *dégarni la base de la pierre*, du côté du Sud-ouest, *pour la faire pencher fortement en 1914* du côté du Sud-ouest. Nous avons découvert des preuves, manifestes et matérielles, de cette manœuvre (*Cavité* ; *Terre apportée* ; disparition des *Blocs de Calage* de 1907).

b) Le Menhir s'est alors *forcément* — et *spontanément* — *incliné de plus en plus violemment vers le Sud-ouest.*

c) Et, à un moment donné, il a glissé, soit spontanément, soit plutôt à l'aide d'une très légère *poussée*, clandestine.

Quoiqu'il en soit, la première cause de la Chute est bien une Action humaine, *voulue* et *raisonnée* ; la suite n'est que la conséquence de ce premier acte, dont les preuves matérielles étaient encore des plus nettes en juillet 1914 et sautent aux yeux sur les Photographies, *documentaires*, que nous avons tenu à exécuter à cette époque, pour entraîner la conviction de tous.

2° *C. pratiques.* — La Morale de cette histoire... de brigands et la conclusion pratique de cette étude technique est que la Loi du 31 décembre 1913, *qui classe les Monuments*, malgré les Propriétaires, sera, dans la plupart des cas, inutile et même *funeste* aux Mégalithes de nos Champs, qu'elle engage à détruire, puisqu'il n'y a pas de sanction pratique, possible.

Le seul remède est, comme je le soutiens, l'Expropriation par l'Etat, et l'Achat, soit par l'Etat, soit par une *Société scientifique* compétente, reconnue d'utilité publique, en l'espèce la *Société Préhistorique Française* ou le *Touring Club de France*.

Pointes - Grattoirs - Retouchoirs Moustériennes du Sénonais.

PAR

Mademoiselle Augusta HURE (Sens, Yonne).

Le Sénonais n'est pas pauvre en Outils Moustériens, comme d'aucun l'ont prétendu. Il ne faut pas avoir étudié le terrain de la région pour affirmer une telle chose! Déjà, en 1888, Phil. Salmon et le Dr Fitasier disaient, dans l'*Yonne préhistorique*, « que le *Moustérien* est si commun que nous ne pourrions songer à citer ces gisements »! (1). De notre côté, s'il nous fallait donner l'exposé de toutes les trouvailles d'objets groupés ou isolés se rattachant à cette époque, il nous faudrait non pas une note, mais des quantités de notes.

Si jusqu'à présent, les outils moustériens sont rares dans des collections importantes de la région, c'est qu'on les recueille avec peu d'empressement. Des collections, constituées de nos jours avec soin et méthode, contiennent de nombreux et beaux spécimens des types de l'époque.

Nos découvertes surtout permettent de suivre l'évolution de cette industrie. Bientôt, nous l'espérons, dans un volume en préparation, nous pourrons en indiquer les principaux gisements et démontrer, par la *persistance* des instruments *Acheuléens*, que nombre d'entre eux se rattachent aux précédentes époques, alors que d'autres gisements nous indiquent le *pur Moustérien*; puis l'ère ou apparaissent des formes à influence *Aurignacienne*.

Le Moustérien Sénonais ne se montre pas seulement identique au Moustérien que l'on rencontre dans les alluvions, mais aussi voisin de celui des limons des cavernes. Aux temps troglodytiques, vivaient donc, en plein air, de nombreux chasseurs sur les plateaux!

Les instruments Moustériens, à l'exemple des instruments préhistoriques des époques antérieures et postérieures, furent prélevés sur les silex répandus en abondance sur nos plateaux et débités sur place; ils sont revêtus d'une patine blanche, ocre, grise ou bleutée selon la nature du silex, de la constitution des terres, ou bien que l'outil a été plus ou moins enfoui dans le sol. Si parfois certains outils *fraîchement* ramenés au jour n'*ont pas de patine*, ils présentent, outre leur technique et leur morphologie, un aspect qui permet généralement de les reconnaître.

(1) Voir aussi : Augusta Hure. — *Le Préhistorique Sénonais sur la rive gauche de l'Yonne*. Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne, 2e Semestre, 1908.

Les Moustériens étaient plus industrieux que leurs prédécesseurs; nous connaissons déjà pas mal de leurs instruments et la perfection de certaines formes. Longtemps ce matériel fut considéré comme peu varié.

Cependant, les recherches méthodiques s'accentuant davantage, cet outillage apparaît bien plus complet que nous le supposions! Il n'existe aucune raison de ne pas croire que des populations aient ajouté au matériel courant des outils que nous ne rencontrions pas partout, et qui répondaient aux besoins de la vie, aux conditions de la nature environnante.

Les éclats Moustériens revêtent souvent des factures très diverses. Parmi eux figure un nombre sérieux de types qui constituent le fond du caractère de l'industrie. L'exécution de leur taille est soignée, leur forme correcte, leur profil très fin; il fallait que l'ouvrier eut à sa disposition des outils spéciaux et une main exercée, pour exécuter les retouches que nous admirons sur les pointes et les racloirs.

Il est facile de comprendre devant l'ensemble des instruments retouchés que des outils étaient nécessaires pour les déterminer. Comment les Moustériens auraient-ils pu faire des *pressions*, s'ils n'avaient mis en œuvre le procédé employé plus tard par les Néolithiques?

Qu'employait-on en effet pour accomplir cette partie du travail, jusqu'à présent aucun outil à cet usage n'ayant été signalé? Nous possédons bien le *Grattoir*, qui dans des cas aurait pu y suppléer; mais sa rareté parfois, dans des gisements à retouches évoluées, vient éloigner l'idée que c'était là des pièces uniques destinées à cet emploi. Le *Retouchoir* Moustérien était donc à trouver!

Les lignes qui vont suivre ont pour but la description de pièces trouvées dans nos meilleures stations et dont la particularité de la *base* nous entraînerait à les considérer comme des *Grattoirs* ou des *Retouchoirs*.

Parmi les 60 que nous possédons, nous avons fait un choix, le plus judicieux possible, de manière à donner une description nette et intelligible.

En effet, examinant nos séries Moustériennes recueillies sur les plateaux, nous avons pu constater que beaucoup d'outils, surtout des *pointes* classiques, avaient été TRAVAILLÉES A LA BASE, dans le but d'une utilisation. Nous croyons que cette observation n'a fait jusqu'ici l'objet d'aucune remarque, et malgré nos recherches nous ne l'avons vu ni signalée, ni décrite. Nous même, pendant longtemps, nous n'avions apporté aucune attention à cette particularité, jusqu'au jour ou un de nos obligeants confrères, M. Paul Jumeau

(de Sens), arrêta notre pensée sur ce fait que par la suite nous avons étudié et que nous allons développer.

Parmi les véritables instruments Moustériens Sénonais, on peut citer comme dominante la Pointe, plus ou moins triangulaire, plus ou moins appointée, allongée ou étroite. Les unes épaisses sur les bords sont alors retouchées ; les plus minces ont généralement les bords coupants et l'ouvrier a obtenu le type désiré sans aucune retaille.

G. de Mortillet, ainsi que bien des auteurs, en parlant de la Pointe moustérienne, nous la décrivent dans ce sens que son extrémité inférieure présente le *plan de frappe* et le *conchoïde de percussion*, à l'état brut. Ce conchoïde se développe sur un côté non retaillé qu'offre la face d'éclatement toute lisse, sans aucune retouche. Sur l'autre face les bords sont plus ou moins retouchés sur les côtés et se terminent en pointe au sommet. *La base, ni retaillée, ni retouchée, représente généralement le plan de frappe ; ce qui la rend irrégulière* (1).

Dans d'autres cas, on a pu constater que certaines pointes n'ont plus de bulbe et que le pourtour inférieur est retaillé en Racloir, donnant à l'instrument l'aspect d'une *Pointe double*, parfois amydaloïde, à base arrondie, travaillée et fort mince.

A part les pointes que nous venons de citer, on peut désormais distinguer un autre type : celui de la Pointe classique, avec traces de travail à la base du bulbe de percussion, et dont nous allons proposer le nom de pointes *Grattoirs-retouchoirs*.

Pour plus de clarté, nous envoyons à la *Société Préhistorique Française*, quelques-uns de ces silex qui simplifieront pour les membres présents la description. D'autre part, nous reproduisons des pièces appartenant à cette catégorie et ayant la particularité que la ligne semi-circulaire du bulbe de percussion est devenue *Grattoir* ou *Retouchoir* (*Fig.* 1 et 2).

Les *Figures* 1 et 2 représentent deux de ces pointes, choisies parmi celles de moyenne taille. On peut voir sur le talon la netteté du travail égalisant l'arc presque semi-circulaire. Rien au premier abord ne les distingue des pointes ordinaires ; mais, une fois averti, cette particularité est aisément reconnaissable et vient donner à leur base un intérêt spécial.

Ce mode de faire rendait l'outil simultanément utilisable comme Pointe, comme Grattoir et comme Retouchoir. C'était là un bon instrument, puisque le travail s'adressait à la partie la plus robuste

(1) G. de Mortillet. — *La Préhistoire*, chap. V, p. 168. — Id. *Le Musée préhistorique.*

de la pièce. En le fabricant le Moustérien obéissait au désir d'obtenir un outil, destiné à une utilisation courante. Ce n'était pas encore dans certains cas un retouchoir bien établi, mais un retouchoir pouvant répondre à une même nécessité et possédant déjà les caractères que nous trouvons développés au retouchoir néolithique. Simplement tenu à la main, il pouvait constituer un solide outil; emmanché comme grattoir, on peut concevoir encore son utilité. Ne pourrait-on pas aussi affirmer devant ce double emploi, que les pointes moustériennes devaient ou ne devaient pas s'emmancher ?

Parmi ces pointes, il en est dont la base est machonnée, écaillée; d'autres fois les prélèvements du silex sont fins et délicats. En général ils sont moins habilement produits, que sur les véritables grat-

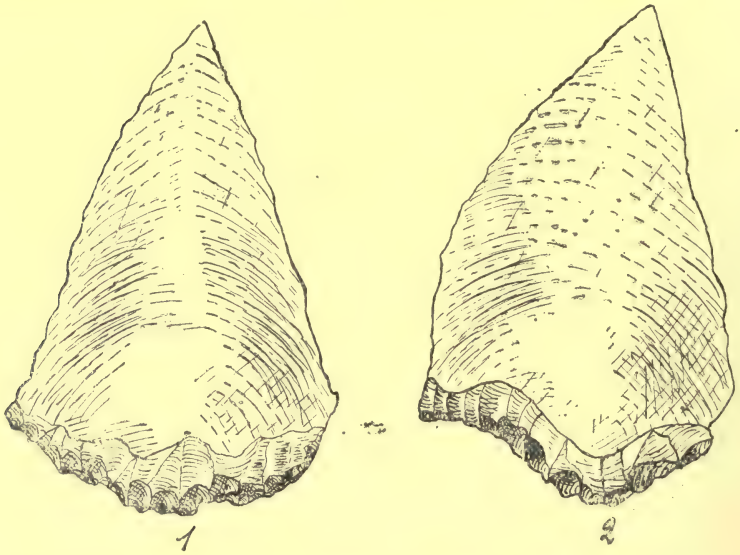

Fig. 1 et 2. — *Pointe moustérienne*, montrant le *Bulbe de Percussion* et la BASE de la pièce, RETOUCHÉE. — *Echelle* : 3/4 Grandeur.

toirs. Si la pointe porte des retouches latérales, on a alors des racloirs-grattoirs ou retouchoirs.

Comme on le voit, nous venons de nous prononcer d'une façon catégorique pour le Grattoir-Retouchoir. L'hésitation n'est plus permise dans certains cas, quand on remarque que des pièces ont été *émoussées* jusqu'à être POLIES par un *frottement répété*, soit d'usure, soit de compression.

Comme nous l'avons dit, cette partie était la moins fragile pour rompre sous l'effort d'une pression. Cependant très probablement des pointes longues et plus fragiles, ne pouvant guère offrir de

longue résistance, ont dû céder sous l'effort de l'ouvrier. De là, sans doute, le fait que nous trouvons de ces pièces, *tronquées à la naissance du conchoïde de percussion*!

Si l'homme s'est donné la peine d'utiliser ainsi la base de ses outils, c'est qu'il en avait besoin. Cette opération s'est pratiquée non pas seulement sur les pointes, mais aussi, quoique plus rarement, sur la base des lames et des grands éclats informes. Il est facile de démontrer que ce procédé relevait d'un usage répandu, puisque ce travail intentionnel existe sur de nombreux exemplaires!

Parfois, ces outils semblent se rattacher tantôt aux *Grattoirs*, tantôt aux *Retouchoirs*. Il est évident qu'ils ont été employés *dans un but ne devant pas avoir un usage unique*.

Nous le répétons, les prélèvements du silex sont ici moins habilements produits que sur les grattoirs arrondis ou allongés que nous avons rencontrés dans les mêmes stations, et en plus diffèrent de ceux des racloirs, en ce qu'ils sont plus perpendiculaires et ne modifient en rien l'allure de la pièce. La ligne de contour de la base reste convexe d'un côté, concave de l'autre, s'arrondit, sans faire disparaître le bulbe de percussion.

Ce qui semblerait prouver que nous sommes souvent en présence de retouchoirs, c'est leur proportion numérique avec les outils retouchés dans chaque gisement, et en particulier dans ceux du Moustérien supérieur.

En résumé, il n'en reste pas moins vrai que l'absence parfois de grattoirs et toujours de retouchoirs dans l'industrie moustérienne, si fertile en retouches, apparaissait plutôt suggestive.

Nous ne croyons pas que les pièces que nous venons de décrire soit une spécialité régionale. Il serait vraiment extraordinaire qu'elles se trouvent seulement dans le Sénonais. Si chacun cherche dans son mobilier paléolithique, il est certain que de semblables observations viendront consolider ces notes.

A priori, on ne voit d'ailleurs pas pourquoi le bon sens du Moustérien n'aurait pas compris le parti qu'il pouvait tirer d'une pièce dont la base lui offrait déjà un outil tout fait et qui pouvait devenir pratique. Avec un tel instrument, on pouvait aisément gratter le bois, l'os, le cuir et retoucher les pointes et former les racloirs!

Certes, ce n'est pas d'emblée que l'on arrive à saisir de suite toutes les particularités de l'industrie préhistorique ; et chacun sait que parfois les choses les plus simples sont les plus difficiles à trouver et à comprendre! Notre communication laisse désormais prise libre aux raisonnements, aux arguments et aux essais de comparaison.

M. Marcel Baudouin. — Je dois rappeler ici que notre collègue, M. Commont (d'Amiens), a publié de nombreuses figures où les *retouches* de la *base* des pièces *moustériennes*, sur lesquelles insiste Mademoiselle Hure, sont très bien représentées et très visibles [Voir *Fig.* 3 et 4, par exemple]. — Dans son récent Mémoire sur le

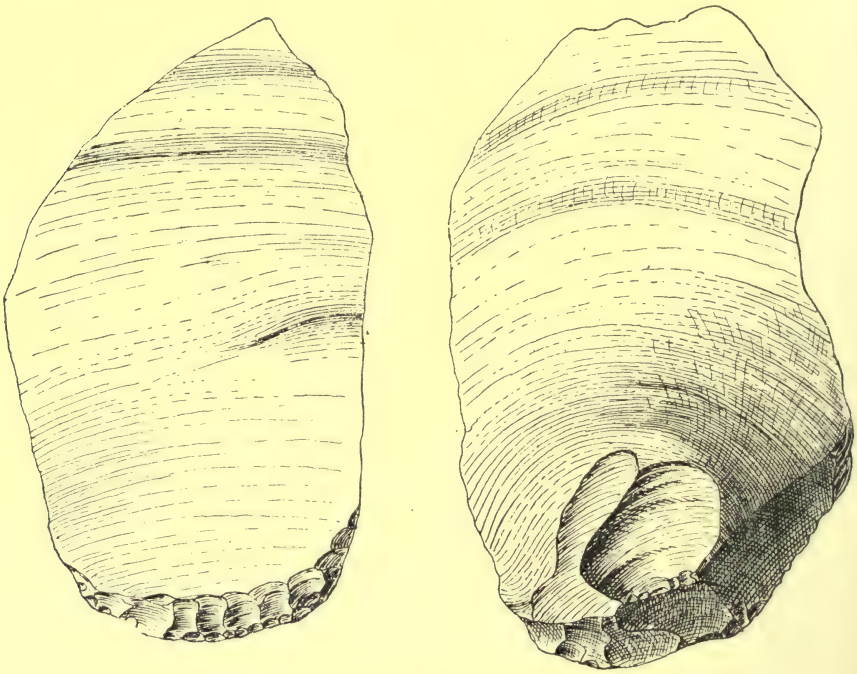

Fig. 3 et 4. — Pointes moustériennes retouchées à la base [Cliché Commont].

Moustérien à faune chaude, il prononce même le nom de *Retouchoir*, pour l'époque Moustérienne.

Au Laboratoire de la *Société Préhistorique Française*, j'ai trouvé, facilement, dans nos collections, des pièces analogues.

Mais ces retouches peuvent très bien être dues à une toute autre *idée*. — Rien ne prouve qu'il s'agit là de Grattoirs ou Retouchoirs, jusqu'à présent du moins. — Il peut simplement ne s'agir, malgré le poli constaté, que de *Retouches d'accommodation*, destinées à faciliter la bonne préhension des Outils.

Note sur les Haches polies.

[Définitions].

PAR

A. BRASSEUR (de Gournay, S.-I.),

Sous-Ingénieur des Ponts et Chaussées.

Imaginons une ellipse allongée A, B, C, D, posée sur un plan horizontal, et un peu au-dessus un point M, ayant pour projection horizontale le centre O de l'ellipse. Supposons qu'une courbe en arc de cercle M, N, C, un peu renflée au milieu et partant du point M soit assujettie à parcourir le contour de l'ellipse, la ligne M, N, C, engendrera un solide, ayant à peu près la forme d'un cône méplat, à surface un peu renflée au milieu (Voir *Fig.* 1). Si, ensuite, on mène par le grand axe de l'Ellipse deux plans également inclinés l'un à droite et l'autre à gauche, ces deux plans formeront entre eux un angle dièdre, plus ou moins ouvert, qui sera le taillant de la hache. C'est ce cône méplat, rendu coupant à la base, que nous appellerons « Hache géométrique » (*Fig.* 2).

Donc, on peut définir une *Hache géométrique* comme suit : sorte de cône droit, ayant pour base une Ellipse allongée et dont la surface est engendrée par une génératrice un peu renflée au milieu, la base étant ensuite sectionnée et rendue coupante, au moyen de de deux plans passant par le grand axe de l'Ellipse.

Pour polir une hache et lui donner une courbure convexe régulière dans tous les sens, c'est-à-dire pour arriver à rendre toutes les génératrices égales, comme il a été dit ci-dessus et obtenir une hache géométrique, il fallait user la hache sur une pierre, appelée Polissoir, présentant une concavité, en rapport avec la forme de la hache à polir.

Cette concavité, appelée Cuvette, était préparée sur une dalle en pierre et avait comme profil longitudinal la forme d'un segment de Cercle A, B, C (*Fig.* 3). Le fond présentant une courbe concave, on conçoit que le frottement dans la cuvette devait régulariser la forme de la hache et qu'en la promenant assez longtemps dans cette cuvette et ce, dans la direction voulue, on finissait par obtenir une Hache, dite géométrique, très bien polie sur toute la surface.

Le Polissage se faisait donc dans des *Cuvettes* appelées *Polissoirs*; mais, préalablement, il fallait *préparer ces Cuvettes* ; et voici comment on devait opérer. On choisissait une grande dalle de grès, et, à l'aide d'un gros poinçon conique servant de Percuteur, on creusait, dans la pierre, par le Piquage, une Cuvette rectangulaire : cuvette que l'on approfondissait ensuite progressivement vers le milieu, pour arriver à lui donner la courbure voulue (*Fig.* 3).

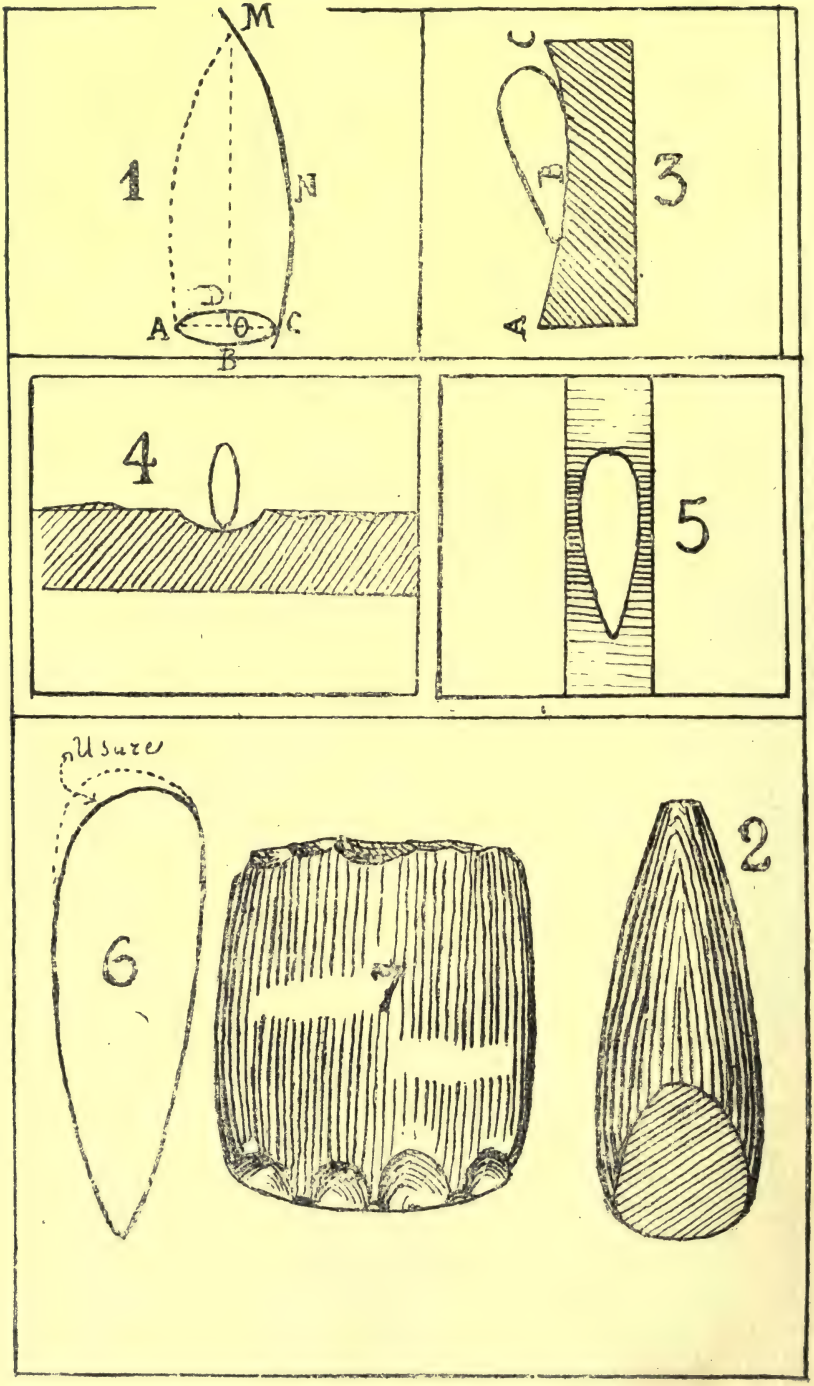

Fig 1 à 7. — La Hache Polie : Technique de Fabrication.

Quand cette Cuvette était achevée, on régularisait le fond, en enlevant toutes les aspérités à l'aide d'une pierre spéciale, arrondie en arc de cercle, que l'on promenait dans la direction du fond et on commençait le polissage de la hache avec du grès et de l'eau. Pour cela, on promenait le bord de la hache dans le fond de la Cuvette, en la tenant sur le côté dans un plan bien vertical (*Fig.* 4). Par un frottement longtemps répété, on conçoit que le bord de la hache finissait par épouser le contour de la cuvette et que l'une des génératrices, la génératrice de côté, était achevée.

On opérait de même sur le bord opposé, et, quand la deuxième génératrice de côté était également achevée et que toutes deux étaient bien symétriques on posait la hache horizontalement, de façon que son axe soit bien dans la direction du fond de la cuvette (*Fig.* 5); et on la promenait dans celle-ci, comme il a été dit ci-dessus. On faisait de même sur la face opposée et on arrivait ainsi à avoir les génératrices principales, parfaitement symétriques. On faisait ensuite le polissage d'une autre génératrice, comprise entre la première et la deuxième ; puis entre la deuxième et le troisième, et ainsi de suite ; mais en dirigeant la génératrice à polir toujours dans l'axe de la cuvette.

Quand le contour commençait à se dessiner, on achevait le polissage, en tenant la hache dans une direction voulue pour arriver à raccorder les parties déjà polies.

Comme on le voit, toutes les génératrices étaient égales et convergeaient vers le même point ; mais, à la base, l'extrémité de ces génératrices ne se rencontraient pas. L'extrémité des génératrices de même ordre étaient plus ou moins écartées, en sorte que la base, au lieu d'être coupante, avait la section d'un demi-fuseau. Il fallait alors faire le tranchant, c'est-à-dire polir la partie du bas sur un autre Polissoir plan, ou un autre d'une courbure plus prononcée, en tenant la hache un peu inclinée sur le deuxième polissoir et dans une direction voulue, pour que le tranchant arrive à se confondre avec l'axe de l'ellipse.

Souvent, le Polissage des haches n'est pas fait d'une manière aussi méthodique. A l'inspection d'une hache, on ne voit pas cette régularité que l'on rencontre dans une hache géométrique et on constate que toutes les génératrices diffèrent les unes des autres, et que parfois des parties presque planes se trouvent interposées sur des parties bien polies. Il y a même des haches polies qui sont toutes difformes ; et cela tient à ce que le polissage a été fait, à diverses reprises, par des mains inexpérimentées, sur de mauvais Polissoirs.

D'après ce qui précède, les haches, dont le deuxième polissage a été fait sur un Polissoir plan, ont toujours un tranchant droit et il ne peut en être autrement. Dans ce cas, le contour du deuxième polissage plan est parabolique et se distingue très bien sur la surface (*Fig.* 2); mais le plus souvent le deuxième polissage a été fait sur un polissoir à surface concave, en tenant la hache dans une position plus ou moins inclinée pendant chaque va et vient sur le Polissoir. Dans ce cas, l'intersection des deux surfaces polies disparaît et le taillant est convexe. C'est la plus belle forme de hache que l'on puisse rencontrer.

Il pourrait se faire aussi que, par des polissages habilement faits, le taillant soit rendu droit, bien que le 2e polissage soit convexe; mais c'est là un cas que l'on rencontre rarement.

Le bord des haches polies par suite du mode de polissage affecte toujours la forme convexe. Cependant on rencontre des haches dont le bord a été repoli après coup sur un polissoir plan; dans ce cas le contour de la partie repolie à la forme d'une section de fuseau.

Puisque le polissage des haches se faisait par simple frottement et que l'usure ne pouvait se produire que sur une génératrice à la fois, on conçoit que ce polissage devait demander un temps extrêmement long; et on se demande pourquoi et dans quel but l'homme à cette époque s'attachait à faire si bien les choses!

Si réellement les haches polies servaient à travailler le bois, il semble que nos anciens ancêtres n'auraient pas pris tant de soin pour faire ce polissage, qui n'était pas absolument indispensable, d'autant plus qu'une simple hache taillée, avec tranchant bien régulier, pouvait produire le même effet plus facilement même, en ce sens que les haches taillées sont plus coupantes que les haches polies, dont le tranchant est toujours un peu mousse.

Il semble au contraire que ces outils appelés haches avaient une autre destination que nous ne concevons pas. Et, en effet, certaines haches ont un taillant biais ou oblique très bien marqué, qui n'a pu être obtenu que par une usure faite après coup. Cette usure a dû certainement se produire en faisant travailler l'outil obliquement par exemple, pour polir certaines surfaces (*Fig.* 6)

Il est par conséquent difficile d'admettre, si la hache était destinée à travailler le bois, que le taillant se soit trouvé modifié ainsi!

Donc l'instrument devait plutôt servir de Lissoir; mais ici encore on ne s'explique pas un polissage sur toute la surface.

Il semble plutôt que ces haches étaient des objets auxquels on attachait une réelle valeur, en raison du temps dépensé pour les

produire. Des objets qui s'échangeaient contre d'autres objets de toutes sortes; une sorte de monnaie, permettant de faire des échanges ou du commerce et peut être aussi des objets vénérés, sacrés que chacun conservait religieusement chez soi et qui avaient, selon les traditions, le don de prévenir de la foudre et de tous maléfices, ou encore des objets donnés à titre de récompense à des chefs, c'est-à-dire des haches d'honneur.

Ce qui paraît confirmer cette hypothèse, c'est que souvent on rencontre des haches polies de dimensions tout à fait minuscules et aussi des haches brisées au taillant, puis retaillées et repolies à diverses reprises, devenues très courtes et par suite impropres à travailler le bois (*Fig.* 7).

Nota. — Dans nos Collections de Haches polies se trouvent les divers types ci-après :

Haches à talon. — A bords convexes ou à bords droits, avec taillant convexe droit ou biais.

Haches à pointe. — Avec bords convexes ou bords droits, avec taillant convexe droit ou biais.

Haches à talon. — A bords parallèles, avec taillant convexe, droit ou biais.

On y remarque également des haches polies très plates et d'autres très épaisses.

M. Marcel Baudouin. — Je ne puis admettre la théorie d'après laquelle une Cuvette aurait, toujours, été préparée, *avant toute tentative de Polissage*, sur les Polissoirs : cela à cause de deux faits, matériels, d'*observation* pure : 1° L'existence de ce qu'on appelle les Plages de Polissage sur certains Polissoirs a rainures (par conséquent ce sont sûrement des *Polissoirs*), vastes Surfaces polies *n'ayant pas parfois un millimètre de creux et atteignant* 0m40 à 0m50 *de diamètre* ; 2° l'existence, sur les Polissoirs, en *Quartz blanc de filon* ou en *Silex,* de *Cuvettes* peu profondes, *impossibles à préparer à l'avance* [Ex. : Polissoir à rainures de la Vésinière, à Cheffois (Vendée) ; Polissoir de Pouzauges (Vendée); Polissoirs, en silex, du Grand-Pressigny (I.-et-L.), etc., etc.].

C'est le Polissage seul qui devait déterminer la formation des Cuvettes, des Rainures et de ces Plages étendues. — Le Polissoir se faisait seulement quand on polissait ! *Point n'était besoin* d'aucune préparation *préalable de la Pierre.*

Il y a longtemps que M. Pitre de Lisle (de Nantes) a écrit (1) :

(1) Pitre de Lisle. — *Les haches à tête de la Bretagne et du Bocage.* — Nantes, 1880, in-8°, 48 p., 6 pl. h. texte [Voir p. 20-22.

« Le travail [de polissage] s'opérait, en frottant l'objet à polir dans une *Cavité*, CREUSÉE AU CENTRE DU POLISSOIR, et dans laquelle on mettait de l'eau et des parcelles de roche dure ».

Ainsi donc, cet auteur semble admettre qu'*avant de polir* on *creusait*, dans le polissoir, une *Cavité*. — Mais est-ce bien cela qu'il a voulu dire? Il est vrai qu'il ne parle que du Polissage des têtes de *Haches à bouton* !

Chacun sait que les Haches à bouton sont très fréquentes en Vendée, comme cet auteur l'a d'ailleurs bien prouvé. Mais, cependant, *jamais je n'ai trouvé, en Vendée*, sur les nombreux *Polissoirs* que j'ai découverts, une CAVITÉ de cette sorte, pour fabriquer les dits « boutons » de ces haches !

Faut-il en conclure que ces Haches n'ont pas été *polies* en Bretagne et en Vendée? Je ne puis pourtant pas admettre qu'elles proviennent d'ailleurs, car la démonstration de leur origine LOCALE a été faite par M. Pitre de Lisle lui-même, à moins de les faire venir de l'*Atlantide* [Pitre de Lisle], hypothèse qui n'est peut-être pas aussi folle qu'on pourrait le croire !

Mais, alors, comment tourner la difficulté? — Faut-il songer à un *Outil*, qui nous est inconnu, pour la fabrique de ces « *Boutons* »?

Cela me paraît peu nécessaire, étant donné l'expérience même, réalisée par M. Pitre de Lisle [qui aurait réussi à faire un « Bouton » par simple polissage sur du Grès et, sans doute, sans « *Cavité spéciale*], et l'existence des Polissoirs *mobiles* ou *à main* !

SÉANCE DU 22 AVRIL 1915

Présidence de M. LE BEL.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

La Séance est ouverte à 4 heures, sous la Présidence de M. Le Bel, Vice-Président.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance (25 mars 1915), qui est approuvé.

A propos du procès-verbal, note de M. A. Brasseur (Gournay, Seine-Inférieure).

Correspondance.

Lettres d'Excuses et de Condoléances. — MM. le Dr A. Guébhard; — A. Viré; — Ch. Schleicher; — Thiot; — Dr Atgier; — Edmond Hue. — Gaurichon. — de Villaret. — Hippolyte Marlot.

Lettres d'Avis. — M. Hippolyte Marlot.

Bibliothèque.

Florance (E.-C.). — Le Gui en général et le Gui sur le Chêne [Ext. *Bull. Soc. Hist. Nat. de Loir-et-Cher*, 1914, n° 14, 138-260]. — Blois, 1914, in-8°, 128 p.

Florance (E.-C). — L'Escargotière de Mechta-el-Arbi ou Mechta-Châteaudun (Prov. de Constantine). — [Extr. *Bull. Soc. Hist. nat. de Loire-et-Cher*, 1914, n° 14, p. 124 131]. — Blois, 1914, in-8°, 8 p.

Petit (M.). — Le Préhistorique au Maroc Oriental : Note sur la station de Gontitir [Extr. *Bull. Soc. de Géog. et d'Archéol. de la prov. d'Oran*, 1914, XXXIV, fasc., CXXXIX]. — Oran, 1914, in-8°, 8 p., 3 pl. hors texte.

Baudouin (Marcel). — Le Rocher aux Pieds de Nanteau-sur-Essonne (S.-et-M.) [Extr. *Bull. et Mém. Soc. d'Anth. de Paris*, 1914, n° 2, VIe, t. V, fasc. 2, p. 159-177, 8 fig.]. — Beaugency, 1915, in-8°, 19 p., 8 fig.

Nécrologie.

M. Victor Berthier (d'Autun).

La mort impitoyable fauche sans merci dans les rangs de nos sociétaires. Voici le tour de M. Victor Berthier-Saucey, Président de la *Société d'Histoire Naturelle d'Autun*, décédé dans sa 68e année, à la suite d'un refroidissement, contracté au cimetière en suivant le convoi d'un soldat évacué à l'hospice et remplissant son devoir patriotique, comme secrétaire-trésorier de la Société de secours aux blessés de l'arrondissement.

M. V. Berthier, qui était aussi le fondateur de la *Société d'Histoire Naturelle* devenue très florissante, y donnait tous ses instants, malgré l'absorption des intérêts de son importante maison de commerce, qu'il venait de céder : ce qui lui laissait toute sa liberté, qu'il consacrait entièrement à la science et à la chose publique. Il suivait fidèlement les Congrès scientifiques et en particulier ceux de la *S. P. F.*

C'est un préhistorien de la première heure, qui a publié, avec le Dr Jeannin, de Montceau-les-Mines, avant 1870, une étude sur les *Stations des âges de la pierre polie dans la vallée de l'Arroux*. Ces derniers temps, il s'était occupé de fouilles de tumulus, dans les environs de Cluny. Il a donné un certain nombre de notices intéressantes sur le Préhistorique du Département. Délégué de la Commission des Monuments préhistoriques de France, il avait fait redresser, avec la collaboration de M. J. Déchelette, les Menhirs renversés de Saint-Micaud et de Broye. Travailleur actif et consciencieux, c'est une grande perte pour les nombreuses sociétés savantes dont il faisait partie et ses amis.

Hippolyte Marlot.

La *Société Préhistorique Française* doit reconnaître, en outre, que M. Victor Berthier fut la cheville ouvrière de l'importante session du *Congrès préhistorique de France*, qui eut lieu à Autun (S.-et-L.), en 1907, sous la présidence de M. le Dr A. Guébhard. En parcourant le volume de ce Congrès, on verra ce que furent son œuvre et sa collaboration à cette manifestation imposante de notre Association.

Victor Berthier était né à Toulon-sur-Arroux, non loin d'Autun, en 1846 ; il est décédé dans cette ville le 7 mars dernier.

Ancien négociant, Président de la *Société d'Histoire naturelle d'Autun*, Officier de l'Instruction publique, Correspondant du *Muséum d'Histoire naturelle de Paris*, Membre de la *Société Eduenne*, de *l'Academie de Mâcon, de la Société Préhistorique Française*, Délégué de la Commission des *Monuments préhistoriques de France*, il était un ancien Membre de la Chambre de commerce d'Autun et de Châlon-sur-Saône.

Savant modeste, mais d'une grande valeur, il partageait son temps entre les sociétés scientifiques et les œuvres morales et humanitaires de son pays. C'est ainsi qu'on le vit à la Commission des Hospices d'Autun, à la Société des habitations ouvrières, au Conseils des Directeurs de la Caisse d'Epargne, au Comité de Secours aux Blessés, etc.

C'est lui qui fonda, il y a vingt-six ans, la *Société d'Histoire naturelle d'Autun,* qui est si prospère. Par son aménité et son extrême bienveillance, il sût grouper près de huit cents membres autour de lui. C'est là une œuvre.

Présentations et Communications.

M. L. Giraux et Dr Mousson-Lanauze. — *Silex taillés de Chine.* — *Brunissoir de Chine.* — *Hache Herminette, ayant servi d'Amulette chez les Maoris* (*Chine*).

A. Devoir (Brest). — *Deux Photographies de la Roche à Cupules de Toulbro'ck* (*Finistère*).

Dr O. Guelliot (Reims). — *Marnien ou La Tène I.*

Dr Marcel Baudouin (Paris). — *Herminette avec traces d'emmanchage.*

L. Jacquot (Grenoble). — *Persistance du Culte des Astres jusqu'à nos jours* [Présentation de pièces].

Eloi Bourgeade (Les Planchettes, Cantal). — *Hochet en terre cuite de l'Epoque gallo-romaine* [Présentation de l'objet].

Marcel Hébert (Paris). — *A propos du Tableau de l'Eglise Saint-Merri et de l'hypothétique Cromlech de Nanterre* [Note complémentaire] (1 Figure).

Classifications Préhistoriques.

La *Société Préhistorique Française*, après la discussion qui a suivi la remarquable et très importante communication de M. le Dr O. Guelliot (de Reims), a pris la résolution suivante :

« La Société Préhistorique Française, *approuvant entièrement les conclusions de la Communication de M. le Dr Guelliot, est résolue à maintenir le nom de* Marnien, *pour désigner la première partie du* IIe Age du Fer, *réservant le mot de* La Tène, *exclusivement pour la deuxième partie de cette période.* »

Cette décision sera communiquée en mai à la *Société d'Anthropologie de Paris.*

Elle sera transmise ultérieurement à toutes les sociétés savantes de France et à toutes les autres Sociétés préhistoriques et archéologiques.

Musée et Collections de la S. P. F.

Le Conseil d'administration de la *Société Préhistorique Française* a décidé la création, au bénéfice du Musée, de deux Collections nouvelles, qui ont paru indispensables :

1° Collections d'Echantillons types de SILEX NON TAILLÉS, c'est-à-dire naturels, *recueillis en place*, dans des *gisements* nettement repérés (1) par des Préhistoriens et classés par *Départements*;

2° Collection d'Echantillons de Roches dures, rares ou non, pouvant servir à la fabrication des HACHES POLIES, recueillies dans les mêmes conditions [*Fibrolithe*, *Diorite*, *Amphibolite*, *Eclogite*, etc.], c'est-à-dire prises, *en place*, dans les carrières d'origine.

En conséquence, le Conseil de la *Société Préhistorique Française* prie instamment chacun de ses DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX de constituer une Collection locale des principaux types de silex et de ces roches, chacune des pièces étant nettement et dûment étiquetées, et de l'adresser, en caissette, au Laboratoire de la *Société Préhistorique Française*, 250, rue Saint-Jacques.

Les Collections générales de silex et de roches seront classées, bien entendu, par *Départements*, avec l'indication du nom du Délégué donateur. — La plus grande précision est demandée.

Cotisations de 1915.

Conformément à l'Art. 4 du règlement, les Cotisations pour 1915 ont été mises en recouvrement dans le cours du quatrième mois de l'année 1915. Elles doivent être adressées à M. Maurice GILLET, Trésorier de la S. P. F., 30, rue Gardenat-Lapostol, Suresnes (Seine).

Le mode d'envoi le plus pratique est le Mandat-carte ou Mandat-lettre. Les Sociétaires, dont la cotisation n'aurait pas été reçue au 15 avril 1915, sont priés de vouloir bien, pour éviter toute interruption dans le service du Bulletin, faire honneur au Recouvrement postal, qui leur sera (sauf entente particulière avec le Trésorier) adressé à domicile, majoré de 0,75 centimes pour les frais.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de la Société Préhistorique Française *prévient les membres de la* Société Préhistorique Française *que, les Cotisations de* 1915 *étant d'une* perception très malaisée, *en raison de l'état actuel des choses, il sera*

(1) Nom de la COMMUNE toujours ; et, si possible, n° et nom du Champ et de la section du CADASTRE, pour permettre les vérifications ultérieures, s'il y a lieu.

obligé de diminuer le nombre des feuilles du Bulletin et de supprimer les n^es de vacances 1915, *si une amélioration rapide ne se dessine pas dans les rentrées, d'ici quelques semaines.*

Visite aux Chantiers des Fouilles des Arènes de Lutèce, Paris.

Le Jeudi 13 mai, à 15 heures, la *Société Préhistorique Française* a visité, sons la direction de M. Charles Magne, Inspecteur des Fouilles Archéologiques de la Ville de Paris, le chantier actuel des Nouvelles Fouilles, exécutées, rue Monge, aux Arènes de Lutèce, dans l'ancien Dépôt de la Cie des Omnibus de Paris.

La *moitié Nord* des Arènes, jusqu'ici invisible, a été, en effet, récemment dégagée et on a mis au jour toutes les *substructions* de cette partie du Monument. — Il était intéressant de les examiner, avant que la *Restauration* ne fut commencée.

II. — NOTES, DISCUSSIONS ET PRISES DE DATE.

Persistance du Culte des Astres jusqu'à nos jours : Boutons à figurations astrales.

M. L. Jacquot (Grenoble). — Il est un petit document, trop négligé parce qu'éminemment modeste, dont l'intérêt ethnographique ne le cède pourtant qu'à l'intérêt artistique : je veux parler du Bouton d'Habillement, autrefois si soigné et aujourd'hui objet si banal, du moins en ce qui concerne le costume masculin.

Vers la fin du XVIIIe siècle, et jusque le milieu du XIXe siècle dans certaines provinces reculées (1), la classe moyenne (paysans aisés ou petits bourgeois) usait d'un bouton en laiton, d'une seule pièce, généralement plat, mais parfois cependant bombé, sur la face supérieure duquel les fabricants aimaient à faire graver soit des *fleurs*, ou des *sujets animés*, soit des *ornements* plus ou moins compliqués, soit enfin des *étoiles* ou des *soleils* au naturel ou stylisés.

C'est ce dernier genre seul qui nous intéresse ; et c'est le seul dont je parlerai ici. Sur plus de 900 pièces différentes composant ma

(1) Auvergne, Bretagne, Savoie. Ce sont les seules régions qui nous aient fourni des éléments pour notre enquête.

collection de boutons dits paysans, au 1er avril 1915, j'en ai classé plus de 200 sur lesquels figure une Étoile, et plus de 150 sur lesquels est représenté le Soleil. C'est donc plus du tiers; et c'est assez dire de quelle faveur jouissait auprès du public l'image des astres (2), symboles de lumière.

Les Etoiles sont figurées à *cinq*, *six* ou *dix* branches (une seule est à *huit* branches, et encore est-elle plus exactement un dessin qu'une étoile), seules ou entourées de points, sur fond uni ou sablé, à bord nu ou cerclé d'une bordure ici dentelée, là pointillée ou plate, ou encore ornées d'un motif central. Le Soleil, lui, est figuré de différentes façons : 1° par une rosace placée au centre ; 2° par un disque flamboyant ; 3° par un cercle dentelé ; 4° par un bouton central d'où émergent une certaine quantité de lignes courbes ; 5° par une sorte de swastika plus ou moins compliqué. Il figure tantôt seul, tantôt dans un cercle ou un ovale, parfois entouré d'étoiles ou de points, quelquefois sur un fond uni et quelquefois au contraire sur un fond de rayons. Nous avons, en outre, trouvé un certain nombre de boutons sur lesquels les représentations astrales sont intimement associées à la fleur, et qui nous ont aussitôt remis en mémoire les savants travaux de Soldi Colbert, et notamment son chapitre sur le *Temple* et la *Fleur*.

Ainsi donc, la persistance du culte astronomique se manifeste dans l'industrie du bouton par le choix du dessin sur un tiers des documents étudiés. Les étoiles et le soleil semblent se partager par égale part les faveurs du public; le soleil enfin figure sous toutes les formes connues, depuis la plus simple — le swastika — jusqu'à la plus compliquée — le disque auréolé — en passant par tous les dérivés intermédiaires que peuvent former des rayons.

Nous avons groupé sur un carton quelques doubles de notre collection et nous nous permettons de l'offrir à la *Société Préhistorique Française* pour ses archives documentaires. Nous serions heureux d'entrer, à ce propos, en relation avec quelque co-sociétaire s'occupant également de questions analogues.

M. Marcel Baudouin. — Il existe, en Poitou, et en particulier dans les Deux-Sèvres et la région de Fontenay-le-Comte (Vendée), un certain nombre de Collections de *Bijoux poitevins* anciens, où se trouvent un certain nombre de *Boutons*, du genre de ceux qui intéressent notre collègue.

Malheureusement, ces collectionneurs ne sont pas, en général,

(2) Les fleurs sont au nombre de 200; les dessins artistiques ou géométriques au nombre de 150 ; les portraits et figurations humaines au nombre de 20 ; les croix et les blasons au nombre de 10 ; il y a 80 variétés de boutons unis.

des Préhistoriens, ni même des Archéologues connus. — De plus, ces Collections sont très difficiles à visiter en ces contrées, où l'accès des maisons privées est presqu'aussi difficile qu'en Amérique. — Sans un voyage spécial, il serait difficile de se rendre compte de la richesse de ces Collections.

Discussion sur les Haches Polies et les Polissoirs.

M. A. Brasseur (Gournay, Seine-Inférieure). — Dans l'observation faite à la suite de ma note sur les haches polies, parue dans le *Bulletin de la Société Préhistorique Française* (mars 1915), il est dit que le polissage des haches se faisait, non pas dans une cuvette préparée à l'avance sur un polissoir, mais simplement sur une plaque de grès à surface plane, et que c'est le polissage seul qui devait déterminer la formation des cuvettes et des rainures.

En examinant la question de près, il me semble que le frottement d'une génératrice de la hache sur un polissoir plan ne peut jamais rendre concave la surface de ce polissoir, en tant que la force agissante est constante en intensité et en direction.

Si l'on dirige par exemple l'un des bords de la hache (la génératrice de côté) suivant une droite préalablement tracée sur le polissoir et que l'on imprime un mouvement de va-et-vient à la hache dans la direction ci-dessus, en faisant varier l'inclinaison dans chaque mouvement de va-et-vient pour permettre à chaque point de la génératrice de se tenir en contact direct avec le polissoir plan, on remarquera que la hache, dans chacune de ses positions, ne peut avoir qu'un point de commun avec le polissoir. Par suite du frottement le polissoir se trouvera usé dans la direction parcourue par la hache et ce, simplement, sur une minime largeur. En sorte qu'il y aura déperdition de la matière, déperdition plus ou moins grande suivant la dureté de la pierre. Il se formera donc, à l'endroit où la hache a travaillé, une petite *déformation* ou *rainure,* dont le fond sera encore parallèle à la surface du polissoir, l'usure étant partout uniforme. Et, comme cette opération peut se faire dans tous les sens en rayonnant autour d'un même point du polissoir, on voit que la surface après le polissage de la hache restera plane quand même, et ne pourra jamais prendre la forme d'une *cuvette* (*Fig.* 1 et 2).

Assurément, on pourrait arriver à polir une hache sur un polissoir *plan* ; mais quel temps faudrait-il pour cela ? Un temps certainement fort long, dont on se rend difficilement compte, tandis qu'il devait en

être tout autrement en faisant le polissage sur une *Cuvette*, pratiquée à l'avance sur un polissoir.

A cela, il convient de faire remarquer que le polissage devait se faire sans que les arêtes soient préalablement *piquées*, car il paraît certain que ce piquage n'a jamais eu lieu !

Certains préhistoriens, cependant, prétendent que les angles des haches taillées préparées pour le polissage étaient préalablement *piquées* et abattues ; mais ce piquage ne paraît pas prouvé.

Ayant voulu nous renseigner à ce sujet, nous avons examiné toutes les haches taillées de notre Collection, au nombre de 300,

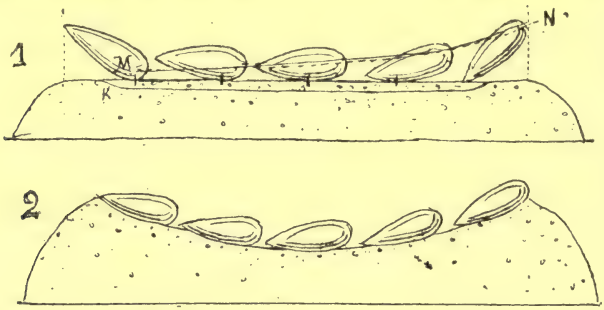

Fig. 1. — POLISSAGE DES HACHES. — Position de la hache pendant le mouvement de va-et-vient sur le POLISSOIR PLAN. Position à donner à la hache dans chaque allée et venue sur le polissoir. Ce polissage ne saurait jamais être géométrique. — 1, 1, 1, 1, Points de contact avec le polissoir. — K, abaissement ou usure superficielle, par suite du frottement. — M. N., Lieu géométrique du milieu du taillant. — Ce polissage paraît *seul pratique*.

Fig. 2. — *Polissage sur Polissoir concave.* — Ce polissage paraît être *le seul pratique*.

ainsi que celles d'autres collections évaluées à 200 ; ce qui porte à 500, au moins, le nombre de haches visitées. Eh bien ! sur ces 500 haches, pas une ne porte de trace de *piquage*. Il est surprenant que, sur ces 500 haches, aucune d'elles ne porte de trace de piquage sur les arêtes. Pourtant, s'il était d'usage de piquer les arêtes avant le polissage, il n'est pas possible que l'on ne rencontre pas certaines pièces restées inachevées. D'ailleurs, le piquage des arêtes paraît être chose impossible, et, en effet, le contact du percuteur sur une arête de taille ne pouvait détacher aucune molécule de silex par la raison que l'angle formé par la rencontre de deux plans de taille (angle dièdre) est trop obtus et que les deux côtés de l'angle se rapprochent trop de la ligne droite.

Il n'y a donc pas lieu de supposer que l'on *piquait les arêtes des haches en silex avant le polissage*. Ce polissage devait, selon nous, s'effectuer dans des cuvettes, *préparées à l'avance*, sur de larges dalles de grès, appelées Polissoirs, et ce, avec du grès et de l'eau ; et

ces cuvettes devaient s'obtenir par le *piquage* ou *modelage*, à l'aide d'un percuteur.

M. Marcel Baudouin. — Je constate simplement que notre collègue admet ce que j'ai avancé : à savoir qu'*assurément « on pourrait arriver à polir une hache sur un Polissoir plan »*. Nous sommes donc d'accord ; et, alors, il est bien inutile de tenter une démonstration scientifique, théorique, pour soutenir l'idée contraire... Un fait d'*observation* serait plus probant. — Notre collègue se rattrape sur le *Temps*.

Or, s'il avait assisté à la séance de la *Société Préhistorique Française* où son travail a été discuté, il aurait entendu nos collègues A. de Mortillet, Harmois et autres, affirmer qu'on peut faire une hache polie en *très peu de temps*, quand on a le coup de main voulu.

D'ailleurs, il ne faut pas oublier qu'en Préhistoire le *Temps* n'a aucune valeur ! Il suffit de regarder le paysan français à l'ouvrage — à côté de l'ouvrier américain — pour comprendre la portée de ce dernier argument...

J'ajoute que les faits matériels cités par moi précédemment sont irréfutables. Or ce qui se passait, pour les Polissoirs en Silex et en Quartz, devait se passer pour ceux en Grès et en Granite, en général au moins. — Mais des exceptions sont, certes, possibles. — Reste à les trouver !

Tout le monde est d'avis *qu'on ne piquait jamais les haches en Silex* ; on les taillait. — On ne piquait que les *haches en roche dure* (Diorite, etc.). — Il ne faut pas confondre.

III. — ARTICLES ORIGINAUX.

Les Menhirs à Cupules du Finistère.

PAR

G. GUÉNIN (Brest, Finistère).

A M. le Dr Marcel BAUDOUIN.

I. — LE MENHIR A CUPULES, CHRISTIANISÉ, DE PLOUGONVELIN.

A quelque distance de la première maison du village de Saint-Mathieu, à moins de 500 mètres des ruines de la célèbre Abbaye, se dressent, à l'intersection de la route de Plougonvelin et d'un petit chemin rural (*Fig.* 1), *deux* MENHIRS, *que l'on a christianisés.*

Les inventaires de M. du Châtellier n'en mentionnent qu'*un seul*; et personne n'a jamais parlé des CUPULES, que l'un de ces mégalithes porte sur la face tournée vers l'*Est*. Je puis donc me consi-

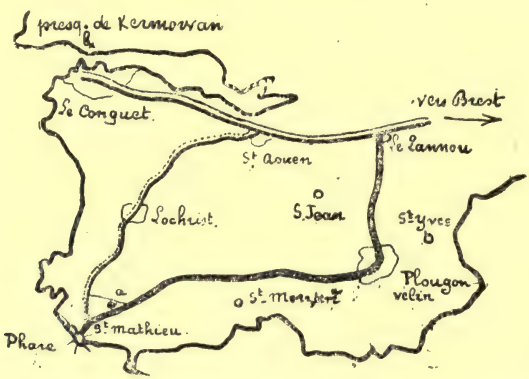

Fig. 1. — SITUATION des Menhirs de Plougonvelin. — *a*, *Menhir*. *b*, région mégalithique.

dérer comme ayant découvert ce menhir, aujourd'hui surmonté d'une croix, et placé à côté d'un autre mégalithe, sans cupules (1).

I. — LES DEUX MENHIRS. — *a*) On les a surnommés dans le pays : *An diou groas*, les deux Croix ; ou encore *An groas hir*, les Croix longues.

(1) Au commencement du siècle dernier, ces *deux Menhirs* avaient été déjà figurés dans le *Recueil du Baron Taylor*.

Il ne semble pas qu'à l'origine, ces deux menhirs aient été dressé en cet endroit, parce qu'aucun nom des parcelles cadastrales ne permet de le supposer. Il existe, au contraire, sur le bord des falaises, à l'Ouest de ces deux menhirs, plusieurs champs, où l'on retrouve les mots significatifs de *Men* (pierre), sans qu'il soit aujourd'hui possible d'y retrouver la moindre trace, matérielle ou légendaire, d'un Mégalithe quelconque. Je ne pense cependant pas que ces deux pierres aient été *transportées* de cette partie de la pointe, parce qu'elle est entièrement occupée par des Schistes à minéraux, variés (*Fig.* 2), tandis que les deux mégalithes sont en *Granulite* granitique. Comme la pierre est analogue à celle que l'on trouve au village de Saint-Merzan où des champs portent encore les noms significatifs de *parc-ar-men*, *parc-ar-men-hir*, etc., il est assez vraisemblable que les deux menhirs ont dû provenir de cette région, et qu'ils étaient, à l'origine, plantés à l'Est de l'endroit où ils sedressent aujourd'hui.

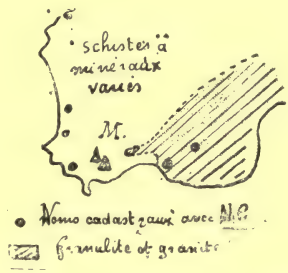

Fig. 2. — GÉOLOGIE de la région aux Menhirs. — M, Les *Menhirs*.

A quelle époque, ce déplacement s'est il opéré? Je ne puis le dire. Deux hypothèses sont possibles; mais elles n'ont peut-être pas grande valeur. De deux choses l'une : ou bien ce sont les moines de l'Abbaye de Saint-Mathieu, postérieure au XIe siècle, qui ont *christianisé* ces deux menhirs, en les retaillant (1), et en les surmontant d'une croix; ou bien c'est au Père Le Nobletz (2), qu'il faudrait attribuer cette transformation, qui ne daterait guère que de la première moitié du XVIIe siècle. Je pencherai plus volontiers en faveur de la première hypothèse, parce que les deux croix surmontant ces menhirs, taillés de manière à ce qu'elles s'y adaptent, sont extrêmement barbares et que leurs sculptures, fort grossières, sont visiblement *romanes*, usées d'ailleurs par les intempéries et rongées de lichens. De plus, le Père Le Nobletz fut toujours un grand destructeur de mégalithes; et, dans les traditions que j'ai recueillies à son sujet, il a bien ce caractère, mettant en pièces toutes les *pierres à superstitions* qu'il pouvait rencontrer! Enfin, les quelques légendes, qui m'ont été racontées sur les *Deux Croix*, ne parlent que de l'Abbaye et de ses moines! Ces derniers rendaient la justice au pied des *Croix longues* et y pendaient aussi les coupables : c'est la légende des Gibets-menhirs, que l'on retrouve dans tout le Finis-

(1) L'un est, en effet, *quadrangulaire* et l'autre *octogonal*. C'est ce dernier qui porte les Cupules.

(2) Son tombeau est au Conquet, par conséquent non loin de Plougonvelin.

tère, en remplaçant les moines tantôt par des Gaulois, tantôt par des Seigneurs. — Les *Deux Croix* étaient encore les *Pierres à cochons* (?), marquant l'endroit où les moines achetaient et vendaient ces animaux, chers à Saint-Antoine. J'avoue ne rien comprendre à cette histoire, que je n'ai pu davantage éclaircir.

On peut donc admettre qu'à une époque assez ancienne et sans doute romane, les moines de l'Abbaye de Saint-Mathieu ont déplacé deux menhirs, situés à Saint-Marzin, pour les amener auprès de leur abbaye (1). *Ils les ont retaillés de manière à leur faire perdre l'aspect primitif et rude qu'ils pouvaient avoir et les ont surmontés de croix, pour sanctifier ainsi des pratiques qu'ils n'avaient pu déraciner.*

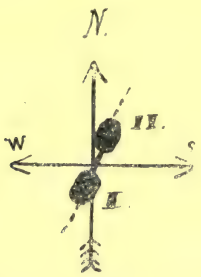

Fig. 3. — *Disposition* des Menhirs l'un par rapport à l'autre. — N, W, E, Points Cardinaux. — I, Le Menhir *Sud*; — II, Le Menhir *Nord*

b) A l'heure actuelle, ces deux menhirs, situés à 2m70 l'un de l'autre, sont très différents. Le menhir *quadrangulaire* est d'une teinte beaucoup plus grise que le menhir *octogonal*, plus jaunâtre.

Je ne sais s'il faut attacher quelque importance à cette remarque que j'ai eu l'occasion de faire plus d'une fois, et qui s'applique, dansla région, aux deux menhirs retaillés de Trégana, à ceux du Trézien, etc.

Les deux mégalithes ayant été déplacés, je n'ai pas à me préoccuper de définir exactement l'orientation qu'ils peuvent avoir. Il me suffira de dire qu'ils sont placés (*Fig.* 3) sur une ligne presque *Nord-sud*, mais avec une légère inflexion au *Sud-ouest*. *Nord-est*. Les côtés les plus larges sont actuellement tournés à l'*Ouest* (0m82 et 0m40) et au *Nord* (0m44 et 0m38). Les faces orientées au levant sont, à peu de chose près, aussi larges que celles qui regardent le couchant (0m76 et 0m36); mais les cupules du menhir octogonal se trouvent placées du côté de l'*Est* et c'est une disposition intentionnelle, que l'on a dû respecter (*Fig.* 4, 5 et 6).

Quoiqu'il en soit, le Menhir *quadrangulaire* (n° 1) a ces dimensions : largeur : 2m44 Ouest, 0m82; Nord, 0m44; Est, 0m76; Sud, 0m42; Hauteur : 2 mètres (croix 0m70 = 2m70).

Le Menhir *octogonal* n° 2 est un peu moins élevé, puisqu'il n'a que 0m05 de moins (1m95); mais sa croix est plus grande (0m80), de sorte, qu'en fin de compte, il ne paraît guère plus imposant. Le

(1) La juxtaposition de deux menhirs est fréquente et se retrouve à Landaoudec-en-Crozon, à Trégana, à Locmaria, à Trézien, pour ne citer que des endroits très rapprochés de Plougonvelin. A la conception de deux menhirs juxtaposés, répond encore l'érection de deux *Croix* placées l'une à côté de l'autre (Plouarzel, par exemple).

périmètre est au sommet de 1m65; au milieu, dans la partie la plus

Fig. 4. — Les Menhirs de Plougonvelin. — Phot. de la Ligne Est. — Vue des *Cupules* sur le Menhir du Nord.

renflée, de 1m92; à la base, dans la section non dégrossie, et jadis enterrée, 2m90 (1).

Fig. 5. — Les Menhirs de Plougonvelin. — Phot. de la *Ligne Ouest*.

Je dois ajouter que j'ai dégagé, *à la truelle*, la *base* des Menhirs, placés sur une sorte de *tertre* rapporté. Les deux Menhirs, étaient

(1) Je ne garantis pas ce chiffre ; il se pourrait que je me sois trompé !

primitivement ou plutôt autrefois, au même niveau que la route et le chemin; des immondices ou des débris ont été jetés autour des Menhirs et les ont enterrés de 0m20 à 0m30. *Je n'ai trouvé aucun bloc de calage* et ne crois pas qu'il y en ait eu. Pour moi, ces deux Menhirs ont donc été posés *sur le sol* et peut être *consolidés*, en les encastrant de quelques centimètres sur le sol. Quand on a rectifié la route et qu'on l'a baissée, les deux Menhirs ont paru surélevés par rapport à cette route. Ayant constaté que ces Menhirs étaient *posés* sur le sol, j'en conclus qu'ils ont été *déplacés*; mais je n'ai pas relevé exactement, à la boussole, l'angle qu'ils pouvaient faire. Je ne puis donner de degrés, mais il me semble que la ligne Nord-est-Sud-ouest s'infléchit d'environ 25° à 30° sur la verticale (*Fig.* 3).

En résumé, *ces deux Mégalithes sont tout à fait dissemblables. Le Menhir quadrangulaire est tout à fait régulier; le Menhir octogonal, malgré les retouches subies, garde encore quelque chose de sa barbarie primitive.* C'est qu'il ne fallait pas toucher aux *Cupules*, dont il me reste à parler !

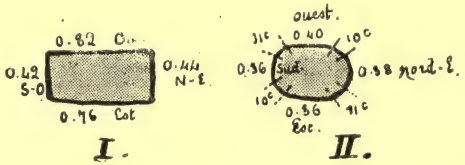

Fig. 6. — *Forme* et *Dimensions* des Lechs de Plougonvelin. — I, Lech du Sud ; — II, Lech du Nord à *Sculptures*. — *Echelle* : 1/15 environ.

II. — Les Cupules du Menhir N° II. — *a) Le premier groupe.* — A 0m15 du sommet, se détache (*Fig.* 7) une première cupule *a*, dont les dimensions sont en longueur (1) 0m055 et en largeur 0m045. Elle est à 0m21 du bord méridional, à 0m12 du bord septentrional. Très régulière, sa profondeur au centre n'est que de 0m010.

A 0m14 de A et légèrement inclinée, la cupule *b* se trouve à 0m20 du bord méridional, à 0m15 du flanc septentrional, ses dimensions sont de 0m050 (longueur), 0m055 (largeur) et 0m013 (profondeur).

A 0m07 de *b*, une troisième cupule *c* est beaucoup plus petite, puisqu'elle n'a que 0m04 pour une largeur de 0m045, avec une profondeur insignifiante (0m005). Elle se trouve à 0m15 du bord sud, à 0m20 du bord septentrional.

A 0m07 de *d* est gravée la plus grande des cupules de tout ce groupe

(1) J'appelle ainsi le plus grand axe, et largeur le plus petit.

(*d*) (0m073 longeur ; 0m080 largeur ; 0m012 profondeur), tout au bord de la *Rainure*, qui part du sommet du Menhir, et l'entoure de manière à figurer plus ou moins grossièrement une EMPREINTE PÉDIFORME (1).

A 0m04 de *d* et à 0m05 de *c*, il existe une grande *Cavité pédiforme* P1, à 0m15 du bord méridional, et à 0m08 seulement du flanc septentrional. Ses dimensions sont de 0m18 de longueur, 0m04 de largeur au talon, 0m06 au milieu de la plante et 0m025 à l'extrémité du pied, où les orteils ne sont pas indiqués. — A 0m025 du talon, une petite

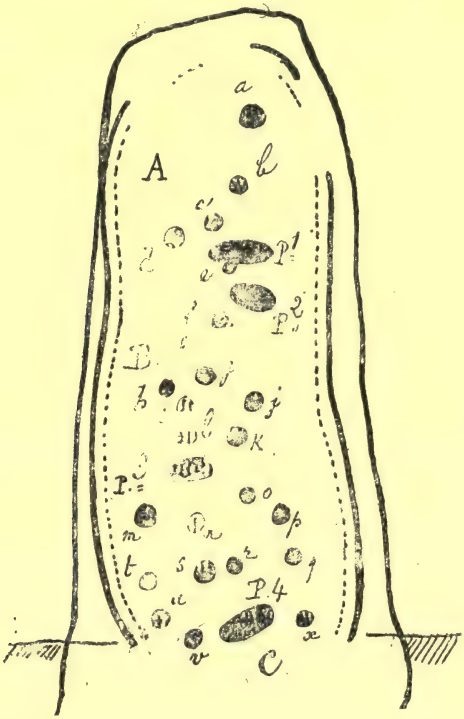

Fig. 7. — Ensemble des SCULPTURES du MENHIR NORD. — *a* à *x*, *Cupules*. — A, B, C, les 3 *Groupes* de *Cupules*. — P1, P2, P3, P4, les 4 Cavités pédiformes.

cupule *e* n'a que 0m032 sur 0m035, une profondeur si faible que je n'ai pu la mesurer.

Une autre *Cavité pédiforme* P2 se creuse à 0m035 de la cupule *e*, sa longueur est de 0m15, sa largeur de 0m065 et 0m075 aux deux extrémités du pied (?). La profondeur est beaucoup plus considérable que celle de la première empreinte, puisqu'elle atteint 0m023.

(1) L'espèce de *Rainure pédiforme*, qui encadre le Menhir, *existe au-dessous des dernières Cupules*, mais extrêmement dégradée.

Cette cuvette à fond plat, est la plus profondément entaillée de toutes celles de ce premier groupe.

Peut-être convient-il de rattacher à tout cet ensemble une sixième cupule *f*, gravée à $0^{m}05$ de la seconde empreinte en forme de pied. Ses dimensions sont de $0^{m}032$, $0^{m}037$ et $0^{m}011$; les distances aux deux bords étant respectivement de $0^{m}15$ et $0^{m}22$.

En résumé ce premier groupe A a donc une disposition à part. Il convient de faire à ce sujet plusieurs comparaisons, dont je me réserve de tirer, plus tard, toutes les conséquences nécessaires.

1° Toutes les cupules de ce groupe, à l'exception de la première, ne sont pas rigoureusement circulaires, mais légèrement elliptiques.

2° Les distances entre les cupules *a* et *b*, *c* et *d*, *d* et *f*, *sont sensiblement égales ;* ce qui ne doit pas être un simple effet du hasard.

3° La cupule *d*, la plus grande de tout le système, semble se détacher et précéder tout l'ensemble des sculptures.

4° Les deux *Cavités pédiformes*, dont il convient de remarquer l'inclinaison de l'une par rapport à l'autre, sont également figurées sur des pierres que l'on trouve non loin de Plougonvelin.

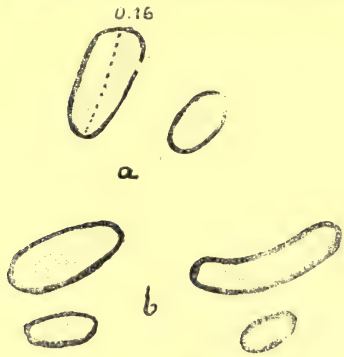

Fig. 8. — Les deux *Pieds* de la Vierge, à Saint-Coulitz (Finistère et les deux Pieds de l'Allée couverte de Kermorvan (Finistère). — *Légende* : *a*, Cavités ovoïdes de Kermorvan ; — *b*, Cavités de Saint Coulitz. — *Echelle* : 1/10.

Sur l'un des piliers de l'Allée couverte de Kermorvan (au Conquet), il y a deux Empreintes, dont l'une est allongée et l'autre beaucoup plus *petite*, mais aussi plus profonde. — Il en était de même sur la *Pierre gravée de la Vierge*, à Penhoat (*Fig.* 8), en Saint-Coulitz (1) (Du Chât. *Ep. préhis. dans le Finist.*, 2e édit., p. 174).

5° La disposition générale de tout le groupe se retrouve en maints rochers, aussi bien dans le Finistère qu'en Suisse, en Ille-et-Vilaine que dans l'Illinois. A Dingé (Ille-et-Vilaine), à Grimantz (Suisse), à Naples (Illinois), la disposition de certaines cupules, seules ou associées à des cavités pédiformes, ressemble à s'y méprendre, à ce premier groupe cupulaire A du Menhir de Plougouvelin.

b) *Le deuxième groupe de Cupules*. — A dix centimètres du premier groupe, à $0^{m}135$ et $0^{m}20$ de chacun des bords, une première

(1) Aujourd'hui détruite.

cupule *g* a 0m05 de largeur (1), 0m048 de longueur et 0m012 de profondeur.

A 0m05 de *g*, la cupule *h* a pour dimensions 0m045 de large sur 0m040 de long et la profondeur devient désormais insignifiante avec 0m005 pour cette cupule et ses voisines

A 0m02 de *h*, la cupule *i* est un peu plus élargie, les autres dimensions restant les mêmes (0m050 larg., 0m045 long., 0m005 épaiss.)

A 0m10 (2) de *h*, à 0m06 de G et 0m08 de L, une assez grande cupule *j* a 0m06 de large, 0m055 de long, mais toujours avec cette faible profondeur de 0m005.

A 0m04 de *J* et à 0m06 de *l*, la cupule *K* a ces dimensions : 0m050 largeur, 0m040 longueur, 0m005 épaisseur.

L ressemble à *K* quant aux largeur et longueur (0m05 et 0m04), mais elle en diffère essentiellement par sa profondeur si considérable de 0m012.

Enfin, à 0m03 de K et de L, il y a une Cavité pédiforme P^3, longue de 0m13, large de 0m05 aux deux extrémités, et de 0m075 au milieu, profonde de 0m024.

La disposition de ce groupe B est donc celle d'un pentagone, peut-être terminé par une hampe ; l'ensemble se complète peut-être de la *Cavité* P^3. On pourrait presque faire la comparaison de cet ensemble avec celui de la *Pira Martyra*, de Grimantz (Suisse), reproduit à la page 17 de l'ouvrage de M. le Dr M. Baudouin sur les *Sculptures et gravures de Pieds humains*. Il se peut que je découvre, plus tard, une disposition tout à fait analogue ; mais, pour l'instant, je ne l'ai pas.

c) *Le troisième groupe.* — Il comprend à lui seul douze cupules ou empreintes, les deux autres n'en ayant chacun que sept et huit.

La première cupule *m* est à 0m06 et 0m30 des bords du menhir, à 0m07 de la *cavité pédiforme* P^3. Elle est extrêmement profonde (0m02), pour sa largeur (0m07) et sa longueur (0m055).

La cupule *N* à 0m08 de P^3 est à peine creusée (0m005), mais elle est assez grande (0m05 largeur et 0m045 longueur).

A 0m07 (3) de *N*, la cupule *O* est tout à fait minuscule (0m035 largeur, 0m030 longueur, 0m005).

Sa voisine *p*, à 0m045 de *O*, est un peu plus grande (0m045 largeur, 0m045 longueur, 0m005), mais absolument circulaire.

A 0m05 de *p*, *q* en reproduit toutes les caractéristiques (0m04 largeur, 0m04 longueur, 0m005).

(1) Dimensions prises sur une ligne partant de la base pour aboutir au sommet, la longueur étant définie sur une ligne qui unit les deux flancs du menhir.

(2) Il serait possible, à certains endroits, de remplacer 10 par 11.

(3) A remarquer la prédominance de ce chiffre.

r est de très faibles dimensions (0^m035 larg., 0^m030 long., 0^m005), tandis que *s*, à 0^m08 environ de *o*, à 0^m065 larg., 0^m060 long., et 0^m020 de profondeur. C'est donc une Cupule fort importante.

A 0^m11 de *m*, *t* a 0^m043 sur 0^m043 et 0^m010, et, tout auprès d'elle, *u*, qui en est à 0^m035, a comme dimensions 0^m05 larg., 0^m045 long. et 0^m013.

La cupule *v*, à 0^m045 de *u*, de 0^m05 larg. sur 0^m045 long. avec une profondeur de 0^m01, est à 0^m03 d'une quatrième CAVITÉ PÉDIFORME, P^4.

Longue de 0^m14, large de 0^m08, et profonde de 0^m034, cette empreinte, la plus profonde de toutes, est aussi la plus régulièrement creusée.

Enfin, la dernière cupule *x*, à 0^m02 de P^4, a comme dimensions 0^m050 larg., 0^m053 long. et 0^m10.

Ce troisième groupe C semble donc être circulaire et contenir au centre trois cupules disposées en triangles. J'ai retrouvé cette disposition plus d'une fois, et, notamment sur un pseudo-menhir à Trégon, en réalité l'un des piliers d'une *Allée couverte*, aujourd'hui presque entièrement disparue. Il est vrai que les trois cupules centrales étaient remplacées par un grand bassin, de 0^m25 de diamètre.

Sur la dalle A de l'Allée couverte de Kermorvan, dans la partie inférieure qui se détache en relief, on retrouve cette disposition circulaire, mais avec deux cupules centrales reliées entre elles par une espèce de canal et deux cupules isolées. A la rigueur, on aurait ainsi trois Empreintes centrales, dont une double et comptée par suite pour une seule. Ce qu'il y a de plus remarquable encore, c'est que cet ensemble de Kermorvan se termine par une grande cavité, qui ressemble fort à l'Empreinte P^4 du menhir de Plougouvelin, et qu'enfin il existe, à l'extrémité inférieure de la dalle, une paire de Cavités pédiformes. — A la partie supérieure du Menhir de Saint-Urnel, que j'étudierai prochainement ici, il existe aussi tout un ensemble de cupules, disposées en cercle, avec des Empreintes centrales. Ce n'est donc pas le simple effet du hasard; et l'on peut se demander s'il n'y a pas une intention voulue, que j'essaierai de découvrir, lorsque j'en serai aux conclusions de ce petit travail.

Pour terminer, je tiens à faire une dernière constatation, que j'estime être capitale. Le Menhir de Plougouvelin a 23 cupules et 4 cavités pédiformes; le *Fuseau de Sainte-Barbe*, en Ploeven et le *Menhir de Saint-Urnel*, en Plobannalec, ont également 27 Cupules ou Empreintes. M. du Châtellier partageait en trois groupes celles du *Mégalithe de Saint Urnel;* le *Fuseau de Sainte-Barbe* et le Menhir de *Plougonvelin* pourraient être l'objet d'une pareille division ternaire et par suite intentionnelle.

3° Les Cupules. — Si l'on dresse un tableau des 27 Cupules et Empreintes du Menhir, il est incontestable qu'elles se divisent en trois groupes bien différents.

Deux combinaisons sont possibles pour chacun de ces trois

N° des Cupules et Pieds	Longueur en millim.	Largeur en millim.	Profond^r en millim.	Remarques
a	0,045	0,055	0,010	**A.** Les *Cupules* de ce groupe sont toutes, à l'exception de A, *plus* longues que larges; c'est ce qui permettrait d'y comprendre *f*.
b	0,055	0,050	0,013	
c	0,045	0,040	0,005	
d	0,080	0,073	0,012	
P¹	0,180	0,060	0,023	
e	0,035	0,032	0,005	
P²	0,150	0,070	0,023	
f	0,037	0,032	0,011	**B.** Les *Cupules* de ce second groupe sont *moins* longues que larges. — J'entends par longueur une dimension prise sur une ligne, qui joint les deux bords du Menhir du Nord au Sud, et par largeur une dimension prise sur une ligne qui part de terre pour aboutir au sommet.
g	0,048	0,050	0,012	
h	0,040	0,045	0.005	
i	0,045	0,050	0,005	
j	0.055	0,060	0,005	
k	0,040	0,050	0,005	
l	0,045	0,050	0,012	
P³	0,130	0,070	0,024	
m	0,055	0,070	0,020	**C.** Ces *Cupules* ont la même caractéristique que celles du groupe B. Il convient d'y disguer deux séries *m-s*, et *t-x*. Entre *m* et *s*, il n'y a que des Cupules à faible profondeur 0^m,005, tandis que, de *t* à *x*, elles ont toutes au moins le double.
n	0,045	0,050	0,005	
o	0,030	0,035	0,005	
p	0,045	0,045	0,005	
q	0,040	0,040	0,005	
r	0,030	0,035	6,005	
s	0,060	0,065	0,020	
t	0,043	0,043	0,010	
u	0,045	0,050	0,013	
v	0,045	0,050	0,010	
P⁴	0,140	0,080	0,034	
x	0,053	0,050	0,010	

groupes. Dans la première (A), chaque série se termine par une *Empreinte pédiforme* ; dans la seconde (B), les cavités de ce genre sont appareillées : ce qui semble beaucoup plus rationnel.

Dans le premier cas, les Cupules seules sont au nombre de 5, de 7 et de 11, chiffres magiques dont on connaît les pouvoirs mystérieux ; dans le second cas, elles sont deux fois au nombre de 6, et comprennent toujours le chiffre 11, qui est celui des grands Alignements.

C'est sur cette dernière remarque que je termine. L'étude des autres menhirs à cupules, dont je possède d'excellentes photographies (1), permettra de comparer les ensembles cupulaires et d'en tirer certaines conclusions, qui pourront peut-être éclairer cette question si complexe du menhir et de ses significations. (*A suivre*).

M. Marcel Baudouin. — Je ne veux dire ici qu'un mot sur la direction relative des grands *axes* des Cavités pédiformes, les uns par rapport aux autres. – Sur la Figure 7 de M. Guérin, il est facile de voir que les axes de P^1 et P^3 sont, à peu près, *parallèles* ; que l'axe de P^2 sur P^1 est d'environ 25° à 30°, l'angle étant *à droite* ; que l'axe de P^4, par rapport à ceux de P^1 et P^3, reportés en P^4, fait un angle de 30° environ avec eux ; mais ici l'angle est ouvert *à gauche*.

Si les *Pieds* sont bien placés, comme je l'ai prouvé ailleurs, sur des Lignes Solaires, il est facile de remarquer que cet angle de 30°, qui se répète deux fois, est l'*Angle équinoxio-solsticial* ou l'*Angle solsticio-méridien*. Par conséquent, les pieds P^1 et P^3 peuvent représenter la Ligne équinoxiale de l'époque des sculptures, et P^4 et P^2 les Lignes solsticiales Lever, *Sud* et *Nord*, correspondantes.

De plus, le Grand Pied, formé par la Rainure, qui entoure le tout, a son grand axe *perpendiculaire* aux grands Axes de P^1 et P^3, qui peuvent être l'*équinoxiale* ; par conséquent, ce *Grand Pied*, qui englobe toutes les autres Sculptures, peut représenter aussi la Ligne Méridienne, qui se trouve à 90° sur la première.

Cette hypothèse cadre très bien avec l'idée Menhir *Statue du Soleil* ; mais elle cadrerait aussi bien avec cette autre hypothèse que ce Menhir est une ancienne *Pierre à Cupules*, transformée en Menhir.

(1) J'étudiai les deux Menhirs de Plougonvelin par un temps abominable ; et mes clichés s'en sont malheureusement ressentis.

Curieuse survivance des Flèches à tranchant transversal.

Par le Dr

JOUSSET DE BELLESME (Nogent-le-Rotrou, E.-et-L.).

Les Préhistoriens, qui, les premiers, ont signalé l'existence des *Pointes de Flèches à tranchant oblique ou transverse*, ont dû certainement éprouver quelque hésitation.

L'idée qu'on se fait d'une flèche, instrument perforant par excellence, semble peu compatible avec toute autre forme que la forme *pointue*. Je me suis souvent demandé, et sans doute beaucoup l'ont fait comme moi, quels pouvaient bien être les avantages d'une semblable disposition et dans quel but l'homme préhistorique l'avait inventée ! Il est évident que la force de pénétration doit se trouver fort amoindrie.

Il faut croire pourtant que cette arme avait de sérieux avantages car, chose vraiment singulière, non seulement l'Homme préhistorique s'est servi de la *Flèche à tranchant transversal*; mais cette forme a traversé les âges et a été utilisée à l'époque du *métal* et même aux temps *historiques*.

C'est par le plus grand des hasards que, parcourant certains ouvrages de la littérature sanscrite, j'ai constaté qu'à des époques de civilisation très avancée on employait encore cette forme préhistorique, dont l'usage semble peu compréhensible. Il faut donc en conclure que ces flèches ont une action particulière; mais laquelle ?

C'est ce que va nous apprendre, dans son poème du *Ramayana*, le célèbre Homère sanscrit, Valmiki.

Je me bornerai à quelques citations tout à fait caractéristiques. Il est question d'une bataille terrible, engagée entre les Aryens descendus des pentes de l'Himalaya pour conquérir la presqu'île de l'Hindoustan et l'île de Ceylan. Inutile de dire que ces invasions historiques se déroulent sous la forme symbolique de combats contre les *Démons*, qui tiennent sous leur dépendance le sud de l'Hindoustan et l'île de Ceylan (Lanka). Ces régions étaient occupées par des populations barbares pour l'infériorité desquelles les Aryens avaient le plus profond mépris; aussi est-ce contre des *Singes* qu'ils sont censé combattre ! Puis, les ayant vaincus, ils s'en font des alliés pour aller investir Ceylan.

Tome I [*p.* 275]..... « ailleurs, tranchées par des dards en *forme de croissant*, les têtes des ennemis tombent sur la terre. »

[*P.* 276]..... « le noble fils de Ragouh frappa le joug d'un seul

dard et le coupa net ; il trancha les cinq drapeaux, avec cinq traits dont l'armure imitait dans sa forme l'oreille du sanglier..... »

TOME II [*p. 210*]..... « alors le général des Rakhsasas (Démons) lui coupa de loin cette affreuse massue avec de grandes FLÈCHES EN DEMI-LUNE. »

[*P. 197*]..... « muni de flèches, ressemblant à des LUNES DEMI-PLEINES..... »

[*P. 219*]..... « à l'aspect de son vacillement, le magnanime Rama saisit un dard flamboyant en forme de *demi-lune* et coupa rapidement la tête du souverain des Yatavas..... »

[*P. 261*]..... « des flèches terminées en *mufles de tigre, de lion, en gueules de loup, d'hyène*..... »

[*P. 233*]..... « à ces mots, Rama saisit deux flèches émoulues en *demi-lune* et lui trancha les deux pieds..... »

Il est inutile de multiplier ces citations ; elles sont fort claires.

Ces flèches en *demi-lune* sont les flèches à tranchant transversal, dont nous rencontrons l'usage dans les temps préhistoriques. Elles devaient faire de larges blessures et provoquer probablement, chez les animaux atteints, des hémorragies abondantes.

Il faut évidemment faire la part de l'imagination du poète, car il semble impossible de faire voler une tête avec de semblables armes !

Remarquons aussi que, pour lancer avec succès des flèches de ce genre, il fallait déployer une force plus considérable que pour envoyer une flèche ordinaire. A l'époque où les flèches à tranchant transverse ou oblique ont fait leur apparition dans l'outillage préhistorique, il est donc certain que l'évolution de l'arc était très avancée et son usage pour la chasse devenu général. Il est assez probable qu'avec l'aide de ces engins un archer habile pouvait réussir à couper les jarrets d'un animal fuyant devant lui et parvenait ainsi à l'arrêter dans sa course.

Ce qui est surtout remarquable, c'est de constater la survivance de cette arme qui, au premier abord, paraît d'un usage tout à fait problématique.

M. Marcel BAUDOUIN. — Les *Flèches à tranchant transversal* (*Fig.* 1), n'ont pas dû être utilisées souvent comme armes de jet, c'est-à-dire en tant que FLÈCHES.

A. Elles ont dû servir au moins autant comme TRANCHETS. On en a des preuves irréfutables.

1° En effet, on connaît de ces pièces, qui ont été trouvées EMMANCHÉES en *Tranchets*, et non pas en Flèches [Danemark ; Aisne (*Fig.* 2 et 3) ; etc.].

2° Ces tranchets servaient surtout à la DÉCARNISATION DES CADA-

VRES *Néolithiques*. Je l'ai prouvé pour Vendrest, en recueillant parmi des *Os décharnés* (encoches, stries), puis INCINÉRÉS, des TRANCHETS INCINÉRÉS en même temps !

Cela explique leur grande abondance dans les *Ossuaires* de la Pierre polie. Et je crois bien que la fameuse pièce du baron de Baye n'est que le résultat d'un *Accident* de DÉCARNISATION, et non pas celui d'un TRAUMATISME ANTE-MORTEM (1).

B. Ce qui est très grave pour la théorie de la *Flèche*, c'est qu'*on n'en a jamais encore trouvé*

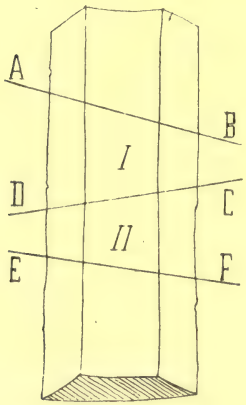

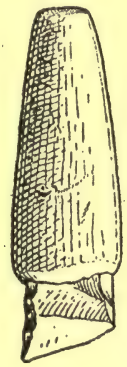

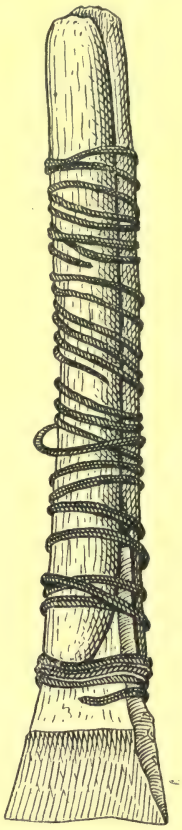

Fig. 1. — Lame de silex. — Les sections en A, B, C et D, donnent une Flèche, I; — les sections en C, D, E et F, une autre, II; etc. [Ch. Schleicher].

Fig. 2. — Petit Tranchet emmanché, dans une gaine en corne de Cervidé, trouvé à Montigny-l'Engrain (Aisne) par M. O. Vauvillé.

Fig 3. — Tranchet en silex, avec son manche de bois, lié au moyen d'écorces, trouvé dans un tombeau (Danemark).

d'emmanché en flèche, tandis que je connais *quatre* emmanchures (2) de Tranchets au moins [Danemark et Pièces des Collections Vauvillé et Taté], avec *Tranchets en place !*

(1) Ce qui tendrait à le prouver, c'est que M. le baron de Baye a trouvé, dans les Grottes de la Marne, en même temps que cette pièce intéressante, mais discutable, « *plusieurs petites Gaines*, en corne de Cerf, semblables à celle de l'Aisne, et qui ont été, évidemment, employées comme *manches* » (Ch. Schleicher).

(2) TROIS ont été *figurées* par J. Déchelette (*Manuel*).

Un nouveau type de Hache à Bouton : La Hache à double Bouton.

Par M. le Dr

Marcel BAUDOUIN (Paris).

Découverte. — J'ai l'honneur de présenter à la *Société préhistorique française* un nouveau type de *Hache à Bouton*, originaire de Vendée, que j'appelle, jusqu'à plus ample informé : Hache a double Bouton ou à *deux Boutons surperposés*.

Collection. — Je regrette de ne pouvoir vous montrer cette pièce, très rare, — peut-être même *unique !* — qui fait partie de la splendide Collection d'Armes de M. le comte Raoul de Rochebrune, au Château de La Court, à Saint-Cyr-en-Talmondais (Vendée). Mais voici un *Décalque* de cet objet, que j'ai vu et ai eu en mains : décalque qui m'est adressé, avec les renseignements d'origine ci-dessous, par son heureux propriétaire, que je suis heureux de remercier ici de son importante communication.

Origine. — Cette magnifique Hache a été trouvée, dans le *Cimetière*, à Mortagne-sur-Sèvre (Vendée), c'est-à-dire sur la rive gauche ou ouest de la Sèvre-Nantaise, vallée où abondent les silex importés du Grand-Pressigny (1). Elle devait se trouver dans l'intérieur du sol, et non pas dans une *Sépulture*, d'époque historique.

Mais il est impossible d'être absolument affirmatif à ce point de vue, faute de données précises.

Cette pièce provient, au demeurant, de l'ancienne Collection de M. le Marquis de Saint-André (Deux-Sèvres).

a) Cette hache est-elle bien originaire de la *Vendée?* N'aurait-elle pas, plutôt, été importée, à une époque plus ou moins reculée, par un *marin* de ce pays de l'Amérique centrale (Guadeloupe par exemple, etc.) ou d'ailleurs, et jetée sur le sol ; ou même placée dans un cercueil du cimetière, de façon voulue?

Il est évident que ces hypothèses ne sont pas absurdes, vu le *lieu* de trouvaille, certes un peu isolite, et vu surtout la forme *bizarre* et *inconnue* de l'objet ! — Mais, cependant, je ne puis y croire et accorder à cette manière de voir la moindre attention.

b) En effet, je ne connais aucune hache d'Océanie, d'Afrique ou

(1) Marcel Baudouin. — *Les Silex du Grand-Pressigny en Vendée*. — *VIe Congr. Préh. France*, Tours, 1910, 341-376. — Tiré à part, Paris, 1911, in-8° [Voir p. 32].

d'Amérique du Sud, ayant cet aspect (1) ; et, d'autre part, il y a bien peu de marins Vendéens au long cours, originaires de la vallée de la Sèvre-Nantaise !

Il faut renoncer, je crois, de suite à cette explication trop simpliste, qui manque d'ailleurs totalement de base (2), vu surtout la nature de la roche, qui est bien typique et locale.

Roche. — Elle est en une roche « couleur *café au lait* », m'a écrit M. R. de Rochebrune. — Comme j'ai vu la pièce, j'ajoute qu'elle a une superbe *patine*, luisante.

Pour moi, il doit s'agir d'une variété de Diorite ou peut-être, à ce qu'il m'a semblé, de Porphyrite augitique, plus ou moins comparable à la roche des Haches à bouton de la région (E. Chartron, Luçon).

Poids. — Le *poids* est considérable ; il atteint 680 grammes (3).

Forme. — *a*) *Talon*. — La forme de cette hache est *extraordinaire*, au niveau de son Talon (*Fig.* 1). — Il n'est pas possible de mieux définir celui-ci qu'en disant qu'il ressemble absolument au *bouton* à *virole* et à *gorge* du Type I de M. Pitre de Lisle du Dreneuc (4), sur lequel on aurait placé un éteignoir, en métal, surmonté d'un petit bouton sphérique, en forme de noisette !

En somme, la tête du premier bouton s'est allongée démesurément en forme de *cône* ; et ce cône est surmonté par un minuscule bouton, bien arrondi, sans virole, mais à gorge nette.

b) *Tranchant*. — La Hache est d'ailleurs *asymétrique* et son tranchant est nettement *oblique*.

Ce qui différencie, en outre, cette pièce des haches à bouton ordinaires, c'est : 1° cette *obliquité* du tranchant (5), qu'on n'observe presque jamais, d'une façon aussi *marquée*, sur les autres (6) ; 2° sa

(1) La hache de Méré-Méré (Nouvelle-Zélande), figurée en 1880 par Pitre de Lisle (Planche II ; H), si elle a un microscopique bouton supplémentaire à son sommet, ne présente pas le long cône intermédiaire entre les deux boutons, que je signalerai plus loin.

(2) Fortuné Parenteau et Pitre de Lisle ont réfuté, pour les haches à boutons classiques, cette théorie, soutenue, bien à tort, autrefois pour la Bretagne.

(3) Mais il y a des Haches à bouton ordinaires *plus lourdes* ! On peut, à ce propos, citer celle de Yvias (Côtes-du-Nord), qui pèse 853 grammes et a 0m225 de long ; celle de la Collection du Dr Gobillot (Vienne), qui pèse plus d'un kilog, et surtout celle du Marais de Goulaine, au Musée de Nantes, qui pèse 2 kg. 540 et a 0m350 de long [Pitre de Lisle].

(4) Pitre de Lisle. — *Les Haches à tête de la Bretagne et du Bocage*. — Nantes, 1880, in-8°, 48 p., VI pl. hors texte.

(5) D'ailleurs, la belle hache à bouton de la Vienne (Coll. Gobillot) et certaines de la Vendée ont un tranchant un peu oblique.

(6) On peut le mesurer par l'angle fait par l'*axe médian* de la pièce et la *ligne de plus grande longueur*. Cet angle α mesure ici 4°, au lieu d'être égale à 0°, comme dans le cas de tranchant circulaire et non oblique.

largeur inusité (0m090); 3° la *faible hauteur du taillant* proprement dit (0m012 ici).

Dans ces conditions, cette pièce, qui a probablement été *emman-*

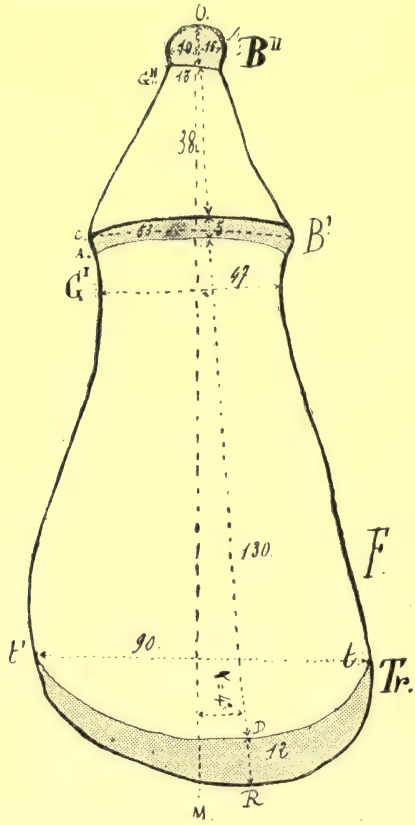

Fig. 1. — Hache à double Bouton. — Mortagne-sur-Sèvre. — *Echelle* : 1/2 Grandeur [D'après le Décalque].

Légende : Tr., Tranchant ; — DR, hauteur du tranchant; — F, Vue d'une Face ; — t t', Petit axe transversal maximum ; — OM, Axe longitudinal, perpendiculaire à t t'; — OR, Axe longitudinal maximum oblique ; — MOR, Angle d'obliquité du tranchant ($\alpha = 4°$). — B', Gros Bouton ; — G', Gorge sous le bouton ; — AC, Virole [Calotte] ; — B'', *Petit* Bouton ; — G'', 2e Gorge ; — O, C, B', Cône surmontant le gros bouton.

chée (mais ce n'est pas sûr du tout!) par sa grande gorge (G'), devait avoir le côté t' b', situé *en bas* (*Fig.* 1) (1).

Dimensions. — Les *dimensions* sont les suivantes :

1° Longueur *totale* (maximum) [R.-O.] = 0m195.

(1) Du Cleuziou (*La Création de l'Homme*, etc., Par., 1887, p. 373) a représenté (*fig.* 234) des Haches polies ou *Tapaï* (Océanie) et d'Afrique (Sénégal) qui ont un talon à *ailettes*, plus ou moins comparables aux *crêtes* anguleuses de certaines haches à *bouchon*. — Mais cela n'a aucun rapport avec le *double bouton* de la pièce ici décrite.

En Amérique du Nord, à la Guadeloupe, etc., il existe des haches dites *à gorge*, qui ressemblent un peu à nos haches à bouton ; mais elles se distinguent nettement en ce sens que, dans ces outils, c'est la partie moyenne, et non le tranchant, qui est la plus large (Cf. Morin Jean, *Arch. de la Gaule*, 1908, p. 125, *fig.* 67). — Cette forme conduit en réalité à la Hache à *soie* ou *pédonculé* d'Asie (Tonkin, Chine, etc.). Et c'est là une toute autre idée!

2° *Longueurs partielles.* — Tranchant — Gros Bouton [R.-A.] : = 0^m142. — Gros Bouton — Petit Bouton [A.-G^{II}] : = 0^m043. — Cône intermédiaire [B^I-B^{II}] = 0^m038. — Petit Bouton [G^{II}-O.] : = 0^m010. — *Hauteur* du Tranchant (maximum) [R.-D.] = 0^m012.

3° *Largeur des saillies.* — Tranchant (maximum) [t, t^I] = 0^m090. — Petit Bouton B^{II} terminal (maximum) = 0^m015. — Gros Bouton B^I (maximum) = 0^m053.

4° *Largeur des gorges.* — Gorge I = 0^m047. — Gorge II = 0^m013.

Si l'on supprimait par la pensée le cône et le petit bouton surajoutés, on aurait une hache à bouton de 0^m147 de longueur seulement, avec un tranchant, très large, de 0^m090. — D'où un Indice de Largeur (Tranchant) — Longueur de : 90 × 100 : 147 = 61,22.

Indices. — Les Indices principaux de cette pièce sont les suivants :

Indice Longueur (Tranchant) — Longueur : 90 × 100 : 195 = 46,15.

Indice Longueur (Talon et Petit Bouton) — Longueur : 15 × 100 : 195 = 75,89.

Indice Largeur (Faux talon ou *Gros Bouton*) — *Largeur* (*Tranchant*) *:* 53 × 100 : 90 = 58,88.

Mode de fabrication. — On est peu fixé, malgré les expériences de M. Pitre de Lisle, sur le mode de fabrication au Polissoir *fixe* des Haches à bouton, surtout celles à belle virole et à *crête* sur la calotte. Et on se demande encore comment les Néolithiques ont dû s'y prendre pour fabriquer de telles pièces !

Vraiment je ne vois pas comment on a pu faire, en travaillant sur un Polissoir *fixe*, à Rainures et à Cuvettes du type classique, pour obtenir une telle hache...

Il y a donc là un très curieux problème, que je soumets à mes collègues, susceptibles de répéter les tentatives de notre confrère Nantais, à l'aide de petits Polissoirs *mobiles* et de forme spéciale.

Il serait intéressant, en tout cas, de faire l'inventaire de cette variété, très curieuse, de Hache à bouton, dont, pour mon compte, je ne connais pas d'autre exemple ; et de rechercher, si, à l'étranger, on n'a pas observé déjà quelque chose de semblable.

Epoque. — Mais cet objet est-il bien de l'Epoque *Néolithique*, comme les autres Haches à bouton de la contrée? — L'apparente difficulté de sa fabrication, par les procédés en usage à l'âge de la Pierre polie, ne doit pas être une raison absolument suffisante, pour qu'on doive *a priori* le rejeter à l'ère des *Métaux*, et en particulier à l'Age du *Bronze*.

D'ailleurs, ses rapports de forme avec les haches à bouton classiques sont évidents, puisqu'il a suffi d'avoir l'idée de transformer en *Cône étiré* la *Calotte*, sphérique, du Bouton typique, et d'ajouter un second *petit Bouton*, pour obtenir cette pièce.

En outre, il y a des HACHES PLATES en pierre (et surtout en schiste), qui ont des *Tranchants aussi étalés et aussi larges*. J'en possède une dans ma Collection, qui vient de Saint-Georges-de-Montaigu (Vendée), bourg assez voisin de Mortagne-sur-Sèvre d'ailleurs.

De plus, on ne connaît pas, à l'âge du *Cuivre* ou du *Bronze*, de hache, massive, de cette espèce même, sans *trou* central, et à *deux boutons*.

Concluons donc qu'il s'agit bien là d'une Hache de l'âge de la *Pierre polie*.

Certes, O. Montelius a figuré, pour la Suède et l'Autriche, des Haches en pierre polie, terminées par un *bouton* typique, et indiqué que ces pièces étaient fréquentes en Scanie; mais toutes possèdent un *tranchant à cornes* et un *trou central*, analogues à ceux des Casse-têtes ou des Marteaux néolithiques; et, de plus, aucune ne ressemble à la pièce de Mortagne-sur-Sèvre, qui, elle, a *deux boutons superposés* et *pas de trou!*

De plus, il les place à l'âge du *Bronze*, sans dire au demeurant pourquoi, alors qu'il existe une pièce de ce genre au moins en CUIVRE PUR (2), qu'il a figuré lui-même (*Fig.* 61 ; p. 59). A mon avis, il faut attendre la trouvaille de telles pièces dans des sépultures, *bien datées* (3), avant d'être affirmatif sur leur époque, car la *Hache en Cuivre* a sûrement été calquée sur une hache en pierre, quoiqu'on en dise, et la hache en bronze de Scanie, à trou central et bouton (*Fig.* 65 ; p. 62) paraît plutôt calquée elle-même sur celle en *Cuivre* que sur celle en pierre de Scanie.

Je maintiens donc, jusqu'à nouvel ordre, que la Hache de Mortagne-sur-Sèvre a plus de chance d'être *Néolithique* que de l'*Age du Cuivre* ou du *Bronze*, quoique l'hypothèse de l'*Age du Cuivre* ne serait pas pour me déplaire, bien au contraire!

Des Haches à bouton *perforées*, surtout du type de celles connues en Autriche, ont été trouvées, en effet, dans une station lacustre, qui est indiscutablement de l'AGE DU CUIVRE pur : celle de Mondsee (4) (District de Vöcklabruck), fouillée avec soin par le Dr Much (de

(1) O. MONTELIUS. — *Les Temps préhistoriques*. Trad. S. Reinach. — Paris, 1895 [Voir p. 60; fig. 62 et 63 et p. 130].

(2) On sait qu'il y a, en Hongrie, des Haches en CUIVRE de ce type [J. Déchelette, *Man. d'Arch. préh.*, t. II]; mais celles-ci n'ont *aucun bouton!*

(3) Je ne crois pas qu'on ait fait déjà une telle trouvaille, en effet.

(4) R. MUNRO. — *Les Stations Lacustres d'Europe*. Tr. P. Rodet. — Paris, 1908, in-8° [Voir p. 168].

Vienne), auteur d'un ouvrage connu sur l'Age du Cuivre Elles ont été trouvées avec des *Haches plates*, avec des emmanchures de ces haches, avec des *Creusets*, encore pleins de *Cuivre*! Il n'y a pas de doute possible. Ces haches sont donc de l'*Age du Cuivre*, et non pas de l'*Age du Bronze*, comme on l'a dit jusqu'ici.

On a retrouvé, d'ailleurs, le *Bouton* sur des objets spéciaux de la Station de Laibach (Carniole), qui est aussi de l'*Age du Cuivre*.

Dans ces conditions, la Hache à double bouton de Vendée ne peut être que de la *fin du Néolithique*, puisqu'elle n'est pas *perforée* et n'a pas de crête latérale sur les faces.

Il résulte de là que c'est bien la Bretagne-Vendée qui a inventé, la première, le BOUTON, et que l'Autriche et les pays du Nord ne sont venues qu'après, avec leur bouton spécial, sans d'ailleurs avoir connue, très probablement, l'originale invention des côtes de l'Océan vendéen.

USAGE. — Cette pièce montre combien la théorie de M. Pitre de Lisle du Dreneuc, d'après laquelle il ne faut voir dans les boutons des haches de ce type qu'un *ajutage*, destiné à servir d'OUTIL A FRAPPER, c'est-à-dire, soit de *Marteau*, soit de *Casse-tête*, a peu de chances d'être la bonne.

Son bouton ne peut-être en l'espèce, vu sa petitesse, qu'un simple *motif* de DÉCORATION, tout comme le bouton d'une calotte de mandarin ou d'un casque à boule!

Il est par suite, évident, que cette pièce n'est qu'une ARME D'HONNEUR ou D'APPARAT, et non pas un *Outil*, malgré son apparence d'aiguisage, comme la plupart des autres Haches polies. Et cette remarque justifie très bien l'hypothèse d'Armes, du même genre, pour les splendides haches, en roches rares, trouvées dans les grands Tumulus du Morbihan.

Sur quelques coutumes locales, superstitions, survivances antiques, légendes, du Département de l'Eure.

PAR

Georges POULAIN (Eure).

La valeur de la Tradition. — Ne dédaignons point trop la Tradition, cet écho des vieux âges que les générations nous ont légué; et, si quelquefois sa naïveté nous fait sourire, ayons du moins pour elle le respect qu'on doit aux vieilles choses.

Le passage de la tradition à travers les siècles l'a souvent déformée ; mais, malgré cela, il a été maintes fois constaté qu'elle contient généralement un fond de vérité et est pour l'historien ou l'archéologue un auxiliaire précieux. Le rôle du chercheur a justement pour but de débarrasser la tradition des apports légendaires, qui en ont déformé le vrai sens.

L'esprit populaire rapporte généralement avec fidélité ce qui lui a été transmis par les ancêtres et ne cherche pas à élucider telle légende, dont la signification lui paraît douteuse. Certaines remontent à des époques fort reculées, quelquefois même préhistoriques. Remises en honneur par les conteurs du XVIIIe siècle, les Fées gauloises sont ainsi venues, dans la bouche de nos mères, bercer notre crédule enfance.

Recueillons donc, pendant qu'il en est temps encore, ces vestiges du Folklore ; notons soigneusement les coutumes anciennes, qui sont presque toujours des *survivances* ethniques.

Cette méthode, qui a d'ailleurs été suivie par beaucoup de nos collègues, réunira, dans nos *Bulletins*, des matériaux qui réjouiront les Folkloristes.

Survivances funéraires. — Relativement aux *Abeilles*, la coutume suivante était d'un usage général dans notre département et dans toute la Normandie ; mais sa pratique variait un peu d'une localité à l'autre.

Dans les cantons de Damville, d'Evreux, de Saint-André, l'arrondissement de Pont-Audemer, lorsqu'un propriétaire de ruches mourait, un membre de sa famille annonçait aux abeilles le décès survenu, car, faute de ce faire, elles devaient mourir. Je me souviens que, lorsque décéda mon bisaïeul Jean-Martin Poulain, propriétaire d'une petite ferme à l'orée de la forêt d'Evreux (Les Ventes), sa femme alla vers ses ruches communiquer le malheur aux abeilles, leur disant : « Mes belles, votre maître est mort » !

Dans le Vexin Normand, lors du décès du chef de famille, on attache encore à chaque ruche une loque noire, faisant ainsi, dit-on, porter le deuil aux abeilles.

Même manifestation dans quelques cantons de l'arrondissement de Louviers, notamment de Gaillon.

Aux environs de Rouen, on met aussi un ruban noir aux ruches, sans autre formule ; l'étoffe y reste tant que dure le deuil de la famille (1).

Ceci n'indiquerait-il pas le reste d'une idée très ancienne, signalée par B. Tylor (*la Civilisation primitive*), à savoir que les abeilles sui-

(1) Cette coutume existe également dans les départements de la Marne, Seine-et-Marne, la Sarthe, en Artois, basse Picardie, dans le Berry, etc.

vraient l'esprit du mort ? En tout cas, on sait que, de tout temps, on a attaché à la vie de ces laborieux insectes des idées merveilleuses.

On admet généralement que les abeilles connaissent très bien leur maître et ne le piquent jamais. On sait aussi que, dans l'antiquité romaine, ces êtres gracieux étaient tenus en honneur et le respect superstitieux dont le peuple les entourait.

Virgile ne les a-t-il pas louées magnifiquement dans les *Géorgiques* ? Il a dépeint les mœurs policées, le travail méthodique, de ces butineuses de fleurs.

« Frappés des apparences, et d'après toute cette conduite, dit-il, quelques-uns ont dit qu'il y avait dans les abeilles une parcelle de la Divinité (1). »

L'Eglise a conservé, à côté de la grande idée chrétienne, les rites ou pratiques cultuelles locales, antérieurs au christianisme, dont quelques-uns sont touchants et ne manquent pas d'élévation.

A Jumelles, petite commune du canton de Saint-André, lorsque l'on enterre une femme âgée, quatre vieilles personnes entourent son cercueil, en portant chacune un *cierge*. A l'église, elle s'assoient de chaque côté de la bière, et au cimetière s'agenouillent au bord de la fosse, pendant que les assistants jettent l'eau bénite.

Aux environs d Evreux et par extension dans les cantons de Damville et de Saint-André, il était d'usage d'offrir, à l'issue des inhumations, un *Déjeuner* aux membres de la confrérie de « Charité », qui avaient assisté à la cérémonie. Survivance des libations antiques des funérailles ! (*A suivre*).

Marcel Baudouin. — On trouvera quelques données sur les traditions relatives aux *Abeilles* dans des notes, concernant l'Ouest de la France, parues à ce sujet dans la Collection de l'*Intermédiaire Nantais*. Les coutumes citées existent en Vendée. Voir aussi *Int. des Cherch. et Cur.* [1906, 20 février, p. 267 ; etc.].

Hochet Gallo-Romain en terre cuite.

PAR

Eloi BOURGEADE,
(Les Planchettes, par Riom-ès-Montagne Cantal).

Cet objet, des plus rares, provient de l'une des antiques et riches Nécropoles de l'Aisne, fouillée par des savants distingués, tels que MM. Pilloy, Théophile Eck, conservateur du Musée de Saint-

(1) Virgile. — Les *Géorgiques*, livre IV.

Quentin, et notre éminent collège M. Boulanger (de Péronne). Il a été trouvé au CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN, de Sissy (Aisne), dont l'exploration commença le 10 décembre 1896 et prit fin le 1er avril 1897, ainsi que nous l'apprend la savante brochure du Conservateur des Musées de Saint-Quentin (1).

Notre hochet est bien daté ; je n'ai pour celà qu'à citer les quelques lignes suivantes extraites de la brochure que je viens de citer. « Quelques-unes des sépultures de Sissy sont un peu antérieures au VIe siècle ; mais, si l'on consulte surtout les monnaies d'argent et de bronze, mises dans les tombes pour aider le défunt à franchir le *Styx*, l'on constate que le plus grand nombre paraît embrasser les derniers temps de l'empire. C'est Théodose, qui clôt la série. »

Il me fut vendu l'hiver dernier par un nommé Amédée, de Chauny (Aisne), qui, en 1896, fouillait pour le compte de M. Lelaurain, à qui avait été accordé, au début, le droit exclusif de faire des recherches. M. Lelaurain, habile fouilleur paraît-il, faisait commerce de ses trouvailles, suivant l'expression de M. Amédée et fit de mauvaises affaires. M. Amédée garda devers lui partie des trouvailles.

La parfaite authenticité de notre objet n'est pas douteuse. L'enquête, que nous avons faite auprès de divers conservateurs de musées, notamment à Saint-Quentin et Moulins, réputés pour la richesse de leurs collections céramiques, ainsi qu'auprès des savants fouilleurs des antiques nécropoles de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise, que je cite au commencement de ces lignes et qui tous m'ont répondu avec un empressement dont je tiens à les remercier ici, n'avoir jamais rencontré dans leurs fouilles, ni vu, un objet semblable, ne fait que confirmer ma modeste opinion, concernant la rareté de l'objet.

Tout au plus peut-on faire un rapprochement avec les deux objets reproduits et décrits dans le *Bulletin de la Société Préhistorique Française* (page 559, année 1911), conservés au Musée de Berne (Suisse). Ce sont deux objets de Palafittes, bien datés, de la fin de l'Age du Bronze et qualifiés de HOCHETS. — A ce propos, on me permettra de citer la remarquable étude de mon compatriote, M. Pagès-Allary (de Murat), sur les *Hochets préhistoriques*, parue dans le *Bull. de la Soc. Préhist. Franç.* (année 1911, pages 549 et suivantes), ainsi que les notes de M. le Dr Charvilhat (2) (de Clermont-Ferrand) et de M. le Dr A. Guébhard (3).

(1) Théophile ECK. — *Les Cimetières Gallo-Romains de Sissy et de Berthenicourt (Aisne)*. — Paris, imprimerie Nationale.

(2) *Bull. de la Société Préhist. Franç.*, 1911, p. 556 et suivantes.

(3) Dr A. GUÉBHARD. — *Objet bizarre en terre cuite. Bull. de la Soc. Préh. Franç.*, avril *1911*, p. *248*. — *Objet énigmatique trouvé par M. Pagès-Allary. Bull. de la Soc. Préhist. Franç.*, mai 1911, p. 310.

Le Hochet de Sissy a la forme d'une petite sphère, de $0^{m}05$ de diamètre, creuse à l'intérieur, dans laquelle sont renfermées quatre petites boules. L'objet est orné de *trois rainures*, creusées dans la pâte et formant entre elles des intersections à angle droit : deux méridiennes ; la troisième rainure passant à l'équateur, de ce fait elle est divisée en huit parties égales. Au milieu de chaque partie a été pratiqué un trou, de même qu'à l'intersection de chaque rainure : ce qui donne un total de *quatorze* trous, bien cylindriques, et d'un diamètre de $0^{m}006$. L'épaisseur de la pâte n'étant que de $0^{m}004$, l'objet semblerait assez fragile entre les mains d'un enfant, s'il n'y avait lieu de penser qu'il était, sans doute, revêtu d'une enveloppe protectrice ajourée, de la vannerie par exemple.

La pâte est très noire, fine, piquetée de quelques petits points rouges, sans engobe, ni lustrage. Peut-être serait-il intéressant d'en faire l'analyse ? Il se pourrait que ce soit une pâte spéciale ; elle nous paraît bien ainsi. Par l'orifice des trous, on se rend très bien compte que l'épaisseur de l'argile est invariable sur tous les points de la sphère. Par contre, il est difficile de se rendre compte du nombre de boules renfermées ; elles sont difficiles à compter.

Cette petite sphère ne laisse nullement soupçonner par quel procédé de moulage elle fut obtenue. Est-ce par la réunion de deux calottes sphériques ? Dans ce cas, le cercle de soudure se trahirait par quelques bavures du raccordement. Nous pensons plutôt qu'elle fut modelée autour d'un noyau de matière organique, qui disparut au moment de la cuisson, fondue ou carbonisée ; les petites boules ayant été au préalable introduites dans cette matière restèrent emprisonnées dans la sphère.

M. Marcel Baudouin. — Notre collègue, M. E. Bourgeade, ayant envoyé par la poste, à Paris, pour présentation en séance, ce précieux objet, celui-ci fut *brisé* pendant le transport postal. A la réception, je constatai une *cassure*, permettant de contrôler le contenu du hochet. Il est constitué par *quatre* petites boules sphériques d'*argile cuite*, de couleur rougeâtre, semblables à des billes. Chacune d'elles mesure $0^{m}011$ de diamètre et pèse 1 gramme et demi. L'enveloppe pèse à elle seule 47 grammes. Toutefois une des billes, plus grosse, de $0^{m}013$ de diamètre, atteint 2 grammes et demi, au lieu de 1 gramme et demi. Poids de l'ensemble des billes : 7 grammes. Poids total de la pièce intacte : 54 grammes.

La sphère, vue par l'intérieur, présente un petit rebord saillant tout autour des trous : ce qui prouve que ceux-ci ont été obtenus par refoulement de l'extérieur, sans doute avant l'inclusion des billes. La sphère, épaisse de $0^{m}004$, en effet, à l'un de ses pôles, semble avoir été ouverte, grâce à un orifice de $0^{m}015$, qui ne fut

obturé qu'après l'introduction des billes. A l'extérieur, à ce niveau, d'ailleurs, la surface est un peu irrégulière et trahit le manuel opératoire employé.

L'accident, si regrettable, survenu à cette belle et rare pièce de collection, a donc été des plus utiles à la Science, et a permis de découvrir le mode de fabrication !

En ce qui me concerne, je dois ajouter que j'ai, en 1903, trouvé, en fouillant l'*Allée couverte de la Pierrefolle du Plessis, au Bernard* (Vendée)(1), *deux billes*, très analogues, sinon exactement semblables, que j'ai ainsi décrites autrefois, après les avoir figurées.

« *Deux* petites *boules*, paraissant faites en *argile durcie*, semblables l'une à l'autre. Leur diamètre est de $0^{m}015$ et leur poids de 4 grammes (2). Coloration gris-foncé. » — J'avais cru alors à de petits projectiles de fronde ; mais j'ai dû jadis me tromper.

Il faut dire, en outre, que j'ai reconnu, depuis 1903, que la Sépulture par inhumation, trouvée dans ce Dolmen, ne peut être en réalité qu'une Sépulture secondaire, de l'Age du Fer, et probablement de l'*époque gallo-romaine*. — Ce qui corrobore l'*époque* attribuée à la pièce de l'Aisne.

Dans ces circonstance, ma découverte s'expliquerait assez bien par l'hypothèse d'un objet analogue, brisé en terre, mais prouverait alors que cette pièce appartenait à un *Sujet* adulte, et non à un *Enfant !* — Dans ces conditions, s'agit-il bien d'un véritable Hochet pour la pièce de l'Aisne ? — Cela ne me semble pas prouvé, malgré tout ce qui a été écrit à ce sujet.

Marnien ou La Tène I ?

Par le Dr

O. GUELLIOT (Reims, Marne),

Président honoraire de la *Société d'Archéologie Champenoise.*

Le Musée archéologique de la ville de Reims, très à l'étroit au second étage de l'Hôtel de Ville, avait été transféré, à la veille de la guerre, dans l'ancien Palais de l'Archevêché. Avec le *Musée champenois d'Ethnographie*, déjà ouvert, avec le *Musée lapidaire* dont les locaux étaient préparés et le *Musée des Sacres* dans les anciens appartements royaux, il complétait un ensemble, digne enfin de la grande cité historique qui allait être fière de son riche *Musée rémois*.

Chargé d'une installation qui s'achevait, j'avais dû procéder à la

(1) Marcel Baudouin et G. Lacouloumère. — *Homme préhistorique*, Paris, 1904, II, nº 6. — Tiré à part, in-8º, 1904 [Cf. p. 33 et fig. 111, I et II].

(2) Ces pièces sont toujours dans ma collection.

répartition, dans six salles spacieuses, des onze ou douze mille objets, que comprenaient les séries archéologiques depuis les temps quaternaires jusqu'au moyen âge. Puis il fallut songer à la classification et à l'étiquetage de cette importante collection.

Deux époques surtout étaient richement représentées: la Gauloise et la Gallo romaine.

Mais la première nous intéressait d'autant plus que les nombreuses trouvailles, faites sur la terre champenoise, ont permis de reconstituer toute une civilisation, appartenant à cette phase de l'Age du Fer, dénommée autrefois *Marnienne* et plus généralement aujourd'hui *La Tène I*.

Il m'avait toujours paru juste — j'allais écrire honnête — de conserver l'épithète de Marnien ; elle rendait un hommage mérité aux fouilleurs si actifs de la région et reconnaissait la part prise par eux à la connaissance du second Age du Fer (1). Mais peut-être l'autre appellation avait quelques avantages? Il fallait revoir ce qu'en ont écrit les archéologues les plus compétents.

Eh bien ! il est de toute évidence — et je vais essayer de le démontrer — que *la Période dite de La Tène I n'existe pas, en temps qu'industrie, à la station suisse de La Tène* ; que, par conséquent, cette dénomination est absolument injustifiée.

*
* *

Jusqu'à ces quinze dernières années, la classification de l'Age du Fer, généralement adoptée en France, était celle de M. Gabriel de Mortillet.

Une première période, premier Age du Fer, avait tout d'abord été individualisée, comprenant toute la première moitié du premier millénaire avant l'ère chrétienne : Période de Hallstatt, *Hallstattien*. Elle tire son nom de la Nécropole de ce nom, en Tyrol autrichien. Succédant à l'Age du Bronze dont elle garde, surtout à son début, de nombreuses survivances, elle constitue, dans l'Age du Fer, une première tranche, sur laquelle tout le monde est d'accord.

En 1873, M. G. de Mortillet, dans un *Tableau archéologique de la Gaule*, établit, après le Hallstattien, ou Epoque des tumulus, un second Age du Fer: Epoque gauloise, *Marnien* (2).

Pourquoi ce nom emprunté au département de la Marne?

C'est que, depuis longtemps, il était familier aux archéologues, à ceux surtout qui s'intéressaient à la Préhistoire. Dès 1829, un officier, ingénieur-géographe, Boulays, avait publié une note trop sommaire

(1) O. Guelliot. — *Le Prehistorique dans la Champagne rémoise ; Reims en* 1907. — AFAS, p. 169.

(2) G. de Mortillet. — *Matériaux...* 1875, p. 273 (Comptes rendus du *Congrès archéologique de* 1873).

sur une Sépulture de Bergères-les-Vertus ; mais il l'avait accompagnée d'une planche, où déjà figurent, fidèlement reproduits, le torque à torsade, les bracelets, l'épée à bouterolle ajourée, caractéristiques de cette période (1).

Aux environs de 1860, des fouilles actives avaient été entreprises aux environs du Camp de Châlons, sur l'initiative de Napoléon III, puis du Musée de Saint-Germain, qui y fit une belle récolte. Enfin de nombreux archéologues locaux vinrent fournir leur contribution à l'étude de cette civilisation de la Gaule indépendante, alors si peu connue.

En quelques lignes, G. de Mortillet traçait les principaux caractères de l'industrie marnienne : épée pas très longue, fibule à pied recourbé en arc, poterie noire, souvent décorée, objets de parure en bronze plein; et il ajoutait : apparition des monnaies, parce qu'alors il conduisait le Marnien jusqu'à la conquête romaine.

Mais, vingt ans plus tard, il faisait, selon son expression, « une nouvelle coupe » dans la classification admise jusque là. Ayant remarqué qu'à l'approche de l'invasion romaine l'industrie s'était modifiée, il admit, entre le Marnien et ce qu'il appelait le Lugdunien (première époque gallo-romaine), une nouvelle phase, troisième du Fer, le *Beuvraysien*. Ses caractéristiques étaient : fréquence de l'incinération, application du tour à la fabrication de la poterie, et surtout apparition de la monnaie. C'est l'Epoque des Oppida; elle va de 150 ans environ avant J.-C. jusqu'à l'ère chrétienne.

A cette dénomination, on fit quelques objections : peut-être le choix de l'Oppidum du Mont Beuvray n'était-il pas très heureux; les fouilles y révélaient alors surtout des témoins de l'époque de l'occupation romaine. G. de Mortillet ne tenait pas absolument au nom et demandait qu'on lui indiquât une autre station, purement gauloise, de la même époque (2). En tout cas — et c'est l'essentiel — un troisième Age du Fer était déterminé, dont les types différaient de ceux du Marnien.

*
* *

Cependant une autre division de l'Age du Fer, déjà admise à l'étranger, allait faire son apparition en France.

Elle réduisait à deux les trois périodes de G. de Mortillet.

Le premier Age du Fer gardait le nom de *Hallstatt*.

Tout ce qui suit, jusqu'à notre ère, s'appelait désormais *Epoque*

(1) Boulays. — *Note sur des ossements trouvés auprès du village de Bergères.* — *Mémoires de la Soc. roy. des Antiquaires de France*, T. VIII, 1829, p. 311-314, Planche.

(2) Voy. cette discussion dans les *Bulletins de la Société d'Anthropologie*, 1894, p. 616; 1895, p. 728; 1896, p. 597.

de La Tène. La station, qui servait de prototype, située sur le Lac de Neufchâtel, avait été fouillée, surtout depuis 1858.

En 1867, en séance du 21 février, M. de Mortillet la signalait à la *Société d'Anthropologie*, comme « une intéressante station de l'Age du Fer, se rapportant à la civilisation gauloise » et postérieure au Hallstatt (1). La même année, la collection Schwab et Desor figurait à l'Exposition universelle. C'est encore M. de Mortillet qui en rendait compte et signalait la fibule caractéristique de La Tène : « La tige se recourbe et vient se fixer au milieu de l'arc ; souvent le retour ou bien le point de jonction avec l'arc est orné d'une boule » (2). Il faisait du reste remarquer, et avec juste raison, que la collection Schwab et Desor renfermait un mélange de différentes époques, allant même jusqu'au mérovingien.

A partir de 1876, les fouilles de La Tène furent conduites d'une façon vraiment scientifique, surtout par la Société cantonale d'Histoire de Neufchâtel ; et les objets mis au jour s'accumulèrent dans les Musées de Berne et de Neufchâtel (3).

L'archéologue suédois Hans Hildebrand paraît avoir eu le premier l'idée, en 1872, de faire de La Tène le type de tout le second Age du Fer (4). Mais, en somme, ce fut Otto Tischler, alors conservateur du Musée de Kœnigsberg, qui fut le promoteur véritable de la nouvelle classification.

Le mémoire qu'il publia en 1885, dans le journal de la Société allemande d'Anthropologie, est très court : cinq pages à peine, avec une seule planche de six figures (5) ; il n'en eut pas moins un grand retentissement ; nous devons nous y arrêter quelque peu.

Outre quelques considérations sur la décoration des armes à cette époque, Tischler établit une division du second Age du Fer, ou période de La Tène, en trois sous-périodes, qu'il appelle : *Früh La Tène, Mittel La Tène, Spät La Tène* ; c'est-à-dire : *La Tène ancienne, La Tène moyenne, La Tène récente.*

Il situe l'habitat de la première particulièrement en Champagne ; et cela nous intéresse spécialement : « La plus ancienne période de La Tène se trouve dans les grands cimetières de la Champagne, se montre dans les riches tumulus du pays Rhin-Saar, traverse la Suisse, l'Allemagne du sud, la Bohême jusqu'en Hongrie ». Il indique

(1) *Bull. Soc. Anthrop.*, 1867, p. 125.

(2) *Matériaux*, 1867, p. 280.

(3) Voy. un court historique des fouilles de La Tène, par H. Zintgraff : *Notes sur La Tène*, dans l'*Homme préhistorique*, 1907, p. 225-236.

(4) Hans Hildebrand. — *Sur les commencements de l'âge de fer en Europe.* Congrès int. d'Anthrop. et d'arch. préhist., Stockholm, 1874, p. 592.

(5) Tischler. — *Ueber Gliederung der La Tène-Périodе und ueber die Dekorirung der Eisenwaffen in dieser Zeit. — Correspondenz-Blatt der deutschen Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte*, München, oct. 1885, p. 157-161 et Planche, p. 172.

bien les deux grands foyers, Champagne et sud de la Prusse rhénane, alors que cette civilisation ne fait que traverser la Suisse (et pas à La Tène), pour envoyer quelques expensions en Allemagne du Sud et en Hongrie ; il eut pu y ajouter l'Italie du Nord. La Tène moyenne est surtout représentée à la station même de La Tène ; quant à La Tène récente, on en trouve les types à Bibracte, à Alésia.

Tout cela est parfaitement exact, mais ne dit pas pourquoi le nom de la station suisse est donné à une industrie, dont les témoins ont été exhumés surtout en Champagne et sur les bords du Rhin allemand !

Comme éléments de diagnostic des trois sous-périodes qu'il admet, Tischler ne s'intéresse qu'à deux objets : la fibule et l'épée ; rien des torques, ni des poteries, et pour cause.

La fibule de La Tène ancienne est caractérisée par son extrémité recourbée et libre : comme type est dessinée une fibule de Champagne. L'épée de la même époque est assez pointue, à soie étroite, avec bouterolle ajourée; type donné : épée de la Gorge-Meillet, donc aussi champenoise ou marnienne; et Tischler signale : « Infiniment nombreuses sont les armes dans les grands cimetières de la Champagne, où nous trouvons un peuple équipé et bien armé. »

Epée et fibule de La Tène moyenne sont figurées d'après des spécimens de la station suisse ; l'épée de La Tène récente vient d'Alésia, la fibule, de Stradonitz, en Bohême.

On voit déjà, par cette courte analyse du mémoire princeps de Tischler, que l'auteur n'a trouvé ses caractéristiques de la première période de La Tène que dans des objets d'origine marnienne.

Sa classification fut admise avec enthousiasme en Allemagne, en Scandinavie et en Suisse. Elle avait l'avantage d'être simple, peu compliquée ; il suffisait de trouver une fibule ou une épée dans une fouille pour la dater sûrement ; il est vrai qu'en l'absence de ces objets la détermination devenait impossible. Une autre raison qui fit oublier le Marnien, c'est que cette belle civilisation champenoise de l'époque gauloise n'avait jamais été décrite avec quelques détails. Elle avait fait le sujet de nombreux mémoires ; mais, malgré les efforts louables de quelques archéologues (Fourdrignier, L. Morel), aucun travail d'ensemble, aucune étude de synthèse n'avait attiré l'attention du monde savant ; peut-être avait-on le droit, à l'étranger du moins, d'en ignorer l'importance et la richesse.

En France, les innombrables communications, publiées dans les *Antiquaires de France*, le *Bulletin Archéologique*, à la *Société d'Anthropologie*, à l'AFAS, l'*Album Caranda* de Moreau, la *Champagne souterraine* de Morel, le *Catalogue du Musée de Saint-Germain* de M. S. Reinach, auraient dû suffire pour éviter ce déni de justice.

Mais, nous pouvons l'avouer aujourd'hui, on accueillait trop facile-

ment ce qui venait de l'étranger ; et c'était se donner à soi-même un brevet d'érudit que de se montrer au courant de sa littérature et d'accepter sans contrôle les produits de la science germanique.

Cependant, en 1900 seulement, la classification d'Otto Tischler obtint ses lettres de naturalisation française au Congrès de Paris. Oscar Montelius y fit, sur la *Chronologie préhistorique en France et en d'autres pays celtiques*, une communication, dans laquelle il décrivit deux périodes de Hallstatt et adopta les trois divisions de La Tène. M. J. Déchelette accepta aussi la classification de Tischler dans une *Note sur l'Oppidum de Bibracte*; et M. Salomon Reinach qui, depuis plusieurs années, recommandait cette façon de scinder l'âge du fer, fit très justement remplacer les expressions de La Tène ancienne, moyenne, récente, par celles plus simples de La Tène I, II, III (1).

Le dernier volume du Manuel d'Archéologie, de Joseph Déchelette, s'intitule franchement : *Second Age du Fer ou Epoque de La Tène* (2). C'est l'entrée définitive dans la littérature préhistorique de la classification nouvelle, à laquelle de hautes autorités apportent leur appui (3) ; ce peut être l'oubli définitif de notre Marnien !

De fait, M. Déchelette ne discute qu'en quelques lignes la classification de G. de Mortillet (p. 929); et, cependant, tout ce qu'il dit de La Tène I, dans son magnifique volume, est emprunté aux travaux des archéologues champenois, sauf quelques pages sur les stations suisses ou allemandes. Avec sa probité de savant, il indique du reste scrupuleusement ses sources; et, en lisant ces chapitres si documentés, on se demande pourquoi l'archéologue français n'a pas conservé une dénomination que justifiaient pleinement ses propres descriptions (4).

*
* *

Le vocable de La Tène I, au contraire, n'a pas de raison d'être.

(1) *Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie*, Paris, 1900, p, 338, 350, 418. — Citons cette phrase du travail de M. Déchelette (p. 426) : « Dans la Gaule propre, grâce à la richesse et à l'abondante variété des sépultures à inhumation de la Marne, la période de La Tène I a livré aux collections publiques et privées des matériaux d'étude extrêmement nombreux. »

(2) J. Déchelette. — *Manuel d'Archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine. Archéologie celtique*; *troisième partie* : *Second Age du Fer ou Epoque de La Tène*. — Paris, 1914.

(3) C. Jullian. Cours du Collège de France, 1915. — G. Dottin. *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique*, 2e éd., Paris, 1915. — Cependant, dans ce manuel, on lit cette phrase, qui justifie à elle seule notre revendication : « Des deux civilisations auxquelles on rattache les Celtes, l'une [Hallstatt] semble avoir eu pour point de départ l'Europe Centrale, d'où elle aurait rayonnée à quelque distance à l'Est et à l'Ouest ; l'*autre* [La Tène] *aurait peut-être eu pour foyer le Nord-Est de la Gaule, d'où elle se serait répandue sur toute l'Europe occidentale, orientale et septenrionale* » (p. 425). — C'est moi qui souligne.

(4) Il est regrettable que M Déchelette n'ait pu constater sur place la grande importance de la période marnienne, comme il en avait du reste l'intention : « Dans le tome II, je compte donner une liste des principales nécropoles ou sépultures marniennes ou de la Tène. Il faudra pour cela que j'aille jeter un coup d'œil sur les collections de la région rémoise, énumérées dans votre notice » (Lettre datée de Roanne, 19 mai 1908).

Les preuves en sont fournies par les auteurs même qui ont publié les travaux les plus complets sur la fameuse station du lac de Neufchâtel.

Presque en même temps, ont paru deux descriptions, plutôt albums que livres, des fouilles de La Tène : celles de Vouga et de Gross.

Vouga (1), dans ses vingt planches, figure une seule épée de La Tène I (Pl. IV, *Fig.* 1), tirée du Musée de Berne et rien n'indique qu'elle provienne de cette station, l'auteur reproduisant des objets « des stations analogues de Port et de Brügg » (p. 14). Il décrit des fibules en fer, quelques fragments de fibules en bronze appartenant à la seconde période, la moitié d'un bracelet. Il parle d' « un seul vase un peu complet » et des monnaies. Tout cela n'a rien à voir avec la première période du second Age du Fer. Au reste, Vouga conclut : « Les établissements explorés jusqu'à présent dateraient des deux premiers siècles avant J.-C. ».

Pas plus de La Tène I dans l'ouvrage de Victor Gross (2). Les plus belles pièces dessinées sont des épées, au nombre de trente-deux : une seule est de La Tène I (Musée de Neufchatel) ; et, coïncidence bizarre, elle occupe aussi le N° I de la Planche IV. Gross insiste sur la rareté des parures, note les fibules en fer, trois fragments de fibule en bronze, des torques en fer, un seul en bronze, fait d'un simple fil, une moitié de torque d'or, très simple, des médailles romaines jusqu'au temps d'Adrien. Les poteries « se réduisent à quelques tessons de couleur grisâtre ». En somme, à La Tène, d'après Gross, on trouve des spécimens de tout le second Age du Fer (la première période exceptée), de l'époque romaine et même du moyen âge (3).

Je ne reviens pas sur le mémoire de Tischler (1885), qui, comme types de La Tène I, donne des objets provenant des fouilles marniennes.

En juin 1914, les membres du Congrès international d'Ethnographie, réunis à Neufchâtel, firent une excursion à la station de la Tène. A ce propos, un fascicule fut édité. M. P. Vouge y conclut : « La Tène n'a guère livré que des objets caractéristiques de la deuxième période ; sa durée maximale se trouverait ainsi comprise entre 250 et 50 avant J.-C. » (4).

(1) Vouga. — *Les Helvètes à La Tène.* Neufchâtel, 1885, in-4°, 35 p. et XX planches.

(2) Victor Gross.— *La Tène : un Oppidum helvète.* Paris, 1886, in-fol., 62 p. et XIII planches.

(3) Lire une curieuse discussion sur des *éperons*, signalés par Gross dans les fouilles de La Tène. Plus tard, Vouga prétendit qu'ils provenaient d'un reître du xve siècle, enterré au-dessus de la couche historique ; Déchelette les croyait au contraire contemporains des autres objets décrits et figurés par Gross ; et Fourdrignier concluait, non sans raison : « Pour présenter une époque nettement définie, ce prototype (La Tène) sera encore longtemps discutable ». [*Bull. de la Soc. préhist. de France*, 1904, p. 260].

(4) *Les dernières fouilles à La Tène.* Neufchâtel, 1914, in-4° (p. 17).

Mais c'est encore le livre de M. J. Déchelette qui va me fournir mes meilleurs arguments.

Bourré de faits méthodiquement présentés, appuyé de documents puisés aux bonnes sources, l'ouvrage du brave et regretté archéologue restera le livre de chevet des Préhistoriens ; demandons-lui des assertions et des chiffres, que personne ne contestera.

Dès le premier paragraphe, l'auteur, parlant du second Age du Fer, écrit : « On désigne cette période par la dénomination d'Epoque de La Tène ; ce nom est celui d'une importante station du lac de Neufchâtel, où les deux dernières des trois subdivisions que comporte le second Age du Fer sont représentées par des trouvailles particulièrement typiques » (p. 911).

En d'autres termes, la première subdivision, La Tène I, n'est pas représentée à La Tène. Et, de fait, énumérant les quelques stations suisses pouvant appartenir à cette période (encore sont-elles la plupart à cheval sur la première et la seconde périodes), Déchelette ne cite même pas celle du lac de Neufchâtel (p. 1082)!

Ailleurs, il reconnaît « l'importance exceptionnelle du département de la Marne » pour la connaissance de la culture de La Tène. « Ce territoire, d'une étendue restreinte, a en effet livré à ses explorateurs d'innombrables nécropoles, dont nous avons donné le relevé » (1).

Je ferai remarquer en passant que *Marnien* ne se restreint pas complètement au département de la Marne : cette récente division administrative n'a rien à voir avec une localisation de la civilisation protohistorique. Les principales découvertes ont été faites, il est vrai, dans les limites de son territoire actuel, sur les bords de la Vesle, de la Suippe, de la Marne et de ses affluents; mais les Nécropoles le débordent au Nord, à l'Est, surtout. Il faut y rattacher les régions limitrophes de l'Aisne et des Ardennes. C'est à peu près le pays qui, jadis, constituait la Haute-Champagne : ce que Grégoire de Tours appelle déjà la *Campania remensis*, la Champagne rémoise, par opposition à la Basse Champagne, dont Troyes était la ville principale.

C'est dans cette zone de la France du Nord-est que Déchelette a trouvé matière à ses descriptions de La Tène I.

Parle-t-il des chars de guerre, exhumés des sépultures ? Il en cite vingt-quatre, dont vingt-deux dans le pays marnien (p. 1023, 1180).

Décrit-il les poteries? Toutes sont marniennes (p. 1460, *Fig.* 659).

Donne-t-il le tableau des épées de La Tène trouvées en France ? Il arrive au chiffre de 410; le bloc marnien en a fourni 264; soit 63 0/0 et beaucoup d'autres sont des seconde et troisième périodes (p. 1121 et carte IV).

(1) Voy. surtout la figure 423 et la carte, p. 1060.

Plus probantes encore sont les statistiques données dans les appendices, qui constituent les preuves du Manuel (1).

Appendice V. — *Liste des Nécropoles et sépultures de l'époque de La Tène, découvertes en France.* Total, 380; Marniennes, 237 : 62,4 0/0. Là encore sont mêlées les trois époques!

Appendice VI. — *Inventaire par tombes des objets recueillis dans les sépultures non tumulaires de La Tène.* Cette liste est très incomplète; elle ne porte que sur 880 tombes, alors que, dès 1889, Alex. Bertrand évaluait déjà à plus de 6000 celles qui avaient été fouillées en Champagne, et que M. Goury, en 1909, se plaignait du bouleversement de 10,000 sépultures de cette région « par les vandales modernes ». Mais M. Déchelette n'a pu tenir compte que de celles dont l'inventaire a été dressé et publié. Eh bien, sur 880 tombes, 794, plus de 90 0/0, sont marniennes !

Inutile, semble-t-il, d'aller plus loin dans cette analyse. Il est évident que l'industrie, la civilisation du début du second Age du Fer, ne sont pas représentées à la station de La Tène; il est donc absolument illogique de leur en donner le nom, aussi illogique que si, en vue d'une simplification trompeuse, on avait eu l'idée de comprendre tout le Paléolithique supérieur dans l'Aurignacien, en donnant les dénominations d'Aurignacien I, II, III, aux trois époques appelées maintenant aurignacienne, solutréenne, magdalénienne!

*
* *

La civilisation celtique post-Hallstattienne paraît s'être épanouie, en Europe, surtout dans la France du Nord-est et sur les bords du Rhin moyen. Ce dernier centre est peut-être plus riche en objets d'importation italo-grecque et en bijoux d'or ; mais le premier est beaucoup plus complet dans la variété de ses armes, de ses ornements, de sa céramique. C'est lui qui a fourni les premiers et de beaucoup les plus nombreux documents à la reconstitution de cette période. Enfin, il a pour nous le mérite d'être bien français ; et, puisque le vocable *Marnien* a déjà sa signification connue, il est de pure justice de le conserver dans la classification du second Age du Fer (2).

(1) *Manuel d'Archéologie... Appendices* (*Supplément*), Paris, 1912.

(2) Remarquez que les auteurs allemands semblent ignorer systématiquement les nombreux travaux des Archéologues champenois. Deux mémoires relativement récents ont paru sur La Tène. Reinecke [*Zur Kenntniss der La Tènedenkmaler der Zone nordwärzt der Alpen. Correspondenz Blatt...*, 1904, München, 1904, p. 36 et 41] propose une période antérieure à La Tène I classique (de 500 à 400), avec comme caractéristiques les fibules à masque ou à tête d'oiseau. Robert Beltz (*Die Latenefibeln. Zeitschrifft für Ethnologie*, 1911, p. 664 et carte), dans un important mémoire de plus de 150 pages, ne cite pas davantage les nécropoles ni les collections de la Marne ; toute sa documentation est tirée des Musées de Suisse et d'Allemagne.

Qu'on n'objecte pas qu'en Champagne il existe des sépultures, appartenant à d'autres périodes de l'Age du Fer. Le Hallstatt y est très rare ; j'ai pu m'en assurer, en revisant les dénominations données aux objets faisant partie du Musée de Reims. On l'a cru plus fréquent ; c'est que nos fouilleurs se sont faits une classification simplifiée. Pour eux, il y a le Gaulois de la belle période, et l'autre. Celui-ci étant moins riche, moins travaillé, on en a conclu qu'il devait être plus ancien et on a étiqueté Hallstattiens des objets, au contraire, plus récents, appartenant, en réalité, aux époques ultérieures de l'Age du Fer, si, du moins, on s'en rapporte à la classification des fibules aujourd'hui admise.

Par contre, plus souvent, on retrouve des Sépultures de La Tène II : c'est qu'il n'y a pas de démarcation très nette entre cette période et la précédente ; la transition est insensible ; et, si le nom de La Tène peut être conservé à cette phase, surtout à cause des épées aux fourreaux ornementés si nombreuses dans les Musées suisses (1), on aurait pu aussi bien imaginer un Marnien II, suite normale et dégénérée du beau Marnien !

*
* *

Le Marnien a des caractéristiques dont on ne peut faire ici qu'une brève énumération (2).

Sépultures : tombes plates ; pas de tumulus, sauf peut-être au début ; inhumation ; incinération très rare.

Tombes à chars : chars de guerre, mors, phalères ; ornements en bronze découpé, ajouré, ornementé ; casques coniques.

Epées : demi-longues, effilées, à soie mince ; lame à nervure, en fer aciéré, de bonne fabrication ; bouterolle adventice et ajourée.

Fibule à extrémité (tête, pied, queue, selon les auteurs) recourbée en col de cygne, avec bouton non adhérent à l'arc, parfois orné de corail. — Fibules jumelles à chaînette.

Bracelets : ajourés, segmentés, à perles, à godrons, toujours en bronze. Bracelets en jayet.

Agrafes : à palmettes, à griffons.

Torques : en bronze, quelquefois simples ou en torsade, le plus souvent à boutons, à tampons, souvent massifs ; ornements en S, boules, rosaces ordinairement par trois. Ne se rencontrent que chez les Femmes.

Boucles d'oreilles : rares : en or ; en nacelle.

(1) C'est l'abondance de ces épées qui a fait penser que La Tène était un *magasin d'approvisionnement* (Vouga), un *poste d'observation* (Gross), un *lieu de péage* (Déchelette) ; les armes s'y accumulaient à titre de prélèvements sur les marchandises et n'étaient que des articles d'exportation d'origine gauloise. Encore une raison pour chercher en Gaule le nom de la station-type !

(2) Cf. la liste de La Tène I, dans Déchelette, p. 930.

Céramique : très nombreux vases. — Forme : turbinée, piriforme, ovoïde, sans anses, carénée (l'épaulement faisant avec la panse un angle saillant) ; gobelets presque apodes ; quelques vases cylindriques (1). — Couleur : noire surtout ; quelquefois brune, comme lustrée. — Pâte : fine, bien cuite. — Décoration : vases lisses ; mamelons parfois en zones horizontales ; décors incisés, au peigne, géométriques, dents de loup, chevrons, grecques ; vases peints : rehauts de peinture blanche et surtout rouge dans les incisures, zones plates en rouge, mouchetures, rinceaux. Quelques représentations zoomorphiques (griffons, chevaux stylisés), que M. Déchelette attribue au début de cette période, ne sont peut être que de La Tène II (2).

Cette céramique est donc des plus importantes et des plus variées ; et J. Déchelette a pu écrire : « Aucun groupe de nécropoles celtiques n'a livré une aussi grande quantité de poteries que celles de la Champagne et de l'Aisne à la première période ». Elle accuse un souci de la forme, une recherche artistique, que l'on retrouve plus accentués encore dans la belle métallurgie du bronze ; les ornements en S, les palmettes, les ciselures, les ajours, l'emploi du corail, des estampages d'or sont les indices d'une culture déjà avancée, de l'existence, en Champagne, du VIe au IIIe siècle de l'ère ancienne, d'une civilisation bien autonome, en dehors de rares importations italo-grecques : œnochoés, coupes à figures rouges. Epées, poteries, parures, sont de fabrication locale et rien ne fait supposer, quoiqu'on en ait dit, que le centre de diffusion de cette industrie ait été le pays rhénan (3) !

Les limites du Marnien ne sont pas absolument tranchées à ses deux extrémités chronologiques ; à chaque pôle, il y a des transitions. Aussi Reinecke a-t-il proposé d'ajouter à la division de Fischler une période intermédiaire au Hallstatt et à La Tène I, caractérisée surtout par les fibules figurées. M. Viollier va jusqu'à diviser La Tène I en trois phases : la première répondant à celle de Reinecke. M. Goury a trouvé des objets de la fin du Hallstatt et du Marnien dans des tumulus du département de la Marne, et se

(1) Voy. une classification des formes de la céramique marnienne par le lieutenant Bérard, dans le *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, 1913.

(2) Mazard (*Musée de Saint-Germain. La Céramique*, 1874, p. 321) a insisté sur les produits marniens : « Les poteries gauloises sont encore réduites à des types aussi simples que peu variés, lorsque nous voyons surgir dans la Champagne une fabrication originale, dont les produits s'accusent par des formes tellement caractéristiques, que nous n'hésitons pas à en faire le prototype de la céramique gauloise des derniers temps qui ont précédé la conquête. » Ici une petite erreur de chronologie, qui s'explique par l'absence de subdivision du second âge du fer, il y a un demi-siècle. Mazard dit encore : « La Champagne qui, incontestablement, a été le siège de la fabrication la plus variée et la plus étendue en Gaule... »

(3) Cf. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, II, p. 317-318.

demande si cette transition n'est pas apparente et ne résulte pas du mélange de deux mobiliers, suite d'importations commerciales (1).

D'un autre côté, le Marnien se continue insensiblement avec la période suivante, dite de La Tène II. La vraie coupure est après celle-ci, à une date que les archéologues placent vers l'an 150, l'an 120 ou l'an 100. Elle correspond en réalité à l'invasion des Cimbres et des Teutons et à la victoire de Marius (102 avant J.-C.).

La dernière période, Beuvraysienne, La Tène III, ou *Préromaine*, devrait être franchement séparée des précédentes. — La description d'ensemble des trois époques, dans le livre de J. Déchelette, n'est pas sans entraîner une certaine confusion, en obligeant à d'incessantes parenthèses.

*
* *

Je crois avoir le droit de tirer ces conclusions suivantes des considérations qui précèdent.

1° L'industrie dite de *La Tène I* n'existe pas à la station de La Tène ;

2° Le nom de *Marnien*, qui lui a été donné dès 1873 par G. de Mortillet, doit lui être conservé.

AGE DU FER			
III. Beuvraysien.	II. La Tène.	III.	III. Préromain (100 0). (Beuvraysien ; La Tène III).
II. Marnien.		II. I.	La Tène (250-100). (La Tène II). II. Marnien (500-250). (La Tène I).
I. Hallstattien.	I. Hallstattien.		I. Hallstattien. (900-500).

Et j'avais l'intention, pour l'instruction des visiteurs et en concordance des différentes classifications, d'étiqueter nos collections suivant la dernière colonne du tableau ci-dessus.

(1) Reinecke, *loc. cit.* — Viollier, AFAS, Dijon 1911, p. 636. - G. Goury, *L'Enceinte d'Haulzy et sa nécropole* ; Nancy 1911, in-fol., 107 p., IV planches.

Le comte Beaupré a signalé des tumulus hallstattiens avec sépultures superficielles ou adventices de l'époque marnienne (*Bull. Soc., préhist.*, 1904, p. 311) ; cette disposition peut être la source d'erreurs, si la fouille n'est pas faite avec beaucoup de soin.

Les bombes incendiaires des Allemands ne l'ont pas permis. Le 19 septembre 1914, avec la Cathédrale, brûlaient l'Archevêché et les Collections ethnographiques et archéologiques qu'il abritait (1).

Il reste heureusement, à Saint-Germain, à Châlons, à Londres, et chez nos archéologues marnais, des Collections, suffisantes pour l'étude complète de cette belle époque gauloise. Le sol champenois, aujourd'hui éventré par les tranchées, réserve encore de nouvelles richesses aux fouilleurs de l'avenir ; et, j'en ai la profonde conviction, alors que Reims renaîtra de ses cendres, le Musée rémois, effondré sous le sauvage bombardement, se reconstituera peu à peu, avec l'aide de tous les amoureux de la petite patrie. Cela se fera, parce que cela est nécessaire pour la gloire de notre cité.

A propos du Tableau de l'Eglise Saint-Merri et de l'hypothétique Cromlech de Nanterre.

[*Note complémentaire*].

PAR

Marcel HÉBERT (Paris).

Parmi les observations qui me furent adressées à propos de l'article de janvier dernier, la plus intéressante est, sans contredit, celle de M. Léon Germain de Maidy (Nancy).

L'érudit archéologue m'a fait observer (en m'envoyant pièces à l'appui) que l'enceinte des pierres qui entoure Sainte-Geneviève pourrait bien être un symbole mystique, analogue à l'*hortus conclusus* (jardin fermé), qui a joué un grand rôle dans l'iconographie chrétienne, au XVe et au XVIe siècle.

On appliquait à la « Vierge » Marie les paroles du *Cantique des Cantiques* : « Tu es un jardin fermé, ma sœur, ma fiancée, une source fermée, une fontaine scellée » (IV, 12 ; trad. Segond). Ces comparaisons réalistes du vieux chant d'amour, purifiées, idéalisées par les consciences mystiques, devinrent des symboles de la pureté parfaite de la « Vierge », des emblêmes des dogmes de l'« Immaculée conception » de Marie et de la « conception virginale » de Jésus

On représenta donc Marie dans un jardin entouré d'un treillis, ou d'un clayonnage, une palissade, une muraille. On trouvera, par exemple, l'*Hortus conclusus* clôture rectangulaire en treillis, dans

(1) A l'ancien fonds du Musée, s'étaient joints, dans la section gauloise, les produits des fouilles Orblin et Logeart, la collection Coyon, la belle collection Bosteaux-Paris. — L'ensemble marnien comprenait approximativement : 80 épées, 200 fibules, 250 bracelets, 150 torques, 600 vases.

Mâle, *L'art religieux de la fin du moyen âge*, p. 230 (l'*hortus* est représenté près de la Vierge, avec d'autres symboles) ; clôture palissade (Paul Lacroix, cité plus loin) ; clôture en clayonnage (Maury, *Revue archéologique*, 1844, Planche XIV) ; clôture mur rectangulaire crénelé (A. Michel, *Histoire de l'Art*, Tome III, 1re partie, p. 249, *Fig.* 138) ; clôture, mur circulaire crénelé, véritables murailles (*Revue de l'art chrétien*, 1888, *La Légende de la Licorne* (1), p. 16, Planche III) ; mur circulaire crénelé de très petites dimensions (Paul Lacroix, *Les Arts au moyen âge et à la Renaissance*, p. 477, *Fig.* 344). Voici l'esquisse de ce dernier spécimen,

Fig. 1. — L'*Hortus conclusus* de la « Chasse à la Licorne » [XVIe s.].

provenant de la Bibliothèque de Rouen, et datant de la première moitié du XVIe siècle ; je dois ce schéma (*Fig.* 1) à l'obligeance de notre collègue, M. Maurice Garnier.

Il s'agit, dans cette représentation, d'une « chasse à la licorne », symbole qui eut grand succès dès le XVe siècle : la licorne, animal fabuleux, passait pour ne pouvoir être capturé que par une vierge. La licorne, chassée par l'ange Gabriel et se réfugiant dans le sein de Marie, c'est l'image du Verbe divin s'incarnant en Marie au moment de l'Annonciation.

(1) Cf. aussi L. Germain de Maidy. — *La chasse à la Licorne et l'Immaculée conception* (Plaquette, extrait du journal l'*Espérance*, Nancy, 1897);— A. Blanchet, *Sur une plaquette représentant le jugement de Pâris et l'Annonciation*, dans *Bulletin des Musées*, Juin-septembre 1893 ; — A. Hurel, *La Vierge et les palinods du moyen âge*, dans *Annales archéologiques* de Didron, Tome XXI (1861);— et l'article *Licorne* du *Dictionnaire de la Bible* (Letouzey).

L'enceinte préservatrice, symbole de la virginité inviolée, passa de la Vierge Marie à d'autres vierges. Ainsi, l'on trouvera dans *Les Arts au moyen âge et à la Renaissance*, de Paul Lacroix (Didot, 1869, p. 311, *Fig*, 240), Sainte Catherine, Sainte Barbe, Sainte Marguerite et une quatrième sainte, dont je n'arrive pas à déchiffrer le nom, associées à Marie et enfermées toutes cinq dans un *Hortus conclusus* à palissade (Cette estampe date de 1418; Bibliothèque royale de Bruxelles).

Bien plus, on gratifia de l'enceinte protectrice de simples personnifications : la Liberté hollandaise, par exemple (1), pour symboliser l'inviolabilité des droits qu'elle représentait.

Rien d'étonnant donc si, à la Renaissance, nous trouvons Sainte Geneviève dans une sorte d'*hortus conclusus* (2). L'objection qui me vint de suite, c'est que l'*hortus* n'est pas *conclusus* ; les pierres fichées ne se touchent point ; elles sont plantées à une certaine distance l'une de l'autre.

A cette difficulté, M. Germain de Maidy répond :

Ce n'est pas là, en effet, un véritable *hortus conclusus*. Le peintre, ou celui qui avait donné la commande au peintre, aurait eu plutôt l'intention d'entourer Geneviève d'une de ces enceintes mystérieuses dont l'origine se perd dans la nuit des temps préhistoriques et auxquelles le peuple accordait sans doute, comme aux haches de pierre, un caractère sacré, une vertu talismanique. Surtout s'il se les représentait hantées par les esprits qui, rendant leurs abords dangereux et redoutables, les transformaient en inexpugnables citadelles.

L'hypothèse de M. Germain de Maidy a l'avantage d'être un intermédiaire entre les deux thèses opposées : il ne s'agit point d'un cromlech réel, mais d'un cromlech mystique ; les vieilles croyances relatives aux cromlechs joueraient donc réellement un rôle dans la scène représentée à Saint-Merri.

Il reste toujours possible, d'ailleurs, qu'il n'y ait eu là qu'une fantaisie du peintre ; il aurait trouvé peu esthétique le petit mur crénelé et l'aurait remplacé par un dispositif plus rustique et plus pittoresque, que l'on aurait ensuite plus ou moins imité au Pèlerinage de Nanterre.

Un bon texte d'archives trancherait seul définitivement la question. Le notaire de Nanterre, à qui je me suis adressé, n'a pu me procurer aucun document.

(1) *Représentation présumée de Jeanne d'Arc sur une plaque de foyer*; par L. Germain de Maidy. Anvers, De Backer, 1900; figure 2.

(2) J'ai cherché en vain la gravure que mentionne le P. Cahier (Cfr. mon article de Janvier, p. 56); la muraille dont il parle ne serait-elle pas une de ces enceintes mystiques ?

SÉANCE DU 27 MAI 1915

Présidence de M. LE BEL.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE.

La Séance est ouverte à 4 heures, sous la Présidence de M. Le Bel, Vice-Président.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance (25 mars 1915), qui est approuvé.

A propos du procès-verbal, note de M. Jacquot (Grenoble). [Voir plus loin].

Correspondance.

Lettres d'Excuses et de Condoléances. — MM. le Dr A. Guébhard; — A. Viré; — Ch. Schleicher; — Thiot; — Dr Atgier; — Edmond Hue.

Lettres d'Avis. — M. E. Passemard; — Ph. Reynier; — A. de la Grancière; — B. Reber; — Trassagnac; — C. Cotte; — Kessler; — Cloutrier.

Bibliothèque.

La *Société Préhistorique Française* a reçu les Ouvrages suivants :

Ballet (Dr). — La Parure aux époques paléolithiques anciennes [Extr. *Bull. Soc. Préh. Franç.*, Paris, 1915, 25 février]. — Le Mans, 1915, in-8°, 12 p. 6 fig. et 3 planches.

Westropp (Thomas Johnson). — Prehistoric Remains (Forts and Dolmens) in Burren and its south western border, Co Clare. — Part XII : North Western Part [Extr. *The Journ. of the Proced. of the Roy. Soc. of Antiq. of Ireland*, XLV, p. 1, t. VI, 19 mars 1915, 45-62, 4 fig., 2 pl. hors texte].

Westropp (Thomas Johnson). — Fortified headlands and castles in Western County Cork. Part. I. From Cape Clear to Dunmanus Bay [Extr. *Proceed. of the Royal Irish Academy*, XXXII, sect. C., n° 17, p. 249-286, 1 fig. 2 pl.].

Bellucci (Joseph). — Pointes de flèches en bronze, recueillies en Italie [Extr. *IXe Congr. Préh. de France*, Lons-le-Saunier, 1913, 490-496, 5 fig.]. — Le Mans, 1914, in-8°, 7 p., 5 fig.

Bellucci (J.). — Sur l'éclatement intentionnel des Disques et des Pointes de flèche à l'Epoque Néolithique [Extr. *IXe Congrès Préh. de France*, Lons-le-Saunier, 1913, 211-219, 3 fig.]. — Le Mans, 1914, in-8°, 11 p., 3 fig.

Bellucci (Giuseppe). — La regione di Todi. Prima della Storia [Extr. *Bollet. della Regia Deputazione di Storia Patria per l'Umbria*, 1915, vol. XIX, I-III, nos 47-49]. — Perugia, 1915, in-8°, 7 p.

Bellucci (Giuseppe). — Cuspidi di freccia in bronzo. Loro Impiego votivo [Extr. *Bulletino di Palethnologia italiana*, XL, nos 1-6, 1914, 5 fig.]. — Parma, 1914, in-8°, 18 p., 5 fig.

Gérin-Ricard (Henry de). — Histoire et Archéologie : Bio-bibliographie provençale. — Marseille, Barlatier, 1912, in-8°, 12 p.

Gérin-Ricard (Henry de). — Les stèles énigmatiques d'Orgon et de Trets [Extr. *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1910]. — Avignon, Seguin, 1910, in-8°, 7 p., 2 fig.

Gérin-Ricard (Henry de). — Un Pélerinage gaulois alpin avant et après la Conquête romaine [Extr. *Bulletin archéologique*, Paris, 1913, 193-205, 1 pl.]. — Paris, I.-N., 1913, in-8°, 15 p., 1 pl. hors texte.

Baudouin (Marcel). — L'Ossuaire à Os décarnisés et brisés de l'Allée couverte de La Planche à Puare à l'Ile d'Yeu (Vendée) [Extr. *Bull. et Mém. de la Soc. d'Anthr. de Paris*, 1914, 5 mars, 98-123, 9 fig.]. — Paris, 1914, in-8°, 28 p., 9 fig.

Baudouin (Marcel). — La Paire de Pieds du Dolmen du Petit Mont, à Arzon (Morbihan) [Extr. *Homme Préhistor.*, Paris, 1914, sept.-oct.]. — Paris, 1914, in-8°, 28 p., 8 fig.

Bulletin de la Société Archéologique de Provence, année 1914, n° 20. — Marseille, 1914, t. II (fin).

Distinctions honorifiques.

Est nommé Chevalier de la Légion d'honneur M. le Dr Deyrolle, médecin-major de 1re classe, au 7e régiment de marche de Tirailleurs [Guerre de 1914-1915].

Présentations et Communications.

M. Bossavy (Versailles). — *Le Pas de Saint-Martin, à Ollioules* (Var). — Présentation du Décalque. — Discussion : Marcel Baudouin.

Dr Marcel Baudouin (Paris). — *Casse-têtes naviformes de Vendée.* — Discussion : L. Coutil, A. de Mortillet, P. de Givenchy.

A. Brasseur (Gournay-en-Braye). — *Note sur les Retouchoirs* (*Fig.*). — Discussion : E. Taté, L. Coutil, Ballet.

P. Reynier (Lizy-sur-Ourcq). — *La Préhistoire dans les Tranchées* (*Commune de Lizy-sur-Ourcq, S.-et-M.*).

Dr Trassagnac, médecin-major. — *Etude de Sépultures, trouvées au cours de fouilles dans les Tranchées, face à l'ennemi.*

Don aux Collections de la S. P. F.

M. le Dr Jousset de Bellesme (Nogent-le-Rotrou, Eure-et-Loir) fait don à la *Société Préhistorique Française* de deux Planches de Silex, utilisés par l'Homme, provenant de France, et classés comme Eolithes.

1° La première a trait au Mafflien (Rutot); elle comprend : 7 Racloirs ; 8 Perçoirs ; 7 Grattoirs ; 5 Coche-Grattoirs ; 5 Racloirs ; 1 Percuteur-tranchant. — Vallée de l'Huisne, à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) : Station préhistorique du *Champ Bossu* (Silex *bleuâtres*).

2° La seconde se rapporte au Mesvinien (Rutot) ; elle comprend : 6 Perçoirs ; 6 Racloirs ; 6 Coche-Racloirs ; 4 Grattoirs et divers ; 1 Retouchoir. — Outillage *roulé*. Silex *jaunâtres*, où l'on voit apparaître le débitage du Silex, qui précède la taille de l'Epoque *Stré-*

pyienne. — Station préhistorique du *Champ-Bossu*, à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir). Vallée de l'Huisne.

Des remerciements sont adressés par la *Société Préhistorique Française* à notre Collègue pour ce don, fort intéressant.

Restaurations des Monuments Préhistoriques.

Sur la proposition de M. le Dr Marcel Baudouin, faisant allusion à ce qui se passe fréquemment en Bretagne et ailleurs, le vœu suivant a été voté à l'unanimité.

« *La* Société Préhistorique Française, *en présence de faits multiples, éminemment regrettables, émet le vœu que, lors de fouilles de Monuments Préhistoriques, les travaux de consolidation et de restauration jugés nécessaires soient très minutieusement décrits et publiés, pour éviter d'induire en erreur les savants à venir* ».

A la suite de ce vœu, il a été exprimé le désir qu'un plan exact des Monuments soit levé, avant toute Restauration.

Cotisations de 1915.

Conformément à l'Art. 4 du règlement, les Cotisations pour 1915 ont été mises en recouvrement dans le cours du quatrième mois de l'année 1915. Elles doivent être adressées à M. Maurice Gillet, Trésorier de la S. P. F., 30, rue Gardenat-Lapostol, Suresnes (Seine).

Le mode d'envoi le plus pratique est le Mandat-carte ou Mandat-lettre. Les Sociétaires, dont la cotisation n'aurait pas été reçue au 15 avril 1915, sont priés de vouloir bien, pour éviter toute interruption dans le service du Bulletin, faire honneur au Recouvrement postal, qui leur sera (sauf entente particulière avec le Trésorier) adressé à domicile, majoré de 0,75 centimes pour les frais.

Le Conseil d'Administration *de la* Société Préhistorique Française *prévient les Membres de la* Société Préhistorique Française *que les Cotisations de* 1915, *étant d'une* perception très malaisée, *en raison de l'état actuel des choses, il a été obligé de diminuer le nombre des feuilles du Bulletin, et de supprimer les nos de Vacances* 1915, *une amélioration ne se dessinant pas dans les rentrées.*

Désormais et jusqu'à nouvel ordre, chaque Numéro ne comprendra donc que deux *feuilles* (32 p.), *au lieu de* quatre (64 p.).

Il est très regrettable qu'on soit absolument obligé de recourir à cette mesure, très préjudiciable aux intérêts de la PRÉHISTOIRE.

Nous prévenons nos Collègues que l'insertion, plusieurs fois répétée de cette note dans le Bulletin, organe officiel de la S. P. F., remplace, par raison d'économie, la LETTRE D'AVIS, *non recommandée*, indiquée *par l'Article 3 du Règlement.*

II. — NOTES, DISCUSSIONS ET PRISES DE DATE.

Fouilles dans les Tranchées militaires.

M. le Dr TRASSAGNAC, médecin-major de 1re classe (sur le Front). — J'ai été mobilisé, avec mon régiment, le 2 août dernier; et je n'ai depuis lors jamais quitté le front.

La guerre a naturellement tourné depuis bientôt neuf mois mes occupations et préoccupations vers un tout autre objet que la Préhistoire ; mais, depuis que des tranchées ont commencé à être creusées sur la ligne de feu, tout en m'occupant de mes blessés, je ne négligeais pas de jeter un regard interrogateur sur la *coupe des terrains* mis à jour. Ces derniers temps même, profitant d'une accalmie momentanée des combats auxquels mon régiment a pris part, j'ai pu *entreprendre des* FOUILLES, à quelques centaines de mètres de l'ennemi. A ce titre, les quelques trouvailles, que j'ai faites jusqu'à présent, ont un petit attrait de curiosité, qui me déciderait à les présenter à la Société, si la chose était possible en ce moment.

J'ai notamment fouillé quelques FOSSES, de formes et de dimensions analogues, sortes de troncs de cône à base inférieure, nettement circulaire, creusées dans la *craie* à un mètre de profondeur environ, dont le contenu ne m'a pas suffisamment fixé sur leur destination. Certaines étaient vides de tout mobilier ; d'autres paraissaient se rapporter à l'Age du *Fer*. Quant à leur destination, j'ai pu croire qu'il s'agissait de *Tombes*; mais, dans aucune d'elles, je n'ai trouvé la moindre trace d'ossements humains ni de débris d'incinération.

Ces périodes de la Préhistoire m'étant peu familières, je désire livrer les éléments de ce problème à de plus compétents que moi.

J'ai également mis à jour, au voisinage immédiat d'une *voie romaine*, une *Fosse*, peu profonde, taillée carrément dans la craie,

de 1m50 de côté sur 0m75 de profondeur, contenant dans un désordre complet des débris de grands vases en terre, noire ou rouge, des *tuiles à rebord*, un col d'*amphore*, une *fibule* ornée, et divers objets en bronze ou en fer, le tout de l'époque *gallo romaine*. Est-ce une Sépulture ? Est ce tout autre chose ? Je l'ignore.

Enfin, je déblaie en ce moment deux fonds de cabane, qui me paraissent être de l'Age du Fer, et qui, malheureusement, en dehors de nombreux tessons et débris de cuisine, ne m'ont encore donné qu'une bien maigre récolte.

Toutes ces recherches, que le manque d'ouvrages ou de publications traitant de la Préhistoire me permet de faire sans le moindre parti-pris, en tenant compte seulement des faits observés, peuvent peut-être avoir un certain intérêt.

M. Marcel Baudouin. — La *Société Préhistorique Française* ne peut que féliciter très vivement M. le Dr Trassagnac de son initiative et de son dévouement à la Science. Elle sera heureuse et fière de publier de telles observations, dès que les circonstances le permettront.

Ces trouvailles consoleront des déboires qu'ils ont éprouvés, en visitant des Tranchées, nos collègues de la région parisienne et en particulier notre ami Ph. Régnier.

La Préhistoire des Tranchées dans le Canton de Lizy-sur-Ourcq (S.-et-M.).

PAR

Ph. REYNIER (Lizy-sur-Ourq, S.-et M.).

Les Tranchées militaires, au point de vue géologique, ont une certaine importance.

En ce qui concerne la Géologie, pour le canton de Lizy-sur-Ourcq (S.-et-M.), elle nous indique à nouveau ce qui a déjà été constaté par de nombreux géologues du Bassin parisien et par l'un des plus connus, M. Stanislas Meunier. Sur les plateaux dits du Multien, en ce qui concerne le canton de Lizy, depuis Mayen-Multien jusqu'à Borcy et Morcilly, elles sont creusées dans un *limon* qui repose sur le *Calcaire de Saint-Ouen* remanié; sur les collines, par places, dans le Banc des *Sables moyens*; dans un terrain d'éboulis, sur les bords de la Marne ; dans une sorte de *Limon*, formé par les débordements de cette rivière et aussi dans les graviers du *Diluvium*.

Comme je viens de le dire, tous ces terrains sont bien connus ;

donc, au point de vue géologique, il y a peu à glaner, comme fossiles et pièces de minéralogie, si ce n'est en quelques endroits, où l'on a creusé les tranchées dans les *Sables de Beauchamp*.

Il n'en est pas de même, en ce qui concerne la *Préhistoire*, car un examen, très superficiel, m'a démontré que l'on pourra trouver, en certaines places, divers objets et même de très belles pièces. Le mode de recherches doit être localisé dans les places reconnues pour être des *Stations* ; néanmoins, il est bon de visiter tous les terrassements. — Si l'on veut éviter toute discussion avec la Police, il faut se munir de bons papiers, lors même que l'on serait de la localité où sont creusées les tranchées ! Pour Paris, sauf-conduit du Commissaire de Police ; pour les Communes, sauf-conduit du Maire (1).

L'époque la plus intéressante pour les recherches sera l'époque du *comblement* des tranchées, car le creusement s'est fait par couche de terrain de $0^{m}60$ à $0^{m}80$ d'épaisseur ; de cette manière il résulte que la partie où l'on pourrait trouver des objets néolithiques se trouve recouverte par des terrains, souvent non remaniés. Les époques *acheuléennes* et *moustériennes* peuvent se trouver dans les terrains non remaniés.

Au comblement des tranchées, les terres, qui forment la surface actuelle, seront jetées au fond de la tranchée.

Discussion sur l'usage des pointes de flèches en silex.

M. Jacquot (Grenoble). — A propos de la discussion sur les outils en silex de forme *trapézoïdale* et dont certains archéologues font des *tranchets*, tandis que les autres préfèrent y voir des *pointes de flèches*, qu'on me permette de donner une indication, qui, je crois, aura quelques valeur dans la circonstance.

Demmin, dans son *Guide des amateurs d'armes*, donne [page 494] une planche où sont reproduites de nombreuses pointes de flèches, de formes très diverses. Les numéros 22, 23, 24 et 25 sont typiques.

En voici la description.

22. — Croissant, indiqué avec le nom de *petite lune*; la concavité est tournée vers le haut. Du milieu descend une soie, assez longue, destinée à fixer l'arme sur la tige en bas de la flèche.

(1) J'insiste sur ce que je viens de dire, pour le port des papiers. Pour Paris, sur le sauf-conduit, il faut faire indiquer la localité où vous voulez commencer à visiter ; mais cela n'est pas suffisant encore ; il faut, si l'on visite plusieurs Communes, qu'elles soient toutes inscrites sur le dit sauf-conduit.

23. — *Grande lune*, aux cornes plus fermées que la précédente. « Elle servait — indique la note — à couper les jarrets des hommes et des chevaux. »

24. — Trapèze presque carré. La notice mentionne : « pointe de flèche, forme hache, du xve siècle. Musée de Sigmaringen ».

25. — La forme trapézoïdale est beaucoup plus prononcée. — Mêmes annotations que le n° 24.

Les flèches à tranchant carré devaient surtout servir dans la poursuite du gibier. Une blessure au jarret abattait instantanément le gibier; même frappé plus bas, l'animal ne pouvait plus fuir que difficilement, car sa blessure, très large, non seulement laissait échapper le sang à flot, mais encore intéressait presque à tout coup quelque tendon important.

III. — ARTICLES ORIGINAUX.

Note sur les Retouchoirs.

PAR

A. BRASSEUR (Gournay-en-Bray, S.-I.).

Dans nos collections d'outils en silex, on rencontre des silex taillés, qui tous ont un air de famille et que nous considérons comme des RETOUCHOIRS.

Ce sont des *lames*, rectangulaires, étroites et trapues, avec arête dorsale au milieu, retaillées et retouchées sur les deux bords d'un même côté.

Les éclats de taille n'atteignent jamais l'arête dorsale, en sorte que l'outil est plat d'un côté et bombé de l'autre. En outre, il est un peu effilé à chaque extrémité, et se termine par une pointe, un peu mousse.

Ces outils ont tout à fait l'aspect de vrais Retouchoirs, en forme de fuseau allongé, ou de *Ciseau poli*, à cette exception près qu'ils ne sont taillés que sur une face.

A bien les examiner, ces outils sont bien des retouchoirs, ainsi que le témoigne chaque extrémité qui est le plus souvent USÉE et comme POLIE : indice d'un long usage.

En outre, les deux bords sont comme *mâchés* et ont dû, par conséquent, servir de PERCUTEUR, pour arrondir certains petits grattoirs concaves.

Mais, si ces arêtes de côté servaient de *Percuteur* et, à chaque extrémité de l'outil, de *retouchoir*, il est un autre outil, qui a dû avoir la même destination.

Cet outil n'est autre que le *Grattoir rectangulaire*, dit *Bec de canard*, un peu trapu, avec large *Encoche* de côté et au bout, à la partie supérieure. Ce grattoir présente donc deux becs; l'un inférieur, l'autre supérieur (*Fig.* 1).

Nous avons toujours considéré ce grattoir comme un outil destiné à *arrondir des manches d'outils*; mais, en l'examinant de plus près, on peut le considérer comme étant également un *Retouchoir*,

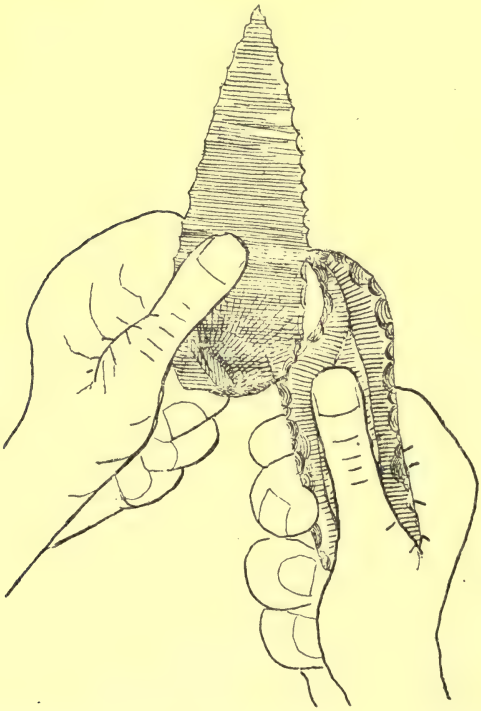

Fig. 1. — Manière de se servir du RETOUCHOIR A ENCOCHE, pour tailler les outils en silex ; — Fabrication des retouches d'une Pointe.

destiné à régulariser le taillant de certains petits outils, tels que des pointes à main, etc.

Ce qui permet de supposer que l'outil ci-dessus (*Fig.* 1), est bien un *Retouchoir à Encoche*, c'est que le bec supérieur (celui qui a travaillé) est toujours *arrondi* et comme USÉ par l'usage.

Le croquis ci-joint (*Fig.* 1) indique bien, en effet, comment l'outil était tenu en main, et comment on opérait pour faire les retouches.

En appliquant le bec inférieur du retouchoir derrière le bord de l'outil à retoucher (côté de la taille) et le bec supérieur sur le même bord du côté de la face d'éclatement, à la rencontre de deux états de

taille consécutifs, et en imprimant au retouchoir un mouvement de rotation de gauche à droite, l'outil fait office de *Levier* et permet de détacher, par la pression, un petit *éclat* ou lamelle. Ce retouchage ne devait se faire qu'en dernier lieu, c'est-à-dire lorsqu'on avait déjà détaché des éclats de taille et des éclats secondaires.

Cet outil nous paraît donc être également un Retouchoir; mais nous donnons cette appréciation sous toutes réserves, pensant que certains membres de la *Société Préhistorique Française* voudront bien donner leur avis à ce sujet.

Dans nos collections d'outils en silex se trouvent bon nombre de silex taillés, absolument semblables à celui ci-dessus décrit, mais avec encoche variable de grandeur. Il y a même de grands *Grattoirs concaves*, faits sur le tranchant de *Grattoirs à large tranchant* (forme *trapèze*). On a d'abord fait, sur ce taillant, une petite *Encoche*; on l'a élargie et on est arrivé à avoir un large Grattoir concave, avec pointe de chaque côté, pouvant en quelque sorte servir de *Compas*, ou bien à arrondir des manches d'outils.

M. L. Coutil (*Saint-Pierre-du-Vauvray, E.*). — Les instruments à encoches de M. Brasseur nous rappellent un vieux souvenir remontant à près de vingt ans. Nous avions attiré l'attention de nos collègues sur des silex à encoches et, à une séance tenue à Fécamp, notre collègue présenta de très belles encoches obtenues dans des lames patinées et portant en outre des traces d'oxyde de fer provenant des socs de charrues. Ces instruments à encoches lui avaient été échangés par un faussaire, heureusement décédé (l'auteur de l'*âge du poudingue* et des *pierres figures retouchées* « *par lui* »). Que de mauvais tours ce collectionneur ne fît-il pas, notamment d'aller placer des pointes de flèches (très bien taillées par lui et patinées à l'acide fluorhydrique) dans une station des environs de Saint-Saëns qu'explorait avec succès M. Ternisien. Les débats de cette affaire furent tragiques et faillirent nous amener un duel.

Mais si certaines encoches signalées au début furent truquées, depuis, M. Brasseur a pu en recueillir d'*excellentes*.

Une des stations qui nous en a le plus donné est la station du *Bois de la Caboche, près de Saint-Pierre-du-Vauvray* (Eure). Ces encoches sont presque toujours à arêtes mousses et à angles très ouverts (non aigus), elles ont donc dû travailler beaucoup. Quant à oser risquer un usage possible, cela serait vraiment téméraire, car nous ignorons totalement les besoins de ces Préhistoriques.

Dans le cas du Bec de perroquet dont la pointe est restée aiguë, il est impossible d'admettre que cette pointe ait servi à détacher de petits éclats; c'est elle qui se serait brisée en vertu de la théorie du levier.

Haches, Spatules et Ciseaux à dimensions anormales de l'Age du Bronze. (Haches d'honneur et de luxe).

PAR

L. COUTIL (Saint-Pierre-du-Vauvray, Eure).

En groupant un certain nombre de haches de dimensions ou de formes anormales, notre but n'a pas été de leur attribuer un usage, mais plutôt de les faire mieux connaître, de rappeler les circonstances de leur découverte et l'ensemble des objets qui parfois les accompagnaient, enfin de tenter un classement chronologique ; et en les décrivant, de montrer que ces armes et ces instruments dont les dimensions sont le double ou le triple de celles auxquelles elles correspondent ordinairement, comme formes, ont dû très peu servir ou être simplement des armes de luxe ; et dans tous les cas, être d'un usage très limité, autant que l'on peut l'observer par l'état parfait de conservation et des fines gravures qui parfois les ornent.

Nous commencerons cette étude par les Haches plates et à légers bords droits du Bronze I et II, ou Morgiennes, qui sont de beaucoup les plus nombreuses dans cet inventaire.

I. — Haches plates.

Les haches plates sont généralement en cuivre, les formes très

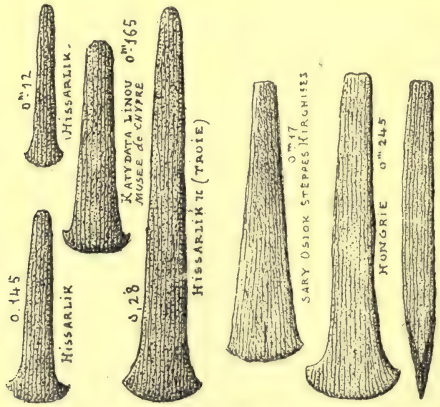

Fig. 1. — Haches plates de Grèce, de Hongrie et de la Russie méridionale.

allongées, minces, sans bords droits ont été trouvées dans le bassin de la Méditerranée : en *Grèce*, à Tirynthe et à l'*Acropole* de *Mycènes* : on en a trouvé aussi en *Asie-Mineure*, à *Hissarlick-Troie*, (couche II ; 2.400 à 1.500) qui a donné près d'une centaine de fragments de moules en micaschiste ; à *Chypre*, notamment, la nécro-

pole de *Katydata-Linou*, explorée par Ohnefalsch-Richter, les haches se trouvent au *Cyprus Museum*, les plus petites mesurent comme longueur 0m165, largeur au tranchant 0m03 a 0m04, poids 343 grammes ; les plus grandes 0m28, avec un tranchant de 0m065 ; elles sont donc très *allongées* et *très minces* (*Fig.* 1).

Une hache analogue a été trouvée à Naxos (Grèce); elle mesure 0m185, elle se trouve au Musée de Copenhague (1).

En Hongrie, von Pulasky en a signalé une de 0m240, à tranchant très arqué; mais elle est très épaisse (2) (*Fig.* 1).

En Scandinavie, on en a trouvé avec le tranchant arrondi (3).

Aux Indes Anglaises, près du village de Gungeria, dans le Mhow Talook au nord de Boorha, dans l'Inde centrale, 424 haches plates furent trouvées pareilles à celle que nous figurons (*Fig.* 2), c'est à-dire extrêmement allongées (0m63 de longueur environ) ; d'autres

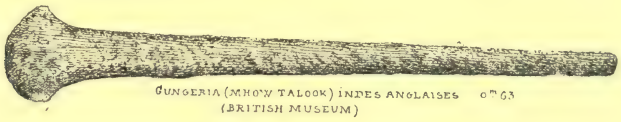

Fig. 2. — Gungeria (Mhow Talook, Indes Anglaises) (0,63).

courtes, larges, avec tranchant arqué, et de 0m44 de large; chose curieuse, il y avait à côté 102 objets en argent, sortes de plaques minces, rondes, striées ; les autres munies de sortes de croissants.

En France, nous citerons une hache du département de la *Marne*, actuellement au Cabinet des Médailles, à Paris (N° 30.138) ; elle rappelle les formes grecques, mentionnées ci-dessus; sa longueur est de 0m143. La grande hache de *Saint-Aigny* (Indre), du Musée de Bourges est en cuivre ; elle mesure 0m220 et 0m082 au tranchant. Elle est ornée de deux rangées de feuilles de fougères terminées par des points ; elle était accompagnée de quatre *haches à bords droits*, d'une hache à *talon*, d'une épingle, d'un poignard *triangulaire* et d'une faucille. Une autre hache provient de Montbéliard. Une hache du Musée de Bruxelles provient des environs de Gand ; elle se rapproche plutôt des Nos 11 et 12, fig., elle ne mesure que 0m13; sa tige est courte, son tranchant est arrondi et large.

Pour la Russie, nous citerons une hache plate allongée des steppes Kirghises ; elle a été trouvée à Sary Osisk; elle mesure 0m175 de long et 0m045 au tranchant (4) (*Fig.* 1).

(1) *Matériaux*. 17e vol., 1882-1883, *Fig.* 67, p. 172.

(2) V. Pulasky. — *Age du Cuivre en Hongrie*, 1876, pl. 1.

(3) Montelius. — *Sur la Chronologie de l'Age du Bronze* et spécialement dans la Scandinavie. — *Matériaux*, 19e vol., 1885, p. 108, pl. I.

(4) Aspelin. — *Sur l'Age du Bronze Altaico — Ouralien*, p. 572, *Fig.* 39 (*Congrès intern. Anthrop. et Arch. préhist.*, 7e Session, Stockholm, 1874,

1. *Hache plate de Lawhead* (*Angleterre*), au Musée d'Edimbourg, à tranchant large, peu arrondi, avec très légers bords droits, provenant du martelage des bords ; cet instrument forme la transition entre la hache plate en cuivre pur et la hache à bords en bronze de la première période. Elle mesure 0m34 de long, 0m225 pour la partie la plus large du tranchant et 0m034 à la partie opposée la plus étroite ; son épaisseur est d'environ 0m015 au centre de la lame et

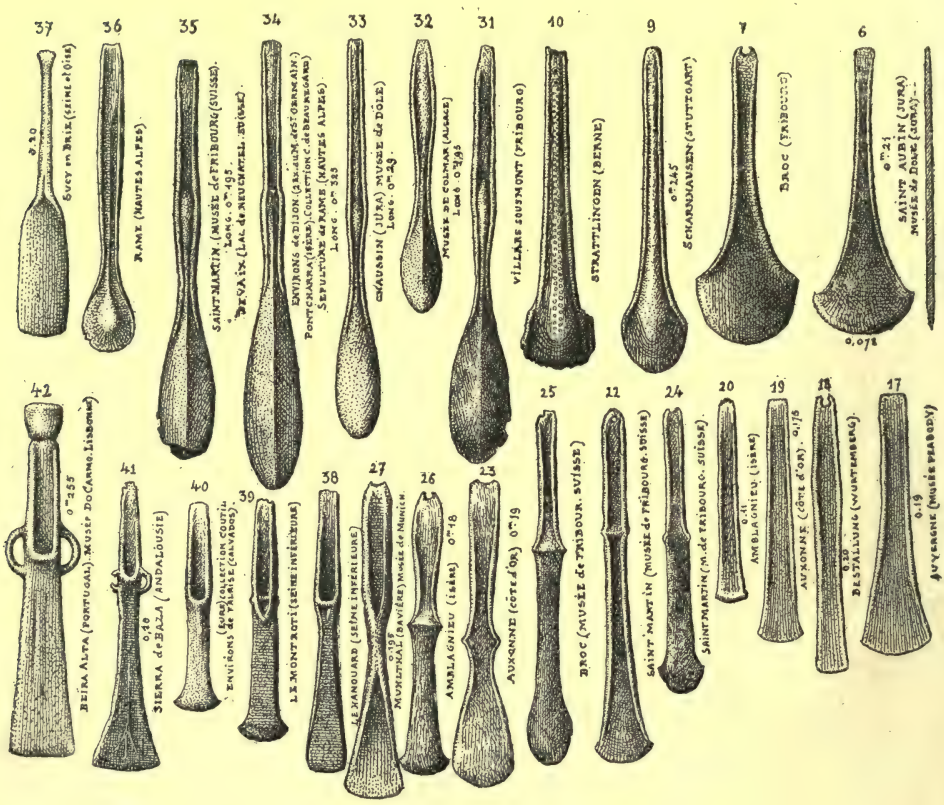

Fig. 3. — Spatules. — Haches à bords droits et Haches à talon.

son poids est de 2 kilos 466 ; elle a été trouvée sur le territoire de la *ferme de Lawhead, près Edimbourg* (*Ecosse*) et appartient au Musée de cette ville (*Fig.* 4 ; 1).

2. *Hache plate de Nairn* (*Angleterre*), avec l'extrémité opposée au tranchant plus large et les plats ornés de trois lignes parallèles de feuilles de fougères ; elle mesure 0m265 de long, 0m155 au tranchant,

0m042 au sommet opposé le moins large ; elle est très mince et mesure 0m008 ; elle a été trouvée près de Nairn (Angleterre) (1).

II. — Haches a bords droits.

Les haches à bords droits forment plusieurs groupes, suivant que

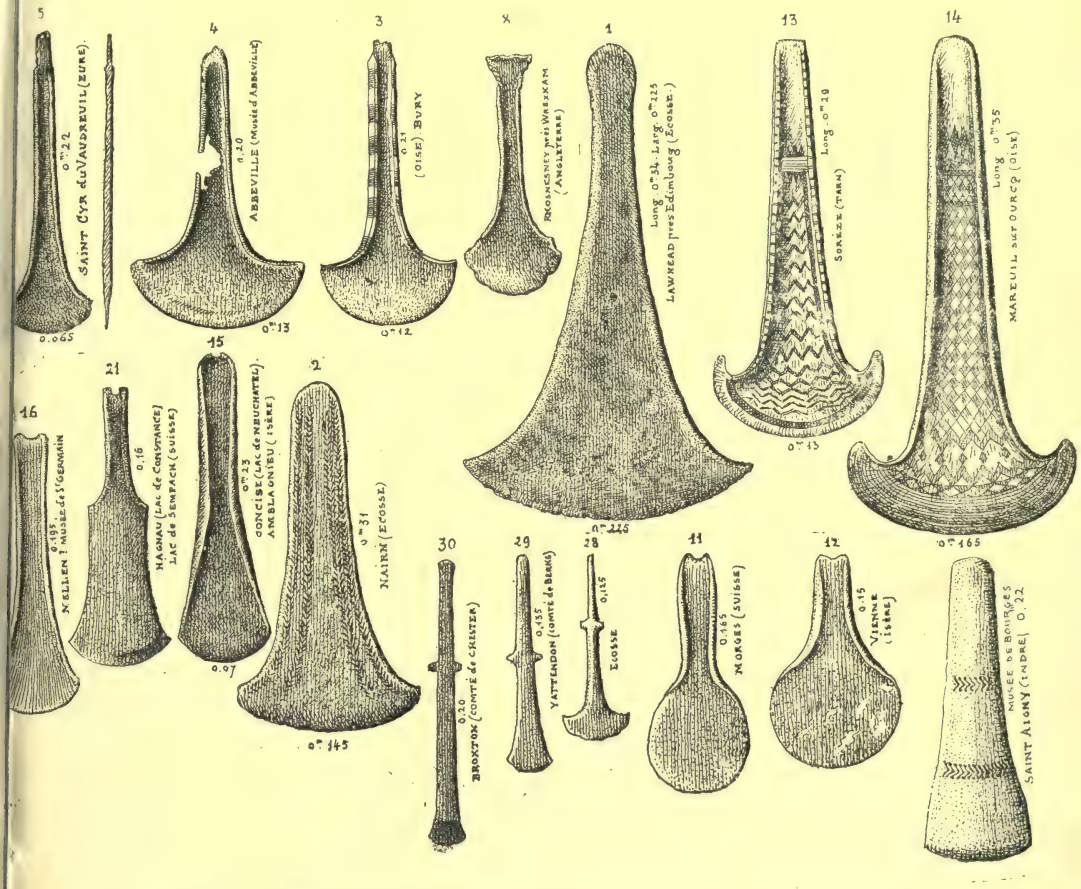

Fig. 4. — Haches plates en Cuivre. - Haches à bords droits. — Ciseaux-Haches.

le martelage des bords a plus ou moins relevé le métal, afin de former des arrêts latéraux. Il est même arrivé que pour les bords droits très proéminents, ceux-ci ont été fondus directement dans

(1) John Evans. — *L'Age du Bronze*, 1882, N° 1, *Fig.* 20, p. 61 ; le N° 2, *Fig.* 21, p. 62.

des moules spéciaux : certaines de ces haches portent même un *arrêt médian*, offrant ainsi la transition vers la hache à talon.

Nous retrouvons ces différentes formes sur notre planche IV, Nos 3, 8, 11, 12, 15 à 21. Sur les Nos 22, 25, 26 (*Fig.* 3), on aperçoit l'épaulement médian préparant la transition vers les haches à talon Nos 39 et 40. Si bien que les Nos 3 à 8, 11 et 12, 31 à 37, sont nettement du Bronze II (1900 à 1600 av. J.-C.) et les derniers du Bronze III (1300 à 900 av. J.-C.).

Hache de Pierrefitte (*Calvados*) au Musée de Caen, mesure 0m255 de long et 0m105 au taillant, qui est oblique, particularité qui se remarque sur d'autres haches analogues de *Campandré-Valcongrain* (*Calvados*), *Cintray* (*Eure*) (1), et du tumulus de *Saint-Fiacre en Melrand, canton de Baud* (*Morbihan*).

3. *Hache de Bury* (*Oise*) (ancienne collection du Dr Baudon, actuellement dans la collection de M. Bodereau, à Paris). Cette hache offre un tranchant très large, très arqué, de 0m12, rappelant l'outil des bourreliers, nommé couteau à pied ; alors que l'autre extrémité la plus étroite mesure 0m10 ; le centre de la tige mesure 0m14 de long et 0m02 de large, la longueur totale est de 0m21 : les bords droits sont *très relevés*, leur face externe est ornée de petits cercles et de six groupes de dix petites raies parallèles gravées. Cette très belle hache a été mentionnée et reproduite par G. et A. de Mortillet, comme ayant été trouvée à Mouy ; mais notre collègue Thiot nous a affirmé qu'elle avait été trouvée sur la commune voisine, à *Bury* (*Oise*), à 400 mètres de la propriété de son père (2).

4. *Hache d'Abbeville* (*au Musée d'Abbeville*), trouvée dans la tourbe ; sa forme rappelle la précédente ; ses bords droits sont crénelés, et sur le pourtour du tranchant se trouvent des petits traits gravés parallèlement ; sa longueur est de 0m20, son tranchant très arrondi est de 0m13 ; la partie étroite de la tige mesure 0m012 ; son épaisseur est de 0m007 à 0m008 (3).

Nous citons à titre de comparaison, pour la largeur et la forme du tranchant la *Hache du Danemark* recouverte d'une feuille d'or, longueur 0m295, largeur du tranchant 0m195 qui est en demi-cercle ; elle est ornée de points et de dessins sur les bords (*Fig.* 5).

Il existe dans la Suède et la Norvège, d'autres haches du même genre, tout aussi richement ornées ; une hache trouvée en Fionie

(1) L. Coutil. — *Inventaire des découvertes de l'Age du Bronze dans le département du Calvados*, p. 21, 29 et pl. I, *Fig.* 9.

(2) G. et A. de Mortillet. — *Musée préhistorique*, 1re édition, 1881, pl. LXVI, *Fig.* 671. — Dr A. Baudon. Notice sur les découvertes archéologiques du canton de Mouy et territoires voisins. Beauvais, 1867.

(3) Abbé Breuil. — *L'Age du Bronze dans le bassin de Paris*. L'Anthropologie, 1905. T. XVI, 2, p. 150, *Fig.* 1, No 8.

mesure 0m40 de longueur, une autre 0m475; ces armes étaient certainement des armes de luxe.

Ces instruments à très large tranchant pouvaient servir à écorcher, à dépecer les animaux, ou encore aux bourreliers, qui de nos jours se servent d'un instrument analogue, *nommé couteau à pied*; toutefois, la hache de Bury, par sa riche ornementation, semble avoir eu un emploi plus recherché.

Cette hache du Danemark figure ici à titre de comparaison, son classement chronologique la reporte à la fin de notre étude.

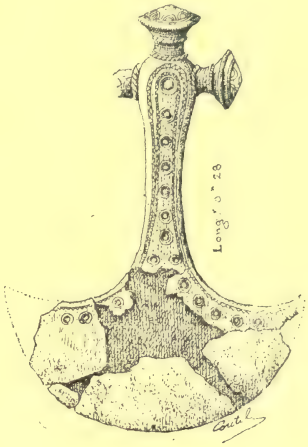

Fig. 5. — Hache de Danemarck (Musée de Copenhague).

Hache de Chambray (*Eure*), lieu dit la Côte aux Anglais, se trouve au Musée de Louviers; elle offre une transition entre les nos 3, 4 (*Fig.* 4) et le suivant, mais elle est beaucoup moins longue (0m12 sur 0m066 au tranchant); elle se rapproche d'une série de haches d'Irlande reproduites par John Evans (p. 64 à 74).

5. *Hache de Saint-Cyr du-Vaudreuil* (*Eure*), semblable aux précédentes, munie de bords droits, avec un tranchant arrondi, mais exactement moitié moins large et de 0m065, alors que la tige mesure en moyenne 0m02; elle est très mince et à peu près aussi longue, 0m22; l'extrémité de cette tige est très mince et munie d'un trou destiné à la retenir dans le manche, particularité qui se retrouve sur une hache d'Escheim (Musée de Schaffouse, Suisse) (*Fig.* 6). Cet instrument est dans notre collection; il a été trouvé avec trois autres objets un peu moins anciens, deux haches à talon et un bracelet réniforme orné de quatre motifs finement gravés reproduisant des losanges séparés par des raies parallèles.

6. *Hache de Saint-Aubin* (*Jura*), également à bords droits et à tranchant arrondi, un peu plus large de 0m078; la tige est encore plus étroite et de 0m012; l'épaisseur n'est que de 0m005, comme pour les haches de Bury (Oise), d'Abbeville et de Saint Cyr-du-Vaudreuil (Eure); elle appartient au Musée de Dôle (Jura).

Cette hache avec sa languette supérieure peut se rapprocher d'une hache du British Museum de Londres ornée de fins dessins sur les côtes, elle mesure 0m155.

7. *Hache de Broc, près Fribourg* (*Suisse*), ressemble absolument

aux précédentes, mais son tranchant est beaucoup plus arrondi ; son sommet le plus étroit est muni d'une échancrure (1).

On peut rapprocher également de la hache de Broc (N° 7) (*Fig.* 7), celles de *Wollishofen* (0^m16 de longueur) ; du lac de *Sempach* (0^m19) ; d *Unter Uhldingen* (0^m19) ; d'*Haltnau* (Suisse) (0^m18), reproduites dans *les Stations lacustres d'Europe de Robert Munro* ; de Lodi (*British*

Fig. 6 — Tombe à inhumation d'Escheim. Musée de Schaffouse.

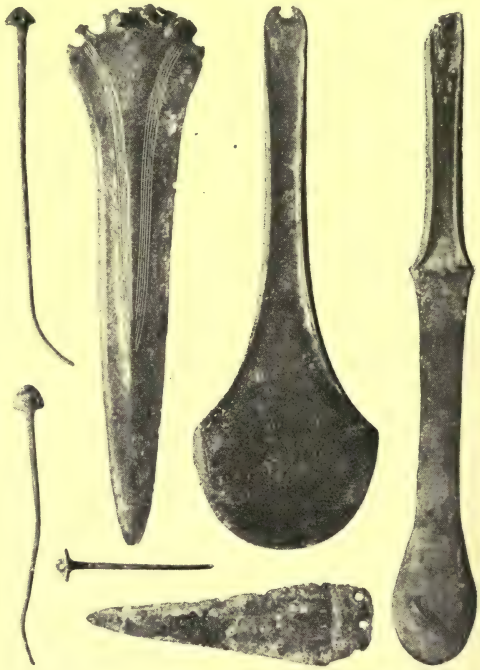

Fig. 7. — Tombe à inhumation de Broc. Musée de Fribourg (Suisse).

Museum) du lac de Varèse (Italie), et trois du Cabinet des médailles à Paris (N°s 2077-2078-2079) sans provenance certaine, mesurant de 0^m19 à 0^m21, avec un tranchant en arc de cercle très prononcé de 0^m085 de largeur ; d'une hache de Strasbourg de 0^m17 ; de Vaihingen (Musée de Stuttgart) et une du Musée de Bruxelles de 0^m18.

(1) D. Viollier. — *Quelques sépultures de l'Age du Bronze en Suisse*, 1914, p. 130, *Fig.* 5. — Nous tenons à remercier notre très aimable et savant collègue de ses clichés qui nous ont permis de documenter notre inventaire. — Voir aussi Abbé H. Breuil : *Mobiliers funéraires de l'Age du Bronze conservés au Musée de Fribourg* (Soc. préhist. Suisse, p. 67 à 74).

8. *Hache de Rhosnesney, près de Wrexham (Angleterre)*, offre aussi un tranchant arrondi, des bords droits; mais le sommet va en s'évasant, il a été émoussé par des chocs, comme on le remarque sur l'extrémité des ciseaux à froid.

9. *Hache de Scharnhausen*, Musée de Stuttgart (Wurtemberg) avec légers bords droits; elle est très allongée, avec un tranchant très peu large de 0m04, orné de six filets gravés et disposés en arc de cercle, suivant la forme du tranchant; longueur totale 0m245, largeur moyenne de la tige 0m015 (1) (*Fig.* 3, N° 9).

10. *Hache de Strattlingen, Musée de Berne* (*Fig.* 8), trouvée en 1829, dans la vallée de l'Aar, à la sortie de cette rivière, dans le lac

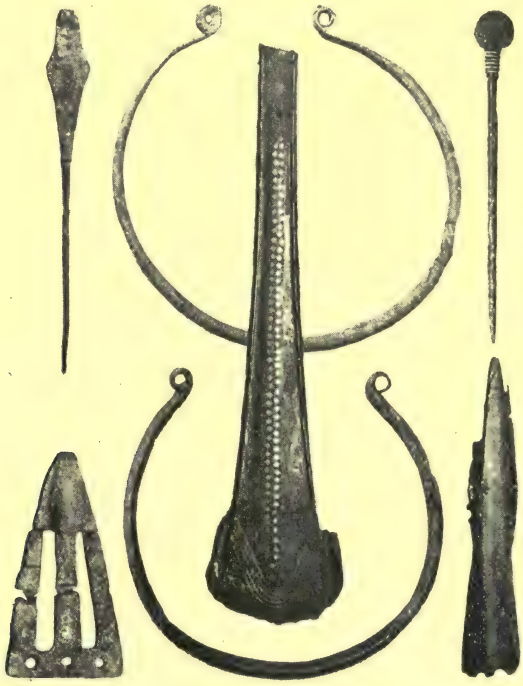

Fig. 8. — Tombe à inhumation de Strattlingen. Musée de Berne.

de Thoune, dans une sépulture à inhumation construite en dalles brutes; le mort portait un bandeau frontal, six torques ouverts, un crochet de ceinture ajouré et triangulaire, deux épingles différentes de forme, une pointe de lance et la hache à bords droits, dont la tige porte deux rangées de petits losanges en or; le sommet est

(1) Fundberichten aus Schwaben-Baud, XVIII, 1910, p. 14.

cassé en biais ; la base est ornée de quatre raies gravées en arc de cercle ; le tranchant est renflé sur les côtés et presque droit (1).

Elle est reproduite dans l'*Album préhistorique* de G. et A. de Mortillet (1re édition, pl. XX, *Fig.* 747), comme trouvée à *Reuzenbühl*, près Buchholz, commune de Thun (Suisse), c'est le même objet. Plus récemment, en 1914, D. Viollier l'a reproduite et a rectifié la provenance dans sa notice sur *Quelques sépultures de l'Age du Bronze en Suisse* (p. 128, *Fig.* 3).

Montelius a cité d'autres exemples analogues dans sa *Chronologie der altesten Bronzezeit* in Nord Deutschland und Skandinavien. *Archiv. für Anthropologie, Band* 25/26.

11 et 12. *Hache de la station des Roseaux, à Morges* (*Suisse*), ainsi que la suivante de *Vienne* (*Isère*), sortent un peu de la série des instruments que nous étudions, car leurs tiges sont courtes, mais leur tranchant est aussi en arc de cercle et très large, leur longueur totale est de 0m15 et 0m165.

Le Cabinet des médailles de Paris en possède deux analogues de Trept (Isère) (2).

En Scandinavie il existe aussi de ces haches (3).

13. *Hache du collège de Sorèze* (*Tarn*), rentre au contraire dans la série des instruments à tige très longue ; elle porte des bords droits, ornés de petites coches, et ses plats, de fines gravures en dents de scie ; la longueur totale est de 0m29 et le tranchant très arqué mesure 0m13.

14. *Hache de Mareuil-sur-Ourcq* (*Oise*) est une des plus grandes haches et des plus belles connues ; elle mesure 0m35 de longueur et 0m165 au tranchant très arqué en demi-lune ; ses plats sont aussi très richement ornés de fines gravures en dents de scie et en damier : l'original a appartenu à M. Héricart de Thury ; nous ignorons ce qu'il est devenu ; on peut en voir un moulage au Musée de Saint-Germain (*Fig.* 4, N° 14).

14A. *Hache du Musée d'Avignon* (Moulage N° 36.067 du Musée de Saint-Germain-en-Laye). Nous n'avons pas reproduit cet instrument qui rappelle les Nos 13 et 14, à cause des échancrures qui se voient sur chaque bord droit, vers le milieu de l'entaille du haut ; nous nous demandons si ces cavités faites à la lime, à bords très perpendiculaires et très nets, ne sont pas modernes ; la longueur totale est de 0m23 et celle du tranchant très arrondi est de 0m08.

15. *Hache de Concise* (*lac de Neuchâtel*) offre une échancrure au

(1) F. Keller. — Cette arme a été décrite d'abord par F. Keller. Alt helvetische Waffen, MZII, 7 p., 21 pl. III, *Fig.* 3.

(2) *Materiaux*, 1885, 19e vol., pl. I, *Fig.* 14, O. Montelius.

(3) *Dictionnaire archéologique de la Gaule celtique*. Atlas, pl. 24, fig. 8.

sommet, un tranchant arrondi et des bords droits fortement rentrés en dedans ; sa longueur est de 0m225 et le tranchant 0m07 (1).

Une hache analogue trouvée en Italie est reproduite dans les *Matériaux* (1882-1883, vol. 17e, T. XIII, fig. 95).

Haches de Vauvert (Gard), au nombre de 31, mesurant de 0m154 à 0m215.

15 *bis*. Deux *haches de Porcieu Amblagnieu* (*Isère*), ressemblent à celles de Concise ; elles mesurent 0m23 de longueur.

16. *Hache de Meilen* (lac de Zurich ?) indiquée au Musée de Saint-Germain sous le nom de Mellen, mesure 0m195 ; ses bords droits sont plus fins, son tranchant plus large et plus arqué, son sommet un peu échancré (Musée de Saint-Germain-en-Laye), et de Bagnole (France du Nord) ; nous rapprocherons de ces haches celles de Saint-Cyr au Mont-d'Or (Rhône), de Vienne (Isère), du British Museum.

17. *Hache d'Auvergne*, à sommet droit, à bords droits, fins, à tranchant moins large ; longueur totale 0m19. Cette hache est au Musée Peabody, aux Etats-Unis ; le moulage existe au Musée de Saint-Germain.

O. Montelius en a reproduit d'analogues dans les *Matériaux* de 1885 (T. XIX, pl. I, fig. 2, et Pl. II, fig. 15).

17A. *Hache de Saint-Cyr-sur-Rhône*, avec bords légèrement contournés et concaves au centre, et échancrure au sommet (Chantre. Etudes palethnologiques),

Haches trouvées à Macon (*Saône-et-Loire*) 0m18 et 0m21, une autre de *Vienne* (*Isère*), 0m195, au Musée de Saint-Germain.

Hache de Staadorf (*Haut Palatinat*) 0m175 de long.

18. Hache de *Bestallung* (*Wurtemberg*) au Musée de Stuttgart, est du même type, mais extrêmement étroite ; avec des bords moins rentrés, elle offre un tranchant très étroit, comme un ciseau, et au sommet une petite échancrure ; longueur 0m20, tranchant 0m03. Cette hache ressemble un peu au No 666, pl. LXVI de l'Album préhistorique, 1re édition de G. et A. de Mortillet, qui a été trouvée dans la palafitte de Meilen, lac de Zurich, au Musée de cette ville.

18A. *Hache de Pontallier* (*Côte-d'Or*) *lit de la Saône*, collection Millon, à Dijon, avec légers bords droits, occupant toute la longueur de la hache, ils sont incurvés au centre, où se trouve un petit arrêt médian ; le sommet est un peu échancré ; le tranchant un peu arrondi, il mesure 0m045, la longueur est de 0m188 ; la forme générale est très allongée (*Collection Millon, Pl. XVI, fig. 1*) (2).

18B. La même collection renferme une hache moins effilée et moins

(1) Album des antiquités lacustres de Van Muyden et Colomb. Pl. XXX, fig. 11.
(2) J. Dechelette. — *La collection Millon*, pl. XVI, fig. 3.

longue, elle mesure 0m16 et 0m04 au tranchant; elle provient aussi de *la Saône et de Pontallier*.

18c. *Hache de Teti* (*Sardaigne*), de 0m24 de longueur et 0m051 au

Fig 9. — Hache de Teti (Sardaigne), 0m24.

tranchant, est droite comme un ciseau (*Fig.* 9.)

18D. *Haches de Vernaison* (*Rhône*) *et de Trept* (*Isère*), à bords droits contournés, avec échancrure au sommet (Cabinet des médailles), reproduites par Chantre, dans ses Etudes palethnologiques dans le bassin du Rhône.

18E. *Hache allongée à bords légèrement contournés du Musée de Rouen*, donné par le Dr Baudon père, de *Mouy* (*Oise*), devait provenir de ce département; longueur 0m175, tranchant 0m03, sommet échancré.

19. *Hache d'Auxonne* (*Côte-d'Or*), à bords droits, est encore plus allongée et étroite que les précédentes, sa longueur est de 0m175. (Musée de Saint-Germain-en-Laye).

20. *Hache d'Amblagnieu* (*Isère*), à bords droits, à peine indiqués ; très mince et munie à son sommet de cinq petits crans faits à la lime; sa longueur est plus faible, elle ne mesure que 0m11; elle se trouve au Musée de Saint-Germain, avec la série des autres armes de la même cachette

21 et 24 *bis*. *Les haches de Hagnau* (*lac de Constance*) et du *lac de Sempach*, sont d'une forme différente ; elles marquent la transition entre la hache à bords droits, qui s'arrêtent au premier tiers supérieur ou à la moitié, formant une tige étroite, terminée au sommet, par une échancrure, alors que le corps de la hache offre des bords arqués, un tranchant large et en arc de cercle. Cette forme évoque le type de la fonderie de Bologne, et la fin de l'Age du Bronze.

22. 24. 25. *Haches de Saint-Martin et de Broc*, au Musée de Fribourg (Suisse) forment une transition entre la hache à bords droits et la hache à talon ; sur les Nos 24 et 25 (*Fig.* 3), les bords s'arrêtent vers le milieu, en formant sur un des spécimens de Saint-Martin, un léger épaulement médian, tandis que sur l'autre hache de Saint Martin, N° 22, les bords droits descendent jusqu'en bas, ce qui rend le tranchant moins arrondi ; ces trois instruments sont très étroits (1) (*Fig.* 10).

Sempach, Saint-Triphon et Sion, Valais (Suisse) ont donné des exemplaires analogues au N° 24.

(1) Viollier. — *Quelques sépultures de l'Age du Bronze en Suisse*, p. 130 fig. 5

Hache d'Auvernier (*Collection Desor*) à bords contournés, longueur 0m16, reproduites par Chantre, dans ses *Etudes palethnologiques*, fig. 17.

28 bis. *Hache du Tumulus* N° 1, des Grandes Côtes d'Onay, près de la Chapelle (Jura), analogue à la hache de Broc ; décrite par Piroutet. *Fouilles d'un Tumulus de l'Age du Bronze*, aux environs de Salins (Jura).

23. *Hache d'Auxonne* (*Côte-d'Or*), présente une variante sur les Nos 24 et 25 en ce que les bords droits sont contournés, le sommet

Fig. 10. - Tombe à inhumation de Saint-Martin. Musée de Fribourg.

échancré et le tranchant évasé ; longueur 0m19 (Musée de Saint-Germain).

26. *Hache de la cachette d'Amblagnieu* (*Isère*), se rapproche de la précédente, mais son tranchant est plus droit.

Les haches à talons très étroites de Counord (Gironde), du Musée de Montargis, se relient à cette série.

27. *Hache de Muhlthal* (*Bavière*) au Musée de Munich, présente une particularité unique, ses bords droits ont été soudés vers le milieu, ils forment un étranglement arrondi qui n'offre plus l'élégance des autres exemplaires ; longuenr totale 0m195.

III. — Tranchets-Haches.

On a trouvé en Hongrie (Chantre, fig. 40), et en Ecosse, de très longs et très étroits ciseaux.

28. *Hache d'Ecosse*, sans bords droits, à tige ronde, très mince, avec deux petites saillies centrales et latérales, avec large tranchant; longueur 0m125, décrite et reproduite par John Evans (*L'Age du Bronze*) (*Fig.* 4, N° 28).

29. *Hache Ciseau de Yattendon, Comté de Berks* (Angleterre), sans bords droits, plus large, plus plate, avec saillies latérale et médiane, tranchant plus étroit; décrite et reproduite par John Evans (*Fig.* 4, N° 29).

30. Tranchet-Hache *de Bronton Comté de Chester* (*Angleterre*) formé d'une tige plate très étroite, de 0m20 de long, avec tranchant aplati, un peu arqué, et deux protubérances de chaque côté, vers le milieu ; il offre des analogies avec les ciseaux à double tranchant d'Irlande (1) (*Fig.* 4, N° 30).

31. *Ciseau de Bor di Pacengo* (*lac de Garde*), très allongé, avec de légères saillies vers le milieu et de légers bords droits; longueur 0m18 (2).

31A. *Ciseau de Plymstock*, comté de Devon, formé d'une tige étroite de 0m105.

31B. *Ciseau de Glenluce*, avec tranchant arrondi, comme les haches grecques. (John. Evans. *Age du Bronze*, fig. 190-192.)

Ces haches-tranchets sont dérivées d'instruments plus petits trouvés à Petit Villatte, Saint-Brieuc-des-Ifs (Ille-et-Vilaine), Venat (Charente), Marlers (Somme) et de Bologne (Italie); elles se rencontrent avec des instruments du Bronze IV, nous citerons aussi un très long ciseau de Teti (Sardaigne), mesurant 0m30 de long sur 0m03 au tranchant (1300 à 900 av. J.-C.).

IV. — Spatules.

Les spatules à tiges allongées appartiennent au Morgien ou Bronze II ; les documents qui permettent de les dater sont très rares : *Spatule de Villars-sous-Mont* (*Fig.* 11).— Nous ne connaissons que la sépulture à inhumation de Villars-sous-Mont, près Fribourg (Suisse), près de laquelle se trouvait une spatule avec deux beaux

(1) John Evans. — *L'Age du Bronze*, p. 183, *Fig.* 197; p. 182, *Fig.* 196.
(2) Munro. — *Les Stations lacustres d'Europe*, pl. 33, fig. 15. — Abbé Breuil, *loc. cit.*, fig. 22.

poignards à base large et à rivets ornés de lignes parallèles : cette découverte remonte à 1900, elle est rapportée par D. Viollier dans *Quelques sépultures de l'Age du Bronze en Suisse*. La plus ancienne mention qui ait été faite de ces spatules remonte à 1712. Cette spatule a fait partie du Cabinet de l'Intendant Foucault ; elle a été trouvée à 8 kilomètres de Langres, vers 1712 : elle a été publiée par Dom J. Martin, dans la *religion des Gaulois* (T. I, p. 107, pl. 2, fig. 4), elle fait partie du Cabinet des médailles de Paris.

32. *Spatule du Musée de Colmar* (*Alsace*), offre la même longueur que celle de Saint-Martin, près Fribourg (0^m195), avec un taillant

Fig. 11. — Tombe à inhumation de Villars-sous-Mont. Musée de Fribourg (Suisse).

plus petit de 0^m077 ; la tige est plus simple et un peu plus large, légèrement ovale, et sans olive médiane.

33. *Spatule de Chaussin* (*Jura*), *au Musée de Dôle*, est intermédiaire, plus longue, car elle mesure 0^m29 de long, 0^m036 au taillant et 0^m01 pour la tige très étroite, qui a 0^m013 d'épaisseur ; elle a été trouvée entre le Doubs, les lignes de Chagny à Dôle et de Saint-Jean à Lons-le-Saunier.

33 *bis*. *Spatule des environs de Langres* (*Haute-Marne*), trouvée en 1712, à 8 kilomètres de cette ville; elle ressemble à la précédente, elle mesure 0m30 de long et 0m033 pour la lame; c'est la moins large de toutes celles que nous décrivons et la plus effilée; son sommet est légèrement échancré, et l'arrêt du milieu est droit; elle se trouve au Cabinet des médailles sous le N° 2.140; elle est reproduite dans le catalogue illustré de M. Babelon.

34, 34A, 34B. Deux spatules semblables des *environs de Dijon*, au Musée de Saint-Germain-en-Laye (ancienne collection de Maixmoron à Dijon, avec tranchant très ovale, et arête médiane; les bords droits très fins s'arrêtent vers le milieu en formant un léger renflement, la tige est très mince, longueur 0m325.

34C. *Spatule de Pontcharra (Isère)*; *ancienne collection Costa de Beauregard*, analogue aux précédentes (1).

34D. *Spatule sans provenance connue, au Musée de Saint-Germain-en-Laye* à lame très allongée, avec l'extrémité supérieure déviée accidentellement; nervure centrale s'arrêtant perpendiculairement vers le centre, comme pour la spatule de Langres; longueur 0m30: elle est reproduite par J. Déchelette dans son *Manuel d'Archéologie* (T. II. Archéologie celtique ou protohistorique, 1 Age du Bronze, fig. 83). Nous croyons qu'il s'agit d'une des trois spatules ci-dessus.

35 et 35A. *Spatules de Saint-Martin* (*Musée de Fribourg*, et de *Bevaix* (*lac de Neuchâtel*) (Suisse); elles sont identiques aux neuf qui précèdent, mais elles sont un peu moins longues; elles mesurent seulement 0m195 et 0m20, comme celle du Musée de Colmar (2).

36. *Spatule de Rame* (*Hautes-Alpes*), à longue tige, à tranchant très court et rond, nervure médiane, longueur 0m225 (3); elle était associée à un poignard triangulaire à filets gravés et 6 trous de rivets disposés en demi-cercle.

36A. *Spatules de Bohême, de Moravie et de Hongrie*, citées par Déchelette (*Manuel d'Archéologie celtique ou protohistorique*, 1re partie, Age du Bronze, p. 248).

37. *Spatule de Sucy-en-Brie* (*Seine-et-Oise*), à tige très mince complètement ronde, avec extrémité supérieure très mince et coupante, alors que l'autre extrémité est large et allongée; la tige est légèrerement coudée; longueur totale 0m20 (Musée de Saint-Germain) (4).

On voit dans les Matériaux (17e vol. T. XIII, 1882-1883, fig. 52 à 54, p. 148) des épées de bronze provenant du Japon, ou plutôt des

(1) G. et A. de Mortillet. — *Album préhistorique*, 1re édit., pl. LXXII, fig. 746.

(2) G. de Mortillet. — *Cachette de bronze de Sucy. Matériaux p. hist. homme*, XVIIe vol. 2e ser. T. XIII, 1882-1883, p. 270, fig. 109.

(3) Viollier. — *Quelques sépultures de l'Age du bronze en Suisse*, p. 131, fig. 7. — R. Munro. — *Les stations lacustres d'Europe*, pl. 10, fig. 18.

(4) *Matériaux p. hist. homme*, XIIIe vol. 2e sér. T. IX, 1878, p. 155.

hallebardes à douille mesurant 0m875, dont la forme rappelle un peu les spatules que nous venons de décrire.

Nous n'avons pas formulé d'hypothèse sur l'usage de ces spatules qui offrent toutes un très beau poli et une belle patine : ces objets ont tous été soigneusement retouchés après la fonte, et leur parfait état de conservation prouve qu'ils ont très peu servi, si toutefois ils ont servi.

V. — Haches a talon.

Les haches à talon sont classées avec les haches à bords droits très accusés, ou avec bords droits séparés par un petit talon ; on les place au Bronze III (1600 à 1300 av. J.-C.).

42. *Hache à talon de Seira Alta (Portugal)*, du Musée de Carmo, à Lisbonne, elle mesure 0m252, sans son bouton fixé au sommet, qui doit simplement être le jet de fonte et qui est resté ; cet instrument n'offrirait rien d'anormal, sauf qu'il correspond à une grande hache à talon, munie de deux oreilles (1).

41. *Hache de Sierra de Baza, Andalousie (Espagne)* ; elle présente une forme très rare, très allongée, une nervure médiane se terminant en trident vers le tranchant très large ; deux oreilles existent sur les deux côtés : sa longueur est de 0m18 (2).

38. *Hache du Hanouard (Seine-Inférieure)* est aussi à talon, fort étroite, avec un petit tranchant de 0m03, elle mesure 0m18 de longueur (au Musée de Rouen), elle est identique à une hache de la collection de M. Taurin, à Rouen, qui doit provenir aussi de la Seine-Inférieure, et une du Musée de Bayeux (Calvados), avec nervure médiane sur le tranchant.

39. *Hache du Mont Roty (Seine-Inférieure)*, ne mesure que 0m14 et 0m025 au tranchant ; les bords se terminent par un arc de cercle coupé par un talon, la douille mesure 0m018 ; c'est une forme intermédiaire (notre collection). Nous avons retrouvé cette forme au Musée de Falaise pour deux exemplaires que nous avons reproduits dans notre *Inventaire des découvertes de l'Age de Bronze dans le Calvados* (AFAS, 1907, *fig.* 38, 39, 40).

40. *Hache du département de l'Eure*, de notre collection, mais dont la provenance se trouve égarée, ne mesure que 0m12 de long et 0m03 au tranchant ; avec un talon très accusé et une douille de 0m017 seulement de largeur.

41. *Hache à talon de Rosenfors, près Borgholm, Olland* (Suède), au Musée de Stockholm, elle est à talon, élancée, avec renflement tout

(1) G. et A. de Mortillet — *Album préhistorique*, pl. LXVII, *Fig.* 687.
(2) John Evans. — *L'Age du Bronze*, p. 104, *Fig.* 89.

autour du talon ; des bords droits sont simulés sur la partie inférieure, dont le trachant est arqué ; de fines gravures ornent la partie centrale et les côtés. Cette arme par le soin des gravures et son poli, prouve qu'elle n'a jamais servi ; sa longueur est de 0m225 et son tranchant est de 0m055 (1).

VI. — Haches votives ou d'Honneur de la fin de l'Age du Bronze et de 1er Age du Fer.

A la fin de l'Age du Bronze et au commencement de l'Age du Fer, on trouve dans les terramares, un type de *Haches à oreilles rabattues*, vers le tiers supérieur. — Cette forme s'est trouvée dans les terramares de la *fin du Bronze* et dans les sépultures à urnes des environs de Bologne (Périodes de Benacci I et II 1000 à 1500 av. J.-C.), avec des rasoirs en croissant, à manche terminé par un petit anneau, et des fibules en arc de violon. — En France, les formes sont un peu différentes, mais le sommet a toujours une petite échancrure. Les stations lacustres en ont donné qui forment la transition, par exemple le n° 21 de Hagnau (lac de Neuchâtel) et du lac de Sempach.

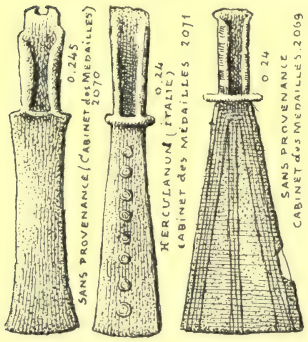

Fig. 12. — Haches votives de la fin de l'Age du Bronze et du 1er Age du Fer.

L'importante cachette de fondeur de Bologne en a donné de très nombreux exemplaires.

Dans les urnes de la Toscane, on trouve parfois de grandes haches à douille ouverte, de même forme, mais plus plates, et ornées sur les côtés de cinq groupes de lignes parrallèles ; la lame est mince, comme une feuille de bristol, et sur les deux faces, on voit huit cercles concentriques avec point central. Le Cabinet des médailles de Paris en possède une trouvée à *Herculanum* ; elle mesure 0m24 (N° 2071) ; l'autre de même longueur est ornée de trois groupes de lignes parallèles (sans provenance N° 2069). Il nous est impossible de citer toutes les localités d'Italie où l'on a recueilli de ces haches, plus fréquentes cependant en Toscane, dans les Nécropoles Bolonaises (Musée de Bologne).

Le peu d'épaisseur des lames de ces haches qui sont même par-

(1) G. et A. de Mortillet. — *Album préhistorique*, pl. LXXIII, *Fig.* 755.

fois flexibles prouve que c'étaient des haches votives ou d'honneur.

C'est aussi au Premier Age du Fer que l'on peut classer certaines haches du Nord, à large tranchant arqué, à sommet terminé par un bouton, avec trou traversant le dernier tiers du sommet pour faire passer un manche. Ces haches sont généralement très ornées, ce qui prouve qu'elles n'ont jamais servi pour des travaux pénibles. En Hongrie, on en a trouvé d'un peu différentes ; on peut en voir au Musée de Saint-Germain-en-Laye (1).

La Fionie (Danemark) en a donne d'autres, également très ornées, mesurant $0^{m}40$ et $0^{m}475$ de longueur ; elles sont au Musée des Antiquités du Nord, à Copenhague.

*
* *

Nous n'avons pas la prétention d'avoir signalé toutes les haches offrant des dimensions anormales, nous avons simplement groupé les principales, ce qui permet de voir que la fabrication des haches de bronze avait acquis tout son développement au IIe Age de Bronze et au début du Bronze III, c'est-à-dire pendant la période des haches à bords droits où le martelage et le polissage furent constamment appliqués ; car on a pu voir que les haches à talon sont ordinairement à peine travaillées après la fonte, et que le plus souvent le tranchant seul a été allongé au marteau.

La gravure sur les plaques et les bracelets se continua pendant les Bronze III et IV. Il est permis, à ce propos, de se demander comment on a pu graver de très délicates spirales et de nombreux cercles concentriques aussi parfaits sur le bronze, alors qu'il nous faut des burins d'acier pour exécuter le même travail ; nous devons donc avouer que l'époque Morgienne ou du Bronze II est une des plus riches et la plus parfaite pour l'industrie de l'Age du Bronze

(1) G. et A. de Mortillet. — *Album préhistorique*, n°s 1170 et 1171, pl. XCIX

Détermination de l'époque d'emploi en Années des Haches à Bouton.

Par M. le Dr

Marcel BAUDOUIN (Paris).

Tous les Préhistoriens connaissent cette superbe sorte de Hache polie, particulière au Centre mégalithique de Bretagne-Vendée, qui a reçu le nom de Hache a Bouton.

Etudiées avec soin par B. Fillon et F. Parenteau (de Vendée), qui n'ont d'ailleurs rien publié à ce propos; puis, par M. Pitre de Lisle (1), à qui l'on doit un mémoire magistral sur la question, ces haches sont remarquables, en dehors de ce qui a trait à leur fracture et à la roche qui les constitue, par ce fait qu'on ne les rencontre presque jamais dans les *Mégalithes funéraires*.

A quoi cela tient-il ? On l'ignore. Mais on sait pourtant, grâce à M. Pitre de Lisle, qu'on en a trouvé déjà au moins *trois* dans des Monuments de cette nature ; et cela toujours dans le *Morbihan* !

L'une a été recueillie dans le *Cromlech d'Er Lanic*, bien connu, par M. P. du Chatellier et se trouverait encore dans cette collection.

La seconde provient du *Tumulus de Saint-Galles*, à Arradon, et aurait disparu.

La troisième, enfin, a été recueillie dans le *Dolmen de l'Ile Rhéno*, commune de Baden, canton Ouest de Vannes, par M. le Dr G. de Closmadeuc, qui l'a offerte au *Musée des Antiquités Nationales*, à Saint-Germain-en-Laye, où elle se trouve toujours.

Après avoir retrouvé la trace de cette dernière pièce, j'ai eu l'idée d'essayer de déterminer l'époque, en années, de l'emploi de ces sortes de haches, en utilisant : *a*) d'abord cette trouvaille, exceptionnelle, dans un *Dolmen*; *b*) puis, la méthode que j'ai imaginée pour calculer l'*Age*, en années, de ces Monuments, à l'aide du phénomène astronomique de la Précession des Equinoxes (2).

Il est bien évident, en effet, que cette époque doit correspondre, à quelques centaines d'années près au moins à celle de l'*Edification*

(1) Pitre de Lisle. — *Les Haches à tête de la Bretagne et du Bocage*, etc. — Nantes, 1880, in 8°, 48 p., VI pl. h. texte.

(2) Certes, on pourrait employer la même méthode pour le *Mégalithe Saint-Galles*; mais je ne possède aucune donnée sur ce Monument.

Par contre, on ne peut pas utiliser ce procédé dans les *Cromlechs*, parce que là, la hache, *non enfouie* à dessein comme dans une Sépulture, a pu être perdue sur le sol, à une époque *très postérieure* à leur érection.

de ce Mégalithe et n'a guère de chances d'être postérieure (1), si, du moins, la *Sépulture* incluse n'a pas été remaniée au *Bronze*.

J'ai donc eu d'abord à me procurer : *a*) les données relatives à cette *Hache*; *b*) et surtout les détails de la *Fouille*, de la part de M. le Dr de Closmadeuc; cela pour pouvoir utiliser ensuite ces documents de la façon voulue.—Mais, pour plus de sûreté, je me suis adressé d'une part, à M. S. Reinach, au Musée; et d'autre part, à M. de Closmadeuc lui-même. — Aussi je tiens à remercier, tout d'abord, ces savants et aimables confrères de l'empressement qu'ils ont mis à répondre aux questions posées.

1° Hache a Bouton du Dolmen de Rhéno. — M. G. de Closmadeuc, en 1873 (2), a cité cette pièce en ces termes :

« Cependant le Celtœ s'écarte quelquefois du type primitif. Ainsi il arrive qu'au lieu de se terminer par une pointe plus ou moins aiguë il se termine par une *surface ovalaire*, comme se présente le Celtœ, que j'ai offert au Musée de Saint-Germain, et qui provient de l'Ile de Rhéno ».

Voici la note que m'a remise le Musée de Saint-Germain sur cette pièce :

« N° 3957. Original. — Dolmen de l'Ile de Rhéno, près Locmariaquer. — Don Closmadeuc. »

M. Pitre de Lisle, en 1880 (3), s'est borné à dire que cette pièce, en « *diorite* foncée », était du Type I de sa classification.

Il s'agit donc bien d'une véritable Hache a Bouton.

2° Le Dolmen de l'Ile de Rhéno [*Commune de Baden*]. — 1° Historique. — *a*) M J.-M. Mené, en 1881 (4), a indiqué qu'en 1864 une fouille avait été faite par M. de Closmadeuc au *Dolmen de l'Ile de Rhéno* et donné le détail des trouvailles faites à cette occasion et remises au Musée de la *Société polymathique du Morbihan*. Il n'y est pas question de la *Hache à bouton* ci-dessus, évidemment parce qu'elle était déjà à Saint-Germain, depuis de longues années.

b) J'ai demandé à M. de Closmadeuc, quelques renseignements sur cette fouille. Voici ce qu'il m'a fait écrire d'abord dans une lettre datée du 7 avril 1915. « J'ai sans doute donné la hache en question

(1) Inutile de répéter ici ce que nous savons déjà de l'*époque* de ces haches. Elles sont datées, dans les *trois Cachettes néolithiques* connues qui en renfermaient, par le voisinage d'autres Haches polies ordinaires. — Elles sont donc sûrement Roberhausiennes.

(2) *Bull. Soc. Polym. Morbihan*, 1873.

(3) *Loc. cit.* — Tiré à part, 1880 [V. p. 31].

(4) J.-M. Mené. — *Catalogue du Musée Arch. de la Soc. Polym. du Morbihan*. — Vannes, 1881, p. 17.

à Alexandre Bertrand. Elle provient bien de l'intérieur du Dolmen, et j'ai noté l'*Orientation* : SUD-EST, je crois ».

c) D'autre part, mon excellent et dévoué collègue de la *Société Préhistorique Française*, M. Ducourtioux, m'a fourni un PLAN, *inédit*, du *Dolmen de Rhéno* (*Fig.* 1), dû à M. Louis Galles, qu'il a trouvé dans des documents et notes de cet Archéologue, n'ayant pas

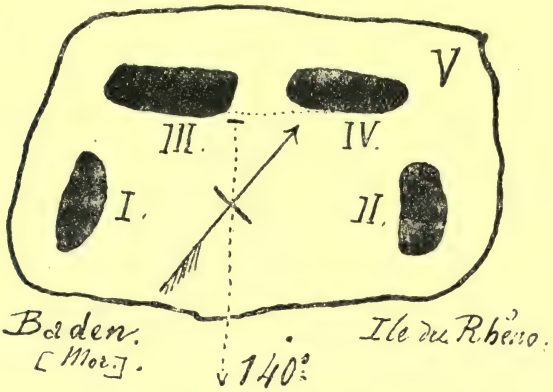

Fig. 1. — Plan du fond du DOLMEN DE L'ILE DE RHÉNO, en Baden (Morb.). D'après un Croquis de Louis Galles. — I, II, Piliers des *parois latérales* ; — III, IV, Piliers de *fond* ; — V, *Table* (1). — *Orientation* MAGNÉTIQUE, très probable.

encore été publiées. Je le remercie de ce document *précieux*, sur lequel la direction du *Nord* est indiqué.

3° DESCRIPTION DE LA FOUILLE DU DOLMEN. — Enfin le 14 avril 1915, j'ai reçu de M. le Dr de Closmadeuc, le récit complet de la FOUILLE du Dolmen de Rhéno, *inédit* jusqu'à présent. — Je suis heureux de pouvoir donner ici cette note originale.

« La fouille a été faite en 1864 par mon oncle Cauzique. Il entreprit cette fouille sur ma demande et à ses frais. C'est lui qui dirigea l'opération et surveilla les ouvriers (2).

« Dès la première journée de travail, nous acquîmes la preuve que le Monument avait été visité antérieurement.

« Le Dolmen était à *ciel ouvert*, DÉGARNI *de son Tumulus*.

(1) D'après un dessin à moi communiqué très obligeamment par mon excellent collègue, M. Ducourtioux.

(2) M. Cauzique était un homme instruit et consciencieux. Il n'était pas à ses débuts en fait d'explorations archéologiques. Il était, en même temps, possesseur de l'Ile de Gavr'inis. C'est lui qui, après 1830, pénétra *le premier* dans le Monument célèbre. C'est lui qui en déblaya l'intérieur et mit à découvert les admirables *Sculptures* qui décorent la chambre et la galerie souterraine. [Note de M. G. Closmadeuc].

« L'intérieur était comblé jusqu'à la TABLE, d'un amas de matériaux, de toutes sortes. —Terre meuble ; *ferraille* (1); cailloux roulés, jusqu'à des fragments de *poteries* diverses et de bois pourri. Le déblaiement fut exécuté avec le plus grand soin. Nous recueillîmes, A L'INTÉRIEUR DE LA CRYPTE (2), *sur la* DALLE DU PAVAGE (3), les objets suivants : 1° quelques fragments de *Poteries* caractéristiques de l'époque dolmenique ; 2° une certaine quantité de *Silex pyromaques* (4); 3° une *boule*, en silex; 4° une hache en pierre, à pointe *renflée*, dite *à bouton*.

« En dehors du dolmen, et à une certaine distance, on trouva une petite *hache*, en *quartz blanc* (5).

« M. Cauzique fit don de ces objets à la *Société Polymathique*. Ils furent placés ensemble sous une vitrine avec l'étiquette « Dolmen du Rhéno ». On les y a toujours vus et y sont restés jusqu'à ce jour ».

*
* *

4° CALCUL DE L'AGE DE LA HACHE. — Ainsi donc, grâce à M. Ducourtioux, j'ai pu obtenir un plan, bien ORIENTÉ, du DOLMEN DE RHÉNO (*Fig.* 1). Ses données concordent, d'ailleurs, avec l'indication [*Sud-est*], à moi fournie par M. le Dr de Closmadeuc, puisque l'orientation correspond sur le dessin à 140° [Il s'agit, très probablement, de l'Orientation à la Boussole].

Malheureusement, on n'a affaire ici qu'à un Monument INCOMPLET, dont nous avons seulement la *Chambre de fond*, et non pas l'*Entrée* ! Ce qui est indispensable en l'espèce, car on sait que, souvent, de tels dolmens peuvent présenter, vers l'Entrée, une Galerie, plus ou moins coudée ou oblique.

Quoiqu'il en soit, si nous admettons, par *hypothèse*, que cette Orientation est *exacte* [mais redisons bien qu'il ne sera possible de l'affirmer qu'après de nouvelles *Fouilles*], nous pouvons considérer

(1) Attaque à l'*Age du Fer* évidemment. Elle doit dater de l'époque *gallo-romaine* ou du *Moyen âge*. [M. B.].

(2) Point très important, à souligner tout spécialement. [M. B.].

(3) Constatation capitale également. [M. B.].

(4) Ce sont les classiques *Eclats de Silex*, qu'on trouve toujours, si l'on fouille avec soin. — Cette remarque prouve que la fouille a été très bien exécutée par un archéologue attentif.

(5) Dans le Catalogue du Musée de Vannes de MM. Limur et d'Ault (1865), on trouve mention de cette pièce : N° 255. Hache en *quartz*-agate *blanc*, type A. — Long. 0m089; larg. 0m039; épaiss. 0m029. Arêtes arrondies. [Don Cauzique].

D'autre part, dans les B. de la S. P. M., on lit (séance du 29 décembre 1863) : « Don Cauzique, 1 Celtœ *silex blanc*, trouvé dans l'Ile de Réno » [Ducourtioux].

que ce Mégalithe était construit sur la LIGNE ÉQUINOXIALE, avec entrée au LEVANT (1).

En effet : 140° = 90° [*Eq.*] + 17°30 [*Dév. magn.*] + 23°30° [*Dév. Préc.*] + 9° [*Erreur de visée* ou de *construction*] (2).

Ce qui indique qu'il date de 4000 ans av. J.-C.

Cette Orientation cadre très bien, au demeurant, avec la trouvaille d'une Hache à Bouton, c'est-à-dire d'une hache en roche rare, de forme perfectionnée.

En effet, on sait que le Culte de l'EQUINOXE, en ce qui concerne les Dolmens, n'est apparu qu'après celui du *Soleil à Midi* et celui du *Solstice d'Hiver*, et que, parfois, il a été encore très tardivement utilisé, en même temps que celui du *Solstice d'Eté*.

CONCLUSIONS. — Dans ces conditions, sans crainte de se tromper, on peut affirmer qu'on fabriquait et utilisait les Haches à Bouton 4000 ans avant J.-C.; ce qui correspond à peu près, d'ailleurs, presque à la fin de l'Epoque Néolithique, qui, en Bretagne, toutefois, a pu se prolonger un peu plus longtemps qu'ailleurs.

Tout concorde donc pour bien préciser l'âge de ces curieuses pièces : et la technologie, et les trouvailles dans les *Cachettes*, et celles des *Sépultures* (3)!

Elles datent au moins de 4000 ans et peut-être remontent-elles jusqu'à 4500 ou 5000 ans av. J.-C.

(1) L'Orientation sur la *Ligne Solsticiale Sud-Lever* (126°) ne peut cadrer, car 140° < 126° + 17°30 (143°30), à moins de supposer une erreur de visée *négative* et un Dolmen âgé de plus de 10.000 ans. — Ce qui est inacceptable pour la Bretagne et surtout pour les Haches à bouton !

(2) Cette erreur, quoique forte, n'a rien d'extraordinaire [Cf. celle des *Menhirs* de l'Allée couverte des Landes, Bazoges-en-Pareds (V.), ouverte aussi à l'Equinoxe : erreur qui atteint là le même chiffre].

(3) Ces faits sont d'ailleurs une confirmation directe de la théorie que j'ai imaginée pour trouver l'*Age des Dolmens*. — Si mon Hypothèse était mauvaise, il y aurait beaucoup de chances pour qu'il n'y ait pas ainsi concordance entre les données fournies par les *Cachettes* et les *Sépultures !*

075

SÉANCE DU 24 JUIN 1915

Présidence de M. LE BEL.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

La Séance est ouverte à 4 heures, sous la Présidence de M. Le Bel, Vice-Président.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance (27 mai 1915), qui est approuvé.

A propos du procès-verbal, notes de M. Marcel Baudouin.

Correspondance.

Lettres d'Excuses et de Condoléances. — MM. le Dr A. Guébhard; — A. Viré; — Ch. Schleicher; — Thiot; — Dr Atgier; — Edmond Hue.

Bibliothèque.

La *Société Préhistorique Française* a reçu les Ouvrages suivants de MM. :

Bellucci (Pr G.). — L'Epoca paleolitica dell' Umbria [Extr. *Archivio per l'Antropol. e la Etnologia*, 1914, XLIV, fasc. 4, 289-324, 10 fig.]. — Firenze, 1915, in-8°, 38 p., 10 fig.

Marlot (Hippolyte). — Recherches de mines métalliques et métaux précieux, or, argent, dans le Morvan [Extr. *Pr. - Vx de la Soc. de l'Hist. nat.*, Autun, année 1914]. — Autun, 1914, in-8°, 30 p.

Marlot (Hippolyte). — Le Lérot; comment on le détruit [Extr. *Pr. - Vx Soc. d'Hist. nat.*, Autun, 1913]. — Autun, 1913, in-8°, 3 p.

Guelliot (O.). — Marnien ou La Tène I [Extr. *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1915, 22 avril]. — Le Mans, 1915, in-8°, 12 p.

Baudouin (Marcel). — Les Pieds humains sculptés de la Pierre Le Mulot (n° I) à Bleurville (Vosges) [Extr. *Bull. et Mém. Soc. d'Anthr.*, Paris, 1915, VI s., t. V, fasc. 3, 16 avril, n° 3, p. 181-196, 4 fig.]. — Tiré à part, 1914, in-8°, 16 p. 4 fig.

Baudouin (Marcel). — Remarques sur un crâne, d'origine inconnue, offert à la S. A. P. par M. le Dr Le Pileur [Extr. *Bull. et Mém. Soc. d'Anthr.*, Paris, 1914, 7 mai, VI s., t. V, fasc. 3, n° 3, p. 205-209]. — Tiré à part, 5 p., in-8°, 1914.

Baudouin (Marcel). — Le Menhir de La Tonnelle en Saint-Hilaire-de-Riez (V.), Monument, classé, détruit à la suite d'une Action humaine [Extr. *Bull. Soc, Préh. Franç.*, Par., 1915, XII, 25 mars, n° 3, p. 167-180, 7 Fig]. — Paris, S. P. F., 1915, in-8°, 14 p., 7 Fig.

Présentations et Communications.

Paul de Givenchy (Paris). — *Deux Casse-têtes naviformes de Scanie.*

Marcel Baudouin (Paris). — *Silex du Grand-Pressigny, trouvés en Vendée.*

Bossavy (Versailles). — *Découverte d'une Gravure sur la Pierre aux Moines du Bois de Meudon, à Clamart (Seine) [Prise de date].*

Dr Marcel Baudouin (Paris). — *Découverte et Fouille d'un Menhir tombé, à Sculptures et Polissoir, découvert sous les Dunes, aux Chaumes, commune de Saint-Hilaire-de-Riez (Vendée). — Nécessité de la Restauration.*

Dr Jousset de Bellesme (Eure-et-Loir). — *Des signes propres à reconnaître si un* Silex non taillé *a été utilisé intentionnellement.*

L. Jacquot (Grenoble). — *La Pierre à Cupules de Fontaines* (Isère) (1 *Fig.*).

A. Guébhard (Saint-Vallier-de-Thiey, A.-M.). — *Nouvelles découvertes de Castellars dans le Var.*

Poulain (Georges) (Eure). — *Fond de Cabane mérovingienne à Sainte-Geneviève-les-Gasny (commune d'Ecos, Eure).*

Barthère (Madagascar). — *Observations sur une prétendue hache, en os d'oiseau, provenant des fouilles exécutées par l'Académie malgache, à Ampa-sam-Tazeinba en 1908 (Madagascar) [1 Fig.].*

Poulain (G.) (Eure). — *Sur quelques coutumes locales, etc., de l'Eure* (Suite).

Cotisations de 1915.

Conformément à l'Art. 4 du règlement, les Cotisations pour 1915 (Douze Francs) ont été mises en recouvrement dans le cours du quatrième mois de l'année 1915. Elles doivent être adressées à M. Maurice Gillet, Trésorier de la S. P. F., 30, rue Gardenat-Lapostol, Suresnes (Seine).

Le mode d'envoi le plus pratique est le Mandat-carte ou Mandat-lettre. Les Sociétaires, dont la cotisation (12 Fr.) n'aurait pas été reçue au 15 avril 1915, sont priés de vouloir bien, pour éviter toute interruption dans le service du Bulletin, faire honneur au Recouvrement postal, qui leur sera (sauf entente particulière avec le Trésorier) adressé à domicile, majoré de 0,75 centimes pour les frais.

Le Conseil d'Administration *de la* Société Préhistorique Française *prévient les Membres de la* Société Préhistorique Française *que les Cotisations de* 1915, *étant d'une* perception très malaisée, *en raison de l'état actuel des choses, il a été obligé de diminuer le nombre des feuilles du Bulletin, et de supprimer les nos de Vacances* 1915, *une amélioration ne se dessinant pas dans les rentrées.*

Désormais, et jusqu'à nouvel ordre, chaque Numéro ne comprendra donc que deux *feuilles* (32 p.), *au lieu de* quatre (64 p.).

Il est très regrettable qu'on soit absolument obligé de recou-

rir à cette mesure, très préjudiciable aux intérêts de la SCIENCE PRÉHISTORIQUE.

Nous prévenons nos Collègues que l'insertion, plusieurs fois répétée de cette note, dans le Bulletin, remplace, par raison d'économie, la LETTRE D'AVIS, *non recommandée*, indiquée *par l'Article 3 du Règlement.*

II. — NOTES, DISCUSSIONS ET PRISES DE DATE.

La Préhistoire dans les Tranchées.

M. Marcel BAUDOUIN. — Le journal *Le Temps* (20 juin 1915) a raconté ce qui suit : « M. le Dr Barot, maire d'Angers, médecin-major d'infanterie, actuellement sur le front, vient d'adresser à ses amis une lettre dans laquelle il leur donne des renseignements sur une découverte que les soldats de son régiment ont faite. « En creusant une tranchée, sur un col de 400 mètres d'altitude, on a découvert de très vieilles sculptures. Des fouilles méthodiques entreprises ont mis à jour un *Cimetière gaulois*. On a exploré en ce moment six sépultures et retrouvé 2 glaives, 2 couteaux, 1 vase, des objets de toilette, et des parures féminines (perles en terre cuite ou verroterie, débris de peignes en os ciselé, médailles). On a pu également recueillir quelques crânes et parties de squelettes bien conservés. Tous ces objets ont une réelle valeur archéologique ou anthropologique. On continue les fouilles ; et les trouvailles iront au Musée Saint-Jean d'Angers. »

D'un autre côté, M. C. Jullian a communiqué, à l'Académie des Inscriptions, le mois dernier, une découverte faite dans les mêmes conditions, dans les tranchées. Nous y renvoyons.

Une Sépulture de l'époque mycénienne en Crête.

M. Marcel BAUDOUIN. — Le 25 avril 1915 les journaux quotidiens annonçaient, de La Canée, la découverte d'une *tombe* de l'époque *mycénienne*, d'une grande importance, au village d'Episkopi (Crête). Elle renfermait *deux* magnifiques *urnes* ciselées et de très nombreux objets en terre *cuite*.

Nouvelles découvertes de Castelars dans le Var.

PAR

Adrien GUÉBHARD (Saint-Vallier-de-Thiey, A.-M.).

Poursuivant mes explorations géologiques dans le Nord-Est du département du Var, j'ai eu l'occasion de découvrir encore un nombre inattendu de *Castelars*, dans un domaine où il est certain que le regretté Henri Segond, s'il n'eût été enlevé prématurément à la Science, n'eût plus rien laissé à trouver.

A l'W. de Callas, le point coté 705 est un petit sommet isolé, formé par la saillie verticale de gros bancs de dolomie siliceuse bajocienne, au Nord desquels l'Infralias forme une terrasse demi-elliptique assez étroite, d'une quarantaine de mètres au plus. Cette terrasse n'aurait certainement pas subsisté sans le contrefort d'un très gros mur présentant tous les caractères des constructions préhistoriques.

Sur le seul territoire de Montferrat, les enceintes préhistoriques abondent. Le promontoire bajocien, terminé en pain de sucre au Sud, sur lequel s'élève la chapelle de Notre-Dame, ancien centre d'une agglomération médiévale presque disparue, était barré à son étranglement vers le Nord, par un énorme mur, dominant d'une dizaine de mètres le fossé naturel d'une gorge bathonienne. Son emplacement est par 48G468 de latitude Nord et 4G61 de longitude Est.

Cette gorge est dominée au Nord par un sommet arrondi bien détaché, par 48G472 de latitude et 4G609 de longitude, où se découvrent, surtout du côté Est, au milieu des nombreux murs de défrichement anciens, quelques morceaux paraissant attribuables à une grande enceinte ovale, dont Notre-Dame n'aurait été que le poste avancé. On pourrait appeler ce sommet du nom de la bastide du *Colombier* qui est à son pied, au Nord.

De l'autre côté de la large vallée de Favas, on voit d'abord, gardant l'entrée occidentale et la route du Sud, sur un petit sommet conique, par 48G482 de latitude et 4G62 de longitude Est, les restes très considérables d'un poste qui l'était beaucoup moins, mais qui avait exigé l'accumulation d'une quantité énorme de fragments du calcaire bajocien pour surélever au Sud la petite ellipse de 10 × 20 m. à peine, que fermait au Nord un haut galgal.

Ce devait être une sentinelle avancée de l'enceinte, — très importante, celle-là — qui a donné son nom, en l'absence de tous restes d'agglomération médiévale ou autre, au sommet encadré de ravins

et d'abrupts de tous côtés, dit de *Ville-Vieille*, par 48°474 de latitude et 4°636 de longitude Est. L'accès ne pouvant guère avoir lieu que par le Nord, il y avait de ce côté comme un petit camp d'avant-garde, de forme ovale, mais de murs peu élevés, d'après ce qui en reste. Mais l'extrémité Sud, sur plus de 100 mètres de longueur et 50 de large, est encore encadrée d'un très gros mur présentant tous les caractères des constructions proprement dites cyclopéennes, constitué par deux parements distants de 3 à 4 mètres, bâtis avec les blocs les plus gros (de fait, ici, par force, pas *cyclopéens* dans le sens vulgaire, inexact, du mot) et à intervalle rempli de pierrailles. A l'extrémité Sud, la plus abrupte, le mur était doublé extérieurement d'un second pareil, puis se repliait en dedans de la terminaison de l'autre pour donner son entrée, suivant le mode commun.

Outre ces restes préhistoriques caractérisés, il y a tout lieu de croire que les ruines, d'aspect purement médiéval, visibles aux lieux dits *Saint-Paul* et *la Madeleine*, ont dû occuper l'emplacement de castelars préhistoriques; la seconde, surtout, qui se montre entourée d'une vaste agglomération disséminée de grandes cases en pierre sèche, toujours bâties en contre-bas sur plan rectangulaire, rappelant, à première vue, les agglomérations anhistoriques signalées dans le Cantal par M. Pagès-Allary. Même, si cela n'a rien de préhistorique, cela méritait mieux en tout cas que d'être totalement ignoré par le récent historiographe des origines (?) de la commune de Montferrat (1), qui ne fait pas non plus la moindre allusion aux remarquables monuments que je viens d'énumérer sur le territoire de la commune.

P.-S. — Parmi les *castelars* nouveaux cités dans ma précédente Note sur la commune de Seillans (Var), j'ai pu vérifier dans mon ancien *Inventaire*, dès que je l'ai eu sous les yeux, que l'un d'eux, celui de l'*Eouvière de Caille* avait déjà été mentionné sous le nom des *Camandrons*, que m'avait fourni, sans autres détails, feu le Dr Tardieu, de Fayence.

Quant à celui, très important, du sommet coté 775 à l'extrémité E. de la crête de *la Pigne*, on pourrait, pour le distinguer de celui de l'extrémité W., lui donner le nom du *Calvaire de Saint-Arnoux*, qui, quoique point cadastral, lui est appliqué couramment dans le pays.

(1) Abbé Puntello. — *Montferrat; notes d'histoire civile et religieuse*, in-8°, 78 p. Fréjus, 1913.

III. — ARTICLES ORIGINAUX.

Des Signes propres à reconnaître si un Silex non taillé a été utilisé intentionnellement.

Par M. le Dr

JOUSSET DE BELLESME (Nogent-le-Rotrou, E.-et-L.).

Tout le monde est d'accord pour admettre que la transformation du singe en homme ne s'est pas faite du jour au lendemain! Mais, par une anomalie bien singulière, il est des préhistoriens qui croient, enseignent et écrivent que les primitifs se sont réveillés, un beau matin, sachant tailler des silex et façonner les beaux outils en forme d'Amande de Chelles et de Saint-Acheul, auxquels de Mortillet a infligé le nom impropre de *Coup-de-Poing*.

On ne peut que s'étonner de telles inconséquences. L'outillage des primitifs a suivi la même marche que leur développement organique et que leur mentalité.

Ce n'est qu'après s'être servi pendant des siècles de *morceaux de silex* ramassés sur le sol, après les avoir manié longuement, que les primitifs ont fini par trouver, grâce à une tension d'esprit continuelle, le moyen de briser des blocs de silex pour en faire des *éclats*, puis de *façonner ces éclats*.

La préhistoire comprend donc deux périodes bien distinctes. L'une, la plus ancienne, pendant laquelle l'homme ou son précurseur ignorait l'*art de tailler le silex*; la seconde, la plus récente, celle pendant laquelle il était en possession de ce procédé.

Les premiers préhistoriens ont commencé par étudier cette seconde période, parce que les instruments qu'on y rencontre frappent davantage l'esprit; et de suite ils ont établi des règles, permettant de reconnaître si un silex a été taillé ou non. Ils ont admis qu'un silex ne pouvait être reconnu comme ayant servi à l'homme primitif que s'il portait un plan de frappe et un bulbe ou conchoïde de percussion. Conséquents avec eux-mêmes et avec leur définition, ils ont donc fait commencer le début de la Préhistoire à l'industrie *Chelléenne*.

Ces signes caractéristiques de la taille sont très bons en effet pour reconnaître les silex taillés; mais ils sont sans valeur pour les *silex non taillés*, dont l'homme s'est servi si longtemps, et même à des époques si diverses. Il fallait donc trouver d'autres indices caracté-

ristiques, non plus d'une opération comme la *taille*, qui n'existait pas; mais de l'*utilisation des silex non taillés*, c'est-à-dire *éclatés naturellement*.

Ce n'est que depuis une vingtaine d'années que l'étude de toute cette première et lointaine période de la préhistoire a été abordée et, comme cela a lieu toujours en pareil cas, ceux des préhistoriens, dont le siège est fait, ont refusé de quitter leurs positions et se sont cantonnés dans un dédain superbe où ils sont demeurés pendant que la Science marchait à grands pas dans cette région, inconnue des Boucher de Perthes et de Mortillet.

Chose singulière, le nom qui a servi à désigner ces débuts de la préhistoire a été forgé par G. de Mortillet. Quelques silex qu'il regardait, d'ailleurs à tort, comme taillés (les silex recueillis à Thenay, par Bourgeois), ayant été signalés de son temps dans les terrains tertiaires, il les nomma *Eolithes*. Ce mot a servi depuis à désigner toutes les industries, qui ont précédé la découverte de la taille.

Afin d'éviter une confusion fâcheuse, on ne doit pas employer ce terme, pour désigner les silex *éclatés naturellement* et utilisés par l'homme dans les multiples industries de la préhistoire. Il est bien certain qu'à toutes les époques, même dans celles qui nous offrent des silex taillés avec une rare perfection, comme dans l'*Acheuléen*, les primitifs ont employé des *éclats naturels*, lorsque ceux-ci se présentaient sous une forme immédiatement utilisable. Pour désigner ces silex non travaillés mélangés à des industries perfectionnées, il convient d'employer l'expression d'Eolithique; ce qui ne veut pas dire que l'industrie où on les rencontre soit *éolithique*. Une industrie éolithique est celle dans laquelle on ne rencontre aucun silex, portant des traces d'une taille véritable. A partir de la fin du *Mesvinien*, on ne trouve plus d'industrie éolithique, ni par conséquent de véritables Eolithes.

La reconnaissance des silex qui ne portent que des traces d'utilisation est certainement moins facile que celle des silex taillés. Là, on ne peut plus faire état du plan de frappe ni du conchoïde de percussion. La forme même ne saurait nous guider, puisqu'il s'agit d'éclats produits accidentellement et dans lesquels on ne rencontre aucune régularité ni symétrie comparable à celle des instruments Chelléens ou Acheuléens.

Les Eolithes n'ont d'autre forme que celle qu'affecte le silex, lorsqu'il se divise spontanément, sous l'influence des variations de température et d'humidité. Néanmoins, comme les primitifs choisissaient au milieu de ces nombreux éclats épars sur le sol, ceux qui leur présentaient une forme assez bien appropriée à un usage déter-

miné, il en résulte une certaine ressemblance entre les morceaux qui ont été ramassés sur le sol pour le même usage. C'est ainsi que beaucoup de Grattoirs se reconnaissent à première vue par une similitude d'aspect que viennent confirmer d'autres signes spéciaux. Il en est de même de quelques autres outils.

Cet aspect fruste et informe des éolithes, a éloigné de leur étude beaucoup d'amateurs de préhistoire, dont le sentiment artistique les portait à préférer ce qu'on appelle les belles pièces ; mais le but de cette science n'est pas de collectionner des objets d'une forme ou d'un poli agréable à l'œil ! Ce serait bien futile... Ce qui est digne de nos recherches, c'est de bien connaître la psychologie de nos ancêtres.

A ce point de vue, recueillir tous leurs instruments est le seul moyen de pénétrer dans leur mentalité.

Les Débuts de l'humanité sont précisément ceux pendant lesquels ce problème devient le plus intéressant. On comprend que l'étude de cette longue série d'industries qui ont précédé le Chelléen soit la plus importante de la préhistoire, parce qu'elle peut nous donner, mieux que les époques plus récentes, une idée du chemin parcouru par notre encéphale pendant son développement.

A partir du moment où la taille du silex fut imaginée, l'intérêt est moindre; les *facultés imaginatives* étaient acquises et déjà développées, puisqu'elles permettaient de concevoir une *forme* et de s'essayer à la réaliser. Le cerveau humain était donc déjà très organisé. Les principaux centres de notre encéphale avaient fait leur apparition et ils n'ont fait depuis que se perfectionner. Suivre leur évolution ultérieure et le développement des facultés artistiques, c'est très bien ; mais il importe au moins tout autant de débrouiller l'écheveau initial, de notre mentalité naissante.

Cela ne peut se faire que par l'étude approfondie de la *Période Eolithique*.

Comme je l'indiquais plus haut, la difficulté de reconnaître avec certitude les traces de l'utilisation sur les éclats que les premiers manieurs de silex, *Lémuriens*, *Simiens*, *Anthropoïdes*, nous ont laissés, est cause qu'un certain nombre d'hommes, adonnés à la Préhistoire, se sont rebutés devant des collections qui flattaient si peu l'œil des visiteurs et la vanité des propriétaires. Cette difficulté a été exagérée. Si quelques cas restent manifestement douteux, on peut affirmer que la plupart du temps la reconnaissance d'un *Eolithe* se fait avec autant de facilité et de certitude que celle d'un *Silex taillé*.

Etudions donc avec précision les signes distinctifs des *traces d'utilisation* de ces silex non taillés, auxquels les primitifs ont eu recours pour leurs besoins.

Lorsqu'un rognon de silex se divise spontanément en un certain nombre de fragments, pour une cause ou pour une autre, quelques-uns des morceaux présentent un bord *mince* et extrêmement coupant, pendant que le bord opposé est relativement plus *épais*. En recueillant un certain nombre de ces éclats, on remarque, sur le bord tranchant de quelques-uns d'entre eux, des *ébréchures*, qui revêtent des formes particulières.

Quelques préhistoriens, notamment MM. Breuil, Obermaier, Commont, Boule, etc., ont soutenu que, la plupart du temps, sinon toujours, les ébréchures des silex éolithiques étaient le résultat d'*actions naturelles*, telles que la compression des silex les uns sur les autres dans les terrains, les chocs subis dans les cours d'eau et les éboulements, la gelée et autres causes.

En examinant les choses de près, ces affirmations paraissent un peu hâtives. On a fréquemment l'occasion d'étudier, dans certaines couches de terrains, ces conglomérats qu'on appelle *Argile à Silex*. Ils peuvent nous fournir quelques éclaircissements. Leur origine n'est pas douteuse; elle est due à la décalcification lente de la partie supérieure de la *craie*, sous l'influence de l'action prolongée de l'eau de pluie. Le calcaire disparaissant, l'argile et le silex qui ne sont pas solubles au même degré forment un magma, souvent très compact. Au-dessous, la décalcification étant moins avancée, les couches calcaires sont réduites à un état de marne argileuse renfermant aussi de nombreux rognons, encore distants les uns des autres.

Les silex tassés ainsi dans l'argile sont pour la plupart *éclatés* ou tout au moins *fissurés*. Le tassement s'étant fait sur place, on n'observe par conséquent *aucune trace d'usure des arêtes* ! Le bord des fragments est resté coupant et les éclats sont de toute forme et de toute dimension.

Un premier fait saillant attire l'attention. Lorsqu'on fait un triage de ces éclats pris au hasard en ne tenant compte que de ceux dont un des bords est mince, coupant et par conséquent susceptible d'avoir été endommagé par la pression des silex voisins, on est frappé de ce fait qu'*un fort petit nombre d'entre eux portent des ébréchures* ! On peut l'évaluer en moyenne à 4 ou 5 0/0. — Il semble pourtant que, si les ébréchures étaient le résultat de la pression des silex les uns contre les autres, elles devraient être beaucoup plus nombreuses ! Cette constatation n'est pas favorable à la thèse d'après laquelle les traces observées au bord des silex résulteraient de leur contact avec leurs voisins, puisque la pression s'exerce forcément sur presque tous les silex contenus dans la masse.

Après avoir recueilli, en cherchant beaucoup, une certaine quantité d'éclats *ébréchés*, leur examen fait voir que souvent, sinon tou-

jours, ces traces existent sur les parties concaves mieux protégées et presque jamais sur les parties saillantes, lesquelles devraient au contraire être plus exposées aux compressions pendant les tassements qui se sont produits. Cette particularité n'est pas favorable à l'intervention des actions *mécaniques* !

Enfin, l'examen poussé plus loin montre que ces ébréchures sont toujours placées sur les points où elles se trouveraient si, prenant à la main un de ces silex, on cherchait à l'employer pour un travail quelconque ! Ce dernier point est, à notre avis, d'une grande valeur, et constitue un critérium très sûr de l'*utilisation d'un silex* par les primitifs, car, dans les actions naturelles, il n'existe jamais d'adaptation à un but déterminé (1).

Il est bien évident que pour apprécier ces caractères, il ne faut pas se borner à l'examen d'un seul silex. Mais, lorsqu'on les rencontre réunis sur un ensemble de pièces, ils acquièrent une certaine valeur.

Sans vouloir donc prendre parti pour ou contre les actions naturelles, je crois que les *trois indices*, signalés plus haut, permettent dans la plupart des cas, d'apprécier si les ébréchures qu'on observe sont dues à des actions mécaniques ou si elles reconnaissent pour cause l'action préméditée d'un être intelligent. Et sur ce mot d'intelligent, il faut encore se garder d'équivoquer car l'expression d'être intelligent ne s'applique pas exclusivement à l'Homme. Quand il s'agit de manier un silex, un *Simien* quelconque possède l'intelligence suffisante. J'ai insisté, dans mon travail sur les causes de l'*Evolution du Cerveau humain pendant les temps préhistoriques*, sur ce point que la seule condition indispensable à un être vivant pour se servir d'un silex de façon à ce que son action y laisse des traces, c'est de posséder une main à *pouce opposable*. Il est bien certain que, dès l'origine des temps tertiaires, il existait des *Lémuriens* à pouce opposable.

Pour répondre donc à la question que nous avons posée tout d'abord, à savoir s'il est possible de distinguer les ébréchures produites sur les silex par la main de l'homme de celles qui résultent des actions naturelles, nous pouvons affirmer que cela est presque toujours possible, si l'on a égard aux considérations exposées ci-dessus et que nous allons développer.

Dans ce qui précède, nous nous sommes servi constamment du mot *Ebréchures* et c'est avec intention. Rien n'est plus utile pour la

(1) J'élimine naturellement l'histoire par trop absurde des moulins à ciment de Boulogne ! On ne les connaissait pas, sans doute, aux époques préchelléennes. — Ils font un digne pendant aux moulins à vent dont parle Cervantes...

clarté des sciences que la précision dans les termes. Le nom de *Retouches*, trop communément employé pour désigner les traces que l'action de se servir d'un silex pour racler ou gratter un corps quelconque, laissent sur le bord tranchant de l'outil, est tout à fait impropre, parce qu'il n'exprime pas une action initiale, mais consécutive à une autre. Il devrait être réservé pour désigner certaines opérations, qui consistent à corriger des inégalités gênantes, à donner à une partie du silex une forme plus favorable à la préhension, ou encore à raviver un tranchant émoussé par l'usage.

Le mot d'*Ebréchure* indique plutôt toute altération, *naturelle* ou *artificielle*, du tranchant d'un silex; mais les Ebréchures naturelles et artificielles ne se ressemblent en aucune manière. Si donc l'on conserve ce dernier terme pour le résultat des actions naturelles, comme il convient de le faire, il faut se servir d'un autre mot pour désigner les traces laissées par l'*utilisation* intentionnelle. Il nous semble que l'expression de *facettes*, souvent employée, répond assez bien à ce besoin de précision.

Nous désignerons donc par *Facettes* toutes les traces laissées sur un tranchant de silex par le départ des petits éclats que la pression sur un corps dur a fait sauter.

Les *facettes* méritent un examen particulier, car elles sont la preuve d'une opération intentionnelle, une sorte de signature que les primitifs ont laissée sur leurs outils et sur leurs armes. Elles ont une physionomie spéciale, qui permet à un œil exercé de les reconnaître, même lorsqu'elles sont en partie effacées sur des pièces roulées par les eaux.

Tandis que les ébréchures naturelles sont anfractueuses, anguleuses et irrégulières, les facettes sont au contraire *arrondies* et *régulières*.

Les roches siliceuses ont, comme on le sait, la propriété d'avoir des cassures conchoïdales, autrement dit courbes; or la pression qu'on exerce sur le bord tranchant d'un silex, en appuyant fortement sur un os ou sur du bois, détermine toujours le départ de petits éclats qui laissent à leur place des *facettes conchoïdales*. Lors, donc, qu'on observe ces facettes au bord d'un silex, surtout si elles sont disposées en *série* régulière, il y a les plus grandes probabilités pour que l'on soit en présence d'un silex qui a été manié, utilisé, à l'époque préhistorique.

Détaillons maintenant avec soin, la disposition et la structure de ces facettes.

Il convient de les examiner à la loupe, pour en bien saisir les détails caractéristiques, car elles sont souvent assez petites.

La facette est toujours creuse et de forme conchoïdale. Sa base est sur le bord même de la lame et son contour se développe en hémicycle sur cette lame.

On remarque presque toujours à la base, un point où le silex présente un écrasement très net. Il est reconnaissable à l'aspect blanc et terne de cette partie. Cet écrasement se trouve à l'endroit où le tranchant a été appuyé avec force, et c'est cette pression qui a déterminé le départ du petit éclat, dont la facette marque l'emplacement. A partir de ce point, la petite cavité s'étend en demi-cercle, présentant une dépression sur laquelle on observe presque toujours plusieurs petites rides concentriques, d'autant plus accentuées que la facette est plus large. Enfin elle se termine par une ligne courbe se reliant quelquefois insensiblement à la surface de la lame ; mais le plus souvent offrant un bord très accentué, nettement limité et donnant l'impression d'un rebord légèrement relevé. Lorsque les facettes sont nombreuses, elles empiètent les unes sur les autres, et chacune d'elles n'est délimitée que par une portion de circonférence; c'est le cas le plus habituel.

Telle est la structure de ces traces qu'un usage intentionnel laisse au bord des silex préhistoriques. Elles permettent d'affirmer sans hésitation, que le silex sur lequel on les observe a été manié par un être intelligent, qui s'en est servi pour exécuter un acte conçu d'avance dans ses centres nerveux.

Si, maintenant, nous examinons comparativement les Ebréchures dues à des actions naturelles ou purement mécaniques, telles que le tassement dans les terrains, la démolition et l'éboulement des falaises, le transport par les cours d'eau, etc , nous n'y rencontrons que dans de rarissimes occasions le caractère dont nous venons de parler, et surtout nous n'y trouvons pas la réunion, l'ensemble des autres caractères. On peut rencontrer par hasard et encore est-ce rare, une facette assez semblable à celles que nous venons de décrire ; mais elle sera isolée, placée dans un endroit inutilisable. Rien n'est plus instructif à cet égard, que l'examen de ces tas de cailloux que l'on rencontre au bord des routes. Ils ont tous été débités à l'aide de chocs par un cantonnier. En les brisant, il ne s'est appliqué qu'à les réduire en fragments et nulle autre intention ne s'est présentée à son intelligence dans ce travail, aussi, les morceaux ne portent aucune trace d'un but d'utilisation intentionnelle. On n'en rencontre aucun sur lequel on puisse observer cette série de facettes marginales, qui accusent un but proposé et obtenu, tant il est vrai que tout ce qui sort de la main de l'homme est une émanation directe, un reflet indiscutable de ce qui s'est passé dans ses centres nerveux.

Au nombre des indices qui peuvent guider le préhistorien, il faut

ranger l'examen des arêtes du silex et de ces parties dénudées qui se remarquent souvent dans la croûte.

Remarquons en passant que si les primitifs n'ont conçu l'idée de la taille du silex que tardivement eu égard à la longue durée des temps éolithiques qui ont précédé l'industrie *Strépyienne*, le façonnage du silex (qui n'est pas la taille, mais qui a pu y conduire à la longue) paraît avoir fait son apparition de très bonne heure. Il ne faut pas confondre le façonnage avec la taille. Cette dernière consiste à dégrossir un bloc de silex brut et à l'amener à une *forme voulue* et *préconçue dans l'esprit de l'ouvrier*, en enlevant une série d'éclats. Le façonnage est tout autre. Il consiste à enlever d'un éclat naturel de silex que l'on utilise certaines parties qui blessent la main ou gênent la préhension. C'est ce qu'on a désigné sous le nom de *Retouche d'accommodation*. Le façonnage peut s'étendre aussi à la mise en état d'un tranchant hors d'usage par suite d'un long service; c'est la *retouche d'avivage*. Il peut encore s'appliquer à rendre plus aiguë une extrémité de silex dont on veut se servir pour *percer*. Ce sont là les seules opérations auxquelles s'est livré l'être problématique des époques éolithiques, dont la série s'échelonne de l'origine du Tertiaire à la base du Quaternaire.

A partir du Chelléen, et surtout dans l'Acheuléen, la taille perfectionnée a su éliminer la croûte et ne présenter que des surfaces taillées et unies, mais dans la période éolithique il est plutôt rare de rencontrer un instrument qui n'ait pas des portions plus ou moins étendues de la croûte primitive.

Les rognons de silex sortant de la craie sont entièrement recouverts d'une enveloppe calcaire ou croûte, très adhérente. Lorsque par suite des intempéries ces rognons viennent à se fendre, ils se divisent fréquemment en tranches parallèles, puis en fragments, dont la plupart conservent une portion de croûte. Très fréquemment aussi la partie corticale du rognon se sépare du noyau central, formant un éclat courbe qui comprend la croûte calcaire et une couche mince de silex.

Dans certaines industries, en particulier dans le *Mafflien*, ces éclats courbes et concaves ont souvent été employés comme *Racloirs* et *Grattoirs*.

Du reste les éolithiques ont tiré bon parti de la croûte qui assurait à leurs outils une préhension solide et même dans l'industrie strépyienne elle était souvent conservée dans ce but.

Nos *poignards* strépyiens, du Perche, sont toujours formés d'un rognon allongé et à peu près cylindrique, dont un des bouts a été disposé en *pointe*, pendant que l'extrémité opposée restée brute, sert de poignée et est solidement en main. Si, dans cette dernière partie,

quelque aspérité gênante se rencontrait, elle était habituellement supprimée, et cette élimination s'accomplissait de deux manières, soit en l'écrasant avec un percuteur, soit en la faisant sauter par un coup porté obliquement. Dans le premier cas, l'emplacement de cette saillie intempestive est égrigné, martelé et facilement reconnaissable, dans le second, on trouve à la place de la saillie, une place lisse et unie plus ou moins large où le silex est à nu.

L'examen de ces surfaces mises à nu au milieu de la croûte, présente un grand intérêt à cause de la position qu'elles occupent. Elles peuvent quelquefois résulter d'une cause accidentelle, mais bien rarement, car les saillies ou tubérosités des rognons ont le plus souvent une base épatée qui offre à l'enlèvement par les chocs naturels une résistance presque invincible.

Il y a lieu, d'abord, d'examiner si ces surfaces sont anciennes ou récentes.

Récentes, elles ne sont brillantes que dans les silex très purs, comme le quartz; autrement elles sont mates et terreuses, surtout quand le silex est tant soit peu calcaire. Leur surface est parsemée de fines esquilles blanches, très visibles. Ce sont de petits éclats incomplètement détachés sous lesquels une mince couche d'air a pénétré.

Lorsque les cassures sont anciennes, elles ont un autre aspect, un peu différent de la masse du silex, aspect que l'on désigne sous le nom de *Patine*.

La patine est un caractère très essentiel dans les instruments préhistoriques. Elle est pour eux un brevet d'ancienneté ; aussi ceux qui ont cherché à reproduire des outils en silex se sont évertués à l'obtenir, mais inutilement. Le temps seul produit des patines authentiques.

La patine résulte d'une altération de la surface du silex, due à l'influence de l'action prolongée de l'air humide. Elle existe sur tous les silex éclatés anciennement. Lorsqu'on dit qu'un silex ne se patine pas ou n'est pas patiné, cela veut dire qu'il n'offre pas un de ces changements de coloration qui frappe les yeux ; mais ce changement existe toujours. Il suffit pour s'en assurer de briser un petit fragment de la surface.

Nous ne nous arrêterons que brièvement sur ce sujet, qui a été souvent traité.

Les aspects sous lesquels se montre la patine sont très différents. Le plus remarquable est ce qu'on appelle le *Cacholong*. C'est une couche d'un blanc laiteux plus ou moins épaisse, intéressant même parfois toute l'épaisseur de la masse. On l'attribue à la présence

d'une multitude de petits canalicules très fins, dans lesquels l'air aurait pénétré. En somme, c'est un commencement de désagrégation de la matière. Certaines conditions paraissent nécessaires à la production du Cacholong, en particulier l'action alternative de la sécheresse et de l'humidité. On trouve souvent des silex qui ne sont cacholongués que d'un côté. Cela se produit quand ce silex est resté longtemps sur le sol. La face inférieure ne porte pas la patine blanche. Il est à remarquer aussi, que les silex d'origine lacustre prennent plus facilement le Cacholong que les antres, ou encore ceux qui proviennent des couches supérieures du calcaire et dont la couleur est d'un fauve clair. Lorsque dans une fouille on rencontre des outils enfouis et cacholongués, on doit en conclure qu'ils sont restés très longtemps à la surface de *l'ancien sol,* avant d'avoir été recouverts par les limons.

Les autres patines n'occasionnent pas à la surface des modifications aussi radicales. La pâte du silex renferme toujours une quantité variable d'oxydes de fer. A la longue les surfaces en contact avec l'air subissent une lente oxydation qui leur donne une coloration en rapport avec la nature de l'oxyde et sa teneur plus ou moins grande. Quand l'oxyde de fer est abondant, on peut observer des patines douées de colorations fort vives, tantôt jaune foncé, tantôt orangé ou même tout à fait rouge. Il est rare qu'il n'existe pas au bord de ces silex quelque éclat plus récent qui laisse voir la pâte intérieure, on juge bien alors de la différence.

Lorsque des silex ont séjourné longtemps dans des terrains ferrugineux, il se dépose à leur surface une couche ferrugineuse très adhérente, de coloration brun foncé, qui peut aller jusqu'au noir velouté intense.

Ce que nous venons de dire à propos de la patine s'applique à ces surfaces dénudées au milieu de la croûte que nous étudions en ce moment. Il est à remarquer toutefois, que ces surfaces sont rarement patinées. Il semble qu'une large surface siliceuse se patine avec plus de facilité qu'une petite.

Un autre caractère des cassures anciennes est d'être plus ou moins brillantes. Elles le sont même quelquefois au point de paraître vernissées. Cet effet est dû aux frottements qu'elles ont pu éprouver de la part du milieu. Dans un cours d'eau, le sable transporté donne aux silex un poli tout à fait remarquable. Les poussières sablonneuses, transportées par le vent, agissent de même. Quant aux outils qui sont restés enfouis au sein de la terre, la surface de fracture offre toujours un certain poli, dont la cause est la même que celle dont nous parlerons plus loin au sujet des arêtes.

Lorsqu'une saillie a été enlevée intentionnellement au moyen d'un choc porté latéralement, ce qui est un cas très fréquent, on trouve presque toujours au bord de la surface dénudée, la trace de ce coup sous la forme de cette tache blanchâtre que nous avons signalée à propos des facettes.

Lorsqu'au contraire, cette protubérance a disparu sous l'action de chocs répétés, ce qui est moins fréquent, parce que le procédé est plus long, il est habituellement facile de voir que le martellement est circonscrit précisément à l'endroit utile, ce qui est un indice très net d'intervention volontaire.

La position occupée par ces parties dénudées est certainement le point le plus important de la question qui nous occupe, parce qu'il se rattache à la préhension du silex. On remarquera donc avec soin la place occupée et l'on recherchera si elle se trouve sur des points où la main qui saisit l'outil aurait pu être gênée par une saillie du silex. Cet examen est surtout instructif sur les instruments qui, par leur destination, doivent être tenus fortement, tels queles casse-têtes, les poignards, les percuteurs, les assommoirs à pointe, etc. Sur ces silex, la dénudation de certaines parties de la croûte est caractéristique d'une intention bien marquée et il ne peut y avoir de doute lorsqu'en saisissant l'instrument on remarque que ces dénudations facilitent la préhension. Lorsque les primitifs avaient reconnu qu'un rognon de silex globuleux avait une forte densité et était apte à faire un bon percuteur, ils l'adaptaient la plupart du temps à la main pour le saisir commodément. Les retouches d'accommodation qu'ils lui faisaient subir en enlevant des saillies là où il le fallait, sont disposées de telle sorte que certains doigts de la main s'y appliquent exactement.

On trouve, en observant ces faits, des indications précieuses sur l'usage plus ou moins fréquent de l'une des deux mains Au Congrès Préhistorique de France, à Périgueux, j'ai présenté une série de Percuteurs Acheuléens, provenant de mes collections, qui étaient tous pourvus de retouches habilement faites, sur lesquelles les doigts de la main droite seule s'appliquaient parfaitement. Nos ancêtres, à cette époque reculée, avaient donc déjà pour l'usage de cette main, une préférence qu'ils nous ont léguée et qui a traversé les siècles, en laissant des traces que l'on peut suivre à travers les âges protohistoriques et historiques.

L'arme, que j'ai désignée sous le nom d'Assommoir à pointe, si fréquente dans nos stations du Perche, présente toujours en dehors des deux ou trois éclats destinés à former la pointe, toute une série de retouches, dont le but est d'arrondir l'extrémité globuleuse oppo-

sée à la pointe, de façon à l'adapter convenablement à la paume de la main. Si la forme naturelle de cette partie est irrégulière, anfractueuse, on remarque que certaines de ces saillies ont été enlevées, tandis que celles qui pouvaient favoriser la préhension sont soigneusement conservées. Nous n'insistons pas davantage sur ce point, dont on comprend facilement l'importance au point de vue du diagnostic de l'utilisation des éclats naturels.

Ainsi qu'on vient de le voir, les surfaces dénudées que l'on observe au milieu de la croûte, peuvent nous fournir de précieux indices. L'examen des arêtes n'offre pas un moindre intérêt.

Il n'est pas toujours facile de reconnaître si l'arête d'un silex est ancienne ou récente. Cependant il existe un caractère assez net qui permet de l'apprécier. Je n'ai pas vu qu'on ait insisté sur ce fait et, en tout cas, que l'on en aie donné la signification. Quand on passe le doigt sur une de ces arêtes, pourvues généralement de ces facettes d'utilisation que nous avons décrites, la sensation obtenue peut différer notablement. Cette arête peut sembler coupante et aigre au toucher, ou paraître légèrement arrondie, un peu émoussée. Les silex dont le bord a été utilisé anciennement, présentent ce dernier caractère de sensation douce au toucher, bien qu'à des degrés différents. Nous ne parlons pas ici des silex transportés, charriés par les eaux et entassés avec des sables et des graviers comme dans les ballastières, leurs arêtes sont émoussées plus ou moins. Il arrive même dans ce cas que les facettes peuvent avoir entièrement disparu. Néanmoins, la plupart des outils préhistoriques roulés, conservent encore quelques traces et une forme assez caractéristique pour qu'on puisse les identifier en recourant à l'ensemble des signes que nous avons décrits. Cet état émoussé des arêtes s'observe très bien dans l'industrie *Mesvinienne*, dont les instruments ont été brassés et transportés par les crues Campiniennes. Il est à noter que les petits outils étant plus légers, sont moins émoussés que les moyens et les gros.

Beaucoup d'instruments de silex n'ont pas été roulés. Les stations de surface, les industries abandonnées par des populations fuyant devant les inondations, et dont les crues ont recouvert l'outillage resté sur le sol, ne nous offrent pas trace de roulage. Cependant, si on examine leurs arêtes en passant le doigt dessus, on est surpris de constater que le bord n'a pas le caractère d'aigreur d'une arête récente. Cette douceur au toucher est caractéristique des éclats de silex anciens et on peut dire qu'elle est constante. Aucune explication n'a été donnée de ce fait, qui peut paraître singulier chez des silex restés en place.

A mes yeux, l'arrondissement du bord coupant de ces silex

anciens, tient à ce que ce bord très mince a subi pendant des siècles un commencement de dissolution de la silice, à la suite de l'action prolongée de l'eau des pluies et de l'humidité du sol. Quoique peu soluble, la silice l'est pourtant assez pour que l'action de l'eau prolongée ait suffi à arrondir légèrement une arête primitivement très mince et coupante. Telle est l'explication qui me paraît la plus vraisemblable pour rendre compte de cet état particulier des arêtes anciennes.

Une autre chose est encore à envisager dans les arêtes. Il arrive souvent qu'au lieu d'être vives elles sont égrignées et comme martelées, écrasées sur certains points. Ce fait mérite d'attirer l'attention, car les accidents naturels ne produisent rien de semblable. Il faut pour obtenir un tel résultat, que l'arête ait reçu une série de coups appliqués au même endroit.

Dans ce cas, il faut rechercher avec soin en maniant le silex dans diverses positions, si la portion de l'arête ainsi martelée ne correspond pas à un point où les doigts doivent porter pour obtenir une préhension solide. Presque toujours, c'est ce qui existe; et cela prouve que le Martelage a été pratiqué intentionnellement et qu'on se trouve en présence d'un silex authentique.

Notre but, en exposant ces diverses remarques sur les silex, a été de fixer les caractères auxquels on peut avoir recours pour reconnaître avec certitude quels sont ceux dont les êtres primitifs se sont servi, avant que leur intelligence se soit élevée jusqu'à *débiter* et *tailler* les instruments dont ils avaient besoin.

Il est inutile d'insister sur l'intérêt que présente l'étude de la formation et du développement de l'Encéphale humain pendant les immenses périodes de temps qui ont précédé des industries, telles que le Chelléen et l'Acheuléen. En repoussant systématiquement l'étude de toute cette série d'Eolithes tertiaires, on se priverait de la partie la plus intéressante peut-être des sciences préhistoriques. Lorsqu'on remonte plus près des origines de l'humanité, la connaissance de l'outillage est le seul moyen que nous ayons à notre disposition pour apporter de la lumière sur les transformations que notre cerveau a subies dans l'évolution dont il a été le siège, et qui l'ont amené de la mentalité simienne à la mentalité pyramidale d'un Bergson !

Le Casse-Tête naviforme du Champ-Saint-Père et ceux de Vendée.

PAR M. LE Dr

Marcel BAUDOUIN (Paris).

I. — CASSE-TÊTE NAVIFORME DU CHAMP-SAINT-PÈRE.

La Collection N. Jolly (de Luçon, V.), qui, actuellement, se trouve au Musée Dobrée, à Nantes, grâce à la bienveillante initiative de mon excellent ami, Guistheau, Député, ancien Ministre de l'Instruction publique (1), contient une pièce, extrêmement remarquable, au moins pour la Vendée, département d'où elle provient.

Il s'agit non pas d'un *Marteau perforé*, mais d'un *Casse-tête*, en très bon état de conservation et en roche très rare, de la variété *Naviforme*, dite aussi *Double Hache* ou *Bipenne naviforme* (2).

Je crois devoir, dans ces conditions, en publier une photographie (*Fig.* 1) et une description circonstanciée, vu la rareté de ces pièces, surtout dans les régions du Sud de la Loire.

D'après une lettre que m'a écrite jadis (3) M. N. Jolly, voici dans quelles conditions cette trouvaille a eu lieu.

« Une de mes anciennes servantes m'a apporté, samedi dernier, un objet en pierre, intéressant. Ses parents habitent près Le Champ Saint-Père (4), sur la route du Tablier. La pièce a été trouvée en béchant la terre, au pied d'un arbre. Je n'ai rien vu de pareil, ni comme roche, ni comme forme. La pièce est d'un tel fini qu'on la dirait moderne ! »

A la photographie de profil que je publie ici (*Fig.* 1), il est facile de voir de quel objet il s'agit. On a affaire à un Casse-tête, en forme de *Nacelle* très allongée.

La patine est grise et absolument lisse. La pièce présente un polissage parfait et une réelle élégance.

La roche est *gris-bleuâtre*, avec des points *très noirs*, épars çà et

(1) A la mort de M. Jolly, j'ai pu décider en effet mon ami à faire, pour le compte de l'Etat, l'achat de cette Collection préhistorique, très précieuse en particulier pour l'étude de l'Age du Cuivre dans l'Ouest de la France.

(2) J. Déchelette n'admet que le terme *Double Hache* et ne fait pas rentrer cet objet dans les *Casse-tête*. — Je crois qu'il a tort.

(3) Datée du 18 janvier 1911.

(4) Commune peu éloignée, au Sud, de La Roche-sur-Yon ; chef-lieu de canton, Les Moutiers-les-Maufaits, Arr. des Sables-d'Olonne. — Elle est située dans le *Bocage*, sur la vallée du Graon, affluent de la rive droite du Lay.

là, distants d'ordinaire de 0m015. Il est difficile de dire de quelle roche il est question ; mais il doit s'agir d'une variété de *Talcschiste amphibolique* (G. de Mortillet), certainement étrangère à la région [Points noirs sur fond gris].

Fig. 1. — CASSE-TÊTE NAVIFORME. — Commune : Le CHAMP SAINT-PÈRE (Vendée). — *Echelle* : 2/3 Grandeur (Réduction de 1/3).— Photographie Marcel Baudouin.—Vue oblique de la face concave et d'une face latérale.

Comme on le voit, on dirait une hache perforée, d'aspect très fragile, à double tranchant, un peu courbe. C'est bien un Casse-tête du type *naviforme*, dont on connaît déjà d'assez nombreux exemples en France et à l'étranger.

Ce ne peut être qu'un objet de parade, une arme d'honneur ou de luxe.

L'orifice, bien *cylindrique*, est très bien exécuté (*Fig.* 1) ; et sa paroi interne, verticale, est remarquable par son poli et son fini.

Le poids est de 396 grammes.

Les *dimensions* de la pièce sont les suivantes : *Longueur* maximum 0m190 [axe central]. *Largeur maximum* (au niveau du trou), 0m045 et 0m043. *Epaisseur* au centre, 0m032 ; aux extrémités un peu relevées, 0m042. Distance du centre du trou à une extrémité, 0m095 ; à l'autre extrémité, 0m095. — Le trou est donc bien central (*Fig.* 2 ; Os).

Diamètre du Trou : transversal, 0m025 (dessus), 0m024 (dessous); longitudinal, 0m024. — Il est donc nettement cylindrique (*Fig.* 2; To).

Une face est presque *plate*. Mais l'autre présente une *concavité marquée*, les deux tranchants étant relevés sous forme de *cornes* de 0m042 — 0m032 = 0m010.

Celle-ci, comme l'autre face d'ailleurs, par suite de cette courbure, ne mesure que 0m162 de longueur, au lieu de 0m190 : distance correspondant aux milieux des tranchants. La face plate a 0m043 de large ; la concave 0m045.

La face concave est nettement en *Nacelle*.

Les deux faces sont bordées, tout autour, par un *bourrelet* ou filet, en *relief*, large de 0m003 à 0m004, haut de 0m002 environ, qui

les délimite ; mais la saillie est en somme faible. Il importe d'insister sur ce dispositif, à cause de son aspect *décoratif* indiscutable (*Fig.* 2 ; R).

On remarquera que le *Trou* est exactement *central* et que les deux tranchants sont absolument *symétriques* et assez effilés (*Fig.* 2 ; T.).

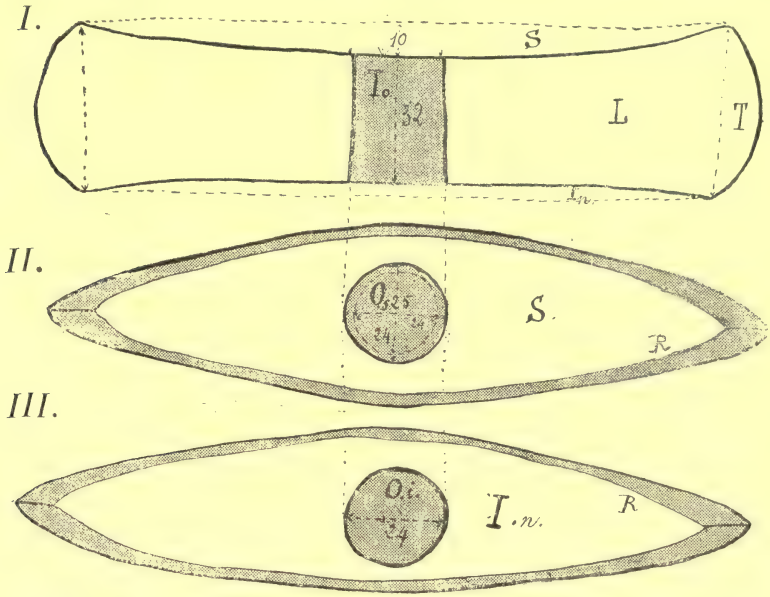

Fig. 2. — Schéma du Casse-tête du Champ-Saint-Père. — *Echelle* : 1/2 Grandeur. *Légende* : I, Vue de profil ; — II, Vue de la face *concave* ; — III, Vue de la face *plate*. — L, face *latérale* ; — T, Tranchant ; — S, Face *concave* ; — I.n., Face *plate* ; — To, *Trou* central : — Os, *Orifice* du trou du côté de la concavité ; — Oi., *Orifice* du côté plat. — R, *Saillie* ou *Rebord*, en *Bourrelet*.

L'outil a donc été exécuté de main de maître ; et c'est l'œuvre d'un véritable artiste, ou, en tout cas, certainement d'un polisseur de pierre, ayant la parfaite connaissance de son métier.

Mais cet objet était forcément d'une extrême fragilité, à cause de sa *perforation* et de sa *longueur* ; ce qui explique pourquoi on n'en rencontre que peu d'aussi *intact* !

II. — Les Casse-têtes naviformes de Vendée.

En Vendée, on n'a pas encore trouvé de pièce *entière*, comparable à celle-ci, à ce que je sache. — Je ne connais, en effet, aucun autre Casse-tête *Naviforme*, *entier*, signalé pour ce département.

1° Toutefois la Collection Crochet (de Saint-Gilles-sur Vie) renferme un fragment, inédit, d'un objet très analogue, qu'il faut absolument rapprocher de la découverte du Champ de Saint-Père, d'autant plus

que j'ai pu assez facilement en exécuter la reconstitution : ce qui va permettre de le comparer au précédent. — La trouvaille a été faite à La Routière, commune de Saint-Martin-de-Brem (*Fig.* 3, 4 et 5).

2° De plus, j'ai vu jadis, dans la Collection Paul Lepage du Bois Chevalier (Les Sables d'Olonne), un Casse tête à *deux Tranchants*, entier, recueilli avant 1901 dans la commune de La Roche-sur Yon.

Je ne me souviens pas de sa forme exacte. Il était bien, je crois, *entier*, et du type de celui de l'ex-Collection Jolly. Cependant je ne puis pas affirmer son aspect naviforme. — C'est pourquoi je n'en parle pas et ne puis donner ici une description de cet objet. Par contre, je vais décrire le fragment, intéressant, que je viens de citer, avec tous les détails voulus.

Casse-tête naviforme de Saint-Martin-de-Brem.

1° Description. — Cette pièce de la Collection Crochet représente certainement une moitié de Casse-tête *naviforme*. Et M. Crochet l'a recueillie à Saint-Martin-de-Brem, à la ferme de *La Routière*, sur la rive Sud du Brandeau (*Fig.* 3).

J'ai d'abord fait un *Moulage* de ce fragment (*Fig.* 4). Puis, comme celui-ci semble représenter à peu près la moitié de la pièce entière, j'ai reconstitué, en plâtre, la totalité du Casse-tête, en accouplant deux exemplaires de ce moulage, et en surmoulant ce modèle. Le résultat obtenu (*Fig.* 5) est très satisfaisant et donne une idée assez *exacte* de l'outil entier, si l'hypothèse, qui m'a servi de point de départ, est exacte. — Le *polissage* est très beau.

Le fragment pèse 135 grammes. L'objet entier devait donc notatablement dépasser le poids de 135 gr. $\times$ 2 = 270 grammes (car il manque les bords du trou) et approcher de 300 grammes.

La roche est d'un beau vert-gris tendre. Ce doit être une variété de *Talcschiste* très dense; mais elle n'a pas de points noirs [Amphibole].

Le tranchant peu convexe présente des *cassures* et des *ébréchures* sur toute son étendue : constatation qui semble prouver que la pièce entière a dû servir à *frapper* violemment et indiquer que cette pierre ne faisait pas partie d'un simple objet de *parade*. La face concave est en forme de *nacelle* (*Fig.* 4; S). Les faces latérales sont quadrangulaires (*Fig.* 4; L). L'autre face est plane ou presque (*Fig.* 4; In.). La périphérie de ces faces présente un *bourrelet*, assez large au centre (0^m008), et saillant de 0^m001 à 0^m002. Quoique peu marqué, il est très appréciable (*Fig.* 3).

Si l'on trace, géométriquement, avec l'arc de cercle du *Trou central* qui persiste, sa circonférence totale, on constate que la perforation

devait avoir, à la face concave, 0m024 de diamètre, et 0m026 à 0m027 à la face plate (*Fig.* 5).

Le trou est *cylindrique*, bien régulier et très bien poli. Les dimensions du centre du trou au tranchant sont, pour la face concave, de 0m075, et pour l'autre de 0m077. La hauteur au centre est de 0m030, tandis qu'au tranchant elle atteint 0m035.

La largeur maximum est de 0m045; mais peut-être arrivait-elle à 0m047 ou 0m048, au niveau du milieu de la perforation.

La longueur du *fragment* est de 0m075 à peu près.

L'objet entier devait donc avoir une longueur de 0m075 + 0m075 = 0m150 en moyenne.

Le trou est parfaitement *cylindrique* et paraît avoir été *central* (1), bien qu'on ne puisse pas l'affirmer.

Il faut remarquer l'*asymétrie* des deux côtés, qui apparaît bien

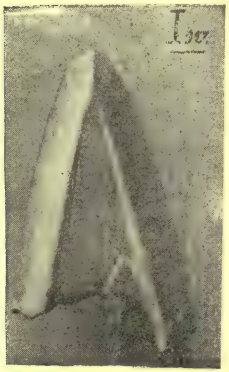

Fig. 3. — CASSE-TÊTE NAVIFORME. — Cne de SAINT-MARTIN-DE-BREM (Vendée). — *Fragment*. — *Echelle* : 1/2 Grandeur environ. — Photographie Marcel Baudouin. — Vue de la Face CONCAVE.

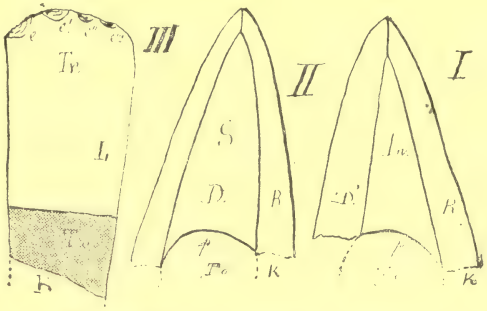

Fig. 4. — SCHÉMA du FRAGMENT du CASSE-TÊTE de Saint-Martin-de-Brem (V.). — *Echelle* : 1/2 Grandeur. *Légende* : I, Vue de la face *plate*; — II, Vue de la face *concave* ; — III, Vue de Profil (Face latérale). — Tr, Tranchant; — e, e', e'', e''', *ébréchures*; — L, face latérale ; — K, Cassure ; — To, Trou central ; — p, circonférence du trou; — In, surface plane ; — S, surface concave; — R, Saillie ou Rebord, en *Bourrelet*.

sur les dessins des deux faces du fragment (*Fig.* 4 ; D', R). — Il semble qu'un côté représente un bord *droit* (R, D'), tandis que l'autre est un peu plus *oblique* (R.).

Certainement, pour ce casse-tête, l'aspect *naviforme* est indiscutable; mais il est cependant moins marqué que dans la pièce du Champ Saint Père, ainsi que le montre la restauration en plâtre que j'ai pu effectuer (*Fig.* 5).

(1) Ma reconstitution en plâtre a été faite, bien entendu, dans cette hypothèse, qui paraît ici la plus logique (*Fig.* 5; IV).

2° Comparaison. — Si l'on compare les deux Casse-têtes en Nacelle ci-dessus, il est facile de voir que le second est beaucoup plus court que l'autre (0^m150 pour 0^m190), que leur largeur maximum au centre diffère à peine (0^m045 et 0^m048) et que le trou central a même diamètre (0^m024). — C'est donc, lors de la fabrication, le forage du *trou central* qui dominait le travail à faire. On remarquera aussi qu'il y a peu de différence dans la concavité de l'une des faces, l'autre étant presque plane.

Un point à souligner encore est la différence qui existe, sinon pour l'espace séparant les faces latérales de la périphérie du trou central (elle est minime), du moins pour le *Bourrelet, décoratif,* des faces. Sur la pièce de Saint-Martin-de-Brem, celui-ci est très large et aussi large au niveau du trou qu'il borde qu'au tranchant,

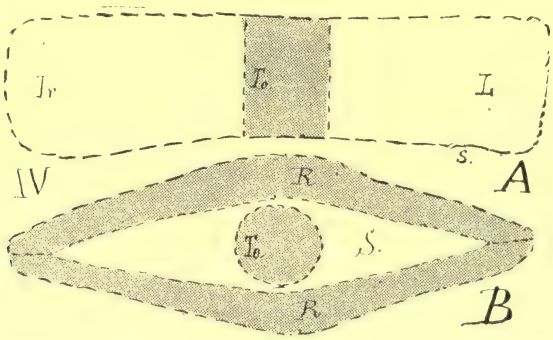

Fig. 5. — Reconstitution schématique, théorique, du Casse-tête de Saint-Martin-de-Brem. — *Echelle* : 1,2 Grandeur.
Légende : Même légende que pour la *Figure* 4. — A-IV, Vue de Profil. — B, Vue de la face *concave*.

tandis que, sur l'autre objet, il reste séparé de ce trou par une distance de près de 0^m006; aussi est-il ici *tangent* au trou lui-même, au lieu d'en être assez espacé (1).

III. — Casse-têtes divers de Vendée.

Si l'on ne connaît jusqu'à présent pour la Vendée que ces *deux* ou *trois Casses-Têtes naviformes,* il faut dire qu'on a déjà annoncé, pour ce pays, la trouvaille d'autres *Casse-Têtes,* de la variété dite *Hache-Marteau perforée.*

Haches-Marteaux. — Les plus célèbres, parmi celles déjà indiquées, sont les suivantes :

(1) Cela est forcé; sans cela l'objet n'aurait aucune résistance. A égalité de diamètre pour le trou (0^m025), il faut une paroi limitante d'égale épaisseur (0^m010-0^m012) et d'égale résistance.

1° *Hache-Marteau de Saint-Urbain*, actuellement au Musée de Nantes (1);

2° *Hache-Marteau de Soullans* [Collection particulière] (2);

3° *Hache-Marteau de Saint-Mesmin-le-Vieux* [Disparue] (3).

Mais je puis en citer d'autres, encore inédits :

1° *Hache-Marteau de Saint-Hilaire de Talmont* [Collection P. du Bois Chevalier];

2° Fragment *de Hache-Marteau de Saint Martin-de-Brem* [Le Godet] [Collection Crochet] (4).

Je décrirai, dans un autre mémoire, toutes ces pièces, rares et très intéressantes.

IV. — Les Casse-têtes naviformes en général.

1° Distribution géographique. — A. France. — On peut rapprocher des Casse-têtes de Vendée, que je viens de décrire, une série de pièces, en forme de *Nacelle*, à *trou* central, trouvées en France et souvent figurées :

1° *Normandie* (5). — *a*) *Manche* (Musée de Saint-Lô) (*Fig.* 6). — *b*) *Orne* (Musée d'Alençon) : Saint-Germain-du-Corbeis (*Fig.* 6). — *c*) *Eure* : 1° Fragment, Conches (*Fig.* 6) (Collection L. Coutil); 2° Les Andelys (Mantelle), entier (Collection L. Coutil). — Total : 4.

2° *Bretagne* (6). — *a*) *Morbihan* : Musée de Vannes : 2 fragments (N° 300 et 54); Musée Miln : 1, Brech; 1, Plœmel; 2 fragments. — *b*) *Finistère* (Musée P. du Chatelier) : 1, Plobannalec; 1 fragment. — *c*) *Côtes-du-Nord* : 1 pièce. — *d*) *Loire-Inférieure* : Pontchâteau (Moulage au Musée de Vannes), 1 ; — Saint-Père-en-Retz (Dolmen du *Carreau Vert*), 1; — Saint-Joachim-des-Eaux, 1. — *Total* : 12 (7).

(1) Pitre de Lisle. — *Catal. du Musée Arch. Nantes.* — Nantes, 1903, 3e édit., p. 4. N° 122. — Beau travail. Parfaite conservation. Diorite (?) à grains *noirs*. Collection P. de Lisle. — Mais le *trou* n'est pas, je crois, central (à vérifier).

(2) Charbonneau-Lassay (L.). — *Une belle arme préhistorique bas poitevine : La Hache-Marteau de Soullans.* — *Rev. du Bas-Poitou*, F. I. C., 1913, n° 1, p. 9-11, 1 *fig.*

(3) *Revue du Bas Poitou.* — *Loc. cit.* [Voir p. 11].

(4) Roche granitoïde décomposée. — Trouvée en labourant dans une vigne, c'est-à-dire à une assez grande profondeur.

(5) L. Coutil. — *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1908, 23 avril. — A. de Mortillet. — *Mat. p. l'Hist. de l'Homme*, 1881.

(6) Aveneau de la Grancière. — *Inventaire sommaire des... Haches Doubles en Pierre Polie*, etc — *Bull. Soc. Polym. Morbihan*, 1910. — Vannes, 1910, in-8°.

(7) Déchelette (*Manuel*, t. I, p. 517) a figuré (*Fig.* 185; N°s 4 et 5), deux Casse-têtes naviformes, trouvés l'un dans le Doubs (dragages) [Musée de Besançon], l'autre dans le Dolmen de Bougon (D.-S.).

3° *Centre* — *Indre-et Loire* (Musée de Tours), 1. — *Loir-et-Cher* (Musée de Blois), 1. — *Yonne* (Musée d'Auxerre), 1. — *Nièvre* : La Charité, 1. — *Loiret*, 1. — Total : 5.

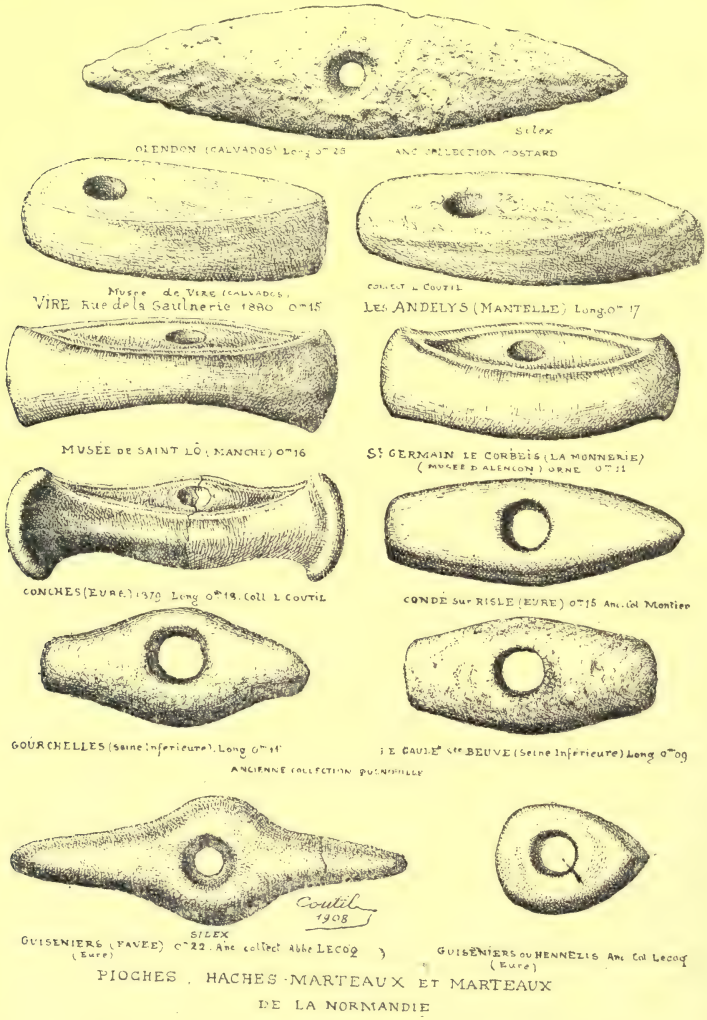

Fig. 6. — Les Casse-têtes *naviformes* (H. bipennes) de Normandie [Cl. L Coutil] — *Saint-Lô*. — *Saint-Germain-du-Corbéis* (A.). — *Conches* (E.) : fragment (1).

4° *Ouest*. — *Deux-Sèvres* : Tumulus de Bougon, 1. — *Charente* : Collection T. de Rochebrune, 1. — Total : 2.

(1) Mentionnons que la Hache-marteau de Conches n'existe, en réalité, que pour une MOITIÉ. — Sur son dessin, M L. Coutil a rétabli, *en plus clair*, l'autre moitié, en faisant une sorte de *Casse-tête*, car le tranchant est *mousse*. Or, il y a de ces sortes de *Haches*, qui ont un tranchant incurvé.

5° *Est.* — *Doubs* (Musée de Besançon), Le Doubs, 1. — *Aube*, 1. - *Loire* (Musée de Montbrison), 1. — *Haute-Marne* 1 (1). — Total : 4.

6° *Nord.* — *Oise* (Communication Baudon) : Bury, 1 fragment

Fig. 7. — Bury (Oise). Fragment. [Collect. Baudon]. — Cl. Baudon.

(*Fig.* 7) (2). — *Seine* (Musée Saint-Germain), 1, Seine (*Fig.* 8) (3) ; (Collection Belgrand), 1, Seine. — (Collection Evans), 2, Seine. —

Fig. 8. — Dragages de la Seine [Collect. Fillon]. — Cl. Baudon. — Reproduction de la Fig. du *Musée préhistorique* (Pl. LVIII, N° 632).

Seine et-Oise (Musée Saint-Germain), 1, Grigny. — *Seine-et-Marne*, 1 — Total : 7.

Ensemble : 34 (4).

Avec les 2 certains de Vendée, cela donne déjà un total de 36 pièces au moins, pour la France

B. Étranger. — En Europe, ces Casses-têtes ne sont pas aussi rares. — Parfois trouvés *entiers*, ils ont souvent des formes très élégantes. Mais ils diffèrent un peu des modèles français. — Je puis citer les faits ci-dessous :

1° *Angleterre* : Hunmanby (Yorkshire) [Trou biconique, et non cylindrique : variété rare] ; — Hove (Brighton) ; — Rolston-Field (Wilts) ; — Throwley (Derbyshire) [J. Evans].

2° *Suisse* : Palafittes d'Obermeilen ; de Wanvyl ; du Lac de Constance ; de Nusdorf ; d'Agiez [Vaud]. — Musée de Genève divers). — [Pièces *cassées* en général], [R. Munro].

(1) *Le Prehistorique*, 2e Edit., 1885 [V. p. 649, *fig.* 62].

(2) *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1907, p. 315.

(3) G. et A. de Mortillet (*Musée préh.*, Pl. LVIII, N° 632) ont représenté ce Casse-tête, reproduit par Baudon (*Fig.* 8).

(4) Un Casse-tête naviforme a été figuré par J.-M. Le Mené [*Cat. du Musée Arch. de la Soc. Pol. Morb.*, 1881, pl. I, E]. — J'ignore ce que cette figure représente ; c'est sans doute celle de Pontchateau (Cf. p. 12) !

3° *Allemagne* : Huelzen (Hanovre). — Brandeburg. — Gardauen (Prusse). — Hallstatt. — Musée de Nuremberg (N° 4737, plutôt type *Hache-marteau*).

4° *Danemarck*. — Musée de Saint-Germain [B. S. P. F., 1907,

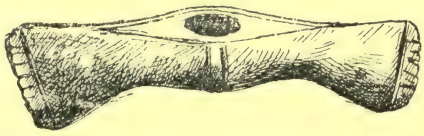

Fig. 9. — Danemark [Musée Saint-Germain]. — Cl. Baudon.

p. 315] (*Fig.* 9). — Collection Paul de Givenchy, 1. (Paris), avec une corne plus haute que l'autre; etc.

5° *Suède*. — Collection Sjöborg. — *Fig* de O. Montelius (Pl. V, fig. 1). — Collection P. de Givenchy, 1. (Paris), avec trou *non* central, etc. [Forme de Canot automobile] ; etc.

2° Roche. — Bien entendu, la roche est variable, suivant les pays considérés. — Mais, comme l'a dit G. de Mortillet, les Naviformes sont très souvent en *Talcschiste amphibolique*.

La difficulté est de trouver le point d'origine de la pierre employée ; ce problème n'est pas résolu, pour la France, à l'heure présente.

Quand on en aura la solution, nous aurons là une nouvelle donnée, très importante, pour l'étude du Commerce à la fin de l'époque de la Pierre polie.

Il est à noter qu'on ne connaît pas de pièce en *silex*, cette roche étant impossible à préparer, à polir et à percer de la sorte, même en utilisant des silex à *trou naturel*, servant d'armorce !

3° Epoque. — Les conditions de trouvailles empêchent de dater les pièces de Vendée ; mais elles sont probablement de la fin du Néolithique, comme celles de Bretagne (sinon de Grande Bretagne), dont quelques-unes ont été rencontrées dans des *Sépultures de la Pierre Polie* et des Dolmens (*Le Carreau Vert*, L. I.). — Les trouvailles dans les Palafittes indiquent d'ordinaire la même époque.

Certains Casse-têtes étrangers peuvent être toutefois du début des *Métaux*.

3° Fabrication. — Malgré les difficultés de fabrication d'une telle pièce, en particulier la confection des *filets saillants* des faces plate et concave, qu'on n'a pu obtenir en relief que par un *piquage* localisé très méticuleux, et la *perforation* centrale, il est démontré aujourd'hui que ce travail n'était pas au-dessus des moyens dont disposaient les Hommes de la fin du Néolithique.

On se demande, seulement, comment on pouvait arriver à polir les faces *planes* et *concaves* de ces objets ; il fallait, évidemment, user de petits *Polissoirs à main*, à assez faible surface polissante.

4° Usage. — Il est impossible, jusqu'à trouvaille de pièce *emmanchée*, de voir dans ces objets autre chose qu'un *Sommet* de *Casse-Tête*, comme l'ont bien reconnu MM. de Mortillet. — Mais est-ce bien là la bonne hypothèse ?

a) En tout cas, il ne peut s'agir d'un *Outil*, l'objet étant trop *fragile* [vu la largeur du trou d'emmanchage et la forme de ses extrémités] et trop soigné, avec des parties *décoratives*. — Pourtant il a pu servir d'arme *défensive* [Casse-tête] (1), tout en pouvant être aussi un objet *d'apparat* ou de *culte*, une sorte de *sceptre*.

b) Malheureusement on n'en connaît pas encore de préhistorique (2) qui ait été trouvé *enmanché* (3), car ces pièces ne sont pas entières, quoique très communes, dans les *Palafittes* (4) !

c) On ne sait pas, par suite, *si ces objets étaient emmanchés* les *cornes en l'air* ou *en bas*, c'est-à-dire en Casse-têtes ou en Haches !

Peut-être la différence d'*usage* et de *polissage* des faces plate et concave pourrait-elle renseigner à ce sujet ?

Toutefois, deux pièces, de la Finlande Orientale et de la Carélie russe (5), semblent plutôt indiquer une emmanchure avec *cornes en bas*. — Mais ces objets ne doivent pas être analogues à ceux de France en réalité et sont sans doute de l'Age des Métaux ; leur forme en diffère trop.

5° Signification. — John Evans (6) a démontré, simplement à l'aide des figures de son célèbre ouvrage (7), qu'il existe tous les intermédiaires entre les Casse-têtes naviformes [Hache *bipenne* ou *Double* Hache naviforme] et le type de la Hache perforée [Hache uni-

(1) En effet, le Casse-tête de Saint-Martin-de-Brem (Vendée) a dû être employé à *frapper*, car il est très ébréché (*Fig.* 4 ; III, *e*, *e'*, *e''*).

(2) Adrien de Mortillet (*Mat. p. Hist. de l'Homme*, 1882, XVIII. Tiré à part, p. 11) affirme pourtant que, dans l'Amérique du Sud, au cimetière d'Ancon (Pérou), on en a exhumé plusieurs spécimens, ayant encore leurs manches en bois ; mais j'ignore la forme des *sommets* de Casse-Têtes, auxquels il est ainsi fait allusion. Il ne doit pas, sans doute, s'agir du type dit *Hache bipenne* ou *naviforme*.

(3) Adrien de Mortillet [*Mat. p. l'Hist. de l'Homme*, 1882, XVIII] en a figuré un *moderne*, de la Nouvelle-Guinée (Collection E. Cartailhac, Toulouse) ; mais il s'agit d'un sommet de Casse-Tête en forme de *boule* et sphérique.

(4) R. Munro (Les *Stations lacustres d'Europe*, Tr. fr.) n'en figure aucun emmanché !

(5) Aspeliz. — *L'Age de la Pierre des régions finno-Ongrienne*. — *Congrès de Stockholm*, t. I. — L'une de ces *Haches* (c'est mon diagnostic actuel) porte, en effet, à une extrémité une *tête d'animal*, qui indique le sens d'emmanchage.

(6) J. Evans. — *L'Age de la Pierre*. — Trad. franç.

(7) Cf. *Fig.* 135, 136, 137, 140, 126, 125, et surtout 118.

penne], dont le talon a la forme d'un *Marteau*. Par conséquent ce modèle de Casse-tête n'a rien de spécial, d'autant plus qu'on peut le rattacher aussi au *Marteau double* également par des *Bipennes* qui n'ont pas l'aspect naviforme et présentent *deux* faces absolument *planes* (1).

Dans ces conditions, je crois que le modèle *Naviforme* n'est qu'une affaire de mode. Je ne puis donc y voir la représentation d'un Symbole, comme certains semblent le penser; et je ne crois pas qu'on ait voulu ainsi représenter un *Bateau* [et en particulier le Bateau *solaire*], de façon à avoir un objet qui puisse servir d'attribut spécial ou cultuel à tel ou tel chef ou prêtre.

Mais, comme dans ces conditions, à la base de cette forme, il semble qu'il y ait pourtant l'idée de *Hache* et comme la Hache a été, indubitablement, à la fin du Néolithique, un *Symbole solaire* (2), il n'y aurait rien d'impossible, en réalité, à ce que les *Casse-Têtes*, en forme de *Hache*, aient eu une signification *cultuelle* véritable et plus ou moins différente de celle des Casse-têtes en forme de *Boule*, etc. — L'avenir seul pourra, d'ailleurs, nous éclairer sur ce problème, impossible à résoudre aujourd'hui, faute de trouvaille de PIÈCE EMMANCHÉE !

La Pierre à Cupules de Fontaine (Isère).

PAR

Le capitaine L. JACQUOT (de Grenoble).

Le 16 mai 1915, conduisant les Boys Scout en marche-manœuvre au Bois de Vouillant et voulant leur montrer le *Coup de Sabre* — qui est une fissure naturelle du rocher, au fond de laquelle passe le chemin —, je leur fis traverser Fontaine et nous nous engageâmes dans le chemin muletier qui conduit d'une part à Pariset et de l'autre aux Balmes.

Ce chemin, connu pour être très ancien, est d'un aspect particulier depuis le carrefour jusqu'au delà du village. Il est *pavé* en morceaux de roche plantés serrés et coupé à intervalles rapprochés de lignes parallèles, formées de grands éclats de pierre provenant de lauzes brisées. On appelle *Lauzes*, dans le langage du pays, de très grosses

(1) Cf. *Fig.* 139, 142, 145.

(2) Marcel BAUDOUIN. — *Hache gravée au trait des Vaux, en Saint-Aubin-de-Beaubigné* (D.-S.). — A. F. A. S., Paris, 1913.

dalles plus ou moins épaisses, plates, et non équarries, extraites de certaines carrières et dont on se sert pour clôturer les jardins et les champs aux abords des agglomérations (1). On les trouve par bans assez faciles à débiter et leur emploi était autrefois d'un usage courant, malgré leur poids souvent excessif.

Immédiatement après la dernière maison (appartenant au sieur Sibyllain), à l'Ouest et contre le chemin, à 80 mètres du carrefour, une très grosse *dalle* ou *lauze* attira mon attention par sa position oblique, ayant glissé sur le talus en pente. Je m'arrêtai pour l'examiner et j'y découvris du premier coup d'œil des *Cavités cupelliformes*, que je me promis de revoir. Un orage éclatant alors nous obligea à nous réfugier, un peu plus haut, sous un abri naturel que je

Fig. 1. — La Pierre a Cupules de Fontaine (Isère). — *Echelle* : 1/20 environ. *Légende* : I à VIII, Nos des *Cupules* certaines. — a, b, d, Cavités discutables.

signalerai à notre collègue Muller, sachant qu'il vient souvent dans les parages pour y faire des fouilles.

Je suis retourné le 13 juin à Fontaine et j'ai dessiné cette fois la *Lauze*, en déblayant tant bien que mal les orties qui la recouvraient en partie Autant que j'ai pu m'en assurer faute de pioche, cette dalle mesure 3m50 de long sur 1m50 à 1m60 de large et à peu près 0m20 d'épaisseur. Elle est en une sorte de *calcaire* très veiné, primitive-

(1) Ne pas confondre avec les *Lauzes* de la Haute-Savoie, qui sont des cuvettes retenant les eaux de pluie [*Lauzenette*, près Thonon ; *Lausanne*, etc.]

ment blanc, mais fortement noirci par le temps. Son orientation importe peu, puisque la *pierre n'est plus en place.*

J'y ai relevé 8 cavités (*Fig.* 1), que je crois pouvoir certifier être des *Cupules,* plus une douteuse et deux qui sont probablement dues au travail de l'eau de pluie. — Je les ai numérotées de gauche à droite et de haut en bas. Les Numéros I à V sont sensiblement sur une même ligne assez régulière, et les numéros VI, VII et VIII sont dispersés dans le bas de la dalle. Toutes sont sur la partie gauche de la lauze.

Voici, dans un tableau, les dimensions des cupules supposées:

N° d'ordre	Longueur.	Largeur.	Profondeur.	Particularités.
I.	0,030	0,030	0,020	*conique.*
II.	0,025	0,025	0,015	
III.	0,040	0,040	0,015	
IV.	0,080	0,070	0,125	*une 2e cavité intér.*
V.	0,080	0,060	0,035	
VI.	0,060	0,040	0,015	
VII.	0,090	0,070	0,040	*pierre très veinée.*
VIII.	0,080	0,080	0,030	*cavité très nette.*

Songeant à notre secrétaire général, M. M. Baudouin, j'ai noté les espaces intercupulaires ; les voici (mesurés d'axe en axe) :

De III à IV, 0^m070. — De IV à V, 0^m440. — De I à II, 0^m070. — De VI à VII, 0^m175. — De VII à VIII, 0^m510. — De V à VII, 0^m740. — De I à *d* (cavité douteuse), 0^m560.

Remarque : Les cavités IV, V, VII et VIII sont de forme *ovale* ; mais elles ne sont pas pareillement orientées.

Observation. — Fontaine est exactement au pied de la montagne (massif du Villard-de-Lans), en face du Casque-de-Néron, et en dehors de la grande voie de communication Grenoble-Sassenage. On y a trouvé des *Grottes préhistoriques,* auprès des carrières.

M. Marcel Baudouin. — Je n'ai pas besoin de souligner l'intérêt des mensurations de M. L. Jacquot. — Il est évident que la Commune Mesure *intercupulaire* existe ici et est typique. Elle est de 0^m070 et est donnée par les espaces III IV et I II. — En effet, $0^m440 = 0^m070 \times 6 + 0^m02$; $0^m175 = 0^m070 \times 25$; $0^m510 = 0^m070 \times 7 + 0^m02$; et $0^m560 = 0^m070 \times 8$, très exactement.

Par suite il est probable que la Cavité *d* et les autres, *douteuses* pour M. Jacquot, sont bien réellement de *vraies* Cupules.

SÉANCE DU 22 JUILLET 1915

Présidence de M. LE BEL.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE.

La Séance est ouverte à 4 heures, sous la Présidence de M. Le Bel, Vice-Président.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance (24 juin 1915), qui est approuvé.

A propos du procès-verbal, note de M. Marcel Baudouin.

M. le sous-lieutenant de génie Patte, décoré de la Croix de Guerre, blessé antérieurement, assiste à la séance.

Légion d'Honneur.

Nous avons lu, avec le plus vif plaisir, au *Journal Officiel*, la mention suivante :

M. le Dr Atgier (Em.), médecin-major de 1re classe, territorial, directeur du service de santé d'une D.-T., compte de longs et honorables services. Depuis sa mise à la retraite jusqu'à la mobilisation (9 ans), est médecin et chirurgien de la Poudrerie nationale et d'une garnison. A fait preuve de zèle et d'autorité, depuis le début de la campagne, dans ses fonctions de médecin divisionnaire ; est nommé Médecin principal (de 2e Classe).

Il a été, en outre, nommé Officier de la Légion d'Honneur et a reçu la Croix de Guerre, depuis l'ouverture des hostilités.

M. le Dr Atgier, actuellement malade à l'Hôpital militaire d'Amélie-les-Bains, est le Président en exercice de la *Société préhistorique française*, qui lui adresse ses plus vives félicitations et ses meilleurs vœux de prompt rétablissement.

Correspondance.

Lettres d'Excuses et de Condoléances. — MM. le Dr A. Guébhard; — A. Viré; — Ch. Schleicher; — Thiot; — Dr Atgier; — Edmond Hue; — O. Vauvillé.

Bibliothèque.

La *Société Préhistorique Française* a reçu l'ouvrage suivant de M. :

Chauvet (Gustave). — Projet d'aménagement des Antiquités préromaines au Musée des Grandes-Ecoles, à Poitiers. — Poitiers, 1915, in-8°, 12 p.

Prochaine Séance.

La prochaine Séance de la *Société Préhistorique Française*, conformément aux Statuts, n'aura lieu que le 28 Octobre 1915.

Présentations et Communications.

Discussion sur les Casse-têtes naviformes; par E. Taté, L. Coutil, A. de Mortillet, Marcel Baudouin.

L. Coutil (Saint-Pierre-du-Vauvray). — *Présentation d'une Hache à bouton typique de l'Eure.*

A. Brasseur (Gournay-en-Braye, S.-I.). — *Curieuse trouvaille des deux moitiés d'une Hache Acheuléenne, avec Fossile à l'intérieur* (1 *Fig.*).

Marcel Baudouin. — *La Sculpture pédiforme et les Cupules du Rocher N° I de La Devalée, à l'Ile d'Yeu* (*V.*).

J. Bossavy (Versailles). — *Deux Polissoirs nouveaux pour Seine-et-Oise.* — Discussion : Marcel Baudouin.

Aug. Devoir (Brest, F.). — *Contribution à l'étude de l'Ere monumentale préhistorique : L'Architecture Mégalithique bretonne et les observations solaires.* — Discussion : Marcel Baudouin.

Admissions nouvelles.

Sont proclamés Membres de la *S. P. F.*, MM. :

Carnoy, professeur au Lycée Voltaire, Offficier de l'Instruction publique, Folkloriste, Warloy-Baillon (Somme).
[A. de Mortillet. — A.-L. Harmois].

Harmois, Gustave, architecte, Officier d'Académie, 26, rue de Reuilly (Paris). [A. de Mortillet. — A.-L. Harmois].

II. — NOTES, DISCUSSIONS ET PRISES DE DATE.

Découverte d'une Nécropole mérovingienne, près Nancy.

M. Marcel Baudouin. — Les journaux quotidiens ont annoncé la découverte, dans la région du Grand Couronné, près Nancy (M.-et-M.), de plusieurs Squelettes, qui, d'après le mobilier découvert, semblent remonter à l'époque *Mérovingienne*. — On a exhumé des armes et des parures.

Nous signalons cette trouvaille, surtout parce qu'elle se trouve dans la zone des Armées et est peut-être due à des travaux d'ordre militaire.

Fond de cabane de l'Epoque mérovingienne à Sainte-Geneviève-lès-Gasny, canton d'Ecos (Eure).

[*Prise de Date*].

PAR

Georges FOULAIN (Eure).

A environ 1,500 mètres du village de Sainte-Geneviève, vers Vernon, au bord du chemin de grande communication n° 5, dit « de Vernon à Bray » et à la naissance d'un chemin rural dit « Voie de la Roquette », conduisant à la Chapelle-Saint-Ouen, se voit, à flanc de coteau, une remise, creusée dans la craie, en arrière d'une carrière, d'où on a extrait cette matière. Le lieu-dit a nom *La Roquette*.

Sur le côté droit de la carrière en entrant dans celle-ci, se dessinait avant la fouille, un filet horizontal de terre, *battue* et *brûlée*, avec au-dessus une accumulation de *cendres* : le tout recouvert par un mètre de limon des pentes. C'est ici que se trouve le fond de cabane, qui fut l'objet en mars dernier de mes investigations, aidé par un de mes amis, très averti des questions archéologiques locales, M. Demante (de Sainte-Geneviève), qui découvrit ces vestiges.

Ce fond de hutte, entamé jadis par la carrière qui en a diminué la largeur, était *taillé* à même le terrain crayeux de la pente et une des parois atteint encore à une extrémité, $1^{m}50$ de hauteur. Il mesurait $5^{m}80$ environ de long et devait avoir une forme *rectangulaire*. Le plancher et les murailles ont subi l'action d'un *feu* violent. Il y avait à l'intérieur un amas de cendres, charbons et silex craquelés, épais de $1^{m}50$, provenant sans aucun doute de l'incendie et de l'effondre-

ment de l'habitation, qui devait comporter en hauteur des murs en *pierres* sèches.

Les trouvailles, peu riches, consistent seulement en quelques os de bœuf et tessons de *poterie mérovingienne*, dont un porte le treillis caractéristique. A l'extrémité nord, on voit une sorte de voûte de *four*, remplie de cendres. Cette cabane était très bien orientée au Sud, vers la rivière d'Epte, dont le lit roule ses eaux limpides à 300 mètres environ de là.

A quelques centaines de mètres de ce point, existait un *Cimetière franc*, dont je parlerai plus tard.

Curieuse Trouvaille de deux moitiés d'une Hache Acheuléenne avec Fossile à l'intérieur.

PAR

BRASSEUR (Gournay, Seine-Inférieure).

Il y a vingt ans, au moins, dans une excursion faite sur les hauts plateaux, aux abords et à l'Est de Neufmarché, pour la recherche d'outils en silex, il nous a été donné de rencontrer UNE MOITIÉ DE HACHE ACHEULÉENNE, très bien taillée, patinée bleu foncé, et veinée de blanc. Bien que cette pièce ne soit pas entière, nous l'avions ramassé, à cause de sa taille qui est d'une régularité parfaite et aussi à cause d'un Fossile (*Spatangus retusus*) (F), qui se trouvait engagé dans l'intérieur, et qui s'était détachée de la partie manquante (*Fig.* 1 ; I).

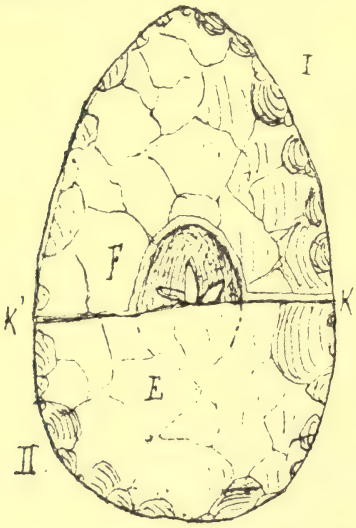

Fig. 1. — Hache Acheuléenne, avec Fossile à l'intérieur, cassée en deux morceaux. — *Echelle* : 1/2 Grandeur.
Légende : I, II, les deux fragments ; — K, K', Cassure ; — F, Fossile ; — E, Empreinte.

Nous avions mis ce morceau de hache de côté, l'ayant trouvé curieux à cause du fossile dont il s'agit.

Longtemps après, en 1914, faisant une autre excursion au même endroit, nous avons pu rencontrer le DEUXIÈME MORCEAU, *lequel s'adapte parfaitement avec le premier* (*Fig.* 1 ; II).

De plus, dans la deuxième moitié, on voit l'*empreinte* (E) *du Fossile*, resté adhérent au *premier morceau*.

La CASSURE de la hache (K, K') est PATINÉE, d'un bleu foncé, parsemé de petits points blancs ; ce qui prouve que cette cassure est bien *du temps*.

Les deux morceaux *se rajustent ensemble* d'une manière parfaite, et, la hache posée sur une table, il est impossible de voir la cassure.

N'est-il pas surprenant de rencontrer à intervalle de vingt ans, les deux morceaux d'une même hache cassée il y a des milliers et des milliers d'années, surtout une hache renfermant un OURSIN à l'intérieur?

Cette hache mesure en longueur 0^m115 sur 0^m08 de large et 0^m032 d'épaisseur.

Deux Polissoirs nouveaux pour Seine-et-Oise.

PAR

J. BOSSAVY (Versailles, Seine-et-Oise).

J'ai eu l'occasion de voir récemment à Mantes-sur-Seine, dans l'Hôtel Brieussel, transformé en Musée, DEUX POLISSOIRS, nouveaux pour Seine-et-Oise.

Grâce aux soins intelligents du Conservateur, M. E. Philippe, ces Polissoirs ont été offerts au Musée par M. Moisson, propriétaire à Mondreville, qui les a trouvés sur ses terres il y a quelques années, et qui les hospitalisait, depuis, dans la cour de sa ferme, à l'instigation de M. Rongeâtre, alors instituteur dans sa commune. — C'est à cette initiative que l'on doit leur conservation.

Les deux Polissoirs sont en grès siliceux, à grain très fin, légèrement imprégné de fer.

I. Le plus grand, d'un poids de 600 kilogrammes environ, à la forme d'une ellipse irrégulière ; il mesure en moyenne 1 mètre sur 0^m65, avec une épaisseur de 0^m60. Il porte, sur l'une des grandes faces, une Cuvette, centrale, ovoïde, de 0^m45 sur 0^m28 et 0^m07 dans sa plus grande profondeur, à pentes douces et polie. Toute la surface environnante est une grande plage d'un poli excessif, formant cuvette circulaire de peu de profondeur, par rapport à la cuvette centrale.

La face opposée présente une cavité irrégulière, en forme de V renversé, largement ouvert, dont les bras auraient 0^m50 et 0^m38. La largeur moyenne est de 0^m25, les bords presque droits et la profondeur de 7 à 8 centimètres. Cette cavité, peu distante des bords du bloc, s'y relie par un conduit dont la largeur passe de 10 à 4 centimètres, pour s'accompagner, sur la tranche du bloc, de deux parties planes paraissant volontairement pratiquées et assez lisses qui l'encadrent et ont respectivement 5 et 6 centimètres. Le conduit prend ainsi une largeur total de 15 centimètres ; il va s'atténuant, sur une largeur de 0^m16. L'épaisseur moyenne du bloc, à cet endroit, est de 0^m25.

Dans le fond de la cavité, et en face du sommet du V, est un trou assez profond de 5 centimètres de diamètre, à bords assez lisses.

Sur le côté le plus épais $0^m55 \times 0^m60$, le bloc présente cinq autres trous de 4, 5, 6 et 7 centimètres de diamètre, dont les bords sont également lisses et d'une profondeur de 6 à 8 centimètres. D'après M Philippe, qui a fait placer ce Polissoir dans le jardin du Musée et à qui j'en dois l'indication, la partie qui repose sur le sol présente aussi plusieurs trous, également réguliers. Leur diamètre semble constant ; mais leur distribution paraît irrégulière. Faut-il leur donner une interprétation ? Je ne crois pas que cela soit encore possible. Je compte me rendre à Mondreville pour explorer la région d'où provient ce bloc; et peut-être l'occasion me sera-t-elle fournie de vous en reparler.

II. — *Le second Polissoir* ne pèse que 10 kilogrammes environ. Il a la forme d'un parallélipipède à angles abattus. Il mesure 0^m32 sur 0^m20. La partie polie en cuvette a, sur une face, une largeur de 0^m12, avec une profondeur au centre de 0^m023. La face opposée, en partie abîmée, est polie sur une longueur de 0^m24, une largeur de 0^m07 avec une profondeur, au centre, de 0^m07.

M. Marcel Baudouin. — Le premier Polissoir a une Cuvette fort intéressante, qui constitue un document scientifique de première importance; en effet, elle prouve, de par sa forme même, que *l'on ne préparait pas au préalable les pierres destinées à polir*, contrairement à ce que certains préhistoriens pensent.

Note sur deux Casse-Têtes en pierre, et naviformes de Scandinavie.

PAR

Paul de GIVENCHY (de Paris) (1).

A notre séance du 27 mai 1915, M. le Dr Marcel Baudouin, après avoir présenté des Casse-Têtes naviformes provenant de la Vendée, a exprimé le désir de voir établir un Inventaire de ces rares objets (Voir Bulletin 1915, pages 291 et suivantes).

Je m'empresse de satisfaire le désir de notre Secrétaire général, en présentant aujourd'hui les deux Casse-Têtes naviformes que je possède.

J'ai peu de renseignements à donner à leur sujet, car ils proviennent d'anciennes collections. Ils sont photographiés ici grandeur naturelle (*Fig.* 1 et 2). Celui qui est représenté de face et de

(1) Présentation faite à la séance du 24 juin 1915.

profil dans la *Figure* 1 provient du Danemark, et celui de la *Figure* 2 provient de Suède.

Ces deux pièces sont celles citées par M. Marcel Baudouin dans sa nomenclature, à la page 300 du Bulletin de cette année.

Si ces objets offrent tous les deux des caractères communs, ils présentent aussi de notables différences. Ils sont tous les deux naviformes, quand on les considère de profil. Celui de la *Figure* 2 notamment, représente assez bien la forme d'un canot automobile. Ils ont tous les deux une extrémité biseautée, c'est-à-dire taillée en tranchant, tandis que l'autre extrémité est plus ou moins arrondie.

Mais, ce qui les distingue essentiellement l'un de l'autre, c'est que le trou de perforation du Casse-Tête de la *Figure* 2 n'est pas au centre, tandis que celui représenté *Figure* 1 se trouve exactement au milieu, à égale distance des deux extrémités.

De plus, l'outil de la *Figure* 2 présente deux bourrelets ; l'un très saillant, est situé autour d'une des faces du trou de perforation, comme pour le renforcer ; l'autre en forme de bouton, termine l'extrémité opposée au tranchant.

Ce dernier bourrelet qui offre une vague ressemblance avec les *Haches bretonnes, dites à Bouton,* est entouré d'une rainure, probablement destinée à maintenir et à empêcher de glisser des liens renforçant l'emmanchure (1).

Deux marteaux Casse-Têtes, absolument identiques comme formes aux deux pièces que je présente ici, figurent dans le Catalogue de Préhistoire du British Museum (*A guide to the Antiquities of the Stone Age in the Department of British and Mediœval Antiquities* ; page 104, figures 116, édition de 1902).

Enfin la pièce de la *Figure* 1, qui a $0^{m}14$ de long, est en roche grise, granulée, probablement en roche amphibolique.

Le Casse-Tête de la *Figure* 2 est en roche dioritique et mesure $0^{m}15$ 1/2 de long. Pierre de couleur grise, lisse au toucher, et beaucoup moins dure, au moins en surface, que la pièce N° I.

M. A. de Mortillet. — Il n'y a aucun doute que les objets en pierre, avec trou pour le manche du genre de ceux qui nous sont présentés, n'ont jamais été des outils. Ils sont le plus souvent faits en roches trop tendres et les tranchants sont trop peu coupants pour qu'ils aient pu servir à un usage industriel. Ce sont, en réalité, des sommets de *Casse-Têtes*. Ces objets présentent des formes extrêmement variées. Suivant que leurs extrémités sont tranchantes, contondantes ou pointues, on peut leur donner le nom de

(1) Cette pièce présente en outre, un cran d'usure visible sur la ligne de gauche de la *Figure* 2, usure qui pourrait avoir pour cause le frottement des liens d'attache.

hache, de *marteau* ou de *pic* d'armes. Il existe aussi des pièces mixtes : le *marteau-hache*, la *hache-pic*, le *marteau-pic*.

La forme des haches d'armes à deux tranchants est, elle-même,

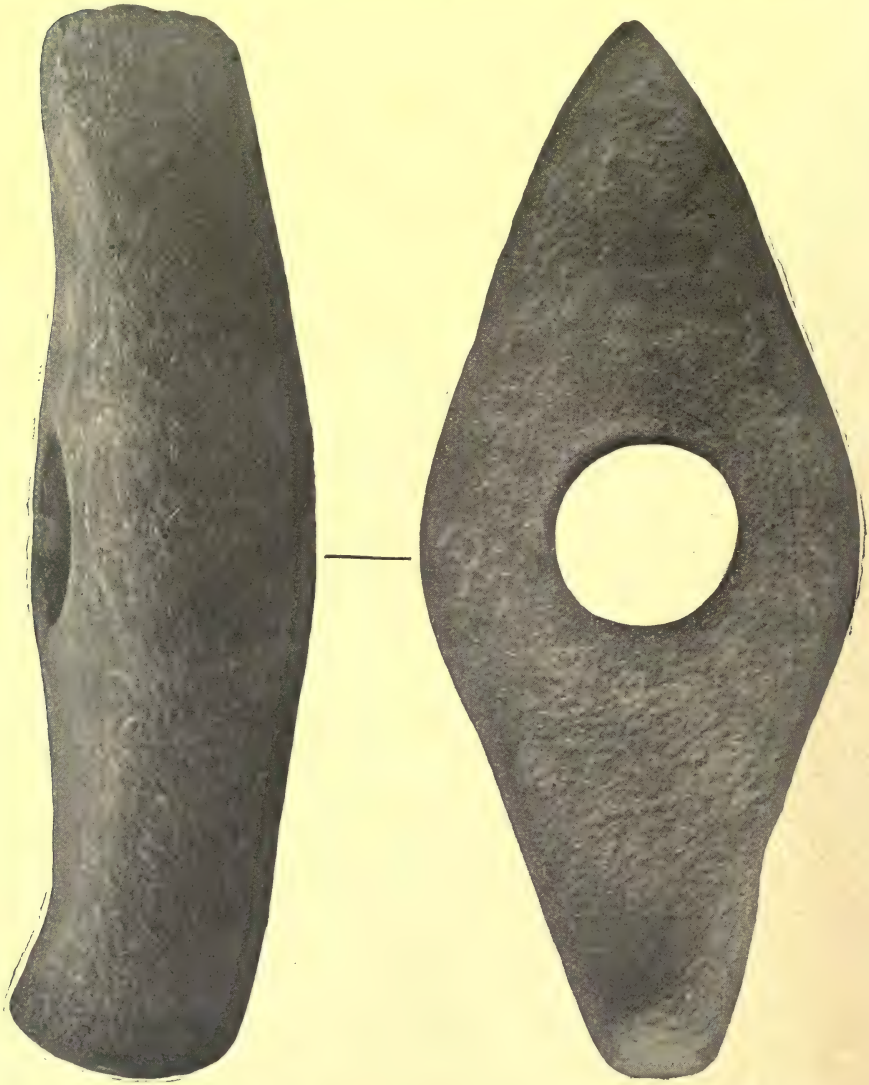

Fig, 1. — Casse-Tête, vu de face et de profil (Danemark). — Grandeur naturelle. [Photographie et Clichés BARRET].

très variable. C'est à cette dernière catégorie qu'appartiennent les Casse-Têtes dits *naviformes*. Mais ce nom doit être exclusivement réservé à un type assez nettement caractérisé, de galbe élégant,

plus ou moins incurvé, avec face inférieure concave, et face supé-

Fig. 2. — Casse-Tête en roche dioritique (Suède). — Grandeur naturelle. [Photographie et Cliché BARRET].

rieure convexe, dont les tranchants sont généralement très arrondis. Ce type comprend d'ailleurs plusieurs variantes. Qu'il nous suffise

de signaler les deux suivantes : une avec les deux faces lisses; l'autre légèrement recreusée sur les deux faces.

La pièce danoise de M. de Givenchy est sans conteste un sommet de Casse-Tête naviforme de la première de ces variétés.

Quant à la seconde pièce de notre collègue, celle d'origine suédoise, elle doit être rangée dans la catégorie des Marteaux-Haches, variété à bouton. Je serais, pour ma part, porté à la considérer, ainsi que les sommets de Casse-Tête de même espèce à bouton parfois beaucoup plus accentué, comme une imitation en pierre d'une arme en métal. Il est, en effet, beaucoup plus facile d'obtenir une forme semblable par le moulage d'une matière fusible que par le polissage de la pierre. La sorte de tube qui prolonge l'ouverture forée pour le passage du manche est parfaitement inutile; l'idée de compliquer ainsi le travail, sans aucun profit pratique, n'a pu venir qu'à un ouvrier ayant vu des haches en métal à emmanchure tubulaire. On a, d'ailleurs, trouvé en Danemark et en Suède, des sommets de Casse-Tête en pierre et en bronze de modèles absolument identiques. Il n'est pas possible de nier qu'il y a eu copie ; et ce ne sont certainement pas les pièces en pierre qui ont servi de modèles pour celles en bronze. Un examen attentif des objets l'indique clairement.

Voir, à ce sujet, la très intéressante discussion qui a eu lieu en 1874, à Stockholm, au *Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques* (Compte rendu, tome I, pp. 333 à 345).

M. Harmois. — Au sujet du Marteau N° II de M. de Givenchy, je ferai remarquer que le bourrelet n'est pas seulement un ornement, mais bien qu'il est nécessaire pour la solidité de l'emmanchement. En effet, à son extrémité tranchante, le marteau vu de profil, a une épaisseur de $0^{m}028$; près du trou il n'a plus que $0^{m}025$ et, si on ajoute la hauteur du bourrelet, on trouve $0^{m}038$. Donc ce dernier est bien une gaîne, servant à maintenir le manche horizontal et à empêcher, dans le mouvement de haut en bas pour frapper, l'outil de se déplacer, et à maintenir aussi le centre de gravité en place.

M. Marcel Baudouin. — Je tiens à remercier notre dévoué Secrétaire de sa présentation, qui nous fait connaître deux spécimens d'objets fort intéressants. — L'un (*Fig.* 1) est bien du type naviforme; mais l'autre, quoique ressemblant à un canot automobile, est d'un genre distinct, étant donné qu'une de ses extrémités se termine *en bouton* et que son canal central est pourvu d'une sorte de *douille*, qui doit vraisemblablement faire reporter à une époque plus tardive que la pierre polie ce modèle curieux.

Je constate, une fois de plus, que ce Bouton a les caractères des boutons des pièces métalliques, et, en particulier, des pièces en *Cuivre* pur. — Il n'est pas du tout comparable à celui des Haches polies, dites à Bouton, *néolithiques*, de l'Ouest de la France. Ce qui prouve, une fois de plus, que ces haches sont indépendantes des modèles du Centre et du Nord de l'Europe, auxquels on les a comparées parfois. — Il s'agit donc bien là de deux idées distinctes.

M. Colleu (Collinée, Côtes-du-Nord). — Je possède, dans ma collection, *cinq* Casse-Têtes, naviformes ou presque naviformes, dont quatre sont entiers (*Fig.* 3 à 5); le 5e (N° V) est représenté par une moitié, la *fracture* correspondant à peu près au milieu du trou central, comme d'ordinaire.

Voici les dimensions et les poids de ces pièces, toutes trouvées dans le seul Canton de Collinée (Côtes-du-Nord).

1° *Granite*. — Longueur, 158; largeur, 73; épaisseur: centrale, 33; aux cornes, 36; trou (diamètre), 25. Poids : 670 grammes. Bourre-

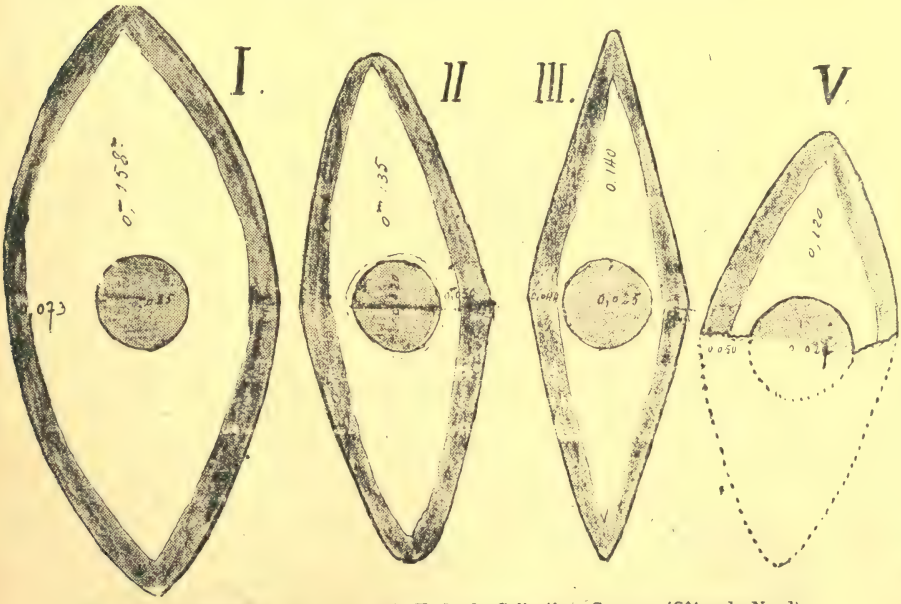

Fig. 3. — Casse-têtes Nos I, II, III, V de la Collection Colleu (Côtes-du-Nord). — Vues de *Face*.

let tout autour des deux bords supérieurs. — Commune de Collinée (mai 1915). — Objet massif, arrondi, très gros et très large, intermédiaire entre le vrai *naviforme allongé* et la Hache marteau (*Fig.* 3 et 4).

2° *Granite.* — Longueur, 135; largeur, 50; épaisseur : au centre, 43; aux cornes, 45; trou *biconique*, 20. Poids : 490 grammes. Bourrelet complet. — Commune de Langourla (1894). — Pièce un peu allongée (*Fig.* 3 et 4).

3° *Grès.* — Longueur, 140; largeur, 44; épaisseur: au centre, 30; aux cornes, 32; trou, 25. Poids : 270 grammes. Bourrelet. — Commune de Saint-Gilles de Méné (1905). — *Allongé* (*Fig.* 3 et 4).

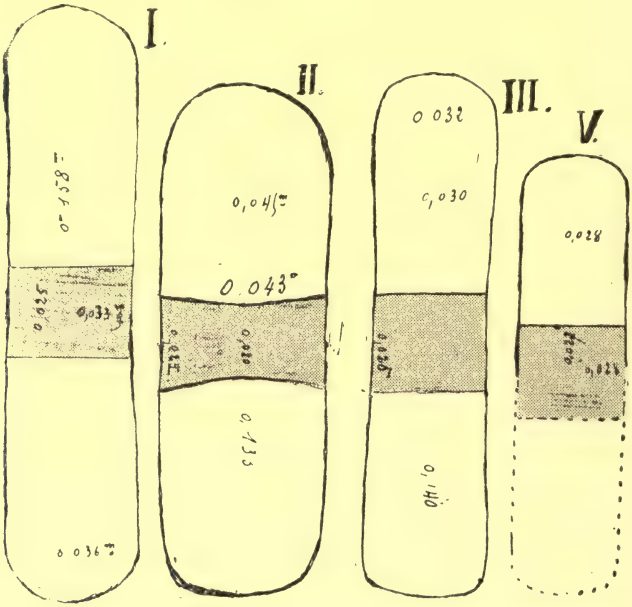

Fig. 4. — Casse-têtes N^os I, II, III, IV et V de la Collection Colleu (Côtes-du-Nord). — Vues de *Profil.*

4° *Granite.* — Longueur, 116; largeur, 45; épaisseur : au centre, 28; aux cornes, 37; trou, 26. Poids : 250 grammes. Bourrelet.—Type *naviforme* à cornes *alternes* et à bourrelet; pièce très nette, mais outil court et ramassé, non allongé. — Commune de Saint-Gilles du Mené (1902) (*Fig.* 5).

5° *Granite* (*Fragment*). — Longueur (totale), 120; largeur, 50; épaisseur, 28; trou, 27. Poids du fragment : 95 grammes. Total probable : 200 grammes. — Commune de Langourla (1899). Bourrelet, mais très peu naviforme (*Fig.* 3 et 4).

M. Marcel Baudouin. — On remarquera la prédominance du *granite*, roche qui paraît presque spéciale à la Bretagne pour ces outils.

A noter aussi le type à *cornes alternes*, fort intéressant, car il semble contredire l'opinion de ceux qui se servent de la *forme de la courbe*

comme argument pour soutenir que les naviformes étaient toujours emmanchées les cornes en bas ! Dans ce cas (*Fig.* 5) (N° IV), il y avait, forcément, une des cornes qui était en *haut*; et, par conséquent, cela semble indiquer que parfois on devait emmancher certains casse-têtes de cette façon, quoiqu'on prétende.

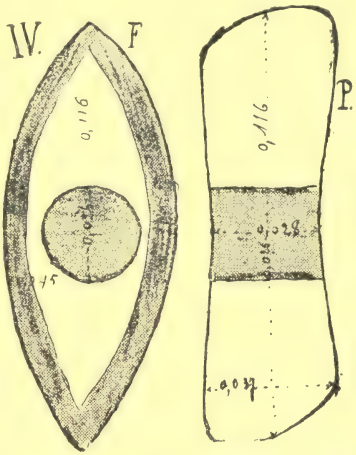

Fig. 5. — Casse tête naviforme, d'un type spécial, de la Collection COLLEU (Côtes-du-Nord). — F, *Face* supérieure; — P, *Profil.*

Il faut souligner aussi que le N° II (*Fig.* 4) a un *trou biconique*, et non cylindrique. Aussi les cornes y sont-elles très peu prononcées. C'est plutôt une forme de transition.

M. HARMOIS (Paris). — Les plus beaux casse-têtes naviformes des Côtes-du-Nord étaient dans la *Collection* LEMOINE (*de Lamballe*). — Actuellement ils sont au Musée de DINAN (Côtes du-Nord).

Le dernier trouvé par M. Colleu (N° I) [1915] (*Fig.* 3 et 4) ne rentre pas dans la série des naviformes vrais, à mon avis.

J'ai fait un inventaire complet de ces sortes de pièces pour le département des Côtes du Nord. C'est M. Aveneau de la Grancière (Morbihan), qui le possède.

III. — ARTICLES ORIGINAUX.

Quelques remarques à propos des Pierres à Nyton, à Genève, et des Objets en Bronze, trouvés sur leur emplacement.

PAR

B. REBER (Genève, S.).

Quoique j'aie présenté déjà un aperçu à ce sujet (1), je me permets d'y revenir, parce que j'observe qu'il s'agit d'abord d'une dénomination rare et presque inconnue. Je ne l'ai trouvée nulle part dans les traités et recueils d'Archéologie ou de Traditions populaires. Et cependant les *Pierres à Nyton* du port de Genève seules méritent d'être connues dans un rayon aussi élargi que possible. Elles ne manquent pas de mentions, c'est vrai ; mais il s'agit de répétitions sans nous donner de nouvelles indications. C'est une raison pour ne mentionner que les principaux auteurs.

Blavignac dit à ce sujet (2) : « Les Pierres à Nyton ou Neyton sont deux blocs isolés, situés dans le lac, l'un à 50 toises, l'autre à 90 toises environ, de la rive orientale ; au pied de la plus grande de ces pierres qui a probablement servi d'autel au *Neithe* des Gaulois et plus tard au *Neptune* des Romains, on trouva, vers le milieu du XVIIe siècle, des haches et des couteaux en bronze pour sacrifices. Ce bloc mesure plus de 14.000 pieds cubes. »

Si les Helvétiens de Lausanne, observe Blavignac à un autre endroit (13), vénéraient la *Pierre Oupin*, les Allobroges de Genève en faisait autant à l'égard du bloc granitique *Diolyn*, l'une des deux pierres consacrées, à l'Esprit des Eaux sous le nom générique de *Niton*, mot qu'il est mieux d'écrire *Neith-on*. Au-dessus de tout cela planait Wuodan, le dieu qui fait naître et qui calme les orages.

Dans le même volume, Blavignac fait remarquer le nombre de marbres élevés, à Genève, à la gloire d'Apollon et que le culte de Neptune, constaté par la Pierre Niton et à Sciez, au fond du golfe de Coudrée, par le *Mas Niton*, est un indice du commerce par la voie du lac. Une autre indication sur cette dernière pierre, *Mas Niton*, se trouve chez Revon (4).

Dans un autre mémoire encore de Blavignac (17), je trouve le passage que voilà : « Suivant l'opinion commune, les divinités des Celtes étaient adorées à Genève avant la dénomination romaine. A cette époque reculée, la Pierre à Niton, au pied de laquelle on trouva des haches de cuivre destinées aux sacrifices, était arrosée

du sang des victimes offertes au dieu des eaux, et, sur le sommet des deux collines ou la ville s'élève aujourd'hui, des bois sacrés voyaient les hommages des premiers habitants de la cité s'adresser à *Bel* ou *Belenus*, le Soleil des Gaulois. »

Citons aussi Galiffe (3) : « On sait que la grande pierre (*Petra conchia*) dans laquelle est taillée une sorte d'*écuelle* et au pied de laquelle on a trouvé au XVIIe siècle des hachettes (celts) et un couteau en bronze, passait naguère pour avoir servi d'autel ou de table de sacrifice. — Aujourd'hui que ces objets se confondent avec tant d'autres de l'époque lacustre, la forme carrée de la *prétendue écuelle à sacrifice* nous ramène à l'opinion de M. Fatio de Duillier, qui pensait (*Remarques sur l'histoire naturelle des environs du lac de Genève*), que ce trou était simplement destiné, avant la réformation, à recevoir une grande croix en bois, selon nous, peut-être aussi un poteau-fanal. »

L' « écuelle », dont parle Galiffe, n'a aucune analogie avec les écuelles des monuments à gravures préhistoriques. C'est un trou, *carré*, qui ne se trouve pas tout à fait au milieu du bloc et qui mesure, dans le sens de la longueur du bloc, 0^m34 et dans l'autre 0^m36. Il n'est pas possible d'en mesurer la profondeur, car le trou, à angles un peu arrondis, est rempli de cailloux, de débris et de vase.

Je profite de l'occasion pour faire remarquer de quelle façon négligente même de grands savants traitent souvent les « écuelles ».

A un moment donné les écuelles étaient devenues à la mode. Tout le monde en parlait, surtout les moins qualifiés.

Il n'est dès lors pas du tout étonnant qu'il s'en suivit une grande et déplorable confusion. Comme, pendant 25 ans, je fus le seul à continuer l'œuvre des Keller, Troyon et Desor, j'ai le droit, et même le devoir, de dire aujourd'hui, après avoir réussi à intéresser un si grand nombre de savants à l'étude des gravures préhistoriques à faire respecter cette science, de telle façon qu'elle compte aujourd'hui parmi les branches les plus considérées de la Préhistoire, ce que je pense de l'opposition faite à ces recherches.

Seulement, ce n'est pas la place d'entrer ici dans un développement à ce sujet. Je ne dois cependant pas manquer de rendre attentif à une brochure qui date déjà de bien des années en arrière (5), ainsi qu'à un autre mémoire communiqué au Congrès de Genève en 1912 (6).

Des deux Pierres de Niton le bloc le plus rapproché du bord a une grande surface plate ; on y remarque également, à peu près au milieu, un *trou*, quadrangulaire, légèrement arrondi, mesurant en longueur comme en largeur, environ 0^m12 et 0^m15 de profondeur. Ces trous quadrangulaires des deux blocs datent évidemment d'une

époque beaucoup plus récente que les « Ecuelles », qui ont donné leur nom à des monuments préhistoriques. Cependant une véritable CUPULE se trouve sur ce bloc (le plus voisin du rivage), à $0^{m}60$ du bord Ouest, un peu en contre-bas; la forme en est absolument ronde ; elle mesure $0^{m}08$ de diamètre et $0^{m}015$ de profondeur. Une autre *Cupule* plus petite se trouve dans la direction du Nord, à $0^{m}45$ environ du trou quadrangulaire. Cette constatation nous permet à présent de classer, d'une façon positive, les Pierres à Nyton ou Niton parmi les monuments à gravures préhistoriques. Ce fait a complètement échappé à tous les observateurs précédents.

Il est superflu d'entrer ici en discussion au point de vue du but des trous quadrangulaires arrondis, qu'on observe sur chacune des Pierres de Niton. Comme j'ai prouvé que ces blocs constituent de véritables monuments préhistoriques, rien n'est plus naturel que d'admettre leur *christianisation*, en y plantant une *Croix*. On rencontre tous les jours, et partout, des exemples de ce genre. Les Chrétiens tenaient à en finir avec le paganisme. Mais, après beaucoup de siècles de peine, le résultat est resté bien incomplet. Ce que ce fait prouve alors encore plus péremptoirement, c'est qu'il s'agissait bien d'emplacement d'un culte important ; ce dont du reste personne n'a jamais douté.

*
* *

D'après les quelques indications que j'ai pu trouver, il semblerait qu'on n'est pas bien fixé sur la signification de la divinité *Neith* ou *Nith*. Dans un livre, *La Création de l'Homme*, je lis (7) que les sujets figurés par les très anciennes gravures était la Terre nourricière Ghé, fécondée par Cœlus, le Ciel ; que c'était Neithe l'immense génératrice, épouse d'Ammon-Ra, le soleil et d'autres.

Dans les *Archives suisses des Traditions populaires* (12e année, p. 93), je lis (8): « C'est sans doute aussi le souvenir bien effacé d'une divinité romaine qu'on retrouve dans le mot *Niton*, qui s'appliquait à un individu ou à un enfant rusé et espiègle. Son nom servait aussi à désigner, d'une façon détournée, le diable (*Niton*, *du* latin *Neptunum*, accusatif de *Neptunus*. Le vieux français disait *Netun*, *luitun* ; d'où le mot actuel *lutin*). »

Je crois utile, pour compléter les sources, d'indiquer qu'en Australie il existe un nom de famille *Nitenstein*, Pierre de Nit ou Niten. Il serait intéressant de connaître l'origine de cette dénomination.

Il faut relever aussi une indication que je ne trouve pas sans intérêt. L'auteur (14) dit que la tradition fait des Pierres du Niton des autels consacrés jadis à Neptune ; mais, ce dont on ne se doute pas, c'est qu'elles ont valu aux Genevois un surnom et qu'autrefois

ils étaient appelés des Neytons. Dans son *Edda*, le professeur Mallet fait dériver Niton de Neith, divinité des eaux chez les Gaulois.

*
* *

Sur le *Mas Niton*, déjà cité en passant, je relève la notice de Revon (4) : « Le Neptune gaulois a laissé, dit cet auteur, des souvenirs de son culte sur la rive savoisienne du Léman. De même que dans le port de Genève, on voit émerger les deux *Pierres de Niton*; on retrouve également le *Mas Niton*, au fond du golfe de Coudrée, à Sciez. Devant le promontoire voisin, à Yvoire, à 60 mètres du château, la *Pierre d'Equarroz* apparaît au-dessus des ondes; selon la tradition, les riverains y faisaient des sacrifices à Neptune, Neithe ou Niton; les offrandes devaient avoir une certaine valeur, car on dit que la dot des filles d'Yvoire est sous la pierre ».

En dehors des bords du lac de Genève, il existe une *Pierre du Niton*, sur Fégère, commune de Peron, au pied du Jura, justement parmi les nombreux blocs à gravures préhistoriques (19). Elle a été découverte par M. l'Abbé Jolivet, curé de Peron, qui a le plus grand mérite pour la recherche des monuments préhistoriques et les antiquités de sa contrée. Ce bloc, de grande dimension, est situé au Sud-ouest près de la Pièce à Girod, à l'entrée du Bas-Mont (les taillis communaux), donc dans une contrée remplie de monuments à gravures préhistoriques. Je suis particulièrement heureux de pouvoir ajouter aux nombreux blocs, de surprenantes dénominations, de ce pays (Pierre du Parey, Grand Piram, de l'Aigle, à Passon, Liozet, Tiambron, à Samson, Fauteuil de Samson, à Goliath, de Parythiole, des Fayes, du Mulet, des Bruirets, etc.) encore une Pierre du Niton. Elle trouvera sa description exacte prochainement, dans un mémoire très étendu, que je prépare sur tous les monuments préhistoriques de cette partie du Jura.

*
* *

Tous les anciens historiens de Genève font grand cas d'une trouvaille d'instruments en bronze, trois haches et un couteau, trouvés en 1660 au pied de la Pierre à Niton, la plus éloignée du bord. On trouve même des figures, plus ou moins bien réussies, chez Keller (12), Baulacre (11), Galiffe (3). Comme surtout le couteau appartient à une catégorie spéciale, peu répandue, il vaut la peine d'en dire quelques mots ici. En mentionnant ce couteau, il y a 33 ans (9), je lui avais trouvé une analogie avec un couteau semblable, trouvé près de la petite ville de Mellingen (Argovie). Dans un autre mémoire (10), j'ai dû y revenir, en même temps que je cite encore trois nouveaux couteaux du même genre, de sorte que nous nous trouvons actuellement en présence de cinq exemplaires à peu près analogues, tous trouvés en Suisse. Tant qu'il me sera possible, je vais donner de

chacun une brève description. Si de semblables bronzes se trouvent dans d'autres collections et musées, on voudra bien les faire connaître en même temps que les circonstances de leur trouvaille. Ces dernières peuvent devenir d'une certaine importance, au point de vue des conclusions à tirer sur l'emploi de ces instruments d'une forme si particulière.

Mellingen. De ce couteau, j'ai donné une description avec figure en 1882 (9). Il se trouve au Musée d'Aarau et le catalogue le mentionne (15). Couteau, manche et anneau coulés en une pièce, de $0^{m}18$ de longueur. La pointe du couteau est brisée et manque. Comparativement au reste, le dos se montre un peu massif; la partie de

Fig. 1. — Mellingen.

l'anneau est plus mince et aplatie. Par le frottement, la patine manque par place, le tranchant est un peu ébréché (*Fig.* 1).

Mels. Le hameau de Ragnatsch, commune de Mels, dans le canton de Saint-Gall, très remarquable pour ses tombeaux de l'époque

Fig. 2. — Mels.

du bronze (16), a également fourni un de ces couteaux à manche évasé, pour faire place à une incrustation. Celle-ci manque ici, comme chez les autres du même genre : preuve qu'on se servait d'une matière fragile ou sensible à la décomposition. Sur ce couteau, on remarque, vers la pointe, une proéminence qui renforce l'arme et augmente sa résistance. Le tout coulé en un seul morceau est de $0^{m}20$ de longueur. Je remarque, entre une photographie récente (*Fig.* 2) et les reproductions antérieures (16 et 20), une différence frappante. Ici les deux lignées de courbures sur le manche pour retenir l'incrustation (en bois, os, corne, etc.), se touchent presque

et se présentent comme cinq creux ovales, tandis qu'en réalité l'intérieur se montre très dégagé et dans son ensemble d'une forme très différente. Les mêmes inexactitudes se trouvent répétées encore dans un autre recueil (21). L'objet est déposé dans le Musée de Saint-Gall. M. Déchelette le cite (23) parmi les « couteaux à poignée de bronze fondue avec la lame ».

Genève. Le couteau qui nous occupe a été trouvé par des pêcheurs, en 1660, avec trois haches en bronze, au pied de la plus grande Pierre de Niton, située dans le port de Genève. Il est coulé en une seule pièce et mesure en longueur $0^{m}145$. J'en ai donné une description comparative (9); on trouve encore des mentions et figures chez Baulacre (11), Galiffe (2), de Bonstetten (22) et d'autres. Ce couteau est le résultat d'un travail très soigné. Les cinq saillies, dans chaque lignée, donc 10 d'un côté du manche, 20 en tout, produisent 12 ovales, à recevoir une incrustation décorative et consolidante à la fois. Il manque l'anneau. Comme ce fait me surprenait, je supposais que la pièce avait manqué dans le coulage. Mais ce n'est pas le cas. Le bord se montre bien arrondi, sans le moindre défaut. Le couteau a été voulu sans anneau; en quoi il fait exception de toute cette classe.

Il vaut la peine de présenter ici toute la remarquable trouvaille

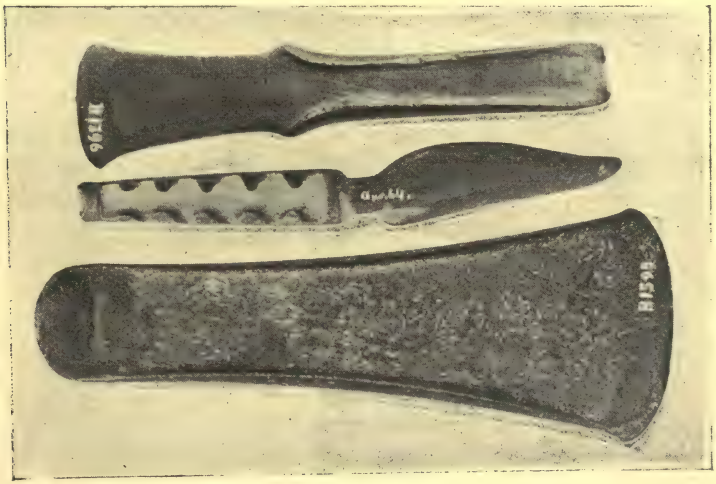

Fig. 3. — *a*, Genève.

au pied de la plus grande Pierre à Niton (*Fig.* 3, *a* et *b*). Les trois belles haches et le couteau appartiennent à la Période III du bronze, qui précède celle du grand épanouissement dans l'art du bronze. Ces objets remontent donc à un âge considérable, malgré leur conservation qui ne laisse rien à désirer. Il faut aussi en conclure que ces

quatre instruments ne se trouvaient pas souvent en usage, ou bien qu'ils servaient à un emploi réservé, sans grands efforts. Cependant

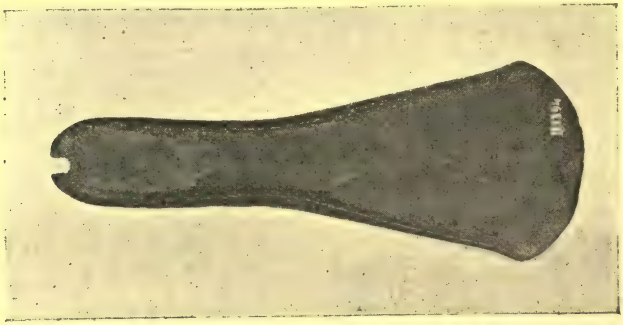

Fig. 3. — *b*, Genève.

leur grandeur et leur poids nous forcent à classer ces instruments parmi ceux d'une utilisation sérieuse.

Thierachern est un grand village non loin de Thoune. Dans le Musée de Berne se trouve, venant de cet endroit, un couteau (*Fig.* 4). Malheureusement on ne connaît aucun détail sur cette trouvaille. Le rapport annuel du Musée de Berne, pour 1901, déclare simplement que « ce précieux couteau, muni de saillies pour recevoir une incrustation en corne ou en bois, a été trouvé à Thierachern ». Cet instrument se distingue par l'élégance de sa forme et sa bonne conservation.

Binningen. Le couteau de Binningen, près de Bâle (*Fig.* 4),

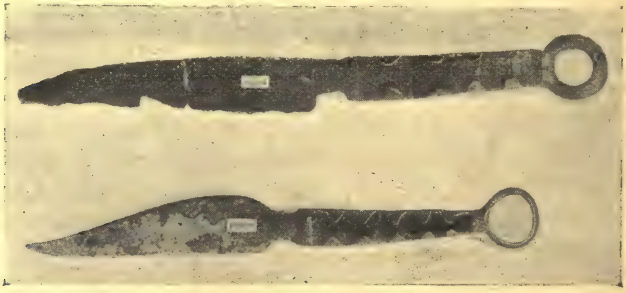

Fig. 4. — Binningen et Thierachern.

faisait partie d'une trouvaille très remarquable et exceptionnellement riche, entre autres deux bracelets, deux épingles de grande dimension, avec tête ronde, une chaîne à grands cercles, le tout en bronze, mais de forme assez primitive (22). Tous ces objets ont été

trouvés en terre libre, sans traces d'ossements, le couteau brisé en trois morceaux.

Ce qui distingue particulièrement cette trouvaille, c'est une partie du fourreau de ce couteau, recouvert d'une feuille d'or avec des ornements spéciaux. « Ce sont peut-être des fourreaux d'or pareils, dit de Bonstetten, qui ont donné lieu au conte des serpes d'or des Druides (Pline), qu'on lit en tête de toutes les histoires de France. Les trois disques, réunis par deux traits en forme de triangle, se retrouvent comme symboles sur plusieurs monnaies gauloises de la Lyonnaise ». Le fait de la rareté de l'or, du beau travail comme exécution de la décoration et des signes symboliques, la rareté et la finesse de cette sorte de couteaux déjà en eux-mêmes et la distinction de toute cette trouvaille, donnent bien à réfléchir. Si, au XVIIe siècle, les archéologues genevois déclaraient le couteau trouvé au pied d'une des pierres du Niton, sans doute pour sa forme exceptionnelle, *Couteau à sacrifice*, donc destiné à un service spécial, sacerdotal, nous serions, après avoir pris connaissance des détails de la trouvaille de Binningen, et pour des raisons sérieuses, porté à une opinion semblable.

Au moment de la trouvaille, le couteau se trouvait cassé en trois morceaux. Il a été très adroitement restauré (*Fig.* 4). D'après le dessin chez de Bonstetten (22), ce couteau aurait, en grandeur naturelle, $0^{m}24$ de longueur.

En comparant le dessin de l'Atlas de de Bonstetten avec la photo-

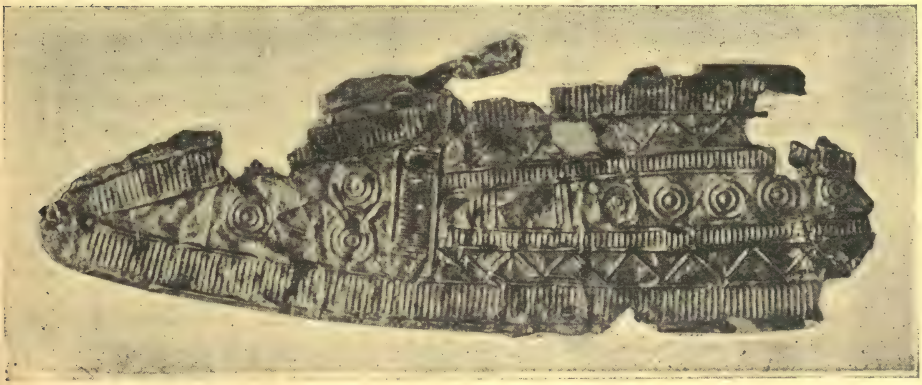

Fig. 5. — Binningen.

graphie récente de l'original du fourreau en or, j'ai de suite remarqué que le premier manquait d'exactitude. Comme je tiens particulièrement à cet objet remarquable, je fais insérer ici la reproduction de la photographie (*Fig.* 5). Aussi bien la rareté de l'or que le dessin méritent cette attention.

Outre l'ornementation linéaire, on remarque sur cette plaque en or, d'abord vers la pointe, en un groupe isolé, trois *triples cercles*, avec une pointe centrale. Une ligne triangulaire réunit ces trois figures circulaires. Ensuite on aperçoit au milieu du fourreau, alignés, encore cinq *doubles cercles*, chacun avec un point au milieu. Donc, voilà déjà une différence frappante. La figure isolée de trois *triples* cercles se distingue visiblement dans son but ou sa signification avec la lignée de *double* cercles, quoique, au fond, les deux signes indiquent clairement le Soleil. On en a constaté par milliers sur les objets les plus différents. Sur les monuments à gravures préhistoriques, j'en ai vu souvent triples, doubles et simples. Tous les savants sont d'accord pour y reconnaître la signification du *Soleil*.

A travers l'Epoque néolithique, celle du Bronze et du Fer, on remarque partout les traces du culte du Soleil. Le fait que ce fourreau et le couteau qu'il contenait se trouvent en rapport avec ce culte ne souffre pour moi aucun doute. Que, à travers ces longues périodes, les sacrifices de tout genre, y compris les sacrifices humains, se trouvaient à l'ordre du jour, cela est universellement reconnu. Dans ce cas, il est permis de supposer que ce couteau appartenait à un Prêtre, préposé aux sacrifices.

Si la trouvaille de Binningen, dans son ensemble, se présente d'une façon extraordinaire, il est d'autant plus regrettable qu'aucune surveillance ou attention n'ait suivi la découverte. A ce point de vue, tous les cinq couteaux du même genre, trouvés en Suisse, laissent à désirer.

*
* *

Par contre, l'unique couteau de cette catégorie, trouvé en dehors de la Suisse, fait partie d'une découverte importante et irréprochablement surveillée. J'emprunte ces quelques remarques au *Manuel* de M. Joseph Déchelette (23). Il s'agit d'une sépulture de l'Age du Bronze III, trouvée à Courtavant, département de l'Aube, en France.

Ce couteau, élégant, ressemble le plus à celui de Thierachern. « La tombe de Courtavant, dit l'auteur, se composait d'une grande fosse rectangulaire, dont les parements avaient été revêtus d'une épaisse muraille en pierres sèches. Elle contenait un squelette, couché sur le *dos*, les pieds au *levant*. Le chef, qui avait été inhumé sous cette espèce de tumulus-dolmen, portait une épée de bronze, placée entre ses jambes. Cette épée était renfermée dans un fourreau de bois, dont la bouterolle, en bronze très oxydé, a été retrouvée en place; un couteau en bronze était glissé sous la poignée de l'épée. Une longue épingle de bronze a été retrouvée sur la clavicule droite. A la place de la main, dont les ossements avaient disparus, on a

recueilli un anneau de bronze. On a constaté aussi, sur le fémur droit, la présence de deux viroles de bronze, de forme allongée, et d'un petit lingot de métal semblable à de l'étain ou à du plomb. Le squelette portait, sur la poitrine, sans doute comme ornement, une défense de sanglier. Enfin, de nombreux fragments de poterie noire gisaient aux pieds du mort. Il est intéressant de noter que cette céramique se rapproche de celle des tumulus armoricains de l'Age du Bronze II, si l'on en juge par la forme d'une anse. »

Ainsi, comme on le voit, il s'agit d'un tombeau préparé avec les plus grands soins, et où le mort a été placé avec les honneurs dus à sa haute position dans la vie. Il est à noter que surtout la grande épingle de Courtavant ressemble aux deux trouvées avec le couteau de Binningen. En outre, les trouvailles de Mels et de Genève ne se présentent, dans leur ensemble, pas moins remarquablement. Résumant ces faits et prenant en considération la forme exceptionnelle de nos couteaux, il était logique de se demander, si, en effet, cette forme artistique, bien typique et frappante, n'avait pas été choisie pour désigner un instrument voué à un but spécial. Il n'est, pour le moment, pas nécessaire qu'on en fasse directement la classe des couteaux à sacrifices (humains), quoique je sois enclin à penser que les instruments destinés à ce service auraient bien pu être d'une forme caractéristique. En attendant, ces réflexions ne restent que de suppositions. Seules de nouvelles trouvailles, du genre de celle de Courtavant, pourraient nous amener à la certitude. Pour un travail comparatif futur, je retiens déjà ici un passage d'une lettre de M. Joseph Déchelette (22 septembre 1914) : « Quant à la tombe de Courtavant, dit-il, il est sûr qu'elle a été aménagée pour un personnage de rang social très élevé. Elle annonce déjà les riches sépultures de Chefs de la Marne, époque de La Tène. »

*
* *

Ce qui caractérise tous ces couteaux, c'est la forme et l'aménagement du manche. Tous coulés en une seule pièce, on voit le manche des deux côtés creux, le défoncement bordé par deux lignées de proéminences surplombantes pour mieux retenir l'incrustation en bois, corne, os ou autre matière. Les couteaux de Genève, Mellingen et Thierachern, en comptent 5 dans chaque lignée : ce qui fait 10 de chaque côté du manche ou 20 en tout. Ceux de Mels, Binningen et Courtavant n'en comptent que 4 dans chaque lignée ; ce qui réduit le chiffre total à 16. Tel quel ce travail produit déjà un effet bien décoratif. Qu'on se figure le couteau dans son état neuf, le bronze dans son superbe éclat, bordant exactement la matière du remplissage en couleur, soit blanc, brun, rouge ou autre. Incon-

testablement, on se trouvait là en présence d'un outillage distingué et bien supérieur. Il fallait pour ces pièces un artisan très habile, disons un artiste. Ce fait m'a frappé autant que la rareté de ces antiquités.

*
* *

Par ce bref mémoire, j'avais l'intention d'atteindre deux buts. En entrant en matière, j'ai mentionné le premier : attirer l'attention sur les monuments préhistoriques dédiés à Niton ou Neiton, une catégorie de Divinités, qui ne me semble qu'insuffisamment connue. Il en existe probablement dans d'autres pays. En les faisant connaître, on rendra service à la science.

Comme la trouvaille d'un couteau d'une forme spéciale s'attache à la Pierre de Niton, de Genève, je pensais, comme second but, de mettre celui-ci mieux en lumière en même temps. Des autres couteaux, des fibules, des épingles, fusaïoles, etc., il existe des milliers d'exemplaires qui se ressemblent et qui par ce fait ne frappent plus l'attention. Il en est tout autrement avec des instruments importants et qui ne se présentent qu'en petit nombre, mais quand même avec une visible parenté entre eux.

Tous les anciens auteurs appelaient « instrument à sacrifice » le couteau, trouvé en 1660, au pied de la plus grande Pierre à Niton. Cette supposition se base sur les particularités que présente ce couteau. Peut-être sera-t-on mieux éclairé plus tard ? On sait aujourd'hui que les sacrifices ont eu lieu en grand nombre. Est-ce que les instruments présentaient une forme spéciale et laquelle ?

On a trouvé, en Alsace, plus exactement à Colmar, un grand vase cinéraire, contenant, en compagnie d'une magnifique épingle à boule, un couteau de bronze, à anneau, de $0^{m}20$ de long le tout d'une pièce, qui ressemble beaucoup à nos couteaux spéciaux. Mais il manque les bords recourbés du manche pour recevoir un remplissage. Tel que ce couteau se présente il appartient à un genre également rare, et en tout cas il valait la peine de le citer pour la comparaison.

Pour pouvoir assembler le matériel de ce mémoire, surtout les photographies, mais aussi les détails des trouvailles, j'ai dû avoir recours à l'amabilité des directeurs et conservateurs de Musées, surtout à MM. Alfred Cartier, à Genève ; Viollier, à Zurich ; Dr Gessner, à Aarau ; Dr Wegeli et Dr Tschumi, à Berne. Qu'ils veuillent bien agréer ici l'expression de ma sincère gratitude.

Légende des Pierres de Niton. — Je viens d'apprendre une fort curieuse légende et d'un grand intérêt. Gargantua était fâché contre les Genevois. En songeant à se venger d'eux, il lui vint l'idée de leur boucher le Rhône, en emplissant le port de Genève avec des pierres et de la terre. Dans ce but il monte au Grand Salève et remplit sa

hotte avec des cailloux. En descendant par le Petit Salève, il trouvait la charge très lourde et fatigante. Arrivé en bas, il se convainquit qu'il ne pouvait pas aller jusqu'à Genève. Il pose sa hotte et de fureur il saisit un gros bloc qu'il lance sur Genève. Elle tombe dans le port. C'est celle qu'on appelle aujourd'hui la grande Pierre de Niton. Gargantua déjà un peu épuisé lança un second bloc ; mais celui-ci tomba à Ambilly. On l'a toujours appelé la Pierre à Bochet.

Lorsque ensuite le géant soulevait sa hotte, celle-ci se vida toute seule, ayant perdu le fond, et le contenu forma la petite montagne de Monthous. Ainsi s'anéantissait les actes de vengeance de Gargantua contre Genève !

M. Marcel Baudouin. — Je tiens à remercier notre éminent collègue de Genève de son intéressante communication.

1° Qu'il me permette de dire que les *Nutons* ou *Noutons* [Namur, Walcourt, Gedime] sont, en Belgique, les équivalents des *Lutons* (1) ou *Lutins*, variété de *Farfadets*, comme je l'ai montré ailleurs (2). *Nuton* a-t-il la même signification que *Nyton* ? Je le crois ($u = y$), parce que les *Pierres à Nyton* de Genève sont de vrais Rochers à Cupules, et que de nombreuses *Roches à Farfadets* ne sont que des Pierres à Cupules, la Cupule étant l'empreinte d'un *Pied* de Farfadet ! — Mais cette explication n'élimine pas du tout Neptune, bien au contraire, car qui dit *Neptune* dit le *Dieu des Eaux* et le *Dieu au Trident* et partant le Dieu-Soleil néolithique [car le *Trident* est un Symbole solaire, comme je l'ai prouvé (3)]. — Or les Pierres à Cupules sont des rochers consacrés au Dieu-Soleil.

2° Les trous, *carrés*, des Pierres à Nyton étaient certainement destinés à recevoir des Pieds de *Croix de Christianisation*, car ils sont tout à fait semblables à l'un de ceux du *Rocher aux Pieds* de Nanteau-sur-Essonne (S.-et-M.) (4), à *Croix* connue historiquement.

3° Quant aux beaux couteaux de bronze ici décrits, ce sont des Armes de *Guerriers*, ainsi que le prouvent la sépulture de l'Aube.

Celui de Genève ne doit qu'au hasard sa situation près des Pierres à Nyton. Cette trouvaille isolée ne peut prouver qu'il s'agit là d'un couteau à sacrifices.

(1) Légende d'Hautmont (Luxembourg belge). — Le vrai nom des *Lutons* est bien Nutons [*l* à la place de *n*, fait connu]. — Les *Trous des Nutons* sont assez nombreux en Belgique. Les *Nutons* étaient des « tisserands » [de Paniagua, 1909] ou des « tailleurs » (de Paniagua).

(2) *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1914 [Voir p. 490, note 1].

(3) Marcel Baudouin. — *La Pierre à l'Etoile des Vaux en Saint-Aubin-de-Baubigné* (*D.-S.*). — *Bull. et Mém. Soc. d'Anthropologie de Paris*, 1913.

(4) Marcel Baudouin. — *Le Rocher aux Pieds de Nanteau-sur-Essonne* (S.-et-M.). — *Bull. et Mém. Soc. d'Anthr. de Paris*, 1914.

BIBLIOGRAPHIE.

(1) B. Reber. — Recherches archéologiques dans le territoire de l'ancien Évêché de Genève. Genève, 1892.

(2) Mémoires et Documents publiés par la Soc. d'Hist. et d'Archéolog. de Genève, t. V, p. 503.

(3) J.-B.-G. Galiffe. — Genève historique et archéologique. Genève, 1869.

(4) Louis Revon. — La Haute-Savoie avant les Romains. Paris et Annecy, 1878.

(5) B. Reber. — De l'importance des monuments à sculptures préhistoriques. Appel aux Gouvernements, aux Conseils municipaux, aux propriétaires privés et à tous les amis de l'Histoire Nationale pour la conservation de ces monuments. Genève, 1899.

(6) B. Reber. — La question de la conservation des monuments préhistoriques. Compte rendu du Congrès intern. d'Anthropol. et d'Archéol. préhist. Genève, 1912.

(7) Henry du Cleuziou. — La création de l'homme et les premiers âges de l'humanité. Paris, 1887.

(8) Ed. Lambelet. — Les croyances au Pays-d'Enhaut (Haute Gruyère). Bâle, 1908.

(9) B. Reber. — Zwei Bronzemesser von Mellingen und Genf. Indicateur d'antiquités suisses. Zurich, 1882.

(10) B. Reber. — Das Freiamt vor der Geschichte. Wohlen, 1913.

(11) Léonard Baulacre. — Œuvres historiques et littéraires de —; par Edouard Mallet. Genève et Paris 1857, (T. I, p. 45).

(12) Dr. Ferdinand Keller. — Pfahlbauten. Siebenter Bericht. Zürich, 1876.

(13) J. D. Blavignac. — Etudes sur Genève depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Genève, 1872 (T. I, p. 82).

(14) M. Gaudy-Le Fort. — Promenades historiques dans le canton de Genève. Genève, 1849.

(15) Dr A. Gessner. — Katalog des kantonalen Antiquariums in Aarau. Aarau, 1912.

(16) Jakob Heierli. — Urgeschichte der Schweiz. Zürich, 1901.

(17) J. D. Blavignac. — Notes historiques sur l'église de Saint Pierre, ancienne cathédrale de Genève. Genève, 1846.

(18) Dr Faudel et Dr Bleicher. — Matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace. Bulletin de la Soc. d'histoire naturelle de Colmar, 1883 à 1885. Colmar, 1885.

(19) B. Reber. — Les pierres à sculptures préhistoriques du Jura français, département de l'Ain. Bulletin et Mémoires de la Soc. d'Anthropolog. de Paris, 1903.

(20) Dr J. Heierli. — Archæologische Funde in den Kantonen St Gallen und Appenzell. Indicateur d'antiq. suisses, Zurich, 1903/1904 (Vol. V, p. 5).

(21) J. Heierli. — Die Chronologie in der Urgeschichte der Schweiz.

Festgabe auf die Eröffnung des Schweiz. Landesmuseums in Zürich, 1898 (Pl. III, fig. 13).

(22) Le Baron de Bonstetten. — Recueil d'Antiquités suisses. Second supplément. Lausanne, 1867 (Pl. II, fig. 1).

(23) Joseph Déchelette. — Manuel d'Archéologie préhistorique, celtique ou protohistorique. Paris, 1910.

(24) B. Reber. — Un aperçu sur les anneaux légendaires du Déluge et les gravures préhistoriques en forme de cercles de grande dimension. Bulletin de l'Institut nat. genevois, 1915.

Notes sur quelques fouilles pratiquées dans les Tranchées.

Par le Dr

TRASSAGNAC

Médecin-major de 1re classe (104e Rég. d'Inf.).

Vers la fin du mois de mars 1915, j'avais remarqué, en parcourant nos tranchées, creusées dans un sol crayeux, des taches de terre noire, qui apparaissaient nettement sur la blancheur des parois. Un examen superficiel m'ayant permis de constater que quelques-unes d'entre elles étaient formées de débris organiques, mélangés de tessons de *poterie* et de *charbons*, je résolus d'y pratiquer des fouilles.

Etant donné la proximité des lignes allemandes, éloignées seulement de quelques centaines de mètres du boyau où j'ai surtout opéré ces recherches, et en raison du grave inconvénient qu'il y aurait pour le moment à livrer à la publicité des renseignements qui pourraient être utiles à l'ennemi, il ne m'est pas possible de donner maintenant des précisions topographiques. Après la guerre, je fournirai à la *Société Préhistorique Française* tous les éléments nécessaires pour pouvoir contrôler et continuer au besoin ces fouilles, qui réservent peut-être des surprises aux chercheurs.

La région, célèbre par les nombreuses *tombes à char*, découvertes aux environs, n'est d'ailleurs pas inconnue des préhistoriens.

Par ailleurs, je donne ci-contre un plan des boyaux avec les indications de chaque point fouillé (*Fig.* 1). Je n'ai pu étendre mes recherches dans les terres voisines, à cause du danger d'être aussitôt repéré et canonné par l'artillerie allemande.

Je décrirai d'abord une série de Fosses, ayant toutes entre elles une certaine ressemblance. Ce sont des sortes de *cylindres* ou de *troncs de cônes*, évasés par le bas, creusés régulièrement dans la craie et remplis d'une terre noire mélangée de débris de *poterie*, de quelques *os d'animaux* brisés, et de quelques rares *charbons*. Leur

profondeur ne dépasse jamais un mètre à 1m20, et leur largeur à la base présente des dimensions analogues.

Fosse N° 1 (*Fig.* 1 ; F. 1). — Coupée en deux par la tranchée, elle se présentait sous la forme d'une tache de terre noire triangulaire à base inférieure. A 0m25 de la base, une ligne horizontale de deux ou trois centimètres d'épaisseur d'une couleur plus sombre, était composée de charbons, de cendres mélangées à des débris noirâtres d'aspect terreux. Un coup de pioche, donné avec précaution dans cette couche, dégagea un objet de fer, de forme allongée, de la

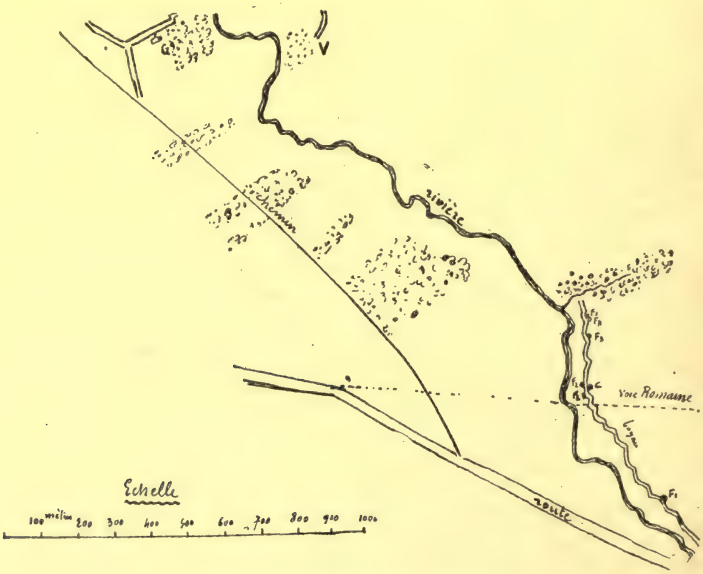

Fig. 1 — Situation géographique des Fosses découvertes

longueur d'un gros clou de charpentier, mais impossible à déterminer en raison de sa profonde oxydation. Tout auprès de ce débris, la pioche mit à jour un autre objet très fragile, qui fut brisé en trois morceaux (*Fig.* 2; N° 1). Réunis bout à bout, ces fragments nous représentent un *couteau-poignard*, dont l'oxydation complète a cependant respecté la forme générale. Sa longueur totale est de 0m15, y compris la soie de 0m03. La lame, qui ne dépasse pas un centimètre et demi de largeur à la base, s'amincit graduellement jusqu'à l'extrémité qui est peu acérée et se recourbe légèrement vers le dos. Cette lame tranchante seulement sur un bord, a le bord opposé épais et mousse à la façon des couteaux actuels. Cette arme devait être emmanchée, mais le manche a disparu.

Tout auprès de ce poignard, nous avons trouvé, dans la même couche, un objet en pierre, en craie plutôt, affectant la forme générale d'un tronc de cône, dont la base creusée d'une dépression cupuliforme est séparée du reste de l'objet par une profonde rainure (*Fig.* 2; N° 2). Le godet ainsi formé par cette dépression porte en un point une sorte de bec court et à peine ébauché, analogue à celui des lampes romaines. Cette analogie nous fait supposer que cet objet, reposant sur sa base la plus étroite, était une *lampe à huile*. La rainure très profonde creusée autour du godet, pouvait servir à fixer un lien de suspension.

Cette couche ne présentait aucun autre objet, à l'exception de quelques charbons et de petits débris d'os d'animaux, n'ayant pas subi l'action du feu.

La couche inférieure d'une épaisseur de $0^{m}15$ était stérile. La couche, qui surmontait ce niveau, de $0^{m}60$ d'épaisseur environ, était constituée par une terre noire, mélangée à des fragments de craie et à des tessons d'une poterie *blanc-grisâtre*, assez grossière, sans revêtement d'aucune sorte, paraissant cependant faite au tour. Dans ces débris divers dont beaucoup semblaient provenir de la surface du sol, nous avons eu la surprise de trouver un instrumeut *acheuléen*, de forme régulièrement ovalaire et bien intact, à l'exception de légères ébréchures au sommet. Sa longueur est de $0^{m}12$ et sa largeur maxima de $0^{m}08$. Il est en silex du pays, silex peu homogène, parsemé de petites cavités et de débris terreux qui se taille mal et donne des éclats peu conchoïdaux. Sa base épaisse et taillée grossièrement, se prête bien à la préhension; et les bords ne commencent à être tranchants que vers le milieu de sa longueur. Il n'a pas subi de retouches et le tranchant a été obtenu par percussion simple. Enfin l'extrémité ébréchée indique nettement que cet instrument a servi. Ajoutons qu'une patine blanc-grisâtre le recouvre tout entier sur les deux faces.

La fosse, dont nous venons de décrire le contenu, si l'on tient compte de la partie disparue par le creusement de la tranchée, avait une forme conique, à base inférieure circulaire. Sa hauteur était de $0^{m}75$ et de un mètre en y ajoutant la terre végétale et le diamètre de la base, un mètre.

Fosse N° 2 (*Fig.* 1; F. 2). — A 60 mètres environ au Nord de la voie Romaine, nous avons vidé une deuxième fosse, dont la tranchée avait mis à découvert la partie inférieure. Un grand *vase*, en terre noire, apparaissait. La terre, enlevée tout autour, nous permit de l'extraire. Il était placé sens dessus dessous; et sa partie supérieure était brisée (*Fig.* 2; N° 3). Malgré cela, sa hauteur était encore de $0^{m}30$ sur $0^{m}12$ de diamètre à la base. Constitué par une terre noire mélan-

gée de gravier, mal cuite, s'effritant à la main, de plus d'un demi centimètre d'épaisseur, il était recouvert d'une sorte de vernis noir qui tachait la main. Sa surface lisse ne présentait aucun ornement. Il était fait au *tour*. Un débris d'un autre *vase*, d'une forme analogue, fut trouvé encore dans cette fosse, qui contenait en outre une omoplate de mouton ou de sanglier. Aucun autre objet n'a été rencontré dans cette terre noire, à l'exception de tessons de *poterie*, qui paraissaient appartenir aux deux vases précédemment décrits. La fosse une fois vidée se présentait sous la forme d'un tronc de cône à parois légèrement courbes, dont la base inférieure circulaire avait $1^{m}25$ de diamètre et la base supérieure circulaire également, $0^{m}65$.

Fosse N° 3 (*Fig.* 1; F. 3).—A 300 mètres au Nord de la voie Romaine, nous avons reconnu l'existence d'une autre fosse, qui apparaissait, sur la paroi de la tranchée, sous la forme d'une petite tache noire triangulaire. Elle ne contenait que des débris d'une *poterie noire*, analogue à la précédente, et une *pointe de flèche* en silex. Aucun vase intact et les débris recueillis étaient en petit nombre.

Un seul tesson présentait quelques ornements (*Fig.* 2; N° 4), constitués par des *encoches* disposées circulairement sur la panse.

Quant à la *pointe de flèche*, elle est en silex blanc, à pédoncule et à ailerons, très finement retouchée, mais brisée à l'extrémité (*Fig.* 2; N° 5).

Cette fosse débarrassée de son contenu avait la forme d'une voûte régulière de $0^{m}80$ de hauteur, avec une base circulaire de $1^{m}10$ de diamètre.

Fosses N°s 4 et 5 (*Fig.* 1; F. 4 et F. 5). — A 30 mètres au Nord de la fosse précédente, nous avons encore mis au jour deux autres cavités, remplies de la même terre noire. Elles étaient à un mètre seulement l'une de l'autre et de forme cylindrique l'une et l'autre. De grandeur très inégale, la fosse N° 4 avait $1^{m}25$ de diamètre sur un mètre de hauteur, tandis que la fosse N° 5 ne mesurait pas plus de $0^{m}30$ de diamètre sur $0^{m}80$ de hauteur ; elles ne contenaient que quelques rares et informes débris de *poterie* noire analogue à la précédente.

Aucun fragment osseux, aucun objet d'aucune sorte n'a pu y être rencontré.

Dans la fosse N° 5, nous avons trouvé engagé perpendiculairement au centre de l'ouverture et enfoncé complètement sous la terre végétale, un instrument de *fer*, qui nous a paru plus récent.

C'est un outil plat, de forme rectangulaire, de $0^{m}12$ de longueur sur $0^{m}05$ de largeur, ayant la forme d'un fer de pioche très étroit, muni d'un prolongement à coupe carrée formant soie, qui devait servir à

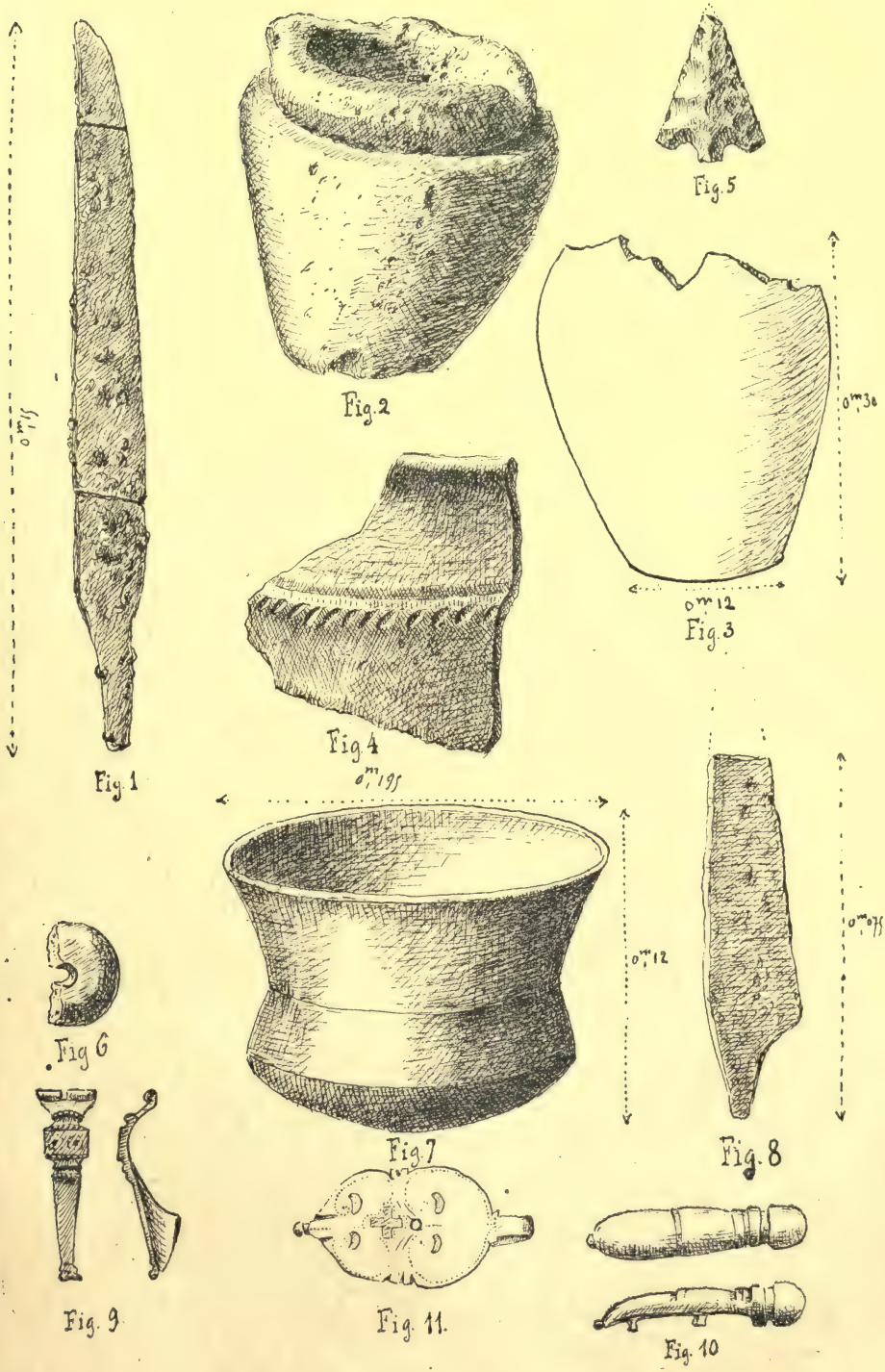

Fig. 2. — Objets trouvés dans les Fosses fouillées.

l'emmanchement. L'instrument a 0^m25 de longueur totale. Je l'ai pris pour un *déplantoir* ; certains y voient l'extrémité d'une *houlette de berger*. Quoi qu'il en soit, malgré sa présence dans une fosse d'origine très ancienne, c'est un instrument récent, car l'oxydation, quoique profonde, n'a pas eu le temps de faire disparaître complètement le métal qui apparaît au fond d'un trait de lime énergique.

Fonds de cabane de l'époque du Fer.

En *C*, sur le plan ci-joint (*Fig.* 1), à quelques mètres de (F. 2) et à 50 mètresau Nord de la voie romaine, existait une zone noirâtre, qui tranchait sur les parois crayeuses du boyau.

Après avoir dégagé la partie supérieure de la paroi, nous avons aperçu une couche grisâtre de 0^m10 à 0^m15 d'épaisseur que nous avons reconnu être un lit de cendres, mélangée de nombreux charbons. La terre supérieure, épaisse de 0^m80 environ, était constituée par des éboulis mélangés de tessons de *poterie* très grossière, noirâtre, très épaisse, se réduisant en miettes à la moindre pression et manifestement *antérieure à l'époque gallo-romaine* Ces éboulis, enlevés sur plusieurs mètres carrés de surface, étaient traversés çà et là par des foyers interposés où rien d'intéressant ne fut rencontré. Des tessons informes toujours de la même poterie grossière, des fragments d'os dont beaucoup paraissaient appartenir à l'espèce bovine, quelques côtes de chevreuil, une défense de sanglier, des ossements d'animaux indéterminables, constituaient les seuls objets rencontrés. Le lit de cendres primitivement découvert au fond de la tranchée s'enfonçait sous la terre végétale et sa profondeur dépassait 2 mètres à certains endroits. Dans ce lit de cendres et de charbons, la récolte n'a pas répondu à l'effort nécessaire pour déblayer les 12 ou 15 mètres cubes de terres qui le recouvraient. Cependant, à ce niveau, nous avons recueilli une *lame de couteau en fer*, dont l'extrémité est brisée (*Fig.* 2; N° 8). La lame est large, le dos épais, et le tranchant peu coupant, presque mousse, autant qu'on peut en juger, étant donné l'oxydation profonde du métal. Dans la même couche, nous avons trouvé un fragment de *fusaïole* en terre noire (*Fig.* 2; N° 6) et un vase fragmenté, que nous avons pu reconstituer (*Fig.* 2; N° 7). Le vase d'une pâte assez fine, noire, est recouvert d'un enduit noir qui, après dessiccation donne à la surface un aspect lisse et brillant. Sa surface est recouverte en plusieurs points de dépôts calcaires dûs aux infiltrations de l'eau de pluie passant sur les éboulis de craie qui le recouvraient.

Nous inclinons à croire que les fosses décrites ci-dessus sont de la même époque que le fonds de cabane, dont nous venons d'inventorier le maigre contenu, auquel il faut ajouter un fragment de *pierre*

à aiguiser, constituée par une mince plaquette d'une pierre noirâtre usée par le frottement et qui semble être en grès. Les tessons de poterie dont les unes et les autres ont le même caractère, semblent sortir d'une même fabrique et leur voisinage dans un lieu aujourd'hui inhabité semble bien être une preuve de leur contemporanéité. Nous croyons donc que tous ces dépôts archéologiques ne sont pas antérieurs à l'*Age du Fer*. L'absence complète de monnaies dans les points fouillés nous fait supposer qu'ils sont antérieurs à l'époque gauloise proprement dite, sans que nous puissions donner de précisions plus grandes. Quant à la destination de ces fosses, nous avouons n'en avoir aucune idée. Le désordre des fragments de poterie mis au jour, l'impossibilité d'en retrouver assez de débris pour pouvoir en reconstituer un seul en entier, nous avaient fait supposer tout d'abord, qu'il s'agissait de *fosses funéraires* déjà fouillées; mais, d'autre part, le contenu de ces fosses, toujours le même, la terre noire qui les remplissaient et où, en général, aucun débris de surface, aucune traînée crayeuse n'apparaissaient, nous a fait rejeter l'hypothèse d'un remaniement ultérieur.

Fosse N° 6 (F. 6). — A 30 mètres environ, au Nord de la voie romaine, la tranchée montrait, dans la blancheur de la craie, une petite zone de terre noirâtre, moins foncée que les précédentes. Un examen superficiel nous permit d'y reconnaître quelques fragments d'une *poterie* très différente de celle que nous venons de décrire et qui nous parut de l'*époque gallo-romaine*. Les fouilles de cette fosse furent commencées le 1er avril et durèrent pendant plusieurs jours. Elles mirent à jour une fosse très différente des précédentes. Creusée carrément dans la craie, le fond affectait la forme d'un trapèze, dont les deux bases avaient respectivement $1^{m}40$ et $1^{m}65$ de longueur. Les deux autres côtés étaient d'une longueur égale, $1^{m}50$. Les parois verticales étaient d'une hauteur inégale. La hauteur de celle qui correspondait à la petite base du trapèze était de $0^{m}45$, et le fond s'inclinait régulièrement jusqu'à la grande base du trapèze où la paroi mesurait $0^{m}65$ de hauteur. Aucune orientation nette n'a pu être reconnue à la boussole.

Dès les premiers coups de pioche, nous avons constaté que le contenu était dans un désordre complet. De grands fragments de *poterie* en terre noire, à cassure blanche, étaient répandus en des points assez éloignés et cependant faisaient partie d'un même vase de forme nettement gallo-romaine. Le débris d'une grande urne en poterie, d'un beau noir brillant dont la pâte fine et bien cuite ressemblait à celle des faïences actuelles, gisaient en plusieurs points de la fosse. De petits vases d'une belle couleur *rouge* étaient également brisés et incomplets. Un col d'*amphore* de très grande taille fut aussi rencon-

tré au milieu d'un grand nombre de fragments de *tuiles à rebord*. Parmi tous ces débris, nous avons recueilli une quinzaine de grands *clous* à tête plate fortement oxydés, un fragment d'une grosse *chaîne* composée de trois chaînons de fer ployés en forme de 8, des *ferrures* diverses en mauvais état de conservation ou d'un usage indéterminé. Les objets de bronze, que nous avons pu retrouver, étaient mieux conservés. Nous avons recueilli : 1° Une jolie *fibule* (*Fig.* 2 ; N° 8) ornée de moulures ciselées et qui devait porter au centre deux petits disques d'*émail* dans deux petites cavités qui restent encore. Son extrémité la plus large présente une encoche pour loger la tête d'une épingle qui a disparu. Cette épingle devait y être fixée au moyen d'une cheville en fer engagée dans un repli du métal de la fibule. Le petit canal cylindrique formé par ce repli était, en effet, rempli de rouille, trace évidente de la broche qui servait de pivot à l'épingle mobile. La longueur de cette fibule est de 0m04.

2° Un demi-*anneau* en bronze d'une belle patine vert sombre et qui semblait brisé intentionnellement. Malgré toute notre attention, nous n'avons pu retrouver l'autre moitié. Le fragment retrouvé est à peu près de la dimension d'une moitié d'alliance, mais d'une épaisseur plus grande.

3° Une moitié d'un grand *bronze* romain du Haut-Empire, très fruste, sur lequel aucune effigie ne peut être reconnue.

4° Une monture en bronze de 0m04 et demi de longueur, qui porte sur une face deux sortes de rivets formant corps avec le métal, et qui devaient servir à fixer cette monture sur un objet indéterminé que nous n'avons pu retrouver (*Fig.* 2 ; N° 10).

Le mobilier trouvé dans cette fosse nous paraît représenter les restes d'une Sépulture de l'époque Gallo-romaine, qui aurait été fouillée antérieurement. Le fragment de grand bronze romain, la poterie caractéristique, les débris de tuiles à rebord, ne peuvent guère laisser de doute au sujet de la date à assigner à ce dépôt.

Fosse N° 7. — A 1500 mètres au Nord-ouest de la voie romaine, nous avons mis au jour une autre fosse, de forme sensiblement cubique, et dont les dimensions étaient d'environ deux mètres dans tous les sens. Cette fosse, remplie de terre mélangée de craie, était creusée dans le sous-sol sablonneux et contenait une grande quantité de fragments de *poterie*, absolument semblable à celle trouvée dans la fosse précédente. En outre, un beau fragment de *vase* en forme de bol d'une magnifique poterie *rouge vernissée* et ornée sur le bord de *feuilles de lierre* en relief, ne pouvait laisser le moindre doute sur son origine gallo-romaine. Malheureusement nous n'avons pu trouver aucun vase intact. Le tout était répandu pêle-mêle à toutes les hauteurs et avait dû être l'objet de fouilles antérieures, car des

traînées blanchâtres indiquaient que le sol avait été remanié autrefois. Cependant nous avons constaté que tous les tessons retrouvés paraissaient bien appartenir à la même époque. Malgré toute notre attention, nous n'avons pu découvrir comme objet métallique au milieu des innombrables débris de poterie que celui que nous avons figuré sous le N° 11 (*Fig.* 2). C'est une très mince *plaquette de bronze*, recouverte d'une belle patine verte, munie à une extrémité d'un crochet, et ornée sur une seule face d'une *croix à branches égales* et de quatre *croissants*. Ces ornements sont profondément gravés dans le métal et quelques-uns sont encore comblés par une matière grisâtre, qu'une pointe désagrège aisément. En outre des lignes courbes formées d'une série de points gravés dans le bronze complètent d'une façon assez heureuse l'ornementation de ce bijou. Au centre un petit trou arrondi servait peut être à fixer un rivet. La face opposée est lisse. Nous pensons que cet objet dont les dimensions sont de $0^{m}05$ sur $0^{m}025$ est une *agrafe de manteau*. La présence de la croix est-elle dans ce cas un symbole ou un simple ornement? Nous inclinons à croire, étant donné l'époque, qu'elle doit être l'un et l'autre.

Au-dessous de la couche gallo-romaine, nous avons trouvé un lit de cendres et de charbons de $0^{m}10$ à $0^{m}15$ d'épaisseur, qui contenait seulement des fragments de poterie noire, épaisse et grossière, d'origine évidemment antérieure à la couche gallo-romaine, qui la surmontait. Malheureusement nous n'avons pu trouver dans ce foyer aucun autre objet.

Fosse N° 8. — En V, nous avons figuré sur le plan ci-joint (*Fig.* 1), l'entrée d'un boyau, dénommé boyau Vauban ; à 100 mètres environ de ce point initial, un aide-major du régiment, M. le Dr Cousyn, nous dit avoir, après grattage superficiel de la paroi de la tranchée, découvert deux objets qu'il nous présenta. Ces deux objets (*Fig.* 3; Nos 12 et 13) reposaient en contact étroit au fond d'une fosse remplie de terre noire, et tout autour il avait trouvé des débris de poterie et des os calcinés, parmi lesquels il nous affirma avoir reconnu une *phalange humaine*, qu'il ne put malheureusement nous montrer. Il nous conduisit au point où il avait commencé des fouilles; et, avec son aide, une fosse de forme assez irrégulière, fut vidée de son contenu avec précaution. Sa profondeur n'excédait pas $0^{m}75$ au-dessous du sol, et sa largeur maxima était de $0^{m}50$ environ. Elle était remplie de terre noire qui contenait quelques *os calcinés*, trop fragmentés pour pouvoir être déterminés et des débris d'une *poterie* très différente de celle que nous avons trouvée dans les fouilles précédentes. Beaucoup *mieux cuite* et beaucoup *plus fine* que les tessons trouvés dans les fosses Nos 2, 3, 4, et 5, elle est aussi

plus variée. Elle rappelle un peu la poterie gallo-romalne des fosses N°s 6 et 7, tout en étant plus grossière. Faite au tour, elle est d'une couleur grise ou rouge brique. Un seul fragment est revêtu d'une sorte de vernis rougeâtre. La surface de ces tessons ne présente pas d'ornementation, à l'exception de traits parallèles au bord supérieur, obtenus au moyen du tour. TROIS FONDS DE VASES semblaient avoir été placés INTENTIONNELLEMENT dans la fosse. La cassure des bords régulière paraissait bien n'être pas le résultat de la pression des terres, mais *avoir été faite volontairement*. D'ailleurs aucun fragment répondant à ces fonds n'a été retrouvé dans la fosse.

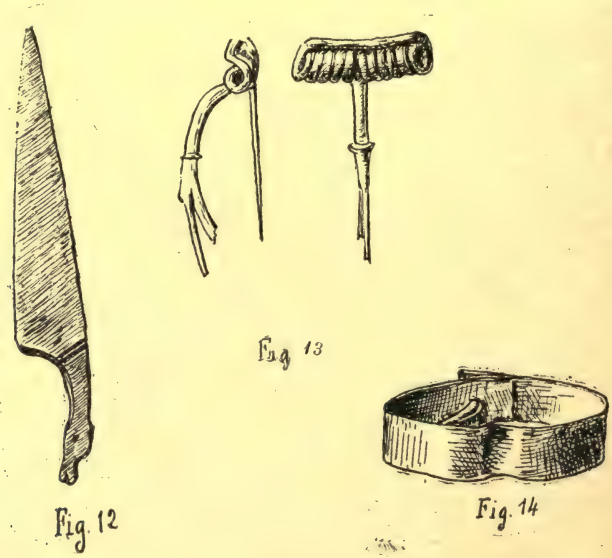

Fig. 3. — Objets Gallo-romains des FOSSES N°s 8 et 9.

Quant aux deux objets figurés aux N°s 12 et 13 (*Fig.* 3), ils paraissent être tous les deux en *fer*; mais le métal s'est conservé d'une façon exceptionnelle. Le N° 12 est une *lame* de 0^m^06 et demi de longueur à pointe très acérée, à dos épais et à tranchant très finement aiguisé. A cette lame fait suite une courte *poignée* de 0^m^03 de longueur légèrement recourbée vers le tranchant et terminée par une tête de cygne. Le tout est d'une seule pièce; et nous croyons que ce prolongement n'était pas une soie destinée à en faciliter l'emmanchement, mais bien une véritable *poignée*. Dans ces conditions, cette lame ne peut être ni un couteau, ni un poignard. Elle ne pouvait être saisie qu'entre le pouce et l'index et constituait peut-être un *instrument de chirurgie*, analogue à la lancette d'autrefois, qui,

elle aussi, se saisissait entre les deux premiers doigts de la main droite.

Le N° 13 est un fragment de *fibule*, dont les autres fragments ont été perdus. Elle est du type de la Tène II et sert à dater le gisement.

Fosse N° 9. — A deux mètres de la fosse précédente, en examinant la coupe du boyau, un fragment de vase nous apparut à 0m60 au-dessous de la surface du sol, sans que la terre qui l'entourait présentât de différence de coloration par rapport aux couches voisines. Ce fragment, reste d'un *vase* qui avait dû être brisé d'un coup de pioche au moment du creusement du boyau, contenait des débris d'os calcinés, et trois anneaux de forme ovale très allongée constitués par une mince feuille de *fer*, de 0m014 de largeur sur 0m14 de circonférence, dont les deux extrémités sont unis par un clou d'un centimètre et demi de longueur, qui devait servir à maintenir chaque anneau sur un manche en bois qui a naturellement disparu (*Fig.* 3; N° 14).

Il est malheureusement impossible de savoir à quel instrument ou à quelle arme ce manche était destiné, car l'autre partie du vase brisé a été rejetée dans les déblais dans lesquels la proximité de l'ennemi interdit toute recherche.

*
* *

Après que ce travail eut été terminé, j'ai encore mis à jour deux autres Fosses, dans le premier boyau, où j'avais opéré des recherches. Ces fosses, très analogues aux cinq premières, ont toujours la même forme tronc-conique à large base inférieure et ne contiennent toujours que d'informes débris de la même poterie grossière, de couleur noire. — Il est à présumer que les terres voisines doivent en recéler encore en grand nombre.

En campagne, le 14 juillet 1915.

M. Marcel Baudouin. — Je crois de mon devoir, au lieu et place de notre cher Président, M. le Dr Atgier, médecin principal, aujourd'hui encore sur la ligne de feu et qui vient d'être nommé Officier de la Légion d'honneur et décoré de la Croix de Guerre, de souligner tout particulièrement l'importance de la communication de notre confrère, basée sur des fouilles faites sous la mitraille même : ce qui est un réel titre de gloire.

Ce qu'a découvert là M. le Dr Trassagnac, c'est une *Nécropole gallo-romaine à incinérations*, analogue aux nombreuses que j'ai étudiées et fouillées en Vendée.

La *Fosse N° 1* a fourni un gros *clou,* fait commun, provenant vraisemblablement du coffre où se trouvaient les cendres.

Pour la *Fosse N° 2,* je note la présence d'un vase, sectionné en *haut* de façon voulue, trouvé *sens dessus dessous*. Or, à Noiron-sous-Gevrey (Côte-d'Or), avec M. Socley, j'ai constaté le fait, de même qu'en Vendée.

Il est probable que le fond de cabane indiqué n'est qu'une Fosse ou ce qu'on appelle un *avant-puits funéraire*; mais il est impossible d'être affirmatif, sans avoir vu les lieux.

L'absence de monnaie ne prouve rien, car les pièces sont généralement *uniques* dans ces fosses et très difficiles à trouver. Les *Fosses* de 1 à 5 n'ont jamais été remaniées ; on les trouve toujours ainsi. Elles sont d'ailleurs *un peu antérieures* aux *Fosses* 6, 7 et 8, *qui n'ont pas été remaniées non plus.*

La *Fosse N° 8* a fourni *trois fonds de vases.* Ces fonds sont *toujours préparés* à dessein dans ces sépultures. Nous avons maintes fois observé le fait en Vendée et même en Côte-d'Or.

Le couteau de la *figure* N° 12, à tête de Cygne, doit être un instrument ayant appartenu à un *Prêtre* du Dieu Soleil (le Cygne est un symbole *solaire,* J. Déchelette l'a prouvé) ; il est peut-être un *couteau à circoncision,* comme j'ai essayé de le montrer ailleurs (*Arch. prov. de Chir.*).

Il est probable, en effet, qu'il y a de nombreuses autres fosses dans le voisinage des points fouillés. Parfois ces Nécropoles contiennent des centaines de fosses...

Sur quelques Coutumes locales, superstitions, survivances antiques, légendes, du Département de l'Eure (*Suite*).

PAR

Georges POULAIN (Eure).

Aux églises du Plessis-Grohan (Canton d'Evreux-Sud) et du Champ-Dominel (par Damville), pendant les cérémonies de mariages, on présentait à la jeune épousée une quenouille, ordinairement exposée sur l'autel de la Vierge. C'était une invitation au travail, source de bien-être pour le ménage.

La vieille croyance aux Fées se retrouve dans le folklore du département. Leur souvenir rôde autour de certains *Monuments mégalithiques,* dont quelques-uns en portent le nom.

Une curieuse légende était encore vivace il y a vingt-cinq ans aux confins du canton Sud d'Evreux, commune du Plessis-Grohan. A

cette époque, s'élevait encore près du hameau de Grohan, à quelques mètres du chemin de grande communication d'Evreux à Damville, non loin de l'endroit où on a retrouvé les restes d'un aqueduc romain souterrain, un poirier centenaire, dont le tronc vermoulu offrait dans ses flancs, en temps de pluie, un refuge bien connu des pâtres et des laboureurs. On lui donnait le nom de *Poirier à la Fileuse*. Les bonnes gens des alentours se plaisaient à la veillée, ou lorsque l'on passait près de cet arbre vénérable, à raconter la légende suivante, qui flottait près de son ombre imposante. « Une petite fileuse, habillée toute de blanc, venait toutes les nuits filer sous le poirier, en chantant. On pouvait la voir vers minuit, quenouille et fuseau en mains, travailler d'un geste gracieux... »

Cet arbre est mort depuis longtemps; mais le propriétaire du terrain, M. Saudbreuil, de Grohan, s'était fait scrupule de ne point l'abattre; et il dressait dans l'air son vieux squelette décharné, résistant malgré tout aux rafales. Aujourd'hui, un jeune arbre — un poirier toujours — remplace le disparu; et on continue à le qualifier de « Poirier à la Fileuse ».

Dans nos campagnes normandes, le pain était — je dis était, car cette coutume tend à se perdre — l'objet d'un respect profond. Cette nourriture primordiale était pour nos grands parents en quelque sorte sacrée. Si un enfant ou un adolescent avait entamé une miche de façon défectueuse, ses parents lui disaient invariablement ceci : « Tu coupes le pain comme tu le gagnes », — c'est-à-dire très mal. L'habitude de tracer une croix sur le pain est encore en usage dans beaucoup de familles chrétiennes. Mettre le pain sur le dos veut dire qu'on est incapable de le gagner. On dit aussi qu'alors le Diable est entré dedans.

Dans l'arrondissement d'Evreux, en particulier dans les cantons d Evreux-Sud, de Damville, Saint-André, Breteuil, on croit que les Oursins fossiles sont tombés du ciel et on les qualifie d'*Etoiles*. Une vieille croyance est attachée à ces fossiles si abondants dans tous les terrains sédimentaires. On en retrouve associés à des haches de pierre polie dans les temples gallo-romains de Normandie. Les fouilles de M. Léon de Vesly, dans la Seine-Inférieure et dans l'Eure, les miennes de Saint-Aubin sur-Gaillon (Eure), montrent le prix qu'attachaient les Gaulois à ces fossiles. Il s'agit peut-être de la croyance à *l'Ovum anguinum* dont parle Pline?

Feux de joie. — La veille de l'Epiphanie ou jour *des Rois*, dans les arrondissements d'Evreux, de Louviers, des Andelys, les gens se promenaient le soir, armés d'une perche à l'extrémité de laquelle était fixée une botte de paille enflammée, en chantant ce refrain :

Adieu les Rois
Jusqu'à douze mois;
Douze mois passés,
J'en (*sic*) sommes bien près.

En certains lieux, on allumait un grand feu.

La veille de la Saint-Jean, le soir, des lueurs illuminaient nos campagnes : des montagnes de bourrées brûlaient, pendant qu'autour de la meule embrasée la jeunesse dansait. — Restes d'un vieux rite celtique.

Dans l'arrondissement de Pont-Audemer, en hiver, on voit encore en quelques villages, des feux de joie de 500 et même 1000 bourrées. On nomme cela les *Bourguelées*. Ce sont des fagots d'épines, de ronces, provenant de l'élagage des haies, clôtures de pâturages, etc., que les jeunes gens ont confectionné gratuitement. On apporte ces fagots dans une terre en friche et ils sont entassés tout autour d'une longue perche fichée en terre, surmontée ensuite d'un gros bouquet. C'est le maire souvent qui, un dimanche soir, vient y mettre le feu, accompagné d'une cavalière de choix. Cris de joie, pétards, coups de pistolet, violon et danses, pendant que la *Bourguelée* flambe et jette dans le ciel noir des lueurs farouches. Cette coutume est près de disparaître.

Dans le Vexin Normand (arrondissement des Andelys), il y a 35 ans encore, le jour des Rameaux après la messe, le premier charretier de chaque ferme était chargé de planter un buis dans toutes les pièces de terre.

Il est toujours d'usage, dans beaucoup de maisons rurales, de mettre un *rameau* dans les étables, pour préserver les animaux de maladies.

Pour conjurer la foudre, on avait l'habitude d'allumer dans la cheminée un grand feu alimenté surtout par du bois vert et des feuilles, de façon à produire beaucoup de fumée; puis on l'arrosait d'eau bénite.

Relevailles. — Il était traditionnel voilà 40 ans, de faire dire une messe aux femmes « relevant » de couches. Du côté de Damville, celles-ci portaient à l'église deux brioches destinées à être bénies; elles en remettaient une au prêtre et gardaient l'autre pour la manger en famille. Quelquefois, on portait une grosse brioche pour le prêtre seulement.

(*A suivre*).

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 1915

Présidence de M. LE BEL.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE.

La Séance est ouverte à 4 heures, sous la Présidence de M. Le Bel, Vice-Président.

Il est donné lecture du Procès-verbal de la dernière séance (22 Juillet 1915), qui est approuvé.

A propos du procès-verbal, notes de M. Marcel Baudouin et Tarbé des Sablons.

Correspondance.

Lettres d'Excuses et de Condoléances. — MM. le Dr A. Guébhard; — A. Viré; — Ch. Schleicher; — Chervin; — Dr Atgier; — Edmond Hue. — Denoyelle. — Commont.

Lettres d'Avis. — M. E. Passemard; — Commont; — B. Reber; — F. Kessler; — Socley; — Denoyelle.

Allocution de Rentrée [1915-1916]

de M. E. Taté, *Vice-Président en exercice.*

Mes chers Collègues,

Une année s'est déjà écoulée depuis notre première réunion de guerre en octobre 1914 !

Devançant la décision des autres Sociétés Scientifiques, nous votions, il y a un an, en Conseil et en Assemblée générale, l'exclusion des Austro-Allemands du sein de la *Société Préhistorique Française*.

Si notre initiative avait eu besoin d'approbation, elle la trouverait dans l'unanimité des Sociétés Françaises à procéder aux mêmes évictions. Les faits nouveaux, les procédés employés par nos ennemis, rendraient encore plus nécessaires actuellement cette mesure, si elle n'avait été prise; car, il faut bien le reconnaître, toute relation, tout commerce d'amitié, est devenu impossible avec eux.

Après la destruction systématique des Monuments de nos amis Belges, du vol et du pillage de leurs Musées et de leurs Bibliothèques, l'application des

mêmes procédés de leur « Kultur », à Soissons, à Arras, à Reims; après les mêmes agissements en Russie et à Venise, même particulièrement visée par les Barbares, etc., etc., nous ne serons pas amenés de sitôt à revenir sur une décision, que nous ne pouvons aujourd'hui que confirmer avec plus de vigueur encore.

Nos vaillants Collègues, qui sont au front, qui voient et subissent les horreurs, non de la guerre en elle-même, mais de cette guerre telle que la leur impose la « Kultur allemande », ne nous auraient pas, et avec juste raison, pardonné d'avoir procédé autrement.

Notre ostracisme ne porte pas naturellement sur les travaux scientifiques de nos ennemis. Empruntons-leur ce qu'ils peuvent avoir de bon. Soyons même plus honnêtes qu'eux, en en indiquant la provenance. Mais soyons prudents et n'agissons qu'à bon escient. Ne leur attribuons pas des idées de chez nous, nos travaux sont démarqués, alambiqués, alourdis, noyés dans le pathos d'in-folio indigestes. Analysons et contrôlons bien exactement la provenance, avant de leur en attribuer la paternité. La contrefaçon, sous toutes ses formes, est chez eux un dérivé de leur « Kultur ».

Ce n'est pas assez d'expulser les nationaux Austro-Boches. Derrière eux subsistent certaines formules, certaines idées, que, par snobisme, nous avions laissé s'introduire chez nous et qu'il faut aussi évincer.

Nous nous devons à nous-même de conserver notre avance dans notre Science et de réagir contre une tendance qui avait déjà eu son action chez nous. Restons Français, soyons nous-mêmes, c'est-à-dire clairs, nets, précis. N'acceptons pas les désignations, non plus que les formules, qui forcent l'esprit à des recherches inutiles, alors surtout que nous possédons des termes, compris de tous, exprimant bien ce qu'ils désignent et montrant clairement ce qu'ils représentent.

Nous avons déjà réagi. Si vous vous reportez à notre Bulletin du 22 avril, vous pouvez voir que, à l'instigation de notre collègue Rémois, le Dr O. Guelliot, nous avons, à l'unanimité, après discussion, accepté ses conclusions, qui refusent d'admettre les nouvelles formules : « La Tène I ; La Tène II ; La Tène III », pour désigner les premiers Ages du Fer.

Ces termes, sous une forme pseudo-scientifique, sont complètement faux ; ils ont visé à supprimer la désignation française (datant de 1873) de « Marnien », et ont rendu incompréhensible ou tout au moins peu claire cette classification, qui, sous la dénomination « Hallstatien, Marnien, La Tène et Préromain ou Beuvraysien », reste dans la tradition et possède la qualité de l'exactitude, tout en faisant image pour les Préhistoriens. Notre rédaction a été bien accueillie, puisque le mois suivant la *Société d'Anthropologie de Paris* y donnait sa pleine adhésion. Ce nom de « Marnien » a non seulement l'avantage d'être le terme exact ; mais il est encore d'actualité, après nos victoires de la Marne et de Champagne, qui nous le rendent encore plus précieux !

Les événements actuels laissant la *Société Préhistorique Française* dans les mêmes conditions qu'en 1915, il n'y aura pas, cette fois encore, lieu de modifier le Conseil d'Administration de la Société, les mêmes causes pour le *statu-quo* existant toujours. Ainsi en a décidé le Conseil d'Administration aujourd'hui même.

Notre dévoué Président, M. le Médecin principal Dr Atgier, est actuellement malade, à l'hôpital d'Amélie-les-Bains, après avoir été au front depuis l'ouverture de la campagne ; il a été nommé Officier de la Légion d'honneur et décoré de la Croix de Guerre.

Nous n'avons malheureusement pas les éléments pour vous indiquer nos pertes, non plus que le nom de nos blessés ou les récompenses décernées aux membres de notre Société.

Nous sommes sûrs que tous ont fait bravement leur devoir. Adressons donc un salut de reconnaissance émue à ceux qui ont payé de leur vie leur amour de la Patrie et de la Civilisation; à nos blessés nos vœux de prompt rétablissement. Et, à nos braves défenseurs, après les victoires de la Marne et de Champagne, souhaitons-leur de fêter bientôt la Victoire au-delà du Rhin !

Vifs applaudissements.

Bibliothèque.

La *Société Préhistorique Française* a reçu les Ouvrages suivants de MM. :

Harlé (Edouard). — Découverte de Renne dans une Grotte de Biscaye (Espagne). Un Capridé quaternaire de la Dordogne, voisin du Thar actuel de l'Himalaya [Extr. C. R. som. des séances de la *Soc. Géol. France*, 1913, n° 15, p. 175]. — 1913, 1 p., in-8°.

Harlé (Edouard). — Une tournée de l'Ingénieur en chef Le Boulenger dans les Dunes de son service, entre le Cap Breton et Cazaux en 1817 [Extr. des *Actes de l'Acad. des Sc. B L. et Arts de Bordeaux*, 1914]. — Bordeaux, 1914, in-8°, 32 p., Fig.

Harlé (Edouard). — La fixation des Dunes de Gascogne [Extr. *Bull. de la Sect. de Géographie*, 1914]. — Paris, I. N., 1914, in-8°, 48 p., 9 Fig.

Harlé (Edouard). — Un *Machairodus* soi-disant de Villeneuve-sur-Lot [Extr. *Bull. Soc. Géol. de France*, 1913, t. III, 4e s., p. 264-266]. — Par., 4 p., 1913, in-8°.

Giraux (Louis). — Les Monuments Mégalithiques de la région de Sartène (Corse) [Extr. C. R. *Congrès du Havre, A. F. A. S.*, 1914. — Mém. hors vol., 28 p., 12 Fig.

Givenchy (P. de). — Suite à l'étude des Ciseaux néolithiques (Ciseaux à coupe cylindrique ou ovoïde) [Extr. *Bull. Soc. Préh. Franc.*, 1914, 26 nov. et 25 févr. 1915]. — Le Mans, 1915, in-8°, 10 p., 5 Fig.

Dollot (A.). — Profils géologiques... Les Sables d'Auteuil et les Eaux minérales d'Auteuil et Passy... Les Platrières de Gorgan, à Livry et Vaujours, etc. (S.-et-O.) [Extr. *C. R. des Séances Soc. Géol. France*, 1915 [Plusieurs communications]. — Par., in-8°, 1915 [Don de M. Ramon-Gontaud].

Proceedings of the Prehistoric Society of *East. Anglia for* 1914-1915 [Vol. II, Part. I]. — London, 1915, in-8°, 157 p., nombr. fig. et pl. hors texte.

Report of the Excavations at Grime's Graves, Weeting, Norfork [Extr. *Prehist. Soc. of East Anglia*, Mars-Mai 1914]. — London, H. L. Lewis, 1915, in-8°, 255 p., 30 Pl. et 86 Fig.

Westropp (Thomas Johnson). — The Earthworks and Castle of Bunratty, Co. Clare. — In-8°, 9 Fig., Pl. hors texte.

Westropp (Thomas Johnson). — Ancient Remains on the West Coast of Co. Clare. — 1915, in-8°, Fig.

Baudouin (Marcel). — Le mobilier funéraire du Mégalithe vierge de La Planche à Puare, à l'Ile d'Yeu (Vendée) [Extr. A. F. A. S., 1914]. — Mémoire hors volume, Paris, 1915, in-8°, 21 p., 10 Fig.

Baudouin (Marcel). — Le Squelette de la Sépulture par inhumation, de l'époque Néolithique, découverte au-dessus de l'Ossuaire dans l'Allée couverte de La Planche à Puare, à l'Ile d'Yeu (Vendée) [Extr. *Revue Anthropol.*, 1915, Paris, Par., XXV, mai, n° 5, p. 150-164, 11 Fig; n° 6, juin, p. 199-211, 10 Fig]. — Tiré à part, Par., 1915, in-8°, 36 p., 21 Fig.

Baudouin (Marcel). — Le Casse-Tête naviforme du Champ Saint Père et ceux de Vendée [Extr. *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1915, XII, 24 juin, n° 6, 291-302, 9 Fig.]. — Paris, 1915, in-8°, 12 p., 9 Fig.

Jacquot (L.). — Huileries romaines de la région de Sétif [Extr. *Rec. d. Not. et Mém. de la Soc. Arch. de Const.*, XLVIII, 1914]. — Constantine, 1914, in-8°, 9 p., 4 Fig.

Jacquot (L.). — Refuges aériens de Roumane (Aurès) [Extr. *Rec. des Not. et Mém. Soc. Arch. de Const.*, XLVIII, 1914]. — Constantine, 1914, in-8°, 3 p., 2 Pl. h. texte.

Les Ouvrages suivants ont été *Offerts* par M. Fritz Kessler (d'Alsace) :

Fleury (Gabriel). — Les Fortifications du Maine : Le Camp de Montjoie, à Rahay. — Mamers, 1902, in-8°, 2 Fig., 12 p.

Fleury (Gabriel). — Les Fortifications du Maine : La Tour Orbrindelle et le Mont-Barbet. — Mamers, 1891, gr. in-8°, 54 p., nombr. Fig.

Fleury (Gabriel). — Notices historiques sur Mamers. Les Fortifications. — Mamers, 1887, grand in-8°, Fig., plans et gravures.

Fleury (Gabriel). — Puits funéraires de la villa gallo-romaine des Terres Noires, à Saint-Rémy-des-Monts, près Mamers (S.) [Extr. *Rev. hist. et arch. du Maine*, 1881, t. X, p. 104-124]. — Mamers, in-8°, gr. raisin, 1881, 24 p., 9 Fig.

Fleury (G.). — Ce qu'étaient les Puits funéraires [Extr. *Bull. Soc. hist. et arch. de l'Orne*, 1892, t. XI]. — Mamers, 1892, in-8°, 3 p.

Fleury (Gabriel). — Une statuette équestre en bronze de l'époque gallo-romaine. — Mamers, 1886, in-8°, gr. raisin, 16 p., 2 Pl. hors texte.

Rostan (M. L.). — Notice sur la Sainte Baume. 4e Edition. — Sainte Baume, 1899, in-16°, 127 p.

Laurin (abbé L.). — Notice sur l'antique Abbaye de Saint-Victor, de Marseille. — Marseille, 1915, in-16°, 56 p., nombr. Fig.

Peyroux (A. du). — Les Alpes Mancelles. — Le Mans, 1861, in-8°, 361 p.

Revista de Menorca, Mahon (Espagne), 1915, t. X [Extr. Trad. esp. de l'Article de F. Kessler sur les *Mégalithes* des Iles Baléares].

Admissions nouvelles.

Sont proclamés Membres de la *S. P. F.*, pour 1915, MM. :

Ridola [Docteur Domenico], Sénateur du Royaume d'Italie, Matera, province de Potenza (Italie). [Léon Coutil. — Marcel Baudouin]

Loppé (Docteur), D. M., Conservateur du *Muséum d'Histoire naturelle*, 56, rue Chaudrier, La Rochelle (Charente-Inférieure).

[A. de Mortillet. — Marce Baudouin].

Membres Donateurs.

Conformément aux Statuts est proclamé, *à nouveau*, *Membre Donateur* de la *Société Préhistorique Française*, M. Lebel, Vice-Président en exercice, auteur d'un nouveau Don, supérieur à cent francs.

De très vifs applaudissements ont accueilli, à la séance, cette décision du Conseil d'Administration.

Mémoires de la S. P. F.

Le Tome III des Mémoires de la Société Préhistorique Française, a paru en Octobre 1915 et a été envoyé à tous les Souscripteurs de ce Volume.

Il renferme de très importants travaux de MM. L. Rousseau, A. Cousset, Dr Marcel Baudouin, Dr Ballet, Léon Coutil, pourvus d'une illustration extraordinairement abondante et soignée.

Élections de 1916.

Par décision du Conseil d'Administration de la *Société Préhistorique Française* en date du 28 Octobre 1915, il n'y aura pas d'Élections pour 1916, vu la persistance de l'Etat de Guerre.

Dons à la S. P. F.

M. **A. Guébhard** envoie à la Société, pour ses Collections : 1° une *Pointe de flèche* en silex, trouvée à la Commande de Jabron, près Camps (Var) (*Fig.* 1 ; I) ; 2° un fragment de *Ciseau en pierre verte*, polie,

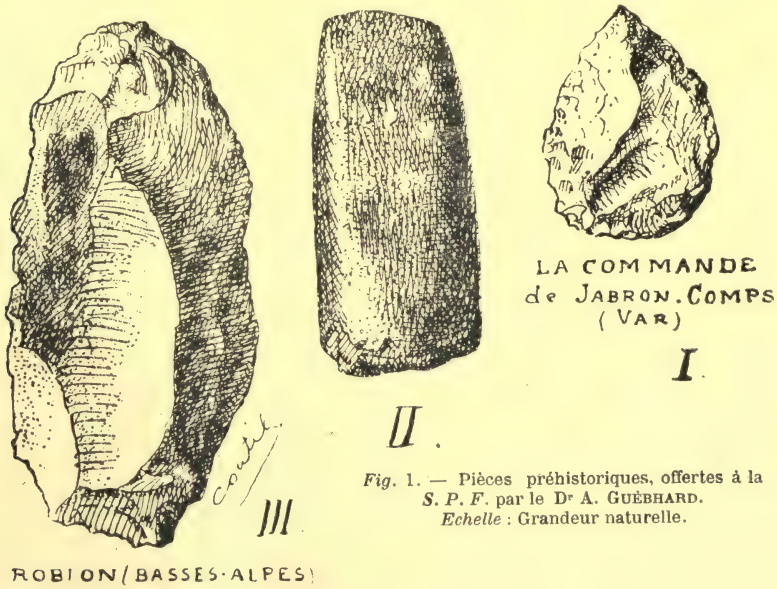

Fig. 1. — Pièces préhistoriques, offertes à la *S. P. F.* par le Dr A. Guébhard.
Echelle : Grandeur naturelle.

provenant de Valcros, commune du Bourguet (Var) (*Fig.* 1 ; II) ; 3° un *Grattoir*, trouvé posé sur une grosse roche en saillie dite *Roucas blanc*, visible de très loin, et servant présentement de borne interdé-

partementale entre Le Bourguet (Var) et Robion (Basses-Alpes), qui avait dû frapper doublement l'imagination des Préhistoriques par sa situation éminente et par la nature spéciale de son calcaire lacustre lutécien, tout pétri d'inclusions siliceuses, qui, précisément, fournissent la matière des rares pièces taillées trouvées dans la région (*Fig.* 1; III); 4° quelques *éclats*, semblant bruts, de ce même silex, rencontrés dans des conditions géologiques et orographiques excluant tout autre hypothèse que celle d'un apport — et par conséquent d'une utilisation — par l'Homme.

Nécrologie.

L. Thiot (de Marissel, Oise).

Notre Collègue, L. Thiot, de Marissel, près Beauvais (Oise), est décédé subitement fin octobre 1915, d'un accès d'angine de poitrine, à l'âge de 67 ans.

Membre de la *Société Préhistorique Française* depuis ses débuts, M. Thiot était Membre du Conseil d'Administration et *Délégué* pour l'*Oise* de cette Société, dont il fut jadis l'un des Vice-présidents pour la Province. — Il était aussi Membre du Conseil d'Administration du Musée de Beauvais.

L. Thiot, inspecteur des Postes en retraite, laissera un grand vide dans l'Oise, car son activité réglée s'étendait à bien des travaux historiques et scientifiques. Né à Rousseloy, fils de l'instituteur de Bury, il fit sa carrière postale tout entière à Beauvais, ayant même servi en 1870-71, à titre civil, dans l'armée de la Loire, aux côtés de Chanzy. Fonctionnaire précis, exact, compétent, il fut un modèle de conscience. Archéologue, *Préhistorien*, il se forma d'abord à l'école du Dr Auguste Baudon (de Mouy), père, qu'il aimait particulièrement.

Historien local, il avait une préférence marquée pour les études de la Révolution; et il fournit plusieurs articles à la Revue de M. Aulard. Tout ce qu'il faisait portait la marque d'un esprit curieux, solide et rigoureux.

Avec notre ami, le Dr Baudon fils, Député, il nous avait rendu de signalés services, lors de l'organisation du *Congrès préhistorique de France*, à Beauvais, en 1909.

Il est l'auteur de nombreuses publications *préhistoriques*, parues dans nos Bulletins, les volumes de nos Congrès, et dans les revues de l'Oise.

Nous adressons à Mme L. Thiot, préhistorien, qui prend sa place dans notre Société, l'expression sincère de nos vifs compliments de condoléances.

M. le Pr Gaston Vasseur, professeur de Géologie à la Faculté des Sciences de Marseille, Docteur ès-sciences, correspondant de l'Institut, auteur de plusieurs Mémoires d'*Archéologie* relatifs à la Provence, et en particulier de recherches sur la Céramique pré-romaine de la région de Marseille est décédé. Il suivit divers de nos *Congrès préhistoriques*. Géologue éminent, M. G. Vasseur, qui était collaborateur à la Carte Géologique de France, est l'auteur d'une thèse de doctorat ès-sciences extrêmement remarquable sur les Terrains tertiaires de l'Ouest de la France, qui, très jeune, établit sa réputation.

Présentations et Communications.

A. Guébhard (Alpes-Maritimes). — *Un nouveau Critère de l'utilisation des Silex non taillés.*

P. de Givenchy (Paris). — *Réflexions sur un Ciseau néolithique offert par A. Guébhard à la Société Préhistorique Française et provenant du Var.* — Discussion : A. de Mortillet [*Cf. Fig.* 1 ; II, p. 349].

A. L. Harmois. — *Sur quelques Coutumes locales, Supertitions et Survivances antiques, etc., de la Bretagne.*

A. L. Harmois (Paris). — *Note sur un Ciseau néolithique et plusieurs Haches polies actuelles, provenant de la Guyane française.*

Bossavy (Versailles, S.-et-O.). — *Découvertes de Sépultures mérovingiennes dans les Tranchées, en Seine-et-Oise* [*Umbos de Boucliers*, etc.]. — Discussion : L. Coutil ; A. de Mortillet.

A. Guébhard (Alpes-Maritimes). — *Découverte de gisements néolithiques à la Commande de Jabron, à Camps (Var), au Bourguet (Var), et à Robion, par Castellane (B.-A.).* — Discussion : Marcel Baudouin.

L. Jacquot (Grenoble). — *Contamporanéité des Armes en bronze et des Armes en pierre.*

J.-B. Colleu (Collinée, Côtes-du-Nord). — *Les Haches-Marteaux du Canton de Collinée (Côtes-du-Nord).*

L. Coutil (Eure). — *La Céramique de l'Age du Bronze du Lac du Bourget.*

J. Bourrilly (Gard) [Mobilisé au Maroc]. — *Découvertes préhistoriques à Safsefat et Village de Grottes artificielles, à Safsefat.*

Fritz Kessler (Alsace) [actuellement à Marseille]. — *Etude d'ensemble sur les Mégalithes de la Sarthe* [Mission de la S. P. F. Août-Septembre 1915].

II. — NOTES, DISCUSSIONS ET PRISES DE DATE.

Conservation insuffisante des Monuments Préhistoriques classés.

Nous avons reçu la lettre suivante de notre collègue, Délégué de la *Société Préhistorique Française* pour les Basses-Pyrénées.

A Monsieur le Président de la *Société Préhistorique Française*,
Paris.

Mon cher Président,

Au cours d'un assez long voyage d'études à travers les Grottes ornées de France et d'Espagne, j'ai eu l'occasion de visiter la célèbre Grotte de Niaux, à Niaux, près Tarascon-sur-Ariège (Ariège). — Classée comme Monument historique, elle est sous la surveillance de l'autorité forestière.

En ma qualité de Délégué de la Société, je crois de mon devoir d'attirer votre attention sur l'état de la porte, qui en défend l'entrée et qui tombe en ruines.

Si l'on n'y met bon ordre, et malgré la surveillance parfaite du garde forestier Massart, les splendides peintures pariétales, vierges d'inscriptions jusqu'à ce jour, seront à la merci de signataires ignorants ou malfaisants.

J'espère qu'il vous sera possible de faire savoir à l'Administration qu'il ne suffit pas de Classer un monument, mais qu'il faut aussi en assurer la Conservation.

Agréez, je vous prie, mon cher Président, l'assurance de ma très haute considération.

Em. Passemard,
Biarritz, 18 octobre 1915.

Nous attirons l'attention du Gouvernement sur ce renseignement. Il y a urgence.

Organisation de la Défense contre la Destruction des Vestiges préhistoriques en Espagne.

L'Association espagnole pour l'avancement des Sciences s'est réunie à Valladolid du 17 au 22 du mois d'Octobre 1915. Dans sa séance du 21, la *Section des Sciences naturelles* a examiné une motion de M. Hernandez Pacheco, relative *à la défense de* l'Art préhistorique et *des Gisements contenant des restes de l'Homme primitif.*

La Section a fait sienne la proposition et a nommé une Commission, chargée de proposer au Gouvernement les mesures qu'il faut adopter pour la conservation des *Peintures* des Cavernes, des *Gisements* préhistoriques et des *Monuments mégalithiques*. On demande également

l'interdiction de laisser sortir d'Espagne les restes des Hommes fossiles.

La Commission est présidée par M. le Marquis de Cerralbo, préhistorien bien connu, notre collègue.

Voici les noms des personnes qui font partie de la Commission, présidée par M. le Marquis de Cerralbo. Ce sont : MM. le Comte de la Vega de Sello, Louis M. Vidal, Ignacio Bolivar, Marcel Rivas et Edouard Hernandez Pacheco. [Cᵒⁿ Dʳ Chervin].

La *Société Préhistorique Française* ne peut que féliciter les Préhistorienses pagnols de leur préoccupation.

Existence du Tribulum [Herse à Silex] à Chypre (Asie-Mineure).

M. Tarbé des Sablons (Paris). — Je signale le passage suivant d'un article que M. Jean Brunhes (1) vient de publier sur l'Ile de *Chypre*, offerte à la Grèce. « En quelques districts retirés de l'île, on voit encore battre le grain, selon les rites anciens. Un bœuf faisant le manège traîne une *Herse de bois*, dont les dents sont des Silex et sur laquelle, pour faire poids, se tient toute droite une femme. »

M. Marcel Baudouin. — Le même article cite la culture du *Henné*, autrefois très répandu dans l'île ; le Henné provient des feuilles d'un *Arbre*, appelé *Cypre*, du nom du lieu. — On sait que Chypre fut aussi autrefois un centre préhistorique très important, car elle a fourni le premier *Cuivre* d'Orient (d'où le nom du *Cuivre* ou celui de l'Ile, comme on voudra).

Etude anatomique du Crâne australien de Talgaï, de l'Epoque glaciaire.

M. Marcel Baudouin. — Il y a déjà quelque temps qu'a été découvert en Australie un Crâne humain fossile, qui a été montré aux membres de la Section d'Anthropologie de la Bristish Association, quand celle-ci a tenu sa session à Sydney (2).

Cette pièce a été recueillie, dans le sol d'une crique, à Darling Downs, Queensland, en réalité il y a plus de 30 ans.

Les conditions de fossilisation sont exactement les mêmes que celles des restes de certains Marsupiaux éteints, trouvés, dans la même localité, au milieu de dépôts que les géologues considèrent

(1) L'*Œuvre*, Par., 26 octobre 1915.
(2) *Bristish Medical Journal*, Londres, 1915, 25 septembre, p. 479.

comme étant de la période pléistocène. C'est un crâne de jeune homme, qui a vécu au Queensland, tandis que l'Europe en était à la période glaciaire. — On l'appelle le *Crâne de Talgaï*.

Lorsque les membres de la Bristish Association examinèrent cette pièce, qui se trouve actuellement au Muséum de l'Université de Sydney, le crâne était encore englobé dans la terre, d'où il avait été extrait. On ne voyait alors que la voûte palatine et les dents : ce qui permit de faire le diagnostic de l'âge (14 à 15 ans). Ces organes avaient des dimensions supérieures à la normale.

La dent canine ressemblait fortement à celle du Crâne de Piltdown et le palais à celui des Australiens primitifs.

Actuellement (1), le crâne a été préparé par le Pr Wilson et toutes ses parties sont visibles ; or il semble qu'il a autant d'intérêt que les restes humains de Piltdown et d'Heidelberg. — On est actuellement en train de l'étudier complètement à Sydney.

Il serait à souhaiter que ce crâne soit *photographié* et *moulé* avec soin et que des exemplaires de ces deux documents soient adressés aux Musées préhistoriques et anthropologiques d'Angleterre et de France. — Les descriptions publiées actuellement sont trop succinctes pour qu'on puisse se faire une idée de la race à laquelle appartient le Crâne de Talgaï.

Découvertes de Gisements néolithiques dans le Var.

M. le Dr A. Guébhard (Saint-Vallier-de-Thiey, Alpes-Maritimes), a adressé d'abord, à la *Société Préhistorique Française*, pour ses collections, un petit lot de *silex taillés* qu'il a recueillis à la Commande de Jabron, commune de Camps (Var).

Il s'agit d'une trouvaille intéressante qu'il a faite lui-même à l'occasion de courses géologiques, dans une région où les stations préhistoriques *sont extrêmement rares*. — C'est la première fois que notre collègue a l'occasion de faire une telle découverte.

Les silex, dont les éclats sont *patinés* de blanc, étaient éparpillés sur le sol et provenaient d'une roche lutécienne lacustre, toute voisine.

Toutes les pièces sont des éclats de taille *indiscutables* ; et quelques-uns même de ces silex doivent correspondre à de petits outils (*Couteaux ; Lames* utilisées ; *Racloirs* ; etc.).

A signaler surtout un très beau spécimen d'une sorte de petite *pointe de flèche* ou de *lance* (*Fig.* 1, I ; p. 349), ovalaire. Une extrémité

(1) *Nature*, Londres, 1915, 9 septembre.

est pointue et mal taillée ; mais la base est arrondie; elle a été fabriquée avec un éclat et travaillée surtout du côté opposé à la face d'éclatement. Son poids est de 5 grammes.

Malgré l'aspect fruste de la pointe, il n'est pas possible qu'il ne s'agisse là que d'un petit *grattoir* ; les retouches sur les deux faces permettent de s'en tenir au diagnostic *Pointe de flèche*. En tout cas, il s'agit d'un instrument *Néolithique*.

Dans un second envoi, il s'agit également de *Silex taillés néolithiques*, qui correspondent à divers *éclats*, recueillis au Bourget (Var). — Il a dû y avoir là aussi une station de la Pierre polie.

Nous devons remercier particulièrement notre collègue L. Coutil d'avoir bien voulu figurer pour le Bulletin les pièces ouvrées (*Fig.* 1; p. 349).

Découvertes préhistoriques au Maroc Oriental.

PAR

M. J. BOURILLY (Gard),
[Mobilisé à Safsafat, Maroc].

[*Prise de date*] (1).

J'ai découvert, depuis que je suis mobilisé au Maroc, au moins deux sites intéressant la Préhistoire et absolument inédits.

L'un notamment présente un grand intérêt au point de vue du développement de l'outillage et de la technique dans cette partie de l'Afrique du Nord. C'est un ensemble de *Stations*, de toutes les époques, environnant les postes militaires de Safsafat et d'El Mizen (situés sur la voie ferrée Oudja Taza, entre Guercif et M'Çoun). — Ces stations, importantes et distinctes, sont jusqu'à présent au nombre de 8, dépendant de la région Safsafat (rive gauche du Meloulou): 1 sur la rive droite (*El Metrad*), 1 au *Teniat el Beghal* (col des Mulets, sur la piste dn Guercif à M'Çoun), vaste atelier très important, 1 aux environs immédiats du poste d'El Mizen, et une à la *Kasbah Messaoud*.

Les restes siliceux que j'ai recueillis appartiennent aux époques *Acheuléo-Moustériennes* (coups-de-poing et silex taillés divers, en place, dans les alluvions quaternaires du ravin du *Réservoir* à Safsafat et de la *Kasbah Messaoud*); au *Néolithique ancien* et à l'époque *Berbère*. — Il y a une série d'outils localisés, qui peuvent établir une transition entre l'époque *Acheuléo-Moustérienne* et le *Néolithique ancien*.

Mes découvertes dans la région de Safsafat s'échelonnent entre fin

(1) 15 septembre 1915.

juin dernier et le mois de septembre courant. J'ai du reste fait une communication à mes amis, MM. Mazauric et Cabanès, courant juillet, qui en ont parlé à la *Société d'Etudes d'Histoire Naturelle de Nîmes*. Je compte, à la fin de la guerre, et après étude typologique, réserver un lot intéressant pour les séries comparées de la S. P. F.

Mon autre découverte est celle de *Grottes artificielles*, formant de véritables villages intéressants et qui semblent avoir été importants. Je n'ai malheureusement pu faire aucune fouille ni aucune recherches, me permettant d'en fixer la date. Ces villages sont situés l'un autour de la *Kouba sidi Ahmed*; l'autre derrière la Kasbah abandonnée et ruinée de *Bou-Ladgéraf*, auprès du Camp de ce nom (à 12 kilomètres avant Taza).

Les petites Boules de Calcaire et d'Argile cuite des Sépultures gallo-romaines en Vendée.

Par le Dr

Marcel BAUDOUIN (Paris).

A propos de la communication de M. E. Bourgade (Cantal) sur un Hochet gallo-romain (1), j'ai signalé que l'intérieur de cet objet était occupé par de petites Boules, en *argile cuite*; et j'ai alors rappelé que j'avais trouvé, dans deux Sépultures, en Vendée, des « Boules » analogues, en particulier à la Pierre folle du Plessis, au Bernard.

Ces temps derniers, j'ai pu retrouver, dans mes Collections, les dites *pseudo-billes*; et j'ai constaté que j'en possédais, en réalité, *trois* exemplaires, le troisième provenant d'une seconde sépulture, le Dolmen de Gâtine, à l'Ile d'Yeu.

Ces objets ont bien été trouvés dans des Dolmens, quoiqu'ils ne puissent être Néolithiques !

En voici une brève description au demeurant.

A. *Dolmen de Gâtine* (Ile d'Yeu, V.) (2). — Bille tout à fait *sphérique* en calcaire; très blanche; fabriquée certainement en dehors de l'île actuelle; à surface bien régulière, que raie le couteau. — Diamètre : 0m011. — *Poids* : 2 gr 50.

(1) *Bull. Soc. Préh. Franç.*, Par., 1915, n° 4, p. 223.

(2) Marcel Baudouin. — Les Mégalithes de Gâtine, à l'Ile d'Yeu (V.). — *Bull. et mém. Soc. d'Anthr. de Paris*, 1912. — Tiré à part, Par., 1912, in-8° [Voir p. 371].

Dans ce mégalithe a été trouvée, en même temps, un *Disque perforé* ou *Anneau*, en terre cuite, brisé, qui me semble aujourd'hui n'être pas Néolithique, mais *gaulois* ou plutôt *gallo-romain*.

Par conséquent, cette pseudo-bille peut très bien être de cette époque (1).

B. *Allée couverte des Pierres folles du Plessis, au Bernard* (*V.*) (2). — Deux *billes*, tout à fait *sphériques*, en *argile* cuite, d'une coloration *très grise*, et non pas blanche comme celle de Gatine.

N° 1. — Bille ronde de couleur *grise*, très régulière. — Diamètre : 0m012. — Poids : 4 grammes.

N° 2. — Bille ronde, de forme irrégulière. — Diamètre : 0m014. — Poids : 5 grammes.

Il semble résulter de ce que nous savons désormais sur ce sujet que les trouvailles des Dolmens du Bernard et de l'Ile d'Yeu ne peuvent s'expliquer que par l'hypothèse d'une SÉPULTURE, SECONDAIRE, de l'époque GALLO-ROMAINE.

Au Bernard, j'ai retrouvé des traces indéniables de cette Sépulture *adventice* (Squelette ; Céramique ; etc.), dont, au début, j'avais méconnu la nature, comme je l'ai dit déjà.

A Gâtine (l'Ile d'Yeu), par contre, tout étant *démoli*, je n'ai retrouvé que de très faibles vestiges de cette seconde Sépulture (Traces de *fer* ; *Poteries* ; débris de *Disque perforé*) ; mais ils sont *suffisants*, pour qu'on puisse admettre cette hypothèse (3).

Celle-ci, d'ailleurs, est seule susceptible désormais d'expliquer ces deux trouvailles, car ces trois objets ne peuvent pas être Néolithiques (4).

(1) Dans le mémoire relatif à la fouille de ce Dolmen, j'ai, tout à fait à tort, considéré ces deux pièces comme Néolithiques. — Actuellement, je les crois *gallo-romaines*. — D'ailleurs les Gallo-romains ont séjourné à l'Ile d'Yeu [partie Sud : Grunzland].

(2) M. BAUDOUIN et LACOULOUMÈRE. — *L'Allée couverte des Pierres Folles du Plessis au Bernard* (*Vendée*). — Paris, 1904, in-8° [Voir p. 337].

(3) En 1912, je n'avais pas songé à cette théorie, pour expliquer les trouvailles insolites, non néolithiques. — C'était une faute.

(4) C'est aussi à tort que j'ai considéré autrefois ces pièces comme des « projectiles de fronde ». — L'objet de E. Bourgade prouve qu'il ne s'agit pas de cela du tout !

III. — ARTICLES ORIGINAUX

Observations sur une Hache en os, provenant des fouilles exécutées par l'Académie Malgache, à Ampasambazimba en 1908 (Madagascar).

PAR

F.-M. BARTHÈRE (Madagascar).

A la page 6 du VIe volume du *Bulletin de l'Académie Malgache*, M. le Dr M. Fontoynont alors président de cette Académie, signale, à la suite d'un rapport sur les gisements fossilifères d'Ampasambazimba, la découverte, au milieu de fragments d'*Oepyornis* et de nombreux os de Lémuriens, d'un *bâton de bois* travaillé, et un *outil en os*, accompagnant une jarre en terre.

Une gravure accompagne l'article; l'outil en os est représenté vu de face et désigné à la légende comme HACHE TAILLÉE DANS UN TIBIO-TARSE DE MULLERORNIS et le bâton de bois *comme son manche en bois*.

Dans sa description que je reproduis ci-dessous, M. le Dr Fontoynont est absolument affirmatif sur l'emploi de cet os et du bâton de bois.

« Le morceau de bois taillé, dont il n'a pas été possible de déter-
« miner l'essence, est très nettement un manche d'outil. Il est
« facile, sur l'une des extrémités, d'y voir les traces, produites par
« un instrument tranchant qui a servi à le tailler légèrement en
« pointe mousse. Il mesure 0^m52 de long. Son diamètre est de 0^m03.
« L'autre extrémité est cassée; un accident sans doute, car le fabri-
« cant ou le propriétaire de l'instrument avait dû arrondir cette
« extrémité. Cette arme, qui pouvait servir également d'outil, est
« représentée par une hache taillée dans un tibio-tarse de *Mullerornis* et trouvée tout à côté du bout de bois décrit précédemment.
« Cette hache figurée ci-contre est fort bien faite. Elle a un biseau
« avec une lame qui dut être bien coupante.

« L'hypothèse d'une fracture accidentelle déterminant cet aspect
« est inadmissible; car il y a eu un véritable évidement d'une partie
« d'un os choisi d'ailleurs, certainement pour en faciliter la taille,
« chez un *Mullerornis*. Une fracture n'aurait pu donner ni la cour-
« bure ni le poli qu'on constate encore facilement.

« Le manche et la hache s'articulent aisément. Ils semblent bien
« faits l'un pour l'autre ».

Et M. le Dr Fontoynont termine en disant que cette découverte est une preuve absolue de la présence de l'Homme au moment où

vivaient nos grands *Lémuriens*, nos *Oepyornis*, et où se passaient dans le centre de l'île des phénomènes volcaniques d'une intensité extraordinaire...

Après une telle affirmation, j'eus la curiosité, bien naturelle pour un archéologue débutant, de voir cette hache et son manche; mais, à l'aspect de ces objets, loin d'être convaincu, le doute sur leur usage entra dans mon esprit.

Je fis part, alors, au Directeur des Musées de Tananarive, de mon intention de porter mes observations à la connaissance des membres de la *Société Préhistorique Française* à seule fin de désillusionner les archéologues qui s'intéressent à l'histoire préhistorique de Madagascar et qui par le compte-rendu de l'Académie Malgache pouvaient considérer le premier pas franchi depuis les fouilles faites en 1908. L'autorisation officielle de photographier ces objets me fut accordée immédiatement; et le Conservateur du Musée, M. Maisonneuve, ainsi que le secrétaire de l'Académie Malgache, M. Lamberton, se mirent gracieusement à ma disposition pour me faciliter la tâche et je les en remercie très sincèrement.

Je pus ainsi à loisir étudier ces deux objets et voici les observations faites à leur sujet et que je crois utile de porter à la connaissance des Préhistoriens.

Le bâton de bois correspond bien à la description faite par M. le Dr Fontoynont (*Fig.* 1); mais on ne s'est peut être pas assez appesanti sur la constatation qu'il a faite à l'une de ses extrémités (*A*) et qui prouve nettement que ce morceau de bois a été coupé par un instrument *tranchant*. Or, si l'on n'a pu déterminer l'essence, il est facile de constater que c'est un bois très dur, de ceux que les Malgaches classent dans les bois qui « endommagent la hache ». C'est dire que l'instrument tranchant qui a servi à le couper devait être d'une bonne trempe et en bon fer, ou peut-être en *acier*, parfaitement aiguisé.

On se rend compte facilement même de la façon dont ce bout de bois a été coupé; l'individu, qui a voulu le détacher de la branche, a fait plusieurs entailles avec son couteau à main et l'a ensuite rompu en pesant dessus; c'est ce qui indique nettement l'extrémité *a* du bâton.

Si donc l'indigène à ce moment possédait un instrument aussi parfait et aussi tranchant, il est fort probable que les haches devaient être de même matière, fer ou acier, et que depuis longtemps les haches en os si elles ont jamais existé à Madagascar, avaient fini leur temps!

L'os, présenté vu de face comme dans la gravure du *Bulletin de l'Académie Malgache* (*Fig.* 2), épouse un peu la forme d'une hache,

avec toutefois beaucoup de bonne volonté; mais, si on l'examine de

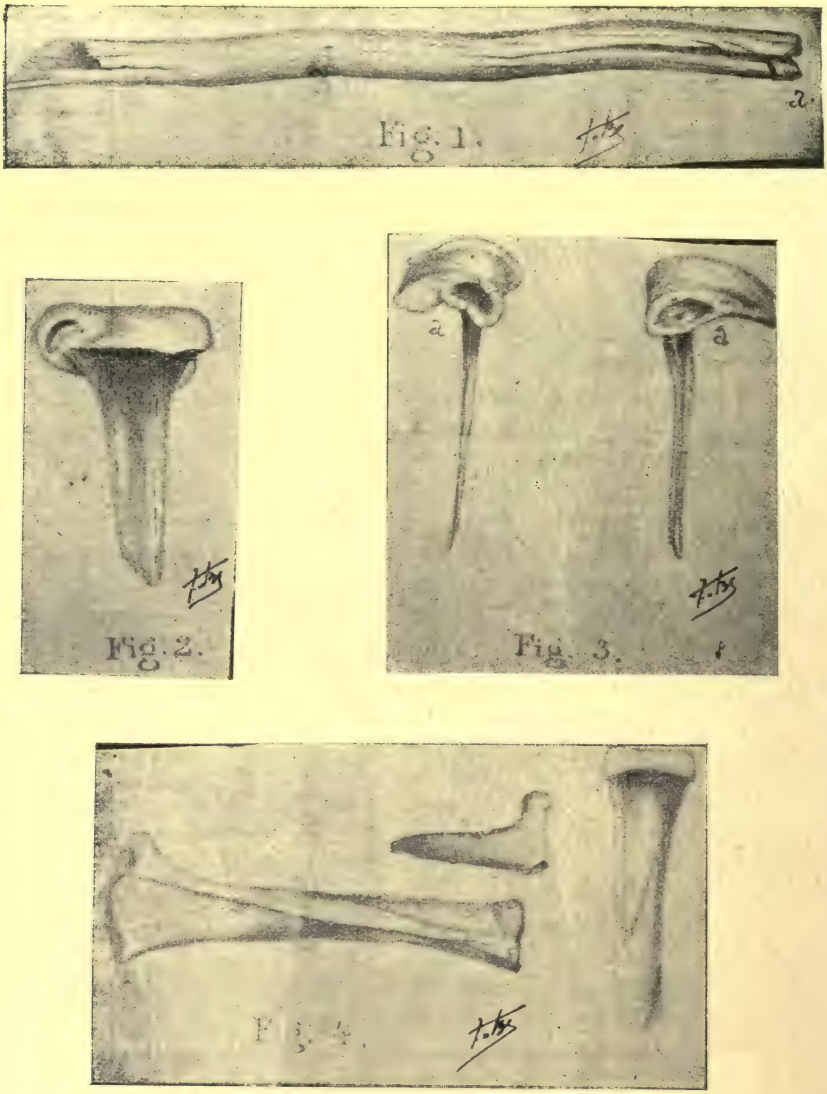

Fig. 1 à 4. — Bâton et prétendue Hache en Os, de Madagascar (1).

profil (*Fig.* 3, 1 et 2) on ne peut, à mon avis, prendre cet os pour une hache; et, si le bâton n'avait pas été trouvé à côté, on n'aurait

(1) Les dessins ci-dessus ont été faits d'après nature et d'après des agrandissements de photographies et représentent environ le 1/5 de la grandeur de l'objet.

peut-être pas eu l'idée de le considérer comme tel. La difficulté vient de l'emmanchure; elle est impossible à mon avis. M. le Dr Fontoynont suppose, dans sa description, que le manche venait s'adapter sous la courbure indiquée en *a*; mais, s'il en avait été ainsi, l'usage en devenait impossible, car le manche placé sur le côté de l'outil et non perpendiculairement à la ligne médiane, comme dans toutes les haches de toutes les époques, aurait occasionné à chaque coup un choc en porte-à-faux, avec renversement de l'outil; le but de l'instrument n'aurait pas été atteint.

Il est inutile, je crois, de pousser l'argument plus loin, pour être convaincu, que l'on se trouve en présence de deux objets absolument étrangers l'un à l'autre; d'autant plus qu'à la suite de mes observations faites devant M. le Secrétaire de l'Académie Malgache, celui-ci crut se rappeler qu'un autre os semblable avait été trouvé depuis et qu'il avait même constaté, avec M. Standing, Docteur ès sciences, que l'os ci-dessus était un éclat naturel de l'extrémité inférieure d'un tibio-tarse de *Mullerornis* et que ce genre d'éclatement se trouvait indiqué dans un assez grand nombre d'os recueillis dans les fouilles d'Ampasambazimba (*Fig.* 4).

Cet argument est formel et bien fait pour donner plus de valeur à mes observations.

M. Marcel Baudouin. — On ne peut qu'appuyer les judicieuses remarques de M. F.-M. Barthère, en ce qui concerne cette prétendue hache. A la séance de la S. P. F., à laquelle cette note a été présentée, personne n'a reconnu une hache préhistorique dans le fragment d'os en question.

La Croix des Rochers et Dalles à Cupules et Empreintes pédiformes.

PAR

G. GUÉNIN (Brest).

Très souvent, l'on rencontre sur des rochers à empreintes ou sur les dalles de certaines sépultures dolméniques des *Signes cruciformes*, qui paraissent en relations avec les Cupules, et surtout les Empreintes pédiformes. Pour en trouver des exemples, il n'y a qu'à feuilleter le récent ouvrage, où M. le Dr Marcel Baudouin accumule, suivant son habitude, une si grande quantité de documents d'une importance capitale pour l'étude des antiquités préhisto-

riques (1). C'est ainsi qu'il conviendrait de se reporter aux pages 76, 88, etc., où figurent la Table de l'Hypogée de Fontvielle (Bouches-du-Rhône), la Pierre de Lans-le-Villard (Savoie), tout en se référant aussi aux *Epoques Préhistoriques du Finistère*, où du Châtellier reproduit l'une des dalles du Tumulus de Renongar, en Plovan, entre autres exemples.

La *Croix n'est-elle que la simplification de la Roue solaire*, qui se représente par un CERCLE, dans lequel est inscrit une *Croix à branches égales*? *Ne vaut-il pas mieux y voir* un autre signe, l'OISEAU *solaire*, que l'on aurait ainsi *stylisé*, faute de pouvoir le bien représenter? — C'est cette hypothèse, sans doute bien aventureuse, que je voudrais pouvoir exposer ici, dans l'espoir que cette simple esquisse provoquera des remarques nouvelles, dont la Science préhistorique ne saurait que profiter.

A. — Les Barques solaires des Gravures rupestres de Scandinavie présentent, en effet, deux séries de Disques, les uns à quatre rayons et les autres à point central ou à disques concentriques. Ce sont ces derniers seuls qui représentent, à mon avis, le Soleil, contrairement à l'opinion de J. Déchelette. Comment se fait-il que les roues irlandaises figurées à la page 415 et celle du chariot de Trundholm n'aient que des disques concentriques, reliés par d'autres disques beaucoup plus petits ? D'autre part, les disques solaires rattachés aux bateaux par des tiges n'ont qu'un point central (Déchelette, *Fig.* 166, page 419). Il en est de même pour les Barques votives de Nors (Jutland) (Déchelette, *Fig.* 172; p. 425); pour les situles et vases ornés de Siem (Danemark), d'Hadju-Böszörmény (Hongrie), d'Orvieto et de Bologne (Déchelette, *Fig.* 173, p. 427), etc.

Le seul exemple contraire serait le n° 3 de la *Figure* 166 de Déchelette; or il se trouve justement que ce n'est pas un Disque solaire, mais une rondelle ordinaire, ou, si l'on veut, une simple rouelle!

Il faut, en second lieu, remarquer que, dans les Barques solaires, le disque cruciforme (2) n'occupe qu'une place secondaire. Les disques solaires sont beaucoup plus grands, tandis que le disque cruciforme beaucoup plus petit est placé en arrière, mais la barque au-dessus de laquelle il est posé semble prendre la tête d'une théorie nautique, et c'est là une remarque fort importante que je ne crois pas avoir été faite. — Dans le second exemple, qui, cette fois, n'est plus norvégien mais suédois, le disque cruciforme est plus grand que les disques solaires; mais là encore ce signe est au-dessus

(1) Dr M. BAUDOUIN. — *Les Sculptures et Gravures de Pieds humains sur Rochers.* — Comptes rendus de l'Ass. franç. pour l'avanc. des Sciences, Congrès de Tunis, 1913. — Mémoire hors volume.

(2) *Arch. préhist.*, II, 1re partie, p. 419.

d'une barque plus petite et qui précède très nettement les deux navires solaires. Il faut donc en conclure que ce disque cruciforme doit précéder le disque solaire et qu'il n'a pas l'importance de ce dernier. — La signification en serait-elle donnée par les *Figures* 178 et 179 de Déchelette représentant la première un *guerrier* (?), qui s'élance en avant et la seconde un *cheval* au galop. Sur le ceinturon du guerrier (?) se trouve un disque cruciforme entre deux *svastikas*, qui protègent la poitrine et les parties génitales; sur la croupe droite du cheval (1), qui est guidé par un homme (?) au tablier timbré d'un svastika, le disque cruciforme apparaît à nouveau. Il semble évident que ce signe solaire indique un mouvement très accentué, une course rapide; et c'est le point auquel je voulais arriver.

De l'étude des symboles solaires, décrits par Déchelette, on peut donc tirer ces vraisemblances : 1° *Le Disque cruciforme n'est pas le Soleil*; 2° *il le précède et paraît beaucoup moins important*; 3° *il semble indiquer une course rapide.* — Peut-on pousser plus avant et à l'aide de documents fournis par des sociétés humaines, encore à l'âge de pierre ou dans un état de civilisation très rudimentaire, arriver à plus de précision?

B. — Dans les civilisations pré-colombiennes d'Amérique, les croix à branches égales, seules ou entourées d'un cercle (2), représentent les *Quatre Vents*. Le dieu mexicain, Quetzalcohuatl, appelé aussi Nahui-Ehecatl, c'est-à-dire les *Quatre Vents*, possède la croix comme principal attribut ; il en est de même du dieu Tlaloc-Chac, qui commande aux pluies. Les Zunis, les Dakotas, les Mokis, les Navajos, les Sias, les Lenapes... disent eux aussi que la croix est le symbole des quatre points cardinaux et l'attribut des divinités de la pluie et du vent (3). Rien n'empêche d'attribuer une égale valeur aux croix et disques cruciformes de nos gravures rupestres, puisque l'on a pu démontrer qu'il y a complète identité entre certaines représentations graphiques des Esquimaus et les Pétroglyphes suédois, notamment les fameuses représentations des Barques solaires de Bohuslaw (4).

Or, très souvent, chez ces aborigènes d'Amérique, qui en étaient encore à employer les instruments de pierre, les quatre branches de la croix, seule ou inscrite dans un cercle, et les côtés du quadrilatère, qui circonscrit le signe cruciforme, sont terminés ou ornés par des oiseaux à cou et bec de cygne, de canard, d'épervier. A ce

(1) Le Cheval se dirige vers l'*Est*.

(2) Le cercle peut être remplacé par un quadrilatère (Dakotas, par exemple). — Ce signe se trouve également sur de nombreux rochers à empreintes d'Europe et d'Amérique.

(3) Cf. entre autres G. Raynaud : *Les nombres sacrés et les signes cruciformes (Rev. de l'hist. des relig.*, XLIV, p. 248 et sqq.).

(4) *Un. States Report of nat. Museum*, 1895, surtout la page 934.

sujet, je renvois aux gorgerins en coquillages du Tennessee et du Mississipi (1). La croix, en Amérique, représente donc le Vent, qui aide à la navigation de la barque solaire, et, de plus elle se transforme en protomés d'oiseaux symboliques, qui, dans la mythologie des Indiens, escortent la barque ou le char solaire jusque dans les contrées du froid et des ténèbres (régions occidentales). — En Égypte, plus d'un millénaire avant Jésus-Christ, le soleil est représenté par un disque, et l'on trouve dans Maspero (2) la figuration des douze barques solaires de la journée. Deux fois, le Dieu Soleil est représenté sous les traits d'un Oiseau (barques 7e et 9e (3) et deux fois il n'a qu'une tête d'épervier (barques 5e et 11e). Le soleil est d'ailleurs issu de l'œuf céleste, que l'oie pond et couve à l'orient (4). Lorsque le soleil s'embarque à la première heure du jour, un oiseau au long bec, semblable à celui des gorgerins d'Amérique, vole au-dessus de son bateau (5). Les conducteurs des barques solaires, huit fois sur dix (6), ont une tête d'oiseau, et dix fois sur douze des personnages du même genre sont au gouvernail (7). *Il convient de remarquer que les légendes de la Barque solaire égyptienne expliquent à merveille certaines scènes des Pétroglyphes suédois.* — Plus près de nous, dans la Grèce primitive, le Cygne est l'attribut de l'Apollon Hyperboréen, de ce Dieu qui revient à Délos, monté sur un cygne ou sur un char conduit par cet oiseau migrateur. Dans les vieilles mythologies nordiques, le Dieu solaire est accompagné de Cygnes : ce qui explique qu'en Scandinavie les poupes et les proues se terminent par des protomés de cygnes. — Il est inutile de poursuivre cette énumération, alors que l'on peut encore invoquer les disques cruciformes des vases villanoviens toujours placés à côté de l'oie solaire (8). Puisque des conceptions analogues se retrouvent en Amérique et en Europe, et que les espèces solaires sont absolument les mêmes, pourquoi les croix de nos gravures rupestres et les disques cruciformes ne désigneraient-elles pas aussi, comme en Amérique, les oiseaux-pilotes ou les oiseaux-vents (9)?

Il ne me resterait plus qu'à démontrer la stylisation de l'oiseau et

(1) *Rep. of. nat. Mus.*, 1894, Wilson : *The swastika*, *fig.* 263-265, pages 906 et sqq.

(2) *Hist. anc. des peupl. de l'Or.*, I, p. 89.

(3) A remarquer les chiffres, 5, 7, 9, 11.

(4) Maspero, I, p. 88.

(5) Maspero, I, p. 161.

(6) Sur la barque solaire pilotée par un oiseau et escortée par lui jusqu'à la fente de l'Ouest [Cf. p. 197, note 5, etc.].

(7) Deux fois la barque solaire se dirige seule, sans voiles, ni gouvernail.

(8) Déchelette, *fig.* 174, n° 4. — *Arch. préhist.*, II, 1re part., p. 431.

(9) Cf. la remarque précédemment faite sur l'identité des représentations graphiques des peuples Esquimaus avec les gravures rupestres de Suède et Norvège.

sa transformation en croix. La chose existe en Amérique; et Wilson a depuis longtemps remarqué que plusieurs tribus indiennes, entre autres celle des Dakotas, représentaient, bien avant la découverte de l'Amérique, le vol des faucons et des dragons par des croix. Il en est encore ainsi parmi les peuplades Esquimaus, dont les archets sont ornés (1), sur les côtés, de croix en lignes, n'indiquant pas autre chose que des vols d'oiseaux. En Europe, cette démonstration peut se faire également, malgré que je n'aie pas à ma disposition tous les documents nécessaires. Sur le fragment d'un bandeau, découvert à Syros, un oiseau déjà stylisé accompagne le disque solaire que traîne un cheval (2). C'est le premier stade. Mais il y a mieux, pour peu que l'on compare aux pierres gravées d'Amérique certaines fusaïoles trouvées par Schliemann à Troie. Les oiseaux stylisés de Naples (Illinois) ont absolument la forme des oiseaux de certaines fusaïoles, que Schliemann découvrit à côté d'autres, ornées de svastikas, d'animaux solaires.

Conclusion. — Si l'on se rappelle que j'avais essayé d'établir, tout d'abord, que le Disque cruciforme précédait le Soleil et semblait indiquer une course assez rapide, et si l'on admet que la croix seule était beaucoup plus facile à figurer que le disque cruciforme sur des rochers difficiles à graver, mon hypothèse devient assez plausible.

La croix serait alors un Oiseau solaire, dont la direction indiquerait le sens dans lequel le soleil se dirigeait. Il serait curieux de vérifier si la direction des Empreintes solaires coïncide avec celle des Croix placées à leur côté ; s'il en était ainsi, ce serait une confirmation que je n'ose espérer. — Comme on l'a dit, « la Science vit d'hypothèses ». Je fais la mienne, à tout hasard, dans l'espoir qu'elle suscitera de nouvelles recherches et fera remettre à leur vraie place des signes, que l'on attribue peut-être à tort au Christianisme (3).

(1) *Rep. of nat. Museum unit. St.*, 1894. Wilson : *the swastika*, p. 936, etc., *Annual rep. of the bureau of Ethn.*, 1888-89, fig. 1165, 1229. *Cat. Un. St. Nat. Mus*, nos 44.211, 45.020, etc.

(2) Dechelette. — *Arch. préh.*, t. II, 1re part., p. 416.

(3) Il est bien entendu qu'on ne saurait mettre en discussion ce point, définitivement acquis, grâce aux travaux de M. le Dr M. Baudouin, que les Empreintes solaires sont l'une des manifestations du Culte du Dieu-Soleil. — Mon petit travail vise aussi bien les croix placées à côté de ces empreintes que les signes cruciformes au voisinage de grandes cupules.

Un nouveau Critère de l'utilisation des Silex non taillés.

PAR

Adrien GUÉBHARD (Saint-Vallié-de-Thiey, A.-M.).

Au cours de mes excursions géologiques, ayant presque constamment l'œil fixé à terre pour la reconnaissance du terrain, il est certain que nul objet de forme un peu spéciale ne saurait m'échapper. Il m'est arrivé de ramasser ainsi les choses les plus extraordinaires, depuis le grain de plomb du chasseur jusqu'à la crotte de chèvre, ceci presque quotidiennement. Et pourtant, depuis trente ans que je déambule par monts et par vaux, parcourant toutes sortes d'espaces où seuls ont mis le pied quelques bergers, il ne m'était arrivé que trois fois de trouver des silex ouvrés : deux fois des haches polies, dans des circonstances psychiques tellement particulières, que j'ai cru devoir les publier (1) ; une autre fois un joli fragment de couteau de silex.

Aussi fus-je agréablement surpris, le 4 août 1915, en passant près de la bergerie ruinée de *la Commande*, près Jabron, commune de Comps (Var), d'apercevoir une ravissante pointe de flèche (*Fig.* 1 ; p. 349), deforme ovale, un peu grande cependant, me parut-il ($00^{m}34$ de longueur sur $0^{m}025$ de largeur), pour l'emploi et pour la qualification. Heureux de l'offrir aux collections de la *Société préhistorique française*, j'en laisse l'étude technique à plus compétent que moi.

Mais ce fut le point de départ de remarques d'un ordre général qu'il me paraît utile de signaler.

Dans le voisinage, je trouvai épars, clairsemés, d'autres fragments, du même silex, de même patine, dont la provenance me parut toute voisine, d'un calcaire lacustre lutécien, affleurant à quelque cinquante mètres de là. Aussi, après en avoir recueilli sur place quelques fragments, comme simples témoins, pour moi purement minéralogiques, nullement industriels, ne fus-je pas autrement étonné d'en rencontrer à des distances de plus en plus grandes, mais où le géologue qui, même dans ceux de ces fragments qui présentaient certaines commodités de préhension ou d'utilisation, ne voulait voir que des éclats absolument naturels, pouvait s'en expliquer la présence par celle d'un poudingue miocène, assez répandu dans ces parages, et qui, beaucoup plus récent que toutes les roches environnantes, est formé principalement de leurs frag-

(1) A. Guébhard. — Sur l'évocation psychique des objets réels. — *Annales des Sciences psychiques*, V, 1895, p. 129-135 ; XIV, 1904, p. 204-15.

ments, parmi lesquels les siliceux sont toujours les mieux conservés.

J'insiste là-dessus et sur ce que, personnellement, je n'apercevais dans ces cailloux aucun rapport avec l'homme. Mais mon attention se trouvait éveillée et ce fut dès lors une surprise nouvelle que d'apercevoir, de loin en loin, et quelquefois par groupes, des fragments du même silex, dans des endroits où aucune possibilité ni géologique, ni orographique, d'apport naturel ne pouvait être acceptée.

Alors ?

Si aucune cause naturelle ne peut avoir ainsi transporté, surtout à l'état isolé, ces fragments de roche loin de leur point d'origine, ne fût-ce qu'à quelques kilomètres, même quelques centaines de mètres, en ces pays extraordinairement tourmentés des Basses-Alpes où toute distance à vol d'oiseau se trouve bien plus que doublée par les ravins et précipices ; alors, c'est évidemment que l'homme les y a portés ; et s'il les a portés, c'est qu'ils lui étaient utiles, c'est qu'ils étaient utilisables, c'est qu'ils ont été utilisés. En vain l'œil géologique protestera-t-il qu'aucun signe ne subsiste de cette utilisation ; il suffit qu'il y ait eu *utilisabilité* pour que, dans de telles conditions, la raison permette d'affirmer qu'il y a eu utilisation.

Et voilà comment je me suis mis à ramasser de temps à autre des petits silex qui, n'étant rien par eux-mêmes, tirent toute leur signification de la place où je les ai aperçus. Peut-être révèleront-ils à moins sceptique ou plus à l'œil que moi ces traces positives d'utilisation, qui échappent à mon inexpérience. Je n'en ai pas besoin, quant à moi, pour demeurer persuadé qu'ils ont servi

Mais fut-ce seulement aux époques où la taille proprement dite était inconnue ? Le fait de la rencontre d'une pointe néolithique ne permet-il pas d'imaginer qu'en même temps que les objets finement travaillés l'homme ne dédaignait pas d'utiliser ceux qui, sans travail, pouvaient dans toute la fraîcheur du fil, remplir quelque office (1) ?

Voilà pourquoi, au sujet de ces outils certains de l'homme primitif, je me garde de prononcer le mot d'*Éolithes*. Ils peuvent parfaitement, à mon avis, être contemporains des fabricants de ma jolie pointe de flèche, ou du fin couteau de Séranon (actuellement dans la collection Paul Goby, à Grasse), tous deux de la même patine blanche.

Mais, sans entrer dans la grande dispute à propos des éolithes eux-

(1) C'est précisément au voisinage d'un grand *Castelar*, absolument ignoré, que j'ai fait quelques rencontres de petits silex blancs, au milieu d'argiles hauteriviennes où certains bancs calcaires renferment bien de grands silex, mais gris, de qualité tout à fait mauvaise et ne donnant jamais d'éclats de ce genre.

mêmes, il m'a paru intéressant d'apporter, d'une manière toute désintéressée, et simplement pour rendre hommage à la vérité scientifique, un argument géologique, au moins aussi valable que celui des broyeurs de Mantes, qui me paraît irréfutable en faveur de l'utilisation certaine par l'homme, à quelque stade de son développement que ce puisse être, des simples éclats naturels, ou grossièrement préparés, du silex qui présentait les qualités nécessaires.

P. S. — Depuis que ces lignes ont été écrites, j'ai renouvelé maintes fois ces trouvailles isolées d'éclats exotiques de silex bruts (ou me paraissant tels), dans des conditions locales excluant toute autre possibilité de provenance que par l'apport de l'homme. Dans ceux que j'envoie à la *S. P. F.* peut-être un regard mieux adapté que le mien découvrira-t-il une forme d'instrument ébauché. Mais cela est plutôt exceptionnel et je m'en veux presque d'avoir fait un choix sur d'aussi grossières apparences.

M. Marcel Baudouin. — Si j'en juge par les *Silex* que M. le Dr Guébhard a adressés à la *Société Préhistorique Française* et auxquels il fait allusion dans cette note intéressante, il est indiscutable qu'il s'agit là d'*éclats de taille*, et probablement de débris de l'époque *néolithique*.

Notre collègue a donc bien raison de mettre en relief l'intérêt réel de la remarque qu'il a faite à propos de ces pièces. Mais il est de notre devoir d'ajouter que ses judicieuses réflexions ne peuvent guère s'adresser qu'aux Géologues *purs*. Il y a longtemps, en effet, que les Préhistoriens, collectionneurs de silex, surtout dans les régions pauvres en vestiges préhistoriques, se sont basés sur le fait en question, pour affirmer qu'ils ne ramassaient pas des cailloux quelconques, mais bien des pierres autrefois transportées, *maniées*, et même *taillées* par l'Homme ! — Pour mon compte, nombre de fois en Vendée, depuis trente ans, j'ai eu assez de confiance dans ce *Critère* pour affirmer le passage de l'Homme en des points où jusqu'alors on n'avait rien... découvert.

Contribution à l'étude de l'Ere monumentale préhistorique : l'Architecture mégalithique bretonne et les observations solaires.

PAR

Alf. DEVOIR (Brest, F.),
Capitaine de Frégate.

Avant-propos. — Les hypothèses ont joué un rôle important dans le développement de l'archéologie préhistorique, du jour où elles se sont appuyées sur quelques faits d'observation; leur destinée est toutefois de provoquer et de diriger les recherches, puis, bien souvent, de disparaître devant les résultats de celles-ci. Rares sont les hypothèses archéologiques qui ont pu devenir des certitudes; trop nombreuses, par contre, celles qui, passant à l'état de dogmes, constituent de sérieux obstacles au progrès.

L'étude méthodique et sans idée préconçue de *tout* ce qui nous est resté des civilisations antiques est autrement féconde; nous lui devons la plupart des acquisitions désormais incontestées dont la science moderne a le droit de s'énorgueillir.

Parmi ces acquisitions, les suivantes me paraissent utiles à rappeler, au début du présent mémoire.

1° Les époques les plus lointaines, celles où l'homme vécut à côté d'espèces animales éteintes ou émigrées ne nous sont guère connues que par des instruments de dimensions modérées, *maniables* au sens exact de ce mot : le silex et les variétés de quartzite ; puis le bois de renne, sont presque seuls employés. De très grands progrès se réalisent peu à peu dans le travail des matières premières ; mais nous ne possédons aucun indice certain de déplacements *intentionnels* de matériaux *non périssables en grandes masses*.

Les races quaternaires n'ont pas été au-delà de l'utilisation des abris naturels sous roche : telle est, *à nos yeux*, la conclusion de longues et patientes recherches. Seule la juxtaposition de figurations animales, sur les parois ornées de quelques cavernes, donne l'impression d'un travail dont les dimensions excèdent la taille de l'homme.

2° Plus près de nous, l'industrie se manifeste sous des aspects tout différents : la fabrication des instruments se modifie et le polissage apparaît; des matières nouvellement utilisées se répandent sur des aires très étendues, bien avant l'aurore de la métallurgie.

De tels changements indiquent une évolution profonde, que caractérisent nettement, d'autre part, des constructions grossières, *où la roche est employée en blocs énormes*.

3° La prédominance des matériaux de volume médiocre, dans les

enceintes défensives et les sépultures, et aussi l'absence de très gros éléments, sont justement considérées comme contemporaines de l'introduction et du plein usage du Fer dans nos régions occidentales.

Nous sommes, par ce qui précède, amenés à distinguer dans la succession des Civilisations pré et proto-historiques deux grandes divisions : la première correspond aux temps où l'art d'édifier des constructions résistantes en matériaux non périssables *nous paraît* avoir été inconnu ; l'autre aux temps où cet art fut *certainement* connu. Cette dernière se subdivise à son tour en deux autres, suivant que les constructions sont, dans leur ossature, totalement ou partiellement mégalithiques, ou qu'elles sont formées de menus matériaux, avec interposition d'éléments moyens.

Ainsi se définit, parallèlement à la classification basée sur les différences entre objets *maniables*, une autre classification : l'absence de constructions d'une part ; l'évolution de l'architecture de l'autre, en fournissent les repères principaux. Toutes deux semblent en concordance pour les pays riverains de l'Océan ; on en peut rapprocher l'absence, puis l'évolution de l'art du potier.

Alors que l'archéologie des époques quaternaires était presque inexistante et que les graviers de la Somme n'avaient pas encore livré les restes de la plus ancienne industrie hominienne, restes essentiellement *maniables*, les édifices mégalithiques avaient depuis longtemps attiré l'attention : quelques-uns d'entre eux avaient été explorés. Les objets recueillis étonnaient par leur nature et par leurs formes ; mais la masse des éléments mis en œuvre pour les constructions frappait encore bien plus les imaginations.

Cette impression est d'ailleurs persistante, malgré l'évanouissement des légendes où Gargantua, Roland, les Fées et les Druides tenaient les premiers rôles, et en associant au qualificatif *mégalithiques* le mot *Monuments*, la Société polymathique du Morbihan, et après elle le Congrès archéologique de 1867, ont été bien inspirés, comme le montre l'emploi, depuis lors généralisé, de cette expression. Ce sont bien en effet des *Monuments*, que nous montrent les blocs pesants des Menhirs et des Dolmens, les amas terreux et pierreux des grands Tumulus.

Aussi me paraît-il rationnel de réunir, sous le nom d'*Ere monumentale préhistorique* la suite des âges témoins de leur édification.

Je me propose d'étudier, dans ces notes, les restes monumentaux de cette ère qui se sont conservés sur le sol breton, en utilisant les résultats d'observations personnelles poursuivies depuis 25 ans, et

en les complétant, pour ce qui est des explorations, d'après les précieuses recherches de M. Paul du Chatellier. Je ne parlerai, sauf rares exceptions, que de monuments de moi connus et m'efforcerai de séparer ce que nous pouvons compter comme définitivement acquis des hypothèses simples ou des déductions.

Chapitre Ier. — *Considérations générales sur l'Architecture mégalithique.*

Les restes monumentaux qui font l'objet de ces notes ont été depuis longtemps ramenés à deux types fondamentaux : Menhir et Chambre à recouvrement mégalithique, avec ou sans galerie; les coffres et les chambres à ciel ouvert semblent n'être que des simplifications du second type (1).

Les Menhirs.

Les archéologues du commencement du XIXe siècle ne se sont guère préoccupés des menhirs isolés, ou leur paraissant tels, et se sont contentés, pour les groupes de menhirs rapprochés les uns des autres, de formuler des hypothèses, généralement peu étayées.

Plus récemment, après les succès obtenus dans l'exploration de nombreuses chambres, des fouilles furent pratiquées au pied de quelques menhirs ; leurs auteurs espéraient y trouver, avec des instruments et des poteries, le secret de la destination de ces monuments.

Les récoltes ont été très pauvres et trop souvent les travaux n'ont eu que ce triste résultat de provoquer des ébranlements et même des chutes infiniment regrettables. Des recherches aux points d'implantation de menhirs déjà tombés auraient suffi à révéler les dispositions prises par les architectes préhistoriques : aplanissement de la base du mégalithe et préparation d'un calage, destiné à recevoir cette base.

Remarquons, en passant, que de telles précautions, indispensables d'ailleurs en raison du faible développement de la partie enterrée de nombreux menhirs, dénotent, de la part de ceux qui les ont dressés, de solides facultés d'observation.

Dressage.

Je n'entreprendrai point de discuter ici, après beaucoup d'excellents auteurs (2), les méthodes qui purent être employées pour l'érection des menhirs : le basculement sur tertre artificiel dut être

(1) Il n'est pas impossible que ces chambres aient été, à l'origine, pourvues d'un recouvrement en bois.

(2) P. du Chatellier. — *Les époques préhistorique et gauloise dans le Finistère.*

l'un des plus fréquents, l'emplacement du pied ayant été préalablement excavé et garni de son calage, et la verticalité obtenue par traction, au moyen de cordes, qui paraissent avoir été connues dès cette époque.

Des observations dues à M. du Châtellier confirment d'ailleurs ces hypothèses et leur donnent une sérieuse vraisemblance. Cet archéologue a remarqué en effet l'existence de terres remaniées sur l'une des faces de certains menhirs peu épais, alors que, sur l'autre, les terres se montrent « vierges de tout remaniement ».

J'ajouterai, pour compléter ce que nous savons de l'implantation des menhirs, que quelques-uns émergent encore d'un petit tertre artificiel, formé de pierres de volume médiocre, mais que bien plus nombreux sont ceux qui ne sont entourés d'aucun ressaut du sol, même s'ils sont situés sur des falaises incultes et non susceptibles, actuellement, de culture.

Il existe enfin des menhirs peu élevés, qui surmontent de grands tumulus abritant une chambre mégalithique; ce genre d'implantation ne se rencontre que rarement.

Matériaux et formes.

Si l'on se place d'autre part au point de vue des formes, quelques constatations méritent de retenir l'attention.

Tout d'abord les menhirs empruntés à des gisements divers d'une même roche ont de frappantes ressemblances : ceux de grès dur sont généralement parallélipipédiques, avec traces de grossier clivage aux cassures; leur sommet porte parfois, mais seulement vers l'un de ses côtés, une saillie qui en augmente la hauteur; ils n'atteignent qu'exceptionnellement 4 mètres.

Les menhirs en schiste sont larges et de faible épaisseur; les poudingues et les granites donnent des silhouettes très variées avec des surfaces plus ou moins arrondies, limitées par de longues arêtes, traces évidentes d'éclatements intentionnels; les plus grands menhirs connus appartiennent tous aux diverses variétés de granite.

La Bretagne est par excellence le pays des menhirs; la plupart de ceux qu'elle possède sont frustes; les blocs utilisés l'ont été sans autre travail que celui qui fut nécessaire pour les séparer du sol sous-jacent ou de la roche-mère.

Des exceptions existent toutefois, et, chose remarquable, seulement pour des menhirs de très grandes hauteurs.

Les menhirs à formes géométriques appartiennent presque tous aux granites syénitiques à très grands cristaux de feldspath; leurs sections droites sont des courbes régulières allongées, plus rarement des rectangles à sommets arrondis.

Le travail a été poussé au point de ne laisser, sur des surfaces dépassant 20 ou 30 mètres carrés et parfois plus, que des saillies de moins d'un centimètre; la photographie seule peut donner une idée de ces chefs-d'œuvre des tailleurs de pierre préhistoriques.

Les monuments de ce type sont rares (1); le grand menhir brisé de Locmariaquer en est un exemplaire relativement peu régulier; les plus parfaits sont localisés dans le Nord-Ouest du Finistère et correspondent au granite de l'Aber ildut, dont le feldspath est rose; il est à remarquer que des menhirs de petite taille et très frustes, formés de la même roche se trouvent dans le voisinage immédiat de ces admirables mégalithes ; la différence des deux styles — ce terme n'a rien d'exagéré — n'en est que plus saisissante.

L'érection de ces grands menhirs dont le volume hors du sol varie de 8 à 20 mètres cubes (20.000 à 55.000 kilogrammes) serait considérée de nos jours comme une opération des plus délicates; il suffit de se souvenir de ce que fut le dressage de l'Obélisque de Louqsor, pour estimer à sa juste valeur la science pratique des architectes préhistoriques.

Deux remarques nous autorisent d'ailleurs à penser que la taille se faisait alors que le bloc choisi reposait encore sur le sol; le menhir de Kervaon est de formes parfaitement régulières, sauf à la partie inférieure de sa face Sud-Est, qui est restée fruste et peut représenter la dernière liaison avec la roche mère ; le non-achèvement de la taille, sur une surface peu étendue, nous paraît peu explicable, si l'on ne fait intervenir quelque idée rituelle ou quelque tabou, interdisant le travail de la pierre une fois dressée.

A 70 mètres au Nord-Nord-Est du menhir de Kergadiou, de tous le plus parfait de formes, se voit un énorme bloc, dont la face supérieure, absolument plane, fait avec l'horizontale un angle de 16° ; sa longueur est de 10 mètres; la largeur de 3 mètres à la partie basse, est encore de 2 mètres à faible distance du point le plus élevé.

Adjacentes à la face plane et de part et d'autre de celle-ci sont deux faces courbes, très régulièrement taillées; il en est de même de la partie haute de la quatrième, plane ou à très grands rayons de courbure sur une longueur de près de deux mètres. Au delà le reste est fruste et à peine dégrossi.

Selon toute vraisemblance, nous nous trouvons en présence d'un

(1) J'en connais, pour les avoir mensurés, sept *taillés* sur toutes leurs faces : ce sont, en outre du grand Menhir brisé de Locmariaquer (plus de 300 t.), ceux de Kerloas en Plouarzel, Mesdoun (Ouest), l'île Melon, Kerhouézel, en Porspoder, Kergadiou en Plourin-Ploudalmézeau, Kervaon en Landunvez (Finistère, arrondissement de Brest), Saint-Samson (Ille-et-Vilaine); et quatre autres *partiellement taillés*.

bloc destiné à devenir menhir et dont la préparation a été fort avancée ; son poids énorme a empêché de le disposer pour l'achèvement de la taille de la quatrième face et à tout le moins de le dresser; ce menhir abandonné nous permet toutefois d'entrevoir quelles purent être les méthodes de travail suivies dans l'une des plus importantes parmi nos grandes régions mégalithiques.

On ne saurait trop attirer l'attention sur les grands menhirs à formes géométriques, qui, incontestablement, représentent à la fois l'apogée de la taille du granite dur et celui de la manœuvre des poids énormes, dans les temps préhistoriques. Aucun de ces monuments n'est propriété nationale; la liste officielle en mentionne deux, qui peut-être ont bénéficié d'un classement effectif!

Plus rares encore sont des menhirs presque aussi lourds, mais tout à fait frustes, et d'un aspect tout différent; ce sont les menhirs *de vallées,* dalles plates de granite ; plus larges que hautes, érodées par les eaux sauvages et qui paraissent avoir été simplement redressées sur place. Je n'en connais que deux dans le voisinage de Penmarc'h (Finistère). Le plus remarquable est le menhir Nord-Est de Kerscaven, haut de $4^{m}20$ et large de 6 mètres, sur $1^{m}20$ d'épaisseur moyenne (N C) (1); une sorte de saillie a été taillée à son sommet ou du moins paraît intentionnelle ; est-ce là que furent fixées les cordes qui serviront à son érection?

Me réservant de traiter, dans un autre chapitre, la question des Alignements et des Cromlec'hs, je ne parlerai ici de leurs éléments que pour résumer le résultat de mes observations personnelles sur leurs conditions d'implantation. Voici ce que j'ai constaté. Toutes les fois que la section droite d'un élément a une dimension notablement plus grande que les autres, l'érection a été faite de façon que cette dimension soit orientée, ou à très peu près, dans le sens de l'alignement ou suivant la courbe du cromlec'h ; si celui-ci est rectangulaire, comme le sont les Enceintes de la presqu'île de Crozon (Finistère), l'orientation de la grande dimension varie d'un côté à l'autre du rectangle; et je vais jusqu'à penser que deux menhirs voisins dont les grandes dimensions sont diversement orientées doivent être considérés comme n'appartenant pas au même Alignement, au même côté ou à la même courbe de cromlec'h.

Les observations précédentes s'appliquent aussi bien aux ensembles mégalithiques à grand développement, — Alignements du pays de Carnac et Enceintes multiples à allées d'accès de la presqu'île de Crozon,— qu'aux Cromlec'hs et Alignements peu étendus de la Montagne noire et du Léon. On remarque même qu'à toute inflexion dans la direction générale d'un alignement correspond un

(1) L'abrévation (N C) indique les monuments *non classés* qui seront cités.

changement de l'orientation de la dimension précitée ; de tels tracés coudés sont d'ailleurs exceptionnels [Croas anteurec, en Saint-Goazec (N C); Keréven, en Locmaria Plouzané (Finistère) (N C)].

Nous ignorons comment furent choisis les blocs destinés à être érigés; mais on doit reconnaître que les architectes préhistoriques possédaient des notions assez exactes sur les propriétés des roches et sur leur localisation; des menhirs importants se voient dans des terrains granitiques et gréseux, à proximité immédiate de bandes de schistes tendres, complètement dépourvues de traces de monuments.

Comme exemples tout à fait remarquables, je me borne à citer les Alignements du Toulinguet (grès armoricain) en bordure des schistes noirâtres de Camaret (ordovicien moyen) et le grand menhir de Glomel, situé à une centaine de mètres de la dépression séparant le granite de Rostrenen du vaste bassin de Carhaix (carboniférien inférieur stérile) (1).

Dans les régions granitiques, la roche se présente fréquemment sous la forme de noyaux résistants ou boules, érodés par les eaux sauvages et les intempéries, et reposant sur des soubassements constitués par des parties plus ou moins décomposées ; de tels blocs durent être très largement utilisés, soit dans leur état naturel s'ils ne montraient pas de fissures, soit après séparation des fragments mal adhérents à la masse; de simples coins de bois, mouillés après forcement, suffisaient à en provoquer la disjonction par éclatement.

Le même procédé put être employé pour détacher de la roche mère, dans les endroits où les boules faisaient défaut, des blocs qui y tenaient plus ou moins solidement : il en fut sans doute fait pareillement dans certaines régions sédimentaires où les quartzites apparaissent en arêtes vives, sur les lèvres de fractures consécutives à des plissements énergiques.

Ces remarques me conduisent à énoncer un problème des plus délicats : celui des déplacements possibles ou probables des blocs destinés à être érigés en menhirs.

La question des transferts.

Les dits blocs ont-ils été utilisés sur place, au lieu même d'extraction ou transportés en un point choisi d'avance et différent du premier?

Pour répondre en pleine connaissance de cause à cette question,

(1) Des constatations de même ordre sont à faire pour les dolmens; celui du Mougau bian, en Commana, est formé d'éléments granitiques, tout près du Dévonien.

qui se pose à proprement parler pour chacun de nos menhirs (1), il faudrait une solide documentation, appuyée d'une compétence pétrographique que je regrette de ne point posséder; je me bornerai donc à effleurer ce sujet.

Je dirai tout d'abord que, dans les régions finistériennes, qui me sont familières, et où la différenciation des assises rocheuses est relativement facile, je n'ai jamais constaté, de façon indiscutable, de déplacement d'une assise à l'assise voisine.

Les menhirs formés de roche sédimentaire sont généralement implantés en contre-bas des arêtes mentionnées précédemment (2); la distance en transfert *descendant* n'atteint que rarement 150 mètres, si l'on s'en tient à l'aspect *actuel* du terrain ; s'il s'agit de monuments complexes, le parallélisme entre l'arête et la direction générale du monument est réalisé dans certains cas, nullement dans d'autres.

Les menhirs granitiques se trouvent pour beaucoup sur des plateaux où abondent les pointements, ou sur les bords de dépressions très peu profondes et riches en boules ; mais le plus souvent hors du voisinage immédiat des roches naturelles volumineuses ; je ne connais pas de menhir, si petit qu'il soit, dominé par une de ces roches dans un rayon de quelques mètres ou dizaines de mètres (3).

L'implantation sur le point absolument culminant d'un monticule est, d'autre part, tout à fait exceptionnelle; pour toutes les raisons précédentes, il n'est pas irrationnel d'émettre cette hypothèse, que tous les menhirs ont été *descendus* du lieu de leur extraction au point où nous les voyons aujourd'hui. Ce que nous savons des calages montre de plus que le dressage sur surface rocheuse aurait été des plus défectueux, surtout pour les mégalithes de grande masse.

Ces considérations sur le transfert des blocs-menhirs sont à rapprocher des résultats de mes observations sur les grands ensembles mégalithiques.

De ces résultats, qui seront développés dans un autre chapitre, je ne veux retenir, pour le moment, que ceci : au temps où ces groupes monumentaux ont été édifiés, les architectes préhistoriques s'astreignaient à suivre des *règles de position*, dont le simple examen du terrain suffit à démontrer l'existence.

(*A suivre*).

(1) La question se pose de la même façon pour les dolmens.

(2) Toulinguet, Ty ar Churey (presqu'île de Crozon); Croas an teurec (Montagne noire).

(3) Le grand menhir de Brignogan (ou de Pontusval, appartenant à l'Etat) fait exception.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1915

Présidence de M. LE BEL.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE.

M. le Secrétaire donne lecture du Procès-verbal de la séance du 28 Octobre 1915. — Le Procès-verbal est adopté.

A propos du Procès-verbal, des notes ont été envoyées par MM. L. Desforges (Nièvre), E. Harlé, Marcel Baudouin, etc. — Elles sont insérées plus loin.

Correspondance.

Lettres d'Excuses. — MM. A. Guébhard; — Edmond Hue; — A. Viré; — Socley; — Cartereau; — A. Hugues.

Bibliothèque.

La *Société Préhistorique Française* a reçu les Ouvrages suivants de MM. :

Commont (V.). — Les Hommes contemporains du Renne dans la Vallée de la Somme. — Amiens, 1914, in-8°, Yvert et Tellier, 428 p., 150 Fig., dont nomb. pl. hors texte.

Lejay (A.). — La station tardenoisienne de La Condamine, territoire de Lons-le-Saunier (Jura). — Lons-le-Saunier, 1915, in-8°, 8 p., 2 pl. hors texte.

Lejay (A.). — La station néolithique tardenoisienne de La Condamine, territoire de Lons-le-Saunier [Extr. *IXe Congr. Préh. France*, Lons-le-Saunier, 1913, p. 187-192, 4 Fig.]. — Tiré à part, Le Mans, 1914, in-8°, 8 p., 4 Fig.

Lejay (A.). — Les sépultures tumulaires de Baregia et des environs (Jura). [Extr. *Revue préhistor.*, Par., 1910, mai, N° 5, 138-142, 1 Fig.]. — Tiré à part [artificiel par découpage], 1910, 5 p., 2 Fig., in-8°.

Celos (Gabriel). — Mégalithes de l'Anjou : La Chaise des Morts [Extr. *Bull.*, *Soc. Préh. France*, Par., 1913, 27 nov., 1 Fig.]. — Le Mans, 1914, in-8°, 3 p., 1 Fig.

Gidon (Dr F.). — Sur la très ancienne topographie de la campagne de Caen [Extr. *Mém. de l'Ac. des Sc., Arts et Belles Lettres de Caen*, 1914-1915]. — Caen, 1915, in-8°, 16 p., 1 Fig.

Gidon (Dr F.). — Tumulus à coupoles et terres arables primitives dans la campagne de Caen [Extr. *Bull. Soc. d'Antiq. de Normandie*, 1914]. — Caen, 1915, in-8°, H. Delesques, 7 p., 1 Fig.

Gidon (Dr F.). — Tumulus néolithiques à coupoles et régions agricoles primitives de la Basse Normandie [Extr. A. F. A. S., Le Havre 1914, t. II, 663-667]. — Paris, 1915, in-8°, 6 p.

Hure (Mlle Augusta). — Les Silos de Michery (Yonne) [Extr. *Bull. Soc. Sc. Hist. et Nat., de l'Yonne*, 1914, 2e s.]. — Auxerre, 1915, in-8°, 8 p.

Hure (Mlle Augusta). — Pointes-grattoirs-retouchoirs moustériens [Extr. *Bull. Soc. Préh. franç.*, Par., 1915, 25 mars]. — Le Mans, 1915, in-8°, 6 p., 1 Fig.

Dubus (A.). — Discussion à propos des Ciseaux polis et à coupe cylindrique ou Ovoïde [Extr. *Butl. Soc. Préh. Franç.*, Par., 1914, 23 août]. — Le Mans, 1914, in-8°, 4 p.

Dubus (A.). — Industries recueillies dans les briqueteries des environs du Havre (Bléville, La Mare-aux-Clercs, Frileux) [Extr. *A. F. A. S., Congrès*, Le Havre, 1914, p. 619-622]. — Paris, 1915, in-8°, 4 p.

Dubus (A.). — A propos des Musées cantonaux et régionaux [Préhistorique] [Extr. A. F. A. S., *Congrès Le Havre*, 1914, t. I, p. 780-783]. — Paris, 1915, in-8°, 3 p.

Hugues (Albert). — Les Insectes dans le Folklore du Gard [Extr. *La feuille des Jeunes Naturalistes*, Par., 1914, 1er juin, V., 44e A., Nos 22]. — Tiré à part, Rennes, 3 p., in-8°.

Hugues (Albert) et **Roux** (Albert). — Folklore don Parage d'Uzès [Patois local]. — Prumilero Serio. — Uzès (Gard), Malige, 1915, in-8°, 40 p.

Baudouin (Marcel). — Le Rocher à Cupules et Rigoles de La Devallée (N° II), La Nolandière, à l'Ile d-Yeu (Vendée) [Extr. A. F. A. S., Le Havre, 1914, t. II, p. 649-663, 8 Fig. t. I, p. 142]. — Tiré à part, Par., 1915, in-8°, 16 p.

Admissions nouvelles.

Est proclamée, pour 1916, Membre de la *S. P. F.*, Madame :
Vve Thiot (L.), Marissel, près Beauvais (Oise).
[Denoyelle. — Marcel Baudouin].

Nécrologie.

J.-B. Delort (Cosne, Nièvre).

La mort impitoyable vient encore de nous ravir l'un de nos plus sympathiques et de nos plus érudits collègues, Jean-Baptiste Delort, Professeur honoraire, Conservateur-adjoint au Musée de Cosne, décédé dans cette ville, le 28 mai dernier, à l'âge de 75 ans.

Né à Murat (Cantal), le 31 juillet 1839, M. Delort fut successivement professeur de collège à Saint-Flour, à Montluçon, à Auxerre, à Uzès, à Romans, à Saint-Claude; et, dans presque toutes ces localités, il fit de nombreuses et intéressantes découvertes.

C'est à Saint-Flour que naquit son goût passionné pour l'histoire et l'archéologie. C'est là qu'il fit, en 1877, les fameuses fouilles de l'Oppidum de Mons, qui lui valurent une médaille de bronze à l'Exposition universelle de 1878 et une médaille d'or à l'Exposition régionale d'Aurillac ; enfin les palmes académiques en 1882.

A Montluçon, il étudia le Cimetière franc de Saint-Victor, où il découvrit la belle inscription de Siggeconde (VIe siècle).

A Auxerre, il exhuma la stèle d'Apinule, qui se trouve au Musée lapidaire de la ville, puis fouilla une vieille Nécropole où la tombe d'un chef burgonde lui donna des bijoux semblables à ceux de la Collection Beaudot.

Dans la Drôme, Saint-Marcel-les-Valence lui fournit la Vénus de Caraboni.

Entre temps il publiait de nombreux ouvrages. — Voici les titres des plus importants : *Monographie sur Saint-Gal*, Saint-Flour, 1876. — *Notice historique sur N.-D. des Oliviers*, Saint-Flour, 1878. — *Châteaux, Nouvelles et légendes d'Auvergne*, Aurillac, 1891. — *A travers le Cantal et la Lozère*, Romans, 1891.

En 1901, parut son grand ouvrage : *Dix ans de fouilles en Auvergne et dans le Centre de la France*, avec 40 planches et plus de 250 figures, édité chez Rey et Cie à Lyon.

Notes Archéologiques sur de récentes découvertes autour de Chastel-Marlhac. Aurillac, s. d.

Notes et documents pour servir à l'histoire de Condate. Nevers, 1908.

Il a, de plus, adressé de nombreux mémoires au Comité des Travaux historiques et scientifiques et à l'Association francaise pour l'Avancement des Sciences, et publié, dans les journaux locaux, sous le pseudonyme d'*Arvernophile*, une quantité considérable d'articles sur la Préhistoire et l'Histoire des régions qu'il a habitées.

Comme on le voit, sa vie fut bien remplie. Tous ceux qui ont connu ce bel Arverne, qui ont été témoins de son labeur, qui ont su apprécier ses qualités de cœur, regretteront le travailleur infatigable à la figure sympathique, à l'accueil bienveillant.

A Madame Delort, à ses enfants, nous adressons l'expression émue de nos bien vives condoléances.

A. Desforges.

M. Gustave Harmois, architecte, officier d'Académie, Administrateur du Bureau de Bienfaisance du XIIe Arrondissement, est décédé

le 21 novembre 1915, à l'âge de 70 ans, à Paris (Rue de Reuilly, n° 26).

Présentations et Communications.

O. Guelliot (Reims). — *Sculptures dans la craie de la Champagne.*

L. Coutil. — *Etude de l'Allée couverte de Vaudancourt (Oise), découverte, au début de 1915, dans des Tranchées militaires.* — Discussion : Marcel Baudouin; A. de Mortillet.

F. Gidon (Caen). — *L'ancienne flore des Tumulus de la campagne de Caen : l'ancien climat et la submersion atlantidienne.* — Discussion : Marcel Baudouin.

Marcel Baudouin (Paris). — *Les Actions humaines exécutées sur les Huîtres entières des Buttes-des-Chauds, à Saint-Michel-en-l'Herm (V.). — Démonstration de l'existence d'un Monument cultuel.*

R. Langlassé (Puteaux, S.). — *Dessins relatifs aux Sculptures dans les Arbres en Amérique et ailleurs.*

J.-B. Colleu (Collinée, C.-d.-N.). — *Découverte d'un Casse-tête et d'une Amulette à Saint-Glen (C.-d.-N.).*

A. Brasseur (Gournay, S.-I.). — *Galets biseautés (Figures).*

A. Desforges (Rémilly, N.). — *Les Gravures pédiformes de la Pierre de Saint-Maurice, à Millay (Nièvre) [Figures].*

F.-M. Barthère (Tananarive, Madagascar). — *Les Menhirs de l'Emyrne (Madagascar) [Nombreuses Figures].*

Edmond Hue (En mission aux Etats-Unis). — *Note sur le Tic des Chevaux américains. — Note sur l'Usure en cuvette des Dents.*

V. Commont (Amiens). — *Les Hommes contemporains du Renne dans la Vallée de la Somme.*

Dons à la S. P. F.

M. le Dr Marcel Baudouin a offert, pour les Collections de la *Société Préhistorique Française*, les Moulages en plâtre suivants :

1° *Le Pas de Saint-Cloud*, à Saint-Cloud (Seine). — Sculpture obtenue par l'adjonction d'une *Cupule* (Talon), à une Surface Ovoïde polie (Plante), sur Grès.

2° Les deux *Pas du Roi* ou de *François Ier*, qui se trouvent dans la Forêt de Saint-Germain, entre Poissy et Achères : *Gravures au Trait*, d'aspect pédiforme, avec cupules au talon, et avec, au centre de l'un des *Pas*, un *Sabot d'Equidé*, sur Calcaire.

3° Les Trois *Sculptures pédiformes de Clisson* (Loire-Inférieure), dont une seule était jadis connue (*Le Pas de la Vierge*) [Surfaces polies, à Cupules], sur Micaschiste.

4° Sculptures de *trois* Rainures parallèles sur le Menhir N° II des Chaumes, à Saint-Hilaire-de-Riez (Vendée), sur Grès cénomanien.

5° *Une Cupule* et *deux Bouches* des *Blocs-Statues* des Vaux, commune de Saint-Aubin-de-Baubigné (Deux-Sèvres), sur Granulite.

II. — NOTES, DISCUSSIONS ET PRISES DE DATE.

Discussion sur les Casse-Têtes naviformes.

M. A. Desforges (Nièvre). — Notre collègue, M. E. Soudan (de Luzy (Nièvre), possède une moitié de *Casse tête naviforme*, assez gros, en *Calcaire* je crois.

Le Musée de Saint-Germain-en-Laye en possède un autre, catalogué sous le n° 31.125, comme provenant de Moulin (Allier). J'en possède la photographie ; il est bien naviforme. — Mais est-il bien de Moulins (Allier) ? Je le crois de Moulins (Nièvre).

Sculptures dans la Craie de la Champagne.

M. le Dr O. Guelliot (Reims) montre la reproduction d'une photographie allemande, parue dans *Le Matin* du 7 novembre 1915. Elle représente un Abri souterrain, creusé dans la Craie de la Champagne ; sur une des parois on a sculpté, en haut relief, un Obus de 420 !

Dans la même région. M.-J. de Baye a découvert et décrit, il y a quarante ans, des Grottes, également creusées dans la craie, demeures ou dépôts mortuaires des populations néolithiques. Plusieurs sont ornées de sculptures : figures de femmes très rudimentaires, et surtout haches de pierre avec leurs enmanchures, qui se détachent un relief très net sur la roche de la paroi. On a relevé la hache sur six des sept grottes à sculptures (J. de Baye. Les grottes à sculptures de la vallée du Petit Morin (Marne). *Bulletin monumental*, 1875, p. 358 à 370, *Fig.*).

Ainsi les Préhistoriques de la fin de l'époque de la pierre polie, se trouvant en présence d'une roche tendre, facile à tailler, ont représenté dans la Craie l'objet auquel ils tenaient particulièrement, celui qu'ils considéraient comme leur sauvegarde.

Quatre mille ans plus tard, les Allemands, redevenus forcément troglodytes, avec des loisirs forcés dans leurs demeures souterraines, ont sculpté dans la même roche l'engin qui est pour eux l'espoir, le gage du succès : l'obus monstre.

Les mêmes conditions ont donc produit des effets semblables !

Je ne voudrais pas comparer les deux mentalités. Si les Germains se jugent d'une civilisation singulièrement plus avancée, peut-être les Néolithiques seraient-ils peu flattés d'une comparaison avec les destructeurs de Louvain et les bombardeurs de Reims.

Découvertes préhistoriques à Saint-Glen (Côtes-du-Nord).

M. J.-B. Colleu (Collinée, Côtes-du-Nord). — A Saint-Glen, bourg situé à 7 kilomètres au nord de Collinée, j'ai vu, chez M. Basset, commerçant, quelques objets de l'âge de la pierre et notamment 3 pièces ci-jointes intéressantes ; 1° Un Casse-tête en diorite, en très bon état ; 2° Une *Pendeloque* ou *amulette* en silex *transparent*, couleur ambre jaune, d'une forme extraordinairement régulière ; le trou biconique est également remarquable ; 3° Une *pointe de silex* taillé, brun, dont la base droite à $0^{m}005$ d'épaisseur.

M. Basset, tout en *chinant* des chiffons, demande et trouve aussi, quelques fois, des antiquités d'un certain intérêt. Il a été initié à ce genre de recherches par M, Lemoine, grand collectionneur, à Lamballe.

Ces objets ont été trouvés dans les environs de Saint-Glen. Au reste, Saint-Glen est le centre d'un pays très intéressant pour les archéologues.

Deux Enceintes du Gard.

[*Prise de date*].

M. A. Hugues (Saint-Geniès-de-Malgoirès, Gard). — *Deux Enceintes inédites.* — 1° Serre des Cardaïres. — Une enceinte circulaire couronne la colline de ce nom, située sur le territoire de la commune de Saint-Geniès-de-Malgoirès. Plan cadastral : quartier des Garrigues Fontaine-de-Naval (d'en Aval). Les murs épais, construits à l'aide de grosses pierres, s'écroulent sur tout le pourtour supérieur de la colline, entourant un espace de 3 hectares environ. Quelques cabanes ont dû s'adosser à l'enceinte. Sur le sol débris de poterie

grossière, pierres de fronde, cailloux du Gardan, ayant servi à divers usages, meules en granit très abondantes. — Au nord de l'enceinte, sur la colline dite de la Fontaine de la Dragée, nombreux murs préhistoriques, remaniés par la culture, centre d'habitat prolongé avec tumulus et cabanes écroulées. Au point de vue défensif, centre moins important que celui du Serre des Cardaïres.

2° Boucoiran (Gard) [Grand Rang]. — Colline du Grand Rang, 240 mètres d'altitude, carte de l'Etat-Major. Sur les pentes faisant face à la plaine, murs ayant servis de défense aux populations qui s'y sont succédées. Le rocher du sommet, au pied duquel s'ouvrent deux petites grottes entièrement obstruées, constituait le dernier refuge; il est clos de murs sur les côtés où la roche ne présente pas une falaise naturelle. Débris de céramique de tous les âges.

L'étude de ces enceintes et des observations sur quelques autres feront l'objet d'un travail plus étendu.

Note sur un Ciseau Néolithique de Provence.

PAR

P. de GIVENCHY (de Paris) (1).

Comme suite à l'étude des Ciseaux Néolithiques, polis et fusiformes, notre collègue, M. le Dr A. Guébhard, m'a envoyé en communication un Ciseau néolithique, destiné aux collections de la *Société Préhistorique Française* et qui a été trouvé au Bourguet, dans le département du Var.

Cette pièce, que notre collègue M. Coutil a bien voulu dessiner, et qui est représentée ici (*Fig.* 1) grandeur naturelle, est doublement intéressante.

Elle est d'abord en roche verte, probablement *Eclogite*. De plus ce genre d'outils, déjà rare en France, l'est encore plus dans le Midi, où l'on ne trouve guère que des Haches polies, qui elles-mêmes ne sont plus très communes.

D'après leur forme, leur dimension, et probablement aussi leur destination, toutes ces pièces en roche dure paraissent, en général, avoir été confectionnées avec des galets. Dans le Midi, ces galets en roches exotiques proviennent des conglomérats divers de l'époque tertiaire. Ces outils, ou ces roches, ne semblent donc pas avoir

(1) Présentation faite à la séance du 28 Octobre 1915.

été apportées par voie commerciale, ainsi qu'on l'a dit longtemps.

Le ciseau en question montre, sur une de ses faces, une petite partie non atteinte par le polissage : ce qui permet d'y distinguer à la loupe une roche à grains fort durs et serrés. Et, comme me le fait très justement remarquer M. Guébhard, ces roches vertes, que recherchaient naguère encore pour leurs belles pièces les insulaires de l'Océanie, présentent, pour le polissage et la résistance, des qualités que n'offre aucun genre de silex dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes. Et, en effet, les autres petites pièces envoyées par notre collègue avec ce ciseau (comme le grattoir et la pointe de flèche, représentés au dernier Bulletin, p. 349, *Fig.* I et III), sont en silex lacustre, bien plus cassant.

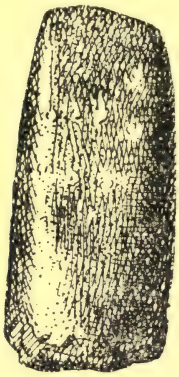

Fig. 1. — Ciseau néolithique du Bourguet (V.). — Dessin L. COUTIL. *Echelle* : Grandeur naturelle.

J'ajouterai que ce ciseau, présentant également d'un côté une face légèrement aplatie, rappelle un peu, par sa forme, ceux que j'ai présentés en janvier 1914 (p. 86 du Bulletin) et qui appartenaient à notre collègue, M. L. Giraux.

Donc, étant donné sa roche, ce petit outil devait être excessivement solide et résistant. Il paraît du reste avoir été utilisé. Il n'est pas entier, et, du côté opposé au tranchant, il doit en manquer aumoins un bon tiers, peut-être même la moitié.

Enfin c'est une pièce curieuse et qui méritait d'être signalée. Je ne saurais donc trop remercier M. le Dr Guébhard de m'avoir mis à même de pouvoir présenter à la *Société Préhistorique Française* cet intéressant et rare échantillon du Préhistorique provençal, dont, grâce à sa générosité, vont s'enrichir les Collections de notre Société.

Trésors cachés composés d'une Vache en Or.

M. Edouard HARLÉ (Bordeaux). — Au cours de mes excursions dans le Sud-ouest de la France, on me dit souvent de points parfaitement définis : « Là est enterrée une *Vache en Or.* » — Parfois, au lieu d'une Vache, c'est un *Veau* ; d'autres fois, une *Chèvre* ; mais toujours en OR !

Souvent, l'on ajoute : « Ce sont les Anglais, qui l'ont enterrée là, quand ils ont quitté la France. »

Je serais curieux de savoir quelle est l'origine de cette légende. — Pourquoi une Vache ou autre ruminant ; et non pas un pot rempli de monnaies, par exemple ?

M. Marcel Baudouin. — J'ai donné la réponse à cette question, déjà posée à l'*Int. des Cherch. et Cur.* (Paris, 1915, LXXII, p. 139) dans un numéro récent de la dite revue (20-30 nov. 1915, p 322-323), auquel je renvoie notre collègue, M. E. Harlé.

Mais je dois ajouter que, depuis cette époque, j'ai retrouvé les indications suivantes : 1° On lit dans O. Montelius (*Les temps préhistoriques en Suède*, Tr. fr., 1895, p. 275) : « Les bateaux des *Vickings* avaient souvent la proue surmontée d'une *tête de* Bœuf, en bois ou en métal doré ». Or les bateaux des envahisseurs normands des côtes atlantiques (viiie-ixe siècles) ont pu perdre ces statuettes sur nos rivages, où on a pu les retrouver depuis, soit perdues, soit placées dans des cachettes.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que le *Taureau* a joué, chez les *Normands* comme chez les *Celtes*, un grand rôle.

2° En tout cas, en Vendée, il y a, dans la commune d'Angles, un tènement dit la *Chapelle de la Motte* ; et un manuscrit y place « un *Veau d'Or* ». Or un « *Veau d'Or* » se trouverait, aussi, dans un *Puits*, qui existe au tènement voisin dit de l'*Eau*. Comme ce puits est rempli de débris gallo-romains, il pourrait très bien se faire que ce fut, en réalité, un *Puits funéraire*, tout comme ceux, bien connus, de la commune voisine, Le Bernard.

Si cette hypothèse était vraie, tout deviendrait très clair, car, dans tous les Puits funéraires que j'ai fouillés, j'ai toujours trouvé des Têtes de Bœufs isolées, mais entières, avec leurs *deux Cornes* [aucune exception]. Ce seraient, dès lors, les trouvailles faites dans des *Puits* analogues vidés (1), qui auraient donné lieu à cette histoire de *Vache*, l'*Os* ayant été transformé en *Or* ultérieurement.

3° Un *Taureau de bronze* a été découvert dans la Grotte de Bycis Kala (Moravie) ; d'autres ont été trouvés en Hongrie et à Hallstatt. Ceux recueillis à Bythin (Posen) sont *pré-romains* et de l'époque de *La Tène* [S. Reinach. *Bronzes figurés*].

Les *Taureaux à trois cornes* ont été découverts exclusivement en *Gaule*.

4° On a prétendu (Wackel) que le *Culte du Taureau* avait été répandu par les *Cimmériens* et que des Cimmériens à Bordeaux, par Toulouse, il n'y avait pas très loin. — Ce qui ne doit d'ailleurs être qu'un *roman* !

D'ailleurs cette histoire de *Vache d'Or* doit se rattacher, par un lien qu'il faut trouver, au fameux *Veau d'Or* de la Bible.

(1) On sait que ces Puits existent en Charente-Inférieure et même jusqu'à Toulouse.

III. — ARTICLES ORIGINAUX

La Céramique des Palafittes du lac du Bourget (Savoie).

PAR

L. COUTIL (Saint-Pierre-du-Vauvray, Eure).

La première mention de recherches faites dans le lac du Bourget remonte aux 20 et 22 juillet 1862 (1).

M. Laurent Rabut rendit compte de ses premières recherches dans la baie de Grésine, sur l'emplacement des pieux signalés par le baron Despine, en septembre 1857, lors de la séance générale de la Société Savoisienne à Aix. L'année précédente, en 1856, les travaux effectués pour la construction du chemin de fer avaient amené la découverte de pieux et d'objets divers. Les fouilles de la Société Savoisienne furent faites sous la direction de M. Delaborde, qui découvrit des pieux à environ 100 mètres de la rive, sur un espace de près de 20.000 mètres carrés, à une profondeur qui alors n'était que de $1^{m}80$ à $2^{m}50$; les pieux étaient groupés en rond, espacés d'environ un mètre, parfois avec des interruptions, souvent inclinés et carbonisés, la pointe avait dû être faite avec des outils métalliques ; ces pieux à divers états de conservation, prouvaient qu'ils avaient été remplacés, et que les sations ont du être occupées pendant longtemps. Au milieu de ces pieux gisaient des quantités de poteries généralement grandes et grossières, dont la pâte contenait des grains de quartz : la destruction de la station était due à un incendie, cette disparition était aussi prouvée par des fruits, noyaux, glands, enveloppes de châtaignes, du blé, du millet carbonisés et contenus dans les vases. Parmi les vases remarquables on peut citer la lampe à quatre pieds dont le bec était fermé par une tige de bois, elle fut trouvée par M. Delaborde : il commença à explorer aussi les stations de Tresserve, en face le Saut de la Pucelle, qui lui donna une hache en bronze, et celle de Conjux.

Avant ces premières recherches, dès 1856, le Dr Gosse (de Genève) et Troyon avaient attiré l'attention de l'Académie Florimontane sur la station de Roseley, au bord du lac d'Annecy.

(1) *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.* T. VI, 1863, p. XLIV à XLVIII, séance du 29 juillet 1863 ; mémoire de M. Laurent Rabut.

M. Buvelot est le premier qui ait remarqué et attiré l'attention sur les pilotis lacustres du lac du Bourget, à Grésine, où Desor pratiqua des fouilles en 1862, et ensuite le Dr Davat, maire d'Aix; ensuite Charles de La Borde, de Segrès, qui y recueillit de très belles poteries.

Laurent Rabut continua en 1863 ; puis André Perrin de 1866 à 1874; nous citerons encore Costa de Beauregard (1), Despine, duc de Chaulnes (Musée de Chambéry), Revon, Cazalis de Fondouce, Chantre.., les pêcheurs du lac, Pierre Dava (1862), Vacher et Gobert propriétaire du *restaurant lacustre*, près du port, qui vendait aux touristes le produit de ses recherches d'hiver. Pierre Dava et Vacher nous ont affirmé que plus des 2/3 des objets ont été soulevés de la surface de la vase avec une pince, la drague à mains n'a jamais creusé à plus de $0^{m}10$ à $0^{m}20$, car la couche stérile de craie lacustre se trouvait en moyenne à $0^{m}40$ ou $0^{m}45$. Vacher est le dernier qui ait fouillé pour un archéologue italien en 1900, et pour le Congrès préhistorique de France en 1908; Grésine et Conjux ont donné les plus jolies poteries; Châtillon, Grésine et Conjux ont fourni les poteries ornées d'étain, et cette dernière des moules en pierre; les poteries en couleur proviennent de Grésine, Châtillon et le Saut de la Pucelle.

Nous devons mentionner sommairement les diverses stations ; nous commencerons par celle qui a fourni le plus de documents, qui a été la première explorée et qui paraît avoir été la plus importante: nous continuerons par les stations situées sur la même rive Est, situées du côté d'Aix, elles étaient exposées au soleil toute la journée, ayant des berges basses, des champs cultivables, *Châtillon, Grésine, Meimart, Le Saut, les Fiollets*; tandis que la rive Ouest est au pied des abrupts rocheux, la rive est plus profonde et rocheuse, on n'y a signalé que *Conjux* et *Charpignat* (*Fig.* 4).

1° Station de Grésine. — Cette station est la plus vaste et la plus riche, elle se compose de deux buttes reliées jadis par une passerelle retrouvée, formées de cailloux roulés et des habitations incendiées; la plus petite est située en face la maison du gardien du tunnel, à 50 mètres contre la voie ferrée; l'autre en face de la voie ferrée et l'entrée du second tunnel, vers la tour, à 150 mètres de la berge, on y a recueilli un moule à deux faces, pour une poignée

(1) Costa de Beauregard. — *Habitations lacustres du lac du Bourget* 1870; — Costa de Beauregard et Perrin. *Catalogue de l'exposition archéologique du départ. de la Savoie, à l'exposition universelle de Paris.* 1878, Chambéry, 21 *grandes photographies.* — *Mémoires et documents pub. par la Société Savoisienne d'hist. et d'archeol,* T. VIII, 1864. — Laurent Rabut. *Habitations lacustres de la Savoie,* 1er mém. 1853, p. 79 à 145.

d'épée, et une agrafe, cinq marteaux en bronze à douille et quelques objets de bronze, dont une clochette.

Rabut pensait qu'il y avait peut être une troisième station plus près de la rive; il admet environ 10.000 pilotis, qui dépassent la vase de 0^m15 à 0^m30 : la poterie y était très nombreuse et variée, des grandes ollas et dolium, des écuelles, des plats, des faisselles, des anneaux et pesons, des grains de collier. On y a trouvé aussi du néolithique, marteaux, disques, aiguisoirs, broyeurs; et des haches de bronze, épingles, bagues, fruits brûlés, noisettes, noyaux de cerises, grains de blé, de millet, glands ; os de cheval, de vache, veau, canard ; fragment de crâne humain.

2° Station de Chatillon, à 150 mètres du rivage; peu explorée et située, comme la précédente dans une anse, à l'extrémité Nord-Est du lac, entre la butte du vieux château de Châtillon et le pont du chemin de fer; elle était couverte seulement de 2 à 4 mètres d'eau ; les galets du tumulus y sont moins abondants qu'ailleurs, les pieux y sont aussi groupés en cercle et d'autres sont groupés sur un côté du tumulus; ils dépassent la base de 0^m80 à 1^m10 et sont inclinés à 45° vers l'Est, ils sont plus longs et mieux conservés, peut-être ont-ils été remplacés? L'incendie les a peu atteints: on y a trouvé un vase romain avec le nom du potier SEVERINVSF; des poteries grossières et d'autres très évoluées de forme et de pâte ; des os de mouton, de veau, et des grains de millet carbonisés. Nous citerons surtout près de 40 morceaux de vases ornés de lamelles d'étain; 8 moules, dont un de lance et 320 objets de bronze.

3° Station de Tresserve, ou du *Saut de la Pucelle*, en face du rocher du Saut de la Pucelle; elle forme une sorte de butte située à près de 100 mètres de la rive, sa profondeur variait entre 2 et 5 mètres : les poteries trouvées entre les piquets étaient grossières et noirâtre, avec des graviers de quartz; plus loin dans le lac, les pilotis étaient plus apparents ; la poterie plus fine et parfois gravée; des fruits, des noyaux et glands ont été recueillis, ainsi qu'une hache à ailerons, une faucille, une fibule; nous citerons aussi une poutre de 7 mètres avec de nombreuses mortaises.

4° Station de Conjux, située à 180 mètres du village et en face des habitations, il y a des pilotis à 45 mètres de la rive, elle est en partie recouverte par des éboulements de la colline ; on y a recueilli 13 moules en pierre, des couteaux, haches à ailerons et à douille, faucilles, marteaux, épingles, anneaux et boutons.

5° Station de Bonport, en face du hameau des Fiollets, près du

château de Bonport, plus couverte d'eau que les autres ; par suite, elle a été peu explorée.

6° Station de Meimart, située à 90 mètres du rivage devant Saint-Innocent, près du village de Meimart, a été à peine explorée, bien qu'assez étendue, à cause de sa grande profondeur de 5 à 6 mètres ; on y a remarqué des pieux et pas de poteries à la surface : elle a donné une épée de bronze, des moules et fragments de poterie. M. Rabut a *supposé* qu'il y avait une autre station devant Grumau où se trouvent aussi des pieux.

7° Station des Fiollets, près Tresserve, à une profondeur variant entre 4^{m}50 et 6 mètres ; elle a donné des épingles et une petite lime, au Musée de Chambéry.

8° Station de Charpignat. On n'a signalé que quelques pieux, près du lac, mais aucun objet d'industrie jusqu'à ce jour.

En 1875, A. Perrin alors conservateur du Musée de Chambéry, mentionnait près de 4.000 objets métalliques, extraits des cités lacustres du Bourget ; depuis, un nouvel inventaire a été publié en 1896 par M. Daisay, qui lui a succédé comme conservateur de ce Musée, on y trouve plus que 3.011 objets, ce qui est encore un fort intéressant ensemble. M. R. Munro arrive aussi au total de 4.002, que nous publions ci-dessous. Enfin, en 1911, Jules Carotti a publié un *Catalogue raisonné du Musée de Chambéry*, où sont mentionnés les objets les plus intéressants, avec leur provenance et le numéro correspondant au Catalogue d'ensemble de J. Daisay : le catalogue de J. Carotti est très bien illustré et rédigé. Depuis sa publication, le Musée a été transféré dans l'ancien Evêché et dans les mêmes vitrines, mais avec un éclairage parfait : nous devons adresser de sincères félicitations à M. Pavèse, le nouveau Conservateur et Maire de Chambéry, pour cette nouvelle installation ; il facilite aux travailleurs l'accès des vitrines, et nous tenons à l'en remercier, car sans sa bienveillance, nous n'aurions pu obtenir les photographies et les dessins qui commentent cette étude

Pour donner un aperçu de la richesse métallique de la station de Grésine, la plus vaste, nous publions le tableau suivant, dû à *M. Robert Munro* (Traduction française du Dr P. Rodet, et qui a pour titre *Les Stations lacustres d'Europe aux Ages de la Pierre et du Bronze*, Paris, 1908).

Inventaire du Mobilier métallique de la Station de Grésine et des sept autres Stations.

Matériel de fondeur.	Moules	22	49
	Lingots et culots	46	171
Outils et Instruments.	Marteaux	5	7
	Haches	19	38
	Ciseaux	2	4
	Gouges	1	1
	Faucilles	7	23
	Couteaux	35	126
	Tranchets	4	13
	Rasoirs	18	32
	Matrice et coins à estamper		1
	Poinçons et burins	32	164
	Scies	1	2
	Lime		1
	Rivets et clous	115	248
	Aiguilles	46	190
	Hameçons	38	144
	Pinces	5	7
Armes.	Epées	2	3
	Poignards	9	12
	Lances	5	16
	Pointes de flèches	23	49
	Umbos de Boucliers	1	2
Objets d'ornement.	Epingles à cheveux	163	798
	Fibules	2	2
	Bracelets	82	252
	Torques	1	2
	Bagues	32	121
	Pendants d'oreilles	4	22
	Ceinture	1	1
	Boucles, Anneaux, etc.	140	598
	Pendeloques	7	16
	Agrafes	7	50
	Boutons	35	63
	Appliques	43	185
	Perles	115	488
	Tubes et spirales	8	73
	Objets non déterminés	34	108
		1110	2400

Un certain nombre de lacs voisins possédaient aussi des stations; *le lac d'Annecy* a donné celle de Rosely, avec tumulus de galets à peine exploré par l'Académie Florimontane d'Annecy (objets au Musée d'Annecy), les stations du Port, de Vieugy et de Châtillon.

Le *lac d'Aiguebelette*; deux emplacements au beau Phare.

Le *lac de la Thuile*, au-dessus de Montmelian.

Les *lacs de Saint-Martin* de *Belleville* et de *Saint-Marcel*, près de Moutiers.

Nous avons rappelé que les pointes des pilotis avaient dû être taillées avec des instruments métalliques. Costa de Beauregard qui a fouillé ces stations, ajoute que la présence de quelques instruments en silex ou en roche dure, ne suffit pas à prouver que ces stations remontent à la fin du Néolithique ; l'examen des instruments et objets de bronze prouve aussi que cette station remonte plutôt à la fin de l'Age du Bronze ; la céramique confirme ces considérations, ainsi que nous allons essayer de le démontrer, ce qui la rend à peu près contemporaine de la cachette de Larnaud (Jura); et cette céramique se rapproche de celle de nos abris de Baume-les-Messieurs (Jura); toutefois, la céramique ornée de lamelles d'étain, à décor géométrique, et la poterie polychrome sur trois teintes, jaune ocreux, grenat et noire, parfois en relief, doit être classée au début du Hallstatt, bien que les outils en fer manquent (on en compte à peine deux ou trois, peu concluants).

Etude de la Céramique du lac du Bourget.

Grandes Ollas (Pl. I). — Dans son étude sur le lac du Bourget. Rabut dit qu'il n'a pas trouvé deux poteries semblables, leur forme variait donc à l'infini; les buttes lacustres de Grésine et Tresserve en étaient pavées, les plus grands vases étaient cassés par morceaux et les cols très grands permettaient une reconstitution qui a été faite par Perrin dans son Album des *Habitations lacustres de la Savoie* (Chambéry, 1864, Pl. I à VI). Pour les grands vases atteignant de $0^{m}45$ à $0^{m}70$, garnis de grains de quartz, la pâte est rousse, grise, rose, noire ou rouge à l'intérieur : les teintes grise et noire sont réservées pour les poteries fines et ornées de dessins géométriques; généralement, le col est court, renversé extérieurement, avec un cordon à la naissance de la panse, qui s'arrondit; la bordure du col est souvent ornée de dépressions inclinées ou de traits creux faits avec une sorte de molette ; sous le col, on remarque un cordon tressé qui le renforce et imite absolument une corde ; tantôt ce sont des dépressions parallèles, sortes de cupules. Ces vases en forme de jarre à conserver la viande, les céréales ou les liquides, offrent beaucoup d'analogies avec ceux de Knossos, de Pompeï et d'Ostia; l'analyse a donné :

Silice 58,50; Alumine 22,50; Oxyde de fer 5,70; Chaux 1,65; Magnésie 1,10; pertes au feu, 10; total 99, 45.

Parmi les ouvrages très rares consacrés à la céramique lacustre de l'Age du Bronze, nous citerons la conférence faite par notre collègue Morin Jean et publiée dans le volume du Congrès préhistorique de Chambéry en 1908 (1); et le chapitre de J. Déchelette, dans son *Manuel d'Archéologie* (II, *Archéologie celtique et gallo-romaine*, 1re partie. Age du Bronze, p. 373 et suivantes).

Il faut bien reconnaître que les pièces qu'ils décrivent ont été généralement trouvées à la *surface* du fond des lacs, à l'aide d'une pince; *toute chronologie est donc impossible.*

Nos collègues ont *oublié de rappeler ce détail* que nous avons pu contrôler au port d'Aix-les-Bains, de la bouche des pêcheurs Pierre Dava et de Vacher, ainsi que de sa femme qui pêcha aussi. Nos Collègues Cartier, Conservateur du Musée de Genève ; D. Viollier, Sous-Directeur du Musée de Zurich ; Tschumi, du Musée de Berne ; P. Vouga, Conservateur du Musée de Neuchâtel ; de Molin, ancien Directeur du Musée de Lausanne, nous ont tous affirmé qu'aucune de ces fouilles n'avait été faite stratigraphiquement.

On a recueilli des choses minuscules, délicates, des graines et des tissus très fragiles, mais *les niveaux ou le voisinage des objets n'ont pas été mentionnés et c'était la chose principale.*

En Normandie, nous ne pouvons citer pour l'Age du Bronze que les vases de Combon (Eure), les poteries noires carénées du port de Dieppe, le vase du Val-Saint-Père (Manche), que nous avons signalés dans nos *Inventaires de l'Age du Bronze des départements de l'Eure*, 1899, *de la Seine-Inférieure*, 1900 *et de la Manche*, 1910, et celles du camp Harrouard, commune de Sorel (Eure-et-Loir)

Si nous voulons établir des rapprochements, nous nous porterons aux *Matériaux pour l'Histoire de l'Homme* (1884, p. 211, *Fig.* 134), où sont mentionnés les trois vases de Devoc, dans les grottes de Vallon (Ardèche), ils sont biconiques ; l'un renfermait une série d'objets de bronze, des pendeloques ajourées, 13 bracelets, 150 perles de bronze, des disques à tube latéral : nous citerons aussi le très grand vase-*dolium* de Venat de 0m60 de hauteur.

Les fouilles que nous avons faites sous les *Abris larnaudiens et hallstattiens de Baume-les-Messieurs* (*Jura*) en 1913-1914 (Congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences au Havre), nous ont procuré des échantillons qui nous ont permis de les reconstituer : les quelques objets de bronze étant analogues à ceux du Bourget, il nous est donc possible d'être affirmatif et de les rappro-

(1) Morin Jean. — *La Céramique du lac du Bourget. Essai de classification, sa place dans l'Archéologie européenne.*

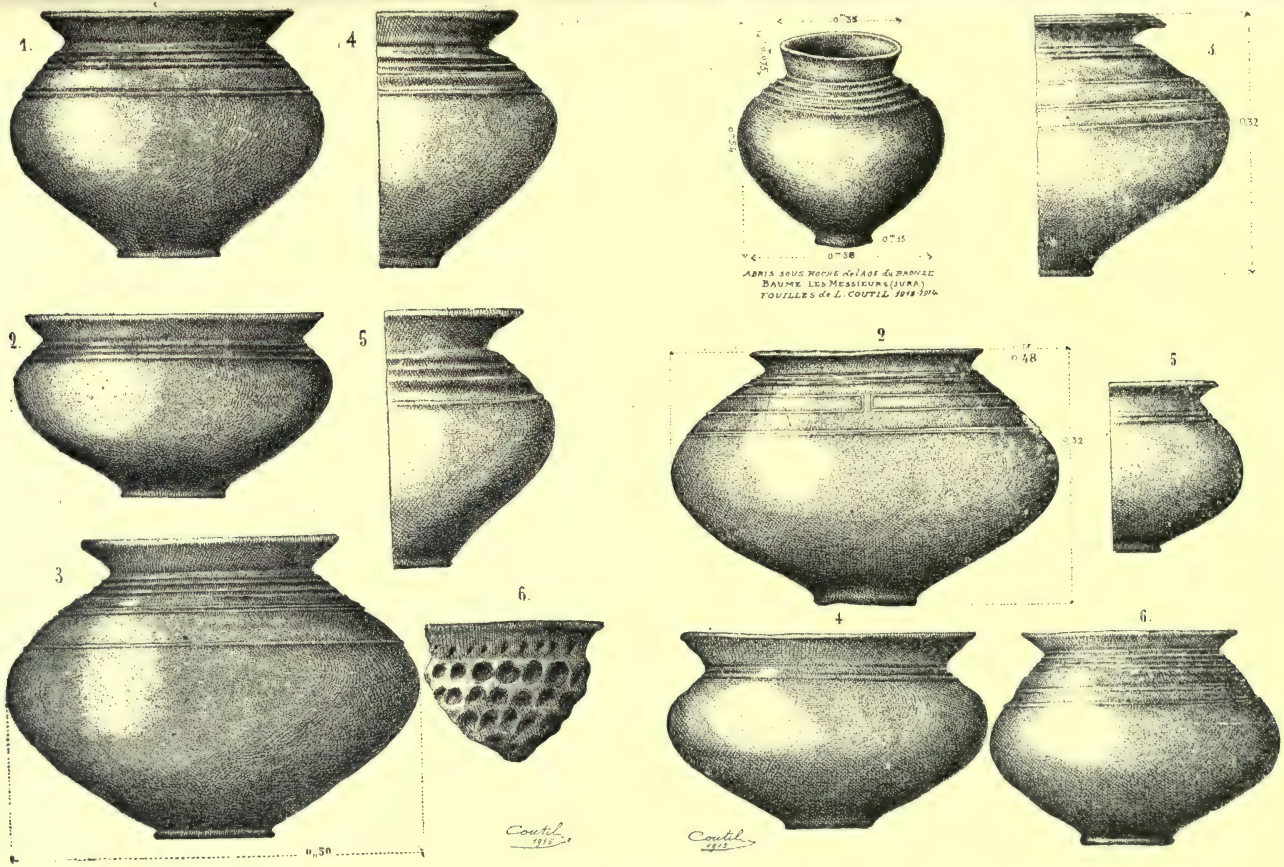

GRÉSINE

Céramique des Palafittes du lac du Bourget (Savoie).

Pl. 1. — Grandes ollas trouvées à Grésine, hauteur moyenne, 0m32, diamètre 0m48.

Céramique des Palafittes du lac du Bourget (Savoie), Musée de Chambéry.
Pl. 2. — Vases façonnés à la main, avec grains de quartz dans la pâte.

Céramique des Palafittes du lac du Bourget (Savoie), Musée de Chambéry.
Pl. 3. — Bols, tasses, petites coupes.

Céramique des Palafittes du lac du Bourget (Savoie), Musée de Chambéry.

Pl. 4. — Vases à base conique ou ronde, très petits vases façonnés au tour, anneaux-supports.

Céramique des Palafittes du lac du Bourget (Savoie), Musée de Chambéry.
Pl. 5. — Bols, faisselles, biberons à pieds.

Céramique des Palafittes du lac du Bourget (Savoie), Musée de Chambéry.
Pl. 6. — Anneaux, vases à long pied et à petits pieds multiples.

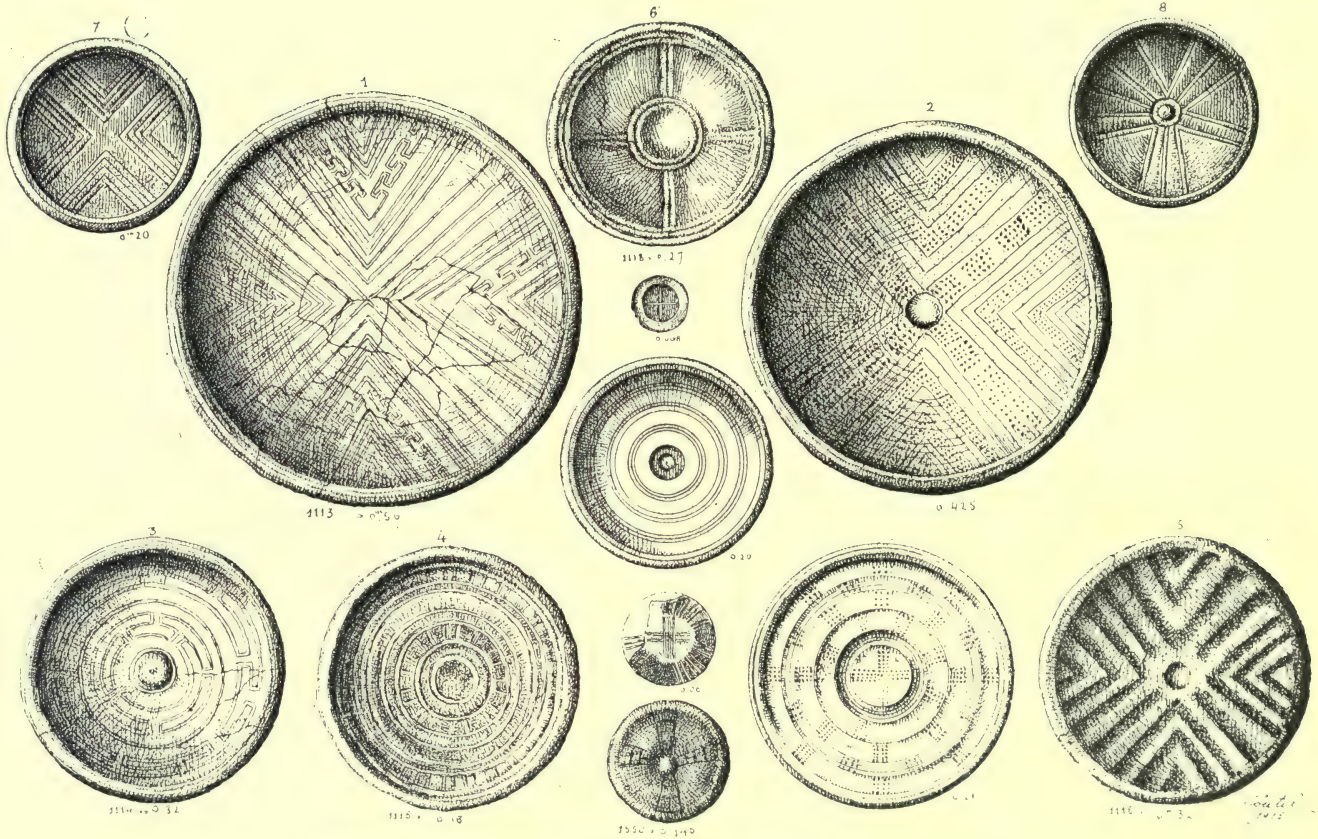

Céramique des Palafittes du lac du Bourget (Savoie), Musée de Chambéry.
Pl. 7. — Plats, écuelles avec décor gravé ou pointillé.

Céramique des Palafittes du lac du Bourget (Savoie).
Pl. 8. — Poteries incisées 1 à 9, 12 à 15, 28 à 31.
Revêtements de cabanes 16 à 19 ; figurines 26, 27.
Croissant animal ? 23 ; croissants 20 à 22 ; roues 24 et 25.

La céramique des Palafittes du lac du Bourget (Savoie).
Pl. 9. — Poteries fines, noires et ornées de lamelles d'étain.

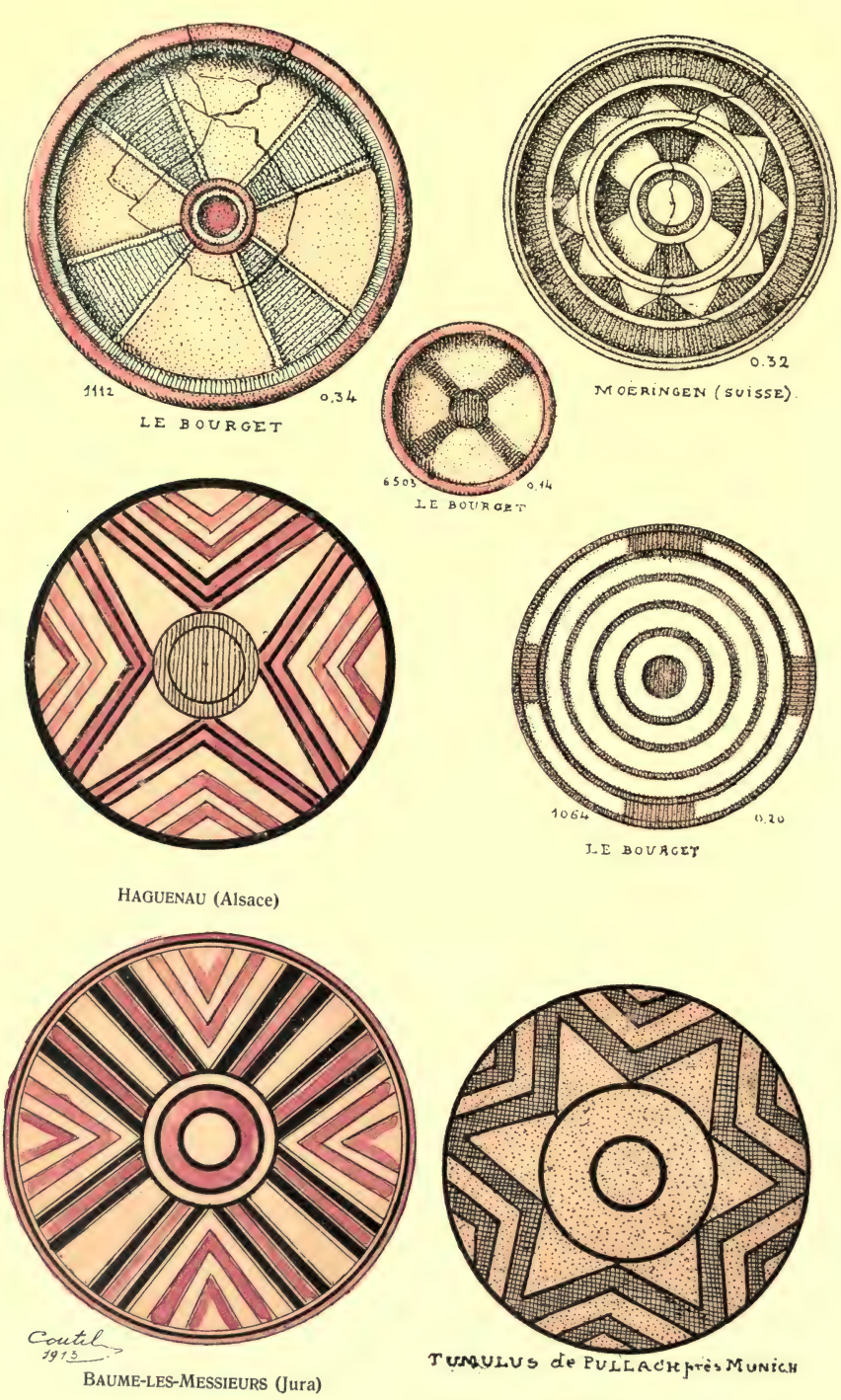

Céramique des Palafittes du lac du Bourget.

Pl. 10. — Plats peints en grenat et noir sur fond jaunâtre, sauf un plat du Bourget sur fond blanc.

Céramique des Palafittes du lac du Bourget (Musée de Chambéry).
Pl. 11. — Débris de vases peints en grenat et noir.
Le vase N° 17 (1074) du Catalogue, porte un décor en relief colorié.

cher de ceux du Bourget, les foyers étant isolés des couches gauloises par des éboulis énormes provenant des parois et qui les ont recouverts.

Nous allons étudier les diverses formes de vases.

Vases façonnés à la main, avec grains de quartz dans la pâte (Pl. I). — Nous étudierons d'abord une série de grands vases à parois épaisses, contenant des grains de quartz ou des grains de sable : on n'a recueilli que des moitiés de cols et de panses, dont deux ont été restaurés, ils ont 0^m70 à 0^m80 en moyenne de hauteur et non 1^m50 comme on l'a écrit : certains bords sont projetés dans le prolongement de la panse ; mais il en est aussi dont les bords sont projetés vers l'extérieur formant ainsi un angle avec la panse très rebondie et ornée de larges filets creux parallèles ; à l'angle du col existe un gros bourrelet cordelé, ou des dépressions comme des pastilles concaves, ou des raies obliques, ainsi que sur le col ; les fonds sont aussi festonnés sur les bords ; l'épaisseur de la pâte varie entre 0^m015 et 0^m035, suivant la hauteur du vase ; l'extérieur est rose, rouge ou gris, le centre rouge, mais plus souvent noir : ils se rapprochent des PITHOI d'Hissarlik et de Crète.

Nous avons figuré sur la Planche II les vases de moyenne grandeur de 0^m14 à 0^m25 de hauteur pour les plus grands N° 20 et 32 : les terrines du bas ou soupières N°s 26, 28 et 30 mesurent 0^m33 à 0^m34 de diamètre à l'ouverture. Parmi ces vases, il en est qui sont lisses et qu'on croirait avoir été faits au tour. Presque toute cette série se retrouve parmi nos poteries de Baume-les-Messieurs (Jura).

Nos collègues suisses Cartier, Viollier, Vouga, Tschumi sont d'accord pour classer tous ces vases dans l'Age du Bronze, bien qu'on en ait retrouvé aussi de semblables dans les stations néolithiques et dans la station lacustre du Port sur le lac d'Annecy, qui est de la fin de l'Age de la Pierre. D'ailleurs, toutes ces poteries du Bourget ayant été trouvées à la surface, il n'est pas possible de les admettre comme néolithiques, on peut même ajouter que beaucoup de ces formes ont survécu jusqu'au Hallstatt.

Plats, écuelles (Pl. V et VII). — Plusieurs écuelles portent des trous disposés avec symétrie (Pl. V, N°s 8, 9, 12, 13), ils ont pu servir à égoutter le lait pour confectionner des fromages ; elles proviennent de Grésine. D'autres plats portent une ornementation en creux ; toutefois, les gravures des plats ou coupes évasés et figurés sur la Planche VII ne peuvent pas être rapprochées de celles de Vilhonneur (Charente), ni des tumulus de Haguenau (Alsace), ni de celles des grottes du Gardon à Saint-Vérédème (Gard).

Le plat N° 5 (Pl. VI) porte de plus fortes gravures, l'ornementation se compose de bandes creuses formant une croix et des angles ou chevrons opposés les uns aux autres par quatre : dans l'intérieur de ces bandes creuses se voient des raies gravées obliquement. Si

ce plat avait été trouvé dans l'Allemagne du Sud, on le classerait comme étant du Hallstatt III ; ici, cette attribution n'est pas possible, car aucun objet typique de l'Age du Fer n'a été recueilli. Les plats N°s 2 et 6 sont ornés de croix gravées offrant la même disposition, avec des séries de damiers en pointillé assez profond : ce n'est pas non plus un décor typique de Hallstatt. Nous ferons remarquer que sur tous ces plateaux, c'est la croix qui forme le motif décoratif, sauf sur deux ornés de grecques. Beaucoup de fonds de vases portent une croix qui fut gravée avec un instrument métallique, lorsque la terre était sèche et que l'on allait les porter à la cuisson, cette croix est fruste et maladroite, à côté des fins dessins qui ornent d'ordinaire la panse, le col ou l'intérieur des vases.

Bols, tasses, petites coupes (Pl. II et IV). — Les tasses sont munies d'une anse, exceptionnellement de deux, qui sont parfois cannelées. Les bols sont plus ou moins évasés, avec un pied plus ou moins large; il en existe de carénés et aussi de forts petits comme des jouets d'enfant (Pl. IV). La Planche IV montre aussi quelques tasses et bols.

Ce qui caractérise ces vases, c'est le peu d'épaisseur et la finesse de la pâte.

Vases coniques ou à base ronde (Pl. IV). — Les vases les plus typiques de l'Age du Bronze sont à pâte mince, façonnée au tour, noirs ou gris, parfois lustrés ou enduits de graphite, leur panse est souvent proéminente ou carenée ; ils sont souvent ornés de raies gravées ou de dessins ; leur hauteur varie entre 0^m15 à 0^m18 ; il en existe de minuscules, comme de véritables jouets d'enfant, ou de godets à parfums, Planche IV, N°s 26, 28, 30, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50). Tous ces vases sont renversés sur la Planche III, car ils ne pourraient se maintenir en équilibre leur base étant en pointe ou arrondie; on les plaçait sur le sable dans une cavité ou sur un gros disque en terre cuite, comme il en existe Planche IV, N°s 1 à 2, certains de ces anneaux ou *torches* étaient ornés de raies creusées et saillantes (Pl. VI, N° 3).

Biberons. Vases à pieds (Pl. V et VI). — Sur la planche V se trouvent groupés des vases presque tous brisés, sauf un seul placé au centre qui est complet, il provient de Grésine; il se compose d'un récipient oblong muni d'un col supérieur et d'un petit tube à une extrémité, qui était encore obstruée par une petite tige de bois, lorsqu'on le découvrit : à l'autre extrémité se trouvent deux petits tenons : l'ensemble porte sur quatre petits pieds ; on a voulu classer ces vases comme des lampes, ce qui est inadmissible, le trou serait bien petit pour une mèche. On peut certainement rapprocher de

ces biberons d'autres vases gallo-romains où la représentation animale est indiscutable ; mais pour ce vase de Grésine, on ne peut insister sur cette interprétation que rien ne confirme.

De chaque côté de ce vase, sur notre Planche V, on compte les débris d'environ quinze autres analogues, mais fragmentés.

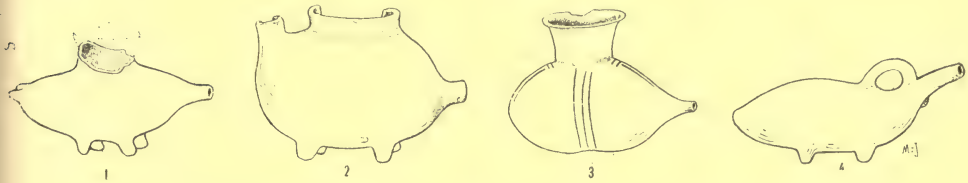

Fig. 1. — Biberons. — 1, Grésine (lac du Bourget) ; — 2, Corcelette (lac de Neuchâtel) ; — 3, Saint-Pierre-en-Chastre (Oise) ; — Chypre. [Cliché Morin Jean].

Sur la Planche VI se trouvent d'autres vases, bols ou écuelles munis aussi de quatre petits pieds : l'un d'eux est muni d'un couvercle N° 20, 21, 23 (cette forme existe à l'époque Gallo-Romaine). Cette même planche contient des vases à un seul pied très long, sortes de calices (N°s 12, 14, 15), et un autre N° 16 dont le pied est encore plus long, il est privé de sa base. A côté se voient d'autres formes exceptionnelles.

Croissants (Pl. VIII). — Cinq supports en forme de croissant offrent des extrémités plus ou moins recourbées, la base plus on moins concave, plus ou moins large et la hauteur différente ; la terre est grise, ou rose : le dessus est plat, mais il en est qui sont angulaires, c'est pourquoi on a rejeté l'hypothèse d'*appuie-tête* qui est vraisemblable dans certains cas, mais inadmissible lorsque le dessus forme une arête vive. On en a fait des objets de culte, et des chenêts lorsque la terre est calcinée par le feu, ce qui semble prouver leur attribution.

Disques, Fusaïoles, Perles. — Nous avons déjà parlé des gros disques en terre cuite grise qui ont servi de supports pour les vases à fond conique (Pl. IV, N°s 1 à 11, et pl. V, N°s 1, 2) ; le N° 3 porte des lignes en relief ; le Musée de Chambéry en possède 25.

Nous n'avons pas reproduit les fusaïoles dont on pourrait citer au moins cent variétés ; elles portent généralement de petites coches, des cavités elliptiques, des cannelures, des cercles creux sur les côtés ou des rainures avec parties saillantes sur le pourtour, les cavités rondes alternent aussi avec les rainures. Les diamètres varient ; il en est de très petits que l'on peut considérer alors comme des perles de collier. Il en est qui sont ornées de bandes d'étain (Pl. IX, O. P.), de Châtillon et Grésine.

Céramique ornée en creux (Pl. VII et VIII). — Nous savons que dès l'époque Néolithique, les parties creuses du décor des vases étaient souvent remplies de matière blanche pour les faire mieux voir. Le Musée de Heilbroon (duché de Bade) possède une série fort complète de ces sortes de vases; mais on en a trouvé aussi en France. A l'Age du Bronze, ce décor fut continué et on le retrouve dans les stations du lac du Bourget, au Musée de Chambéry. Le catalogue Daisay en cite 573 morceaux, la poterie est noire et ornée d'une ou deux rangées de dents de scie parallèles; de feuilles de fougères, de carrés avec diagonales se croisant, de croix de Saint-André disposées les unes à côté des autres, d'empreintes rondes ou carrées, de têtes d'épingles ornées. Ces spécimens proviennent de Grésine, Le Saut, Conjux, Châtillon (Pl. VII). Sur notre Planche VII le grand plat N° 2 et celui d'en dessous, sont ornés de lignes et de points creux carrés ; le plat 5 est orné en creux.

Revêtements de cabanes (Pl. VIII). — Parmi les poteries se trouvent de nombreuses plaques de terre cuite portant encore d'un côté les traces des roseaux contre lesquels elle avait été appliquée et lissée de l'autre. On peut se demander comment cette terre avait pu se durcir assez, sans avoir brûlé, ou tout au moins roussi les roseaux contre lesquels elle était appliquée ? Il existe des plaques qui constituent des motifs vraiment décoratifs ornés de dents de loup et de lignes avec des cercles concentriques et point central, ils sont en terre rosée. Certains morceaux perforés ont été considérés comme plaques de sortie de la fumée.

Idoles. Roues (Pl. VIII). — De curieuses figurines en terre grise, au nombre de cinq, proviennent de Grésine, on a supposé que c'étaient des figures humaines ; on distingue deux tiges allongées pouvant correspondre aux bras, et deux autres allongées correspondant aux jambes, la tête n'est indiquée que par un seul appendice. Deux autres figurines peuvent correspondre à des représentations d'animaux, avec quatre pattes, une tête munie d'oreilles et trois mamelles : ces sept figurines en terre grise proviennent de Grésine; elles mesurent en moyenne $0^{m}05$ et $0^{m}06$.

Deux sortes d'animaux avec indications de pattes, l'un en terre cuite noire, l'autre grise, ont été trouvés aussi à Grésine (Collections de Chambéry et Costa de Beauregard).

Nous mentionnerons aussi deux *parties différentes de petites roues de char* au Musée de Chambéry.

Céramique en couleur (Planches XI et XII). — Nous connaissons très peu de fragments céramiques peints dans les stations lacustres; même en Suisse; tandis que les stations du lac du Bourget ont

donné plus de soixante-dix morceaux provenant de *Grésine*, *Le Saut*, *Châtillon*, *Conjux*, N° 103, nous en avons même compté près de 120 au Musée de Chambéry. Ce sont des petites écuelles basses et des plats qui représentent cette céramique. Nous avons reproduit sur la Planche X trois vases reconstitués; le plus grand plat ou écuelle vient de Châtillon, le fond est grenat avec croix noire et cercle noir sur le pourtour extérieur et au centre, son diamètre est de 0m34. Un second est d'une technique un peu différente, il est sur fond gris avec 5 bandes grenat et le bouton central : il mesure seulement 0m20 de diamètre; il y a près de 50 morceaux de ce genre.

Le troisième est plus petit, sur fond gris jaune, avec croix peinte en noir et bouton central; diamètre 0m14.

Sur la Planche XI, nous retrouvons quelques exemplaires appartenant à la même période que le grand plat; le grand fragment central B de Grésine, orné de damiers et de bandes diagonales noires, d'autres bandes et dents de scie grenat, le tout sur fond jaunâtre, les fragments A. C. D., offrent trois teintes, grenat et noir sur pâte jaunâtre de fond; le fragment O, est peint en grenat et noir sur teinte de fond grise. Les fragments du bas V et X sont ornés de diagonales rouges sur fond gris. Les autres morceaux E. F. I. N. P. n'ont que la teinte jaunâtre avec dessins peints en noir. Les fragments G. H. P. sont en poterie fine grenat; le morceau R. est exécuté en blanc et grenat. Cette poterie est beaucoup plus évoluée comme finesse de pâte, mais la forme est encore celle de l'Age du Bronze. Le morceau B plus épais est aussi grenat.

Enfin, le morceau P est totalement différent de technique, il est constitué par des bandes circulaires alternativement creuses et en relief; les bandes en relief sont grises ou grenat : celles du fond sont grises avec raies obliques gravées : il a été trouvé au Saut en 1869. Ce morceau rentre dans la série du plat N° 5 de la Planche VII. Cette céramique est classée en Allemagne du Sud et en Autriche-Hongrie comme étant du Hallstatt III (classification que nous ne saurions admettre, même en Allemagne); mais pour les stations du lac du Bourget, cette céramique n'est pas accompagnée d'objets en fer synchroniques : on ne peut donc admettre que ce morceau et le plat n° 5 de la planche VII sont aussi récents.

De même, si nous nous reportons à la Planche X, où nous avons figuré divers plats ou écuelles de même époque et de même style, nous voyons que le plat de Grésine se rapproche beaucoup de celui de Baume qui se trouve dans le bas, à gauche de la planche, et de celui de Haguenau, tous de la fin de l'Age du Bronze, avec celui de Mœringen (Suisse); quant au plat du tumulus de Pullach, près Munich, de même style et de même couleur, il serait du Hallstatt.

Nous allons voir encore, par ce qui suit, que les Palafittes du Bourget ont dû exister pendant la civilisation Villanovienne.

Poteries ornées de bandes d'étain (Pl. IX). — Le catalogue du Musée de Chambéry, par Daisay, mentionne 41 fragments de poteries ornées d'accessoires en étain; 21 sont très intéressants, nous les avons reproduits sur notre Planche VII, ce qui nous dispense d'insister. Les plus compliqués sont les vases B, D, E, F, M; le vase B est orné de très fines lamelles obliques ou formant des chevrons; sur le vase F, les bandes sont plus larges, le décor est plus apparent, ce sont des chevrons ou des damiers.

On a prétendu que ces bandes étaient collées au moyen de la résine parce qu'une boulette de résine a été trouvée collée sur un vase et que des bandes d'étain disposées en damier sont fixées au-dessus; elle provient de Grésine (Pl. IX, Fig. T, au bas de la Planche). Nous ferons remarquer que pour coller l'étain au moyen de la résine, il fallait chauffer l'étain : dans certains cas, la lamelle a pu résister à la chaleur, mais pour les petites tiges minces comme un léger trait de plume, nous nous demandons comment on a procédé. Le dessin devait probablement être composé et collé sur une matière mince, puis transporté et fixé ensuite sur le vase. Parmi les plus jolies spécimens de céramique de l'âge du bronze ornée de lamelles d'étain, on doit citer le beau plat de Cortaillod, au Musée de Neufchâtel (Suisse). Parmi ceux du Bourget, il en est un qui est fort connu (1), mais dont le dessin n'a jamais été reproduit fidèlement, c'est pourquoi on a fait des dissertations peut-être un peu fantaisistes à son sujet.

De même pour les biberons où l'on a cru voir des formes d'animaux, on a vu des hommes dansant ou des soldats, dans les

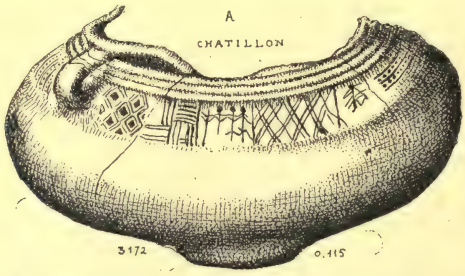

Fig. 2. — Vase de Châtillon, avec figurines humaines en étain.

quatre figurines dont la partie médiane a disparu : ce même motif semble réédité un peu plus loin (*Fig.* 2).

(1) M. G. et A. de Mortillet. — *Musee préhistorique*. 1re édition, 1881, Pl. XII, 1117.

Nous ne pouvons le rapprocher que du morceau de vase du *cimetière gaulois à épée de bronze découvert à Villement* (commune de Saint-Aoustrille, Indre), et décrit par M. des Méloises, où se voient deux rangées de personnages les jambes écartées : sur le morceau de vase d'Œdenburg (Hongrie), la représentation humaine est encore plus sommaire, J. Déchelette voit dans ce décor une influence dipylienne archaïque (1200-800). Les vases à long pied de la Planche V, n°s 12-14-15 pourraient aussi alors avoir une tendance dipylienne?

Fig. 3. — Urne cinéraire avec son couvercle orné de bandes d'étain. *Corneto* (*Musée de Florence*) [1000 à 800 av. J.-C.].

On peut rapprocher leur forme des amulettes peignes, dont le manche ou tenon simule aussi un personnage ayant les jambes écartées (Bologne, Palafitte de Guévaux, Vallamand, sur le lac de Morat, Estavayer; Italie, etc.).

Au sujet des vases ornés de bandes d'étain, nous croyons devoir figurer un casque en terre cuite ou plutôt un couvercle d'urne cinéraire orné de trois bandes ajourées de lamelles d'étain, provenant

de la nécropole de *Corneto*, et que nous avons figuré dans notre étude sur les Casques antiques (1).

Ces casques en terre cuite sont classés dans la période proto-Etrusque ou de Benacci (1000 à 800), comprenant pour l'Italie du Nord des tombes à incinération avec décor incisé et gravé (tombes de Villanova, Corneto, etc.).

Essai de Chronologie des vases.

Notre collègue Morin Jean a proposé, pour les vases du Bourget, les divisions suivantes :

1re SÉRIE. — DE LA FIN DE L'AGE DE LA PIERRE JUSQU'A UNE PÉRIODE AVANCÉE DE L'AGE DU BRONZE.

A. *Groupe indigène.* — Céramique lacustre proprement dite. Poteries à parois épaisses, en pâte grossière, mêlée de petits graviers; décor très rudimentaire (jarres, tasses, gobelets, etc).

B. *Groupe d'origine méditerranéenne.* — Vases étroitement apparentés avec les poteries de la région égéenne.

2e SÉRIE. — BEL AGE DU BRONZE, SYNCHRONIQUE AVEC LES DÉBUTS DE LA CIVILISATION HALLSTATTIENNE.

A. *Plats et cuvettes à couverte peinte.* — Prototypes des vases polychromes de la période de Hallstatt.

B. *Type urne*, descendant du vase bulbeux, à fond conique de la Suisse et apparenté aux urnes de Golasecca.

C. Vases ornés de bandes d'étain.

Nous ne voyons pas d'observations à formuler pour la 1re série et le groupe A, qui se trouve figuré sur nos Planches I et II.

Quant aux formes à panse saillante et un peu carénée et à pâte fine, nos 11, 12, 13, 14, 18, 22, 26, 28, 30, Pl. III et IV, et les deux rangées supérieures de la Planche VI, quoique offrant une pâte plus fine et un galbe plus évolué, on peut encore les y laisser, bien qu'ils se rapprochent un peu des formes Villanoviennes.

On arrive au groupe d'origine méditerranéen des vases supportés par plusieurs petits pieds. Mais doit-on faire une subdivision pour une forme qui se trouve un peu plus ou un peu moins représentée dans nos gisements ou stations de l'Age du Bronze ? Les biberons ont été trouvés non seulement dans la Palafitte de Wallishofen, mais aussi dans les stations du bassin du Rhin et dans l'Alle-

(1) *Mémoires Société Préhistorique Française*, T. III, 1915, p. 178, fig. 15.

magne du Sud, Nierstein (Hesse Rhénane), Tulln (Basse Autriche),

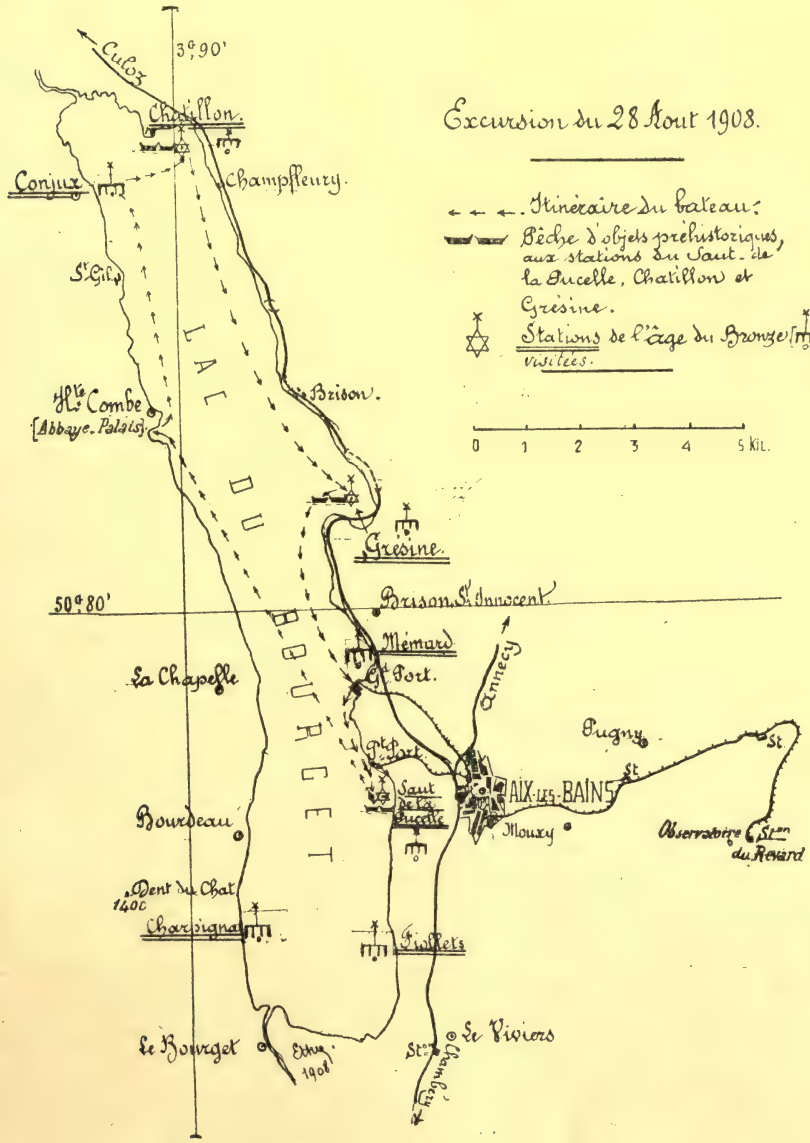

Fig. 4. — Le Lac du Bourget (Savoie) [Cliché Ed. Hue] (1).

Platenic (Bohème), qui offre un plus gros tube, la seule que l'on pourrait admettre comme lampe.

(1) *Congrès préhist. France*, Chambéry (1908).

Pour la seconde série, nous avons exposé ce que nous pensions des plats et coupes unies à l'extérieur et ornées à l'intérieur de dessins géométriques exécutés *en couleur*, esquissés ou non limités par un trait gravé. Les stations du Bourget sont particulièrement riches en céramique peinte (Châtillon, Grésine, le Saut); les Palafittes de la Suisse n'en ont donné que de très rares échantillons (Corcelette, Mœringen, Nidau).

En terminant, nous insistons en disant que par sa variété de décor et de pâte, on trouve au Bourget, une partie de l'évolution de la Céramique peinte du premier Age du Fer, ce qui est très important; et la plus nombreuse série d'ornements d'étain sur les vases; par suite, les riches Palafittes du Bourget soutiennent la comparaison avec celles de la Suisse, si même elles n'ont pas donné une plus grande variété d'objets et surtout une céramique plus variée.

Quant aux urnes du type de Golasecca, nous ne les trouvons pas identiques, mais à l'état minuscule sur notre Planche IV, ce sont des vases coniques; et encore nous n'osons faire rentrer dans cette série les vases n°s 11, 12, 13, 14, 18, 22, 26, 28, 30, de la Planche II, qui sont les plus nombreux, ces formes ne sont pas assez Villanoviennes pour en faire un groupe distinct et synchronique.

Enfin, nous ne voyons pas de distinctions suffisantes dans tous ces vases, pour vieillir beaucoup les uns et rajeunir d'autant les autres, surtout qu'aucun objet typique de l'Age du Fer n'a été trouvé pour soutenir cette théorie et que certains objets de bronze indiquent l'extrême fin de cette période.

Contribution à l'étude de l'Ere monumentale préhistorique : l'Architecture mégalithique bretonne et les observations solaires (*suite*) (1).

PAR

Alf. DEVOIR (Brest, F.),
Capitaine de Frégate.

Pour les monuments dressés sous l'empire de ces règles, il n'était pas, en général, possible de choisir arbitrairement la position d'un menhir projeté ; un tel choix n'était permis que pour le *Mégalithe-origine* d'un ensemble.

Dans ces conditions le point d'extraction et le point d'implantation ne doivent coïncider que très exceptionnellement ; il y a donc eu le plus souvent transfert du bloc-menhir avant érection, toutes les fois que celui-ci n'avait pas été trouvé sur une ligne d'orientation déterminée à l'avance et dont un point au moins était déjà repéré par un monument préexistant.

Il est d'ailleurs vraisemblable que le transfert ne se faisait que sur une courte distance et qu'à l'époque où les règles de position furent connues des architectes préhistoriques, ceux-ci s'abstinrent de prévoir aucun dressage de menhir nouveau là où des matériaux convenables ne se rencontraient pas à proximité immédiate des lignes dont je viens de parler.

Il nous est évidemment impossible de préciser l'époque à laquelle furent définies des règles de position ; leur application dans des régions très diverses — Locmariaquer, Carnac, Crozon, pour ne citer que les principales — indique que très nombreux sont les monuments dressés après cette remarquable conquête de la science, remontant peut être à trois ou quatre mille ans, peut-être plus avant encore dans la nuit des âges.

En mentionnant que de très rares menhirs portent des groupes de cupules et d'autres signes gravés *intentionnellement* (2), j'aurai résumé ce que l'on pouvait savoir des menhirs vers la fin du XIXe siècle.

(1) Voir *Bull. Soc. Préh. France*, 1915, n° 10, p. 369.

(2) Je ne connais, dans le Finistère, que deux Menhirs, indiscutables, portant des Cupules nombreuses : l'un signalé par P. du Chatellier (Saint Urnel en Plomeur); l'autre par M. A. Jarno (Bois du Duc en Spézet) [*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1914].— Le premier était debout quand son inventeur le fit transporter dans le Parc de Kernuz ; le second est authentifié de ce fait qu'il appartient, tout renversé qu'il est, à un Alignement (N C), dont un menhir de 5 mètres est encore debout. — Les Cupules, au nombre de 2 ou 3, signalées *sur* quelques blocs naturels ou tables de dolmens (Dolmens de Kerbervez (N C) et du Ribl,(N C) me paraissent dues aux eaux pluviales.

C'était, en réalité, bien peu de chose ; les renseignements fournis par les fouilles étant des plus restreints et l'étude des groupes presque inexistante, les manuels les mieux documentés, qui décrivaient longuement les dolmens et surtout les récoltes qui y avaient été faites, ne consacraient généralement que quelques pages à la question des Menhirs.

La science a heureusement progressé, en ce qui les concerne, depuis une vingtaine d'années. Je le montrerai dans la seconde partie de ces notes, après m'être occupé des monuments de l'autre type.

Les Chambres a recouvrement mégalithique.

L'exploration, plus ou moins méthodique et complète, des Chambres à recouvrement mégalithique a été pendant longtemps la base pour ainsi dire unique de l'archéologie de l'ère monumentale préhistorique ; la recherche des instruments, en pierre ou en métal, plus tard celle des poteries, des ossements et des restes incinérés, était le but principal, sinon exclusif.

Les monuments n'intéressaient alors que pour les objets qu'ils pouvaient contenir ; cette tendance a eu de navrantes conséquences, car nombreux sont les dolmens, qui, bouleversés pour une plus facile exécution des fouilles, ne sont plus aujourd'hui que des ruines informes ou ont complètement disparu de la surface du sol. Les explorations ont fait depuis cinquante ans une effroyable « consommation » de chambres dolméniques.

Il faut reconnaître que les récoltes ont été, surtout en Bretagne, très abondantes et riches ; des collections remarquables se sont formées et s'accroissent sans cesse.

Une remarque s'impose à leur sujet ; si les résultats obtenus sont très considérables sous le rapport de la *quantité* des objets découverts, les types auxquels peuvent se ramener ces objets sont et restent très peu nombreux ; et les fouilles récemment effectuées ne nous en ont fait connaître aucun qui fut inconnu des premiers explorateurs sérieux des grands monuments bretons. Pour dire vrai, les richesses des collections augmentent beaucoup plus rapidement que les connaissances dont nous leur sommes redevables ; leur développement a eu toutefois cet heureux effet de montrer la nécessité d'un classement des récoltes, ainsi que d'une terminologie précise.

D'excellents résultats ont été acquis dans cet ordre d'idées ; mais on peut regretter que l'étude des objets *maniables* ait fait quelque peu délaisser celle des Monuments qui les enfermaient, et que les recherches « de Musée » aient détourné beaucoup d'archéologues des mensurations architecturales, souvent pénibles et d'exécution délicate.

Les récoltes ont donné et donnent lieu à de longues discussions, faciles à ouvrir à un moment quelconque : aussi sommes-nous très documentés sur les types industriels et ornementaux et sur les variations correspondantes de la technique. Nombreux sont les préhistoriens qui distinguent à première vue un objet *de style* campignyen d'un objet *de style* robenhausien ou un morgien d'un larnaudien.

Idées généralement admises sur la destination des Chambres a recouvrement mégalithique. Le « postulatum » de l'enfouissement.

Tout au contraire les controverses, relatives aux monuments eux-mêmes, abstraction faite des découvertes réalisées ou escomptées, se bornaient tout récemment encore à peu de chose ; et les idées généralement acceptées ne différaient guère de celles qu'émirent, au début du XIXe siècle, les créateurs de l'archéologie de l'ère monumentale préhistorique.

Elles peuvent se résumer ainsi : les chambres totalement ou partiellement mégalithiques sont et ne peuvent être que des tombeaux ; elles ont été construites pour cette seule destination ; les objets qui en sont exhumés sont les armes, instruments et ornements familiers du défunt, déposés dans la sépulture en même temps que son cadavre ou ses restes incinérés ; une même tombe reçoit parfois plusieurs morts.

A cette affirmation se superposa le *postulatum* de l'enfouissement de *toutes* les chambres sous un tumulus édifié peu après les funérailles, avec cette conséquence que la nature de la récolte établissait, de façon indiscutable et sauf le cas de violation ultérieure de la sépulture, l'âge relatif de celle-ci : ce qui revenait à assimiler le monument à un gisement paléontologique vierge, sous la réserve énoncée ci-dessus.

La conception très simple que je viens d'exposer a paru trop absolue à plusieurs auteurs contemporains ; elle ne laisse point en effet de prêter à des critiques que quelques pages consacrées aux divers types architecturaux me permettront de définir.

Les chambres à recouvrement mégalithique peuvent se classer, pour la presque totalité (1), en deux grandes catégories, suivant que la ou les tables de recouvrement reposent sur des supports mégalithiques ou sur un muret en maçonnerie de pierres sèches.

Les premières sont de tracés très divers et de dimensions très

(1) Les dolmens à encorbellement et ceux à grands blocs arc-boutés sont très rares...

variables ; ce sont les Dolmens proprement dits, avec ou sans galerie, à chambre unique ou à chambres multiples ; le nombre des éléments mégalithiques est au moins de trois et souvent beaucoup plus considérable.

Les secondes ne comprennent, en général, qu'un élément de ce genre, fermant à sa partie supérieure une cavité assez régulièrement parallélipipédique ; elles sont toutes enfouies sous tumulus.

Il en est de même d'un certain nombre de dolmens de tous tracés, tandis que les tables de beaucoup d'autres sont visibles du dehors, ainsi que la partie supérieure des supports ; d'après le postulatum ci-dessus, la dénudation de ces éléments est due à la désagrégation du tumulus qui, à l'origine, *devait* recouvrir le monument, désagrégation imputable surtout aux intempéries, secondairement au défrichement et à la culture.

La *possibilité* de ce postulatum ne suffit pas, à mon sens, à en établir la *probabilité*, qui me semble rester sujette à discussion.

Il convient en effet de remarquer qu'on rencontre fréquemment en Bretagne, à côté de dolmens apparents, des tumulus parfaitement conservés ; si l'on admet que les causes indiquées précédemment ont dénudé les uns, pourquoi n'en aurait-il pas été de même des autres ?

Les exemples abondent. Dans la plus belle région dolménique de France, celle de Locmariaquer-Carnac, des tumulus comme le Mané er Hroeck, comme le Mont-Saint-Michel, sont voisins de grands dolmens découverts, Mané Rutual, Table des Marchands (*Fig.* 2), Kermario ; les chambres presque circulaires abritées par les premiers diffèrent d'ailleurs profondément des longues galeries des seconds. Sur les falaises finistériennes, fortement battues par le vent du large, des tumulus terreux se sont fort bien conservés (1).

Si l'on raisonne sur les procédés que purent employer les architectes préhistoriques, les constatations précédentes n'ont rien qui doive étonner.

Le déplacement de mégalithes énormes ne pouvait incontestablement pas se faire uniquement à bras d'hommes ; des machines simples étaient indispensables pour manœuvrer des poids atteignant plusieurs dizaines de tonneaux ; l'association du plan incliné et des cordes suffisait, à condition d'y employer une solide traction, fournie par moteurs animés.

Tertres de construction et cromlec'hs de soutènement,

Avant d'édifier une chambre entièrement mégalithique quelcon-

(1) Kerlorec en Ploudalmézeau (N C), Kerandraon en Landunvez (N C), Kerprima en Ploumoguer (N C), etc.

que, *les Tables étant toujours surélevées par rapport au sol environnant*, il convenait donc d'établir tout d'abord un *tertre de construction*, formant plan incliné dans tous les azimuts.

Destiné à supporter, pendant les travaux d'édification de la chambre, de lourdes charges *en mouvement* (1), le tertre devait être à même de résister à l'écrasement, comme aux efforts tendant à faire glisser ses matériaux les uns par rapport aux autres, aussi le trouvons nous généralement composé d'éléments pierreux de formes irrégulières et anguleuses, avec interposition de terres assurant la liaison de toute la masse.

Par ce procédé absolument rationnel, les architectes préhistoriques ont réalisé des conditions de résistance telles que peu nombreux sont les dolmens découverts dépourvus de toute trace du tertre élevé pour leur édification ; dans certains cas, néanmoins, des consolidations supplémentaires ont dû paraître utiles ou indispensables; nous en constatons l'existence.

Elles sont constituées par des blocs de dimensions assez fortes, bien supérieures à celles des éléments pierreux dont je viens de parler, encastrés dans le sol naturel et noyés d'autre part dans la masse du tertre ; cette disposition se rencontre surtout quand la pente de celui-ci est très forte (Ty ar boudiguet (2), dolmen sous tumulus en Brennilis, Finistère) (*Fig.* 1); quand ses matériaux sont relativement meubles (Mané Lud, Locmariaquer) ou quand le recouvrement comprend de très pesants mégalithes (Ty ar boudiguet, Kermorvan (3), Finistère). Je lui donne, faute d'expression plus convenable, le nom de *cromlech de soutènement*, tout en faisant ressortir qu'il ne s'agit point ici d'un élément *monumental*, mais seulement d'un perfectionnement du tertre ordinaire.

Les blocs des cromlechs de soutènement ne dépassent guère, dans l'état actuel de la plupart des tertres, la surface de ceux-ci : ils n'apparaissent nettement dégagés que dans le cas d'arasement imputable à l'une des causes suivantes : besoins agricoles, commodité d'une fouille, érosion marine (Roc'hou bras, en Plouescat) (N C).

Cette remarque autorise à penser qu'au moment de la construction, — un certain tassement, assez faible d'ailleurs, ayant pu se produire, — les dits blocs ne faisaient au plus qu'affleurer, et plus probablement étaient recouverts ; peut-être ont-ils formé points d'appui

(1) Mouvement plus ou moins rapide selon le genre de déplacement, par roulement ou par glissement; il convient de remarquer que la hauteur de table, au-dessus du sol naturel, des plus grands dolmens permettait une traction presque horizontale.

(2) Propriété de la *Société Archéologique du Finistère*. M. du Chatellier a donné, dans ses *Epoques préhistorique et gauloise dans le Finistère*, un bon croquis de ce monument; l'orientation en est toutefois très erronée.

(3) Figure dans la liste officielle; rédaction imprécise, classement douteux.

pour des madriers-glissières, reposant d'autre part sur le sol, ou sur les faux-supports existant dans les parois de beaucoup de dolmens et qui n'ont pas de contact avec la table qui les domine. Les cromlechs de soutènement, assez fréquents autour des monuments de ce genre enfouis ou non, font défaut dans les tumulus des chambres à parois maçonnées, quelles que soient la masse et la hauteur de ces

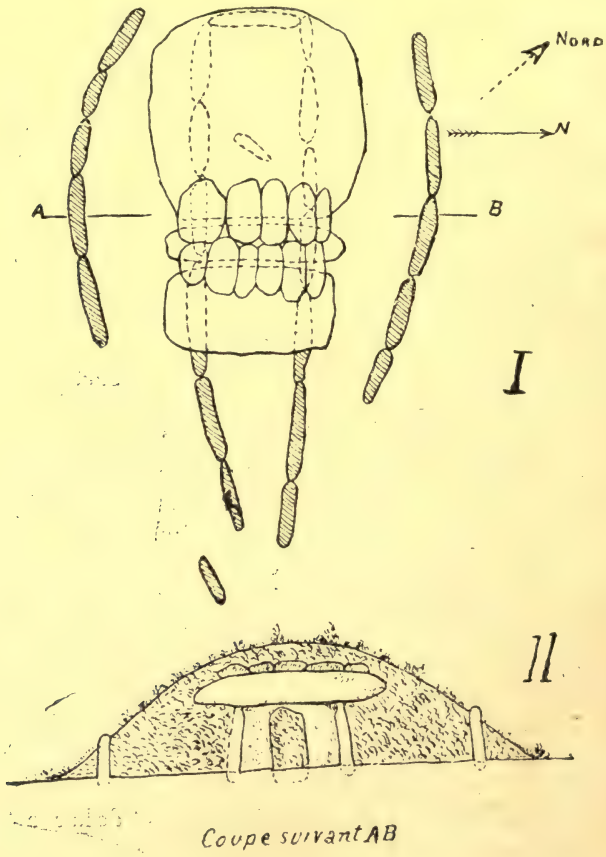

Fig. 1. — Dolmen recouvert de Brennilis, dit Ty ar Boudiguet. — D'après M. P. du Chatellier. — *Echelle* : 1/200. — I, Plan du Mégalithe. — II, Coupe du Tumulus.

tumulus, quelle qu'en soit aussi la pente ; la raison s'en dégagera plus loin.

Les recouvrements mégalithiques des deux types de chambres, différant par leurs poids, bien plus considérables dans les dolmens proprement dits que dans les chambres à murets de pierres sèches, on est tenté d'admettre que le cromlech de soutènement des premiers

avait surtout pour but de maintenir le tertre pendant les travaux de construction.

Je dois reconnaître que M. Paul du Chatellier est d'un avis contraire et voit dans le cromlech de soutènement un dispositif de consolidation *après* achèvement. Dans sa description du dolmen de Ty ar Boudiguet, il s'exprime ainsi : « Les pierres jouent le rôle de contrefort, et, par un remplissage entre elles et les piliers de la galerie, sont destinées à empêcher ceux-ci de chasser sous le poids énorme des tables (*Epoques préhistorique et gauloise dans le Finistère*, page 227).

L'opinion du savant archéologue breton est incontestablement soutenable ; la mienne est renforcée par cette constatation que les blocs des cromlechs de soutènement sont plus généralement inclinés à leur partie haute, vers l'intérieur des monuments que vers l'extérieur, c'est-à-dire dans le sens du déplacement des matériaux manœuvrés pour la construction et non dans le sens qui correspondrait à une déformation après achèvement des travaux.

Quelle que soit d'ailleurs l'hypothèse adoptée, j'estime que le nom de Menhirs ne doit pas être appliqué aux blocs des cromlechs de soutènement, ces blocs n'étant en réalité que des éléments, plus volumineux que les autres, des tertres de construction ; leur encastrement dans le sol n'est pas un argument suffisant pour l'emploi d'une appellation qu'il convient de réserver aux pierres levées d'*aspect monumental*, et caractérisées par ce fait qu'elles dominent le sol dans lequel elles ont été implantées (1).

Ceci posé, examinons quels purent être les procédés employés pour la construction des chambres des deux genres fondamentaux.

Une telle étude, bien que condamnée à rester presque entièrement dans le domaine des hypothèses, a du moins cet avantage de soulever d'intéressantes controverses sur un sujet qui me paraît avoir été, jusqu'à présent, trop négligé par les préhistoriens.

Je prends comme point de départ la notion du tertre de construction ; cette base peut être estimée solide, de tels tertres existant encore en très grand nombre.

Occupons-nous tout d'abord des chambres à supports mégalithiques.

Les Dolmens proprement dits.

L'édification du tertre sur le sol préalablement dressé ou légèrement creusé représente la première phase du travail architectural

(1) Les considérations précédentes ont été esquissées dans mes articles de la *Pensée bretonne* (1913).

proprement dit, après détermination de l'emplacement où devait s'élever le monument, détermination subordonnée à des conditions analogues à celles que j'ai précédemment définies pour les menhirs : la nature du sol, les facilités d'extraction et de déplacement des blocs devaient entrer en ligne de compte ainsi que les positions des monuments déjà construits dans le voisinage, ou tout au moins de ceux qui n'étaient point masqués aux vues par d'importants obstacles naturels, collines, rochers ou forêts.

Nous savons que les flancs des tertres — encore existants — étaient généralement faits de matériaux résistants et bien liés, mais ignorons comment était constituée la partie centrale, celle-ci étant actuellement occupée par la chambre ; il est assez probable que cette partie était moins soigneusement préparée, comme devant être ultérieurement déblayée, et qu'on laissait s'écouler un certain temps entre l'achèvement du tertre et les autres travaux pour que les matériaux subissent un tassement naturel par leur propre poids.

Les blocs supports une fois extraits du sol, dégrossis (1) et amenés à pied d'œuvre, la suite des opérations pouvait se dérouler dans l'ordre que je vais indiquer.

a) *Tracé de la chambre et préparation des implantations.* — D'après le nombre et les dimensions des blocs disponibles, on déterminait, sur le tertre, le contour qu'il était possible de donner à la chambre, en raison du genre de tracé choisi, circulaire, à galerie ou sans galerie.

Puis la partie centrale était encavée, non toutefois jusqu'à la base du tertre (2), et une fosse continue — ou plusieurs fosses devant correspondre chacune à un support — creusée à la périphérie de l'excavation ; des pierres de calage y étaient au besoin déposées et forcées.

b) *Mise en place des supports.* — Les supports étaient successivement montés à flanc de tertre et descendus par basculement (3), de façon que leurs pieds viennent reposer dans les emplacements déjà préparés ; il était relativement facile, au moyen de cordes ou de leviers, ou même à bras d'hommes, de les amener en position à peu près verticale et de les y consolider. La régularité du contour de la chambre dépendait évidemment des soins apportés au tracé primitif sur tertre, et à celui de la rigole d'implantation, ainsi qu'à la liaison des matériaux sur les bords de l'excavation ; un tassement artificiel devait compléter les effets du tassement naturel, au moins dans cette région.

(1) Certains supports ornés sur des faces latérales (Mané Rutual, Locmariaquer) ont été forcément gravés *avant* implantation.

(2) Une excavation profonde aurait occasionné dans la suite un inutile travail de remplissage ; voir-ci-après.

(3) Voir ce qui a été dit précédemment au sujet du dressage des Menhirs.

Nous n'avons pas de preuve palpable à porter à l'appui de cette hypothèse ; mais l'examen de nombreux supports tend à lui donner quelque vraisemblance ; ceux-ci sont en général constitués par des blocs beaucoup plus larges qu'épais, forme éminemment favorable au basculement.

Le dallage de fond était probablement mis en place après les supports (1) et concourait à leur tenue dans la suite des opérations.

c) Consolidation avant recouvrement. — L'ensemble tertre-supports étant ainsi établi, il importait de le rendre indéformable pendant la manœuvre des blocs de recouvrement, et notamment d'empêcher le chavirement des supports à l'intérieur de la chambre, sous l'effort transversal qui se produisait forcément du fait du hissage desdits blocs.

La paroi menacée étant la première chargée, et l'autre s'appuyant sur la masse du tertre, la seule solution possible était de les rendre toutes deux solidaires : on y arrivait soit par remplissage de la chambre, remplissage fait de pierres, ou de pierres mélangées de terre, soit par établissement d'un solide étançonnage en madriers, s'appuyant sur des supports symétriquement choisis par rapport au centre ou à l'axe ; le premier moyen paraît le plus sûr, mais aussi le plus long, l'autre suppose des connaissances en charpentage assez développées.

Quelle qu'ait été d'ailleurs la solution adoptée, le tertre plus ou moins défoncé par les premières opérations devait être régularisé et relevé, son niveau supérieur atteignant ou dépassant le sommet des plus hauts supports, l'épaisseur des glissières et des rouleaux excluant tous risques d'arc-boutement : pour les monuments de grande longueur, une voie de halage pouvait être installée selon cette dimension, et servir successivement à la mise en place des diverses tables.

Il se peut aussi, surtout si des madriers d'échantillon convenable se trouvaient à proximité du chantier, que ces madriers aient été appuyés sur les sommets des *faux-supports* par leurs extrémités hautes : les faux supports auraient ainsi constitué un dispositif *intentionnel*, facilitant après achèvement des travaux, le dégagement des engins de manœuvre.

d) Mise en place du recouvrement. — C'était incontestablement la partie la plus délicate des opérations, en raison des poids des blocs employés, poids généralement bien plus considérables que ceux des autres éléments, ainsi que de la nature des mouvements à produire, puis à enrayer à un moment et en un point assez précis.

(1) Ceci s'applique aux dallages en moyens ou petits éléments ; les dallages mégalithiques devaient être mis en place pendant les premiers travaux d'édification du tertre.

Quel qu'ait été le sens du déplacement prévu, transversal ou longitudinal, il fallait hisser la table à flanc de tertre et la faire ensuite passer au-dessus des supports.

Le hissage se faisait, avec ou sans glissières, comme je l'ait dit précédemment : à un moment donné, la table, amenée à l'aplomb de la position qu'elle devait occuper pour reposer sur au moins trois supports ou saillants, s'en trouvait séparée par l'épaisseur des rouleaux de manœuvre.

Le nombre de ceux-ci pouvait, pour cette dernière phase être réduit à deux (1), placés de part et d'autre des supports prévus pour la table, et en cas de hissage transversal, en dehors des faces externes de ces supports, ce qui exigeait une largeur de recouvrement notablement supérieure à celle de la chambre; il en est ainsi sur presque tous les dolmens, pour ne pas dire sur tous.

Ces dispositions prises, la descente devenait relativement facile ; il suffisait d'excaver le tertre au-dessous des rouleaux, en enlevant successivement un certain nombre de ses éléments pierreux : la table suivait le mouvement des rouleaux et venait, sans ébranlement violent, se poser sur ses supports.

La même opération se repétait pour les autres tables, s'il en était prévu; quand toutes étaient en place, le tertre, défoncé pour le dégagement des rouleaux, avait perdu de sa hauteur primitive, les sommets des supports étaient ramenés au jour.

Une régularisation de la surface latérale semble avoir été effectuée, même si le monument devait être enfoui; pour ceux qui ne l'ont pas été, le doute n'est guère possible sur la réalité d'un arasement intentionnel et très soigné Le tassement et la cohésion obtenus avant construction constituaient une garantie sérieuse contre l'action érosive, même prolongée, des intempéries; dans ces conditions, nous voyons vraisemblablement beaucoup de tertres, parmi ceux qui contiennent une forte proportion d'éléments pierreux, dans un état peu différent de l'état où ils se trouvaient, le dolmen terminé (2).

Quant au débourrage de la chambre, il ne devait se faire que *plus tard*, alors que le monument paraissait avoir pris son assiette définitive; j'emploie à dessein une expression très vague, aucune évaluation, mois, années et peut être siècles, ne pouvant se justifier par un argument de quelque valeur ; la rencontre du dallage indiquait le niveau qu'il eut été imprudeut de dépasser.

(1) On devait, au cours de la manœuvre, en utiliser un plus grand nombre, dont un au moins à l'intérieur de la chambre : ce dernier pouvait être, au dernier moment, dégagé par excavation, juste avant la phase ultime.

(2) Un affaissement, s'il s'est produit, n'a pu être qu'un mouvement d'*ensemble*, laissant le profil à peu près semblable à lui-même.

Le débourrage prêtait à un certain aléa ; quand les tables étaient très lourdes, des déformations et même des effondrements étaient à craindre, si des supports insuffisamment calés étaient mal chargés ; aussi trouve-t-on, dans quelques dolmens, des supports intérieurs, généralement placés dans la partie la plus large de la chambre.

Certains de ces supports ne touchent pas la face inférieure de la table sus-jacente (galerie de Brenniles, Pierres plates de Locmariaquer) ; d'autres ont prouvé leur utilité en consolidant une table qui s'est brisée sous la charge du tumulus de recouvrement (Crugou en Plovan, Finistère, N C).

Ces derniers sont au nombre de deux et placés dans le sens de la longueur de la galerie ; leurs grandes dimensions sont orientées de la même façon ; à Brennilis et aux Pierrres plates, au contraire, l'unique support intérieur barre partiellement la galerie comme si les constructeurs, tout en installant une consolidation, avaient voulu ménager, dans la partie la plus reculée du monument, une sorte de réduit, d'accès plus difficile que le reste.

Il convient d'ajouter que, dans le cas, assez fréquent, où les supports latéraux ne forment pas paroi continue, une sorte de parement

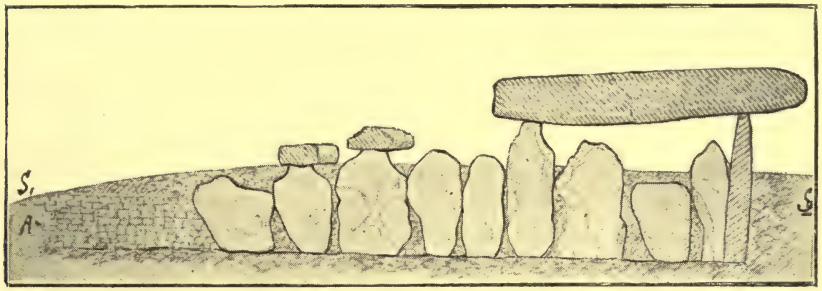

Fig 2. — Table des Marchands, à Locmariaker [d'après un croquis de M. L. Bonneau]. — Coupe médiane et Elévation de la paroi S. W. — Ce croquis montre les supports et faux-supports, ainsi que le tertre de construct on — A, muret établi tout récemment. S, S, Niveau approximatif du sol naturel. — *Echelle* de 0m0075 pour 1 mètre.

en pierres assez peu volumineuses garantissait la chambre contre les infiltrations des matériaux du tertre ; le parement ne s'élevait que jusqu'au niveau supérieur de celui-ci, sauf, naturellement, en ce qui concerne les monuments prévus pour l'enfouissement, où il montait jusqu'à la face inférieure des tables.

On ne saurait trop insister sur l'importance de ce parement : dans les dolmens découverts, mais encore inexplorés et dont la chambre s'est comblée dans la suite des temps, il peut indiquer quelle était primitivement la hauteur du sommet du tertre de construction.

Les monuments à tables ne sont point les seuls édifices préhistoriques à ossature mégalithique complète ; un autre type, représenté par deux spécimens bien nets et un troisième plus confus, semble localisé au Finistère.

M. P. du Chatellier, qui a signalé ceux de Castel Ruffel (N C) en Saint-Goazec et de Lesconil (N C) en Poullan, leur donne le nom de « galeries en pierres arc-boutées » ; il qualifie d'autre part de demi-dolmen le monument de Kersidal (N C), en Plameur, dont la partie moyenne correspond à ce type, tandis que les extrémités semblent d'un dolmen ordinaire, dont les tables auraient disparu.

Les galeries de Lesconil (1) et de Castel Ruffel sont relativement bien conservées; la première possède encore son cromlech de soutènement, en blocs larges et minces, plantés de champ ; le tertre de construction est assez abîmé, mais reste bien visible; il est en bien meilleur état à Castel Ruffel où, par contre, le cromlech n'est pas apparent.

Dans chacune de ces galeries, les blocs formant l'une des parois viennent s'arc-bouter sous les blocs de l'autre à des distances variables des sommets : l'arc-boutement se fait toujours dans le même sens.

Ces monuments d'un type si particulier sont intéressants à étudier parce que leur mode de construction ne prête pas à discussion ; un tertre allongé a été édifié, sur lequel les blocs les plus petits ont été présentés à leur inclinaison définitive, puis fortement calés. Les grands blocs hissés sur l'autre, ont été appuyés sur les têtes des premiers ; et le tertre encavé sur ce flanc, au-dessous des pieds, jusqu'à ce que ceux-ci viennent prendre calage sur le sol résistant ou soutenu.

Il suffisait, pour l'équilibre ultérieur, que ce calage fut bien réalisé et que les régions en contact de la dalle accorante et de la dalle accorée se trouvent nettement au-dessus du centre de figure de cette dernière.

L'utilisation de la chambre ainsi formée nécessitait évidemment un débourrage des matériaux du tertre initial ; c'est une conclusion à laquelle nous a déjà conduit l'étude des conditions d'établissement des dolmens ordinaires.

Je ne puis apporter aucune preuve indéniable à l'appui des hypothèses qui viennent d'être énoncées ; mais j'estime que les faits d'observation suivants contribuent à leur donner une sérieuse vraisemblance.

(1) La Galerie de Lesconil, en granit, a 16 blocs inclinés et 2 de fermeture; le cromlech de soutènement en comprend 27; elle mesure intérieurement 12 mètres de long sur 1m20 de largeur. — Celle de Castel Ruffel est de même longueur, mais plus large; elle est de grès silurien.

1° Les pieds des supports pénètrent dans le sol ou dans la base du tertre, bien au-dessous de la couche archéologique. Ceci a été constaté pour tous les dolmens de quelque importance ; il y a donc eu creusement intentionnel de leurs implantations.

2° Le dallage mégalithique, quand il existe, contribue à la tenue des supports, qui s'appuient sur sa tranche. Cette disposition constituait une garantie de solidité très avantageuse ; elle se remarque surtout dans les très grands monuments du Morbihan, qui paraissent représenter le plus haut degré de perfection de l'Architecture préhistorique (1).

Un dallage en éléments moyens, mais bien tassés, comme ceux des couches inférieures des tertres, répondait à peu près au même but, moins parfaitement toutefois.

3° Les dessous de tous les blocs-tables ont des formes planes ou à très grand rayon de courbure, et régulières, c'est-à-dire se prêtant bien au transfert sur rouleaux ; les faces supérieures sont au contraire souvent accidentées ; quand au pourtour on y voit fréquemment des arêtes vives, causes inévitables d'accrochages et d'arc-boutements sur les sommets des supports, si les précautions définies précédemment n'avaient pas été prises.

On est frappé, en examinant quelques dolmens, du contraste entre les parois intérieures et les dessous de tables, bien dégrossis et paraissant taillés ou au moins piqués, et les faces externes des divers éléments ; parmi ces faces, les dessus de tables sont de beaucoup les plus frustes.

Cette dernière constatation soulève un difficile problème, celui du choix des blocs employés pour les recouvrements ; dans les régions sédimentaires ou gneissiques, dans les formations feuilletées, granitiques ou granulitiques, des dalles naturellement inclinées par les plissements géologiques attiraieut forcément l'attention ; dans d'autres lieux, des blocs, perchés sur socles argileux ou constitués par des parties rocheuses décomposées, fournissaient d'excellents éléments.

L'extraction de carrière devait être exceptionnelle, dans ces derniers terrains à cause de l'aléa qu'elle présentait ; l'inconvénient résultant de l'éclatement (2) d'un bloc de forte épaisseur n'était pas très considérable, s'il s'agissait d'un menhir projeté ; la question

(1) La Galerie du Mané Lud en est un des exemples les plus remarquables, avec cette circonstance particulière des objets précieux déposés *sous* le dallage (Exploration Z. Le Rouzic).

(2) Des coins de bois, introduits dans les fissures d'une roche, même très résistante, puis mouillés, suffisent à provoquer l'ouverture de ces fissures sur une grande profondeur.

était tout autre pour des tables. Aussi voit-on, dans la riche région mégalithique de Porspoder, les dolmens érigés en bordure des trainées de boules granitiques.

Un dessus de roche de fond à surface régulière devait parfois inciter au retournement; mais la manœuvre paraît trop délicate pour avoir été acceptée comme solution courante (1), surtout en ce qui concerne les blocs de recouvrement de grande masse ; ceux-ci n'ont pas été retournés, selon toutes probabilités. Cette manière de voir est confirmée par l'extrême rareté des Gravures *sous tables*, même dans les monuments à supports ornés, rareté que ne justifierait pas la difficulté d'exécution, résultant de la position de l'artiste, celui-ci opérant après mise en place de la table.

Je ne connais que deux exemples de telles gravures au trait; ce sont l'ensemble « quadrupède-hache de labour » de la Table des Marchands (2); et la figure dite scutiforme du Mané Rutual. Dans la même commune, l'une des tables du dolmen de Kervrès porte à sa face inférieure de nombreuses cupules : d'après leurs positions par rapport aux supports, les gravures ont pu être entièrement faites, alors que la construction était achevée.

4° Quelques tables d'énormes dimensions, dépassant de plusieurs mètres la paroi de la chambre, sont aujourd'hui brisées en deux parties : les bords des cassures sont très nets et pourraient être remis en contact assez parfait.

Telles sont les grandes tables des dolmens du Mané Rutual et du Mané Lud. Le tertre du premier est assez restreint comme hauteur ; mais celui du second est bien conservé ; il est beaucoup moins élevé que le tumulus de recouvrement qui le prolonge vers l'Est.

Dans l'un et l'autre cas la table aurait dû protéger la masse sous-jacente contre l'érosion atmosphérique, et recevoir soutien de cette masse. Si la rupture s'est produite, elle a pu être consécutive à l'arasement *intentionnel* dont j'ai parlé précédemment; ces tables étant relativement minces et le granit qui les forme de qualité assez médiocre, tout porte à faux notable était dangereux ou pouvait le devenir.

(*A suivre*).

(1) On conçoit que cette manœuvre ait pu se faire, pour des blocs de poids modéré, par basculement et renversement en tranchée, la première partie de l'opération étant analogue à celle décrite pour les menhirs ; la 2e nécessitant l'emploi de cordes; la manœuvre devait être repétée, en sens inverse, si l'on voulait utiliser la table après dégrossissement du dessous primitif.

(2) Le Rouzic et Ch. Keller, 1910.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1915

Présidence de M. LE BEL.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

M. le Secrétaire donne lecture du Procès-verbal de la séance du 24 Novembre 1915. — Le Procès-verbal est adopté.

A propos du Procès-verbal, des notes ont été envoyées par M. Desforges, Marcel Baudouin, etc. — Elles sont insérées plus loin.

Correspondance.

Lettres d'Excuses. — MM. A. Guébhard; — Edmond Hue; — A. Viré; — L. Jacquot.

Lettres diverses. — Ch. Peabody (Etats-Unis); — E. Patte (Serbie).

Bibliothèque.

La *Société Préhistorique Française* a reçu les Ouvrages suivants de MM. :

Ballet. — A propos des Eolithes du Puy-Courny [Extr. *Mém. S. P. F.*, t. III, 1915, p. 92]. — Tiré à part, Le Mans, 1915, in-8°, 15 p., 1 fig.

Magni (Dr A.). — Il Caslè di Ramponio. Il primo *Castelliere* scoperto in Lombardia, in Val d'Intelvi (Como). — Como, 1915, in-8°, 72 p., 22 fig.

Hommage à la Science Française.

Le Bureau de la *Société Préhistorique Française* a reçu la lettre suivante, adressée au Secrétaire général :

Mon cher Collègue,

Un petit mot de souvenir et de bienveillance pour Noël ne vous fera pas de mal, en ces temps tristes !

Comme j'ai la nostalgie pour votre France bien-aimée et pour les amis et confrères, je voudrais bien trouver une fouille préhistorique à exécuter quelque

part en France, de façon à me trouver encore une fois sur le terrain où je préfère travailler.

Acceptez, pour vous-même et pour tous les Préhistoriens qui se souviennent de moi, tous mes vœux pour 1916 : *La France Victorieuse*!

Pr Charles PEABODY
(Harvard University, Cambridge, Mass).

Le Conseil d'Administration de la *Société Préhistorique Française*, adresse à notre savant collègue, M. le Pr Peabody, ses très vifs remerciements pour les sentiments que cette lettre exprime d'une façon si noble.

Dons aux Collections de la S. P. F.

M. le Dr A. GUÉBHARD envoie à la *Société Préhistorique Française* pour ses collections, *trois* petits instruments, en pierres vertes, *polies*, dont deux de la forme dite « HACHES », mais d'un usage probablement tout différent, étant données leurs petites dimensions, 0m053 et 0m038 de plus grande longueur, 0m035 et 0m030 de tranchant, presque droit dans la plus petite, remarquable par le brillant de son poli, légèrement incurvé dans l'autre, malheureusement ébréchée. — La troisième pièce, plus petite encore (0m035 de long sur 0m018 de large et 0m008 à peine de plus grande épaisseur), de la section triangulaire aiguë, présente la forme, certainement rare en cette substance, d'un *prisme* mince, affilé en CISEAU à son extrémité et en COUTEAU sur l'arête de l'angle dièdre formé par la rencontre des deux faces planes, soigneusement polies, séparées par un dos simplement dégrossi, qui rappelle celui de nos modernes rasoirs.

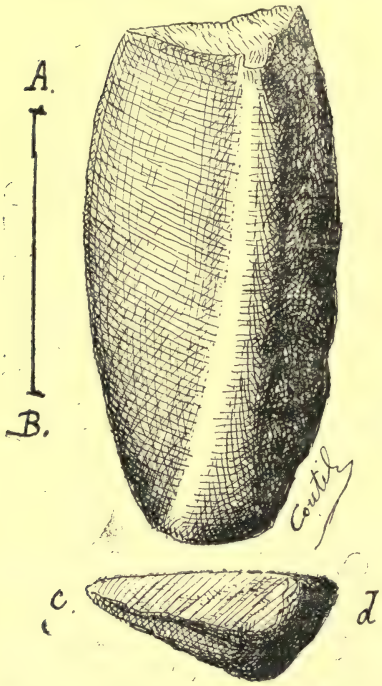

Fig. 1. — Fragment de *Hache polie*, ayant pu être utilisé comme petit ciseau ou tranchet. — *Echelle* : 2 fois Grand. nat. (1). *Légende* : A, B, *Longueur* réelle de l'objet. — CD, Coupe suivant le croquis ci-dessus.

Les deux premières pièces proviennent d'Éoulx (Basses-Alpes), la seconde du *Petit-Rayau*, commune de Castellane (Basses-Alpes),

(1) Ce dessin a été exécuté au *double de la grandeur réelle* de l'objet, vu sa petitesse.

toutes de la proximité d'une petite *Enceinte*, inédite, sise au *Teil*, sur un contrefort de la montagne de Destourbes, à 1150 mètres d'altitude.

Collections de la S. P. F.

Grâce à l'initiative de notre collègue, M. J.-B. Colleu (Collinée, Côtes-du-Nord), les pièces suivantes ont pu entrer, par achat direct, dans les Collections de la *Société Préhistorique Française* :

1° Casse-tête, légèrement *naviforme*, recueilli à Langourla, canton de Collinée (Côtes-du-Nord) ;

2° Pendeloque percée en Silex clair (*Galet roulé*), trouvée au hameau de Boissy, commune de Penguily, canton de Moncontour (Côtes-du-Nord) [Pièce très rare et très belle].

3° Fragment de pointe de poignard, en Silex translucide, *probablement du type* La Bonnetière, à taille du Grand Pressigny ou Pressygnyenne, provenant du hameau de Mirel, commune de Flencé-Jugan, sur les confins du canton de Collinée.

Ces pièces sont celles signalées dans une note précédente (1) de M. Colleu.

Membres Donateurs.

Sont proclamés *Membres Donateurs* de la *Société Préhistorique Française* MM. R. Langlassé (Puteaux, S.) et Paul de Givenchy (Paris), auteurs de dons supérieurs à cent francs [Art. II des Statuts].

Délégués de la S. P. F.

M. Bossavy (Versailles), membre du Conseil d'Administration de la *Société Préhistorique Française*, est nommé Délégué pour le Département de *Seine-et-Oise* de la *Société Préhistorique Française*.

Missions scientifiques.

M. F. Kessler (d'Alsace), actuellement à Marseille, est chargé, sur sa demande, d'une Mission préhistorique à Marseille [Etude des *pièces préhistoriques* des Musées de Marseille].

Présentations et Communications.

A. Guébhard (Saint-Vallier-de-Thiey, Alpes-Maritimes). — *Deux Hachettes polies et un débri poli des Basses-Alpes.*

(1) *Bull. Soc. Préh. France*, Par., 1915, N° 11, p. 382.

Marcel Hémery (Oise). — *Découverte d'objets de l'époque gauloise à Tracy-le-Val (Oise), au cours de Travaux militaires.*

Marcel Baudouin (Paris). — *Enquête sur les Tarauds Néolithiques.* — Discussion : A. de Mortillet ; E. Taté, Bossavy.

Georges Poulain (Eure). — *Sur la destination d'une catégorie d'Outils en Silex : époques Magdalénienne et Néolithique. — Sur un Marteau-hache trouvé dans l'Eure (Fig.).*

D. Estaunié (Montagnac, Algérie). — *Note sur les Cailloux attaqués ou Jonculés oranais.*

Dr Jousset de Bellesme (Nogent-le-Rotrou). — *Nouveaux Polissoirs à La Perrière (Orne).*

A. Brasseur (Gournay, Seine-Inférieure). — *Note sur les Percuteurs en Silex.*

A.-L. Harmois (Paris). — *La Pierre d'attente des Morts de Brix (Manche).*

Nécrologie.

M. Bout de Charlemont (Hippolyte), de Marseille (B.-du-R.), décédé le 2 juin 1915. — Il avait publié plusieurs notes dans notre *Bulletin* et est l'auteur de nombreux Mémoires sur l'Archéologie provençale.

II. — NOTES, DISCUSSIONS ET PRISES DE DATE.

Discussion sur les Casse-têtes.

M. A. Desforges. — La note parue sous mon nom dans le dernier *Bulletin* (N° 11 de novembre 1915, p. 381), renferme trois erreurs matérielles : 1° Le casse-tête, en calcaire, de M. Soudan (de Luzy) est entier ; mais il est semi-naviforme. 2° Celui du Musée de Saint-Germain, catalogué « Grand Marteau en pierre, trouvé à Moulins (Nièvre), porte, non le N° 31.125, mais bien le N° 31.121. 3° Enfin je doute que ce Marteau provienne de Moulins (Nièvre); je le crois plutôt de Moulins (Allier). La note en question me fait dire le contraire.

Découvertes Préhistoriques en Serbie (Vallée du Vardar) [Guerre d'Orient].

[*Prise de Date*].

M. E. Patte (Chantilly, Oise). — J'ai eu le plaisir de faire quelques découvertes, au point de vue préhistorique, dans la vallée du

Vardar, où j'ai reconnu TROIS STATIONS, *Néolithiques toutes trois*, je pense. Le silex paraît fort rare dans le pays ; et il n'y a que la première station que j'ai reconnue qui m'en ait fourni : une sorte de GRATTOIR ou TRANCHET, taillé sur les deux faces avec talon réservé ; et un petit éclat, peut-être paléolithique, car il est roulé. La deuxième ne m'a fourni qu'un petit *Disque*, en quartz opaque.

Ces deux stations fort voisines contiennent des éclats, en général assez informes, de quartz, dont beaucoup sont certainement taillés.

La troisième station située bien plus au Sud-est, à 50 kilomètres des deux premières, ne m'a pas fourni de silex; elle m'a donné plusieurs pièces intéressantes : une *hachette*, en roche qui s'effiloche en brins d'amiante; une *herminette* incomplète en roche noire verdâtre; une *lame pointue* en jaspe rouge, à texture assez grossière. En dehors de ces trois roches, je n'ai trouvé que du *quartz taillé* plus ou moins nettement, et de la *Poterie*; cette dernière est de tous les âges et de toutes les dimensions ; il y en a certainement de toutes les époques, Néolithique, Bronze, Fer, jusqu'à nos jours : ce qui n'aurait rien d'étonnant, étant donné la situation de la station sur un petit piton escarpé, presque isolé, au confluent du fleuve et d'un ruisseau. Position forte que les Balkaniques n'avaient pas manqué d'occuper en 1912 ou 1913 (et dont les tranchées m'ont, du reste facilité, sinon permis, les recherches). J'ai recueilli quelques échantillons de *Poterie primitive*; en particulier un fragment portant un *mamelon* avec embryons de perforation. Je me propose de continuer les recherches en ce point et sur les crêtes voisines.

Découverte d'Objets de l'Epoque Gauloise à Tracy-le-Val (Oise), au cours de Travaux militaires.

[*Prise de Date*].

M. Marcel HÉMERY (Oise), *caporal*. — J'ai l'honneur de signaler à la *Société Préhistorique Française* la découverte faite au cours de cet été, dans des conditions plutôt malheureuses, de vases et de différents objets en fer et en bronze, particulièrement d'armes, que, d'après les renseignements qui m'ont été donnés, je n'hésite pas à déterminer comme étant de la *Période gauloise*. Ces trouvailles ont été faites par des soldats, en exécutant divers travaux de terrassement dans les bois situés à l'Est du château de Tracy-le-Val (Oise), arrondissement de Compiègne [l'emplacement est marqué sur la carte (*Fig.* 1), par une croix X].

Ce qui donne plus d'importance à cette trouvaille, c'est la proximité de la riche station néolithique de Nampcel, que j'ai visitée longue-

ment pendant plusieurs années, avec notre dévoué collègue, M. Boutanquoi.

Malheureusement, ces trouvailles si importantes ont été anéanties, car il ne s'est trouvé personne pour pouvoir mettre en sûreté ces objets si précieux et donner des détails sur leurs emplacements et

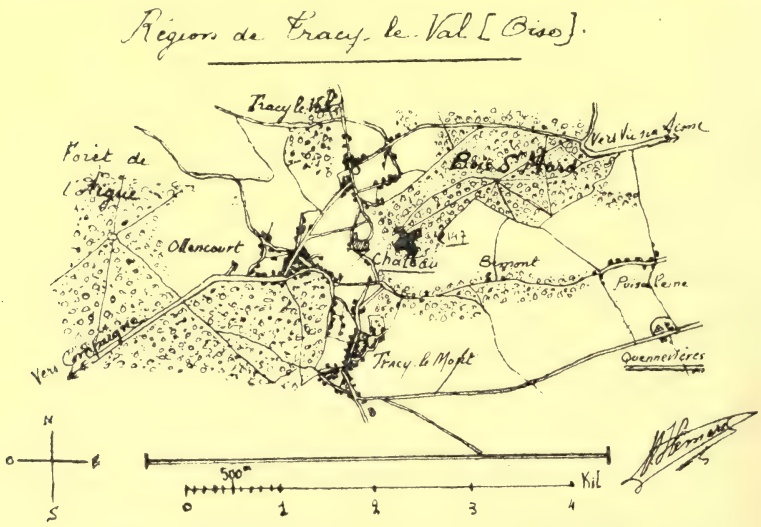

Fig. 0. — Les environs de Tracy-le-Val (Oise), près Compiègne.

leurs positions. *Ils sont restés exposés sur le bord de la tranchée pendant plusieurs jours,* jusqu'à ce que les obus les aient détruits.

Je tiens ces renseignements d'un officier, qui se trouve dans ce secteur et qui se désintéresse malheureusement des découvertes archéologiques. — Il serait à souhaiter que pareil fait ne se renouvelle pas.

Enquête sur les Tarauds ou Fraises Néolithiques.

M. Marcel Baudouin. — Jusqu'à présent, il semble qu'on ait assez mal compris, défini et décrit un Outil, qu'on pourrait désormais, en Préhistoire, appeler Taraud ou Fraise.

Mais, pour plus de clarté, nous nous en tiendrons ici à l'étude du *Taraud* ou de la *Fraise* Néolithique, car c'est surtout à l'époque de la Pierre polie que l'on a dû avoir à se servir d'un tel instrument, soit pour agrandir les petits orifices exécutés sur le bois ou l'os d'abord au *Perçoir,* ou réaliser des *trous* énormes relativement, destinés surtout à l'emmanchement des gros outils perforés, dont la

perforation n'a pas dû être obtenue par le FORAGE *au roseau* [*Forage* cylindrique d'emblée] ou qu'on n'a pu *percer* au début [Roches très compactes], malgré l'emploi de la *percussion* et du forage au *bois*.

Il est bien évident qu'on ne doit pas appeler *Tarauds* les outils qui ont une forme POINTUE, parfois *très aiguë*, mais souvent aussi assez mousse, auxquels jusqu'à présent on a réservé le nom de PERÇOIRS (pour la pierre) et de *Poinçons* (pour les objets en *os* surtout)!

Mais, où la difficulté de diagnostic et de détermination commence, c'est lorsqu'il s'agit d'établir la distinction avec certains GRATTOIRS, FINS et ALLONGÉS, parfois assez épais et même presque cylindriques, sur bout de lame, plus ou moins étranglés et ayant par exemple une extrémité large et non pointue de plus de $0^{m}005$, pour prendre un repère artificiel.

A mon avis, on doit classer, dans les FRAISES ou TARAUDS [à bois ou à os], les instruments de cette sorte, à une double condition : 1° que les *bords* de la *pointe*, assez *mousse*, présentent des *éclats d'utilisation* sur environ $0^{m}010$ de hauteur et davantage ; 2° et que le silex soit *presque aussi* ÉPAIS que LARGE ($0^{m}005/0^{m}005$). — Sans cela, il n'aurait pu servir à *transpercer* ou *fraiser*, sans se briser de suite.

Certes, il y a des outils plus *larges* que $0^{m}005$. Il y en a qui ont $0^{m}010$ et $0^{m}020$ et plus ; mais, avec une épaisseur de $0^{m}005$ à $0^{m}010$, on a une résistance suffisante pour pouvoir percer le *bois* et des planches assez épaisses.

J'en ai fait plusieurs fois l'expérience. A condition de débuter par un fin *Perçoir* solide, on arrive vite par *Fraisage* à faire, dans le bois, une *Cupulette* de $0^{m}005$ de diamètre ; et, dès lors, tout *Taraud* ou *Fraise*, bien solide et bien conditionné, permet d'obtenir des orifices atteignant $0^{m}020$ et plus. Cela même dans le *Granite* (1), lorsqu'il est un peu friable et a été préparé au préalable par une forte *Percussion*.

*
* *

Je sais très bien que la dénomination *Taraud*, utilisée dans le sens où je l'emploie, ne vaut pas grand chose, parce qu'à l'époque actuelle le terme TARAUD implique l'idée de PAS DE VIS, qui, au sens propre de ce dernier mot, ne peut pas exister avec des instruments en pierre. Mais, à mon sens, il vaut autant que celui de FRAISE, trop moderne ; et je n'ai que ce choix, car il n'y a pas de meilleur mot, à ma connaissance, pour l'opération que tout le monde connaît désormais, et pour le sens que j'ai indiqué ci-dissus.

(1) Expériences exécutées à l'Ile d'Yeu (V.) sur le terrain même pour les *Cupules* ; — à Croix-de-Vie (V.), pour les *Objets* de *Bois* et d'*Os*.

En effet, l'étymologie des termes *Tarière* et *Taraud* ne fait pas du tout intervenir, comme on le croit, l'idée de PAS DE VIS. En effet *tara*, en sanscrit (de la racine *tr*), signifie simplement *traverser* ou *passer à travers* (en écartant un obstacle ou autrement [*dara* (trou) [Burn.].

Par conséquent nous avons donc absolument le droit de maintenir le terme français *Taraud*, adopté jusqu'ici, d'autant plus qu'il vient du *Gaulois* (1).

D'ailleurs, les silex dont on se sert en l'espèce finissent par présenter sur ses côtés des *Encoches*, très nettes et distinctes, qui arrivent à simuler un *Pas de vis*, et qui, sans doute, dès l'époque des Métaux, ont dû faire songer d'abord au *Taraud* et à la *Tarière* métalliques, puis à la *Vrille*, et enfin au *Tire-bouchon* et à leurs dérivés.

*
* *

Recherchons maintenant, dans les ouvrages classiques, ce qu'on a pu dire des *Tarauds* et des *Fraises*. Nous n'y trouvons au demeurant que des données des plus vagues et très rares!

G. et A. de Mortillet, par exemple, dans Le *Préhistorique*, se bornent à parler des *Perçoirs* et des *Poinçons* paléolithiques ou non; aucun article n'est consacré aux *Tarauds*, qui, pour ces auteurs, n'existent pas [Cf. A. de Mortillet] (2).

Dans le *Musée préhistorique* des mêmes savants, une Planche (N° XLII) est bien consacrée aux *Perçoirs* et *Poinçons* Robenhausiens; mais le mot *Taraud* n'y est pas prononcé non plus!

Dans le *Manuel* de J. Déchelette, le mot *Taraud* n'existe pas davantage à la Table des Matières et il n'en est pas question dans les descriptions qu'il donne dans son premier volume. L'outil est mélangé avec le *Perçoir*.

Dans l'*Age de la Pierre* de John Evans, on trouve bien un article « *Foret* »; mais il ne se rattache guère qu'aux poinçons, perçoirs et alènes. – Toutefois, plusieurs des figures qui illustrent ce chapitre sont à mon sens de vrais *Tarauds* ou des *Fraises*, et non pas des Forets (*Fig.* 231 et 232). D'ailleurs, cet auteur a écrit lui-même : « Il est douteux que l'on puisse classer au nombre des *Forets* les instruments 231 et 232... ». Et il y voit des *pointes de flèches*, alors que je crois plutôt à des TARAUDS *emmanchés*, hypothèse que d'ailleurs il a indiquée lui-même (p. 320).

(1) En gaëlique, on a *thar*, à travers ; en irl., *tar* ; en welsch, *trwy* ; en anglais, *through*.

(2) A. DE MORTILLET. — *Le travail de la Pierre aux Temps préhistoriques*. — *Rev. de l'Ecole d'Anthrop.*, Paris, 1910, N° 1, Janvier. — Tiré à part, Paris, 1910, 51 p., 18 fig.

En réalité, le TARAUD ou FRAISE a été, jusqu'à présent, totalement négligé par les auteurs classiques. On n'a songé qu'aux *Perçoirs*.

Il est pourtant des instruments spéciaux, qui ne sont plus de vrais *Perçoirs*, parce qu'avec eux il serait très difficile, et même *impossible*, d'attaquer directement le *Bois*, l'*Os*, et surtout la *Pierre tendre* ou *attendrie*, mais auxquels il faut donner un nom!

Depuis que l'étude technique des Sculptures sur Rochers et en particulier des *Cupules Néolithiques* a été poussée assez loin, cette nécessité de la *Fraise* ou du *Taraud* s'impose, d'autant plus que le *Perçoir* classique serait insuffisant même pour la fabrication des *Cupulettes* d'une part, et que, d'autre part, les grandes *Cupules*, *coniques* et profondes, n'ont pu être faites qu'avec un instrument de ce genre, très résistant, et en *pierre dure*. Un travail, au foret en *Bois*, n'aurait pas pu suffire.

Il y a donc un intérêt réel à rassembler ici tout ce qu'on sait aujourd'hui sur cet outil. J'y convie les Membres de la *Société Préhistorique Française*, de façon à pouvoir ultérieurement ébaucher une étude d'ensemble, impossible à tenter aujourd'hui, avec les trop rares documents connus.

M. A. DE MORTILLET prend la parole à ce sujet.

M. Marcel BAUDOUIN insiste sur les faits suivants. On a perforé les Casse-têtes par le procédé du *Forage* cylindrique et par le procédé des *Cupules biconiques*. Il est facile d'en donner des preuves.— Même pour ce qui a trait aux *Cupules*, on a pu parfois opérer ainsi, en ce qui concerne les instruments en pierre.

Qui plus est, certaine de ces sortes de Cupules ont simplement été faites pour permettre une bonne *prise de l'Outil* (*Cavités digitales*), et non pas pour obtenir des *trous complets*, comme je l'ai prouvé (1).

Mais comment obtenait-on ces Cupules? Evidemment par *Percussion* au début; puis par *Usure* ou *fraisage* ou *taraudage*, soit à l'aide d'un *Outillage en bois* [bâton, eau, sable, etc], soit peut-être aussi à l'aide d'un *Outil en pierre* !

Est-il bien certain que l'Outil en pierre TARAUD n'a jamais existé, comme on le dit. — Tout ce qu'on a raconté jusqu'ici ne le prouve pas du tout.

M. BOSSAVY (Versailles). — Le Maillet d'Yvré-le-Polin, dont j'ai publié la description dans nos Bulletins (2), a été travaillé par le pro-

(1) *Bull. Soc. Préhist. France*, 1913, N° 1, p. 54.
(2) *Bull. Soc. Préh. France.*, 1906, p. 25.

cédé du creusement à la *Cupule*, en ce qui concerne le commencement de perforation qu'il présente. Il est d'ailleurs analogue au procédé utilisé pour les pièces des communications de M. Marcel Baudouin, dont la description a paru aussi dans le « Bulletin », et dont l'une provient de la Collection L. Bonnemère (1).

Sur la destination d'une catégorie d'Outils en Silex des Epoques Magdalénienne et Néolithique.

PAR

Georges POULAIN (Eure).

Les Préhistoriens se sont souvent demandé à quoi pouvaient bien servir les Grattoirs en général. D'aucuns ont affirmé qu'ils étaient affectés à la préparation des peaux d'animaux tués à la chasse; d'autres... ont avoué leur ignorance en la matière. C'est alors que — ainsi que le disent spirituellement G. et A. de Mortillet dans le *Musée préhistorique* — les adversaires de la Paléoethnologie ont dit avec ironie « que les Préhistoriques devaient avoir joliment à gratter » !

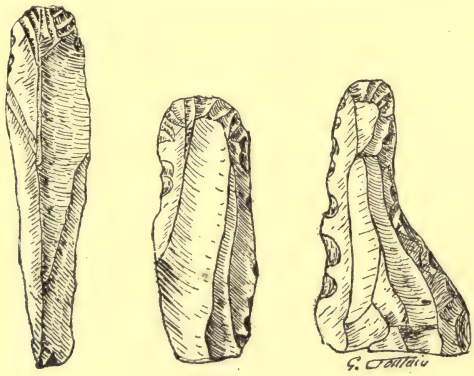

Fig. 1. — Outils divers. — I, *Grattoir* Magdalénien ; — II, *Grattoir* Néolithique ; — III, *Taraud* Néolithique. — *Echelle* : 3/4 Grandeur nat.

Le complet accord n'est donc pas encore établi, pour donner à ces instruments, si abondants dans nos stations, une destination certaine.

Je ne parlerai ici que de certains Grattoirs, longs, très communs dans le Magdalénien (*Fig.* 1 ; I) et qui se retrouvent, par l'effet de la persistance des formes industrielles à travers les âges, dans le Robenhausien (*Fig.* 1 ; II).

Ce qui m'a mis sur la voie de l'opinion que je professe à leur égard, est la découverte, à la surface du sol, dans les terres labourées du hameau de Mestreville, commune de Saint-Pierre-d'Autils (Eure), d'une sorte de tarière, représentée sur la *Fig.* 1, au N° III. — Avec cet outil, j'ai sans peine perforé une planche de sapin de $0^{m}0150$

(1) *Bull. Soc. Préhist. de France.*, 1906, p. 242.

d'épaisseur d'un trou parfaitement cylindrique. Bien en main, son extrémité rendue coupante par des retouches savantes (1), il creuse fort bien et rapidement le bois, faisant l'office d'une « mèche » en acier, mue par un vilebrequin.

J'ai pensé alors que nombre de lames-grattoirs devaient, elles aussi, donner — emmanchées solidement — le même résultat. La *Fig.* 1 (N° II) est un *Grattoir* long, néolithique, de même provenance.

Je serai trop heureux si cette petite expérience intéressait nos collègues de la *Société Préhistorique Française.*

Contemporainéité des armes en bronze et des armes en pierre.

PAR

L. JACQUOT (Grenoble).

Puisque mon malheureux ami C. Viré n'est plus et que son fils, qui devait mettre à jour son travail, a été tué à l'ennemi, je demande à son frère aîné Armand, l'autorisation de publier ici, sous forme de note, une observation intéressante, dont il n'a peut-être pas connaissance et que Camille m'a faite sur place, il y a plus de quinze ans de cela.

Dans la région de Bordj-Ménaïel (province d'Alger) existe une belle ruine romaine, Drâ Zeg-et-Tir, située à peu près à mi-distance de Bordj (à l'Est) et du village des Issers (2) (à l'Ouest), mais assez au Sud de ces deux localités. *Drâ* indique en langue arabe une colline allongée et peu haute. Celle-ci est bordée du côté du Sud par des escarpements à pic, mais elle descend en pente douce dans la plaine du côté du Nord. A l'Est et à l'Ouest ce sont des gradins d'accès difficile. La ruine occupe toute la partie supérieure du dra. La pente Nord est coupée à mi-hauteur par une plate-forme naturelle sans traces de construction, c'est-à-dire complètement extra-muros.

Camille Viré, en explorant Drâ Zeg-et-Tir, a trouvé sur cette terrasse des pointes de flèches en bronze, des balles de fronde en terre cuite et des armes en silex, notamment des pointes de flèches. Voici l'explication qu'il m'a donnée de ce mélange de types d'armes disparates qui, considérées à part, sembleraient les unes appartenir à l'Age du Bronze et les autres remonter à l'Age de la Pierre taillée.

(1) A remarquer : ces retouches sont traitées de même façon que celles des lames-grattoirs. Le revers de l'instrument est plat, un peu évidé même.

(2) Le nom d'oued Isser, ce petit fleuve Kabyle, est à rapprocher de celui de l'oued Isser, rivière du Sud de l'Oranie, et aussi de l'Isère en Dauphiné, comme de l'Yser belge désormais historique, et de l'Iser issue de Bohême.

« Les soldats ou les vétérans romains, qui habitaient dans la bourgade de Zeg-et-Tir, étaient pourvus d'armes en bronze ; les indigènes, qui occupaient la plaine et les hauteurs voisines, ne possédaient, eux, que des armes en silex. La situation était analogue à celle de nos premiers postes militaires, dont les soldats étaient armés de fusils à capsule, tandis que les Indigènes n'avaient encore que des *moukelas* à pierre. A une époque indéterminée, ceux-ci ont essayé de prendre le *burg* (2) d'assaut et se sont élancés sur les pentes Nord. Parvenus sur la plate-forme, ils s'y sont ralliés pour poursuivre leur mouvement en avant ; mais la garnison les a criblé de traits, et les assaillants ont perdu là de nombreux guerriers. Ces morts accumulés sur un même point peuvent expliquer la présence simultanée des flèches en bronze, lancées par les défenseurs, et des flèches en silex, perdues par les blessés. On voit donc qu'il faut être très circonspect, quand on veut déduire d'une époque par le seule découverte d'objets habituellement classés dans un âge ou dans l'autre d'après leur nature ».

Cette réflexion de Camille Viré m'est revenue souvent à l'esprit en voyant des lames de sabre et des pistolets datant de l'époque de Louis XIV ou de Louis XV et saisis ou trouvés entre les mains d'arabes de notre époque. Ce synchronisme est bien fait pour dérouter les archéologues ! Et ce n'est rien, n'est ce pas, à côté des mélanges que la guerre de tranchées amènera forcément dans la région du Nord-est...

Note sur un Ciseau néolithique et plusieurs Haches polies Néolithiques, provenant de la Guyane Française.

PAR

A.-L. HARMOIS (Paris).

Pour faire suite au travail si intéressant que vient de publier M. de Givenchy sur les Ciseaux néolithiques en France, je vous en présente un de la Guyane Française. Il a été rapporté par M. Laveau, explorateur de cette Colonie, qui l'a trouvé lui-même sur les bords de la rivière Aroua, affluent du Maroni. Cet outil en serpentine a $0^{m}110$ de longueur ; sa largeur au tranchant qui est un peu oblique par suite du travail est de $0^{m}014$ et son poids de

(1) En langue arabe *bordj* (souvent prononcé borge) est une construction civile, solidement (pl. *bordjii*) édifiée ou un poste de commandement ; les habitants d'un bordj sont des *borgia*. A rapprocher de Bourg, Bourges, Burgos, Bürg, Bruges, etc.

110 grammes. Il est fusiforme dans sa longueur et ovoïde dans son épaisseur ; ses diamètres au centre sont de 0m027 et de 0m020. La base est plane ; plusieurs esquilles enlevées laisseraient supposer que l'on s'en servait en tapant dessus avec une sorte de *maillet*.

M. Laveau a vu en place les *Polissoirs*, qui servaient à polir les haches et ces ciseaux.

Les pièces polies sont très rares aujourd'hui à la Guyane Française ; et il faut aller fort loin dans les terres pour en rencontrer.

C'est principalement sur l'emplacement de très anciens villages, détruits ou abandonnés depuis fort longtemps, que l'on trouve des *Haches polies*, ou dans les criques formées par les rivières. — Après plusieurs années d'exploration dans notre Colonie, M. Laveau n'a rapporté qu'un seul exemplaire de *schiste taillé*, du type Saint Acheul ; il a 0m120 de longueur ; trois *Haches polies* : une en quartz et deux en diorite.

1° La première très massive a 0m110 de longueur, 0m045 de largeur au tranchant et 0m040 à la crosse ; son épaisseur est de 0m035 au centre et de 0m030 à la crosse. Ses bords sont parallèles avec une légère courbure vers la crosse et le tranchant.

2° Hache polie, brisée, en diorite de la même forme que celle ci-dessus. Sa largeur est de 0m048 ; son épaisseur à la cassure est de 0m030. Ses bords étant parallèles, nous ne pouvons donner sa longueur.

3° Hache polie à épaulements ; elle est en diorite ; sa longueur est de 0m055 ; sa largeur à la corde du tranchant qui est rond est de 0m035. Les bords sont incurvés à partir du tiers de la hache ; ce qui lui donne une largeur de 0m030 et à la crosse une de 0m040 ; son épaisseur à cette place est de 0m020 et de 0m015 au centre.

4° Un morceau de diorite polie, en forme de hache, mais non aiguisé. Sa longueur est de 0m147, sa largeur à la corde 0m060 et à la crosse 0m030 ; son épaisseur au centre est de 0m030 également.

Nous avons pensé qu'il était utile de signaler ces quelques spécimens de l'âge de pierre dans notre Guyane et nous rendons hommage à M. Laveau, qui a rapporté en France ces témoins du passé qui sont de plus en plus rares.

Sur quelques Coutumes locales, superstitions, survivances antiques, légendes, de la Bretagne.

PAR

A.-L. HARMOIS (Paris).

Relevailles. — Dans les Côtes-du-Nord en particulier, la tradition de faire dire une messe aux femmes relevant de couches existe

encore. Elles portent à l'église deux brioches, destinées à être bénites ; elles en remettent une au prêtre et avec l'autre elles font le tour du village en offrant un morceau dans chaque ménage.

Récoltes. — On plante encore le jour des rameaux un buis dans les pièces de terre pour protéger la récolte.

Feux de Joie. — La veille de la Saint-Jean, le soir, dans toute la Bretagne, on allume de nombreux feux de joie, lesquels pour la plupart du temps sont bénits et le feu y est mis par le curé de la commune. Lorsque le feu est terminé et qu'il n'y reste plus que quelques tisons, les garçons et les filles sautent par dessus. En rentrant chez soi, chaque habitant emporte un tison qui est déposé précieusement dans la maison, pour préserver de la chute du tonnerre, et, d'une année à l'autre, ce tison est brûlé avec la bûche de Noël.

Au pardon de Notre-Dame-de-Quelven (Morbihan), un ange descend du clocher et vient allumer le feu de joie.

Pendant très longtemps le clergé breton a présidé ces fêtes des Solstices, qui remontent à la plus haute antiquité. Les processions de nuit à la lueur des torches et des lanternes se font encore à ces mêmes époques. A Nantes, c'était autrefois celles de la paroisse de Saint-Nicolas. Actuellement Saint-Brieuc et Guingamp rivalisent encore pour leur procession de nuit.

La Quenouille. — Dans beaucoup d'églises de Bretagne on voyait et on voit encore des quenouilles couvertes de lin ou de chanvre, qui sont placées près de la statue de la Vierge. Cette quenouille est présentée généralement par les parents du futur à la jeune mariée. C'est pour l'inviter au travail et ensuite ces quenouilles toutes garnies sont vendues à l'enchère le jour de la fête patronale du pays, au bénéfice de la fabrique. Un long article a été publié à ce sujet dans le *Folklore Breton.* (*A suivre*).

La Céramique des Palafittes du Lac du Bourget (Savoie).

(*Note additionnelle*).

PAR

L. COUTIL (Eure).

Parmi les ouvrages qui se sont occupés de la céramique des Palafittes du lac du Bourget, nous en avons mentionné déjà un de A. Perrin ; mais nous avons oublié de citer trois autres articles de la *Revue Savoisienne*, journal publié par la *Société Florimontane d'Annecy.*

Pl. 12. — Céramique des Palafittes du lac du Bourget (Savoie).
(Ensemble des formes).

Dans le numéro du 25 février 1873 (p. 9 et 10), l'article porte le titre : *Palafittes du lac du Bourget ; croissants en terre* (1), *chenets*. Il est accompagné d'une planche, reproduisant quatre croissants complets (*Fig.* 2, 8, 9, 12) et cinq fragments (N°s 1, 4, 5, 10, 12) ; les numéros 4, 5, 6, 7 de cette planche proviennent de la station de Grésine ; tous sont ornés de dessins en creux ; nous avons reproduit un de ces fragments sur notre Planche VIII, *Fig.* 8, et trois croissants complets, N°s 20, 21, 22, tous au musée de Chambéry. Dans la même revue (N° du 27 avril 1873, p 28 et 29), une seconde note est consacrée à l'*industrie du potier* ; elle n'offre rien de spécial.

L'année suivante, dans le numéro du 30 janvier 1874, p. 1, 2, 3, Perrin a publié un *Essai de classification des vases lacustres du Bourget* ; il a décrit les différents types recueillis et il a insisté sur les *formes types du Bourget* ; elles correspondent à celles qui figurent sur notre Planche IV : vases à base ronde ou pointue, en terre fine, grise ou noire, souvent ornée de lignes ou de dessins géométriques. C'est le meilleur article de A. Perrin ; aussi tenons nous à le rappeler, car il date de 1874 ; s'il n'a pas insisté sur la céramique en couleur, c'est qu'à cette date, on ne connaissait pas les spécimens de la Suisse, de l'Alsace et de l'Allemagne du Sud ; s'il n'a pas fait de rapprochements avec les nombreuses poteries ornées de bandes d'étain, c'est que les urnes de Corneto n'étaient pas découvertes. Il a joint à son intéressant essai de classification une planche, lithographiée par J. Blériot (2) et imprimée chez lui ; car il est utile de rappeler que c'est chez lui que les séries de lithographies consacrées aux Palafittes du Bourget ont été éditées, et c'est aussi à lui et à Rabut que l'on doit la réunion et la restauration des nombreux vases, qui constituent la très remarquable série exposée au musée de Chambéry. Ce n'est que justice de terminer cette étude, en associant les noms de Rabut et Perrin, qui ont mis en valeur nos célèbres Palafittes du Bourget.

(1) Pour l'étude des croissants en terre cuite, lire l'étude de Von O. Tschumi. *Vorgeschichtliche Mondbilder und feuerbocke*, Bern. 1912. 45 p. fig.

(2) Nous reproduisons cette lithographie sur notre Planche XII ; nous avons ajouté à notre dessin plusieurs vases et objets, oubliés par Perrin, ainsi qu'une perspective des stations lacustres

III. — ARTICLES ORIGINAUX

Les Sculptures pédiformes, les Cavités ovoïdes et les Cupules du Rocher (N° I) de La Devallée, à La Nolandière, en l'Ile d'Yeu (V.).

Par M. le Dr

Marcel BAUDOUIN.

Définition. — A l'Ile d'Yeu (Vendée), au lieu dit *La Nolandière*, existe un gros Rocher *fixe*, qui présente des Sculptures, d'ordre varié (*Fig.* 2).

Je lui ai donné le nom de *La Devallée* (Rocher N° I), pour le distinguer d'autres pointements rocheux du voisinage, où il y a aussi des sculptures analogues (1).

On voit, sur ce pointement de granite assez volumineux (*Fig.* 2), une *Cavité pédiforme*, que j'ai reconnue en 1908, peu après avoir découvert les « Empreintes de Pied » du Dolmen de *Gatine*, à l'Ile d'Yeu (*Fig.* 5); puis deux *Cavités ovoïdes*, analogues à celles de *La Roche-aux-Fras* (*Fig.* 6), que je considère comme des *Cavités pédiformes* très frustes; et, enfin, des *Cupules*, au nombre de six.

Ce mémoire sera consacré à la brève description de ces *neuf sculptures*.

Topographie. *La Nolandière* (2) se trouve à 1 kilomètre environ au sud du Bourg de Saint-Sauveur, sur le *côté Ouest* de la route qui va aux Corbeaux, un peu au Sud-ouest des Martinières, sur le flanc Est de la *Butte de la Guette* (*Fig.* 1), à l'altitude de 25 mètres environ. — Le champ du rocher s'appelle *La Devallée*, en raison de la pente du terrain à cet endroit (3); il est placé sur le bord même du chemin.

(1) Marcel Baudouin. — *Le Rocher à Cupules et Rigoles (N° II) de La Devallée, à la Nolandière, de l'Ile d'Yeu (Vendée)*. — *A. F. A. S.*, Congrès du Havre, 1914, 649-663, 8 *Fig.* — Paris, 1915, in-8°, 16 p., 8 *Fig.*

(2) Il est assez difficile de donner une étymologie pour ce terme, qui ne correspond à aucune maison.

Peut-être s'agit-il d'une ancienne *ferme*, ou *habitation*, détruite depuis longtemps, dont le propriétaire s'appelait *Noland* ? — Peut-être *Noland* n'est-il même qu'une corruption de *Roland*? Ce qui serait plus compréhensible. — En effet, on connaît beaucoup de *Rolandière*, de *Rolande* (Baume-la-Rolande, à Niort ; etc.), etc. ; mais très peu de *Nolandière*.

(3) *Dévallée*, mot patois vendéen signifiant en effet : « pente, côte, descente »; du verbe *devaller*, descendre.

J'ai trouvé le mot ainsi orthographié : *Devalaye* (*Ann. Soc. Em. Vendée*, 1913, p. 5).

1. — Le Centre cultuel du Sud de l'Ile d'Yeu (Vendée), au niveau de la *Butte de la Guette*. — *Echelle* : 1/20.000 [D'après la *Carte*, inédite, à courbes de niveau, du Génie maritime].

Légende : I, *Sabot d'Equidé* et *Cavité ovoïde du Grand Chiron* [Est]. — II, *Sabot d'Equidé du Chiron Brulin* [Ouest]. — P, *Rocher à Cupules de La Devallée* (N° II). — III, SCULPTURES DE PIED HUMAIN DE LA DEVALLÉE (N° I) [*Centre des Sculptures*].

Le *Grisé* correspond à une altitude de 25 à 30 mètres et est limité par une ligne représentant la courbe de niveau de 25 mètres, plus *accentuée*. — On voit que la *Butte de la Guette* correspond au sommet le plus *Sud* de l'île, prolongeant de ce côté le point culminant central (Ker-Viroux, 35 mètres).

Historique. — J'ai signalé cette trouvaille, faite en 1908 au cours de mes excursions dans l'île à la recherche des Sculptures sur rochers, dès 1908, en ces termes, d'ailleurs peu exacts (1) et trop vagues :

a) *Découverte.* « *Pierre de La Devallée.* Roche dressée, libre (2), de forme irrégulière ; au sommet Ouest de la roche la plus élevée du groupe, un grand *Pied* et une *Cupule* (3) ; sur le même rocher, autres Cupules éparses, à la face supérieure. Une plus allongée, *ovoïde*, ressemblant presque à un petit *Pied* (0^m11, de long) (4). Total : *Cinq* Cupules (5) et deux Pieds (6). Moulage du *Grand Pied* et de la *Cupule* voisine. *Photographie.* Découverte de 1908... »

I. Rocher. — Le Rocher N° I de *La Devallée*, que j'étudie ici, est une masse de *granite*, correspondant autrefois à un *pointement* marqué et allongé de l'Ouest à l'Est. Mais, aujourd'hui, il semble presque *détaché* du sous-sol par une *faille* horizontale, presque complète, *isolant* le bloc (*Fig.* 2).

Toutefois, on doit considérer cet ensemble comme un *Rocher encore fixe*, car il n'a certainement pas pû être *remué* depuis l'époque néolithique. Par conséquent les *Orientations* qu'il nous fournit peuvent être considérées comme bonnes à utiliser. En forme de parallélipipède *coudé* (*Fig.* 3), il mesure au moins 2^m90 de longueur Est-Ouest et près d'un mètre, du Nord au Sud. Son grand axe va donc du *Levant* au *Couchant.* — Il est surélevé d'au moins 1^m50 sur le sol du champ (*Fig.* 2). — A l'époque néolithique, il devait être presque Nord-Sud, au contraire (7).

II. Sculptures. — C'est sur sa *face zénitale*, c'est-à-dire supérieure, d'ailleurs très irrégulière (*Fig.* 2 ; A-B), que se trouvent toutes les *Sculptures.* — Je n'en ai pas remarqué sur les flancs de la pierre, où il ne doit pas y en avoir.

A. Situation. — Cette surface peut se diviser en deux parties (*Fig.* 3) : *a*) une *Ouest* (A-B), où se voient le « *Pied* » et *six* Cupules,

(1) Marcel Baudouin. — *Découvertes de Rochers gravés et de Pierres à Cupules à l'Ile d'Yeu* (*V.*). — *Homme préhist.*, Par., VI, 1908, N° 12, 360-369 [Voir p. 366]. Tiré à part, in-8°, 1908 [Voir p. 9]. — *Le Vendéen de Paris*, 1909, Avril, p. 1-3. Tiré à part, 1909, in-8° [Voir p. 6].

(2) Je disais alors, en note (N° 2) : « Cette roche provient sûrement d'un ancien *Rocher fixe*, qui ne paraît pas avoir été *déplacé*, mais qui est devenu *libre* sous l'influence des gelées, c'est-à-dire *spontanément*, il y a relativement peu de temps ».

(3) Notre *Cupule* N° IV.

(4) *Cavité Ovoïde* N° IX.

(5) En réalité, il y a là *Six* Cupules, ordinaires.

(6) En réalité *trois* Pieds, si l'on compte comme *Cavités pédiformes* les Cavités Ovoïdes.

(7) Par suite de la *Déviation précessionnelle.*

dont la *grande Cavité ovoïde* (N° III) ; *b*) l'autre *Est* (B-D), séparée de la précédente par une *fissure verticale* (BB'), du granite, divisée elle-même en deux régions par une autre fissure (C-C'), parallèle à la précédente, chacune de ces deux parties portant une sculpture (la *huitième* et la *neuvième*) (1).

B. Etude technique. — *a*) Pour étudier ces sculptures, j'ai d'abord exécuté un Décalque, très précis, de l'ensemble des cupules de la *Partie Ouest* de la face zénithale du Rocher, où *Six* Cupules sont groupées, autour du *Pied*, après avoir déterminé et indiqué à la craie, sur le granite, la ligne méridienne *magnétique*, repère tou-

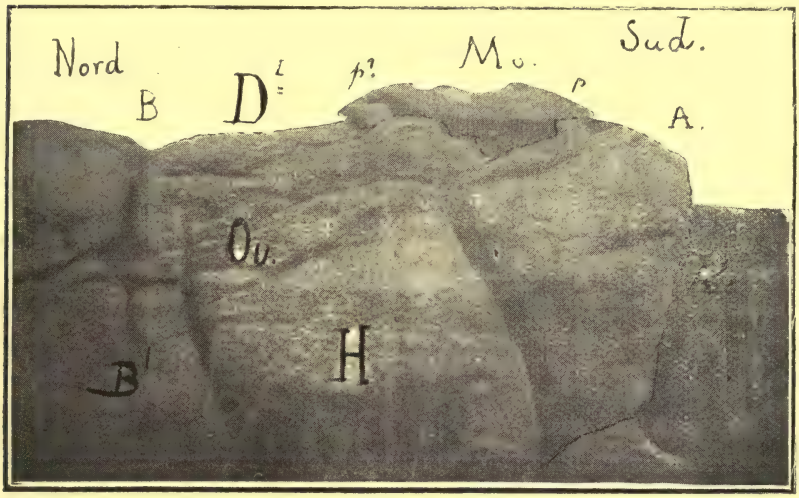

Fig. 2. — Le Rocher Fixe N° I de La Devallée, à l'Ile d'Yeu (V.). — Phot. Marcel Baudouin [1908], exécutée à l'Ouest. — Vue de l'extrémité Sud de la Face Nord-Ouest. — *Echelle* : 1/30 environ.
Légende : Ou, Face Nord-Ouest; — B B', Fissure verticale du Pointement rocheux, isolant la partie Sud A-B, de l'autre, Nord ; — H, Flanc *Ouest* ; — A-A', Face Sud du Rocher ; — D', Situation du *Grand Pied* ; — *Mo*, Dispositif (Pierrailles : *p*, *p*[1]), utilisé pour la prise de la contre-empreinte en plâtre de la Sculpture pédiforme et d'une Cupule.

jours indispensable en ces matières ; mais j'ai égaré ce *décalque* et n'en ai retrouvé qu'un *schéma* (*Fig.* 3).

b) Puis j'ai procédé au Moulage de la *Cavité pédiforme* (N° I) et d'une *Cupule voisine*, en l'espèce la plus importante (*Cupule N° IV*), située au Sud-est du Pied (*Fig.* 2 ; Mo).

J'ai opéré comme d'ordinaire, en limitant la partie à mouler par des pierrailles (*Fig.* 2 ; *p*, *p*[1]) et en prenant la contre-empreinte au plâtre.

(1) Sur un *rocher* isolé, très voisin (N° V), il existe une 10e *Cupule*, sans intérêt, que nous n'avons ni repérée ni mesurée.

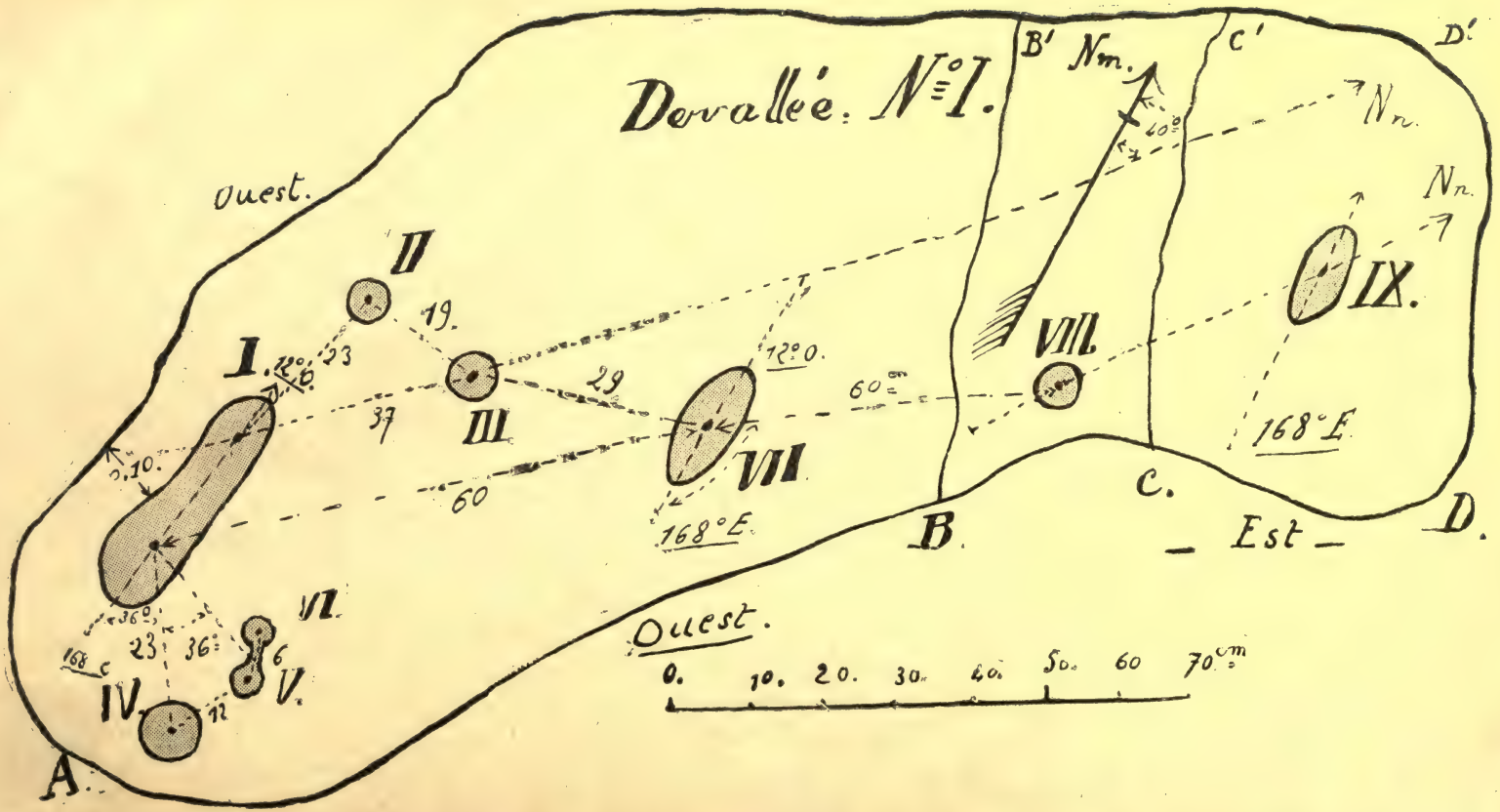

Fig. 3. — Surface zénithale du Rocher N° I de La Devalée, à l'Ile d'Yeu (V.). — Distribution des Sculptures. — Dessin schématique [et non Décalque]. — *Echelle* : 1/100. — *Légende* : I, *Grand* Pied ; — II, III, IV, V, VI, VII, *Cupules* ; — VIII et IX, Cavités Ovoïdes ; — B B', Fissure verticale principale ; — C, C', Fissure verticale accessoire ; — N m, *Nord magnétique* (1908) ; — N. n., Nord *Néolithique* probable [Dév. : 40°] ; — A, D, D', Surface utilisée. — *Distances intercupulaires.* — Orientation des *Pieds* [168° Est].

Cette opération n'a pas été trop difficile, malgré sa complication dans un endroit comme l'Ile d'Yeu.

I. Description du Pied de La Devallée. — 1° Situation. — Cette *Cavité pédiforme* est située au Sud-ouest de la région Ouest du rocher (1), toutes les autres Sculptures étant à l'*Est*, c'est-à-dire du côté du *Soleil Levant* : ce qui semble déjà indiquer un rapport entre cette œuvre humaine et le *Culte Solaire*, le Nord Néolithique étant jadis presque en D (*Fig.* 3; Nn).

2° Orientation. — *Le grand axe du Pied* fait avec la ligne Nord-sud magnétique un angle d'environ 12°, ouvert à l'*Ouest* (*Fig.* 3; I).

a) Si nous calculons sur cet angle de l'Azimuth Ouest, pour atteindre le Point solaire le plus rapproché à l'Ouest, c'est-à-dire 54° [*Coucher* au *Solstice d'Été*], à l'Ile d'Yeu, nous constatons qu'il manque : 54° — 12° = 42°.

Comme la Déclinaison magnétique est ici de 17° au moins, il reste, comme *Déviation précessionnelle* : 42° — 17° = 25°. Et, comme le maximum de cette Déviation est de 23° 30', il y aurait donc là une erreur de 25° — 23°30' = 1°30' : ce qui n'a rien d'exceptionnel (2).

b) Dans ces conditions, le *talon* étant du côté du Nord, la plante du pied regarde le Lever *du Soleil au* Solstice d'Hiver, c'est-à-dire à 126° Néolithique [avec une *Déviation précessionnelle* maximum].

Le « Pied » donne donc la Ligne Solsticiale Sud-Lever, la *Brumalis* des Latins (Aulu-Gelle), avec Plante au Lever.

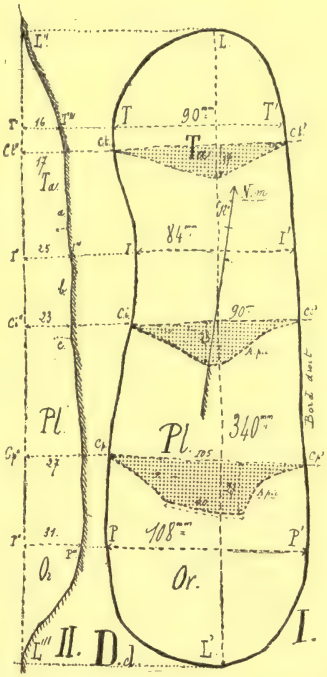

Type de Sculpture pédiforme, profonde, plus grande que nature [Pied de Géant].

Fig. 4. — Le Grand Pied de *La Devallée* (Rocher N° I), à La Nolandière Ile d'Yeu, V.). — *Echelle*: 1/4 Grandeur [D'après un Décalque, 1908].

Légende : I, Plan [*Décalque* du *Rocher*]; — II, *Décalque* de la *Coupe*, longitudinale, du *Moulage* en plâtre; — D. d., Pied *droit*; — Ta, talon; — Pl, Plante; — Or, Orteils; — N, m. Nord magnétique; — LL' L'', L''', *Grand axe* du Pied [Angle *Ouest* : 12°]; — Cp. Cp'; Ci Ci', Ct-Ct', *Coupes* (*grisé*) *transversales* du Moulage en plâtre, au niveau de la Plante, du Centre et du Talon; — T. T', Talon (Petit axe ; — P, P', Plante (Petit axe); — I, I', Axe entre T. et Pl.

(1) C'est-à-dire au *Couchant*.

(2) D'autant plus qu'en 1908 — époque de la prise d'Orientation — la *Déclinaison magnétique* pouvait très bien être de 19°30' (au lieu de 17°) : ce qui réduirait l'erreur des Néolithiques à 0°.

Cette Orientation, qui semble indiscutable, me permettra d'expli-

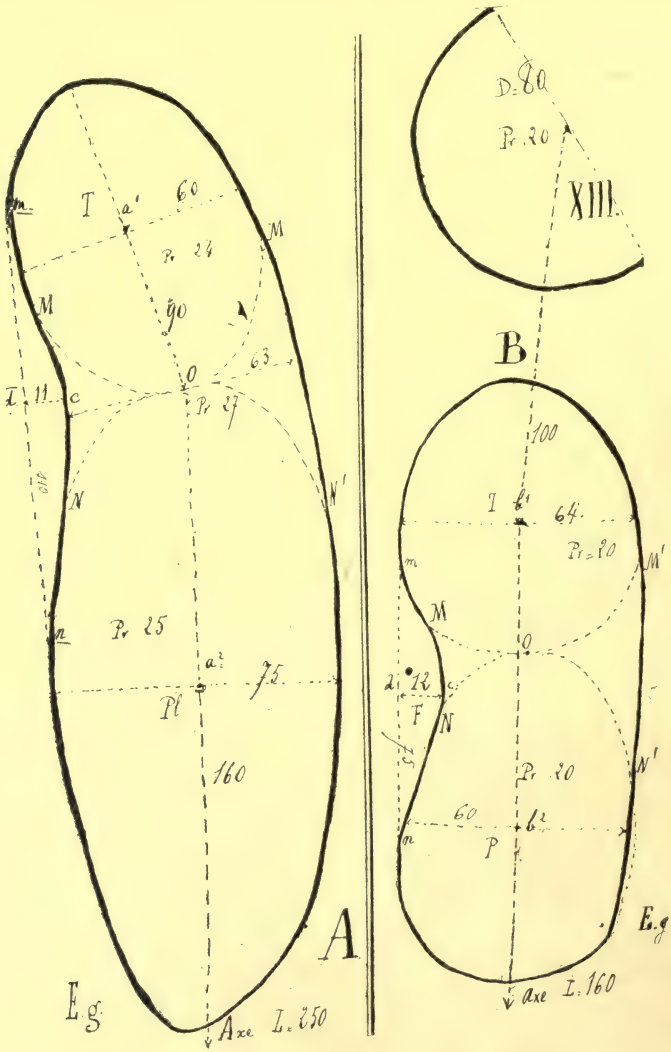

Fig. 5. — Les deux PIEDS GAUCHES de la Table du *Mégalithe de Gatine* à l'Ile d'Yeu (Vendée). — *Echelle* : 1/2 Grandeur. — *Légende* : A, Le *Grand Pied*. — B, Le *Petit Pied*. — XIII, *Cupule* voisine de B; — T, talon; — P, PP, Plante; — a', b', centre de la Cupule de *talon*; — a^2, b^2, centre de la Cupule *ovoïde* (*Plante*). — L, longueur du grand axe; — m, n, *corde* de *concavité interne*; — c, d, flèche mesurant cette concavité; — F, *Concavité*; — M' N', *Convexite*; — O, *Contact* des Cupules d'origine; — Pr, Profondeur; — D, diamètre; — E. g, Côté *gauche*.

quer tout à l'heure la présence des *Cupules*, qui entourent la Sculpture *pédiforme*, car, en partant de cette donnée, l'ensemble de la

Figure devient des plus clair et aussi démonstratif qu'aux *Pierres de Saint-Roch*, à Menomblet (Vendée).

3 Dimensions. — Les dimensions du Pied de La Devallée sont les suivantes (*Fig.* 4).

a) *Longueur maximum* [Grand axe] = 0^m340.

b) *Largeur* { *a*) *Plante* { Longueur maximum = 0^m108. Largeur maximum (Centre) = 0^m084. ; *b*) *Talon :* Largeur maximum = 0^m090. }

c) *Profondeur* : Orteils = 0^m031 ; — Plante (maximum) = 0^m027 ; — Centre = 0^m023 ; — Talon = 0^m017.

Comme on le voit, il s'agit d'un Pied beaucoup plus grand que nature, et beaucoup *trop étroit* pour sa longueur. — Il ne faudra donc pas s'étonner si, ici, les *Indices anatomiques* ne sont pas respectés !

C'est le type des Pieds dits de *Géant*, de *Gargantua*, d'*Hercule*, etc.

4° Indices. — Les *Indices anatomiques* sont :

Indice soléo-podalique : 108 × 100 : 340 = 31,76.

Indice talo-podalique : 90 × 100 : 340 = 26,47.

Indice talo-soléen = 90 × 100 : 108 = 83,33 (1).

Par suite, nous sommes en présence d'une Sculpture *très fruste*, mais dont l'aspect pédiforme est pourtant aussi indiscutable qu'à Gatine (Pied N° I) (Ile d'Yeu), dont les indices sont très comparables (*Fig.* 5).

Ce fait explique les *Empreintes pédiformes*, dites Géantes, de divers pays d'Europe [Russie (2) ou Asie (3) ; etc.] et fait bien ressortir et leur possibilité et leur ancienneté.

5° Caractères généraux. — L'aspect *pédiforme* est indiscutable ; mais ici le *bord interne* est droit, sans concavité ; une faible concavité correspond à la partie inter-talo-plantaire, du bord externe (*Fig.* 4 ; I. Ci).

On remarquera que la *Cupule* voisine [le N° IV] est aussi profonde que le Pied et très belle, d'aspect tronc-de-conique, plutôt qu'hémisphérique. Elle est sûrement une annexe de la Sculpture pédiforme. Le pied est à 0^m10 environ du bord Ouest du *Rocher* (*Fig.* 3).

a) *Côté.* — Il s'agit d'un Pied du coté droit ; ce qui est bien indiqué d'une part par le *bord droit*, situé à l'*Est*, et, d'autre part, par l'*à pic* des parois, qui est plus marqué de ce côté que de l'autre, surtout au niveau des *Orteils* (*Fig.* 4 ; Cp', Ci').

(1) 31,76, au lieu de 40 ; — 26,47, au lieu de 27,33 ; — 83,33, au lieu de 73,30.
(2) *Pied d'Hercule* (Hérodote), etc.
(3) *Pied de Bouddha*, au Pic d'Adam (Ceylan), etc., etc.

Il est impossible de dire ici s'il y a inversion de la Gravure; mais, cependant, étant donné ce qui s'observe ailleurs, il y doit s'agir, en réalité, de la représentation d'un PIED GAUCHE.

b) *Constitution.* — Nous avons procédé à des Coupes, transversales et longitudinales, du Moulage en plâtre du Pied, pour pouvoir étudier la constitution de la Sculpture; nous les reproduisons ici en partie (*Fig.* 4; Cp, Ci, Ct).

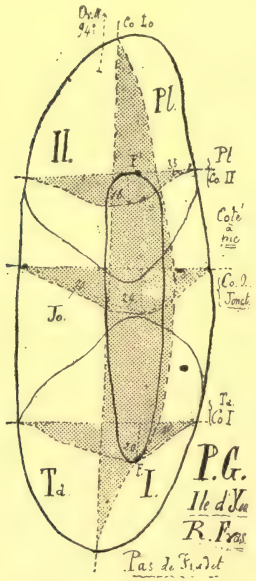

Fig. 6. — La ROCHE-AUX-FRAS, à l'Ile d'Yeu (Vendée). — Le PAS DU FRADET. — *Echelle* : 1/4 Grandeur.
Légende : P. G., Pied *gauche*. — Ta, Talon; — Pl, Plante; — I, *Cupule* du Talon; — II, *Cupule* de la Plante; — Lo, Grand *Axe*. — Jo, Pont de Jonction des Cupules I-II; — F, F', *fond* de la Cavité; — Co. I. Ta, *Coupe transversale* au Talon (*Grisé*); — Co, II. Pl., *Coupe transversale* à la Plante (Grisé); — Co. O. Jonct., *Coupe transversale* au *milieu* de la Cavité Ovoïde; — *Co.* Lo, *Coupe longitudinale* (Grisé).

Cette cavité a été fabriquée par le procédé des *Cupules,*

a) Le *Talon* correspond à une Cupule circulaire, de 0^m090 de diamètre et de 0^m15 à 0^m18 de profondeur, avec paroi interne un peu plus à pic (*Fig.* 4; Ct.).

Celle-ci est tangente à une Cupule de la Plante.

b) La *Plante* est formée de *deux* Cupules, tangentes, ovoïdes ou allongées, de 0^m120 et 0^m130 de longueur, placées l'une à la suite de l'autre. Après l'ablation des *ponts rocheux* de séparation, on a régularisé *le fond* de la cavité (*Fig.* 4; II); mais on ne semble pas les avoir *polies*, comme à La Roche aux Fras (*Fig.* 6).

La cavité est fruste en effet et à grains de granite parfois très saillants, comme pour les Pieds de Gâtine (*Fig.* 5); mais peut-être le *Polissage* a-t-il disparu sous l'influence du séjour de l'eau, par décomposition de la roche.

L'un des Pieds de la Vierge de Saint-Coulitz (Finistère) [*Fig.* 7; *b*] devait y ressembler.

II. DESCRIPTION DES CUPULES. — Les Cupules, qui accompagnent le GRAND PIED DE LA DEVALLÉE, sont, au total, au nombre de *Huit*.

Mais, comme nous n'en avons décalqué que *six*, nous serons obligé de ne nous appesantir que sur celles-là. — Il s'agit de *Huit* Cupules, dont *six* sont du type classique et deux un peu spéciales; ces dernières, en réalité, constituent des *Cavités Ovoïdes*, du type de celles de *La Roche aux Fras* (*Fig.* 6).

Etudions ces Cupules, numérotées de II à IX, le *Pied* portant le N° I dans l'ensemble des Sculptures.

1° Etude des Cupules. — La *Cupule N° III* est au Nord magnétique du Pied, sous un angle de 12° vers l'Est. Elle semble bien continuer au Nord le *grand axe* du Pied ; mais on ne peut pas l'affirmer, car cet angle de 12° semble, en effet, un peu élevé pour correspondre à une simple erreur de l'artiste sculpteur, qui, dans cette hypothèse, aurait reporté sa Cupule trop vers l'Est (1).

Elle est en tout cas du type *hémisphérique* et peu profonde (*Fig.* 3).

2° La *Cupule N° III*, située à l'Est du N° II, est au Nord-Est du Pied. Nous verrons tout à l'heure que c'est elle qui donne le Nord néolithique, car la ligne qui la réunit au *Talon* du Pied fait un angle de 42° avec la *Méridienne magnétique* (Or : 42° + 12° = 54°). Elle est du même type, quoique un peu plus profonde, que la précédente.

3° La *Cupule N° IV*, du type *tronc-de-conique*, vu la largeur de son fond (0m040) et sa profondeur (0m035), est au Sud-est du Pied.

Elle se trouve sur une ligne faisant environ 48° avec la *Ligne méridienne*. Or : 42° + 48° = 90°. — C'est donc là une cupule donnant la *Ligne équinoxiale*.

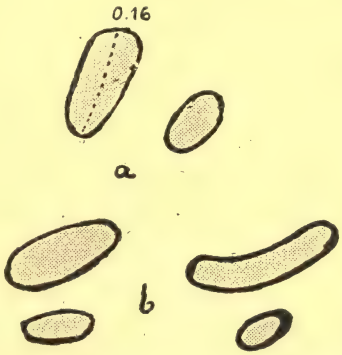

Fig. 7. — Les Pieds de la Vierge, de Saint-Coulitz (Finistère) et les Cavités de Kermorvan (*a*) (Finistère). — *Echelle :* 1/10. — Cliché *Guénin*. — Pieds de Saint-Coulitz. — L'une des Sculptures ressemble au Pied de La Devallée.

4° Les *Cupules* N^os V et VI, *minuscules*, forment un groupe à éléments très rapprochés et réunis par un petit *Canal de Conjugaison*.

Elles sont très petites, comme si ces deux cupules en remplaçaient une grande, unique ; elles sont placées sur une ligne faisant un angle d'environ 36° Ouest au nord de la ligne précédente. — Or cela précise leur signification, car 36°, c'est l'Angle équinoxio-solsticial. Elles donnent donc la *Ligne Solsticiale Nord-Lever* (*Solsticialis* des Latins).

5° La *Cupule N° VII* est une *Cupule Ovoïde*, sur laquelle il faudra insister plus loin. Elle est assez éloignée, vers l'Est, de l'ensemble précédent (environ 0m50). Elle est très proche du bord Est du Rocher et opposé au grand Pied, du côté du Levant. C'est une Cavité pédiforme fruste (*Fig.* 3).

(1) Jusqu'à présent, nous n'avons pas pu expliquer cette Cupule, à moins de la supposer *voulue* dans le prolongement de la *Solsticiale Sud-Lever*.

6° La *Cupule N° VIII* est encore plus à l'Est, à 0^m60 de la précédente environ et presque au contact aussi du bord de la pierre. Elle est du type hémisphérique et moyenne.

7° Quant à la *Cupule N° IX*, c'est une autre *Cavité Ovoïde*, plus petite, dont le grand axe semble bien parallèle, comme le N° VII, au grand *axe* du Pied N° I. Elle se trouve très loin (à au moins 1 mètre) vers le Levant, près du bord Nord-est du Rocher et au niveau de la précédente.

Pour moi ces deux Cavités Ovoïdes (VII et IX) sont bien des *Cavités pédiformes.*

2° Dimensions. — Voici les dimensions des Cupules ; elles sont assez considérables. — *a*) *Cupules ordinaires* :

C. N° II = $0^m085 \times 0^m010$. *Solstice d'Hiver* [*Coucher*].
C. N° III = $0^m075 \times 0^m015$ [Nord].
C. N° IV = $0^m100 \times 0^m035$. *Equinoxe* [*Lever*].
C. N° V = $0^m050 \times 0^m006$ } *Solstice d'Eté* [*Lever*].
C. N° VI = $0^m050 \times 0^m005$ }
C. N° VIII = $0^m080 \times 0^m020$ *Solstice d'Été* [*Lever*].

b) *Canal de Conjugaison* VI-V = $0^m,025 \times 0^m,015 \times 0^m,002$.

c) *C. Ovoïdes.* — *C. ovoïde* N° VII = $0^m150 \times 0^m095 \times 0^m020$. *Solstice d'Hiver* (*Lever*).

C. ovoïde N° IX = $0^m110 \times 0^m80 \times 0^m015$ *Solstice d'Hiver* (*Lever*).

Comme on le voit, les Cupules sont d'autant plus importantes, en diamètre et en profondeur, qu'elles représentent des phases solaires plus en rapport avec celle qu'indique le « Pied ».

On doit même conclure de là que les Cavités Ovoïdes N°s VII et IX ne sont en réalité que de petits *Pieds* ; d'ailleurs les *Orientations* de leurs *grands axes* sont exactement les mêmes (12° Ouest) que celle de la *Sculpture pédiforme* N° I.

Par suite, ce sont les analogues de certaines Cavités Ovoïdes de *La Roche aux Fras* (1) (*Fig.* 6), qui sont presque semblables et apparaissent parfois comme disposées par paire [P^3 et P^4] (2).

(1) Marcel Baudouin. — *La Roche aux Fras: Pierre à 95 Cupules et 6 Cavités pédiformes.* — *Bull. Soc. Préh. Franç.*, Paris, 1914, N° 12, Déc., p. 484-513, 8 fig. — Tiré à part, 1915, in-8°, 8 figures.

(2) Marcel Baudouin. — *Les Sculptures frustes de Pieds humains : Les Cavités pédiformes de La Roche aux Fras*, etc. — Gand, W. Siffer, 1914, in-8°, 27 p., 8 fig.

3° Distances intercupulaires. — Voici les principales :

1° Pied N° I	Talon I^1	*Cupule* VI	$= 0^m25$ [$6 \times 4 + 0^m01$].
		— II	$= 0^m23$ [$6 \times 4 - 0^m01$].
		— III	$= 0^m37$ [$6 \times 6 + 0^m01$].
		— VII	$= 0^m50$ [$6 \times 8 + 0^m02$].
	Plante I^2	— IV	$= 0^m23$ [$6 \times 4 - 0^m01$].
		— V	$= 0^m23$ [$6 \times 4 - 0^m01$].
		— VI	$= 0^m18$ [6×3].
		— VII	$= 0^m58$ [$6 \times 10 - 0^m02$].

2° Cupules II-III $= 0^m19$ [$6 \times 3 + 0^m1$].
3° Cupules V-VI $= 0^m06$ [6×1].
4° Cupules IV-V $= 0^m12$ [6×2].
5° Cupules IV-VI $= 0^m15$ [$6 \times 2 + 6 : 2$].
6° Cupules III-VII $= 0^m29$ [$6 \times 5 - 0^m01$].
7° Cupules VII-VIII $= 0^m60$ [6×10].

Comme on le voit, ces mensurations montrent que la *Commune Mesure* est ici respectée : très exactement pour les *petites* distances (Commune mesure simple, double ou triple) ; avec une erreur de un centimètre pour les *moyennes* distances ; et une de deux centimètres, pour les *grandes*, conformément à ce qu'on observe d'ordinaire, au demeurant (1).

Il n'y a pas lieu d'insister davantage, car nous ne connaissons pas encore la Loi qui régit ces distances dans les Ensembles cupulaires.

4° Lignes Solaires. — 1° Il est facile de voir que la ligne qui réunit la Cupule N° III et le Talon du Pied paraît bien correspondre à la *Ligne méridienne* [*Nord-sud Néolithique*].

2° D'autre part, la ligne qui réunit les Cupules N°s III et IV est parallèle à l'axe du Pied et par suite est la *Ligne du Solstice d'Hiver* ou *Sud-Lever* (*Brumalis*).

Il semble que la *Ligne méridienne* soit donnée aussi par la petite Cupule N° IX et la grande Cupule ovoïde N° IV, et même la Cupule N° VIII, avec la *Plante* du Pied (*Fig.* 3) (2).

3° La *Ligne équinoxiale* est fournie par la ligne : Cupule N° IV — Plante du Pied.

En effet, cette ligne est perpendiculaire à la Méridienne néolithique, puisqu'elle fait un angle de 50° avec l'axe du pied. Or : $50° + 40° = 90°$.

(1) On remarquera que les *erreurs* correspondent surtout au *Pied* N° I; ce qui se conçoit.

(2) Mais ceci n'est pas du tout certain.

(3) Si l'on supposait que le « Pied « est orienté au *Soleil à Midi* (au lieu du Solstice d'Hiver), il faudrait admettre une *Déviation négative* d'au moins 23°30, également. — Or cela ferait remonter beaucoup trop haut (20.000 *ans*) ces sculptures ! — Notre hypothèse est donc la seule admissible, à notre avis du moins.

4° La *ligne du Solstice d'Eté Nord-Lever* (*Solsticialis*) est donnée par le centre de la combinaison de deux Cupules N^os V et VI, car, si l'on joint le milieu de leur Canal de conjugaison au centre de la Plante du Pied, cette ligne fait un angle de 36° Ouest au nord de la ligne Equinoxiale. — Or 36°, c'est bien l'Angle équinoxio-solsticial Sud-Lever.

Comme on le voit, toutes les Lignes Solaires sont représentées ici, avec la Déviation méridienne maximum, exactement comme à *La Roche aux Fras* !

III. Nature des Sculptures. — Il résulte de là que nous sommes en présence d'un Rocher, consacré au *Culte du Soleil* Levant ; que les trois figures principales : le *Grand Pied* et les deux *Pieds frustes*

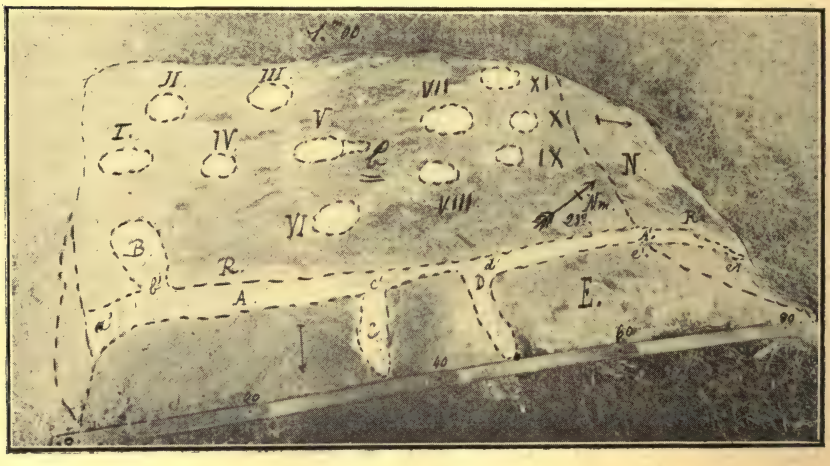

Fig. 8. — Le Rocher à Rigoles et a Cupules (N° II) de La Devallée, à l'Ile d'Yeu (Vendée). — Photog. Marcel Baudouin, exécutée au *Sud-Est* environ (1). — *Echelle* : 1/10 environ.

Légende : R, R¹, Grande *Rigole* Nord-Sud ; — B, *Rigole* Ouest ; — C, *Rigole* Sud-Est ; — D, *Rigole* Nord-Est ; — N, Nord ; — E, Est. — A, A' R', trois parties de la Rigole R ; — b', c', d', abouchement des petites rigoles sur la grande ; — e', a', extrémités de R-R¹ ; — I à XI, Les *Cupules* ; — b, *Bec* de la Cupule V (*Cupule à Bec*). — Nm, Nord magnétique.

Les flèches (⟶) indiquent l'inclinaison des faces Est et Nord du Pointement Rocheux. — Le mètre (0m80) constitue l'échelle.

(*Cavités Ovoïdes* ou *Plantes* seules) (2), sont en rapport avec le Lever au *Solstice d'Hiver* et que ces trois sculptures (3) donnent par suite la

(1) Cupules et Rigoles remplies de *Plâtre sec*, pour accentuer leurs contours [Procédé personnel].

(2) Ces trois cavités pédiformes semblent alignées d'ailleurs sur la *Ligne méridienne Néolithique*, en ce qui concerne les *Plantes*.

Ligne solsticiale Sud-Lever, ici *trois* fois répétée. C'est donc un Rocher cultuel, relatif à l'ORIENT D'HIVER, au BRUMALIS d'Aulu-Gelle (1).

Quant aux Cupules ordinaires, l'une donne, avec le grand Pied, la *Ligne équinoxiale* ; les deux *petites* la *Ligne solsticiale Nord-Lever* ; et une autre la *Ligne méridienne*, avec le *talon* dudit Pied. Enfin les autres correspondent soit à la *Méridienne* (N° VIII) avec les Pieds, soit à l'Orient d'Hiver (N° II), quoique cela soit moins certain.

IV. EPOQUE DES SCULPTURES.—Comme la Déviation précessionnelle est ici maximum, et exactement comme à la *Roche aux Fras*, j'estime que ces Sculptures sont assez récentes et datent de 4.000 ans av. J.-C. environ.

*
* *

ROCHER VOISIN A SCULPTURES. — Il est indispensable d'ajouter ici qu'à l'Est de ce Rocher N° I, à une vingtaine de mètres, se trouve le ROCHER N° II DE LA DEVALLÉE (*Fig.* 8), qui présente aussi des Sculptures nombreuses et importantes, dont probablement un PETIT PIED [*Cavité Ovoïde* : B]. — Or, ce qui domine, sûrement, sur ce second rocher, c'est le Culte du SOLEIL LEVANT A L'EQUINOXE, comme je l'ai montré déjà (2).

Dans ces conditions, le *Centre* de La Devallée, aujourd'hui connu, était à peu près complet, en ce qui concerne le CULTE SOLAIRE.

CONCLUSIONS. — Le Rocher N° I de La Devallée, à une *Sculpture pédiforme*, deux *Cavités ovoïdes*, et plusieurs *Cupules*, apparaît comme l'un des Rochers cultuels à Sculptures les plus faciles à débrouiller qui existent à l'Ile d'Yeu.

En effet, la *Divinité*, auquel il est consacré, est représentée ici par des *Pieds* (Soleil *Levant* au *Solstice d'Hiver*, puisque la *Plante* est à l'Est), et par des *Cupules*, qui donnent toutes les autres *Lignes solaires*, sans exception.

Il ressort de là qu'au moins dans ce cas les *Cupules* représentent bien le SOLEIL [Symbole : *Points* et *Lignes*], comme les Sculptures pédiformes. — Et il est très probable qu'il doit en être très souvent ainsi !

(1) AULU-GELLE. — *Œuvres complètes*. — Trad. franç. — Paris, Garnier, t. I, *Nuits attiques* : Livre II, ch. 22 [Cf. p. 121].
(2) Marcel BAUDOUIN. — *Loc. cit.*, A. F. A. S , 1914.

Les Gravures pédiformes de la Pierre de Saint-Maurice, à Millay (Nièvre).

PAR

A. DESFORGES (Rémilly, Nièvre),
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Instituteur.

A 1500 mètres au N.-E. de la gare de Millay, dans un champ, appelé les Hauts de Lavault (section B, N° 261 du plan cadastral de Millay), entre le chemin de fer de Nevers à Chagny et la route nationale N° 73 de Moulins à Bâle, en face de la maison dite Fontaine Alène ou Fontaine Alâne, sur le flanc Nord d'une petite colline, à 340 mètres d'altitude, se trouve un amas de six rochers de granite (1), désigné sous le nom de Pierre de Saint Maurice, et dont l'ensemble est orienté NNO-SSE (335°). — Trois de ces rochers, les N°s 1, 4 et 5 (*Fig.* 1) portent des Gravures du plus haut intérêt.

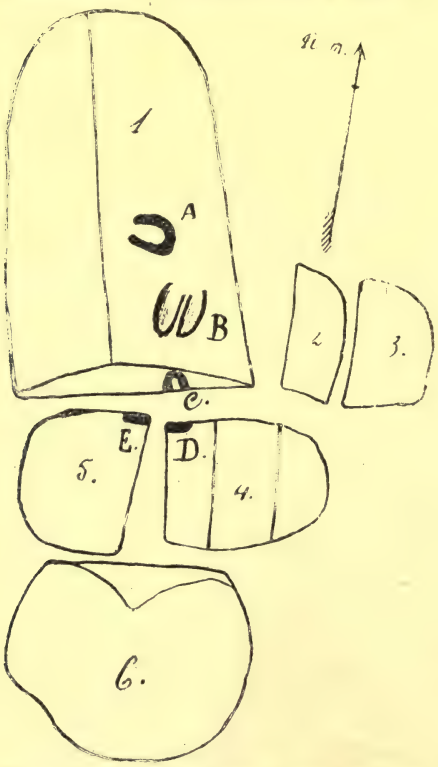

Fig. 1. — Rochers de la Pierre de Saint-Maurice, à Millay (Nièvre). — 1 à 6, N^os des Rochers. — A à E, les diverses *Sculptures*.

Le plus gros bloc, et le plus intéressant, celui du Nord (N° 1), est incliné, suivant la pente du sol, du SSE au NNO d'environ 45°.

Il a plus ou moins l'aspect d'un menhir renversé, dont les autres rochers auraient constitué les blocs de calage. Mais la gravure de sa base ôte toute vraisemblance à cette hypothèse.

*
* *

La face supérieure est en dos d'âne; sur le flanc *Est* de ce dos d'âne se voient deux Gravures pédiformes.

(1) Granite éruptif de Luzy, contemporain du Permien ou Carbonifère supérieur. Le sous-sol est également formé de granite de Luzy.

La première, au Nord (*Fig.* 1 et 2), représente un *Sabot de Cheval*, parfaitement exécuté, de 0m21 de longueur sur 0m15 de largeur et 0m075 de profondeur maximum.

Le bord, surtout à droite, est évasé. Au lieu d'être en creux, la partie médiane correspondant à la fourchette est en relief. Quand il a opéré, l'artiste avait vraisemblablement sous les yeux un Sabot évidé, c'est à-dire débarrassé des parties molles.

Cette fourchette est à 0m05 du bord extérieur et mesure 0m15 de long sur 0m025 à 0m06 de large. Son relief varie entre 0m045 et 0m01

La gravure est orientée O.-E (275° O. ou 95° E.). — Comme on peut le constater, elle représente un *Sabot de Cheval, de très grande taille.*

*
* *

A 0m30 plus au Sud, se trouve une seconde gravure, figurant un Pied de Bœuf, de 0m21 de long sur autant de large (*Fig.* 1 et 3).

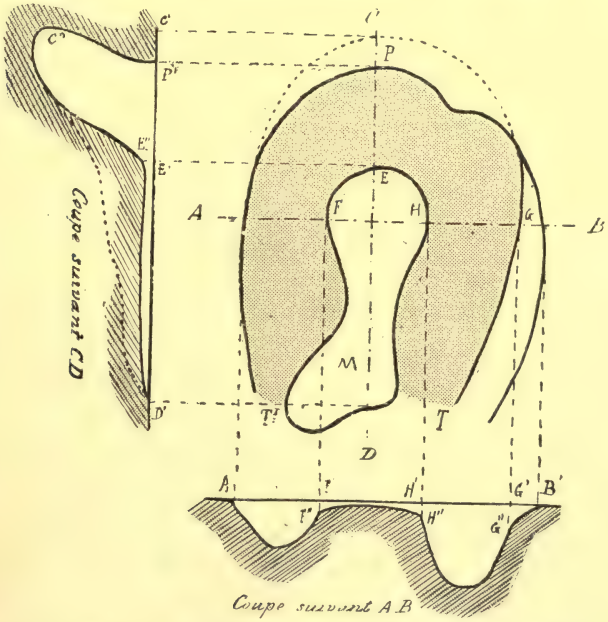

Fig. 2. — Sabot d'Equidé A, de la *Fig.* 1. — *Le Pas de l'Ane de Saint Maurice. — Echelle* : 1/4 Grandeur.

Les *onglons*, qui s'enfoncent obliquement dans la roche, ont de 0m02 à 0m28 de profondeur. L'espace interdigité mesure 0m07 de hauteur et de 0m005 à 0m02 d'épaisseur. L'artiste, pour obtenir cette partie médiane, a utilisé une des veinules de *quartz*, plus résistantes, qui traversent la roche. C'est ce qui explique sans doute l'inégalité

constatée dans la largeur des onglons. Mesurés au sommet de l'espace interdigité, celui de droite a 0m11, tandis que celui de gauche, plus trapu, n'a que 0m09.

La gravure est orientée de l'ENE à l'OSO (40° Est ou 220° S.-O.). (*Fig.* 3).

*
* *

Sur la face SSE de ce même bloc, perpendiculaire à la précédente, se voit une troisième gravure, placée à 0m20 seulement de la seconde

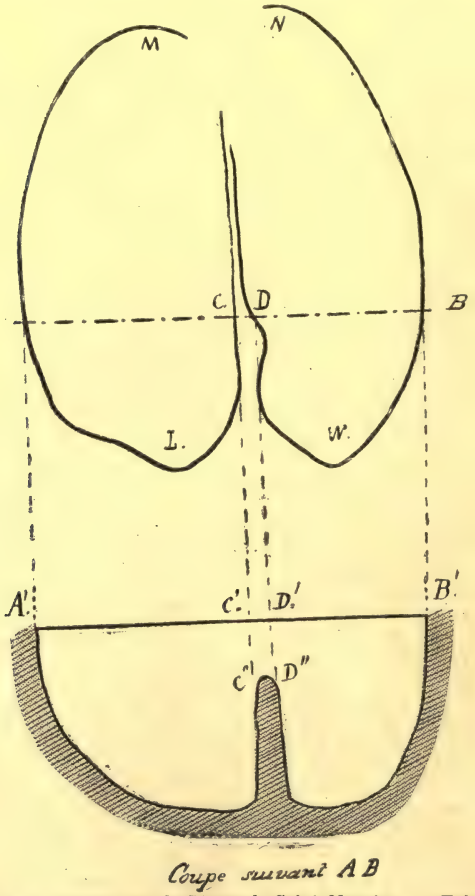

Fig. 3. — Le *Pied de Bœuf* B, de la Pierre de Saint-Maurice. — *Echelle* : 1/4 Grandeur.

et descendant jusqu'au sol. Cette gravure affecte la forme d'un *fer à cheval*, très allongé (*Fig.* 1 et 4). Elle a 0m30 de long, 0m15 de large en haut et 0m24 en bas, 0m15 de profondeur à droite et 0m04 seulement à gauche. La partie médiane en relief mesure 0m30 de long et 0m05 de large.

L'orientation générale est S.-N., avec déviation de 10° vers l'Ouest (*Fig.* 4), soit 350° Ouest.

*
* *

Le bloc N° 4 de la *Fig.* 1, de forme irrégulière, mesure 0m75 de haut

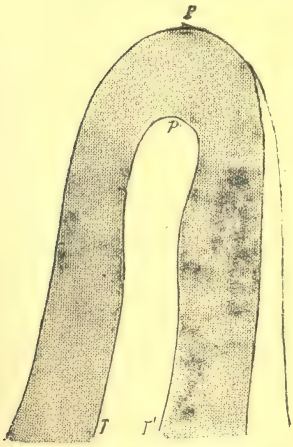

Fig. 4. — Sculpture C, de la Pierre de Saint Maurice. — Fer à Cheval très allongé ou Glissade.— *Echelle:* 1/8 Grandeur.

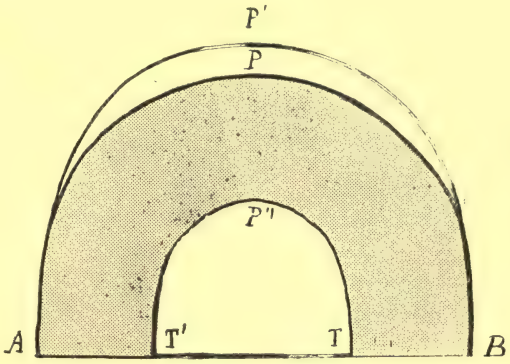

Fig. 5 — *Fers à Cheval* D et E, de la Pierre de Saint Maurice. — *Echelle* : 1/4 Grandeur.

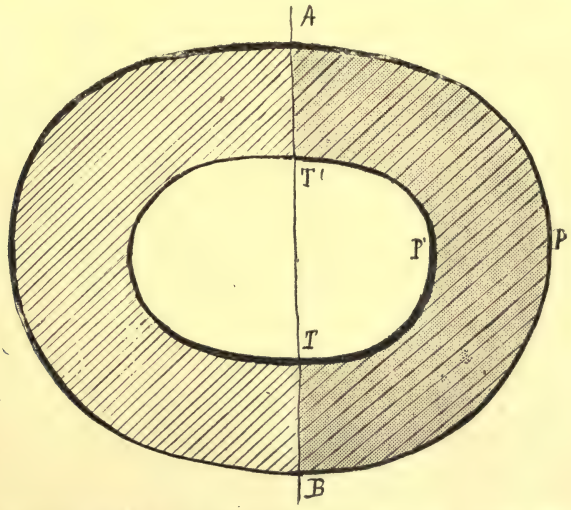

Fig. 6.— Sculpture ellipsoïde, qu'on obtiendrait par l'accollement de deux Fers à Cheval D et E. — *Echelle* : 1/4 Grandeur.

sur 0m55 de large. Il présente, à 0m10 environ de sa base et à droite, une gravure, en forme de **fer à cheval**, très évasée ayant 0m22 d'ouver-

ture sur 0^m14 de long ; la partie médiane, en relief, a 0^m10 sur 0^m08 ; la profondeur de la gravure est de 0^m10.

Son orientation est O.-E. avec déviation de 5° vers le Nord 275° O. ; soit 95° E. (*Fig.* 5).

*
* *

En face de ce bloc s'en trouve un autre (N° 5, de la *Fig.* 1), avec lequel il paraît n'avoir fait qu'un. En effet, à peu près à la même hauteur du sol et à gauche, se voit la gravure symétrique de la *Fig.* 5, mais seulement ébauchée : ce qui indiquerait que la *Fig.* 5 n'a été creusée qu'après cassure du rocher en deux parties.

Si cette hypothèse est vraie, la gravure primitive sur le rocher complet aurait donné, non deux fers à cheval, mais un *Ellipsoïde*, entouré d'une rainure (*Fig.* 6).

*
* *

A 4 mètres au Nord (10° Est) du groupe principal se trouve un petit rocher isolé, de $0^m90 \times 0^m55 \times 0^m35$, formant satellite.

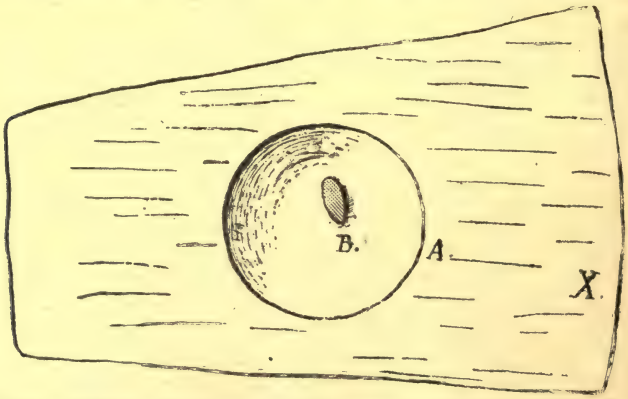

Fig. 7.— Grande CUVETTE ou Bassin, avec BOUTON central, d'un Rocher voisin X.— *Echelle* : 1/10. — *Légende* : A, Bassin ; — B. Bouton.

Sur une face NNO (322°), presque verticale, se voit une gravure, assez curieuse, ayant la forme d'une Cuvette, à peu près hémisphérique, de 0^m27 de diamètre et de 0^m15 à 0^m16 de profondeur (*Fig.* 7).

Au fond il y a une sorte de BOUTON, de 0^m055 de longueur sur 0^m03 de largeur et 0^m06 de hauteur (*Fig.* 7).

*
* *

Cet ensemble, si curieux, n'avait jamais été décrit.

Seuls, MM. Gabriel Bulliot, Président de la *Société Eduenne* (d'Autun), dans *la Mission et le Culte de Saint Martin d'après les*

légendes et les monuments populaires dans le pays éduen (1), et Lucien Gueneau, Président de la *Société Académique du Nivernais* à Nevers, dans son petit livre humoristique sur *Monsieur Saint Martin* (2), y font allusion, pour constater que saint Maurice a été confondu avec saint Martin dans la région de Chiddes (3) et de Millay !

J'en ai dit moi-même un mot dans un travail d'ensemble sur *les Stations préhistoriques et protohistoriques de la vallée de l'Alaine* (4).

*
* *

Voici la LÉGENDE qui s'y rapporte. — Elle m'a été contée par M. Vadrot, ancien adjoint au maire de Fléty, qui avait habité très longtemps la ferme de Magny, sur laquelle se trouve la PIERRE DE SAINT MAURICE.

« Un jour, saint Maurice et saint Romain s'étant rencontrés sur le mont Beuvray, joutèrent à qui SAUTERAIT le plus loin avec sa MONTURE. Ils s'élancèrent l'un au Nord, l'autre au Sud de la montagne. *Saint Romain* alla choir à Château-Chinon, où l'on célèbre son culte, tandis que saint Maurice, vénéré à Millay, vint tomber sur le *rocher des Hauts de Lavault*, où sa monture *imprima* ses PIEDS. »

Cette monture devait être un animal singulier, puisqu'elle avait des pieds d'*Équidé* et un pied de *Bovidé !*

Mais j'y songe. Le nom de la FONTAINE ALANE, qui se trouve non loin de là, ne nous donne-t-il pas la clef du mystère ? Saint Maurice devait chevaucher sur un roussin d'Arcadie ; et c'est sans doute la raison pour laquelle il perdit son pari !

On sait que saint Maurice, chef de la légion thébaine, quand il fut mis à mort en 246, est considéré comme le patron des guerriers. Il est certain d'ailleurs que ce personnage, martyrisé dans le Valais, en arrivant d'Egypte, ne mit jamais les pieds dans le Morvan ! Mais il était le saint préféré de Saint-Martin, qui, dit-on, portait toujours sur lui quelques-unes de ses reliques. Il est donc possible que la *Pierre de Saint Maurice* ait été catholicisée au IVe siècle, lors du passage de SAINT MARTIN dans la région, pour obliger les populations à rendre aux nouveaux saints les hommages qui, dans leur pensée, se rapportaient à un culte beaucoup plus ancien.

Certaines vieilles légendes relatives aux gravures pédiformes nous montrent qu'au culte des pierres se rattachait celui des *Fon-*

(1) *Mémoire de la Société Eduenne*, t. XIX, p. 111 et 112.
(2) *Imp. de la Tribune*, Nevers, 1900.
(3) Chiddes, commune du canton de Luzy (Nièvre), où se voit un autre Monument à Gravures pédiformes.
(4) *Mém. de la Soc. Acad. du Nivernais*, t. XIV, p. 58 et 59.

taines. On connaît celle de Pégase, faisant jaillir d'un coup de pied la source de l'Hippocrène. Est-ce qu'un Pégase morvandeau, quelque peu facétieux, mué plus tard en saint Maurice, ne serait pas venu à Millay faire jaillir la fontaine d'en face ?

*
* *

Mais revenons aux choses sérieuses. On est aujourd'hui à peu près fixé sur l'âge et la destination de ces gravures sur rochers.

Des groupes de cupules représentant des constellations qui ne ressemblent pas à celles d'aujourd'hui, ont permis aux astronomes de calculer la date à laquelle la position des astres correspondait á celle donnée par les gravures ; et ils ont trouvé que ces gravures avaient de 5.000 à 7.000 ans.

Par analogie, en prenant l'Orientation exacte des gravures pédiformes, en tenant compte de la déclinaison et surtout du phénomène astronomique de la Précession des Equinoxes, M. le Dr Marcel Baudouin, secrétaire général de la *Société Préhistorique Française*, est arrivé à déterminer approximativement leur âge, qui remonte parfois à la fin de l'époque néolithique, c'est-à-dire à environ 4.000 ans avant J.-C.

Il est également arrivé à démontrer que toutes ces gravures pédiformes sont sur les lignes solaires de l'époque (ligne équinoxiale ; lignes solsticiales : solstice d'été et solstice d'hiver ; etc.) (1). L'orientation des gravures de la Pierre de Saint-Maurice ne fait que confirmer sa théorie.

On doit donc les considérer soit comme les éléments d'un cadran solaire néolithique, soit plutôt comme « l'indication d'une marche religieuse vers l'astre du jour » et par conséquent comme les vestiges de l'ancien Culte solaire.

Si l'on compare entre elles les dimensions des diverses Gravures, on constate que le nombre de $0^{m}07$ peut être considéré comme leur *Commune Mesure* :

1° Gravure (*Fig.* 2) : longueur $0^{m}21$ ou 7×3 ; largeur $0^{m}15$ ou $7 \times 2 (+ 1)$; profondeur $0^{m}07$ ou 7.

2° Gravure (*Fig.* 3) : longueur $0^{m}21$ ou 7×3 ; largeur 21 ou 7×3 ; profondeur $0^{m}28$ ou 7×4.

(1) M. Baudouin et A. Cousset. *Découverte de Gravures de Sabots d'équidés sur rocher au Pas du Roi, à Saint-Just, près Marennes (Ch. Inf.). VIe Congrès préh. de France, Tours*, 1910. — M. Baudouin. *Les Rochers à Sabots d'Equidés et la théorie de leurs légendes. Congrès int. d'Anthr. et Arch, préh.*, Genève, 1912, in-8°, fig. — M. Baudouin. *Les sculptures et gravures de Pieds humains sur rochers*. A. F. A. S., Tunis 1913. — Marcel Baudouin. *L'orientation des Sabots d'équidés du Pas du Roi, à Saint-Just et le culte solaire Homme Préhistorique*, Paris, 1914.

Distance entre les 2e et 3e gravures : 0m20 ou 7 × 3 (— 1).

3e gravure (*Fig.* 4) : longueur 0m39 ou 7 × 5,5 ; largeur 0m15 ou 7 × 2 (+ 1) ; profondeur 0m15 ou 7 × 2 (+ 1).

4e gravure (*Fig.* 5) : ouverture 0m22 ou 7 × 3 (+ 1) ; longueur 0m13 ou 7 × 2.

5e gravure (*Fig.* 7) : diamètre 0m27 ou 7 × 4 (— 1) ; profondeur 0m15 × 7 × 2 (+ 1).

Ce qui confirme les observations faites sur différents points par plusieurs palethnologues, notamment dans l'Isère par M. L. Jacquot, après la découverte de cette donnée en Vendée et en Charente-Inférieure par M. le Dr Marcel Baudouin.

M. Marcel Baudouin. — *L'Orientation* des Sculptures est extrêmement remarquable.

Les *Sabots* A et D se dirigent vers l'Orient à 95° Est de la Boussole. — Le *Sabot B* va à 220° Sud-Ouest.

Si nous calculons *l'angle* formé par ces deux lignes, nous avons : 220° — 95° = 125°. — Or cet angle doit nous faire immédiatement songer à un *Angle solaire* bien connu : l'angle *méridio-solsticial-Nord-Lever,* qui est de 180° — 55° = 125° à la latitude en question, en effet ! — Impossible d'avoir un chiffre plus précis...

Il en résulte que les *Sabots A* et *D* correspondent au Lever Solaire du Solstice d'Eté (*Ligne solsticiale Nord-Lever*), et que le *Sabot B* correspond à la *Ligne méridienne.*

Par suite, puisque dans la Nièvre, la Déclinaison magnétique étant actuellement de 15° environ, nous avons, comme Orientation astronomique actuelle du Sabot A : 95° — 15° = 80°, et comme déviation précessionnelle : 80° — 55° = 25°, c'est-à-dire la Déviation maximum, avec une erreur de 1° 30 (25° = 23° 30 + 1° 30) (1).

Ces Sculptures sont donc de la même époque et peuvent être datées de 4.000 ans avant Jésus-Christ. Elles sont par suite manifestement Néolithiques et de la fin de cette période, là comme en Charente-Inférieure et en Vendée.

Si l'hypothèse d'un *Ellipsoïde* pour les figures D E est exacte, on a affaire à un *Ovale* gravé, tout à fait comparable à celui que j'ai décrit pour les *Vaux* de Saint-Aubin-de-Baubigné (2), où les gravures sont un peu plus anciennes d'ailleurs.

J'ajoute que la sculpture N° 4 (*Fig.* 4) est très comparable à celle

(1) La Sculpture C, orientée à 350° Ouest ne correspond pas sans doute à une ligne solaire, car elle donnerait une forte erreur (16°30) pour le Coucher Solaire au Solstice d'Eté.

Elle doit avoir une autre signification ; d'ailleurs sa forme est très spéciale.

(2) Marcel Baudouin. — *La Pierre à l'Etoile du Temple du Soleil des Vaux, à Saint-Aubin-de-Baubigné (D.-S.).* — *Bull. et Mém. Soc. Anthr.*, Par., 1913. — Tiré à part, Par., 1913, in-8°.

de la Chaire de Saint-Elophe (M.-et-M.), signalée par notre collègue, M. Hébert.

Enfin j'insiste sur le *Bouton* du fond de la Cuvette de la *Fig.* 7, qui est une sculpture en relief, venant justifier la théorie que j'ai émise pour les sculptures en relief des piliers de Dolmens de la région parisienne et que je considère comme des *Disques* solaires, et non pas des *Seins* de femme, comme on s'obstine à le croire encore.

Ce bouton, dans un Bassin typique, est l'analogue (*mutatis mutandis)* de la Cupule centrale du grand Bassin des Epesses (Vendée).

Je n'insiste pas sur la *Commune-Mesure*; elle est évidente ici. Mais est un peu plus grande (0^m07, au lieu de 0^m065 ou 0^m060) qu'en Vendée.

Cette observation est donc une confirmation éclatante de toutes mes hypothèses, relatives aux Sculptures sur rochers.

Note sur le Tic chez les Chevaux américains.

PAR

Edmond HUE (Paris),

Vétérinaire-Major, en Mission aux Etats-Unis.

A plusieurs reprises, la question du tic du cheval, avec usure des dents incisives, a été soulevée dans les discussions de la *Société Préhistorique Française*; et le problème de la corrélation du *Tic* et de la *Domestication* a été posé avec assez de précision pour que son importance ait attiré l'attention de tous.

Avant tout il faut bien établir, techniquement, ce que c'est que le *Tic* et quels sont ses résultats.

On a donné le nom de *tics* à des manifestations vicieuses que présentent certains chevaux.

Parmi ces tics, il en est un qui porte le nom de *Tic avec usure des dents*, parce que les manœuvres du cheval aboutissent à user les incisives avec assez d'intensité pour que leur simple examen permette de déceler le vice.

C'est celui qui nous occupe en ce moment. Le cheval qui tique frotte ses dents sur un corps dur, placé à portée de sa bouche, en exécutant des manœuvres, tantôt de haut en bas, tantôt d'avant en arrière, tantôt de droite à gauche et inversement, tantôt en mordant les objets.

Les chevaux tiquent soit sur la longe qui les attache; soit sur la mangeoire; soit sur les barreaux du râtelier; soit sur le mur, etc., etc.

Le résultat, avons-nous dit, est d'user les incisives de diverses manières, plus ou moins liées avec la forme et la résistance du corps

étranger, et dont les principales sont représentées dans les figures schématiques suivantes, profil et face (*Fig.* 1).

L'usure due au tic est toujours facile à différencier d'une cause accidentelle par le *poli* de la partie de la dent soumise au frottement léger et répété, qui constitue le tic et qui donne à cette région des tons de vieil ivoire.

*
* *

Dans quelles conditions les chevaux tiquent-ils ?

Les auteurs s'accordent à reconnaître que les chevaux tiquent soit quand ils sont *attachés*, soit quand ils sont *enfermés*, soit quand ils s'ennuyent d'une trop longue stabulation ; et, dans tous les cas, lorsqu'un corps étranger propice au tic est à portée de leur bouche.

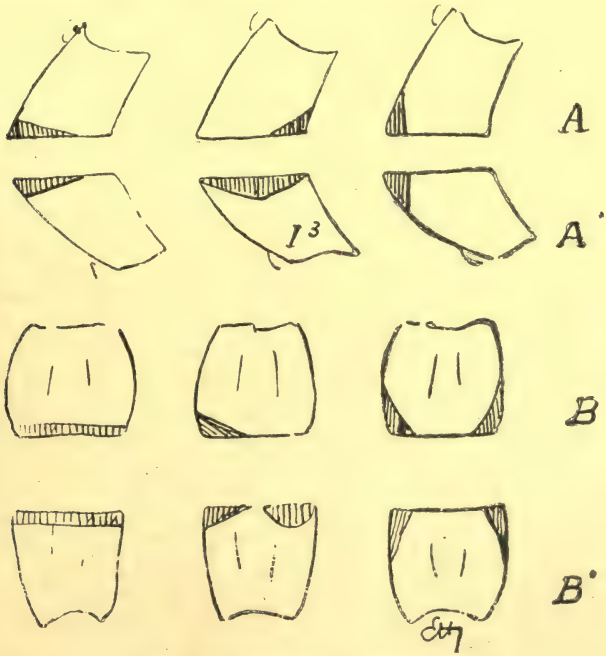

Fig. 1. — Exemples de traces de Tic.
Légende. — A, Incisives supérieures vues de profil. — B, Incisives supérieures vues de face. — A', Incisives inférieures vues de profil. — B', Incisives inférieures vues de face. — Les hachures indiquent les parties usées.

Une autre question plus concise est aussi posée :

Pourquoi les chevaux tiquent-ils ?

Les timorés répondent tranquillement : on ne sait pas ! Les audacieux disent : parce qu'ils sont attachés, parce qu'ils sont enfermés, parce qu'ils s'ennuyent, et surtout parce qu'ils ont un objet sur lequel ils peuvent tiquer !

Cette dernière manière de voir est celle de tous les gens de métier : éleveurs, marchands, hommes de cheval ou gens d'écurie, etc. ; de tous ceux qui ont observé les chevaux de près et qui ont eu à lutter contre ce vice. — Ce qui est acquis, c'est que tous s'accordent à dire que la contrainte est la seule cause de cette manifestation vicieuse (1). D'où cette déduction logique que la *Domestication*, avec ses moyens de contrainte prolongés, est la cause originelle du tic !

C'est alors que se pose la question corollaire :

Les chevaux sauvages, ou ceux qui vivent dans des conditions analogues, tiquent-ils ?

Il y a longtemps que la question a été posée et je ne sache pas qu'elle ait jamais reçu de réponse.

Les circonstances actuelles m'ayant fait désigner pour une Mission aux Etats-Unis, mes fonctions m'ont presque mis dans l'obligation de résoudre la question. Je m'explique. Vous jugerez après.

Chargé d'inspecter les chevaux achetés d'autre part par le Gouvernement français, je suis obligé de constater l'état des incisives, pour la détermination de l'*âge* des animaux et pour le *tic*.

Cet examen dentaire obligatoire a porté jusqu'à ce jour sur plus de 16.000 (seize mille) chevaux, qui m'ont été présentés. Je vous donne le résultat : j'ai trouvé *deux tiqueurs* en tout (2) !

En France, on a été obligé de comprendre ce tic dans les vices rédhibitoires : ce qui implique sa grande fréquence.

C'est alors que je me suis posé la question suivante :

Pourquoi les chevaux américains ne tiquent-ils pas ?

Et j'ai voulu en savoir les raisons.

Je dois dire que j'opère dans les campagnes, dans les lieux d'élevage, aussi près que possible de la production.

Dans les fermes, il n'y a *pas d'Écuries* et les chevaux *ne sont jamais attachés*.

Quand ils sont déharnachés, après le travail, on les laisse en liberté complète, sans même un licol, dans la prairie qui entoure la maison.

Et toute l'année — hiver comme été — ils sont dehors et libres. Rien, ni personne, ne les contraint à rester ici plutôt que là ;

(1) Tous mes contracteurs et marchands de chevaux américains, auxquels j'ai posé ces questions, ont tous répondu qu'on ne voit de chevaux tiqueurs [*scrubbers*] que dans les villes, *parce qu'il y a des Écuries*. — La réponse est nette.

(2) Ce sont deux chevaux, d'une douzaine d'années, appartenant à un vieux propriétaire de Chicago. Ces chevaux ne font qu'une sortie par semaine. Ils ont tout le reste du temps pour tiquer, et ils en profitent, car ils n'ont presque plus de dents.

et leurs ébats sont à peine limités par les fils de fer qui clôturent des prairies de plusieurs hectares.

Les chevaux ne sont pas contraints : ils ne tiquent pas !

Ce ne sont pourtant pas les corps étrangers qui manquent ; ils sont même à profusion. Le cheval libre ne s'en occupe pas. Quand il en a assez de pâturer en une place, il pousse un peu plus loin, à son gré ; et tout est dit.

*
* *

Soit, voilà pour les chevaux domestiques. Mais pour les chevaux sauvages ou au moint vivant à l'état sauvage ?

Dans les grands ranchs du Wyoming, Idaho, Nevada, Texas, Orégon, Nebraska, Montana, South Dakota, etc., ranchs comprenant plusieurs sections cadastrales américaines de 6 milles chacune de côté ; ranchs où les chevaux vivent et procréent à volonté, comme dans la vie réellement sauvage ; dans les grands ranchs, dis-je, il n'y a pas plus de chevaux tiqueurs que dans les chevaux de ferme !

Jusqu'à ce jour, j'ai vu environ cinq mille (5.000) chevaux provenant de ces ranchs et je puis vous affirmer que la seule trace de domestication qu'ils présentent consiste en une *brand*, au fer rouge, que les propriétaires font apposer à leurs produits de l'année.

Pour beaucoup de ces chevaux, c'est le seul contact qu'ils ont eu avec l'homme depuis cinq ou six ans ; et franchement il me semble qu'ils en ont conservé un mauvais souvenir.

Ces chevaux sauvages sont dressés par nos cowboys qui, en quelques séances, en font des chevaux abordables et utilisables.

Pourvu qu'ils ne deviennent pas tiqueurs pour me donner raison !

Car je suis absolument convaincu :

1° Que le tic avec usure des dents est le résultat de la *contrainte prolongée*, comme la *Domestication* seule peut le faire.

2° Et que faire la preuve qu'une incisive de cheval présente des *traces de Tic*, est faire la preuve de la *Domestication de ce Cheval.*

Si j'ai bonne mémoire, la solution de cette question a été fortement avancée par mon ami, le Dr Henri Martin, au *Congrès Préhistorique de Nîmes.*

Enfin je suis heureux de pouvoir répondre d'une façon catégorique à la question, posée jadis au sujet du tic chez les chevaux vivant à l'état sauvage : **Les chevaux vivant à l'état sauvage ne tiquent pas.**

Alliance (Nebraska), 15 octobre 1915.

Contribution à l'étude de l'Ere monumentale préhistorique : l'Architecture mégalithique bretonne et les observations solaires (*Suite*) (1).

PAR

Alf. DEVOIR (Brest, F.),
Capitaine de Frégate.

Une description précise de chacun de ces grands monuments, faite au moment des premières fouilles, et mentionnant l'état du tertre ainsi que la position des fragments avant toute restauration, serait justement considérée, de nos jours, comme un document de valeur inappréciable (2); elle aurait depuis longtemps éclairci la question très importante dont je m'occupe ici Malheureusement, les archéologues du début du XIXe siècle avaient de tout autres préoccupations; l'étude des monuments était pour eux peu de chose; les récoltes attiraient seules leur attention. La Science a, de ce fait, subi d'irréparables pertes !

Imprécision des Orientations.

Je termine cette étude des moyens qui ont pu être employés (3) pour la construction des dolmens *proprement dits* par une remarque, d'importance prédominante, à mon avis du moins.

La manœuvre de supports très pesants, effectuée à l'aide d'engins grossiers, *ne pouvait être* une manœuvre de précision ; quelles qu'aient été les précautions prises des mouvements imprévus étaient inévitables ; un tassement accidentel d'une partie du tertre dérangeait le bloc déjà basculé et dont l'implantation ne pouvait plus être rectifiée, la pesanteur, utilisée d'abord comme puissance, se changeant dès lors en résistance. C'est ainsi que l'on voit, dans de nombreux dolmens des supports à faces internes très régulières faire entre eux des angles assez grands, ou déborder les uns sur les autres, alors que l'intention première des constructeurs était, évidemment, de constituer une paroi continue, curviligne ou rectiligne.

La construction d'un dolmen était, d'autre part, une opération incontestablement très longue ; et tel repère, utilisé au début des

(1) Voir *Bull. Soc. Préh. France*, 1915, N° 10, p. 369, N° 11, p. 403.

(2) Nous possédons un renseignement de ce genre sur la Table des Marchands : la relation des fouilles exécutées en 1811 par MM. Renaud et Maudet de Penhouët montre que la table et une partie des supports émergeaient alors du tertre.

(3) Je ne pense pas qu'il ait été fait usage, pour la manœuvre des tables, de leviers, sur lesquels il aurait été difficile de faire agir convenablement un nombre d'hommes suffisant.

travaux, ne pouvait plus l'être dans la suite ; l'auteur de la conception initiale devait souvent disparaître avant achèvement de l'œuvre par lui commencée, et qui, dans certains cas, se ressentait d'un changement d architecte.

Pour ces multiples raisons il serait imprudent surtout, pour des chambres de faible développement, d'estimer *précise et intentionnelle* une orientation, d'ailleurs difficile à fixer sur le monument même.

Quels seront, en effet, les éléments déterminatifs de l'azimut ?

Si le monument est formé d'une longue galerie, à parois sensiblement parallèles et planes, on peut évidemment admettre que la direction de ces parois représente l'orientation de la galerie.

En dehors de ce cas simple et d'ailleurs assez rare, l'indécision apparaît.

Si les parois ne sont pas parallèles, aucune raison incontestable n'autorise à choisir l'une plutôt que l'autre ; si elles ne sont pas planes, négligera t-on tel ou tel support, pour ne s'occuper que de leurs voisins ?

Tiendra t-on compte de la galerie seule, ou de l'ensemble galerie-chambre, cette dernière partie du monument pouvant avoir un axe différent de l'autre, ou bien du centre de figure de la chambre et du milieu du support qui en forme le fond? Si oui, quel sera le second point déterminatif?

Un dolmen n'est généralement pas une figure géométrique régulière, et, comme les architectes préhistoriques n'en ont pas, sauf l'exception mentionnée plus haut, indiqué le jalonnement d'une façon indiscutable, des erreurs d'appréciation sont toujours à redouter, surtout si le monument a subi des fouilles, ou une restauration plus ou moins profonde, dont les conditions d'exécution sont ou peuvent rester ignorées.

Les considérations précédentes montrent que les estimations peuvent varier d'un observateur à l'autre, parfois de plusieurs degrés ; tout jalonnement choisi, arbitrairement d'ailleurs dans beaucoup de cas, ne sera pas forcément celui que s'étaient fixé les constructeurs : ce qui nous paraît simple et de toute évidence ne l'était peut être pas pour eux, dont la géométrie, au témoignage de leurs poteries ornées, se bornait à la notion de l'angle droit (1).

J'ai fait ressortir que des supports devaient fréquemment s'écarter de l'implantation prévue ; ces erreurs de position ont eu une influence d'autant plus grande que le développement en longueur

(1) L'étude des grands ensembles *non restaurés* de la presqu'île de Crozon établit nettement que les architectes préhistoriques possédaient *sûrement* cette notion.

des monuments du genre dolmen est relativement restreint; les galeries de 15 mètres sont exceptionnelles (1).

En réalité, à cette erreur *préhistorique* peut se superposer une erreur *actuelle* de l'archéologue, sans que nous soyions à même de dire si toutes deux sont de même sens, ou de sens contraires.

L'indécision est déjà moins grande si, dans la direction de l'ouverture d'une galerie à parois planes se trouve un menhir; surtout si la grande dimension de celui-ci est orientée comme la galerie ; elle disparaît, si les menhirs sont au nombre de deux au moins, convenablement orientés.

Mais il n'existe pas, à ma connaissance d'exemple indiscutable de cette dernière disposition ; l'autre elle-même est assez rare ; et l'on ne trouve d'orientations définies avec quelque précision que dans quelques groupes de dolmens implantés les uns à la suite des autres dans un même tertre allongé, généralement pourvu d'un cromlec'h de soutènement (Kermorvan en Ploumoguer; Molène NC, ce dernier groupe en ruines).

Par contre les monuments à chambre circulaire ou elliptique fermée sont essentiellement sans orientation. Enfouis pour la plupart, ils paraissent représenter un type de transition entre les dolmens proprement dits et les chambres à murets de pierres sèches ; j'en reparlerai dans un autre chapitre, pour montrer leur rôle dans les ensembles mégalithiques à grand développement où ils servent simplement de points déterminatifs, au même titre que de simples menhirs.

Chambres a Parois maçonnées.

Il convient maintenant d'étudier les chambres à parois maçonnées.

Ce qui frappe tout d'abord dans ces monuments, c'est l'extrême simplicité du tracé de la chambre, simplicité formant contraste avec la complication et la variété des constructions à supports mégalithiques.

Il semble que celles-ci ont dû paraître, à un moment donné ou dans certains cas, d'édification trop longue ou pénible, et que l'adoption d'un nouveau mode architectural ait été la conséquence d'une recherche du moindre effort ; la transition est d'ailleurs indiquée par des monuments de type intermédiaire, où le recouvrement est supporté en partie par des maçonneries, en partie par des blocs d'assez grandes dimensions, implantés de champ dans le sol.

Ces monuments intermédiaires se rattachent d'ailleurs beaucoup moins aux dolmens qu'aux chambres maçonnées : la caractéristique

(1) Pour cette longueur une erreur de position de $0^{m}70$ correspond à un écart angulaire de *cinq degrés*.

de ces dernières est l'existence d'une cavité sensiblement parallélipipédique complètement fermée, sans galerie d'accès, limitée latéralement par quatre murets qui s'appuient solidement sur le sol naturel excavé. Le recouvrement est presque toujours formé d'une seule dalle, reposant directement sur les assises supérieures des murets.

Les dimensions de la cavité sont très variables, mais ne dépassant pas, sauf de très rares exceptions, deux mètres en hauteur et en longueur, un mètre et demi en largeur; elles sont un peu plus fortes dans les monuments du type intermédiaire; à Saint-Bélec (NC) en Leuhan (Finistère), une belle chambre composite avait, d'après du Châtellier, $3^{m}86$ de long sur $2^{m}30$ de large, et $1^{m}86$ sous table.

D'une façon générale, les dispositions intérieures des chambres à parois maçonnées ne diffèrent que par des détails : quelques-unes sont pourvues d'une banquette étroite, faite de pierres sèches (Penker en Plabennec, Finistère, NC), ou dessinée par une excavation de largeur inférieure à celle de la chambre (Brignon-en-Berrien, Finistère, NC), sur laquelle reposaient les extrémités de madriers en chêne, placés en travers, parfois recouverts de branches du même arbre; mais la forme intérieure de beaucoup la plus fréquente est la parallélipipédique simple.

Le fond est toujours excavé et au-dessous du niveau du sol naturel, parfois même en contre-bas du pied des murets: on connaît un ou deux exemples de dallage mégalithique; par contre il semble que le planchéiage ait été d'un usage assez courant, moins toutefois que le simple lit de sable ou de galets.

Les blocs de recouvrement, à face inférieure peu accidentée, ont des dimensions suffisantes pour recouvrir la chambre et les murets en dépassant quelque peu l'arête extérieure de ceux-ci ; comme leur épaisseur est voisine de $0^{m}50$ en moyenne, la table est d'un mètre, ou un peu davantage, plus large et plus longue que la chambre; elle est dans beaucoup de monuments formée d'une dalle mince ; des blocs relativement épais ne se trouvent que dans les régions granitiques, là où la roche ne se débitait pas en feuillets.

Fait remarquable, les recouvrements mégalithiques des chambres à parois maçonnées sont, sauf très rares exceptions, fort peu élevés au-dessus du sol environnant, beaucoup moins en tout cas que dans l'immense majorité des dolmens : il en résultait une grande facilité de mise en place, s'ajoutant aux facilités d'édification que les auteurs de ces monuments semblent avoir avant tout recherchées.

D'après les constatations précédentes (1), les travaux pouvaient

(1) Pour cette exposition, de larges emprunts ont été faits aux œuvres de P. du Châtellier.

être ainsi conduits : une excavation rectangulaire était creusée dans le sol, jusqu'à une profondeur peu inférieure à la hauteur prévue de la chambre, et des murets construits sur son pourtour ; le fond était battu ou dallé, puis la cavité bourrée ou étançonnée.

Un tertre surbaissé raccordait le sommet des murets au terrain environnant et formait un plan incliné pour le hissage et la présentation de la table ; les procédés de manœuvre appelaient ceux indiqués plus haut pour les dolmens, mais avec des difficultés bien moindres : les arc-boutements et les accrochages n'étaient pas à craindre; le tout était de préserver les murets, pendant le mouvement de la dalle, contre la tendance à l'éboulement vers l'intérieur ; le bourrage et un bon établissement du chemin de glissement y suffisaient parfaitement.

Il est fort possible, comme le pense M. du Châtellier, que les petits côtés de la chambre, ou au moins l'un d'eux, n'aient été murés qu'après mise en place de la dalle, celle-ci étant soutenue par le reste des parois jusqu'à cette dernière opération ; le hissage se serait fait dans cette hypothèse suivant la direction des grands côtés et le débourrage par l'ouverture restée béante.

J'ai constaté, d'autre part, dans des monuments de ce type (Kerandraon en Landunvez-Finistère NC) que la table avait été échancrée vers l'une des extrémités de la chambre; l'échancrure, suffisante pour donner passage à un homme, avait été ultérieurement obturée par une petite dalle. Avec une telle disposition, les murets pouvaient être entièrement établis avant mise en place du recouvrement, le débourrage se faisant par l'échancrure; il convient de remarquer que dans les chambres précitées la maçonnerie était, sur toutes les parois, des mieux réussies ; elle avait supporté un très lourd recouvrement, sans autre déformation qu'un fléchissement, à courbe verticale très régulière, des grands côtés.

J'ai dit que la construction des chambres à parois de pierres sèches correspondait, par rapport aux dolmens, à une diminution du nombre des éléments mégalithiques et des efforts considérables que nécessitait leur manœuvre; une autre modification a fait disparaître le dernier de ces éléments.

Dans les chambres dites à encorbellement, la lourde table n'existe plus : la partie haute n'est plus en voûte plate, mais ogivale, constituée par des dalles minces, chargées vers l'extérieur et débordant de plus en plus à l'intérieur, jusqu'à ce qu'une dernière puisse s'appuyer en même temps sur deux dalles opposées; dans ce genre de monuments, le travail, moins pénible, était d'exécution délicate ; et des effondrements se sont produits. (*A suivre*).

TABLE DES AUTEURS

Ballet (Dr) (Paris). — La Parure aux Epoques paléolithiques anciennes, 96.

Barthère (Madagascar). — Observations sur une hache en os, provenant des fouilles exécutées par l'Académie Malgache à Ampasambazimba en 1908 (Madagascar), 358.

Baudouin (Marcel) (Paris). — Fréquence de la bifidité des racines des dents antérieures chez les squelettes de l'Ossuaire des Cous, à Bazoges-en-Pareds (Vendée), 50.
— A propos du Cromlech de Nanterre, 69.
— Le Menhir de La Tonnelle, Saint-Hilaire-de-Riez (Vendée), 167.
— Découverte d'une nécropole mérovingienne près de Nancy, 207.
— Un nouveau type de hache à bouton : La hache à double bouton, 216.
— Détermination de l'époque d'emploi, en années, des hcahes à boutons, 268.
— La Préhistoire dans les Tranchées, 275.
— Une sépulture de l'époque mycénienne en Crête, 275.
— Le Casse-Tête naviforme du Champ-saint-Père et ceux de Vendée, 291.
— Etude anatomique du crâne australien de Talgaï de l'époque glaciaire, 353.
— Les petites boules de calcaire et d'argile cuite des sépultures gallo-romaines en Vendée, 356.
— Trésors cachés et veaux en Or, 385.
— Enquête sur les Tarauds ou Fraises Néolithiques, 422.
— Les Sculptures pédiformes, les Cavités ovoïdes et les Cupules du Rocher n° I de La Devallée, à La Nolandière, en l'Ile-d'Yeu (Vendée), 432.

Brasseur (Gournay, Seine-Inférieure). — Notes sur les haches polies, 187.
— Discussion sur les haches polies et les polissoirs, 199.
— Note sur les retouchoirs, 247.
— Curieuse trouvaille de deux moitiés d'une hache Acheuléenne avec fossile à l'intérieur, 309.

Boismoreau (Dr) (Vendée). — Découverte de sculptures néolithiques et d'un abri sous roche aux Roches du Diable, près Quimperlé (Finistère), 133.

Bossavy (Versailles, Seine-et-Oise). — Deux Polissoirs nouveaux pour Seine-et-Oise, 309.

Bourgeade (Eloi) (Les Planchettes, par Riom-ès-Montagne, Cantal). — Stations néolithiques de l'Extrême Sud Algérien, découvertes de nos jours, 136.
— Hochet gallo-romain en terre cuite, 223.

Bourilly (Gard). — Découvertes préhistoriques au Maroc Oriental, 355.

Chervin (Dr) (Paris). — Organisation de la défense contre la destruction des vestiges préhistoriques en Espagne, 352.

Colleu (Collinée, Côtes-du-Nord). — Découvertes préhistoriques à Saint-Glen, 382, 419.

Coutil (Saint-Pierre-du-Vauvray, Eure). — La Grotte néolithique de Courjeonnet (Marne), 71.
— Anse mobile de seau en bronze, trouvée à Montcy-Saint-Pierre, canton de Charleville (Ardennes), 72.
— Pointes de flèches de l'âge du bronze munies de barbelures à la douille (*suite*), 120.
— Haches spatules et ciseau à dimensions anormales de l'âge du bronze, 250.
— La Céramique des Palafittes du Lac du Bourget (Savoie), 386, 430.
— et Dr **Brulard** (Côte d'Or). — Les tumulus de Blaizy-Bas et de Saint-Hélier (Côte-d'Or), 108.

Desforges (Rémilly, Nièvre). — Les Polissoirs mobiles recueillis en Nivernais, 125.
— Torches supports en terre cuite de Toury-Lurcy, 135.
— Discussion sur les casse-têtes naviformes, 381, 420.
— Nécrologie : Delort, 378.
Les Gravures pédiformes de la Pierre de Saint-Maurice, à Millay (Nièvre), 446.

Dveoir (Brest). — Contribution á l'étude de l'Ere monumentale préhistorique : l'Architecture mégalithique bretonne et les observations solaires, 369, 403 et 458.

Ferrier (Dr) (Paris). — Etude des dents préhistoriques de la Sépulture néolithique de Vendrest (Seine-et-Marne) : Recherches sur la tendance à la bifidité des racines des canines et des prémolaires, 51.

Givenchy (De) (Paris). — Suite à l'étude des Ciseaux néolithiques : Ciseaux à coupe cylindrique ovoïde, 57.
— Note rectificative sur les ciseaux néolithiques (*Erratum*), 70.
— Description de quelques ciseaux polis à coupe ovoïde, 70.
— Note sur deux Casse-Têtes en pierre naviformes de Scandinavie, 310.
— Note sur un ciseau néolithique de Provence, 383.

Guébhard (Saint-Vallier-de-Thiey, Alpes-Maritimes). — Découverte d'un Castellar à Peyroules (Basses-Alpes), 133.
— Nouvelles découvertes de Castellars dans le Var, 276.
— Découvertes de stations néolithiques dans le Var, 354.
— Un nouveau critère de l'utilisation des Silex non taillés, 366.
— Dons à la S. P. F., 418.

Guénin (Brest, Finistère). — Les Menhirs à cupules du Finistère, 202.
— La Croix des rochers et dalles à cupules et empreintes pédiformes, 361.

Guelliot (Dr) (Reims, Marne). — Marnien ou La Tène I, 226.
— Sculpture dans la craie de la Champagne, 381.

Harlé (Bordeaux). — Trésors cachés composés d'une vache en or, 384.

Harmois (Paris). — A propos de l'usage des haches polies et de deux haches des Côtes-du-Nord, 48.
— Note sur un ciseau néolithique et plusieurs haches polies provensnt de la Guyane française, 428.
— Sur quelques coutumes locales, supertitions, survivances antiques, légendes, de Bretagne, 429.

Hébert (Marcel) (Paris). — A propos de la Roche-aux-Fras et de ses légendes, 49.
— A propos du Tableau de l'Eglise Saint-Merri et de l'hypothétique Cromleck de Nanterre, 53 et 238.

Hémery (Marcel (Oise). — Découvertes d'objets d'époque gauloise à Tracy-le-Val (O.), au cours de Travaux militaires, 421.

Hue (Paris). — Le Dolmen de Pierre Levée, commune de Janville-sur-Juine (Seine-et-Oise), 140.
— Note sur le tic chez les Chevaux américains, 454.

Hure (Mlle Augusta) (Sens, Yonne). — Pointes-grattoirs, retouchoirs moustériens du Sénonais, 181.

Hugues (Saint-Geniès-de-Malgoires, Gard). — Deux enceintes du Gard, 382.

Jacquot (Grenoble). — Persistance du Culte des Astres jusqu'à nos jours : Boutons à figures astrales, 197.
— Discussion sur l'usage des pointes de flèches en silex, 246.
— La Pierre à cupules de Fontaine (Isère), 302.
— Contemporanéité des Armes en bronze et des Armes en pierre, 427

Jousset de Bellesme (Dr) (Nogent-le-Rotrou, Eure-et-Loir). — Curieuse survivance des flèches à tranchant transversal, 213.
— Des signes propres à reconnaître si un silex non taillé a été utilisé intentionnellement, 278.

Mercier (Gustave) (Constantine, Algérie). — L'Homme de Mechta-Châteaudun (Algérie), 170.

Passemard (Biarritz, Basses-Pyrénées). — Conservation insuffisante des monuments préhistoriques classés, 352.

Patte (Chantilly, Oise). — Au sujet des haches polies des Côtes-du-Nord, 132.
— Découvertes préhistoriques en Serbie (Vallée du Vardar) [Guerre d'Orient], 420.

Poulain (Georges) (Eure). — Discussion sur les fossiles perforés trouvés dans les alluvions, ayant pu servir de parure aux époques paléolithiques anciennes, 138.
— Sur quelques coutumes locales, superstitions, survivances antiques, légendes du département de l'Eure, 221 et 342.
— Fond de cabane de l'époque mérovingienne à Sainte-Geneviève-lès-Gasny, canton d'Ecos (Eure), 307.
— Sur la destination d'une catégorie d'Outils en Silex des époques Magdalénienne et Néolithique, 426.

Reber (Genève, Suisse). — Quelques remarques à propos de pierres à Nyton, à Genève et des objets en bronze trouvés sur leur emplacement, 318.

Reynier (Lizy-sur-Ourcq, Seine-et-Marne). — La Préhistoire des Tranchées dans le canton de Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne), 245.

Sellier (Paris). — Une Pierre-Figure de la Seine, 49.

Tarbé des Sablons (Paris). — Existence du Tribulum à Chypre (Asie Mineure), 353.

Trassagnac (Dr) (Sur le Front). — Fouilles dans les Tranchées militaires, 244 et 331.

Viré (Armand) (Paris). — Commission d'étude des Enceintes préhistoriques et fortifications anhistoriques, 74.

TABLE DES MATIÈRES

A

PAGES.

ABRI SOUS ROCHE, par BOISMOREAU. 133
ALGÉRIE..... 170
ANSE MOBILE DE SEAU EN BRONZE, par COUTIL..... 72
ARDENNES..... 72
ASTRES (Culte des), par JACQUOT.. 197
AUSTRALIEN (Crâne), par BAUDOUIN. 253

B

BIFIDITÉ DES RACINES DES DENTS, par BAUDOUIN..... 50
BOULES CALCAIRES, par BAUDOUIN. 356
BOUTONS A FIGURES ASTRALES, par JACQUOT..... 197
BRONZE (Objets en).... 250, 308, 427

C

CASSE-TÊTE NAVIFORME, par BAUDOUIN..... 291
CASSE-TÊTES EN PIERRE NAVIFORMES, par de GIVENCHY..... 310
CASSE-TÊTES NAVIFORMES, par DESFORGES..... 381, 420
CASTELLARS..... 133, 276
CÉRAMIQUE DES PALAFITTES, par COUTIL..... 386, 430
CHEVAUX (Tic des), par HUE..... 454
CISEAUX A COUPE CYLINDRIQUE OVOIDE, par GIVENCHY..... 57
CISEAUX NÉOLITHIQUES (*Erratum*), par GIVENCHY..... 70
CISEAUX NÉOLITHIQUES, par GIVENCHY et HARMOIS..... 70, 428
CISEAU NÉOLITHIQUE DE PROVENCE, par GIVENCHY..... 333
CÔTES-DU-NORD..... 108, 132
CRANE AUSTRALIEN, par BAUDOUIN. 253
CRÈTE (Sépulture de)..... 275
CROIX DES ROCHERS, par GUÉNIN... 361
CROMLECH DE NANTERRE, par HÉBERT..... 53, 238

PAGES.

CROMLECH DE NANTERRE, par BAUDOUIN..... 69
COUTUMES LOCALES, SUPERSTITIONS, SURVIVANCES ANTIQUES, LÉGENDES, par POULAIN et HARMOIS. 221, 342, 429
CULTE DES ASTRES, par JACQUOT... 197
CUPULES (Dalles et).... 202, 302, 432

D

DALLES A CUPULES, par GUÉNIN.... 202
DÉCOUVERTES DE CASTELLARS, par GUÉBHARD..... 133, 276
DÉCOUVERTES DE STATIONS NÉOLITHIQUES, par GUÉBHARD et PATTE, 354..... 420
DÉCOUVERTES PRÉHISTORIQUES, par BOURILLY..... 355
DÉCOUVERTES PRÉHISTORIQUES, par COLLEU..... 382
DENTS PRÉHISTORIQUES, par M. BAUDOUIN..... 50
DENTS PRÉHISTORIQUES, par FERRIER..... 51
DESTRUCTION DES VESTIGES PRÉHISTORIQUES, par CHERVIN..... 352
DOLMEN DE PIERRE LEVÉE DE JANVILLE-SUR-HUISNE, par HUE..... 140

E

ENCEINTES DU GARD, par HUGUES.. 382
ENCEINTES PRÉHISTORIQUES, par VIRÉ..... 74
EMPREINTES PÉDIFORMES, par GUÉNIN, BAUDOUIN et DESFORGES, 361, 432, ... 446
EPOQUE MYCÉNIENNE, par BAUDOUIN..... 275
ESPAGNE..... 352
EURE..... 221, 307, 342, 426

F

FINISTÈRE..... 133, 202, 361

PAGES.

FLÈCHES A TRANCHANT TRANSVERSAL, par JOUSSET DE BELLESME..... 213
FOND DE CABANE d'époque MÉROVINGIENNE, par POULAIN..... 307
FORTIFICATIONS ANHISTORIQUES, par VIRÉ..... 74, 133, 276, 382
FOSSILES PERFORÉS, par POULAIN.. 138
FOUILLES A MADAGASCAR, par BARTHÈRE..... 358
FRAISES..... 422

G

GROTTE NÉOLITHIQUE, par COUTIL.. 71
GRATTOIRS 118, 426
GUYANE..... 428

H

HACHE A BOUTON, par BAUDOUIN... 216
HACHE A DOUBLE BOUTON, par BAUDOUIN..... 216
HACHES A BOUTON : DÉTERMINATION DE L'ÉPOQUE, par BAUDOUIN..... 268
HACHE ACHEULÉENNE, par BRASSEUR. 309
HACHE EN OS, par BARTHÈRE..... 358
HACHES POLIES DES CÔTES-DU-NORD, par PATTE..... 132
HACHES DES CÔTES-DU-NORD et DE LA GUYANE, par HARMOIS... 48, 428
HACHES POLIES, par BRASSEUR.... 187
HACHES POLIES ET POLISSOIRS, par BRASSEUR..... 199
HACHES SPATULES ET CISEAU EN BRONZE, par COUTIL..... 250
HOCHET GALLO-ROMAIN, par BOURGEADE..... 223
HOMME DE MECHTA CHATEAUDUN, par MERCIER..... 170

I

ISÈRE 302

L

LAC DU BOURGET, par COUTIL. 386, 430
LÉGENDES DE LA ROCHE-AUX-FRAS, par HÉBERT 49
LÉGENDES DIVERSES..... 429

M

MADAGASCAR..... 358
MARNE..... 71, 381
MARNIEN OU LA TÈNE, par GUELLIOT..... 226

PAGES.

MAROC ORIENTAL 355
MÉGALITHES : ÈRE MONUMENTALE PRÉHISTORIQUE, ARCHITECTURE MÉGALITHIQUE, par DEVOIR 369, 403, 458
MENHIRS A CUPULES DU FINISTÈRE, par GUÉNIN..... 202
MENHIR DE LA TONNELLE, par BAUDOUIN..... 167
MÉROVINGIEN..... 206, 307
MONUMENTS PRÉHISTORIQUES CLASSÉS, par PASSEMARD..... 352
MOUSTÉRIEN..... 118

N

NÉCROPOLE MÉROVINGIENNE, par BAUDOUIN 206
NIÈVRE 446

O

OBJETS EN BRONZE, par REBER.... 308
OISE 421
OSSUAIRE DES COUS, par BAUDOUIN. 50

P

PARURES AUX ÉPOQUES PALÉOLITHIQUES, par BALLET..... 96
PARURE A L'ÉPOQUE PALÉOLITHIQUE, par POULAIN... 138
PÉDIFORMES (Sculptures).... 432, 446
PIERRE A CUPULES, par JACQUOT... 302
PIERRES A NYTON A GENÈVE, par REBER 318
PIERRE FIGURE, par SELLIER..... 49
POINTES DE FLÈCHES DE L'AGE DU BRONZE, par COUTIL..... 120
POINTES DE FLÈCHES EN SILEX, par JACQUOT..... 246
POINTES - GRATTOIRS - RETOUCHOIRS MOUSTÉRIENS, par HURE..... 118
POLISSOIRS, par BRASSEUR..... 199
POLISSOIRS MOBILES, par DESFORGES 125
POLISSOIRS NOUVEAUX, par BOSSAVY. 309
PRÉHISTOIRE DES TRANCHÉES, par REYNIER et DIVERS. 244, 245, 331 421
PRÉHISTOIRE DANS LES TRANCHÉES, par BAUDOUIN..... 275

R

RACINES DES DENTS..... 50, 51
RETOUCHOIRS..... 118, 247

PAGES.

S

SCULPTURE DANS LA CRAIE DE LA CHAMPAGNE, par GUEILLIOT..... 381
SCULPTURES NÉOLITHIQUES, par BOISMOREAU..... 133
SEAU EN BRONZE, par COUTIL..... 72
SEINE-ET-OISE..... 140, 309
SÉPULTURE EN CRÈTE, par BAUDOUIN 275
SÉPULTURES GALLO-ROMAINES, par BAUDOUIN, TRASSAGNAC, etc. 244, 321 356
SÉPULTURE NÉOLITHIQUE, par FERRIER, BAUDOUIN, etc..... 50, 51
SERBIE (Découvertes en)..... 420
SILEX NON TAILLÉS, par JOUSSET DE BELLESME..... 278
SILEX NON TAILLÉS, par GUÉBHARD. 366
STATIONS NÉOLITHIQUES, par BOURGEADE et PATTE..... 136, 420

T

TABLEAU DE L'EGLISE SAINT-MERRI, par HÉBERT..... 53, 238
TARAUDS (Les), par BAUDOUIN..... 422

PAGES.

LA TÈNE OU MARNIEN, par O. GUELLIOT..... 226
TIC DES CHEVAUX, par E. HUE..... 454
TORCHES-SUPPORTS, par DESFORGES. 135
TRANCHÉES (Préhistoire des), par REYNIER, BAUDOUIN, etc. 244, 245, 321..... 421
TRANCHÉES MILITAIRES (Fouilles dans des), par TRASSAGNAC. 244, 321, ... 421
TRIBULUM A CHYPRE, par TARBÉ DES SABLONS..... 353
TRÉSORS CACHÉS, par HARLÉ..... 384
TUMULUS DE BLAIZY-BAS ET DE SAINT-HÉLIER, par COUTIL et BRULARD. 108

V

VACHE OU VEAU EN OR, par HARLÉ. 384
VAR..... 354
VENDÉE 49, 50, 167, 291, 356, 432

BINDING SECT. NOV 16 1965

GN
811
A1S62
t.12

Société préhistorique
française, Paris
Bulletin

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY